CATHOLIC COLLEGE
OF THE
HOLY GHOST,
PITTSBURGH, PA.

BULLETIN

GÉNÉRAL.

TOME IX.

Nos 75-895.

1872-1874.

Signes indiquant ce qu'il y a à lire en chapitre.

C. C. A lire en chapitre par tous, Pères, Frères, Aspirans

C. P. A lire en chapitre par les Pères seulement.

C. F. Id. par les Frères.

C. N. Id. par les Novs et Scolastiques

(Voir Tome V. p. 248 et suiv.)

N°75 Août 1872.

Bulletin Général.

1ère PARTIE

Nouveau Catalogue des priviléges de la Congrégation.

Depuis l'année 1855 où a été publié le catalogue des pouvoirs, indulgences et priviléges accordés à la Congrégation (Circ. N. 9 - 19 mars 1855.) nous avons reçu du St-Siége diverses autres faveurs qui sont pour nous d'un grand prix. La plupart de ces concessions ont été successivement publiées au Bulletin; mais il est difficile de les y retrouver au besoin.

De plus, dans le Catalogue de 1855, il s'est glissé quelques inexactitudes et omissions qu'il est utile de réparer.

Nous croyons donc aller au-devant des vœux de tous nos confrères en publiant, au commencement de ce nouveau tome du Bulletin, un relevé général de tous les priviléges accordés à la Congr.

Nous nous bornons à une indication sommaire et précise. Pour plus de détails, on pourra consulter, au besoin, soit le catalogue de 1855, soit les numéros des Bulletins où se trouvent les priviléges obtenus depuis cette époque; et c'est pourquoi nous en indiquons exactement le tome et la page.

Il y a dans ce nouveau catalogue, en ce qui concerne les pouvoirs accordés aux membres ou réservés aux supérieurs, quelques légères modifications faites à celui de 1855. On doit, pour toutes les différences, s'en tenir à cette nouvelle publication faite au nom du

47754

Le R. Père. Ces modifications sont plutôt du reste dans un sens favorable à tous les membres.

I. Indulgences et autres grâces spirituelles.

1° Indulgence plén. à l'émission des vœux. 18 juill. 1847 - 16 déc. 1854.

2° id. à leur renouvellement. id. id.

3° id. à la cérémonie de départ, id. id.

4° id. à la fin de la retraite annuelle, id.

5° id. à chaque retraite de quelques jours, aux conditions ordinaires : Confession, Communion, prières à l'intention du Souv.-Pontife. (2 sept. 1845 - 26 juin 1855)

6° id. à toutes les retraites ou missions que donnent les membres. id. 20 mai 1855)

7° id. aux fêtes des SS. Patrons de l'Institut (Pentecôte, St Cœur de Marie, SS. Pierre et Paul, St Joseph, St Jean, chaque fête d'apôtre, St Franç. Xavier, St Pierre-Claver. (16 déc. 1854.)

8° id. aux fêtes de la Pentecôte, de l'Assomption, de l'Immé-Conception, et des SS. Apôtres Pierre et Paul, pour tous ceux, membres et fidèles, qui visiteront dévotement la chapelle du St Esprit à Paris depuis les 1ères Vêpres jusqu'au coucher du soleil du jour de ces fêtes, et y prieront aux intentions du St Siége. Bref de Benoît XIV. 8 août 1741[1]

9° id. le 2 août, fête de N. D. des Anges, (12 mars 1854 - (Bulletin, tom V p. 561.)

10° id. à chaque messe ou communion pour un membre défunt, 20 mai 1855

11° id. à l'article de la mort, en invoquant les SS. Noms de Jésus, Marie, Joseph. 18 juill. 1847

12° Toutes les indulgences du scapulaire bleu, par le port de notre scapulaire, 20 fév. 1862 (tom II. p. 595.)

13° id. au sanctuaire de la Mère Admirable à Rome, dans nos maisons où il y a une chapelle ou un autel érigés sous ce même titre, gagnables aussi par tous les fidèles visitant cet autel ou chapelle (11 juill. 1862. - T. III. p. 1.)

14° 300 jours d'indulg. pour la récitation des litanies du St Nom de Jésus 21 mai 1865. (tom. III. p. 277.)

15° Union spéciale de prières avec l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires à Paris, où se fait, chaque dimanche, la recommandation nominale de la conversion des noirs (Notes sur nos rapports avec l'Archiconf. (Bull. T. III p. 231 - T. V 228.)

---

(1) Bien que ces indulgences soient locales, nous les indiquons ici parce qu'elles ont pour nous un prix particulier, tant à cause de leur antiquité que de leur concession à la chapelle du Chef-lieu de l'Institut.

16° Union de confraternité avec l'Ordre de la T. Ste Trinité. 14 déc. 1854

17° Union de prières et bonnes œuvres avec l'Ordre des Chartreux. 9 janv. 1865 – (t. IV. p. 470-597.)

18° Union de prières avec l'Association de N. D. d'Afrique établie à Alger. fev 1867. (t. V. p. 622.)

19° id. avec l'œuvre de l'Apostolat de la Prière. 10 janv. 1865 – (t. IV p. 467 – 602.)

II. Faveurs et exemptions.

accordées aux Ctés et aux membres.

1° Privilége du Propre de Rome pour le Bréviaire et la messe, 6 fev 1848

2° id. de faire la fête du St Cœur de Marie sous le rite double de 1ère classe avec octave. 30 sept. 1858. (t. I. p. p. 419-441.)

3° id. de chanter, dans les chapelles de la Congn, le lendemain de cette fête, ou si en ce jour tombe la fête de St Barthélemy, le surlendemain, la messe de requiem pour nos défunts, même un jour de fête double. 12 mai 1859 (t. I. p. 554.)

4° id. de célébrer la fête de St Benoît le Maure, le 3 avril, et du B. Pierre Claver le 9 sept. sous le rite double majeur. 18 juillt 1847 – 13 mai 1859

5° id. de dire chaque semaine, les jeudis libres, l'office et la messe votifs du St Sacrement et les samedis, de la Ste Vierge. 18 juillt 1847

6° id. de dire une messe votive, de Beata, le 2 août, fête de N. D. des Anges 12 mars 1854. (t. V. p. 561)

7° id. de dire la messe en noir aux jours doubles, une fois par semaine, dans les missions. 27 juillt 1866. (t. V p. 235.)

8° id. de dire la messe deux heures avant l'aurore et une heure après-midi, quand il y a une cause raisonnable. 20 mai 1855.

9° id. de dire Matines et Laudes la veille à 2 h. en tout temps, quand il y a une cause raisonnable (1). 20 mai 1855

10° id. de communier à Noël à la messe de minuit. – Privilége applicable aux élèves et autres personnes attachées à nos maisons à quelque titre que ce soit. 10 déc. 1868. 12 sept. 1869 (t. VI p. 688.)

11° Pouvoir de conserver le St Sacrement dans nos chapelles de Cté 25 juin 1869. (t. VII. p. 606.)

---

(1) Cependant, d'après une réponse du Secrétaire de la S. C. des Rites à nos Pères de Rome, la pensée de la S. C. est qu'on n'anticipe ainsi l'office à 2 h. qui per modum actûs et non per modum habitûs c. à. d. dans les seuls cas où il y a des raisons valables. Ceux qui à cause de leurs fonctions, ou pour d'autres motifs auraient à user de cette faculté d'une manière habituelle devraient recourir au T. 2 Père.

12° Pouvoir d'y satisfaire au précepte de la Communion pascale, privilege qui s'applique tant aux membres, agrégés et aspirants, qu'aux serviteurs et domestiques, sans qu'on puisse être obligé d'aller à l'église paroissiale. (id. id.)

13° id. d'administrer, tam sociis quam alumnis, le St Viatique et l'extrême onction, sans avoir à recourir au curé du lieu. (id. id.)

14° id. de faire les funérailles des mêmes membres et aspirants, sans que les curés aient à y intervenir, sauf à leur solder, s'il y a lieu, la quarte funéraire, selon le droit et la coutume (id. id.)

15° Dispense de l'abstinence, en divers jours, dans les Missions d'Afrique. 14 et 28 août 1867 (t. VI. p. 69.)

16° id. de demander pour les admissions des novices et scols les lettres testimoniales des Evêques, si ce n'est pour les clercs. 17 déc. 1871. (Commun. N° 4 p. 23.)

17° Pouvoir de nous confesser mutuellement avec faculté du Supr gl. 17 déc. 1854 - 1er Avril 1870 - (t. VII. p. 600.)

— N. B. — Les Clés peuvent encore recevoir du T. R. Père communications de divers autres privilèges, selon qu'on peut voir aux facultés qui lui sont réservées, notamment pour l'érection d'un oratoire privé, de plusieurs chemins de croix etc.

III. Pouvoirs et Bénédictions accordés sans réserve à tous les Pères.

1° Indulg. plén aux fidèles des colonies françaises, ayant suivi pendant q. q. jours les exercices spirituels donnés par nos Pères. 21 sept. 1845.

2° id. pour les fidèles en général ayant assisté au moins cinq fois aux exercices des retraites ou missions, 26 juin 1855.

3° Indulg. de l'autel privilegié, trois fois par semaine, 21 sept 1869.

4° Donner la Bénédiction apost. à l'article de la mort, 26 juin 1855.

5° Bénir les chapelets, croix, medailles &c., en y attachant les indulgences ordin. appliquées par le St Père. 12 sept. 1869.

6° Attacher en outre aux chapelets les indulg. dites de Ste Brigitte. 12 sept. 1869

7° Commuer les œuvres requises pour gagner l'indulg. Sabbatine du Scapul. du Mont-Carmel — Commutation pr les Frères et les Scols en la récitation quotidienne de 7 Pater, Ave et Gloria Patri. 20 mai 1855. (t. VI. p. 65.)

— N. B. — Pour les bénédictions N°s 5 et 6, il suffit d'un simple signe de croix. — (Tom VI. p 703.)

IV. Bénédictions accordées aux Pères mais avec réserve pour leur exercice

N.B Chaque Père peut, sans avoir besoin de permission, exercer ces pouvoirs hors de la Cté, notamment quand il est envoyé pour remplir quelque ministère. Mais dans la Cté même, l'exercice en est, par mesure disciplinaire et de convenance réservé au Supérieur ou à son remplaçant ; et les membres ne doivent alors en user qu'avec son autorisation.

1° Bénir et imposer le scapul. du Mont-Carmel. 12 mars 1854.
2° id. de l'Immée Conception, 8 fév. 1863 – 12 sept. 1869 – (t. III. p 269)
3° id. de la Ste Trinité, 2 fév. 1868. 12 sept. 1869. (t. V. p. 1. – t. VI. p. 411.)
4° id des Sept-Douleurs. id. id. id id.
5° id de la Passion, 8 fév 1863. – 12 sept. 1869 – (t. III. p 269.)
6° Attacher aux chapelets les indulgences du Rosaire, là où il n'y a par de Couvent de Dominicains, 22 avril 1870 – (t. VII. p. 598) – N.B. – Il faut, pour cette bénédiction, suivre la formule Dominicaine (t. VI. p. 705.)
7° Bénir solennellement les croix et images, du consentement des Ordinaires, 17 déc. 1854.
8° Ériger les Chemins de Croix, là où ne sont par les Franciscains, 17 déc 54.
9. Attacher aux crucifix les indulg. du Via crucis, gagnables en cas d'empêchement physique ou moral de faire les stations, moyennant les prières ordinaires ou d'autres arbitrio benedicentis. 12 sept. 1869.

V. Pouvoirs réservés aux Supérieurs.

1° Autoriser les Frères à toucher et laver les vases et linges sacrés 17 sept. 1854.
2° Bénir les ornements sacrés. 18 juill. 1847 – 3 oct. 1869

VI. Facultés réservées au Supérieur général de la Congn.

1° Faire ordonner les membres et aspirants titulo missionis ou titulo mensæ communis. 12 mars et 17 déc. 1854 – 2 fév. et 13 sept. 1868. (t. VII. p. 612)
2° id. les élèves du Séminaire des colonies, titulo missionis, pourvu qu'ils fassent serment de se vouer aux missions coloniales. 12 mars 1854.
3°. Délivrer des dimissoires pour ces ordinations, 10 déc 1868. (t. VII. p. 617.)
4° Faire ordonner extra tempora les sujets de la Cong., et les élèves du Séminaire

colonial de consensu Episcopi ordinantis. 10 déc. 1868 - 9 juill. 1871. (t. VII p. 617 - t. VIII. p. 87.)

5° Dispenser les mêmes d'un an d'âge pour la prêtrise, 17 déc. 1854 10 déc. 1868. (t. VIII. p. 617.)

6° id. id. des enterstices., 10 déc. 1868. (t. VII. p. 617.)

7° Incorporer à la Cong., sous le titre précité, les prêtres déjà ordonnés, 2 fév. 1868. (t. VII. 619.)

8° Arrêter pour six mois la suspense encourue par les sujets sortis ou renvoyés, afin de se pourvoir d'un autre titre canonique. 2 fév. 1868. (t. VII. p. 619.)

9° Dispenser les membres et autres prêtres allant dans les colonies ou nos missions de l'abstinence dans les traversées sur mer, pour cause de gritime. 2 fev 1868 - 12 sept. 1869.

10° Autoriser les mêmes à dire la messe sur mer avec l'assistance seulement d'un frère. 20 mai 1855 - 7 mars 1858 - 12 sept. 1869.

11° id. id à administrer les sacrements sur le navire et dans les lieux où ils aborderont, s'il n'y a aucun prêtre, et qu'il y ait difficulté d'obtenir les pouvoirs de l'ordinaire. 19 mai 1844 in perpetuum.

12° Confesser en tous lieux, sans approbation de l'Ordinaire, les membres, scols, novices, Postes, agrégés de l'Institut. 17 déc. 1854 et 1er avril 1870 (t. VII. p. 600.)

13° Communiquer ce même pouvoir aux membres prêtres ayant 26 ans passés et jugés aptes par examen. id. id.

14° Autoriser les membres et élèves du séminaire colonial à lire les livres à l'index, excepts obscenis ex professo. 2 fév. 1868. 12 sept. 1869 (t. VII. p. 7.)

15° Permettre aux Ctés de les garder. id. id.

16° Autoriser plusieurs chemins de Croix dans une Cté. 9 juill. 1871 - (t. VIII. p. 89.)

17° id. une chapelle privée dans nos Ctés 14 avril 1872. (t. VIII. p. 843.)

18° Porter le rochet et la mantelletta noire dans toutes les fonctions eccl. Bref du 6 juin. 1866.

19° Pouvoir de consacrer les calices et les Patènes. 12 sept. 1869.

20° Faculté d'agréger à l'archiconf. de N.D. des Victoires, les confréries particulières du même nom 29 janv. 1857.

21° Agréger à l'œuvre de l'Apostolat de la prière, à titre de Directeur central, les associations du même nom établies dans nos Ctés, et en nommer les Directeurs locaux 15 avril 1872 (t. VIII. p. 791.)

VII. Pouvoirs accordés au T. R. Père personnellement

1° Le titre et les pouvoirs de Procureur de la S. C. de la Propagande auprès du Gouvernement pour les missions des colonies françaises (1) 2 août 1872.

2° Titre et pouvoir de vicaire général des diocèses coloniaux, accordé ordinairement par chaque nouvel évêque des colonies — Mgr Maupoint, 9 août 1857 — Mgr Reyne, 21 avril 1872 — Mgr Tava, 12 mai 1872.

3° Pouvoir, dans le dioc. de Paris, de prêcher, d'administrer les sacrements &c., d'absoudre de tous cas et censures réservés à l'év. excepto monialibus — et de communiquer les mêmes facultés aux prêtres de la Congn et des Colonies résidant dans la Cté 1er janv. et 12 mars 1872. (t. VIII. p. 569.)

4° Mêmes pouvoirs pour le dioc. de Beauvais, sans aucune réserve, avec faculté de les communiquer à tout prêtre envoyé par lui — Mgr Gignoux, 5 déc. 59.

5° Recevoir dans l'Archiconf. du St Cœur de Jésus établie à Rome à l'église Ste Marie de la paix, sauf à y transmettre les noms une fois l'an, s'il se peut commodément. 29 déc. 1853.

6° id. dans la Confrie du Précieux Sang, établie chez les Muss. du Précieux Sang, d'en bénir les scapx, les chapelets &c., de donner aux associés l'indult plén. à l'article de la mort 11 déc. 1854.

7° id. dans la Confrie des Sept-Douleurs de Marie, d'en bénir les chapelets etc. 11 déc. 1854.

8° id. dans la Confrie du St Rosaire, là où il n'y a pas de Dominicains, sauf à envoyer les noms etc. 20 déc. 1854.

9° De bénir les Couronnes de N. D. avec les indulg. des Camaldules, là où il n'y a pas de ces religieux. 30 déc. 1854.

10° id. les médailles de St Benoît, là où il n'y a pas de maison de bénéd. de la Congn du Mont-Cassin. 4 mars 1862.

---

(1) C'est un mandat qui se rattache naturellement à l'œuvre coloniale confiée à la Congrégation, et dont les Supérieurs du St Esprit ont toujours paru très chargés. Mais le T. R. Père vient en outre de recevoir à ce sujet, un titre formel que nous donnerons au prochain Bulletin avec quelques explications.

PROVINCE D'EUROPE

Cté du St Cœur de Marie.

d'oct. 1871 — à Juillt 1872.

Nouvelles concernant la Cté en général.

1. Retraite. Offices et fêtes. — 2. Etat de la propriété. — 3. Question de l'indemnité. — 4. Statues. Monument projeté à N. D. Préservatrice.

— 1. « L'année religieuse 1871-72 s'ouvrit par la retraite annuelle de la fin de septembre, prêchée par le P. Ormel pour les Frères, et par le P. Eschbach pour les Novices-Pères. Elle contribua puissamment à faire rentrer les esprits et les cœurs dans ces douces traditions de recueillement et de paix trop longtemps interrompues pendant la durée de la guerre.

« Les offices, grâce à la préservation spéciale dont avait joui la chapelle, furent repris dès les premiers jours de calme. Ils furent, jusqu'au 1er novembre, communs pour nous et la paroisse.

« Pendant ce temps, M. l'abbé Durastel, le nouveau curé de Cheviily, pressa les réparations de son église, peut-être la plus maltraitée des environs. Grâce à son activité, et au concours de personnes pieuses qu'il sut intéresser à sa détresse, elle a été remise en un état convenable, ornée et décorée de manière à ne plus laisser de regrets pour ce qui existait avant la guerre.

C'est le P. Eschbach, qui le 2 février, nous a fait l'entretien d'usage sur le V. Père proposant — à notre imitation son abandon et sa confiance en Dieu. Une autre fête digne d'être mentionnée; c'est celle du S. Sacrement. De l'ancien reposoir il ne restait que la table d'autel; les Frères se mirent à l'œuvre pour en fabriquer un nouveau de toutes pièces, et le jour venu, la procession eut lieu sur le parcours qu'elle suivait autrefois. Que de dégâts hélas, et de ruines, nous pouvions alors signaler au regard du Bon Maître. Aussi, nous nous disions résignés et confiants: « Ce

« qu'il a donné, il l'a repris ; mais il peut s'il veut le rendre. »

— 2. L'état de la propriété est à peu près ce qu'il était au mois d'octobre dernier. L'ancien Noviciat des Pères est comme au lendemain du siége ; on a cependant fermé avec des tuiles les trous d'obus qui endommageaient la toiture. Comme il se détachait des pierres des murs restés debout du bâtiment incendié, on a jugé prudent de faire abattre quelques pans de muraille et et les corniches en plâtre qui menaçaient davantage de crouler. On a pu, en creusant une branchée dans les démolitions de ce corps de bâtiment, juger combien l'incendie avait été intense. Plus un morceau de bois, plus un débris de meubles qui ne soit réduit en noirs charbons ; le feu a consumé jusqu'aux extrémités des poutres scellées dans les murs.

« Aucune plantation n'a pu être faite pour remplacer les arbres abattus dans les allées. L'hiver dernier, 4 ouvriers sont restés constamment occupés à déterrer les souches et les racines des arbres coupés par les Prussiens et à débiter ce bois. Quant à la culture, elle a repris son ancien développement, et les récoltes, malgré les pluies trop prolongées du mois de mai, sont satisfaisantes.

« Pendant ces pluies on a pu constater un résultat qu'on espérait déjà du percement de l'aqueduc qui mène à Paris l'eau du département de l'Yonne : c'est le desséchement, du moins partiel, du plâteau de Chevilly. Il en est résulté cette année, dans les divers bâtiments, la disparition complète de l'humidité qu'on y remarquait auparavant : ce qui n'a peut-être pas médiocrement contribué à soutenir le bon état des santés durant toute la période que nous venons de traverser.

— 3. « Les premières indemnités accordées pour les pertes et dégâts causés pendant le siége, ont été payées récemment. On a commencé par les personnes dont les pertes ne dépassaient pas 600 f. Les paiements doivent se succéder de 3 en 3 mois, jusqu'à ce qu'on atteigne les plus fortes sommes réléguées aux derniers termes de solde. L'estimation de nos pertes, faite par un architecte chargé de ce travail, s'élève à 180,000 f. Mais ce chiffre

soumise à des révisions de la part de toutes sortes de Commissions, commerciales, Cantonales, départementales &c, sera certainement réduite. Du reste, cette somme ainsi appréciée, n'est pas encore la valeur de l'indemnité elle-même, mais seulement une base d'estimation sur laquelle elle se calculera, dit-on, à 25 p.°/o. 180,000 fr ne nous donneraient par conséquent que 45,000 f; et 100,000, supposé que l'estimation première ne tombe pas au-dessous de ce chiffre, donneront seulement 25,000 f. C'est peu sans doute, mais c'est le cas de recevoir en appliquant le proverbe : mieux vaut peu que point.

— 5° „Terminons par un mot sur les statues assez visiblement protégées pendant les deux siéges. La grande statue N. D. des Victoires semble devoir échanger son nom contre celui de N. D. de Chevilly : c'est sous ce titre déjà que presque toujours on aime à la saluer. Celle de St Louis de Gonzague, atteinte légèrement à l'épaule, est disposée maintenant, avec son piédestal, devant les trois grands arbres qui masquent le manége, de manière à être vue de face du milieu de la cour intérieure. Enfin pour ne pas rester en arrière de la Clé de Paris, nous préparons à N. D. Préservatrice son petit monument. Ce sera une niche gothique, supportée par 4 obus au-dessus d'un petit terre revêtu au sommet d'éclats de projectiles en forme de piédestal arrondi. La madone protectrice ira occuper cette niche comme une place d'honneur et toujours aussi un poste de défense, d'où elle saura étendre au besoin son bras puissant pour nous couvrir plus tard encore. »

Maison du Novicial.

1. Personnel. Départs. Arrivées. — 2. Ordinations. — 3. Ministère. Fort de Bicêtre. — 4. Confess.ts et aumônerie des Sœurs de St Joseph à Thiais. — 5. Visites du R. Père. Lett. de Mgr Lachat.

— 1.° „Le Novicial est, comme on sait, dirigé par le P. Grizard, aidé d'un nouveau Profes, le P. Gerrer.

Le personnel des novices se composait au commencement d'octobre, de douze Novices : MM. Doyer, Degressol, Juillard, Kérambrun, Hyland,

Mooney, Stephens, Thorax, Hossenlopp, Ott, Finot et Rellier. MM. Rellier et Ott se rendirent, l'un à la Martinique, l'autre dans sa famille pour rétablir sa santé. Mais d'autre part, arrivèrent successivement de la Martinique MM. Picarda (Mathurin) et Montel, en décembre et janvier; de Langonnet, M. Ryan, le 20 fév.; du dioc. de Limoges, le 23 mars, M. Mallet, clerc minoré, de Gibraltar, Mr Polycarpe, au mois d'avril; du dioc. de Cambrai, un tonsuré, Mr Flament sur la fin de mai; enfin, dans les premiers jours de Juin, M. Perrin, du dioc. de Lyon. Le nombre des novices présents en ce moment dans la Cté est ainsi de 17.

— 2. „ A Noël, deux novices, MM. Pallier et Picarda, reçurent des mains de Mgr Desfleches, au séminaire colonial, le premier, le sacerdoce, l'autre, le sous diaconat. Le 4 fév. Mgr Reyne ordonnait diacre M. Picarda, et le 16 mars, une nouvelle ordination faite encore au séminaire par Mgr Verrolles, comptait parmi les nouveaux prêtres M. Picarda, et M. Montel au nombre des sous-diacres. A la Trinité enfin, M. Ryan reçut la tonsure et les ordres mineurs, M. Polycarpe, le sous diaconat, et M. Montel le diaconat. Mgr Guibert conféra lui-même les ordres.

— 3. „ Comme presque tous les novices étaient prêtres dès le 1er oct., leur petit ministère, à Thiais, l'Hay, Villejuif, Rungis, et Chevilly, commença plus tôt pour eux. Les prédications du Carême, de la retraite de la 1ère Communion, d'ouverture et de clôture du mois de Marie, leur échurent à Villejuif.

A Thiais, M. l'abbé Grandjux ayant été promu à la cure de St Denis, les novices, sur l'invitation qu'il nous adressa de la part de l'Archevêché, s'occupèrent de la paroisse, en attendant la nomination de son remplaçant. On ne pensait pas qu'elle dût souffrir un long retard. Cependant Mr de Violaine, auparavant vicaire à Issy, nommé à ce poste, n'y fut installé que le 3 avril. Alors cessa notre ministère, que les préparations aux fêtes de Pâques et les offices de la semaine sainte avaient rendu assez laborieux. Un Père aidé, pour le service ordinaire, du concours des novices s'en était acquitté pendant plus d'un mois.

„ Le Fort de Bicêtre, auquel on ne se rendait plus depuis 1868, nous

a été confié jusqu'au 1er juillet. Il s'y trouvait outre la garnison ordinaire, un contingent d'environ 600 hommes condamnés à une réclusion de 1 à 6 ans. Il importait de ne pas les délaisser, quand on pouvait utilement profiter de leur détention pour leur rappeler leur devoir de chrétien. On accepta donc, sur l'offre de l'Archevêché, de s'en occuper momentanément. Le P. Meffret y transporta de Paris pendant la semaine sainte. Pendant les quinze jours qui suivirent Pâques, ce fut un Père de Cheville avec un novice. L'élan une fois donné, tout alla bien; d'autant que le Commandant du Fort, M. Haïer, un excellent chrétien, aimé du reste comme un père par les soldats, donnait le premier l'exemple. Il laissait aussi pleine liberté de faire tout ce qu'on jugeait bon pour le succès de ce ministère. D'ailleurs, les prisonniers avaient à se rendre aux offices, et cela par prescription réglementaire. Ce concours de circonstances favorables permit d'avoir plus de 200 communions pascales. Comme la chapelle était trop petite, la messe, avec l'autorisation de l'Archevêché, était dite en plein air quand le temps le permettait.

— 4. « Outre ce ministère temporaire, à la suite de la décision de Mgr Guibert, touchant la direction des Sœurs de St Joseph, (Tome VIII. p. 674.) le P. Grizard a été désigné par le T. R. Père comme confesseur ordinaire des Sœurs de Chilly. L'aumônerie de la Cté a été également confiée à nos Pères de Cheville, avec pleins pouvoirs, même pour les fonctions réservées de droit commun à l'autorité curiale. Ainsi, en deux circonstances différentes, nos Pères ont eu à administrer des religieuses de la Cté et plus tard, ils ont fait aussi la cérémonie des funérailles et de l'inhumation, sans avoir à demander aucune autorisation à M. le Curé de la paroisse. Les choses ont été réglées ainsi, en dehors de nous, entre l'Archevêque et le nouveau curé.

— 5. « Le 13 novembre, fête de St Stanislas, Patron du Noviciat, le T. R. Père avait bien voulu venir ajouter à la joie de notre fête, celle de sa présence. Il vint de nouveau le jour de la fête du Sacré Cœur de Jésus, ainsi que le R. P. Provincial, et nous adressa, après souper, quelques paroles qui furent suivies de sa bénédiction.

— On se rappelle que plusieurs novices avaient été ordonnés, l'an dernier, durant la guerre, par Mgr Lachat, évêque de Bâle. Ils

lui écrivirent, après leur Profession, en date du 24 sept. 1871, pour lui exprimer leurs sentiments de gratitude. Le Vénérable Prélat a répondu par une lettre pleine de bienveillance que nous donnons ici, spécialement pour ceux d'entre eux qui n'ont pu en avoir connaissance.

Soleure, le 16 octobre 1871.

« Messieurs et chers enfants,

« J'ai éprouvé une vive joie en recevant la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 24 sept. dernier. Vous ayant, par un spécial dessein de la Providence, enfantés au Sacerdoce, il m'est doux de penser que mes fils spirituels sont définitivement engagés dans cette grande et généreuse famille d'Apôtres, dont il est dit: Beati pedes evangelizantium. Mes prières et mes meilleures bénédictions vous accompagneront sur toutes les plages où l'obéissance et le zèle vous dirigeront. Qu'elle est belle votre destinée et combien vous devez de reconnaissance au Divin Maître de la mission qui vous a appelés à continuer son œuvre! Que d'âmes vous devront, après le Sauveur, le salut et leur bonheur! Quelles palmes glorieuses vous attendent, quand par votre humble et héroïque fidélité sous la voile de l'obéissance, vous conduirez au port ceux que vous avez arrachés à l'empire de Satan! Soyez bénis, chers amis! Que les Anges du Seigneur veillent sur vous constamment, et que Marie, l'étoile de la mer, vous guide durant tout le cours de votre terrestre navigation! Je me réjouis dans la pensée que vous ne m'oublierez pas dans vos prières et que vous m'obtiendrez les secours qui me sont si nécessaires pour l'accomplissement de mes devoirs dans mon vaste diocèse, contre lequel sévissent toutes les puissances infernales.

Agréez, Messieurs et chers fils, l'assurance de mes sentiments respectueux et de mon tendre dévouement.

+ Eugène, Ev. de Bâle.

Noviciat des Frères

1. Personnel. — 2. Installation. — 3. Admissions.

— 1. Le personnel des Frères du St Cœur de Marie a été un peu modifié depuis le dernier Bulletin de la Cté. Les F. F. Maure et Antoine ont été placés à N. D. de Langonnet; les F. F. Mathieu et Marie-Georges à Paris; le F. Wilfrid, revenu de Maurice, à Blackrock, et enfin le F. Thomas-d'Aquin à Cellule. — Est venu, par contre, de N. D. de Langonnet, le F. Fidèle, envoyé pour remplacer le F. Maure, et de la Maison de Paris, les F. F. Benoît et Gérard.

« Quelques changements opérés dans le personnel des Novices-Frères les laissent au nombre de 18, dont 9 novices et 9 aspirants.

— 2.° L'ancien scolastical est exclusivement consacré aux Frères. Les Novices couchent au rez-de-chaussée, dans la pièce affectée autrefois au réfectoire des séminaristes; leur salle de Cte est celle qui servait aux scolastiques. Le reste des bâtiments sert pour les ateliers et la basse-cour.

— 3.° Le Noviciat prend peu à peu son ancien aspect. La fête de St Joseph a été précédée d'une retraite à laquelle ont pris part une partie des Frères de la Cté de Paris et un certain nombre de ceux du St Cœur de Marie. A l'issue de la retraite, les Novices Frères Léon et Romain firent leur Profession, et les Postulants Alfred Duval et Auguste Lachapelle prirent le St habit sous le nom de F. F. Marie-Léonard et Saturnin. La cérémonie a été présidée par le T. R. Père lequel, plusieurs fois encore, a pu faire quelques apparitions au Noviciat des Frères et leur adresser quelques paroles d'édification. Cela a beaucoup contribué à ranimer leur esprit de ferveur et leur désir de sacrifices. Puisse notre V.e Fondateur bénir et développer ces dispositions en augmentant aussi leur nombre.

Maison du Séminaire des colonies
d'Août 1871 à Juill. 1872.

1. Personnel Fonctions. — 2. Rentrée des Séminaristes. Nombre. Retraite — 3. Séjour de MM. SS. Reyne et Tava. Ordns — 4. id. par MM. SS. Desflèches, Verolles et Mgr Guibert. — 5. Ministère. Frs de St Joseph et de l'Imée Conception. Orphelinat de la Ste Famille. — 6. Patronage Aumônerie confiée entièrement à la Cté Bien opéré. — 7. 1ères Comms d'enfants pauvres — 8. Pauvres secourus. — 9. Réunions de la Ste Famille. — 10. Œuvres divs. Caserne de l'Ouest. Bicêtre. Baptêmes de protest.ts Prédications. — 11. Santé du R. P. Provincial. — 12. Mort de Pierre et d'un ouvrier couvreur. — 13. Nouveau médecin, M. Coffin. — 14. Nelle salle de Théologie. — 15. Vœux à la chapelle. Ex-Voto. 16. Distribution des prix au patronage Ste Melanie.

— 1. Le personnel de la Maison-Mère, dont il n'a pas été fait mention au Bulletin depuis assez longtemps, comprend, outre le T. R. Père, les R. R. P. P. Le Vavasseur F., Sup.r, Collin, Delaplace, les P. P. Le Vavasseur Fils,

Jérôme, Barillec, Drinet, Meilloral, Besseral, de Communi et Humbrecht, et les F.F. Jean-Baptiste, Paul, Joseph, Adolphe, Mathieu, Raphaël, Narcisse, Donat, Juvénal, Norbert, Marie-Georges, Théodore et Sulpice.

« Les fonctions des Pères du Séminaire ont été à peu-près les mêmes que par le passé. Le P. Meilloral, qui, avant la rentrée des élèves remplit seul provisoirement la fonction d'économe, l'a rendue plus tard au Père Besseral ».

— 2° « Dès le mois d'août 1871, quelques élèves étaient revenus au séminaire, où on leur faisait des répétitions de théologie ; mais la rentrée proprement dite n'a eu lieu que le 17 oct. Les séminaristes n'ont atteint, cette année, que le chiffre de 47. On avait dû réduire ainsi le nombre des admissions à cause d'un certain excédant de sujets, ordonnés déjà depuis quelque temps et ne pouvant être placés, faute de postes vacants dans les diocèses des colonies.

« La retraite d'ouverture fut prêchée par le P. Guilloux. La réduction opérée sur les admissions avait permis un choix satisfaisant de sujets : ce qui a contribué à entretenir et à développer le bon esprit qu'on est heureux de trouver parmi les élèves du séminaire. »

— 3. « Déjà avant la rentrée des séminaristes, deux évêques des colonies : Mgr Reyne et Mgr Fava, étaient arrivés à la Maison-Mère. Le 29 août, quelques jours après son sacre, Mgr Fava, accompagné de son secrétaire et neveu, M. l'abbé Méresse, avait passé une première fois à Paris en se rendant dans le Département du Nord, l'était descendu au séminaire. Il y revint le 5 septembre, se disposant alors à son départ pour la Martinique. Deux jours avant, Mgr Reyne y était arrivé à son retour de la Guadeloupe.

« Mgr Fava voulut bien, pendant son séjour, faire une ordination. Elle eut lieu le Dimanche 10 sept. et compta 18 ordinands. « La Grande, prenant la parole après la cérémonie, montra comment l'Esprit de Dieu, à des époques successives, avait aimé à glorifier Jésus-Christ par les Apôtres et les martyrs, par des nations entières, dans les manifestations religieuses de la foi chrétienne, comme au temps des croisades, et enfin, comment Il voulait, surtout et toujours, le glorifier perpétuellement dans ses ministres. Le 12 sept. Mgr Fava se rendait à

St Nazaire, où il devait s'embarquer pour la Martinique sur le paquebot des 14.

« Mgr Reyne, après avoir commencé, peu de temps après son arrivée, ses visites en divers diocèses pour les aumônes qu'il se proposait de réunir en faveur des malheureux habitants de la Pointe-à-Pitre, rentra le 30 sept. à Paris et le lendemain, 1er oct., comme il a été dit au Bulletin du St Cœur de Marie, il faisait à Chevilly une ordination pour les Novices. Sa Grandeur a aussi plusieurs fois officié pontificalement au Séminaire. Le 1er Décembre eut lieu un service pour le repos de l'âme de Mgr Maupoint, et ce fut encore le prélat qui chanta la messe et fit l'absoute. »

— 4. « Par suite des difficultés occasionnées par les évènements de la guerre, un certain nombre de séminaristes se trouvait en retard pour les ordinations ; aussi elles furent plus nombreuses cette année. Indépendamment des deux précédentes, il y eut encore celle de Noël, le 23 Déc., Mgr Desflèches, évêque appartenant à la Cong. des Missions Etrangères, et Vic. ap. du Sut-chuen oriental (Chine).

Elle comprit 3 prêtres, dont un novice, M. Pallier, 2 diacres, 3 sous-diacres, parmi lesquels M. Picarda (Mathurin), 5 minorés et 11 tonsurés. La retraite préparatoire avait été prêchée par le P. Eschbach.

« Le 4 fév., M. Picarda fut élevé au Diaconat par Mgr Reyne, dans la chapelle du séminaire. Cette ordination fut pour lui seul.

« Le 16 mars, nouvelle ordination par Mgr Verrolles des Missions Etrangères, Vic. ap. de la Mandchourie. Il y eut deux prêtres et deux sous-diacres : M. M. Picarda et Montel, novices, reçurent alors l'un le sacerdoce, l'autre le sous-Diaconat.

« Enfin l'ordination de la Trinité que Mgr Guibert avait tenu à faire lui-même, fut partagée entre le 24 et le 25 mai. Le 24 dans la chapelle du séminaire St Sulpice, Sa Grandeur donna la tonsure et les ordres mineurs aux sujets des différentes Etés ou maisons ecclésiastiques de Paris ; le lendemain, Elle conféra dans l'église même les ordres sacrés à nos séminaristes, au nombre de 22 dont 4 prêtres, 3 diacres, 4 sous-diacres, 7 minorés, 5 tonsurés, prirent part à ces deux ordinations. »

— 5. « Indépendamment des occupations de l'intérieur, les Pères de la Cté eurent comme les années précédentes, des soins à donner à différentes

œuvres extérieures. Nous avons parlé déjà de la Direction des Sœurs de St Joseph rendue à notre Congr. Outre les PP. Delaplace et Bailly, désignés pour la confession et la direction du personnel de leur Maison-Mère, le P. Eschbach a été, comme confesseur ordinaire, chargé de leurs Mons de Maisons-Alfort et, comme confesseur extraordinaire, de leurs Maisons de Senlis, Creil, Lagny et Chantilly. Le P. Drimel confesse aussi les Sœurs qui résident à la rue d'Ulm.

« Nos Pères conservent également l'aumônerie des Sœurs de l'Imée Conception ainsi que de leur pensionnat et de leur ouvroir qui comptent ensemble 90 jeunes filles. Le 22 mai, le P. Le Douarin, alors à la Maison-Mère, a prêché avec beaucoup de fruit une retraite de 1ère Communion à ces enfants.

« Un ministère à peu près semblable, est exercé auprès des Directrices et des enfants de l'orphelinat du P. Delaplace, au nombre de 40 personnes environ. Il y avait avant la guerre, dans la maison de Nazareth, plus de 60 orphelines, les événements n'ont pas permis de les garder. »

— 6.° Nous avons aussi, comme depuis sa fondation en 1859 (Lom. V. p. 388) le soin spirituel du Patronage Ste Mélanie, mais maintenant à un titre spécial. Lors du transfert de l'œuvre en son local actuel sur la paroisse St Jacques en 1865 (L. V. p. 497), le curé, M. l'abbé Hiron, avait tenu à en avoir la haute direction. Et pour affirmer son droit de juridiction curiale il envoyait ses vicaires donner la communion pascale. Et les obligeait même malgré leurs nombreuses occupations, à venir le Dimanche au Patronage faire le catéchisme ou présider d'autres exercices. Bien que nos Pères n'aient eu aucune difficulté avec ces ecclésiastiques, que leur laissent du reste toute latitude pour leur ministère, il en résultait cependant pour l'œuvre de fâcheux inconvénients. Ne connaissant point les enfants, ces Messieurs ne pouvaient guère leur faire des instructions bien appropriées à leurs besoins. Les Confrères de la Société de St Vincent de Paul qui dirigent l'œuvre, résolurent donc spontanément de faire des démarches auprès du nouvel Archevêque, afin d'obtenir que la direction spirituelle de la maison nous fût entièrement remise. La démarche du Président, Mr de Talvelly, faite par l'intermédiaire de M. l'abbé Bayle, Vic. gal du diocèse, fut soumise au Conseil de Mgr l'Archevêque et complètement approuvée. Le 17 Déc. l'Archidiacre de N. Dame,

M. l'abbé Jourdan, en écrivit lui-même au T. R. Père en ces termes.

« Monsieur le Supérieur,

« Mgr. l'Archevêque vous prie de vouloir bien vous charger de « pourvoir par les Pères de votre Congrégation au service religieux du « Patronage Ste Mélanie, rue Lhomond, 26. Relativement à la paroisse, « cette œuvre sera considérée à l'avenir comme une aumônerie ordi- « naire. Je vais donner avis de cette décision à M. le curé de St Jacques. »

« Au mois de Décembre, les jeunes confrères des conférences de St Vincent de Paul qui se dévouent à l'œuvre, voulurent faire ensemble une petite retraite pour retremper leur zèle. Le R. P. Provincial leur en donna les exercices. Ils les suivirent avec piété au nombre de douze environ. Un témoignage non suspect du bien que leur fait à eux-mêmes le Patronage, c'est le nombre de vocations religieuses et sacerdotales qui continue à se manifester parmi eux. Cette année encore, le Président, M. de Talvelly et un de ses confrères, sont entrés au novicial des Pères Jésuites, dont ils avaient été les élèves.

« Parmi les jeunes ouvriers qui fréquentent le Patronage, il y en a aussi deux. M. Pillu en 1870, et M. Babin en 1871, qui sont entrés dans notre Congrégation au Petit Scolastical de Celle, après avoir déjà fait en particulier un commencement d'études.

« Le bien se continue dans cette œuvre d'une manière très consolante, malgré le milieu si mauvais des ateliers où se trouvent ces pauvres apprentis. Les retraites prêchées à Noël et à Pâques par les P. P. Besseral et Barillec, en réunirent chaque fois environ 130 à la Ste Table. »

— J. « Parmi les enfants pauvres du quartier, le P. Besseral a préparé, en outre, à l'aide des séminaristes, deux cérémonies de premières communions et de confirmations. La première, faite le 3 sept. 1871, ne comptait que 12 enfants; l'autre célébrée le 12 juin, en réunissait 40. Quant à la confirmation, elle fut donnée la première fois, (10 sept. 1871) par Mgr. Tava; la seconde (16 juin 1871) par Mgr. Jancard, évêque de Cérame. Ce furent des séminaristes qui, sous la direction du P. Besseral, firent les instructions des retraites préparatoires. Ils avaient avec joie consacré aux catéchismes leurs récréations du soir, durant plusieurs mois.

« Mais après avoir instruit et préparé ces pauvres enfants, il y avait encore à les habiller convenablement. Tout en le faisant aussi économiquement que possible, c'était encore, vu leur grand nombre, une dépense de 5 à 600 f St Joseph ne trompa point la confiance qu'on avait mise en lui. Les dons reçus d'une façon bien providentielle permirent de faire face à tout. »

— 8. Le P. Besseral est en même temps, comme économe, aumônier des pauvres, pour la Cté. Il y en a plus d'une cinquantaine qui viennent chercher au séminaire leur petite obole de chaque semaine. Grâce à des dons de personnes pieuses, ajoutés aux aumônes de la Cté, aucun d'eux n'est renvoyé les mains vides. Ces pauvres se réunissent le jeudi dans la chapelle du séminaire et après l'aumône spirituelle qui leur est tout d'abord donnée, ils touchent heureux et reconnaissants, leur petite rente hebdomadaire de 5 sous. On fit pour eux une loterie à laquelle prirent part 75 de ces pauvres gens. Une autre loterie a été également tirée le 16 juin pour les enfants du Patronage qui avaient fait leur première Communion. Mais celle-ci était due en majeure partie à la générosité des séminaristes ».

— 9. « Et ces différentes œuvres se joint celle de la Ste Famille sous la direction du P. Delaplace. Les exercices qui se faisaient régulièrement dans la chapelle souterraine le 1er et le 3ème Dimanche de chaque mois, avaient été forcément interrompus pendant le siège et la Commune. L'œuvre fut ensuite assez longtemps encore à se reconstituer. Elle reprit toutefois le 17 déc., mais avec certaines modifications. Les réunions ont lieu à la chapelle du Patronage que convient beaucoup mieux pour cela ; et elles se font, non plus à midi, mais le soir de 7h 1/2 à 8h 1/2, deux fois par mois comme précédemment. La messe de midi et demi à été mise et supprimée et se trouve avantageusement remplacée par le salut du St Sacrement, accompagné des autres exercices accoutumés. Il y a habituellement de 60 à 70 personnes qui suivent ces exercices. Souvent le P. Ormel prête son concours au R. P. Delaplace. Se trouvant alors à la Maison Mère, le P. Hervé a prêché la retraite de Pâques. Il y eut à la clôture 60 communiants, dont une dizaine d'hommes.

— 10. « A partir du 31 mars, une messe a été dite tous les dimanches à la caserne de Sourcine. Elle est accompagnée d'une petite instruction faite aux soldats qui y assistent. C'est le P. Grimel qui est chargé de cette œuvre peu favorisée d'ailleurs jusqu'ici par les règlements militaires et l'esprit des casernes. Aussi n'a-t-il guère compté qu'une dizaine de communions pour Pâques ».

« Les Novices chargés de la desserte de Bicêtre furent, comme nous l'avons dit, aidés du P. Meillorat pendant la semaine-Ste. Il s'y rendit plusieurs jours de suite avec un séminariste. Entre autres conversions, il compte celle d'un jeune artiste, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, jeune homme plein de distinction et de talents qui d'abord faisait volontiers à ses camarades le commentaire amusant de ses instructions. Mais notre confrère le prit à partie et fit si bien qu'il le gagna.

« Presque tous les ans, nous avons aussi quelques conversions de protestants. Cette année, le P. Stoll a utilisé une partie des loisirs que lui laissait son séjour à la Maison-Mère, depuis sa rentrée de Gibraltar, pour préparer au baptême plusieurs personnes. Le 2 juin, il eut le bonheur de recevoir l'abjuration d'une femme protestante, âgée de 55 ans. Elle se trouvait placée avec une des dames pensionnaires, chez les Sœurs de St Joseph de la rue d'Ulm. Le Père l'instruisit et la baptisa. Quelques jours après, le 2 juillet, il conféra également le baptême à deux jeunes filles, l'une de 8 ans, l'autre de 11, nées de parents chrétiens, mais qui ne voulaient pour leurs enfants ni christianisme, ni religion quelconque. Ces résultats si consolants reviennent aussi en grande partie aux soins des Sœurs de St Joseph.

« Le P. Stoll prépare encore en ce moment au St Baptême une femme juive, originaire de Metz, qui a été confiée à nos soins par la Société de St François Régis.

« Ajoutons, pour compléter les détails de ce ministère, plusieurs sermons donnés à Villejuif, principalement pendant le mois de Marie, le Panégyrique de St Médard prêché par le R. P. Provincial, à l'église paroissiale de ce nom, le 1er mai, jour de la fête patronale où il a officié sur l'invitation de M. de Cestin, enfin le concours

prêté par divers Pères à Mr l'aumônier des Sœurs de l'Adoration Réparatrice, à cause de son état prolongé de souffrances. »

— 11. « Les santés grâce à Dieu, se sont bien maintenues. Il faut en excepter toutefois celle du R. P. Provincial, soumise pendant plus d'un mois à une assez rude épreuve. Tout ce temps à peu-près, il est resté sans prendre part aux repas de la Cté, bien qu'il ne manquât point les autres exercices communs. C'était par suite d'une certaine fatigue d'estomac qui lui rendait les digestions très difficiles. Cette indisposition, qu'il a déjà eue plusieurs fois par le passé, quoique moins longtemps, a enfin heureusement disparu. »

— 12. « Bien qu'elle n'ait point atteint de membres de la Cté, la mort a cependant frappé deux fois dans l'enceinte du séminaire. Le 26 sept. à 2 h. 1/2 du matin, c'était le brave Pierre Bal, ce vieux et fidèle serviteur, depuis 16 ans environ attaché à la maison. Pendant une quinzaine de jours il se traîna péniblement, épuisé peu-à-peu par une forte dyssenterie : c'est cette maladie qui l'emporta. Cet excellent homme avait toujours été d'une grande piété, et sa dévotion pour Marie se traduisait souvent en colloques d'une touchante naïveté. La Vierge adossée au mur de l'ancien scolastical était sa madone préférée. Un des jours qui qui précéda sa mort, le T. R. Père, pour qui il avait un filial attachement, alla dans sa chambre l'entretenir quelque temps. Alors en sa présence, et après avoir fait allumer deux cierges près de son lit, Pierre renouvela son agrégation aux différentes confréries dont il faisait partie et voulut aussi, par cet acte extérieur, témoigner de son désir de mourir en union avec notre Congr, après avoir vécu si longtemps dans son sein.

« Le T. R. Père fut on ne peut plus édifié des sentiments de foi vive et d'abandon à la Ste volonté de Dieu qu'il manifesta alors. Ces sentiments, il les exprima jusqu'à son dernier soupir. Vivant avec une sage économie, Pierre avait mis de côté sur ses gages annuels une épargne assez importante. Elle fut à sa mort, par disposition testamentaire, dévolue à sa parenté. Il réserva toutefois une assez large aumône pour la Mission du Zanguebar, et le St Père ne fut pas non plus oublié. Son enterrement eut lieu à Cheviily le surlendemain de sa mort, après l'office des funérailles qui fut célébré à la chapelle du St Cœur de Marie.

« La seconde mort qui vint nous attrister fut celle d'un ouvrier couvreur travaillant à la maison. C'était le 7 Déc. vers 1 h. de l'après midi, la neige commençait à tomber, ce qui rendait les toits très glissants. Néanmoins, voulant poser une dernière tuile qui lui restait à placer, cet ouvrier s'aventure encore sur la toiture; tout chaussé de gros souliers à clous. Cette imprudence lui coûta la vie. Il glisse en effet et tombe sur le pavé de l'impasse, d'une hauteur de près de 30 mètres. Le P. Orinel, accouru des premiers, lui donna l'absolution; mais à peine laissait il paraître encore quelque signe de vie. Le crâne était fracturé et la colonne vertébrale brisée. Au parloir où il fut immédiatement transporté, on lui administra l'Extrême Onction. Bientôt on put constater toute cessation de vie. Ce pauvre homme pouvait avoir de 45 à 50 ans; il était marié, mais n'avait point d'enfants. »

— 13. « Depuis le mois d'octobre 1871, un nouveau médecin le Doct. Coffin remplace, pour le service du séminaire, le Dr. Manec. Ce dernier, excellent praticien du reste, est, on le sait, sur le déclin de l'âge, et comme il réside loin du séminaire, on ne pouvait que difficilement recourir à lui en dehors de ses jours de visite. Le Dr. Coffin est un médecin digne de confiance et d'une abord aussi facile que bienveillant. Il demeure à proximité du séminaire; plusieurs fois déjà par le passé on l'avait appelé pour donner ses soins à des malades et on n'avait eu qu'à se féliciter du succès de ses traitements (1). »

— 14. « Depuis la rentrée des Pères à la Maison-Mère, après les troubles de la Commune, diverses améliorations et réparations ont été faites au séminaire. La plus importante est la disposition au second étage, d'une vaste salle d'étude, en remplacement de celle autrefois existante au-dessous de la chapelle du St Cœur de Marie et que sa position rendait trop incommode. Pour cet appartement on a pris les ~~quatre~~ six chambres du fond du corridor du St Cœur de Marie. A côté de cette salle

(1) C'est la Mère Rosalie qui, en retour de la messe dite chaque matin à sa Cté, rue de l'Epée de Bois, a voulu prendre à sa charge de fournir un médecin pour la visite de notre Etablissement. Mr Manec, qui lui était tout dévoué, accepta cet office et s'en acquittait chez nous depuis près d'une vingtaine d'années pour la modique rétribution de 200 f. Les Sœurs de l'asile ont accepté le changement que nous étions obligés de faire, bien que les honoraires du nouveau médecin aient dû être élevés à 350 f.

servant pour les cours de théologie, les étudier et les conférencer communes, se trouve la classe de philosophie qui comprend une seule chambre. Quant à l'ancienne salle de théologie, elle a été reliée à la chapelle souterraine par deux nouveaux passages qui existaient déjà, mais avaient été murés. D'autre part, la chapelle est maintenant dégagée de l'autel et des autres accessoires servant pour les réunions de la Ste Famille. Le sol de la salle a été bitumé et pendant l'hiver et les jours de pluie, les Séminaristes trouvent dans tout ce soubassement un excellent abri pour leurs récréations. »

— 15. « Nous avons déjà fait connaître l'érection du touchant ex-voto à Marie Préservatrice. En raison des circonstances, le T. R. Père a fait ralumer le 2 juillet, fête de la Visitation, devant la Madone bénie, la lampe, qui avait cessé de brûler depuis le 25 mai, lendemain du jour anniversaire de la délivrance de la maison. La situation, en effet, reste toujours bien incertaine, et il ne peut être que très salutaire de se recommander davance au Cœur Immaculé de Marie. Le T. R. Père invite les autres Cies à s'unir d'intention aux membres de la Maison-Mère de Paris.

« Un autre ex-voto placé à l'autel du St Cœur de Marie, au mois de Sept. 1871, témoigne d'une faveur assez marquante obtenue à cet autel par une pieuse dame. Cet ex-voto est un marbre d'environ deux décimètres carrés, portant en lettres dorées l'inscription suivante : « Mes yeux sont levés « vers Vous, jusqu'à ce que vous ayez pitié de nous. 24 Sept. 1871, fête de N. D. de la Merci. M. S. »

« Mentionnons encore quelques dons d'une certaine importance faits à la chapelle. C'est d'abord un beau calice en vermeil, étrenné le 19 mars, fête de St Joseph, donné à sa mort par M. l'abbé Aurine, un de nos anciens Scolastiques. Nous avons ensuite reçu un ciboire magnifique, encore en argent doré et d'une valeur de 800 f; c'est un don fait par un de ces Messieurs du Patronage, entré chez les Jésuites, M. Calluau, dont le père nommé député à l'assemblée nationale par les électeurs de la Somme, est mort à Bordeaux. Ce jeune homme, en partant, a laissé également de beaux ornements à la chapelle du Patronage de Ste Mélanie. Le Jeudi-Saint, le T. R. Père a, le premier, consacré dans ce ciboire.

« Enfin, Mme Senente, cette dame qui favorisa pendant la Commune

l'Evasion) du P. Besseral et du F. Jean-Baptiste, a aussi fait une offrande de 20 vases à fleurs, fabriqués exprès pour la chapelle et portant le double cinquième de la Congn, le St Esprit et le St Cœur de Marie."

— 16. "La distribution des prix du Patronage Ste Mélanie vient d'avoir lieu le Dimanche 21 Juillet, au milieu d'un concours plus nombreux que jamais de patrons et de parents des enfants. Elle était présidée par M. le Duc de Broglie, député, dont le frère M. l'abbé Paul de Broglie a beaucoup contribué par ses dons généreux à la fondation de la maison. Après un rapport d'un des vice-Présidents sur l'état et la marche de l'œuvre en ces dernières années, M. le Duc de Broglie a fait aux jeunes ouvriers et apprentis une allocution sur le courage chrétien qui devait les animer. Rappelant les tristes événements qui avaient ensanglanté Paris, il a montré ce que pouvait produire le courage quand il était au service des intérêts et des passions, et il a fait voir que le vrai courage, le seul qui pouvait honorer et élever une nation, c'était le courage soutenu, dirigé et réglé par les principes religieux. Le Maire de l'Arrondissement, M. Pacheret s'était offert à assister aussi à la fête. L'ancien Professeur de Philosophie au Collège de France, ne paraît pas orateur. Après avoir, par quelques mots péniblement ajoutés les uns aux autres, exprimé son dévouement pour l'Arrondissement, et rappelé les paroles de M. de Broglie, il a terminé en disant: cette morale, "vous "l'appelez d'un nom devant lequel toute philosophie sérieuse doit "s'incliner." L'assistance aussitôt a applaudi de tout côté.

L'Archevêque Syriaque de Mossoul, Mgr Behnam Benni qui venait d'arriver à Paris les jours précédents, honorait aussi la fête de sa présence. Sur la prière qui lui a été faite, à la fin de la distribution, il a donné sa Bénédiction à l'assemblée, et tous se sont inclinés en faisant le signe de la croix."

Cté de N. D. de Langonnet.
d'Octobre 1871 à Juillet 1872.

1. Personnel. Collège. Petit scol.t. Nov.t des Frères. — 2. Retraites. — 3. arrivée du P. Riaux. Retraites d'eccl.t. Don du Recteur de Berné. — 4. Visite de Mgr Bécel. Archiconf.t de Ste Anne. — 5. Embellissement de la chapelle. — 6. Fêtes. Admiss.ns à la Pentecôte. — 7. Direction des Sœurs de St Joseph. — 8. Consultat.n aux malades. — 9. Distrib.t des prix.

— 1. « La Cté de N. D. de Langonnet n'a jamais eu un personnel si nombreux que cette année. Malgré l'état de gêne où se trouvent plusieurs familles, par suite de nos désastres, le collège comptait environ 100 élèves à la fin d'octobre; une dizaine d'enfants sont venus dès avant Pâques augmenter ce nombre.

« La rentrée du Petit-Scolasticat a aussi été bonne. Plus de vingt nouveaux postulants sont venus remplacer ceux qui ont passé au grand-Scolastical; depuis il en est successivement arrivé plusieurs autres et à la fin de l'année, le nombre des Petits-Scolastiques atteignait la soixantaine. C'est le maximum que nous puissions recevoir depuis que nous avons le Grand-Scolastical.

« Le Noviciat des Frères également se recrute bien; à la fin de février on comptait 28 novices, dont 5 novices titulaires et 23 postulants. »

— 2. « Cette année, comme par le passé, les exercices de la retraite annuelle pour les différentes catégories de la Cté, se sont terminés le jour de la Toussaint. La retraite des Pères et des Gds Scolastiques avait commencé le mercredi, 25 oct.; le P. Jouan faisait les deux instructions principales, et les PP. Payen et Brunetière les conférences; le premier, aux Frères et le second, aux grands-Scolastiques.

« La retraite des élèves du collège et des petits scolastiques s'ouvrit le 28 oct. Les instructions principales, communes aux uns et aux autres, furent données par le R. P. Supérieur, qui voulut se charger en outre des méditations et des conférences des élèves. Ce fut le P. Du Plessis, vice Préfet des Petits Scolastiques, qui fit les conférences à ces derniers.

« Le soir de la Toussaint eût lieu la cérémonie de clôture de la retraite, présidée par le R. P. Supérieur. L'allocution fut faite par le P. Jouan. A cette cérémonie, les F. F. Potern et Aignan eurent le bonheur de faire leurs vœux perpétuels ; les F. F. Jean-Marie et Thomasi se consacrèrent à Dieu par la Profession ; sept aspirants Scolastiqs. MM. Dagon, Strebler, Tromelin, Neu, Helmer, Gouriou et Martin prirent le St. habit religieux

« Des travaux urgents ne permirent pas de faire la seconde retraite des Frères immédiatement après la première : elle ne commença que le 26 nov. Ce fut le P. Du Plessis qui en fut le prédicateur. Le jour de la clôture, le F. Anatole prononça ses vœux de 5 ans.

— « 3. « Le P. Riaux, à son retour de la Martinique, est venu le 14 Déc. se fixer à Langonnet. Il a été chargé de la classe de 5ème et des fonctions de Préfet de discipline au collége

« Nous avons eu le bonheur de posséder pendant une quarantaine de jours le R. P. Lœwenbruck. Sa présence a été avantageusement utilisée pour différentes prédications.

« Outres ces membres de notre Congn., divers ecclésiastiques des environs sont venus successivement accroître le personnel de passage, à l'occasion des retraites qu'il désiraient faire dans l'Etablissement. Ils ont tous paru très-satisfaits, et ont emporté de leur séjour les meilleures impressions. Mr. le Curé de Gourin a été lui-même du nombre de ces retraitants. (Lett. 23 av. 1872)

« Au mois de mai dernier, M. Le Boucher, recteur ou Curé de Berné, paroisse des environs de Langonnet, a fait à la Cté un don de 3000 f, à la charge d'en employer la rente à 3 0/0 en faveur d'un de ses neveux ou d'un enfant de sa paroisse s'il y en a au collége, mais en laissant, à leur défaut, la faculté de l'appliquer à un de nos scolastiques ou pour toute autre œuvre, au gré du supérieur de la maison ». (Lettres 13 et 21 mai 72.)

— 4. « Le 13 janvier, le R. P. Libermann accompagné du P. Guyot, se rendit à Vannes pour les visites officiels du commencement de l'année. Monseigneur reçut nos Pères avec une bonté tout amicale et insista auprès du P. Libermann pour que, dans ses voyages au Chef-lieu, il descendît toujours à l'évêché. Nos confrères virent aussi M. le Préfet du Morbihan qui les accueillit très-bien. (Lett. du 13 janv. 72.)

« Mgr Bécel avait alors promis d'aller en mars donner la Confirmation à Langonnet. Le vendredi au soir, 9 de ce mois, Sa Grandeur arrivait de Ste Anne avec M. l'abbé Aléosse curé d'Hennebont. Elle fut reçue solennellement à l'entrée de l'Abbaye par le R. P. Supérieur et conduite processionnellement à la chapelle de l'établissement. Là, les Pères qui n'avaient pu à la descente de voiture du Prélat baiser l'anneau épiscopal allèrent le baiser alors, et avec eux tous les grands et les petits Scolastiques revêtus du surplis. (Lett. des 11 et 21 mars 72.)

« Le samedi 10 eut lieu une confirmation précédée d'une exhortation de Mr l'abbé Aléosse. Le lendemain, Sa Grandeur donnait le sous-Diaconat à quatre Scolastiques.

« Dans sa réponse au compliment de bienvenue du R. P. Libermann, Monseigneur avait dit aimablement qu'il était heureux de rendre à l'oncle et au neveu l'hommage qui leur était dû (Semaine Religse de Vannes, 14 mars 72.)

« Il voulut bien en effet, à son passage à Langonnet, signer une lettre postulatoire en faveur de la Cause de notre St Fondateur. (Lett. de Mgr Bécel, 10 mars 72).

« Sa Grandeur fit à Langonnet un séjour de 48 heures. Avant de s'éloigner, le Prélat écrivit au R. Père une lettre des plus aimables pour le remercier des attentions et des bonheurs de toutes sortes qui lui avaient été prodigués dans l'Etablissement, ajoutant qu'il ne manquerait pas d'informer le Préfet de la vive satisfaction que lui avait causée la vue des choses et des résultats obtenus à la Colonie de St Michel, afin de l'intéresser davantage à la prospérité de cette œuvre. (Lett. de Mgr Bécel 10 mars 72.)

« A son retour sur Vannes, le P. Libermann accompagna Sa Grandeur jusqu'à Mélan; et le P. Guyot continua encore jusqu'à Hennebont. (Lett. du 11 mars 72.)

« Le passage de Mgr Bécel à Langonnet a été l'occasion de la formation dans l'Etablissement d'une confrérie de Ste Anne. Elle a été affiliée le 26 juillet à l'Archiconfrérie érigée en l'honneur de la glorieuse Patronne de la Bretagne dans le célèbre sanctuaire de Ste Anne d'Auray. »

— 5. « On a parlé au dernier Bulletin de Langonnet de certains tra-

vaux

d'embellissement entrepris à la chapelle (Bull. tom. VIII. p. 314.) Continués par le Ct Eugène, lequel, vu l'absence forcée de M. Eugène qui ne pouvant quitter Paris, a dû s'inspirer de ses plans et projets, ces travaux ont donné à l'ornementation de la chapelle un excellent appoint. Les pilastres du sanctuaire ont été revêtus d'écussons peints entrelacés de fleurs. La niche de la Ste Vierge a été refaite. On a exhaussé la statue de 30 centimètres, ce qui la fait parfaitement ressortir; les nuages ont été couverts de têtes d'anges; le fond bleu tendre est orné d'une gloire. Celle qui environne le St Cœur de Marie, sur le haut de l'arcature de la niche, a été enrichie de nombreuses dorures: rayons dorés s'échappant des nuages, têtes d'anges dorées formant une couronne au St Cœur de Marie dessiné en transparent. On a aussi entrepris l'autel. Mais tout n'est pas fini, et il reste encore pas mal à embellir et à perfectionner." (Lettre du P. Libermann et du F. Eugène, 4 juill. 72)

— 6. "Les fêtes ont eu leur solennité ordinaire, rehaussée encore depuis plus d'un an par la présence des grands scolastiques. A la fête de la Pentecôte, les novices Frères Eugdual Le Goff, Yvon Pambour, et Marie-Jérôme Pichon, tous les trois du diocèse de Vannes, eurent le bonheur de faire leur profession entre les mains du R. P. Libermann. Deux postulants reçurent aussi l'habit religieux sous les noms de Cr Nil et de F. Marie Vincent.

"Les Petits Scolastiques eurent une réception plus nombreuse encore. Dix Postulants, MM. Richard, Pillard, Prono, Hirtzlin, Le Gall, Kieffer, Jublanc, Kuhn, Martin et Antunès, furent admis à prononcer leurs premiers engagements.

"La Fête Dieu entraîna de très grands préparatifs, mais la journée ne fut pas tout-à-fait favorable, car la pluie surprit la procession vers la fin de la cérémonie."

— 7. "Au ministère, assez restreint du reste, qu'exerce nos Pères dans les environs, s'est ajouté pour le R. P. Supérieur, la confession extraordinaire de la maison des Sœurs de St Joseph à Guerin, ainsi que de celle de Châteauneuf dans le diocèse de Quimper. Ce sera une occasion pour nous de nous faire connaître en ce dernier diocèse et d'en attirer des élèves pour le collège et peut-être aussi des vocations pour la Congr.

« Par une lettre du 21 mars, Mgr de Vannes a également chargé le R. Supérieur du soin de l'examen des Postulantes et novices de la maison de Gourin à titre de coadjuteur ou de suppléant de M. le curé de cette ville. » (Lettre des 21 et 30 mars 72.)

— 8. « Ce n'est pas aux seules soins spirituels que s'exerce le dévouement du R. P. Supérieur. Nombre de personnes viennent encore le consulter pour leur santé, de 5, 6 et 7 lieues à la ronde. Le souvenir du Dr Libermann, toujours vivant dans ces localités, lui a créé une nombreuse clientelle qui augmente encore chaque jour. Et vraiment on ne pourrait sans manquer à la charité, refuser un conseil à ces pauvres gens; car ils sont incapables de payer les sommes relativement énormes que leur coûteraient les visites ou les simples consultations des médecins. Le R. P. Supérieur leur fait fournir aussi les médicaments qu'ils ne pourraient aisément se procurer ailleurs. »

— 9. « Les exercices de l'année scolaire se sont terminés par la Distribution des prix le 6 août, fête de la Transfiguration. A cause du mauvais temps l'on s'est vu contraint de faire la solennité dans la grande salle du bâtiment neuf de la colonie de St. Michel. Elle a eu lieu avec le concours accoutumé des ecclésiastiques des environs et des nombreux parents des élèves. M. l'abbé Kerdaffrec, curé de Pontivy chef-lieu d'arrondissement, avait été invité pour la présider; mais il en a été empêché. Ce même jour il célébrait le service funèbre de M. l'abbé Guillaume Le Berre, frère du P. Le Berre, décédé le 23 juillet. La présidence fut alors déféré à Mr Le Marquer curé de Gourin. Tout dans la fête a réussi à souhait. musique, chant, et déclamation; pour la pièce de théâtre on avait choisi cette année celle intitulée le Revenant ou le Trompeur trompé.

Maison du Grand-Scolastical.

1. Vacances. Rentrée. Retraite. — 2. Ordinat.s par MM. SS. David et Bécel. — 3. Mort de MM. Guillamat et Carey. — 4. Prise d'habit. Nombre.

— 1. Par suite de la présence dans le même établissement, du Grand et du Petit-Scolastical ainsi que du Collège, il était devenu nécessaire

de faire coïncider pour ces trois catégories, l'ouverture des vacances. Celles des grands Scolastiques furent donc remises, d'après la décision du T. R. Père, au 1ers jours de juillet à la fin de ce mois.

« Le départ des futurs novices avait réduit leur nombre à 33; mais les contingents fournis par les Petits Scolasticats de Langonnet, de Cellule, d'Orlande, les retours de plusieurs sujets employés dans les Cies, enfin l'arrivée de 10 postulants élevèrent ce chiffre à 64. La retraite qui n'eut lieu que trois semaines après la rentrée, effectuée le 4 oct., fut suivie de la prise d'habit de M. Rochette.

— 2 « L'ordination qui fit alors défaut eut lieu aux Quatre-Temps de Noël, le 23, le R. P. Supérieur conduisait à St Brieuc six grands Scolastiques: MM. Tranquilli, Schleweck, Temport et Pallier appelés aux ordres mineurs; et MM. Dubail et Rochette à la tonsure cléricale. Après la cérémonie d'ordination qui eut lieu au grand séminaire, nos confrères allèrent avec les P. P. Libermann et Thomas offrir leurs remerciements à Mgr David. Sa Grandeur se montra d'une affabilité charmante et sut trouver pour tous un mot spirituel et gracieux. En les congédiant, après leur avoir donné sa bénédiction, elle renouvela au R. P. Supérieur l'offre de ses services dans les termes les plus bienveillants et les plus flatteurs pour la Congr.

« Deux mois plus tard, le Dimanche 10 mars, une seconde ordination avait lieu dans notre chapelle, à l'occasion de la visite de Mgr Bécel, dont il a été parlé au Bulletin de la Cté. Quatre nouveaux élus: MM. Rulhe, Tranquilli, Schleweck et Pallier reçurent le sous-Diaconat. Pour remercier le Prélat de cette faveur qui avait fait le principal objet de sa visite, les grands Scolastiques voulurent lui exprimer dans un discours latin, fort goûté de Sa Grandeur, leurs sentiments de reconnaissance et de piété filial. Dans sa réponse, Monseigr témoigna combien il avait été heureux de remplir pour la première fois dans notre antique sanctuaire, l'une des fonctions les plus consolantes du ministère pastoral; puis, rappelant les événements qui nous avaient amenés en Bretagne, il se félicita de nous voir trouver dans son catholique diocèse un refuge ménagé par la divine Providence. Pendant le séjour qu'il fit dans la Cté, Mgr Bécel vint deux fois partager la récréation des grands Scolastiques.

— 3.° Parmi les épreuves envoyées au Grand-Scolastical, une des plus sensibles a été la mort de deux aspirants titulaires. Ce fut d'abord M. Guillamat qui expirait le 14 avril, Dimanche du bon Pasteur, des suites d'une affection de poitrine, et après deux mois de cruelles souffrances. « Il est mort, écrit le R.P. Supérieur, à 6 h. du soir, ayant conservé sa pleine connaissance jusqu'au dernier moment. Il a reçu avec la plus grande ferveur les derniers sacrements et a fait sa Profession trois jours avant de mourir. Les Scolastiques se sont montrés très-édifiants en préparant ce confrère à la mort. » (Lett. 15 av. 72)

« Dix jours après M. Guillamat, ajoute le R.P. Libermann, M.r Carey succombait aussi. Il a rendu son âme à Dieu le 23 avril, à 3 h. 1/2. La santé de ce Scolastique était tellement endommagée, que nous devions nous attendre à ce qu'il nous échappât d'un moment à l'autre. Il était alité depuis 6 semaines environ, vomissait absolument tout ce qu'il prenait de solides et de liquides, depuis une dizaine de jours, et se trouvait pris simultanément des reins, du foie et des poumons. C'était un retour de toutes ses anciennes maladies. Déjà pendant son petit-Scolastical, il avait été administré et avait fait sa Profession in articulo mortis, pour une maladie de poitrine. Rentré de Chandernagor en Europe en 1870, pour une maladie de foie, il avait été atteint en dernier lieu d'une albuminurie, qui l'a à la fin emporté. Il a rendu presque subitement le dernier soupir, car une dizaine de minutes avant, il avait essayé de boire et avait prié l'infirmier qui le veillait de l'asseoir dans son lit &c. J'ai pu lui donner l'indulgence et l'absolution in articulo mortis, et je crois aussi, sans en être sûr cependant, avoir eu le temps de lui donner l'Extrême-Onction. Je regrette cette mort, surtout si près de celle de M. Guillamat. Cela donne à Langonnet un air un peu lugubre. Mais la S.te Volonté de Dieu avant tout, en cela comme en tout le reste! » (Lett. 23 av. 72)

— 4.° « Comme un dédommagement de ces douloureuses pertes, continue le Bulletin, le Scolastical recevait quelque temps après deux nouveaux postulants. La fête de la Pentecôte fut marquée d'une prise d'habit, à laquelle, au nombre des aspirants des autres catégories : novices, Frères et petits Scolastiques,

participaient M.M. Vivier, Heintz, Lorber, Hurtz, et Guillaume, tous cinq de notre vice. Cté. Notre nombre s'est ainsi élevé à 56 Scolastiques titulaires, auxquels il faut ajouter huit postulants, ce que donne un total de 64 membres pour le grand scolasticat."

Maison de St-Michel.

1. Personnel de la Cté. Nombre des enfants. Locaux insuffisants. — 2. Mort de 4 enfants. Maladie et guérison de l'un d'eux. — 3. 1ère Comon et Confirn. Visite de Mgr Bécel. — 4. Visite de l'Inspecteur. — 5. Travaux de culture. Achat d'une prairie. — 6. Oratoire de St Joseph au Bois.

— 1. "La Maison de St Michel a subi quelques changements depuis l'année dernière. Le P. Callu, qui en faisait partie en qualité de sous-Directeur, a été envoyé, comme on l'a vu, dans la Colonie de Maurice. Il a été remplacé par un nouveau Profès, le P. Winnenburger, désigné maintenant dans l'Etablissement sous le nom de P. Charles, son prénom. L'arrivée de quelques Frères en a porté le chiffre à 29, plus un Novice-Frère. Nulle part dans la Congn ne se trouvent réunis des Frères en plus grand nombre. Mais loin d'être trop nombreux pour la besogne, ils sont plutôt insuffisants; car il s'agit de diriger, non plus comme l'année dernière environ 246 enfants, mais 444.

" Parmi les contingents de jeunes détenus fournis de divers pénitenciers, il en est arrivé de St Clan plus d'une soixantaine. L'évacuation complète de cet établissement sur celui de St Michel a été décidée en principe; mais le défaut de logement n'a pas permis de l'effectuer encore." (Lett. du 21 mars 72.)

" L'augmentation du nombre de nos détenus a été faite sur la prière adressée au Gouvernement de ne pas laisser la Colonie privée des bras que requérait l'état des exploitations entreprises, comme aussi à cause des constructions récentes exécutées à la suite des réclamations si souvent réitérées de la part des inspecteurs, et qui avaient été décidées alorsque la colonie pouvait compter sur un effectif d'au moins 320 enfants. Mais la manière dont on a répondu à notre demande a créé des inconvénients nouveaux. Non seulement cette augmentation trop considérable de sujets absorbe entièrement les soins de tout le personnel des Frères,

mais les locaux sont devenus aussi insuffisants. Il faudrait bâtir et les ressources pour cela font également défaut.

« Là où l'insuffisance des bâtiments se fait particulièrement sentir, c'est à la chapelle de l'abbaye. Pour faire de la place aux colons, les Frères ont dû quitter les tribunes latérales au-dessus du sanctuaire, qui leur avaient été jusqu'ici destinées, et se mettre au bas, près de la grille. On a utilisé tous les coins et recoins, rapproché les bancs, enlevé le petit orgue pour réussir à placer les 486 personnes de St. Michel. Mais tout le monde occupant les tribunes ne respire qu'un air insuffisant et vicié, de sorte qu'on se verra contraint de pratiquer dans le lambris nouvellement peint une ouverture pour la ventilation.

« A St. Michel même, pendant la messe, les escaliers, les corridors sont mis à contribution. La grande salle de réunion est aussi insuffisante. » (Lett. 21 mars 72.)

— 2. « Une des pièces pour les Frères comme pour les enfants, qui laisse le plus à désirer, c'est l'infirmerie. Fort heureusement que les santés n'ont été soumises à aucune influence épidémique, autrement on n'aurait su où placer les malades.

« Des cas de mort, dont deux presque subites, sont venus atteindre néanmoins 4 enfants du pénitencier. Les dispositions avec lesquelles ils ont rendu le dernier soupir ont été bien édifiantes. L'un d'entre eux surtout fit avant de mourir sa 1ère Communion, avec des sentiments d'une angélique ferveur.

« Ces morts ont fait une salutaire impression sur les autres enfants. Ce qui toutefois les a frappés davantage, c'est une sorte de châtiment providentiel infligé à l'un de leurs camarades. Cet enfant, avec d'autres de ses compagnons était en train d'exécuter un projet d'évasion concerté d'avance. Des Frères, accompagnés de jeunes détenus étaient sur leurs traces ; mais n'apercevant que ces derniers, nos fugitifs se mirent à les menacer en proférant des blasphèmes. A la vue des Frères cependant ils se turent et se laissèrent arrêter.

« Le lendemain l'un d'eux resta alité, et durant trois jours il demeura entre la vie et la mort. On croyait à une hémorragie interne qui faisait désespérer de son état, car son hamac avait été trouvé taché de sang, et lui-même avait dit qu'au moment

où il blasphémait, il avait senti comme quelque chose se rompre à l'intérieur. Rien n'eut été plus triste cependant que la mort de cet enfant; car jusque-là avant sa maladie il avait obstinément refusé de se confesser, et ne parlait des prêtres et des religieux qu'avec des expressions d'une impiété au-dessus de son âge. Bien que le P. Supérieur eût lui-même perdu à peu-près toute espérance à son sujet, le F. Paulin chargé de l'infirmerie le recommanda au Vré Père, il lui fit baiser une de ses reliques qu'il lui attacha ensuite au cou, et engagea à prier pour lui tous ceux qui étaient présents. Après trois longs jours où l'enfant n'avait pas prononcé une seule parole, le F. Paulin approche de nouveau de ses lèvres la précieuse relique et lui met son crucifix entre les mains. Le malade dit alors quelques mots pour la première fois. A partir de ce moment il alla de mieux en mieux, consentit à se confesser et eut le bonheur de faire la 1ère Communion. Son rétablissement complet fut dès lors assez rapide. »

— 3. « Pendant l'hiver dernier nous avons eu deux cérémonies de 1ère Communion. La première, prêchée par le R. P. Lawenbruck, eut lieu le 27 Déc. et 38 enfants y prirent part. A Noël, d'autres avaient aussi profité de la présence du bon Père pour se confesser et communier. La seconde eut lieu lors de la visite de Mgr Bécel. Elle ne comptait que 15 enfants, mais presque tous les autres avaient profité de cette circonstance pour s'approcher de la 1ère Table. Il y eut une Confirmation de 148 enfants.

« Mgr Bécel voulut, avant de quitter Langonnet, faire sa visite à la colonie. Il fut reçu dans la grande salle de réunion, ornée pour la circonstance avec un très grand soin, et fut complimenté par un des jeunes détenus. Le Prélat ne manqua pas d'être frappé du bon ordre et du silence qui régnaient parmi ces 444 enfants, et après les avoir félicités de leur tenue et des sentiments chrétiens et patriotiques dont il les savait animés, il les engagea à aimer toujours et à respecter les maîtres, Pères et Frères, qui se dévouent à leur direction. Monseigneur fit ensuite en voiture la visite de la propriété. Le soir, pour faire honneur à Sa Grandeur, un feu de joie fut allumé sur le sôleau de St Michel.

Le Dimanche, le Prélat vint une troisième fois à St Michel

pour assister au défilé des jeunes colons qui se rendaient en corps à l'Abbaye, musique en tête et bannières déployées. Il parcourut tous les rangs, ayant pour ces enfants son petit mot d'encouragement. Sa Grandeur promit ensuite une belle bannière de Ste Anne.

— 4. « Le 7 juin, nous avons eu la visite de l'Inspecteur, M. Allou. Il s'est montré assez accommodant, tout en nous prévenant que les observations de son rapport porteraient sur l'instruction des enfants qui lui a paru négligée, et les vêtements qu'il n'a pas trouvé assez chauds. Comme on vint naturellement à parler de la suppression de la colonie de St Clan, l'inspecteur nous exprima le désir de nous voir revenir sur cette décision et le regret qu'elle lui avait causé. Il ajouta qu'au Ministère on tenait beaucoup à nous pour la direction des jeunes détenus; ce qui ne doit nullement surprendre, car les colonies confiées aux membres de l'Administration elle-même, coûtent à l'Etat beaucoup plus cher, et ne donnent au point de vue moral que de tristes résultats.

« Le même inspecteur insista en outre pour nous persuader d'entreprendre la fondation d'une colonie maritime, en ajoutant que l'Administration l'avait fort à cœur et qu'elle ferait toutes les avances nécessaires. » (Information du 3 et lett. du 10 juin 72)

— 5. « Les travaux de culture sont poussés toujours activement. Toute la côte du Dréor est aujourd'hui défrichée; restait encore au mois de janvier, à la préparer à la culture. La forêt aussi est attaquée au Nord du champ du rendez-vous. Il y a là un carré de 4 hectares, ce qui joint au reste nous donnera de 8 à 9 hectares pour le défrichement de cette année. Ce sera donc en somme une superficie de 105 h. 70 ares pour culture, en y comprenant les 4 hectares de jardin.

« On espère faire avancer le reboisement plus que l'an dernier. Nous aurons aussi bientôt environ 1000 pommiers sur la propriété. (Lett. du 15 janv. 1872.)

« Dans le courant de février nous avons fait l'achat d'une prairie de 99 ares 80 cent. pour la somme totale de 321 f 45 c. Cette prairie, tout en appartenant à la ferme dite de Kérugan, faisait partie d'une enclave renfermée dans notre propriété, entre

la forêt et la prairie de l'Etang-Noir. Par cette prairie se rend une belle et abondante source. Le niveau permettra d'utiliser cette eau en la conduisant sur divers points, entre autres à l'hôtel de Béthanie." (Lettre des 5 mai et 29 juin 72.)

— 6. "Mentionnons avant de finir l'érection d'un petit oratoire élevé à St Joseph par les F. F. Hilarion et Anselme. Il est situé sur la lisière du grand champ, au Nord-Ouest de la colonie. La bénédiction en a été faite avec solennité: Scolastiques, grands et petits, Pères et Frères, colons eux-mêmes y assistaient. Cette petite chapelle appelée St Joseph du Bois, parce qu'elle est environnée d'arbustes, est un but de pélérinage qu'on aime à se proposer comme distraction pieuse. Les Frères et les Scolastiques le fréquentent plus spécialement."

Cté de St-Ilan.

de Sept. 1871 à Juill. 1872.

1. Suppress.n de la Colonie pénitentiaire. — 2. Transfert à St Michel. — 3. Orphelinat. Projet de Ferme-école. — 4. Visite des membres du Congrès agric.e. — 5. id. des Préfets. — 6. Rapport de l'Inspect.r M. de Joinville. Visite de M. Allou. — 7. Personnel. Séjour du T. Pineau. — 8. Ministère. 1ère Comm.on. Retraites. Mission.s — 9. Mort du F. Sylvain.

— 1. Comme on l'a vu au Bulletin de St Michel, le T. R. Père a décidé d'après l'avis des Pères de Langonnet et de St Ilan, la suppression de l'œuvre de la colonie pénitentiaire que l'on avait depuis l'origine, en cette dernière Cté.

"Parmi les nombreuses considérations qui ont amené cette mesure, il faut mentionner les exigences outrées de l'administration, au sujet de la nourriture, des vêtements, des appartements, de l'entretien &a. Ainsi l'on voulait pour les enfants 16 m. cubes d'air respirable par personne, dans les salles et les dortoirs; des bains en hiver &a. Si encore, en augmentant les charges, l'Etat avait accru les ressources. Mais au contraire, on ne faisait que les diminuer. Autrefois l'administration fournissait les trousseaux des colons; ils ont

été supprimés. Jusqu'à cet dernier temps le Gouvernement se chargeait, dans les cas d'évasion, des frais que pouvait occasionner le retour des fugitifs. Ces frais retombent aujourd'hui sur la colonie, et il faut en outre payer une prime aux personnes qui arrêtent les déserteurs. Or, pour subvenir à toutes les dépenses, l'Etat n'offre, par jour et par enfant, que la modique subvention de 0,70 c. C'est une somme insuffisante, et si l'on n'a point par ailleurs des ressources particulières, ou si l'on ne peut se retrouver sur le nombre, il est impossible de faire face à tout. Ce qui le prouve, c'est que dans ses propres colonies, l'Etat dépense par jour pour chaque enfant, non 0,70 c seulement, mais bien 2f,25 c (1) Aussi pour la maison de St Ilan, l'œuvre des colons au lieu d'offrir des avantages rémunérateurs, devenait plutôt une véritable charge qui chaque jour ne faisait que s'aggraver.

« A ces embarras matériels, il faut ajouter les difficultés créées par l'Administration pour la bonne direction des jeunes détenus. Jalouse de prôner les moyens moraux d'éducation, elle a proscrit les punitions corporelles, souvent nécessaires cependant pour des enfants de cette condition. A tout cela viennent se joindre encore les tracasseries incessantes des Inspecteurs, naturellement disposés à se faire valoir auprès du Ministère par leur zèle et leurs observations ce qui n'aboutit souvent qu'à entraver le bien

« Par suite de toutes ces difficultés, on pensait, depuis un certain temps déjà, à renoncer à l'œuvre de la colonie de St Ilan, pour la réunir à celle de St Michel. Cette mesure prise au mois de mars dernier a été notifiée à M le Préfet des Côtes du Nord par la lettre suivante du R. P. Provincial, chargé par le T. R. Père de la Direction supérieure de nos colonies pénitentiaires.

Paris, 28 Mars 1872.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec mes annotations, les réponses faites

(1) La subvention 2f,25, chiffre officiel donné par M. de la Morvonnais dans un article dont nous parlerons tout à l'heure a permis au P. Thomas d'évaluer à 558,000 f la somme qui nous a été retranchée et qui, outre ce qui a été payé, aurait dû nous revenir au bout de 10 ans et pour une moyenne de 100 enfants. Soit en effet 1,55 la différence de 2f,25 c - 0,70 c on obtient 1f,55 x 100 x 30 j. x 12 m. x 10 a = 558,000 f (Lett. 8 août 72.)

par le P. Thomas aux observations résultant de la dernière inspection faite à la colonie pénitentiaire de St Ilan.

« Ces observations semblent indiquer des dispositions peu bienveillantes. J'en prends occasion pour vous prévenir, Monsieur le Préfet, que notre Rév. Père Supérieur-général ne croit pas devoir conserver plus longtemps cette colonie.

« Elle avait été acceptée sur des bases que l'Administration des prisons a constamment modifiées par des aggravations de charges pour nous. Nous sommes en perte chaque année.

« De plus, les règlements nouveaux qui nous sont imposés, plus spéculatifs à notre avis que pratiques, énervent tellement la la discipline, si nécessaire pour la moralisation des jeunes détenus, que l'ascendant qu'il faut avoir sur ces enfants pour leur formation, devient de plus en plus difficile.

« Veuillez agréer...

Le Vavasseur, Direct.

P. S. — « A l'avenir nous ne recevrons donc plus aucun détenu à St Ilan. S'il s'en présentait, ils ne seraient pas acceptés. »

— 2. « Une combinaison consistant à évacuer sur la colonie de St Michel les jeunes détenus de St Ilan a été acceptée par l'administration. Le 6 mars, un premier convoi était dirigé sur cet établissement et le 13 du même mois avait lieu un second départ. Soixante colons ont ainsi quitté St Ilan. De 130, chiffre qu'ils atteignaient en janvier, leur nombre est maintenant réduit à une quarantaine environ.

« Leur santé a été généralement bonne cette année; l'un d'eux cependant est mort dans la seconde moitié de janvier. » (Lett. 26 janv. 72.)

— 3. « L'orphelinat établi à St Ilan, ainsi que les autres œuvres, profiteront, il faut l'espérer, de l'évacuation des jeunes détenus. Ceux-ci en effet présentaient l'établissement, aux yeux du public surtout, comme maison de détention et de correction.

« Quant à l'esprit qui anime la catégorie des orphelins, il tend à s'améliorer, surtout depuis le mois d'octobre. Les enfants deviennent plus soumis et plus faciles à conduire. Une certaine mutinerie qui avait fait des progrès parmi eux avait fini, à un moment donné, par dégénérer en rebellion ouverte, et au mois

de Septembre, ils allèrent jusqu'à tenter une petite révolte, se disant eux aussi en république. Le Supérieur a eu vite raison de ce mouvement séditieux : les meneurs une fois connus ont été renvoyés ; on a eu soin de faire ainsi une épuration dont le résultat a été excellent. (Lett 2 oct. 71.)

« On a vu dans les précédents Bulletins que lors de l'évacuation du St Cœur de Marie avant la guerre, les orphelins qui s'y trouvaient avaient été dirigés sur St Jean. C'est le 22 novembre 1872, qu'ils ont quitté pour rentrer à Cheveilly. » (Lett. 20 nov. 72)

— 4. « L'établissement agricole de St-Jean ne laisse pas d'attirer toujours l'attention et de mériter l'intérêt des agronomes qui viennent dans le pays. Le 9 Juillet nous avons reçu la visite des membres du Congrès d'agriculture formé des hommes du Département les plus entendus dans la partie. Ces Messieurs ont paru satisfaits de ce qu'ils ont vu. Avec eux se trouvait un évêque anglican ou personnage désigné comme tel. Il a réitéré seul le surlendemain sa visite, demandant à voir les classes. On lui a donné pleine satisfaction et il a paru content.

« Il est question dans le Département de la création d'une ferme école ; et, comme à St-Jean le lieu serait plus qu'ailleurs propice pour cette institution, plusieurs personnages influents patronnent sérieusement notre établissement. La visite des membres du Congrès n'était pas étrangère à ce projet, et ces Messieurs ont eu à émettre leur avis sur les avantages que St Jean offrait à sa réalisation. Leur vote a été favorable. Au dire d'une personne bien informée, l'évêque anglican a joint en notre faveur son suffrage à celui de ses collègues du Congrès.

« Voici du reste textuellement un extrait du journal de l'Agriculture pratique, où Mr de la Morvonnais exprime les conclusions de la Commission départementale. « Les membres de la section d'agriculture du Congrès se sont transportés à St Jean et, après un examen sérieux et détaillé, la Commission a conclu : la juxtaposition dans un local complètement séparé, d'une ferme école composée exclusivement de fils de propriétaires cultivateurs ou de fermiers, car ces jeunes gens deviendraient les continuateurs

de St Ilan, en recueillant sur leurs exploitations, à titre de charretiers, bouviers, en un mot de serviteurs; les pauvres orphelins qui, faute de continuateurs agricoles, retombent à leur sortie de St Ilan, dans l'abandon et, par suite, pour beaucoup, dans la phalange du désordre. Le Congrès a donc cru devoir recommander au Conseil général et à Mr le Ministre de l'agriculture la haute opportunité de créer, pour les Côtes du-Nord, une ferme-école à St Ilan, précisément en raison de l'orphelinat y existant, et exprime au Directeur de St Ilan le vif désir d'y adjoindre une section d'études d'économie rurale destinées à créer des propriétaires habiles administrateurs de leurs domaines.» (Extrait du Journal d'agriculture pratique, 1872. t. II. p. 131.)

— 5. «Quelques jours après la visite des membres du Congrès, nous recevions le nouveau Préfet des Côtes du-Nord, M. le V.te de Flavigny. Il a été aimable et s'est enquis avec intérêt de différentes choses concernant la marche de l'œuvre (Lett. 25 juill. 72) Cet intérêt a paru de meilleur aloi que celui de son prédécesseur. Celui-ci en effet dans une visite faite le 11 mars, après avoir interrogé les enfants dans les classes, avait semblé assez bien impressionné. Cela ne l'empêcha pas, moins d'un mois après, de provoquer dans le Conseil général la formation d'une Commission pour inspecter St Ilan, comme pénitencier. Le Père Thomas apprenant la chose, eut hâte de déjouer cette combinaison, en lui envoyant les notes et observations par lesquelles on répondait au rapport du dernier inspecteur, Mr Maurice de Joinville, ainsi que la lettre du R. P. Provincial, remerciant l'administration, et se déchargeant entre ses mains de l'œuvre pénitentiaire de St Ilan.» (Lett. 13 av 72)

— 6. «Nous venons de nommer M. Maurice de Joinville dont il est parlé avec éloge dans le dernier Bulletin de St Ilan (t. VIII. p. 331.) pour l'inspection passée le 5 août 1871, dans le pénitencier. Le rapport de ce fonctionnaire n'a pas été ce qu'on en attendait. Après avoir multiplié les témoignages de bienveillance, il disait alors au P. Thomas en le quittant: «tout n'est pas «encore parfait, mais ce n'est pas votre faute.» Son Rapport

soin de constater ce dévouement irréprochable de nos Pères qu'il reconnaissait lui-même alors, ne s'est pas borné au contrôle strictement disciplinaire, mais il s'est étendue paraît-il, en appréciations défavorables sur les personnes. (Lett. 26 janv. 72)

« Cette année, le 1er juin, l'inspecteur désigné, M. Allou est allé faire sa visite. Ainsi qu'il le témoigna plus tard à Langonnet, comme nous l'avons dit, il manifesta le regret de nous voir abandonner l'œuvre du pénitencier. » (Lett. du 1er juin 72)

— 7. « Pour ce qui touche aux autres œuvres et à l'intérieur même de la Cie, le Bulletin se résume aux quelques nouvelles suivantes. Le personnel se compose des PP. Thomas, Supérieur, et Wenger, économe, et des FF. Honoré, Philémon, Etienne, Zacharie, Ebomine, Guillaume, Achille, Camille, Ulric, Albert, Maxence, Gervais, Barthélemy, Florent, Ruffin, Marie-Aloyse, Bernhard, Marie-Abel, Marie-Guillaume et Cuthbert. Il comprend encore un agrégé prêtre, M. Guillerme, trois agrégés laïcs; MM. Salmon, Tournoix et Ollivier, sans parler de 6 personnes employées à divers soins dans l'établissement.

« Dans le courant de cette année, les FF. Jean et Ferdinand ont dû séjourner assez longtemps à St Ilan pour divers travaux de maçonnerie: entre autres le maçonnage des parois du puits creusé l'année dernière. (Bull. t. VIII. p. 330.)

« Les PP. Hervé et Pineau ont, eux aussi, passé à St Ilan, le premier n'y a fait qu'une courte apparition. Quant au Père Pineau, arrivé dans la Cie dans la première quinzaine de juillet, il a dû y prolonger son séjour pour prendre soin de sa santé. »

— 8. « Ce temps d'ailleurs n'a pas été inoccupé. il a prêché une 1ère Communion, entendu les confessions d'un certain nombre d'enfants et assisté à 4 jours d'adoration dans la paroisse de Langueux, en remplacement du P. Thomas. Chaque jour il a donné une petite instruction et l'une d'elle a été couronnée, à sa grande joie, d'une conversion bien consolante. (Lett. du P. Pineau 13 juill. 72)

« Pour une circonstance à peu près semblable, le Père

Thomas a donné à Hillion une petite mission qui a porté les meilleurs fruits. (Lett. 21 juin 72)

« Vers la fin de janvier il a aussi prêché la seconde retraite des Frères. La première, qui la précédait presque immédiatement, l'avait été par le R. P. Lauwenbruck, lequel s'était rendu exprès de Langonnet à St Alay. » (Lettre des 26 janv. et 8 fév. 72)

— 9. « Un dernier fait qui clôt tristement ce Bulletin, c'est la mort du cher F. Sylvain. Depuis la fin de l'année 1871 sa santé avait eu des alternatives inquiétantes. Le 5 mai à 4 h. 40 minutes du matin il rendait à Dieu sa belle âme. « Pendant toute sa maladie, écrit le P. Thomas au T. R. Père, maladie qui a duré 6 mois, ce cher Frère a été très édifiant. Son esprit de foi, sa patience, sa résignation à la volonté du Bon Dieu, ont été très grands, et même admirables.

« Je n'aurais jamais cru, si je n'en avais été témoin moi-même, qu'il pût y avoir dans ce cher Frère une vie surnaturelle si grande et si bien comprise. Sa mort a été très douce; c'est le sommeil du juste.

« Deux jours auparavant il avait été administré, à l'occasion d'une forte crise qu'il avait eue. Au moment de sa mort on vint me chercher à la chapelle, je me rendis de suite près de lui, mais quand j'arrivais je ne trouvai plus qu'un cadavre; il avait cessé de vivre. Sa mort a été précieuse devant le Seigneur, c'est ma conviction intime. » (Lett. 6 mars 72)

Cté de Bordeaux.

1. Personnel. Santé du T. Jaouen. — 2. Ministère en la chapelle de la Cté. — 3. Œuvre des soldats. — 4. Ministère à l'extérieur. — 5. Confrérie des Religieuses de la Ste Agonie.

— 1. « Toujours composé du R. P. Gravière Supr et du T. Séleurre ainsi que des F. F. Thomas et Léonide et d'un agrégé, M. Rouanet notre personnel s'est accru cette année des P. P. Fritsch et Richard, arrivés ensemble de la Maison-Mère, le 8 Déc. dernier

Parti le 25 avril, le P. Fritsch a été remplacé le 25 mai par le P. Jaouen revenu de la Guadeloupe pour cause de santé.

« Le médecin en chef de la marine à Bordeaux, compatriote du P. Jaouen, lui donne d'excellents soins. Il n'a trouvé en lui, après l'avoir auscultié, qu'un engorgement du poumon droit qu'il espère voir disparaître avant l'année prochaine. Il y a d'ailleurs une sensible amélioration dans l'état de notre confrère. »
(Lett. 26 mai et 10 juill. 72)

— 2. « Les œuvres dont s'occupe la Cté toutes modestes qu'elles sont ne laissent pas d'être assez nombreuses. En voici le tableau d'ensemble pour l'année 1871-72: « Direction de la société des Mères de famille; desserte d'un hospice d'épileptiques chaque Dimanche; confessions ordinaires des Religieuses de la Charité de la Ste Agonie, les mêmes que celles indiquées encore, sous le nom de compagnes du Sauveur agonisant; « confessions ordinaires des Novices et postulantes de la Doctrine chrétienne, « missions et retraites selon les demandes et nos facultés;
exercice du St ministère dans notre chapelle: prédications confessions; « Direction des dévotions et confréries établies dans notre chapelle, comme « archiconfrérie du St et Imme Cœur de Marie, avec exercices réguliers les samedis, Dimanches et jours de fête; Confrérie de l'Amour de Dieu et du prochain, culte perpétuel de St Joseph; association de prières pour les noirs, association de la Propagation de la foi; association de personnes pieuses pour faire dire une messe tous les jeudis dans un but d'amende honorable.

« Quant aux fruits du St ministère, mentionnons seulement les points suivants: Mois de St Joseph et mois de Marie célébrés avec concours de pieux fidèles; retraite annuelle des Mères de famille ouverte le 25 janvier et prêchée par le Père Fritsch, confessions entendues au nombre de 8000 environ, dont 2000 confessions pascales, et un total approximatif de 10,000 communions: tel est le résultat cette année, comme les précédentes, des soins donnés à nos œuvres. » (Lett. 3 août 72)

— 3. « L'œuvre des soldats qui autrefois nous

était confié, a été reprise à Bordeaux, grâce aux bonnes dispositions du général d'Aurelles de Paladines, commandant la Division militaire, dispositions heureusement mises à profit par le Card. Donnet. Son Eminence écrivit au R. P. Supér.; mais faute d'un local convenable, l'ancien ayant été pris pour la construction de la chapelle, nous ne pûmes établir dans la Cité le centre des réunions. Un vicaire de la paroisse St. Eloi, M. l'abbé Cazy, a obtenu tout près de chez nous, chez les Frères des Ecoles chrétiennes, une salle, afin d'y réunir les militaires. Chaque soir ils s'y assemblent pour la classe et les jeux au nombre de 60 à 80. Le F. Léonide s'y rend assidûment afin de prêter son concours pour le chant et la musique.

« Notre chapelle est d'ailleurs toujours le centre religieux de l'œuvre. Aux exercices du soir, on y voit des soldats en certain nombre; ils ont été plus nombreux pendant le mois de Marie où ils venaient chanter des psaumes et des cantiques. C'est aussi dans notre chapelle qu'ils ont fait leur communion pascale. » (Lett. des 26 avr. et 3 août 72.)

— 3. « A l'extérieur, le ministère a embrassé une mission dans le diocèse de Bordeaux, et une retraite préparatoire à la 1ère Communion et la Confirmation dans le diocèse d'Aire, exercices prêchés par M. Rouanet. Le P. Lefeuvre le 6 mai, allait dans le diocèse de Nantes, pour donner aussi, à l'invitation du Curé de sa paroisse natale, une retraite de 1ère Communion et de Confirmation. » (Lett. 3 mai 72.)

« Les pélerinages à N. D. de Valence et à N. D. de Verdelais, ont eu lieu, comme de coutume, même piété et même ordre dans les cœurs et les rangs des dévots pélerins. »

— 4. « Par rapport aux Cités religieuses, nous avons toujours la direction des Srs de St. Joseph dont le R. P. Supérieur est le confess., et chez lesquelles, depuis son retour, le P. Richard dit la messe tous les matins.

« En outre, nous sommes aussi chargés, au Grand-

village à 4 Kil. de Bordeaux, des confessions des Sœurs de Charité de la Stè Agonie. Elles ont là leur maison-mère, et à 1 Kilom. environ de ce village, un hospice d'épileptiques que nous desservons aussi. De plus l'aumônerie de l'hospice des vieillards, fondé et dirigé par ces mêmes religieuses, a été accepté provisoirement, au mois d'août 1871 pour Mr Rouanet. En son absence c'est le P. Richard qui en est maintenant chargé.

Clé de Cellule.

de Sept 1871 à Août 1872.

1 Personnel. – 2. Rentrée Scolast. Prise d'habit. – 3. Maladie du P. Sup. – 4. Fêtes. Confirm. par Mgr de Clermont. – 5. Bienveillce de Mgr Déjardin. – 6 Souvenirs de St Sauveur. livre offert au T R. Père. – 7. Alliance des maisons d'éducation chrétne. Le T. Sup. à Bourges. Affilon de Cellule et de Sang. – 8. Chapelle: hauts-reliefs de l'autel, nouveau sanctuaire. – 9. Procès au sujet des plans de la chapelle. – 10. Achat d'une portion de terre. – 11. Distribn des prix.

1. Le personnel de la Cté a subi successivement, durant l'année scolaire qui vient de s'écouler diverses modifications. D'abord MM. Desmier et Petit, novices, mandés à Paris, furent remplacés par MM. Bergeral et Wolf venus du grand scolastical. Le 12 oct. le F. Félix, professeur du cours de français, nous quittait pour aller à Chandernagor. Un peu plus tard, le P. Caragnat, nouveau Profès, nous fut envoyé. Mais bientôt, le 8 Déc., il s'éloignait pour se rendre en Haïti, en qualité de professeur au petit séminaire. Le lendemain nous perdîmes encore M. Juignet: sa santé, notablement ébranlée, l'avait contraint d'aller recevoir des soins dans sa famille. Le P. Costes fut installé à sa place dans la chaire de seconde, et céda sa classe au P. Kienzler. Presque en même temps que lui nous arrivait aussi le P. Rivas. Ces deux Pères sont l'un et l'autre de la dernière profession.

Le Personnel de Cellule se trouvait ainsi comprendre, outre le R. P. Supérieur, six autres Pères savoir: les P.P. Ott, Lejeune,

Cogniard, G. Costes, Rivas et Kienzler; quatorze Frères, les F. F. Pacôme, Alexis, Martin, Casimir, Sébastien, Timothée, Ignace, Romuald, Emilien, Vincent de Paul, Fructueux, Maximin, Pius et Vincent; huit Scolastiques titulaires ou aspirants: M. M. Gouyet, Bergerat, Bidan, Cotonéa, Blatterer, Schüll, Holder, Wolf et Jaxel.

« Plusieurs membres de la Congn, en passage à Cellule, ont fait au milieu de nous, dans le courant de l'année, un séjour plus ou moins long. Ce fut d'abord le R. P. Lœwenbruck, venu à l'occasion d'une mission qu'il a eu à prêcher dans le canton de Cusset; plus tard, les P. P. Walter et Kayser, envoyés pour remettre leurs santés; le F. Alphonse qui, à son retour de Chandernagor, a résidé plus de deux mois dans la maison.

— 2. « La rentrée, effectuée le 10 oct., nous amenait dès les premiers jours un nombre total, séminaristes et Scolastiques, de 180 élèves. C'est à peu près à ce chiffre que s'est maintenu notre effectif, encore inférieur de 32 à celui de l'année 1869-70. (Lettre 30 oct. et 30 déc. 71.)

« Il importait d'ouvrir la nouvelle année scolaire avec les bonnes résolutions d'une retraite. Cet exercice fut donné aux enfants par le P. Guilloux, dans les derniers jours d'octobre: tous purent constater les heureux fruits de sa parole. (Lett. 13 oct.) L'esprit que nous avons pu remarquer cette année dans l'Etablissement est vraiment des meilleurs.

« Le petit-Scolasticat compte toujours son nombre flottant de 26 à 30 sujets. Nous avons eu à regretter la perte d'un postulant, M. Guillaume Pœuf, mort dans sa famille; mais l'arrivée de plusieurs aspirants, vint combler ce vide et celui qu'avait fait le départ pour le grand-Scolasticat de M. M. Espinasse, Boyer, Noël et Foels. En outre deux admissions au St habit ont augmenté le nombre des scolastiques titulaires. A la première qui a eu lieu, la veille de Noël, 24 Déc. 71, participaient M. M. Rézell, Dufaur, Florian et Amann; à la seconde, faite le 21 juin dernier, à la fête de St Louis de Gonzague: M. M. Lux, Backès, Costes, Andrieux et Larger.

— 3. « Par un heureux contraste avec la dernière année scolaire, l'état des santés n'aurait offert cette fois rien de particulier à signaler, sans la grave maladie du P. Supérieur. Il fut atteint le 30 novembre d'une fluxion de poitrine, dont les progrès rapides inspirèrent bientôt les plus vives inquiétudes. Notre cher malade eut la consolation de se voir environné, même de la part de personnes du dehors, des témoignages les plus touchants de sympathie et de sincère intérêt. Les prières, les neuvaines ne manquèrent pas de se joindre à un traitement énergique, et les craintes se dissipèrent enfin. Cependant le P. Supérieur est resté presque tout le mois de décembre sans pouvoir dire la ste messe, et le 19 seulement il lui fut loisible d'écrire de sa propre main quelques lignes au T. R. Père pour lui apprendre lui-même son heureuse convalescence. » (Lett. du 19 Déc. 71)

— 4. « Les fêtes ont eu leur solennité toujours rehaussée par le pieux empressement que mettent nos élèves à s'acquitter de leurs devoirs religieux. Le 2 février, c'est le P. Lejeune qui nous a fait la conférence d'usage sur le T. R. Père. Il nous montra l'abnégation de notre St Fondateur, empreinte en tous ses actes et enseignée dans tous ses écrits, comme devant être le trait caractéristique d'un religieux de notre Institut.

« Nous devons une mention spéciale aussi à la fête de St Joseph. M. l'abbé Desjardins, Supérieur du grand séminaire, la présidait, et l'officiant aux diverses cérémonies du jour, était M. le Curé de la cathédrale. (Lett. du 20 mars 72)

« Le 18 juillet, nous avions le bonheur de posséder Mg. de Clermont pour la cérémonie de Confirmation. Sa Grandeur arrivée le 17 dans la Cité, n'en repartit que le 19. Le Prélat s'est montré pour nous plein de bonté. Un nombreux clergé était venu des environs pour saluer Monseigneur; ils assistèrent aussi à une soirée récréative préparée par les soins du P. Coquiard, avec le concours du F. Sébastien pour la partie musicale. »

— 5. « En d'autres circonstances encore Sa Grandeur a témoigné une grande bienveillance au P. Supérieur. Le mardi de la Pentecôte, le P. Hubert eut l'honneur de dîner avec Elle, et parlant de

certaines portions de son diocèse où la foi était encore vive. « Vous devriez, lui dit le Prélat, établir par là une maison d'éducation, « vous y trouveriez beaucoup de vocations. » Ces paroles, quelque peu d'importance qu'y ajoutât sa grandeur, n'en laissent pas moins voir la confiance dont Elle se plaît à nous honorer et l'intérêt qu'Elle porte à nos propres œuvres. (Lett. du 2 juin 72)

« L'administration diocésaine nous est également toute dévouée et il semble que l'excellent abbé Mercier, notre protecteur de si vénérée mémoire, mort l'année dernière, ne nous oublie pas du haut du Ciel et qu'il perpétue dans ses successeurs une heureuse tradition de dévouement et de bienveillance.

« Ce sont ses mêmes dispositions que, sous un extérieur plus réservé peut-être, nous trouvons dans son remplaçant, M. l'abbé Desjardins, Supérieur du Grand-Séminaire et Vicaire général du diocèse. Ce vénérable ecclésiastique a engagé déjà plusieurs curés ou vicaires à préparer des enfants pour notre petit scolasticat, et à diriger vers notre Noviciat de Frères les sujets qui montrent de l'attrait pour la vie religieuse. » (Lettre du 2 juin, du 30 juin. 72.)

— 6. « Aux traditions de piété du petit séminaire de St Sauveur s'ajoutent celles du travail. L'académie instituée pour les élèves contribue surtout à les conserver. Au mois de novembre elle a fait imprimer les meilleurs morceaux de poésie et de prose composés à diverses époques dans l'établissement. Cette publication forme un petit volume in 12 de 144 pages. (Chez Bray, 32 rue Bonaparte à Paris.)

« Les jeunes académiciens se sont empressés de faire hommage au T. R. Père d'un exemplaire relié et doré sur tranches en accompagnant cet envoi d'une charmante lettre, datée du 24 novembre.

« Le T. R. Père n'a pas manqué de se montrer sensible à ce témoignage de piété filiale de ses enfants de St Sauveur, et il a voulu les récompenser en leur envoyant à tous, aux jeunes membres de l'académie tout particulièrement, une lettre de félicitations accompagnée de sa paternelle bénédiction. »

— 7. « Nos confrères ont sans doute entendu parler des réunions qui ont eu lieu à Bourges pour l'alliance des Maisons d'éducation chrétienne.

convoqué par les promoteurs du projet, le R. P. Supérieur a obtenu du T. R. Père la permission de prendre part aux séances qui ont eu lieu au petit Séminaire St Célestin 15, 16 et 17 avril.

« Une vingtaine de Supérieurs ou délégués, séculiers et réguliers, représentant la plupart deux ou trois maisons, et venus des points les plus reculés de la France, avaient répondu à cette convocation. L'esprit le plus catholique romain animait tous les membres de cet réunion, et ils ont pu parfaitement s'entendre sur toutes les questions soumises aux délibérations. Le but immédiat que se propose l'alliance est d'éditer le plus tôt qu'on le pourra, à l'usage des établissements adhérant à l'œuvre, les classiques qui doivent être mis entre les mains des élèves, afin d'épurer davantage, conformément à l'esprit de l'Eglise, et rendre aussi catholique que possible l'enseignement chrétien en France. Approuvée dès le commencement par plus de 30 évêques et encouragée par un Bref du St Père, l'œuvre a déjà réuni plus de 120 adhésions. (Compte-Rendu de l'alliance et note du P. Hubert)

« Notre établissement de Cellule ainsi que celui de N. D. de Langonnet ont été autorisés par le T. R. Père à s'y affilier. Au mois de juillet dernier, le T. R. Père a également permis au Père Hubert de recevoir le titre de Conseiller que le Comité lui a offert. Déjà les Supérieurs réunis à Bourges avaient voulu le nommer assesseur lors de la formation du Comité.

« On a déjà vu par les Bulletins précédents comment le Père Hubert avait profité de cette heureuse occasion pour intéresser à la Cause de notre Vénéré Père les membres de la réunion. Ses nombreuses lettres postulatoires qu'il a reçues et envoyées à la Maison-Mère, sont un précieux témoignage de la vénération acquise en France à notre St Fondateur dans les maisons d'éducation chrétienne. »

— 8 « Il a été parlé au dernier Bulletin de la consécration et des embellissements de la chapelle de St Sauveur. Au mois de mars, le Maître autel s'est enrichi de cinq haut-reliefs en fonte représentant Notre-Seigneur et les quatre Evangélistes ; ils font très bon effet.

« Nos Frères ont aussi jeté les fondements d'une petite chapelle dédiée à St Joseph. Elle doit servir de pendant à celle déjà érigée

en l'honneur de N.D. des Anges.»

— 9. « Cette année nous avons eu à soutenir, au sujet de notre chapelle, un procès soulevé par le sieur Porte, lequel réclamait une somme de 500$ pour plans et devis par lui dressés. Bien que ces réclamations fussent dénuées de fondement, le R.P. Supérieur pour éviter tout éclat devant les tribunaux, offrit, mais en vain, une centaine de francs. Le vendredi, 2 fév. la cause a été plaidée en 1ère instance. Tout en trouvant que nous avions raison, les juges ont pensé aussi que notre adversaire n'avait pas tort; et afin de nous imputer une part des frais du procès, ils nous ont condamné à payer 120 $. Nous en serons quitte finalement pour un déboursé de 250 $» (Lettre 17 janv. et 28 fév. 72)

— 10. « Ceux de nos confrères qui connaissent l'établissement de Cellule savent qu'il y avait, au Midi, deux lots de terrain, dont l'acquisition nous était nécessaire pour compléter notre clôture de ce côté. Un de ces lots nous a été cédé le 16 janvier au prix de 918$. Au mois de février on a commencé à clore ce terrain. Nous attendons maintenant une occasion favorable pour l'achat du second lot.» (Lettre des 17 janv. et 28 fév. 72.)

— 11. « Pour terminer le Bulletin de Cellule, nous avons à dire un mot de la distribution des prix. Sur la demande de Mgr de Clermont lors de sa venue dans la cté, elle a été fixée au lundi 29 juillet. Cette date avançait de 8 jours, sur les époques ordinaires, l'ouverture des vacances. C'est M. l'abbé Desjardins qui a pu se rendre à l'invitation du P. Supérieur et présider la cérémonie de cette dernière fête de famille. Autour de lui se pressaient plus de 100 ecclésiastiques venus de tous les points du diocèse. Une pièce intitulée Clovis, jouée par les élèves de rhétorique avec une habileté remarquable, fut relevée encore par la beauté des costumes. Les intermèdes en musique vocale et instrumentale ne laissèrent pas non plus d'être appréciés par l'assistance. Suivit la distribution des prix; puis nous nous séparâmes de nos chers enfants en les mettant sous la garde de leur Mère du Ciel et de leurs Anges tutélaires.»

Cté de Toulon.

Octobre 1871 à Août 1872.

---

1. Personnel. — 2. Procès. Retards. Jugement (28 mai). Expertise. — 3. Difficultés des écoles Congréganistes Sœurs de la Cité. — 4. Ecole. Patronage Ministère — 5. Visite de Mgr Reynes.

— 1. "Nous avons vu au dernier Bulletin t. VIII. p. 393. l'installation de la Cté par le P. Guillard dans les appartements affectés à l'œuvre de la jeunesse. Le 4 nov., le P. Metz arrivait à Toulon, après une étape de plusieurs jours faite à Pellule. Sa santé, alors assez compromise, est allée depuis en s'améliorant. Avec les PP. Guillard et Metz, la petite Cté de Toulon compte trois Frères : les FF. René, Denis et Louis-Stanislas."

— 2. "Ainsi que le mentionne encore le dernier Bulletin, (t. VIII. p. 390.) le T. R. Père, d'après l'avis du Conseil, en date du 23 oct. 1871, avait autorisé la poursuite judiciaire en dommages et intérêts de la municipalité de Toulon, laquelle responsable des dégâts commis dans l'établissement par les mobilisés, restait sourde néanmoins à toute réclamation et à toute proposition d'arrangement. Les démarches faites en vue d'un accommodement, et les vacances du tribunal amenèrent un délai de 3 mois et demi avant l'ouverture du procès. Me Roland, cet avocat qui avait si généreusement défendu nos intérêts, restait chargé de soutenir nos droits.

" Le chiffre des dommages et intérêts déterminé et demandé par notre avoué, M. Ortigues, s'élevait à 15,150 f.

" La ville une fois autorisée à plaider par acte préfectoral, il fallut encore, par suite des délais réglementaires, attendre jusqu'au 15 janvier, avant de pouvoir faire commencer les poursuites. La partie adverse, pendant ce temps, choisit des défenseurs : l'avocat fut M. Blache ex-maire de Toulon, sous le sous-Préfet Morel, à l'époque de notre expulsion. (Lett. du P. Guillard)

" Le 17 janvier assignation était enfin adressée au Maire actuel de la ville toujours M. Allègre.

" La plaidoirie, d'abord fixée au 20 février, fut successivement

remise par suite des circonstances, jusque vers la fin de mai. Les bonnêtes gens étaient pour nous; et ils attendaient avec confiance une décision du tribunal, qui devait être aux yeux de tous, comme une consécration de la propriété contre les tendances socialistes des radicaux de Toulon. (Lett. 26 fév. 72.)

« Le 22 et le 23 mai, le Tribunal consacra deux séances aux débats du procès et le 28 il rendait son jugement. Cette sentence portait que la Commune de Toulon était responsable de tous les dégâts causés dans les meubles et immeubles de la Société de la Ste Famille de Toulon. Trois experts: MM. Massot, Sellier et Gauthier, furent nommés pour constater les dégâts et d'après leur rapport, le Tribunal devait prononcer ultérieurement sur la somme à allouer comme indemnité. (V. Sentinelle du Midi et Lett. du P. Guilland et de M. Roland du 28 mai 72.)

« Ces Messieurs pleins de bienveillance par suite des recommandations de M. le Président du Tribunal et de MM. Roland et Ortigues, ont en trois séances, aux dates successives du 28 juin, vigile des SS. Apôtres Pierre et Paul, du 2 juillet, fête de la Visitation et du 9 du même mois, fête des Prodiges de la S. Ste Vierge. D'abord ils ont évalué les dégâts causés au couvent[1] à la chapelle et à l'œuvre de la jeunesse. Ils ont ensuite examiné les détériorations faites aux meubles qui restaient, quant à ceux qui ont été détruits, ils ont chargé le P. Guilland d'en fournir la note avec la détermination de la valeur.

« Tandis que le P. Guilland ne demandait primitivement pour l'immeuble que 2100 f. les experts ont porté la somme à 3600 f. La note qu'il a été chargé de fournir pour les meubles disparus monte à 7600 f. Nous comptons donc sur une indemnité d'au moins 10,000 f. La dernière plaidoirie pour la fixation de cette indemnité doit avoir lieu le mercredi 21 du mois d'août.

« Les journaux se sont assez peu occupés du procès, sinon peut-être pour faire connaître le jugement du Tribunal porté le 28 mai. Après avoir annoncé cette décision favorable à notre cause, le Progrès du Var, feuille radicale du Département a cherché à la démentir en s'accusant lui-même d'erreur. Le 2 juin, en effet, on

(1) C'est la désignation propre d'une partie des bâtiments.

lisait dans ses colonnes : « Le Tribunal civil de Toulon a condamné « hier la Commune de Toulon à payer une indemnité aux moines « du quartier Montéty, qui, pendant la guerre, avaient été consi- « dérés comme des espions prussiens et dépossédés du local qu'ils « occupaient. On sait que ce local avait servi ensuite à loger les « compagnies militaires de la garde nationale de Toulon. »

« Se ravisant bientôt, la même feuille insérait le 4 juin les lignes suivantes : « C'est par erreur que dans notre numéro de « samedi nous avons annoncé que la Commune de Toulon a été « condamnée dans l'affaire des moines de la cité Montéty.

« Le Tribunal faisant droit aux conclusions subsidiaires « présentées au nom de l'administration municipale, a au con- « traire renvoyé cette affaire à l'examen d'experts nommés « par le Tribunal. »

« Un autre journal de Toulon, écrit dans un bon esprit : la Sen- « tinelle du Midi, relevant cette soi-disant erreur, a prouvé au Progrès « du Var, qu'il n'y avait pas lieu à rectification, la première nou- « velle étant parfaitement exacte. » (Voir Progrès du Var des 2 et 4 juin, Sentinelle du Midi du 26 mai et 6 juin 72.)

— 3. « Ce n'est pas seulement contre nous que la municipalité de Toulon a eu le dessous. Nous avons parlé des prétentions élevées par elle sur un immeuble appartenant aux religieuses de St-Maur et leur servant de pensionnat (Bull. t. VIII. p. 395.) Un procès intenté par ces Sœurs a été pour elles couronné de succès à Aix, le 8 janvier. C'est encore M. Rolland qui plaidait leur cause.

« Par suite des mesures prises contre les instituteurs congréganistes, les Frères et les Sœurs ont eu beaucoup à souffrir. Quelques petites écoles ont même dû fermer, entre autres l'école protestante et une autre pension dont nous avons acheté le mobilier.

« Quant à nos Sœurs de la cité, ne pouvant se suffire avec les rétributions scolaires, elles ont trouvé des dames généreuses pour souscrire en leur faveur à un secours mensuel qui leur aide à se soutenir. (Lett. 26 mars 72.)

« Cette persécution contre les écoles congréganistes atteint

également les traitements supplémentaires de MM. les curés et vicaires de la ville, au mécontentement, il faut le dire, de la partie honnête de la population. Mgr Jordany lui-même s'est vu supprimer par la municipalité, le pied-à-terre qu'il avait dans la ville. (Lett. 17 janv. et 26 mars 72)

— 4. « Pour nous, notre petite école a suivi sa marche tranquille avec sa moyenne de 43 élèves. Ces enfants nous sont bien attachés. Ils ont eu le 12 août leur petite distribution de prix. Leurs vacances, ouvertes alors pour trois semaines, s'achèveront le 2 sept. (Bull. 11 août 72)

« Quant à l'œuvre de la jeunesse, l'élan ralenti par les troubles des derniers temps et les circonstances présentes, la laisse un peu languissante. Nous avons toujours cependant un noyau de jeunes gens qui conservent un excellent esprit de piété. C'est notre principale espérance pour les jours meilleurs que nous attendons. (Lett. 17 mai 72.)

« Le 26 mai, Dimanche de la T. S.te Trinité, nous avons eu une 1ère Communion de 18 enfants. Déjà quelque temps après notre retour nous avions obtenu de M.r le Curé de S.t Louis l'autorisation de célébrer dans la petite chapelle de l'œuvre le mariage d'un des jeunes gens de notre Patronage. Ces deux cérémonies édifièrent beaucoup la population du quartier. (Bull. Janv. 71 et Juin 72.)

— **Nouvelles récentes.** — Une mort bien affligeante vient encore de frapper notre chère Congr.n. Le 20 juillet, le P. Pernot rendait le dernier soupir à la Martinique. Il avait dû remettre son retour en France, fixé d'abord au 8 juillet à cause d'une complète extinction de voix. Cette laryngite, en s'aggravant, a déterminé sa mort qui a été marquée des dispositions les plus édifiantes de résignation. Le P. Brunetti s'est trouvé près de lui à ses derniers moments et a pu lui donner une dernière absolution et l'indulgence in articulo mortis. Il avait reçu de M. l'aumônier de l'hôpital le sacrement de l'Extrême-Onction. Ce cher Père, qui avait 22 ans de vie de Cté et 19 de profession, ne comptait encore que 42 années d'âge. Demandons à Dieu, en priant pour le repos de son âme, qu'Il nous épargne des coups si cruels.

— Nous recommandons aussi aux diverses Cités de prier pour le repos de l'âme de M.r Ferdinand Gnang, scolastique titulaire, décédé à St Joseph de Mazagobil, le 31 déc. 1871

N. B. Les Cités de la Province d'Afrique (côte occidentale) sont priées d'envoyer au plustôt leur Bulletin à la Maison-Mère.

N°76. Sept. 1872.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

I. Nomination du T. R. Père comme Délégué de la S. C. de la Propagande auprès du Gouvernement français, pour les affaires concernant les Préfectures apost.ques des Colonies. (2 août 1872.)

Au dernier N.o du Bulletin, parmi les pouvoirs et privilèges accordés au T. R. Père, nous avons indiqué celui de Procureur ou Délégué de la S. C. de la Propagande, en annonçant à ce sujet quelques explications.

Ce titre ou plutôt cette charge, se rattache, comme nous le disions, à l'œuvre coloniale confiée à la Cong.n par le S.t-Siége et par le Gouvernement. Car le soin de cette œuvre entraîne naturellement la charge de pourvoir à tous ses intérêts. En outre le Gouvernement français ne correspond jamais directement avec la S. C. de la Propagande, et réciproquement la Propagande elle-même ne traite pas d'une manière directe avec le Gouvernement. Cependant, il y a souvent entre les deux autorités bien des questions à traiter concernant les intérêts religieux des colonies françaises, et notamment pour les nominations et pouvoirs des Préfets apostoliques. Il faut donc entre elles un intermédiaire; et cet intermédiaire est naturellement le Supérieur général de l'Institut auquel est remis d'un commun accord le soin de l'œuvre coloniale.

Et de fait, les Supérieurs du S.t-Esprit ont eu, de tout temps, à remplir ce mandat. C'est ce que démontrent, mieux que tout titre quelconque, les nombreuses correspondances échangées par eux, d'une part, avec la S. C. de la Propagande, et de l'autre avec le ministère de la marine et des colonies françaises, et qui forment une des collections de lettres les plus précieuses de nos Archives.

Depuis l'érection des évêchés à la Réunion, à la Martinique

et à la Guadeloupe, en 1851, les attributions du Supérieur général de l'Institut ont été, par le fait même, modifiées par rapport à ces trois colonies. Mais elles sont demeurées intactes en ce qui concerne les Préfectures apostoliques de la Guyane, du Sénégal, de Pondichéry et de St-Pierre et Miquelon. Plusieurs fois même, la S.C. de la Propagande a manifesté son désir de voir ces Préfectures desservies par des membres de notre Institut, aussitôt que l'état de notre personnel le permettrait. C'est le vœu qu'exprimait tout dernièrement encore S. E. le Card. Préfet de la Propagande, dans une lettre du 6 mars 1872 relativement à St-Pierre et Miquelon.

Après la Fusion, notre St-Fondateur, et après lui notre T. R. Père Général actuel ont succédé aux charges et attributions des anciens Supérieurs du St-Esprit.

Cependant, après sa nomination comme Supérieur Général de l'Institut, le T. R. Père crut devoir consulter à ce sujet la S. C. de la Propagande. Il pria Mgr Kobès, lors de son voyage à Rome, en 1853, de parler à Mgr Barnabò alors Secrétaire de la S. C. Sa Grandeur lui écrivit dans une lettre du 8 oct. 1853 : « Je crois vous avoir déjà dit que « d'après Mgr Barnabò, votre position vis-à-vis des Vicaires et Préfets « apostoliques, c'est la position de Procureur de la Propagande. »

Cette position se trouve également reconnue dans un rapport officiel fait l'année suivante par Mr de Berty, Chef de la 1ère Division à l'administration des Cultes, à l'occasion de quelques difficultés survenues par rapport à la nomination du Préfet apost. de St Pierre et Miquelon. Après avoir passé en revue les différents modes de nomination usités depuis 1781, Mr de Berty ajoutait : « Actuellement la nomination « est faite par le Chef de l'Etat, mais sur la présentation du Supr du St Esp « Délégué de la Propagande. C'est la Cong. de la Propagande qui confère « les pouvoirs spirituels à l'ecclésiastique proposé par son Délégué, et qui « les transmet au Supérieur du St Esprit sur sa demande expresse. Tous « les droits sont donc conciliés. On a vu en 1848 que l'intervention « du Supérieur du St-Esprit présentait toutes les garanties désirables. »
(Rapport à M. Fortoul, minist. des Cultes. 25 fév. 1854.)

Cependant il était à désirer que cette charge délicate et importante fut confirmée par un titre ou mandat authentique, ... afin de prévenir

toute difficulté. A plusieurs fois on en avait senti l'utilité en diverses questions que l'on a eu à traiter relativement aux Préfectures apostoliques des possessions françaises. Pour les grandes colonies érigées en diocèses, le T. R. Père pouvait, au besoin, présenter le titre de Vicaire général que voulaient bien lui donner NN. SS. les Evêques de ces colonies. Il convenait qu'il eût de même pour les Préfectures apostoliques un titre émanant de la S. C. de la Propagande.

Le P. Freyd, après en avoir d'abord parlé à S. Em. le Card. Barnabò, adressa à ce sujet une demande à la S. C. de la Propagande, au mois de février dernier. Cette demande, approuvée par le Cardinal Préfet et son Conseil ordinaire, fut soumise au St-Père par Mgr Siméoni, Secrétaire de la Propagande, et Sa Sainteté daigna l'accueillir favorablement. Il ne restait plus qu'à rédiger la formule de délégation. On voulut faire à cet effet des recherches aux Archives de la Propagande, pour voir s'il ne s'y trouvait pas déjà d'autres cas semblables; et c'est là ce qui a fait traîner un peu la chose en longueur. (Voir lett. du P. Freyd. 16 janv. 20 fév. 23 mars. 5 juill. 4 août 1872.)

Cette délégation vient enfin d'être transmise au T. R. Père par une lettre de S. Em. le Card. Barnabò, en date du 2 août 1872. Voici cette pièce importante:

« Rev. Pater,

Annuente SSmo Dño Nro hisce litteris tibi, tanquam huius S. Congis de Propaganda Fide mandatario facultatem facimus penes Gallicum Gubernium, ubi opus fuerit, de iis omnibus negotiis, ad referendum tamen eidem S. Congm, pertractandi, quæ apostolicas Præfecturas attingunt in Gallicis Dominiis existentes, et in quibus vel sacerdotes Seminarii SS. Spiritus, vel membra religiosæ familiæ cui præes, sacro ministerio funguntur.

Precor vero Deum ut tibi fausta quæque largiatur.

Romæ ex æd. S. C. de Propag. Fide, die 2 augusti 1872.

Pat. Tuæ

Addictus
Al. Card. Barnabo.

Joannes Simeoni, Secretarius.

II. Décret portant érection d'une maison à Braga, en Portugal, sous le vocable de St Gérald, en remplacement de celles de Santarem et de Gibraltar. (26 août 1872.)

En annonçant le départ de nos Pères de Gibraltar, le Bulletin ajoutait que le P. Eigenmann devait faire un voyage d'exploration en Espagne et en Portugal, afin de voir encore s'il ne se présenterait pas pour nous quelque œuvre convenable en remplacement de celles de Santarem et de Gibraltar. (Tom. VIII. N: 70. p. 740.) Après les démarches déjà faites, et vu les circonstances politiques, il restait à cet égard peu d'espoir. Cependant avant de quitter définitivement la péninsule, il semblait de notre devoir de faire une dernière tentative, en vue à la fois du bien de la Congr et de la mission du Congo, dont l'avenir s'était dès le commencement rattaché à l'œuvre du Portugal.

Les événements qui se passaient dans le Nord de l'Espagne ne permirent pas au P. Eigenmann de visiter ce pays, comme il l'aurait désiré. Du reste les renseignements qu'il avait reçus précédemment par lettres ne lui donnaient, pour cette contrée, que de faibles espérances.

Il se dirigea donc vers le Portugal, où plusieurs personnes parmi le clergé et les laïcs nous restaient véritablement dévoués et désiraient beaucoup notre retour. Il se proposait en même temps, à son passage à Lisbonne, d'y subir ses examens pr prendre ses grades, en vue de l'œuvre qu'il pouvait être appelé à commencer. Mais, c'est bien le cas de le dire, l'homme propose et Dieu dispose. Arrivé à Lisbonne le jour du Vendredi-Saint, il y fut pris des premières atteintes d'une fièvre typhoïde qui, mit bientôt ses jours en danger et le retint au lit plus d'un mois. Cependant grâce à Dieu et aux bons soins des Sœurs de la Charité, il se rétablit heureusement, et au mois de juin, il commença ses recherches.

Les offres et les projets ne manquaient pas; mais c'était toujours avec des exigences, en fait de personnel et de ressources, auxquelles nous n'étions pas, pour le présent du moins, en mesure de satisfaire, d'autant plus qu'on demandait surtout des sujets portugais.

Après diverses démarches à Lisbonne et à Santarem, le P. Eigenmann se dirigea vers le Nord du Portugal, plus fécond en vocations ecclésiastiques et religieuses. Il n'avait plus cependant que peu de confiance, lorsque la Providence lui offrit d'elle-même, à Braga, une œuvre qui

paraissait nous convenir tout particulièrement.

Braga est une des principales villes du Portugal, mais c'est surtout la ville des étudiants. Il s'y trouve près de 1500 élèves, dont un assez grand nombre se destinent à l'état ecclésiastique. Or, presque tous logent en ville, et l'on sait assez quels préjudices il doit en résulter pour eux, au point de vue des études, mais surtout sous le rapport de la vertu et de la piété. Le Séminaire ne peut renfermer que 40 élèves au plus; et pour tous les autres, pas une maison pour les recueillir, les préserver des dangers du monde et diriger leur jeunesse. Il y avait donc là une œuvre bien utile à créer. Beaucoup de prêtres pieux le désiraient; mais n'avaient pu encore l'établir.

Dès que le P. Eigenmann se présenta, on lui en parla de divers côtés, en l'encourageant beaucoup à l'entreprendre. Il crut y voir aussitôt l'œuvre que nous destinait la Providence. C'est là, en effet, un établissement facile à commencer, sans grandes dépenses et sans personnel nombreux; et par ailleurs c'est un moyen de faire beaucoup de bien parmi les nombreux écoliers qui sont véritablement délaissés sous le rapport religieux, et en même temps c'est une occasion de recruter de bonnes vocations pour l'Institut et nos missions. (Lett. du P. Eigenmann des 25, 27, et 29 juill. et 8 août 1872.)

Le P. Eigenmann s'empressa d'en écrire à la Maison-Mère, et d'après son exposé, le T. R. Père a cru devoir, d'accord avec le conseil, autoriser à commencer cette œuvre pour les motifs ci-dessus indiqués. Selon la proposition du P. Eigenmann, cette nouvelle C.té est placée sous le vocable de St Gérald, Archevêque et Patron principal de la ville de Braga, et dont le nom, demeuré très-populaire dans le pays, est porté par la rue même où se commence l'établissement. (Lett. du 15 août 72)

Actes relatifs aux Pères.

Admissions aux vœux. — Ont été admis par décret du 18 août 1872:

Aux vœux perpétuels: Les PP. Payen, de la C.té de Langonnet,

Lang, de la C.té de St-Martial (Haïti,)

Spielmann, de la C.té de Blackrock,

Au renouvellem.t de ses vœux pr 5 ans: — Le P. Kayser, revenu récemment de

de la Cté de Sierra-Léone

A la Profession. —

M.M. Jean Petit, du dioc. d'Angoulême,
Antoine Degressol, } du dioc. de Clermont,
Michel Juillard, }
Guillaume Kerambrun, du dioc. de St-Brieuc,
Michel Hyland, du dioc. de Dublin (Irlande),
Edouard Mooney, du dioc. de Clogher (Irlande),
— Alexandre Thorax, du dioc. de St-Claude,
Thomas Hossenlopp, du dioc. de Strasbourg,
Théophile Finot, du dioc. de Nancy,
Blaise Pallier, du dioc. de Clermont,
Mathurin Picarda, du dioc. de Vannes,
Marien Montel, du dioc. de Clermont,
Polycarpe Dos Santos, du Patriarchat de Lisbonne,
Guillaume Ryan, du dioc. de Killaloë (Irlande).

N. B. Voici les jours du mois attribués à chacun de ces nouveaux Profès pour la messe à dire à l'intention du T. R. Père : P. Petit, le 1er — P. Degressol, le 2. — P. Juillard, le 3 — P. Kerambrun, le 4. — P. Hyland, le 5. — P. P. Mooney et Thorax, le 6 — P. Hossenlopp, le 7 — P. Finot, le 8 — P. Pallier, le 9 — P. Picarda, le 10 — P. P. Montel et Dos Santos, le 12 — P. Ryan, le 13.

Nominations et placements. — Le P. Eigenmann est nommé Supérieur de la Cté de St-Gérald à Braga, à laquelle est aussi destiné le P. Dos Santos. Les placements des autres nouveaux Profès ne sont pas encore fixés.

III. Actes relatifs aux Frères.

Admissions aux vœux. — Ont été admis par déc. des 18 et 27 août 1872.

Aux vœux perpétuels. —

les F.F. Nérée Guillerm, }
Hilaire Le Conteler, } de la Cté de N. D. de Langonnet.
Jh.-Marie Laigo, }
Louis-Marie Schül, }
Sébastien Strub, de la Cté de Cellule,

Vincent-de-Paul Mc Nally, de la Cté de Cellule,
Augustin Freude, de la Cté de Rome.

Aux vœux de cinq ans —

les F. F. Sulpice Castélan, de la Cté de Paris,
Emmanuel Bouniol, de la Cté de St Michel,
Rufin Le Parc,
Mie-Aloïse Kœmmerlé, } de la Cté de St Ilay.
Jn-Joseph O'Donohé, de la Cté de Blackrock,
Hyppolite Matasse,
Roger Maugay, } de la Cté de Rockwell,
Edmond Sweny, de la Cté de la Trinidad

A la Profession. Quatre nov.-Frères de la Cté du St Cœur de Marie :

les F. F. Othmar-Schedler, du dioc. de Trèves,
Trophime Meunier, du dioc. de Clermont,
Damas Willms,
Quirinus Bohnen, } du dioc. de Cologne,

Et un autre du Noviciat de Blackrock :

le F. Brendan Fitz-Patrick, du dioc. d'Ossory (Irlande).

IV. Admissions d'Aspirants.

Novices-Frères. Ont été admis également à l'habit religieux :

Au Nov.t du St Cœur de Marie, par Déc. du 1er Sept. 1872 :

les Postes Paulo Pereira, en rel. F. Maria
Francisco Da Silva, en rel. F. Alvarès } du Patriarchat de Lisbonne.
Jean Clarens, en rel. F. Didyme, du Luxembourg,
Alphonse Lanz, en rel. F. Gatien,
Eugène Eschbach, en rel. F. Remy, } du dioc. de Strasbourg.

Au Nov.t de Cellule, par Déc. du 10 sept.

les postes Jean Roux, en rel. F. Myon,
Michel Ardillon, en rel. F. Sixte, } du dioc. de Clermont.

Au Noviciat de Blackrock, par Déc. du 16 juillet :

les Postes Thomas Hogan, en rel. F. Owen, du dioc. de Cashel,
Eugène Horan, en rel. F. Rupert, du dioc. de Killarney.

Nouvelles de la Maison-Mère.

Retraite annuelle des Pères à la Maison-Mère. — Comme l'an dernier, c'est dans la Cité de Paris que s'est faite la retraite annuelle des Pères. Elle n'était suivie, en dehors du personnel de la Maison-Mère, que de ceux qui avaient à émettre leurs vœux perpétuels et de ceux des missions ou des autres Cités, amenés à Paris par le concours de circonstances particulières. C'étaient outre le T. R. Père, les RR. PP. Le Vavasseur F., Collin, Gravière, Delaplace, et Libermann; les PP. Le Berre, Le Vavasseur L., Peureux, Leman, Barillec, Hubert, Lejeune, Schaal, Hervé, Ormel, Eschbach, Grizard, Steurer, Bigot, Lejeune Eug., Stoll, Heizmann, Le Quintrec, Gœpfert, Richert, Meilloral, Besseral, Brunette, Du Plessis, De Courmont, Schwab, Payen, Spielmann, Kayser, Humbrecht, Bertsch, Gerrer.

Les 14 novices, appelés à la Profession, étaient venus se joindre aux Pères: ce qui portait à 52 le chiffre des retraitants.

Le T. R. Père qui devait pendant la retraite recevoir tous les Pères en direction, ne put, malgré son désir, donner les instructions. Avec les réunions du Chapitre et celles du Conseil qu'il avait encore à présider, c'eût été une fatigue au-dessus de ses forces. Ce fut cette année encore le R. P. Le Vavasseur, assistant, que le T. R. Père désigna pour le remplacer. Le dimanche 18 août à 5 h., les exercices s'ouvrirent dans la salle de Théologie désignée pour être le lieu de réunion.

Pour suppléer aux instructions du T. R. Père, le R. P. Le Vavasseur, voulut emprunter le plus possible à ses Circulaires la matière de ses conférences. Il y ajouta différents passages des écrits de nos saints fondateurs, Mr Poullard des Places et le Vrt Père, choisis d'entente avec le T. R. Père il les commentait et les développait ensuite dans ses instructions. Considérant les fins que nous devions poursuivre, le R. P. Le Vavasseur les envisagea à trois points de vue principaux: notre sainteté personnelle, celle de la Congr., et le salut des âmes. Quant à notre sainteté, dit-il, elle est pour ainsi dire triple; car nous devons avoir la sainteté du chrétien, celle du prêtre et celle du religieux. La sainteté religieuse ou la fidélité à nos vœux et à nos Règles est le moyen d'assurer les deux autres, attendu que la vie religieuse a pour but de nous procurer les moyens

d'atteindre à la perfection chrétienne et sacerdotale.

Passant au second point, la sanctification de la Congr. qui consiste dans son entière fidelité à servir les desseins de Dieu sur elle, le R. P. Provincial nous fit voir comment ce résultat ne pouvait également être atteint que dans l'exacte observation des Règles et de la discipline par chacun de ses membres, d'ailleurs animés des dispositions requises

Pour la troisième fin, la sanctification des âmes, le R. P. Provincial nous montra dans un entier dévouement du missionnaire qui se donne, se sacrifie pour les intérêts de ces pauvres âmes, le moyen d'arriver à ce résultat.

A ces considérations générales, il ajouta ensuite diverses réflexions pratiques sur l'esprit de foi, la confiance, l'amour pour Dieu et le prochain, qui doivent animer le missionnaire, sur le recueillement et la vie intérieure, et enfin sur l'immolation de tout soi-même, avec N. S. à l'autel, par une participation intime à ses dispositions de victime, et surtout dans l'accomplissement généreux de nos fonctions, quelque opposées qu'elles soient à nos goûts et à nos attraits.

Parmi les lectures choisies par le R. P. Provincial, nous entendîmes avec une pieuse édification divers extraits des manuscrits de Mr Poullard des Places. Ces lignes jusque-là ignorées de la plupart, étaient empruntées au relevé fait par lui-même des impressions d'une de ses retraites. Rien n'était plus propre à faire entrer dans l'intérieur de cette belle âme et à nous pénétrer de ses saintes dispositions. Aussi le peu qu'on a entendu, a-t-il donné le désir à tous de voir aussitôt que possible imprimer ces pages du pieux fondateur de la Congr. du St. Esprit.

Outre les écrits de notre vénéré Fondateur, dont il fut fait de nombreuses citations, nous eûmes aussi, comme lecture du réfectoire, les premiers livres de la nouvelle édition de sa Vie, par le Cardinal Pitra. Tous nos confrères, comme ceux qui ont assisté à la retraite, verront avec plaisir que cet ouvrage a été retouché avec soin par Son Eminence.

Le T. R. Père, qui n'avait pu donner les conférences, vit

successivement tout le monde pour la direction. Le samedi soir, il officia aux 1ères Vêpres de la fête. La messe fut chantée par le R.P. Gravière. Les Vêpres supprimées le dimanche, permirent de placer à 4 h de l'après-midi, l'ouverture de la cérémonie des vœux.

Au R.P. Le Pavasseur revenait encore l'instruction de clôture. Choisissant pour texte ce verset du cantique des cantiques: « Ego dilecto « meo et ad me conversio ejus. » il montra que l'union à Dieu, consacrée et resserrée par les vœux de religion, constituait notre gloire, notre force, notre bonheur.

La Cérémonie des vœux fut présidée par le T.R. Père. Les 14 novices, admis à la Profession, firent entre ses mains leurs 1ers vœux. Puis, les P.P. Gœpfert, Richert, Brunetti, du Plessis, Schwab, Payen et Spielmann prononcèrent leurs vœux perpétuels, et le P. Kayser ses vœux de cinq ans.

Le soir, à la récréation d'après souper, une charmante illumination, autorisée par le T.R. Père à la demande du P. Besseral, et improvisée par les Frères, nous attirait aux pieds de Marie Préservatrice. C'était en souvenir de l'anniversaire de l'inauguration de l'ex-voto élevé à l'honneur de la T. Ste Vierge, au frontispice intérieur de la porte du séminaire, en reconnaissance de sa maternelle protection durant le siège et la Commune. On chanta le Magnificat et trois fois la strophe Monstra te esse matrem. Puis le T.R. Père adressa quelques paroles aux Pères réunis autour de lui. Rappelant l'origine de cette pieuse dévotion à Marie Préservatrice, il ajouta qu'elle s'était depuis conservée et développée même à l'extérieur, et qu'elle était devenue le principe de certaines faveurs dont il avait reçu par lettres plusieurs témoignages. « Quelle ne serait pas notre joie, dit-il, si cette statue pouvait être honorée comme madone privilégiée et dispensatrice de grâces insignes! » Il engagea de nouveau tous les Pères à redoubler de confiance en cette Bonne Mère, vu les terribles éventualités de l'avenir, afin d'obtenir qu'en des jours si incertains, la Cong.n et la Maison Mère fussent préservées de tout malheur.

Le lendemain, 26, eut lieu, pour les âmes des membres défunts de la Cong.n, la messe de requiem, célébrée par le P. Schaal. Les réunions des Chapitres commencèrent le matin même à 10 heures,

et furent présidées par le T. R. Père; le soir, elles se terminaient après deux séances seulement.

Restait une dernière cérémonie, la consécration à l'apostolat, qui fut placée le mardi 27, à 6 h. du soir. Ce fut le P. Le Berre que le T. R. Père désigna, comme un des plus anciens missionnaires d'Afrique, pour nous adresser l'allocution d'usage. Après vingt-cinq années de mission, nul mieux que ce cher confrère ne pouvait parler avec plus d'expérience de la vie apostolique. Il commenta avec piété et simplicité cette parole que N. S. adressait à ses apôtres avant sa passion: « non turbetur cor vestrum », que votre cœur ne se trouble point. Après avoir montré la nécessité, pour le missionnaire, de la confiance et de la paix, il nous parla des causes de troubles, contre lesquelles on avait surtout à se mettre en garde au milieu des travaux apostoliques. Il en indiqua trois principales: les tentations contre la vocation; le manque de confiance dans la direction des supérieurs, enfin le peu de résultat dans les œuvres auxquelles on était appliqué. Et sur chacun de ces points, il ajouta quelques conseils des plus utiles pour prémunir et fortifier contre les tentations.

L'allocution terminée, les nouveaux Profès firent tous ensemble leur acte de consécration suivi de l'embrassement fraternel qu'ils reçurent d'abord du T. R. Père, puis des Pères présents.

Cté de Rome.

de Novembre 71 à Août 72.

1. Succès des élèves. — 2. Audiences du St-Père. — 3. Dons de Sa Sainteté et d'un élève. — 4. Anciens élèves: Mgr Duc, Ev d'Aoste. — 5. Partie des bâtiments louée. — 6. Difficultés avec le Gouvt italien. — 7. Protection de l'ambassade. P. Freyd député suppléant pour l'administrat. des pieux établissemts franç. de Rome. — 8. Taxe sur les établissemts. Difficultés au sujet du séminaire. — 9. Etrangers. — 10. Relations diverses.

— 1. « Nous avons d'abord à revenir sur une date antérieure à celle où commence notre présent Bulletin pour mentionner différentes choses omises dans le dernier. L'année scolaire 1870-71 a été close le

24 août, au collège Romain, par la distribution des prix et des médailles et la collation des grades. Parmi les lauréats, il y eut du séminaire français un licencié en philosophie, puis, pour la théologie, un licencié et trois docteurs. L'un de ces derniers, M. l'abbé Dugas, fut chargé de lire, au nom de tous, la solennelle profession de foi de Pie IV. A ce résultat, il faut ajouter encore un doctorat en droit canonique passé avec succès à l'Apollinaire, par un des docteurs en théologie, et un diplôme de licencié en St Thomas obtenu à la Minerve. (Bull de l'Associat., Déc. 71 et Bull. de la Commté)

« Quant à l'année 1871-72, nous comptons avoir 9 Doctrs, dont 6 en théologie, 1 en Droit civil et canonique, 2 en philosophie, et de plus, un licencié en Droit et un bachelier en théologie. (Lett. du T. Freyd. 25 juill 72.)

« L'un des nouveaux docteurs, M. l'abbé Roserot, vient de nous quitter avec le désir d'entrer au Noviciat. Il a fait à Rome toutes ses études théologiques et il était un de nos élèves les plus édifiants et les dévoués. » (Lett. 29 août 72.)

— 2. « Le Mardi 22 août 1871, veille du jour où le Pontificat de Pie IX atteignait la durée du Pontificat de St Pierre à Rome, une députation de chefs d'ordres et de Congrégations religieuses se rendit au Vatican pour féliciter le St Père de cet évènement unique dans l'histoire de l'Eglise. Le R. P. Supérieur, accompagné d'un de nos élèves, Mr l'abbé Germain, faisait partie de cette députation.

« Le St Père la reçut avec une bienveillance toute paternelle. Il parla avec douleur des persécutions dirigées à Rome contre les Ctés religieuses, et exprima l'espérance de voir arriver bientôt le moment du triomphe de l'Eglise. Le R. P. Supérieur profita de cette audience pour déposer aux pieds du Souverain-Pontife la somme de 25 000 f que Mr Prosper Dugas de Lyon lui avait envoyée, comme offrande destinée au St Père.

« Deux fois, le jeudi 14 Déc. 1871 et le mardi 3 juillet 1872, nos élèves avec ceux de tous les colléges nationaux étrangers de Rome, ont eu la faveur d'être reçus par Sa Sainteté. Les journaux ont donné chaque fois un compte-rendu très-détaillé de ces audiences. »

— 3. « Nous sommes souvent l'objet des bienveillantes attentions de Pie IX, toujours affable et bon malgré les épreuves qu'il traverse. Au mois de Décembre, nous recevions de sa part des sucreries et un beau volume doré sur tranches, destiné au P. Supérieur. (Lett. 23 déc. 71)

« Un de nos élèves, Mr l'abbé Dubois, du diocèse d'Autun, nous a fait don de trois magnifiques lampes-lustres d'un travail remarquable, genre moyen âge. L'une de ces lampes était destinée au maître-autel, une seconde à l'autel de la Ste Vierge et la troisième à l'autel de St Joseph. Elles font dans l'église un très bel effet. »

— 4. « C'est avec un intérêt bien marqué, on le comprend, que nous suivons après l'achèvement de leurs cours, les anciens élèves du Séminaire français dans les différentes fonctions ou dignités auxquelles ils se voient élevés plus tard. Nous rappelions au dernier Bulletin (Tom. VIII. p. 415) les noms de ceux qui jusqu'alors avaient reçu la consécration épiscopale; un de leurs condisciples vient encore d'être promu à l'épiscopat. Le 29 Juillet dernier, dans un consistoire secret, le St Père procédait à la préconisation de plusieurs évêques, parmi lesquels s'est trouvé, pour le diocèse d'Aoste, (Piémont français) Mr l'abbé Auguste Duc. Ce sujet recommandable à tous les égards a été élève 2 ans au séminaire, de 1858 à 1860. Il est natif du diocèse même dont il est aujourd'hui le Pasteur. (Bull. de l'Association. Déc. 71 et lett. 28 et 30 juill. 72.)

« L'Univers (N° du 10 mai 72) nous a cette année appris la mort d'un autre de nos anciens élèves, l'abbé Louis Barre. Professeur agrégé de médecine à la faculté de Montpellier, il avait à 40 ans, renoncé à sa position, où il s'était acquis la plus haute considération, pour se consacrer au service des autels. Devenu prêtre après quatre années passées au séminaire français, il était rentré de Rome à Montpellier, et se consacrait dans cette ville aux soins d'aumônier des petites Sœurs des pauvres. C'est là qu'il a fait la mort la plus édifiante. » (Univers 10 mai 1872)

— 5. « La rentrée scolaire de l'année 1871-72 n'ayant amené que de 12 à 14 élèves, on crut devoir, pour faire face aux charges nouvelles que le gouvernement italien allait nous imposer, louer

une partie des bâtiments. L'aile du séminaire habité par les Pères se prêtait le plus facilement à cette destination. Ayant un escalier qui en relie les différents étages, avec une communication indépendante à l'extérieur, elle pouvait facilement être isolée du reste du séminaire. Nous avons donc quitté cette aile, et aujourd'hui elle est occupée par des locataires. (Lettre 14 nov. 23 déc. 71)

— 6.° Quant aux affaires que nous avons eu à démêler avec le gouvernement italien, elles se sont restreintes aux deux circonstances suivantes: Pendant le mois de septembre 1871, les employés du cadastre se présentèrent à plusieurs reprises, afin de visiter l'intérieur de notre Etablissement. Le T. Supérieur eut recours à l'ambassade française pour savoir ce qu'il fallait faire dans cette circonstance. On lui répondit de ne laisser aucun délégué de la municipalité ou du gouvernement pénétrer dans la maison. Cette défense fut notifiée aux employés du cadastre quand ils se présentèrent de nouveau, et ils se retirèrent sans avoir pu remplir leur mission. Depuis, ils ne sont plus revenus.

« Le 20 sept. de la même année était le premier anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome: la révolution voulut le célébrer dignement. Pendant la nuit qui précéda ce jour, une troupe de gens soudoyés par la police, parcourut les différents quartiers de la ville, placardant partout à profusion l'écusson royal de Savoie. M.r Mercurelli, notre locataire, en eut sa porte encadrée. On était allé jusqu'à mettre le portrait de Victor-Emmanuel sur le monogramme de N. S. Le T. Brichet écrivit aussitôt à M.r Berti, chef de la Questure pour se plaindre et demander l'enlèvement des placards. M.r Berti envoya immédiatement des agents de la questure. Ils s'excusèrent de la méprise qui avait eu lieu, promirent que la chose n'arriverait plus, et n'osant pas défaire leur œuvre pendant le jour, ils attendirent la nuit pour cela. »

— 7.° « En différentes circonstances où nous avons dû recourir à l'ambassade, nous avons eu toujours à nous féliciter des bonnes dispositions qu'on nous a témoignées. Elle nous a procuré aussi une protection sérieuse et efficace contre les prétentions du gouvernement italien si hostile à tout ce qui est religieux.

« Le 14 juin dernier, sur la proposition de M. le baron des Michels, secrétaire de l'Ambassade française, Mr le Comte de Bourgoing, Ambassadeur près le St Siége, a nommé le P. Supérieur député suppléant pour l'administration des biens appartenant aux pieux Etablissements de la France à Rome. M. le Chancelier Desbrties était venu auparavant demander au P. Freyd s'il voudrait accepter cet office. Dans les circonstances actuelles, plus qu'en aucun autre temps l'acceptation était opportune et avantageuse. Les relations plus suivies et plus autorisées que cette charge donnera lieu d'entretenir avec l'ambassade, seront un moyen de nous ménager contre toute éventualité, une sécurité plus grande. » (Lettre 2 juin 72.)

— 8. « En ce moment même, août 1872, une nouvelle occasion vient de se présenter pour nous de recourir à l'intervention de l'ambassade au sujet des taxes ruineuses dont l'administration italienne voudrait frapper le séminaire. Le bureau des contributions a en effet imposé d'office, à 13f,20c pour cent, les revenus de nos loyers, environ 9220f. C'est pour nous une augmentation de 1300f d'impots, et, en y ajoutant trois ou quatre autres taxes que nous payons encore, nous arrivons à un taux d'imposition de 40 pour 0/0 C'est vraiment une énormité Pour tâcher de nous soustraire à cette criante injustice, le P. Supérieur a écrit à Mr le Baron des Michels, lui exposant que de telles exigences ruineraient le Séminaire français et ajoutant à sa lettre une note sur l'Etablissement, son origine son but, le bien réalisé jusqu'ici, les charges énormes qui lui incombent et enfin les sacrifices faits par la Congn pour cette œuvre on peut le dire nationale. Mr des Michels a envoyé ces papiers à M. de Rémusat, Ministre des affaires étrangères, en les accompagnant d'une lettre très-favorable. Qu'en résultera-t-il ? Nous n'en savons encore rien. (Correspond. 10 sept. 1872)

« Ce que nous avons fait auprès de l'ambassade française, tous les Supérieurs des colléges étrangers l'ont fait auprès de leur Gouvernement respectif par une adresse commune signée le 17 août. » (Lettre des 19 août 3 et 6 sept. 72)

— 9. « Comme les années précédentes, nous avons reçu successivement

plusieurs étrangers de distinction pendant leur séjour à Rome. Nommons d'abord M. de Belcastel, le courageux député catholique de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale. Aussitôt après sa rentrée en France, il nous a envoyé en souvenir une très-jolie statue de Ste Germaine Cousin, l'humble bergère de Pibrac, dont le culte est si répandu dans le midi de la France. (Lett 2 avril 72)

« Le 3 juin, nous recevions Mgr Raess, le vénérable Evêque de Strasbourg, ainsi que quelques prêtres de son diocèse; et le 12 du même mois Sa Grandeur Mgr de la Tour d'Auvergne archevêque de Bourges. (Lett. du 16 juin 72.)

« Nous avons eu également au milieu de nous le R.P. Grillard, Assistant général des missionnaires du B. Grignon de Montfort, le R.P. Cartier, supérieur gal de la Congr de l'Immaculée-Conception à Reimes, et le R.P. Doré, Supr général des Eudistes. Celui-ci était venu, sur l'avis du Cardinal Pitra et des évêques de la Bretagne, pour acheter l'ancienne église de St-Yves-des-Bretons, mise en vente par l'ambassade; dans le but d'en faire une maison d'étude pour les scolastiques de sa Congr et les séminaristes bretons. Mais l'affaire n'a pas abouti, par suite du prix élevé (250,000 fgs que demandait l'Ambassade.

« Ajoutons aux visiteurs nommés plus haut, le nom de Mr le Comte de Beigne, qui a fait chez nous une retraite et qui a voulu avoir le P. Brichet pour compagnon d'un pélerinage accompli peu après à Assise et à Lorette.

« Le 27 déc. 1871, une vingtaine de petits mousses du vaisseau français l'Orénoque venus de Civita-Vecchia à Rome, pour recevoir la bénédiction du St Père, furent logés au séminaire avec les officiers qui les accompagnaient et qui connaissaient le P. Brichet. Le lendemain de leur arrivée, ils assistèrent à la messe dans notre chapelle et plusieurs qui s'étaient confessés la veille, firent la Ste communion. La plupart de ces enfants étaient de petits alsaciens qui, à la suite de l'annexion de cette province à l'empire d'Allemagne, ont quitté leur pays pour pouvoir conserver leur nationalité française. »

— 10. L'estime général dont nous jouissons à Rome, nous met en relations assez nombreuses avec des personnages étrangers. A son arrivée

dans la ville sainte, Mr de Reyneval, le nouveau supérieur de l'église et de l'établissement de St-Louis des-Français, est venu voir le P. Supérieur et l'a choisi pour son confesseur. (Lett. 14 nov. 71 et 23 av. 72.)

« C'est encore par l'intermédiaire du R. P. Freyd que Mr de Belcastel, dont nous avons parlé plus haut, a obtenu son Bref laudatif, à la suite de la publication de son ouvrage ce que garde le Vatican. Le Bref qu'ont reçu également 46 Députés de l'Assemblée nationale, en réponse à une adresse au St Père, a été aussi sollicité par le Père Supérieur. (Lett. 2 av. 72.)

« Enfin, après l'avertissement un peu sévère donné à l'Univers, dans la fameuse allocution du Souverain-Pontife, le 13 avril dernier, le P. Supérieur recevait aussi une lettre intime de Mr Louis Veuillot, qui exprimait, avec ses premières impressions de peine et de tristesse, ses sentiments d'inviolable attachement à la cause sacrée de l'Eglise et de son Chef. Il put en cette circonstance, par les explications et les encouragements qu'il donna au rédacteur en Chef de l'Univers, adoucir l'amertume de son chagrin. Il contribua en même temps au moyen de ses démarches et de celles provoquées par ses soins, à dissiper les défiances que les libéraux s'efforçaient de suggérer à Rome contre la rédaction de cette feuille si noblement catholique. »
(Lettres des 4, 6, 16 mai 1872.)

ALLEMAGNE.

Cté de Marienstadt.

De Novembre 1871 à Sept. 1872.

1. Personnel. — 2. Paroisse. Confréries. Ecoles. — 3. Orphelinat — 4. Noviciat des Frères. Prise d'habit. Profession. Voeux perpétuels. — 5. Scholasticat. Suppression. Dispersion des sujets à Langonnet et Blackrock. — 6. Situation religieuse en Allemagne. Loi du 4 juillet. Attaque de la Gazette du Rhin. Visite du 1er Conseiller. — 7. Dévouement de l'Ev. de Limbourg. Garanties touchant la propriété de Marienstadt. — 8. Mort du P. Laurent Hecht.

— 1. La Cté de Marienstadt, à la suite du développement progressif qu'ont pris les différentes œuvres, a vu son personnel s'élever et se maintenir jusqu'au mois d'août dernier, à 6 Pères et 17 Frères Profès, dont voici les noms. C'est d'abord, outre le P. Strub, Supr, les P. P. Locher, Danger, Steurer, Heizmann, Schwab; puis les F. F. Juste, Séraphin, Gustave, Jacob, Rodolphe, Wenceslas, Engelbert, Clémens, Fridolin, Adelphe, Pius, Sabbas, Marcus, Wolfgang, Hermann-Joseph, Marie-Antoine. Dans la Cté se trouvent encore trois agrégés, ainsi qu'un maître d'école pour les orphelins.

Nous verrons plus loin les modifications et les changements que les dernières lois votées en Allemagne contre les Congrégations religieuses, ont contraint de faire aux œuvres et au personnel de la Cté.

— 2. Parmi les œuvres vient d'abord la desserte de la paroisse. Sa population est actuellement de 1189 âmes.

Depuis que nos Pères en sont chargés, le bien est toujours allé, grâce à Dieu et à la protection de Marie, en se développant. Tous les paroissiens, sans exception aucune, font maintenant leurs pâques. Un grand nombre fréquentent assez souvent les sacrements.

On est aussi bien assidu aux offices divins, sermons, catéchismes etc. L'état moral des enfants, et de la jeunesse en général, est aussi très satisfaisant. Environ 70 jeunes personnes ont accompli la dévotion des six dimanches de St Louis de Gonzague.

Il existe dans la paroisse de nombreuses confréries ou associations pieuses. Ce sont la Confrérie du T. St Sacrement à laquelle on s'agrége dès le jour de sa 1ère Communion; l'Archiconfrérie du St Cœur de Marie, qui compte près de la moitié des habitants; l'Apostolat de la Prière, dont les membres sont au nombre de 317; l'Œuvre de la Ste Enfance établie depuis 7 ans et de laquelle font partie tous les enfants ayant moins de 14 ans; l'Association de St Bonifice, ayant pour but la propagation du catholicisme en Allemagne et qui se compose de 360 adhérents; enfin l'Asso-

ciation

de St Charles Borromée, formée pour la propagation des bons livres, les associés ne sont encore que 28, mais leur bibliothèque renferme déjà 350 volumes, lesquels sont prêtés aux paroissiens, moyennant une modique rétribution par ouvrage.

On ne compte pas moins de 13 écoles, fréquentées par une moyenne, pour chacune, de 75 élèves. Malheureusement sur le nombre des maîtres dirigeant ces écoles, 9 sont protestants et 4 seulement catholiques. Pour deux d'entre elles, où se trouve un mélange d'élèves catholiques et de protestants, les uns et les autres peuvent à tour de rôle et pour une période de huit années consécutives, faire choix d'un maître d'école de leur confession. Il reste par conséquent 8 de ces écoles où le professeur est toujours un protestant et 3, où c'est toujours un catholique. Tous les maîtres d'écoles catholiques sont d'un excellent esprit.

Le pélerinage de Marienstadt est toujours assez bien fréquenté. Mais il aurait plus de vogue encore si nos Pères pouvaient s'en occuper comme d'une œuvre principale, ce que ne leur permettent pas leurs autres occupations d'ailleurs si nombreuses. Il y a des jours où l'on distribue plus de 400 communions à des pélerins. (Compte rendu 1872.)

— 3. L'orphelinat s'est augmenté d'une dizaine de sujets presque chaque année depuis son érection, et le chiffre atteint en 1872 par les enfants, a été au maximum de 75. Leur esprit est généralement bon. Ils ont eu une 1ère Communion le 2e dimanche 3 mars. Les grands apprentis s'approchent de la Ste Table au moins une fois environ tous les mois, une grande partie le font tous les quinze jours. Quelques uns de ceux qui avaient achevé leurs trois années d'apprentissage, ont été placés chez des patrons catholiques; leur conduite est toujours satisfaisante.

Dans le courant de l'année, ces orphelins ont donné plusieurs représentations auxquelles le public était admis moyennant une carte d'entrée. Ces petits exercices de déclamation ont bien réussi; les journaux en ont parlé favorablement, ce qui a rendu l'opinion publique, déjà très-sympathique à cette œuvre, plus favorable encore. Mgr de Limbourg se propose de faire publier un rapport que le Père

Straub a adressé à Sa Grandeur sur l'orphelinat. Ce sera une petite brochure, sous forme de compte-rendu, destinée principalement aux bienfaiteurs de l'œuvre. (Compte-rendu 1872.)

Plusieurs fois l'Etablissement a été visité par de hauts fonctionnaires du Gouvernement, et tous se sont plu à exprimer leur satisfaction. , le premier conseiller de la province, après avoir examiné les choses en détail ne se fit pas scrupule, tout protestant qu'il est, d'émettre cet aveu très-flatteur pour nos Pères. « Il n'y a que des religieux catholiques qui puissent obtenir de si beaux résultats; quant à nous protestants, nous en sommes incapables. » (Voir lett. 23 juin et Compte-rendu 1872.)

— 4. Les événements de la guerre, puis la persécution religieuse exercée contre les catholiques d'Allemagne, ont bien diminué le nombre des vocations religieuses. Ainsi le Noviciat des Frères ne compte en ce moment que 5 aspirants, 3 titulaires et 2 postulants.

Il y a eu cependant depuis le dernier Bulletin plusieurs admissions. Le 3 mars, à la fin de la retraite des Frères qui a eu lieu à cette époque, deux postulants, les F.F. Benno et Quirinus ont reçu le St habit. Un autre novice, le F. Marie-Antome, fit sa Profession. Les F.F. Wenceslas et Arnold émirent le même jour leurs vœux de cinq ans, et le F. Engelbert ses vœux perpétuels. (Lett. 9 mars 72.)

Le 21 juin, fête de St Louis de Gonzague, nouvelle prise d'habit pour trois novices: les F.F. Libère, Modoald et Gebhard. (Lett. 23 juin 72.) Ceux-ci sont restés à Marienstadt, tandis que les F.F. Benno et Quirinus ont été envoyés au Noviciat du St-Cœur de Marie.

— 5. Quant au Scolasticat, il ne comptait, dans les derniers temps, que 13 sujets. Leur retraite annuelle a été retardée jusqu'au 30 janvier et a été prêchée par le P. Supérieur. Le 21 juin, à la cérémonie qui eut lieu principalement pour les Frères, prenait part également Mr Faxel, qui reçut alors le St habit (Lett. 23 juin 72.)

Le peu de ressources dont pouvait disposer la Cté de Marienstadt, et l'impossibilité pour la Maison-Mère, vu les nombreuses charges qui déjà lui incombent, de venir au secours de cet Etablissement comme elle l'eut désiré, n'avaient pas permis de donner de l'extension à cette œuvre si importante du Scolasticat, cet état de choses causait

même des préoccupations sur son avenir. Mais sur ces entrefaites ont été commencées les poursuites dirigées contre les congrégations religieuses en Allemagne ; et par suite de cette situation, on s'est vu dans la nécessité de suspendre le scolasticat. On avait à craindre en effet, en continuant cette œuvre, de provoquer les excitations hostiles des francs-maçons ou des protestants malveillants, de s'exposer de par le Gouvernement, à une suppression forcée, et peut-être même de compromettre l'existence et le maintien de nos Etablissements d'Allemagne. Le T.R. Père a donc cru prudent, d'après l'avis de nos Pères de Marienstadt, de céder à l'orage. Ce n'est pas là toutefois une suppression, mais une <u>suspension</u>. Espérons qu'elle ne sera pas de longue durée, et que cette œuvre qui déjà nous a procuré un certain nombre de vocations, pourra bientôt reprendre, et avec plus de succès encore.

C'est le 10 août qu'a été décidé par le T. R. Père la suspension du Scolasticat de Marienstadt. Ceux des aspirants qui avaient achevé leurs humanités et par conséquent étaient destinés à se rendre à N. D. de Langonnet, prirent le 16 du même mois, le chemin de Paris. Ils étaient au nombre de six. MM. Faxel, Wilbens, Kempf, Mies, Otten, Baehner. Quant aux Petits-Scolastiques, on avait jugé plus opportun, vu les éventualités politiques, et pour ôter à leurs familles toute inquiétude, de les placer de préférence dans un des petits scolasticats d'Irlande. Ils étaient au nombre de 7 ; mais deux d'entre eux ne purent obtenir de leurs parents l'autorisation d'aller en pays étranger continuer leurs études, de sorte qu'il n'y en eut que cinq à se rendre à Blackrock, cté désignée pour les recevoir. Ils partirent seulement le 28 août, tandis que les Grands-Scolastiques arrivaient à Paris avant la retraite des Pères.

Cette suspension du Scolasticat permettait de réduire le personnel des Pères. Aussi le T. R. Père appela-t-il à Paris les P. P. Steurer, Heizmann et Schwab, auxquels doivent être données de nouvelles destinations. Une autre circonstance, la faveur qui lui était accordée d'émettre ses vœux perpétuels, avait motivé en outre le voyage du P. Schwab.

— 6. On connait la loi tyrannique contre les Congrs religieux votée à l'instigation de M. de Bismarck, par le Reichstag, ou Assemblée fédérale du nouvel empire d'Allemagne, le 19 Juin dernier. (Voir l'Univers du 16 juill. 1872) Tout en frappant directement les Jésuites, elle donne au gouvernement toute facilité d'atteindre, n'importe quel autre institut, contre lequel il lui plaira d'invoquer, selon l'expression consacrée, une prétendue affiliation ou parenté avec la Compagnie de Jésus. Nous ne sommes donc pas sans avoir beaucoup à craindre pour nous-mêmes.

Dans le Diocèse de Limbourg, qui ne compte que trois Etablissements religieux, y compris le nôtre, les Jésuites et les Rédemptoristes ont, depuis le mois de Juillet, reçu l'ordre d'abandonner le pays. Un mauvais journal des environs a essayé d'attacher le grelot, en signalant nos Pères comme des affiliés de la Société de Jésus. L'article, trop pauvrement conçu et rédigé, n'a pas fait d'impression. On a même conclu, puisque ordre ne leur avait pas été intimé de partir comme aux autres religieux du diocèse, que nos Pères étaient maintenus à Marienstadt à cause de l'Orphelinat. Cependant, le 10 août dernier, la Gazette du Rhin reprenait la thèse de l'assimilation, devant la loi, de nos Pères aux Jésuites, en assurant, sur la foi d'un de ses correspondants, qu'ils n'étaient que des Jésuites déguisés, et là dessus elle demandait leur expulsion et la conversion des vastes bâtiments de la Cté en fabrique de toile.

Une réfutation de cet article parut dans le Messager du Nassau, journal catholique de la contrée; c'est à Mr l'abbé Thissen, Chanoine de Limbourg que nos Pères en attribuent la rédaction. Voici, pour donner une idée de la polémique allemande avec les protestants, et en même temps de la sympathie dont jouissent nos Pères auprès du clergé et des catholiques du pays, un extrait de cet article.

« Après avoir dit hautement que la loi contre les jésuites est une injuste violation de la liberté et du droit de propriété des citoyens, le courageux rédacteur ajoute au sujet de Marienstadt.

« Mes plaintes contre la Gazette du Rhin se fondent sur un article du

10 août, contenu dans le N°. 188 de cette feuille soi-disant libérale. La gazette demande avec violence en cet article l'expulsion des prêtres de la Cong.ie du St. Esprit qui se consacrent avec les plus heureux résultats, mais aussi avec les plus grands sacrifices, au bien de l'humanité, dans l'orphelinat de Marienstadt. Oui, elle exige même que les vastes bâtiments de cet établissement, qui est reconnu par l'Etat et jouit des droits de corporation, soient enlevés à ces prêtres, pour être convertis en fabrique de toile. Et l'on sollicite ces mesures tyranniques en invoquant la loi contre les jésuites, quoique le rédacteur de cet article sache fort bien qu'il ne se trouve pas un seul jésuite à Marienstadt. Il le sait, disons-nous, sans quoi il faudrait prendre le correspondant de la gazette pour une ânier qui, venu d'une manière fortuite dans la vallée de la Nister(1), aurait regardé les Pères de Marienstadt comme des jésuites, par la seule raison qu'ils portent une soutane noire.

« La Gazette du Rhin, ne se contente pas de confondre avec les jésuites les Pères de la Cong.ie du St. Esprit et de l'Imm.e Cœur de Marie, ce qui est le fait d'une légèreté inqualifiable, puisque ces Pères sont portés tous les ans d'une manière spéciale sur les listes officielles du clergé du diocèse; — elle les appelle encore l'une des plaies de l'Egypte dans le Nassau, qui, débarrassé de leur présence, serait un si fortuné pays. Cependant Messieurs les Rédacteurs de la Gazette se sont-ils donnés la peine d'examiner sérieusement l'action bienfaisante de ces hommes généreux? Si avant de lancer dans le public des accusations perfides, ces Messieurs avaient pris quelques informations au sujet de ces Pères, sans se laisser aveugler ou distraire par leurs préjugés, ils se seraient sans doute souvenus des paroles d'un de nos poètes classiques, d'après lequel le gain le plus admirable qu'on puisse faire, c'est « le salut d'une âme perdue ». Ils auraient trouvé à Marienstadt des hommes qui, après s'être formés dans toutes les branches des connaissances humaines, vont transplanter la civilisation européenne sur les plages les plus reculées de la mer des Indes, du grand Océan et de l'Océan atlantique, sur les rives de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, dans les îles qu'on connaît à peine de nom; des hommes dont les officiers de marine, anglais et américains, ne parlent qu'avec respect et vénération; ils auraient appris que ces hommes vénérés donnent aux enfants les plus misérables et les plus abandonnés, une éducation vraiment chrétienne et en font des ouvriers laborieux et d'habiles artisans. D'ailleurs, si enfin les rédacteurs de la Gazette avaient voulu avoir sur les Pères de Marienstadt des informations vraies et basées sur des faits, il leur aurait été facile de s'adresser au Gouvernement provincial de Wiesbaden, et l'on aurait mis à leur disposition plus de cent rapports, où les autorités locales, toutes protestantes qu'elles sont, expriment—

(1) La Nister [illegible] le couvent d'un côté.

d'une façon non équivoque, leur satisfaction sur les Pères du St Esprit et de l'Immé Cœur de Marie et louent leur dévouement et les résultats de leur zèle.

« On voit donc par ce court exposé, combien les réclamations de la Gazette du Rhin sont indignes et révoltantes. Elle veut enlever sa propriété à une institution qui nourrit, entretient et sauve de la plus grande misère plus de 60 enfants abandonnés. Et que prétende-t-elle faire avec les magnifiques bâtiments de l'orphelinat, qui n'a été érigé qu'avec l'approbation, les encouragements les plus formels de l'Etat? Une fabrique de toile!! C'en est assez pour attirer la réprobation générale de tous les habitants du Westerwald sur cette feuille conconseillère éhontée des plus criantes injustices. (Messager du Nassau, 20 août 72.

« Le coup avait frappé, juste, et la Gazette, sensiblement blessée devant ces accusations réfutées et ridiculisées, imagina un nouveau grief. Second article de cette feuille et deuxième réponse du Messager de Nassau, qui le résume et le combat avec le même succès.

« Voici cette seconde réponse tout assaisonnée d'un sel de plaisanterie allemande:

« Dans notre N° de mardi dernier, nous avons mis sous les yeux de la Gazette du Rhin un petit miroir, afin qu'elle puisse considérer à la lumière des libertés du peuple son attitude relativement à la loi contre les Jésuites. Sur cela elle s'agite dans son N° de mercredi, comme une femme furieuse à laquelle on a montré dans son vrai jour sa figure hideuse; elle trouve qu'il n'y a que de basses injures dans notre article et se tait sur la manière dont, si facilement, elle a laissé de côté ses soi-disant principes démocratiques. Cependant elle veut se justifier au sujet de ses renseignements sur Marienstadt, et montrer que le correspondant qui les lui a fournis, n'est point un ânier; mais elle fait bien preuve d'une singulière ineptie. Son correspondant avait en effet pris les Pères de Marienstadt pour des Jésuites français. Or, la Gazette du Rhin, sans faire attention à ce qu'elle avait dit deux jours auparavant, en fait maintenant des Rédemptoristes, et démontre, le dictionnaire de Brootthaus en main, ce répertoire inépuisable de toute science maçonnique, que les Rédemptoristes remplissent les fonctions des Jésuites &a. En tout cas, c'est convenir déjà que les Rédemptoristes ne sont pas des Jésuites, et qu'à Marienstadt il n'y avait pas de Jésuites. Mais continuant, la Gazette demande très-sérieusement au Messager de Nassau, s'il oserait nier qu'il y ait des Rédemptoristes à Marienstadt, et que dernièrement encore les Rédemptoristes ont exercé le St ministère et sont partis ne laissant que des Pères du St Esprit (1). A cela, sans hésiter, le Messager fait incontinent cette

(1) Ceci fait allusion au départ des P. P. Steurer, Heizmann, Schwab. La Gazette les disait

réponse: Nou aucun Père Rédemptoriste n'est parti de Marienstadt, car il n'y a jamais eu de Rédemptoristes dans cet établissement.

„Tenez, chère Gazette, laissez-moi vous parler en ami. Il y a quelques années déjà que vous vous occupez beaucoup de Marienstadt et de l'orphelinat qui s'y trouve, de sorte que certainement vous devez avoir une connaissance plus exacte de l'établissement. Mais convenez-en avec moi; n'est-ce pas que le jour où vous avez écrit le dernier article, vos paupières se fermaient appesanties par les vapeurs de quelque copieuse libation. Il faut donc vous laisser en repos; aussi je finis; mais de grâce, ne vous infligez plus à vous-même à l'avenir, un semblable discrédit devant le public." (Limbourg, Messager du 25 août 1872)

— 6. „Depuis cette réponse, la Gazette du Rhin a gardé le silence. Jusqu'à présent d'ailleurs notre Cté de Marienstadt n'a pas été inquiétée. Pas d'enquête encore de la part du Gouvernement, du moins d'enquête officielle. Au commencement du mois d'août, l'Etablissement a bien reçu la visite du 1er Conseiller de la province, lequel étant venu à Hachenburg, a voulu pousser jusqu'à Marienstadt; mais c'était sans mission avouée et en donnant à sa démarche toutes les apparences d'une simple promenade de bienveillant visiteur. Il a tout vu en détail, prenant aux renseignements que lui a fournis le P. Straub, sur l'œuvre en général et celle spécialement de l'orphelinat, un intérêt des plus marqués. C'est ce même personnage qui a exprimé d'une façon si élogieuse pour nos Pères, et les institutions tenues par les religieux catholiques, ce témoignage rapporté plus haut, touchant l'infériorité des œuvres du même genre, dirigées par des protestants." (Note du P. Schwab et Compte-rendu 15 août 72.)

— 7. Quoiqu'il advienne plus tard, nos Pères sont bien décidés à tenir jusqu'au bout, et à ne céder qu'à la violence.

Mgr de Limbourg est parfaitement disposé lui-même à défendre notre Congn contre les préjugés et les malveillances qui chercheraient à la desservir auprès du Gouvernement. Dans les premiers jours de juillet le Prélat a eu avec l'Empereur Guillaume une entrevue à Ems. Il avait demandé à voir le monarque allemand, afin de plaider lui-même les intérêts religieux de son diocèse et en général ceux des Congnes ou Ordres monastiques

Rédemptoristes, et ne reconnaissait comme Pères du St. Esprit que ceux qui étaient restés. (Lett. 27 août.)

atteinte par le vote du Reichstag du 19 Juin. (Lett. 5 Juill. 72.)

Sa Grandeur, chez laquelle le P. Straub a dîné la dernière semaine du mois d'août avec le comte de Savigny, ancien ministre de Prusse, paraissait ne pas craindre pour nos confrères, néanmoins Elle a déjà pris ses mesures tendant à leur assurer, ainsi qu'aux Frères de Marienstadt, des titres délivrés par l'Ordinaire, lesquels leur permettraient de rester dans l'Etablissement pour les diverses fonctions à exercer. (Lett. 3 juill. et 6 sept. 72.)

Une des fins qui avait motivé la visite du P. Straub à Mgr. de Limbourg, c'était certaines explications à obtenir du Prélat touchant les titres de propriété de l'Etablissement de Marienstadt. Cet établissement, on ne l'ignore pas, appartient à la Congr., mais c'est sous le nom de Monseigneur de Limbourg que l'acte de vente a été passé, l'Institut étant, devant loi allemande, impuissant à acquérir. Les circonstances critiques que traversent les ordres religieux en Allemagne, demandaient qu'on précisât certains points, afin d'assurer des garanties plus positives et plus nettes. Le Prélat a dissipé toutes les incertitudes qui pouvaient encore subsister, et il a donné l'assurance que nulle difficulté ne saurait plus tard être élevée de la part de l'administration diocésaine. La seule faveur qu'il a sollicitée en retour, c'est que dans le cas où la Congr. viendrait à vendre l'immeuble, la préférence fût donnée à l'Evêque sur tous les autres acquéreurs. Sa Grandeur en effet voudrait conserver en ce lieu un asile où l'orphelinat pût être toujours maintenu. (Lett. 6 sept. 71.)

Les autres rapports de nos Pères avec l'Evêché sont toujours très-satisfaisants. On apprécie et l'on estime leur zèle pour la direction de la paroisse et celle surtout de l'orphelinat.

— 8. Le Bulletin a souvent parlé d'un religieux Bénédictin tout dévoué à nos Pères d'Allemagne et à nos missionnaires, le R. P. Laurent Hecht, du célèbre couvent de N. D. des Ermites. Bien des fois en effet et tout dernièrement encore pendant la guerre, il avait fait à Marienstadt des envois assez notables de livres principalement. Du reste, depuis longtemps déjà, alors que le R. P. Pérr était sous-Directeur de l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires, le P. Hecht avait

bien souvent correspondu avec lui. Ce digne religieux a terminé assez inopinément ses jours vers le milieu de l'hiver, à la suite d'une fluxion de poitrine. C'est un bienfaiteur que nos Pères d'Allemagne sont heureux de recommander aux prières des membres de la Congn.

Cté de Marienthal.

De Novembre 1871 à Septembre 1872.

1. Personnel. — 2. Déméritées. Catholiques des environs. Dons pour l'église. — 3. Nouveau Maître-autel. Transfert de la statue de N. D. des Sept-Douleurs. — 4. Pèlerinage. Retraites. Jeune homme tué. Desserte de Ham terminée. — 5. École. Terres louées. — 6. Œuvre des Tombes. Actes de décès des prisonniers français. T. Bigot en est Vice-Président en Allemagne. — 7. Visite du Landrath d'Altenkirchen.

— 1. Comme on l'a vu, au dernier Bulletin de Marienthal, c'est le T. Bigot qui a été, au départ du R. P. Burg, nommé Supérieur de cette Cté, où résident avec lui le P. Bangratz et 4 Frères. Ces derniers sont: les FF. Lazare, Conrad, Léo et Gaudens; il y a aussi un agrégé du nom de Ritzel.

— 2. L'œuvre des prêtres déméritées est maintenant assez restreinte. Il n'y avait que 3 de ces ecclésiastiques dans la maison au mois de Décembre dernier, et il n'en restait que 2 peu de temps après. (Lett. 2 Déc. 1871)

Avec cette œuvre, nos Pères de Marienthal sont chargés du Pèlerinage et du soin religieux des 17 villages des environs. La distance de ces hameaux à la Cté, varie de 1/4 de lieue à 2 lieues. Ils ne renferment en tout que 54 familles catholiques sur un nombre six fois plus grand de protestants. « Nouvellement établi à Marienthal, écrit le P. Bigot, j'ai cru devoir faire la visite de ce petit troupeau confié à notre sollicitude, et, chaque après-midi, je me rendais en un ou deux villages. J'ai profité de l'occasion pour faire une quête destinée à l'acquisition d'un dais. Toutes nos familles catholiques ont souscrit pour une somme en rapport avec leurs modestes ressources, et le produit

de la souscription a atteint 375 f.»

« Préoccupé déjà depuis un certain temps du dessein d'embellir notre église, je m'étais rendu, quinze jours après Noël, à Cologne, pour voir Mgr l'Archevêque; sa Grandeur m'a accordé 1200 f pour un nouveau Maître-autel, 150 f pour deux chasubles et encore 205 f pour divers petits achats et quelques réparations aux fenêtres de l'église. A Dusseldorf, des dames riches et pieuses m'ont aussi donné, entre autres choses, 3 chasubles et deux dalmatiques très-belles.» (Lett. 28 janv. 1872)

« Le dais commandé pour la somme de 375 f, nous a été envoyé à Pâques; ce qui a bien réjoui nos bons catholiques et donné un certain lustre à notre procession.» (Lett. 8 avril. 72)

— 3.° Quant au Maître-autel, il devait être posé à Marienthal assez tôt pour que l'inauguration eût lieu le jour de la fête de Ste Anne. Alors aussi nous devions faire la translation de l'image miraculeuse de N. D. des Sept-Douleurs, vénérée à Marienthal depuis plus de 4 siècles, en la retirant de la petite chapelle qu'elle occupe pour la mettre au-dessus de ce nouveau Maître-autel. Tout a été prêt à temps pour cette double cérémonie. L'autel, fait à Cologne, mesure 8 mètres de haut sur 2, 50 de large. Les trois marches sont en bois de chêne très-solide; le devant d'autel ainsi que le tombeau, est en pierre fine, il porte l'emblème du pélican parfaitement sculpté. Le tabernacle est un petit chef-d'œuvre, il est surmonté d'une niche gothique, renfermant la statue vénérée de N. D. des Sept-Douleurs.

« La solennité a été très-belle: pieux pèlerins venus de tous côtés, au nombre de plusieurs mille; réunion d'une quinzaine d'ecclésiastiques, prêtant leur concours pour les cérémonies; sermon de circonstance par le doyen des curés de la contrée, M. Hilden, curé de Dattenfeld, qui fit un beau tableau des phases et des progrès admirables du pèlerinage depuis la révolution française, grâce aux soins des Franciscains puis des Lazaristes, et enfin des Pères de notre institut. Tout a très-bien réussi et a répondu à ce qu'on se proposait.

« Maintenant la petite statue miraculeuse, ceinte de rayons

dorés, du maître-autel où elle domine, frappe les regards dès qu'on entre dans l'église, et excite à la confiance les pieux pélerins. C'était le désir de Mgr l'archevêque de Cologne, et nous sommes heureux de l'avoir réalisé." (Lett. du 5 août 72).

"Des réparations ont été également autorisées par Sa Grandeur jusqu'à concurrence de 6 ou 7 mille francs. Elles contribueront à maintenir les bâtiments de l'établissement en un état convenable." (Lett. 28 janv. et 30 mai 72)

Voilà pour le côté matériel sous le rapport spirituel du pélerinage et pour le ministère exercé dans les environs, les résultats sont aussi bien consolants.

"Le St ministère, écrit le P. Bigot au mois d'avril, continue à faire notre principale occupation. Pendant le carême, et maintenant pendant le temps pascal, le Pélerinage est très fréquenté. Il y a des jours où l'on n'a pas une demi-heure à soi: les pélerins se renouvellent sans cesse par petits groupes de trois ou quatre, demandant à se confesser sans retard, afin de repartir avec le train." (Lett. 8 avril 72.)

"Les trois jours du carnaval ont été pour notre maison des jours de retraite. Les membres du Tiers-ordre de St François, et autres personnes des villes environnantes, y sont venus au nombre de 125 pour faire leurs exercices annuels. Le Père Bangratz leur a donné les instructions." (Lett. 26 fév. 72.)

"Notre mois de Marie a été marqué d'un triste incident, ce qui a bien jeté de la tristesse sur les pieuses impressions de ces beaux jours de dévotion. Un jeune homme catholique a été tué par un protestant, jeune homme aussi, qui lui a enfoncé à une profondeur de 6 centimètres un poignard dans le crâne. A peine ai-je eu le temps d'accourir pour administrer à l'infortunée victime les derniers sacrements. A l'enterrement les protestants faisaient foule, comme pour protester eux-aussi contre ce crime, et j'ai profité moi-même de la circonstance pour le flétrir comme il méritait de l'être." (Lett. 30 mai 72.)

Outre Marienthal, nos Pères avaient aussi la charge de desservir la localité de Ham. Le 2ème Dimanche de novembre 1871,

est arrivé un prêtre investi de ce ministère, de sorte qu'ils ont été exonérés de ce service bien pénible, en hiver surtout. (Lett. 2 déc. 71)

— 5. A Marienthal est une école primaire légalement autorisée pour les enfants catholiques des hameaux voisins. Nos Pères ont dû pour la conserver, faire le sacrifice provisoire d'un des parloirs du couvent. Voici ce qu'en écrit le P. Bigot dans une lettre du 5 août 1872.

« La veille de la fête des apôtres Pierre et Paul, un député de l'administration départementale de Coblentz vint nous faire visite pour inspecter, disait-il, l'école primaire établie à côté du couvent. Cette école compte de 45 à 50 enfants catholiques qui y viennent de tous les environs. A peine ce Monsieur m'a-t-il abordé qu'il me demande sans façon quelques appartements du couvent pour y transférer immédiatement l'école. Je lui fais observer que la maison est la propriété de l'Archevêché et que je ne puis ainsi en disposer moi-même. — Eh bien, répond-il sèchement, l'école va être supprimée, car le local actuel ne convient nullement. » — Sur ce dernier point, il avait assez raison, ce local n'est guère en bon état. Mais le procédé pourtant était un peu raide. Cependant il n'y avait pas de temps à perdre, voyant que Mr le curé de la paroisse d'Altenkirchen que la chose concernait ne s'en préoccupait pas, j'en référai moi-même à Mgr l'Archevêque. Sa Grandeur me dit que dans les circonstances actuelles, il ne fallait donner aucun prétexte à la malveillance; qu'il importait de sauver l'école, et elle me pria de faire, pour la recevoir provisoirement, le sacrifice de quelques appartements du couvent. La chose heureusement peut se faire sans que la Cte en souffre beaucoup. Nous avons en effet un pavillon assez éloigné des bâtiments, avec entrée propre. L'école va y être installée en attendant la réparation du local ancien ou la construction d'un nouveau. » (Lett. du 5 août 72.)

Ajoutons ici pour mémoire qu'une partie des terres appartenant au couvent, environ 13 arpents, a été louée, les Frères ne pouvant suffire à l'exploitation de la propriété. Le bail a été passé le 26 fév. à des conditions avantageuses. (Lett. 26 fév. 72)

— 6. Le dernier Bulletin de Marienthal parlait avec assez de détails du ministère exercé à Duisbourg par le P. Bigot auprès des prisonniers français. Après la guerre on a fait de nouveau appel à son dévouement au sujet d'une nouvelle œuvre, l'œuvre des tombes, relative à l'érection de monuments funèbres dans les villes où avaient succombé un certain nombre de ces prisonniers et aussi pour obtenir des municipalités allemandes la délivrance des extraits mortuaires de ces infortunées victimes. Un comité s'est formé à Paris dans ce double but, sous la présidence de Mgr de Ségur, et ayant pour membres influents M. Keller, député, et plusieurs généraux. A la demande instante de ce comité, le P. Bigot, avec le consentement du T. R. Père, a accepté la vice-présidence de l'œuvre qui lui était offerte pour l'Allemagne. Il a eu des renseignements à prendre en plus de 80 endroits différents, et déjà au mois de sept. 1871, il avait adressé une circulaire aux ecclésiastiques de plusieurs localités qui avaient servi de lieux de détention. D'après les réponses qui lui sont parvenues de tout côté, notre confrère estime à 17 ou 18 mille le nombre des malheureux qui sont morts de maladie et de misère pendant cette dure captivité. (Lett. 28 janv. 72.)

Au mois de juillet, l'œuvre avait réussi à faire élever en Allemagne son 62e monument. Ces sortes de sarcophages, parmi lesquels il y en a de très beaux et d'un prix relativement considérable, sont presque tous en pierres de taille, et d'une valeur moyenne de 500 f. On en voit cependant de faits en fonte; quelques-uns ont aussi coûté davantage, entre autres celui de Cologne, du prix de 700 f. (Lettres des 28 janv. 26 fév. 30 mai, 1er Juill., 5 août 72.)

Quant à la collection des extraits mortuaires, voici ce qu'écrivait le 30 mai le P. Bigot: « Le Comité de Paris m'a fait savoir que M. le Ministre de la guerre désire obtenir les actes par moi-même, vu que les renseignements, même officiels, obtenus jusqu'à présent laissaient des lacunes regrettables dans les listes des nombreux morts. J'ai donc fait imprimer une circulaire (270 exemplaires), que j'ai expédiée aux autorités civiles et militaires de toutes les villes ou localités où il y avait des captifs. Les réponses, c'est-à-dire les listes des décédés avec tous les renseignements nécessaires pour la rédaction des actes

mortuaires, arrivent maintenant chaque jour par douzaine, et je crois que nous aurons un résultat satisfaisant. Les autorités des villes protestantes les plus reculées du Nord, sont aussi les plus promptes à les expédier. Une heureuse bévue y contribue probablement pour beaucoup. J'avais signé la circulaire avec l'indication suivante: „T. Bigot sup.„ Ces Messieurs du Nord, peu familiarisés avec le mot supérieur, ont complété le sup. par superintendant: presque toutes les adresses portent ce mot. C'est un titre qu'on donne aux hauts fonctionnaires de la religion protestante. En passant pour un superintendant protestant, j'arrive à avoir les listes plus promptement et plus complétement.„ (Lett. 30 mai 72.)

Le 1er Juillet, notre confrère atteignait le chiffre de 10,000 actes mortuaires qu'il s'est empressé d'expédier successivement au comité de Paris. Vers le milieu du mois arrivait à Marienthal le R. P. Joseph, Barnabite, et Mr l'Archiprêtre de la cathédrale de Nevers. C'était la question des monuments funéraires et des actes de décès qui était devenue l'occasion de cette visite si inattendue. Ces Messieurs, en effet, appartenaient au comité, l'un comme principal promoteur, l'autre comme membre actif. (Lett. 5 août 72)

— 7. Dans la seconde quinzaine du mois d'août, le P. Bigot est venu faire sa retraite annuelle à la Maison-Mère, laissant au P. Bangratz la direction de Marienthal pour le temps de son absence. Jusque-là nos Pères de cette Cté ne s'étaient pas vu inquiéter au sujet de l'application de la loi d'expulsion des Jésuites. Ce n'est pas qu'ils ne s'attendissent toutefois, là comme à Marienstadt, à des informations ou même à des enquêtes provoquées par le Gouvernement. La chose a eu lieu un peu à l'improviste; et, malgré la grande bienveillance du fonctionnaire public qui a rempli cet office, l'enquête a revêtu un caractère officiel, que n'a point présenté à Marienstadt[1] la visite officieuse du 1er Conseiller de Wiesbaden. Voici du reste le récit du P. Bangratz lui-même.

(1) Marienthal et Marienstadt, bien que n'étant éloignés que de 4 lieues, ne sont ni de la même Préfecture, ni de la même Province. Marienstadt appartient à la province de Hesse Nassau et dépend de la Préfet de Wiesbaden. Marienthal se trouve dans la Province de la Prusse-Rhénane et relève de la Préfecture de Coblentz

« Mardi dernier 20 août, le Landrath (Sous-Préfet) d'Altenkirchen s'est transporté ici pour prendre les informations prescrites par un rescrit ministériel sur les « Congrégations affiliées ou apparentées à l'ordre des Jésuites ». Mes réponses à toutes les questions posées par l'administration supérieure de Coblentz ont été claires, précises et selon la vérité : — « 1° Nous ne sommes pas sous la direction des Jésuites ; — 2° nous ne leur sommes par affiliés ; — 3° nous sommes sous la juridiction de l'Archevêque ; — c'est de ce dernier que nous tenons les permissions d'entendre à confesse, de prêcher, de faire catéchisme ; — 4° nous ne donnons pas de missions en Allemagne, ni dans les provinces exclusivement catholiques, ni dans les provinces protestantes ; — 5° nous sommes quasi les vicaires de Monseigneur et les aides du curé d'Altenkirchen dans la distribution de la doctrine chrétienne à l'école de Marienthal ; — 6° Notre Supérieur général est domicilié en France. »

« Enfin il a été enjoint au Landrath de joindre aux informations prises le livre de nos Règles — je lui ai remis immédiatement nos Règles latines.

« Le Landrath est catholique ; aussi a-t-il été on ne peut plus aimable. Il espérerait pour nous, a-t-il dit, si le supérieur général n'avait pas domicile à l'étranger. Cependant, ce qui, a-t-il ajouté, militera pour nous, auprès du gouvernement, c'est que nous ne donnons pas de missions. Je conserve peu ou point d'espoir pour Marienstadt à cause de l'Orphelinat.

« Les Jésuites, ajoute le P. Bangratz, ont dû, dans toute l'Allemagne, cesser toutes leurs fonctions de prêtres. Ils ne peuvent plus même célébrer la Ste messe que jamais dans. Ceux de Cologne et de Bonn doivent évacuer leurs maisons avant le 20 septembre prochain, ceux de Coblentz, avant le 1er janvier 1873.

« Bientôt va venir le tour des Rédemptoristes et des Lazaristes. Les premiers étaient en train de prêcher une mission dans le diocèse de Munster : tout-à-coup la police leur intima l'ordre de cesser et de se retirer dans leur maison. » (Lett. du 23 août 72)

— Nous ne savons ce qui résultera du rapport de ce Visiteur

officiel, ni de l'examen de nos Règles, prions le Cœur Immaculé de Marie de disposer les choses selon le plus grand bien de l'Institut et la plus grande gloire de Dieu.

IRLANDE.

Clé de Blackrock

De Novembre 1871 à Septembre 1872.

1. Nombre des élèves en 71-72. — 2. Retraite. Visite de Mgr de Mossoul. — 3. Scolastiques. Réceptions. — 4. Noviciat des Frères. Retraites. — 5. Distrib. des prix. Succès à l'Université de Dublin. — 6. 4e bâtiment commencé. — 7. Réputation du collège. Journaux. — 8. Dons recueillis pr nos missions.

— 1° Durant l'année scolaire qui vient de se terminer, le collège français de Blackrock a compté, comme l'an dernier, une moyenne de 150 élèves. Il y a eu cependant beaucoup plus de nouveaux que les années précédentes. Peu après la rentrée, effectuée comme de coutume, le 2ème lundi de septembre, leur nombre montait à 80. « Mais généralement en Irlande peu d'enfants poursuivent le cours entier de leurs études. En de telles conditions l'instruction est forcément superficielle (1). Il faut excepter celle de nos scolastiques, laquelle se donne d'une façon régulière et pendant les années voulues. Aussi ce sont eux surtout qui soutiennent l'honneur de notre Etablissement. » (Lett. 18 juill. 72.)

— 2. « Vers la fin du mois d'octobre eut lieu la retraite annuelle, prêchée aux élèves par un P. Vigourien de Limerick. Quelques jours après, un dimanche, nous reçevions la visite de Mgr Behnam-Benni Archevêque de Mossoul. Sa Grandeur dit, selon le rit syriaque, la messe de Clé, à laquelle la plupart des enfants ont tenu à communier de sa main. Monseigneur a ensuite présidé la distribution des notes mensuelles, et a adressé en français quelques mots aux élèves; il leur a expliqué le but de son voyage effectué en

(1) Voir le Français : l'Instruction publique. Nos des 10 et 16 sept. 1869.

Irlande, afin d'obtenir des fonds pour l'éducation des enfants de son diocèse. Une indescriptible explosion d'enthousiasme éclata dans les rangs des jeunes auditeurs, quand le Prélat leur montra les beaux succès déjà obtenus en Irlande, à côté de l'indifférence et de la froideur qu'il a rencontrées en Angleterre, où il a dû s'entretenir de ses épargnes de France. Ce n'est pas en vain que Sa Grandeur a fait appel à la générosité irlandaise. Une souscription s'est immédiatement ouverte parmi nos enfants et a produit la somme de 300 fr. L'archevêque donna gracieusement en retour un congé de toute une journée. »

— 3. « Le Scolastical va toujours prospérant. Trois cérémonies de Réception ont augmenté de dix le nombre des titulaires. Ont été reçus : d'abord le 8 décembre 1871, M. M. Conaty et Schannon ; pour le jour de la Pentecôte : M. M. Concannon, Carney, Gleeson, Fogarty et O'Gaman ; enfin le 8 septembre de cette année, fête de la Nativité, M. M. O'Reilly, Power et Reffé Ces deux derniers sont les frères des deux Pères du même nom[1].

« Grâce au nouveau système de recrutement dont il a été parlé au dernier Bulletin (Tome VIII. p. 444.) le scolastical va progressant, et quant au nombre et quant à la qualité des sujets. Cette année cependant, au concours d'admission, le chiffre des compétiteurs n'atteignait que 10, au lieu de 40, qu'il était l'année dernière. Sur ces 10, six ont été reçus. Les difficultés que nous avons ajoutées au programme des examens, sont cause sans doute de cette diminution du nombre des concurrents Nous restons toujours maîtres de le simplifier selon la mesure des admissions dont nous serons désireux. (Lett. 8 août 72)

« Quelquefois des maîtres d'école qui reçoivent des circulaires afin d'envoyer des sujets au concours, s'y rendent eux-mêmes pour subir l'examen. L'un qui s'était présenté pour être professeur dans la maison, a été enchanté à la proposition de se faire scolastique que lui a faite le P. Supérieur, et il est entré au postulat. »

— « Comme on l'a vu précédemment au Bulletin de Marienstadt,

(1) L'annonce de ces dernières admissions a été omise par erreur au commencement de ce Bulletin.

6 scolastiques, dont 2 Hilaires, nous ont été envoyés de cette Cté. Le 30 août, ils arrivaient à bon port. Leur présence ici portera au dessus de la cinquantaine le nombre total de nos Scolastiques. »

— 4. « Les Frs Wilfrid et Christian nous sont arrivés également à la fin de l'année, l'un de Maurice, l'autre de Sierra-Léone.

« C'est le 30 juillet que s'est ouverte la retraite annuelle des Frères prêchée par le P. Supérieur et close le dimanche suivant par la prise d'habit des novices-Frères Owen et Rupert. — Le 8 sept. dernier, le Fr Brendan a eu en outre le bonheur de faire sa Profession (1).

« Après la retraite des Frères, le P. Supérieur en a donné deux autres, une aux Frères Franciscains de Clara, et l'autre aux Sœurs de St Joseph de Cluny, dont il continue toujours à être le confesseur et le Directeur ordinaire.

« Le P. Reffé a eu la consolation d'exercer également son zèle en prêchant la retraite aux Frères de St Patrick à Mountrath. »

— 5. « Ce petit ministère à l'extérieur n'a pu se faire toutefois qu'à la faveur des vacances, ouvertes au lendemain de notre distribution des prix (celle-ci eut lieu, comme d'ordinaire, le 3ème mardi de juillet, 16 de ce mois). L'assistance était nombreuse et choisie. Ce concours devait recevoir encore une plus importante solennité de la présence de S. Em. le Card. Cullen, Archevêque de Dublin. Mais le matin même, S. Eminence écrivit que ses occupations ne lui permettaient pas, à son grand regret, de tenir la promesse qu'Elle avait faite de présider la cérémonie.

« Déjà auparavant nous avions obtenu de glorieux succès au concours de l'Université catholique de Dublin. La valeur des prix remportés par nos lauréats s'est élevée à 4,200 f, mais comme pour être gratifiés de cette somme nous devrions faire suivre à nos enfants les cours de l'Université, l'honneur seul nous est revenu de leur triomphe. Nos scolastiques, bien entendu, ont primé, même parmi nos vainqueurs. »

— 6. « Au commencement de nos vacances, le P. Supérieur a bénit les fondements d'une grande bâtisse, destinée à être le principal corps de bâtiment du collège de Blackrock. Cette construction, depuis longtemps en projet, et dont le besoin se faisait de plus en

(1) Le 19 mai 1872, les Fr. Fabien et Oswald avaient eu la même faveur.

plus sentir, a été autorisée par le T. R. Père le 4 juillet dernier. C'est la continuation d'un plan déjà en grande partie exécuté et qu'on espère compléter bientôt si Dieu bénit, comme il l'a fait jusqu'ici, l'œuvre de Blackrock. Le nouveau bâtiment doit être terminé en octobre prochain. Les dimensions en sont belles et imposantes : il doit mesurer effet 75 mètres de long sur 9 de large et 15 de haut , et comporter, outre le rez-de-chaussée, deux étages, plus un troisième de moitié hauteur, où il y aura des cellules pour les Frères. Les deux premiers auront chacun 10 chambres et deux dortoirs, tandis que le rez-de-chaussée, servira à établir la bibliothèque des élèves, deux salles d'étude et un grand réfectoire. La situation de ce bâtiment est avantageuse, car il relie toutes les constructions séparées faites jusque-là et qui, à l'exception d'une seule, ont été élevées par nous, pour une somme totale de 300,000 f. Le plan inséré au présent bulletin, représente l'ensemble de ces différentes constructions et de tout l'Etablissement. »

— 7. « En différentes circonstances les journaux de Dublin se sont occupés du collège de Blackrock en nous décernant de justes éloges. A l'occasion de la fête du T. Supérieur, nos élèves firent une excursion sur les bords de la Boyne, rivière demeurée fameuse par le souvenir de la victoire de Guillaume d'Orange sur Jacques II. Ils poussèrent aussi jusqu'à la ville de Drogheda où se vénèrent comme reliques, dans un couvent de Sœurs dominicaines, le doigt de St Patrick et le chef du vénérable Plunkett archevêque d'Armagh, martyrisé en 1678 par le fanatisme protestant. L'excellente tenue de nos enfants, les morceaux exécutés par nos musiciens, firent une très-bonne impression, et les feuilles publiques en rendirent témoignage, à la louange du collège français de Blackrock.

« Dernièrement encore, le nom du T. Supérieur a également figuré dans la liste des membres d'un comité chargé d'organiser la souscription nationale en faveur du capitaine Nolan, dont il a été parlé dans les journaux. Elu député du parlement par plus de 3000 voix contre 5 ou 600 données à son adversaire,

le capitaine Nolan vit son élection injustement invalidée par le juge Keogh, catholique de nom ; mais de foi et d'équité plus que douteuses, sous le prétexte que les évêques de Galway, de Clonfort et l'Archevêque de Tuam, avec leur clergé, avaient influencé l'élection, et qu'ainsi le peuple n'avait pas voté librement. Il fallait la somme énorme de 400,000 f pour subvenir aux frais de la procédure. La souscription a été bientôt couverte dans un élan de générosité toute patriotique du peuple irlandais. »

— 8. « Dans leur générosité, nos bons catholiques d'Irlande savent encore, malgré la modicité de leurs ressources, trouver des offrandes en faveur de nos lointaines missions des noirs, et spécialement pour le rachat des esclaves de Zanzibar.

« Voici, d'après l'usage du pays, le moyen auquel nous avons eu recours pour provoquer ces offrandes. Une carte a été imprimée portant sur un côté, une croix dessinée en mozaïque et contenant 120 petits carrés, lesquels représentent chacun, une valeur de 0,10 c soit une valeur totale de 12 f par carte. Sur l'autre côté, on lit une extrait de Suéma choisi ad hoc. Ceux qui veulent souscrire percent d'une épingle un ou plusieurs de ces carrés, en donnant la somme voulue. Ces cartes sont envoyées dans les paroisses et confiées à des enfants ou d'autres personnes qui se chargent de les faire remplir. Nous avons fait également traduire en anglais et tirer à 3,000 exemplaires, le Suéma de Mgr Gaume ; et à chaque quêteur de souscription, qui nous rapporte une carte remplie, nous offrons un bel exemplaire relié de cet ouvrage, ce qui stimule nos zélateurs. Plus de 2,000 de ces cartes ont déjà été expédiées non seulement dans les provinces d'Irlande, mais même en Angleterre, en Amérique et en Australie, et chaque jour maintenant nous avons des rentrées de fonds de 25 à 50 f. De février à Septembre de cette année notre recette s'est élevée à 7000 f.

« L'article des Missions catholiques sur les derniers désastres de Zanzibar, a été reproduit dans le principal journal catholique d'Irlande, et le jour même des dons nous ont été envoyés pour cette mission. Cet article a été en outre tiré séparément à 3000 exemplaires et répandu comme les cartes sur une foule de points différents. C'est pour nous un bon heur de pouvoir ainsi pour notre part venir en aide à nos chers confrères des missions. »

Cté de Rockwell.

Novembre 1871 à Septembre 1872.

1. Scol.ques pend.t la guerre. Ordinat.. – 2. Collége. nombre. Retraite. Bon esprit. Prix à l'Université. – 3. Sém.re écossais. Etat. – 4. Scolat et Nov.at des Frères. Admiss.. – Fêtes. Prédications et ministère. – 6. Pic-nic ou gde excursion. Soirée. – 7. Distrib. des prix. Personnel – 8. Difficultés. Contrat de fondation 1864. – 9. Projet de construct.n 1867. Question du droit de visite des évêq. d'Ecosse. Convention de 1868. – 10. Ses Evs d'Ec. veulent vendre Rockwell. Essais d'entente rejetés. – 11. Le T.R. Père voit M. Thiébault à Paris. – 12. Mise en vente. Notre opposit.n. – 14. Jugem.t en notre faveur. – 15. Joie dans le pays. – 16. Dispos.ns de M. Thiébault. Mort d'un de ses protégés. 17. Ecrits dans les journaux contre nous.

— 1. « Les précédents Bulletins ont parlé des Scolastiques réfugiés en Irlande pendant la guerre, sans faire mention de l'hospitalité accordée à plusieurs par la Cté de Rockwell. Leur nombre, avec celui des théologiens écossais du séminaire des colonies, s'est élevé, en notre Cté, jusqu'à 19 Irlandais, Ecossais, Français et Allemands, tous fraternisant avec les sentiments d'une religieuse charité, sur le sol hospitalier de la catholique Irlande. Pour eux, les P. P. Graf et Gapfert joignirent à leurs occupations, l'un un cours de Philosophie, l'autre un cours de Théologie. Mgr Leahy, Archevêque de Cashel, a bien voulu donner à quelques-uns les ordres mineurs, en même temps qu'à ses propres sujets, dans la chapelle du grand séminaire de Thurlo.

« L'un de nos élèves a eu en outre l'insigne honneur de faire partie, au nom de tous ses condisciples, d'une députation de Gentlemen catholiques, qui se sont rendus à Rome dans le but de protester auprès du St-Père contre l'usurpation du soi-disant roi d'Italie et de déposer à ses pieds, avec l'hommage de leur filial dévouement, le produit d'une souscription. »

— 2. « La rentrée de 1871-72 eut lieu avec un succès marqué, et nous avons pu, dans le courant de l'année, atteindre et conserver le nombre de 63 pensionnaires pour le collége irlandais. Quant au personnel des étudiants, notre Etablissement n'occupe en Irlande que le sixième rang. Des constructions plus spacieuses nous permettraient d'arriver à un chiffre plus avantageux, mais la place nous manque.

« Le P. Graf est particulièrement chargé de cette catégorie d'élèves.

« Vers la mi-novembre, un P. Dominicain de Waterford a donné avec fruit à nos enfants la retraite annuelle. Leur bon esprit est pour nous une douce consolation et un succès précieux : par une seule désobéissance formelle, pas un manque de respect de leur part pendant toute l'année. (Lett. 24 sept 15 nov 71 et 26 avril 72.)

« Pour ce qui est de leur application à l'étude, nous avons eu à nous féliciter de ce qui semble en être un excellent témoignage : deux prix dont l'un d'anglais, l'autre de latin, ont été remportés à l'Université catholique de Dublin. » (Lett. 24 déc. 71)

— 3. « Quant au séminaire écossais, la plupart des jeunes gens qui le composent, ont aussi un excellent esprit. Cette année plus encore que la précédente, ils nous ont paru attachés et reconnaissants. Le P. Richert, les a tous reçus enfants de Marie le jour de l'Immée Conception, 8 déc. 1871, ils forment une association distincte de celle du collège irlandais. Depuis lors, il a pris sur eux un plus grand ascendant et leur a fait beaucoup de bien.

« Vers de la rentrée du séminaire des colonies à Paris en 1871, deux des théologiens qui y avaient commencé leurs cours et que la guerre avait obligés de rentrer en Irlande, se rendirent en France tandis qu'il nous restait trois autres sujets dans la Cté en seconde année de théologie. » (Lett. 3 août 72.)

— 4. « Le petit Scolasticat a compté, dans le cours de cette année, une vingtaine d'aspirants, ils nous ont donné en général de grandes consolations par leur esprit de foi et leur régularité. L'un d'eux, Mr O'Sullivan, a revêtu le St habit le 30 mai dernier, fête du T. St-Sacrement. » (Compte-rendu, juin 72.) — Nous avons à nous féliciter aussi des développements du Noviciat des Frères lequel assez récemment fondé (6 mars 1869) laisse encore à désirer pour l'installation et l'organisation matérielle de l'œuvre. Le jour de la Fête-Dieu, les CC. FF. Marie-Paul, Jean-Pierre et Marie-Eugène faisaient leur Profession, tandis que cinq aspirants recevaient l'habit de novice sous les noms de FF. Condé, Raoul, Sabin, Landry et Hardack. »

— 5. « Nous aurions beaucoup à dire sur nos fêtes religieuses et nos réjouissances ou solennités scolaires. En voici du moins un rapide tableau.

« Le Dimanche dans l'octave de l'Immée Conception, Mr le curé de New-Inn, notre paroisse, nous invita aux vêpres solennelles célébrées dans son Eglise, pour couronner une série de réparations qu'il y avait fait faire. Le P. Supérieur officiait. Nos chants, les sons de notre musique instrumentale, la pompe déployée dans les cérémonies firent une très-vive impression. Les Vêpres furent suivies d'un panégyrique de la T. Ste Vierge sur le mystère du jour par le vicaire de la paroisse, Mr l'abbé Hackel, l'un des prédicateurs les plus renommés du diocèse. Dans la péroraison de son brillant discours, il appela sur nous et sur l'œuvre de Rockwell les bénédictions du Cœur Immaculé de Marie, en émettant le vœu que la paroisse et le bon peuple de Tipperary pussent posséder à jamais des Pères si dévoués au bien du pays. L'assistance, tout émue, l'interrompit alors en s'écriant plusieurs fois, d'un élan spontané: Amen! Amen! Amen! On verra plus loin ce qui donnait lieu à cette touchante manifestation d'affection et de dévouement. (Lett. 26 déc. 71.)

« Le dernier jour du mois de Marie, Mr le curé de New-Inn nous invita encore pour les Vêpres et la procession de clôture. Le P. Supérieur fit le sermon de circonstance, et reçut de Mr le curé une très-belle étole, comme témoignage d'attachement.

« Durant le mois de St Joseph, le P. Gœpfert nous a fait chaque semaine deux instructions en l'honneur du Saint.

« A l'extérieur, quelques retraites ont été prêchées: l'une par le P. Graff, dans une cté religieuse de la Présentation, en une ville des environs de Clonmel; une autre de 1ère Communion dans une cté de l'Ouest, par le P. Richert. Le P. Gœpfert eut, lui aussi, un ministère fructueux à remplir dans une paroisse où l'appelait un curé de nos amis. Enfin le P. Supérieur a prêché la passion dans l'église cathédrale de Cashel, devant un très-grand concours de peuple.

« Mais sans sortir de Rockwell, nous pourrions, avec plus de loisirs, faire un très-grand bien aux populations des environs, et même d'un rayon de 8 à 10 lieues à la ronde. Il nous vient des pénitents de tous côtés; c'est aux Holy Fathers aux saints Pères, (nom donné aux missionnaires,) qu'ils veulent, disent-ils, se confesser de préférence.

— 6. « Après les solennités religieuses, parlons de nos réjouis-

sances.

traditionnelles. C'est d'abord une grande excursion ou Pic-nic, mot, qui ne correspond ni pour l'orthographe ni pour la signification à ce que nous appelons en français un Pique-nique. Nous avions arrêté plusieurs wagons de 2ème classe pour tous nos élèves, et nous pûmes franchir ainsi en 18 heures un espace de 60 à 70 lieues, saluant sur notre passage Cahir, Colonmel, Carrick, les bords charmants de la Suire, Waterford où nous nous arrêtâmes pour continuer ensuite jusqu'à Trémore, sur les rivages de l'Atlantique, et, après avoir admiré le saissant spectacle de l'océan couvert dans ce port de voiles nombreuses, reprenant notre essor vers la paisible solitude de Rockwell. A Waterford, à Trémore, l'allure décidée de nos étudiants, les sympathies excitées par le képi français, qui fait partie de leur costume, et les sons entraînants de leur musique, attirèrent sur nos pas une multitude de spectateurs empressés.

« Dans les premiers jours de Juin, nous avons eu, selon l'usage, une soirée musicale. Toute la bourgeoisie et l'aristocratie des environs y ont assisté. Le Cte et la Comtesse de Jarnac s'y trouvaient entre autres invités de distinction. Bien que la représentation dramatique n'ait fini qu'assez tard dans la nuit, les équipages purent néanmoins librement circuler grâce à une lampe électrique dont la lumière éblouissante éclairait comme en plein jour tous les abords de la Cté. (Lett. 4 juin 72.)

« Les journaux de Dublin et au moins huit autres de la province, ont rendu compte de cette soirée littéraire et musicale du Collége de Rockwell. Le rédacteur protestant du « Cashel Gazette » a écrit lui-même en cette feuille un article non moins flatteur que ceux des autres journaux. » (Lett. 4 Juin 72)

— J. « Dès avant la distribution des prix, qui a eu lieu le mardi 16 juillet, le P. Richert quittait Rockwell, pour aller se reposer de ses fatigues de l'année, d'abord à St Flay, puis à Langonnet. Parti d'Irlande le 5 juillet, il s'est rendu ensuite à la Maison-Mère, afin d'émettre les vœux perpétuels à la grande retraite.

« Le P. Gœpfert a également cette année, et pour la même fin, effectué le voyage de Paris. Après un séjour de deux

semaines environ en Alsace, il est reparti pour Rockwell, ayant avec lui le P. Heizmann, auparavant à Marienstadt, qui a reçu son obédience pour cette Cté d'Irlande, en remplacement du P. Richert appelé à d'autres fonctions plus en rapport avec son état de santé."

— 8. "Pour compléter ce bulletin, nous devons y ajouter un rapide exposé des difficultés que l'Etablissement de Rockwell a depuis quelque temps à traverser. Jusqu'ici nous nous sommes abstenus d'en parler, attendant que la situation s'éclaircît davantage et que tout fût terminé pour en faire le résumé historique. Mais aujourd'hui que les choses ont pris en Irlande une certaine publicité, nous n'avons plus à garder le silence.

Le commencement de ces épreuves remonte à une époque assez éloignée déjà, et chose difficile à comprendre, c'est celui-là même qui par sa générosité, a été le fondateur de l'Etablissement, qui en est insensiblement devenu l'adversaire: d'abord, entravant sa direction par une immixtion malheureuse et de jour en jour plus indiscrète, puis suscitant du dehors des exigences directement contraires à ses premières intentions, il en est enfin venu jusqu'à provoquer la suppression de l'œuvre et la vente d'une propriété, dont il nous avait donné la possession par les contrats les plus formels. Tant il est vrai qu'il n'y a pas à compter sur les hommes, même sur les fondateurs, pas plus que sur les fondatrices (1)!

Disons cependant tout de suite qu'en toute cette longue série de difficultés, nos Pères de Rockwell, ainsi que la Maison-Mère, n'ont pas oublié et n'oublieront jamais les droits que le fondateur du séminaire écossais s'était acquis à notre reconnaissance. Aussi, tout en s'efforçant de défendre contre lui des intérêts que lui-même leur avait confiés, ils ont toujours su faire la part du cœur généreux, trop facilement séduit par des illusions ou entraîné par un caractère et des habitudes difficiles à contenir.

— C'est par contrat du 30 juillet 1864, que Mr Thiébault, voulant

(1) Outre Mr Thiébault, nous avons eu déjà pour Cellule l'expérience de la bonne Mère Emmanuel, qui cependant n'est pas allée si loin; puis pour l'œuvre apostolique, l'exemple de Mlle Duchesne, qui maintenant se trouve de nouveau en lutte avec ses propres associées.

fonder un Etablissement ecclésiastique pour la formation au sacerdoce de jeunes Ecossais, nous céda dans ce but sa magnifique propriété de Rockwell, avec un revenu de 10,000 f, à la charge pour nous d'entretenir et d'élever jusqu'à la prêtrise 12 enfants d'Ecosse, choisis par les Evêques de ce pays. Ayant alors beaucoup de défiance à l'égard de la direction que pouvait donner à son œuvre le clergé d'Ecosse, il tenait par dessus tout à la remettre à une Congn française; et après un essai infructueux avec les prêtres de l'Immaculée-Conception de Rennes, la réputation dont jouissait notre maison de Blackrock, l'engagea à nous confier l'exécution de son pieux projet. (Bull. Tom IV. p. 219, 286) 2° Après le contrat de fondation, le dépôt de la propriété, que la Congn ne pouvait légalement posséder, fut remis entre les mains de 13 curateurs; mais afin de nous prémunir contre toute difficulté, il fut établi par ce même contrat, que sur ces treize dépositaires, sept au moins, et par conséquent la majorité, seraient des membres de l'Institut.

— 9. Nous nous étions réservé d'ailleurs toute facilité d'établir, à côté du séminaire écossais, sans préjudice toutefois pour cette institution, un collège et d'autres œuvres de formation pour l'Institut. Non seulement M. Thiébault ne fit nulle difficulté d'entrer dans ces vues; mais il promit même de les favoriser par des secours pécuniaires, pour les constructions qu'il y aurait à élever.

L'archevêque de Cashel, qui avait d'abord fait des réserves au sujet de l'établissement du collège projeté, finit par laisser toute latitude. Mais il fallait bâtir. On résolut de le faire en 1867, et on demanda au généreux fondateur de l'œuvre les secours qu'il avait bien voulu assurer. Cependant, soit inconstance, soit par suite de froissements involontaires, les sentiments de Mr Thiébault s'étaient sensiblement refroidis. Après avoir répondu d'abord à nos Pères d'Irlande qu'il voulait traiter directement avec le T. R. Père, il objecta ensuite que nous ne pouvions bâtir qu'après que les Evêques d'Ecosse, intéressés à l'œuvre, auraient donné leur approbation au plan des constructions projetées; et à cette occasion surgit tout à coup une question plus grave, celle des droits que pouvaient avoir les vicaires apostoliques d'Ecosse sur l'Etablissement.

Un délégué de ces évêques, Mr l'abbé Gallagher, vint à Rockwell au mois de mai 1867, et voyant que le contrat de fondation nous donnait pleine liberté et indépendance, tant pour l'œuvre écossaise que pour les autres œuvres que nous voudrions y adjoindre, il demanda une modification à cette convention, en faveur des droits des évêques. Un projet dans ce sens fut préparé par lui et par nos Pères d'Irlande, de concert avec Mr Thiébault. Mais le T. R. Père, craignant pour l'avenir de nouveaux conflits par suite de cette ingérence de plusieurs autorités et de la diversité des intérêts qui pouvaient s'y trouver engagés, crut devoir du moins demander en retour les garanties et compensations convenables pour sauvegarder les droits de la Congn. Il était en cela d'autant plus autorisé que l'on avait eu déjà diverses difficultés du côté de Mr Thiébault, qui s'était fait bâtir une maison près du lac sur la propriété, et dont le séjour n'était pas sans inconvénients.

Les choses traînèrent en longueur durant toute une année, enfin Mr Thiébault craignant, sur les déclarations faites par le T. R. Père, que nous ne quittassions l'œuvre et qu'elle ne vînt bientôt à déchoir entre les mains des prêtres séculiers auxquels elle serait remise, offrit de nous abandonner tous les droits qu'il s'était réservés jusque-là sur la propriété, en vue de l'arrangement qu'il désirait. Une nouvelle convention fut donc passée en ce sens entre Mr Thiébault et nous, en date du 16 déc. 1868. Elle reconnaissait aux évêques d'Ecosse le droit de visiter et d'inspecter l'Etablissement tant au point de vue de la formation intellectuelle et morale des jeunes Ecossais que pour le matériel et les bâtiments. Et d'autre part, elle garantissait à la Congn le droit d'établir à son gré d'autres œuvres, à Rockwell et de faire pour cela les constructions nécessaires, avec garantie de dédommagement au cas où nous viendrions à quitter l'œuvre écossaise. Mr Thiébault nous cédait en outre sur les revenus de la propriété les droits qu'il s'était jusque-là réservés.

— 10. Toutes les difficultés paraissaient ainsi heureusement terminées. Mr Thiébault, revenu à ses premiers sentiments, écrivit au T. R. Père pour lui exprimer sa joie et sa reconnaissance. La nouvelle convention fut transmise aux évêques d'Ecosse, et l'on

espérait qu'elle serait facilement agréée par eux, mais cette attente fut déçue.

Ces prélats se montrèrent peu satisfaits. Ils auraient désiré sans doute avoir l'œuvre dans leurs diocèses ou du moins sous leur pleine et libre autorité, et ils réclamèrent le droit pur et simple de visite.

Mr Thiébault, changeant lui-même d'impression, commença à regretter les concessions qu'il avait revêtues de sa signature, et fit de nouvelles et plus vives réclamations dans le sens des évêques d'Ecosse.

Ces regrettables démêlés se prolongèrent ainsi durant le temps du Concile, puis pendant la guerre et la Commune, avec des circonstances qui semblaient rendre la bonne entente moins facile encore, surtout du côté de Mr Thiébault, dont les rapports avec nos Pères devenaient des plus difficiles.

Cependant dans les premiers mois de 1871, les P. P. Leman et Huvétys crurent devoir faire directement auprès des Evêques d'Ecosse de nouvelles tentatives de conciliation. Ils offrirent à l'Archev. de Glascow, Mgr Eyre, d'aller le voir à cet effet. Sa Grandeur ne connaissant pas assez bien, disait-elle, la question et ses phases diverses, leur demanda à ce sujet un rapport détaillé, avec les documents nécessaires, afin de pouvoir soumettre le tout à ses collègues d'Ecosse, qui devaient prochainement se réunir à Glasgow. Le P. Leman s'empressa de lui adresser ce rapport, au mois de mai 1871. (Corr. d'avril à juin 1871)

Les évêques d'Ecosse eurent en effet peu après leur réunion annuelle, et nos Pères en espéraient un résultat favorable. Mais qu'elle ne fut pas leur surprise de recevoir pour toute réponse une notification par voie d'avoué, en date du 9 août 1871, signifiant la résolution prise par les évêques réunis, avec l'approbation formelle de Mr Thiébault, et d'accord avec les autres Curateurs ou fidéi-commissaires chargés du dépôt et du soin de la propriété par le contrat de fondation, de procéder, dans le délai de deux mois, à la vente de Rockwell, pour en appliquer à leur gré, le produit selon le but du fondateur.

Dans cette pièce il n'était d'ailleurs tenu compte, ni des droits

PITTSBURGH

que nous garantissaient les deux conventions de 1864 et de 1868, ni des intérêts des œuvres que nous avions commencées, ni enfin des constructions et autres dépenses considérables déjà faites par nous à Rockwell.

Tout étonné d'une telle missive, nos Pères consultèrent des hommes de loi de Dublin, et rassurés par leurs avis, le P. Huvétys répondit le 27 août aux avoués qui leur avaient écrit, MM. Alexandre et Taylor, pour protester et maintenir nos droits. Notre avoué de Dublin, Mr. Tierney écrivit dans le même sens, le 28 à Mr. Thiébault, au nom du P. Lemay.

Ces lettres restèrent sans réponse, mais les deux mois fixés pour le projet de vente se passèrent sans que rien fut effectué. Espérant, d'après cela que les évêques d'Ecosse seraient peut-être disposés à entrer en arrangement, le P. Huvétys prit l'initiative d'une nouvelle démarche dans ce but. Le 25 oct., il écrivit respectueusement à Mgr. l'Archevêque de Glascow que « vu les nombreuses difficultés suscitées par le fondateur de Rockwell, nous serions disposés « à entrer en négociation pour arriver à un arrangement quelconque à l'amiable, sur des bases que Sa Grandeur pourrait proposer. » La réponse ne se fit pas attendre, mais elle ne laissait plus aucun espoir. Par lettre de son secrétaire du 1er. Nov. 1871, Mgr. l'Archevêque de Glascow déclara que rien n'était changé dans les dispositions des évêques d'Ecosse touchant le projet de vente déjà notifié. Deux ou trois lettres furent sans plus de succès échangées entre l'archevêque de Glascow et le P. Huvétys.

— 11. Dans le courant d'octobre, M. Thiébault fit un voyage en France et eut avec le T. R. Père, le 19 de ce mois, une entrevue de plus de trois heures, où il développa longuement tous ses griefs. C'était que le T. R. Père n'avait pas encore visité l'Etablissement; que les élèves écossais n'étaient pas assez soignés comme il l'aurait voulu; que nos Pères avaient manqué aux égards qui lui étaient dus; qu'on avait refusé aux évêques le droit de visite, etc.

Il ne fut pas difficile de montrer le peu de fondement de ces griefs: le droit de visite, en effet, nous l'avions reconnu par la

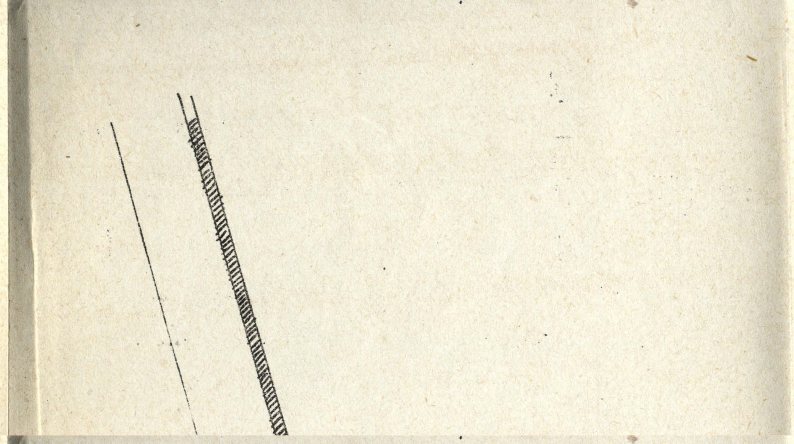
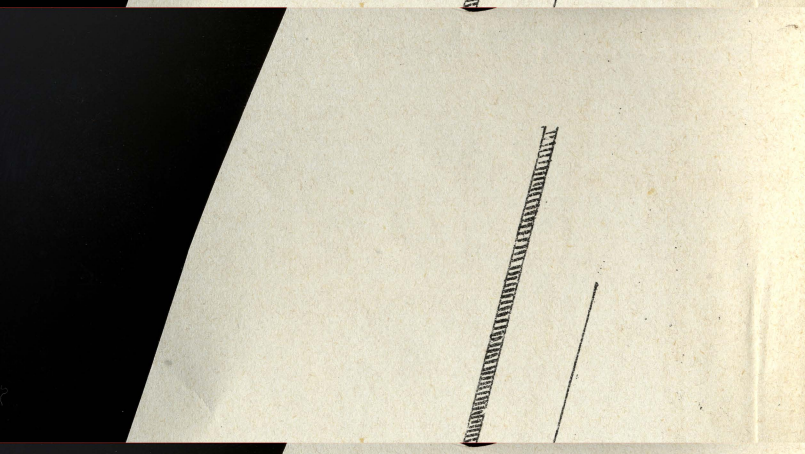
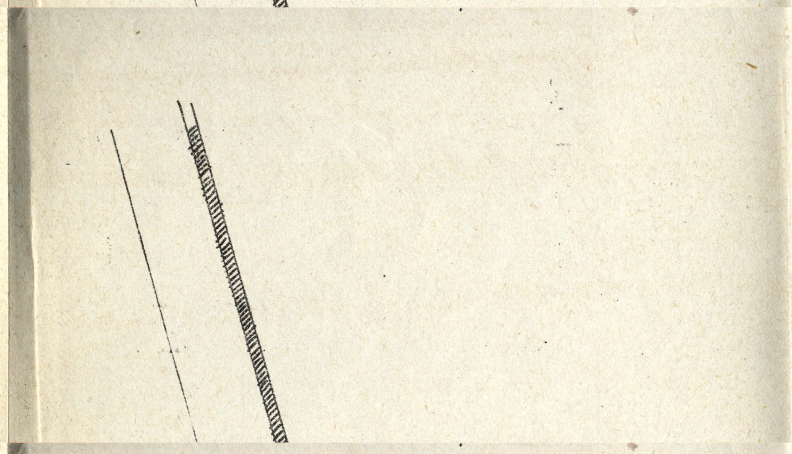

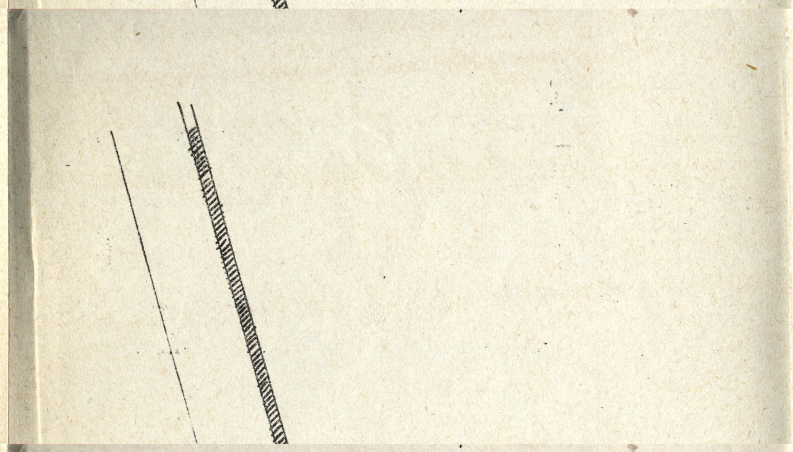

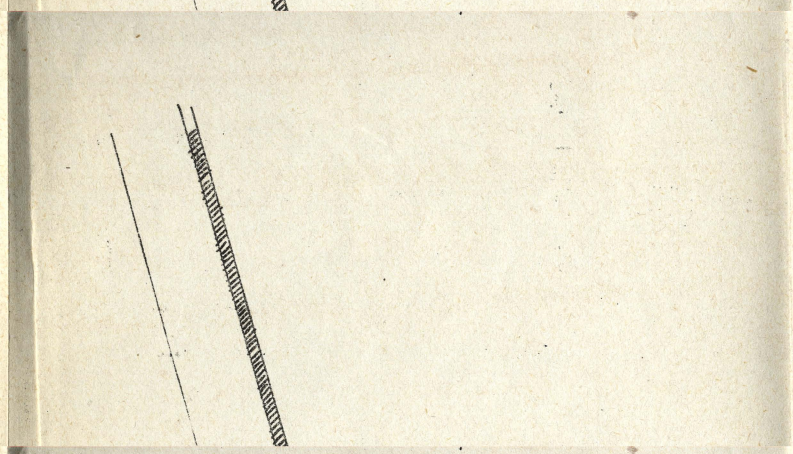
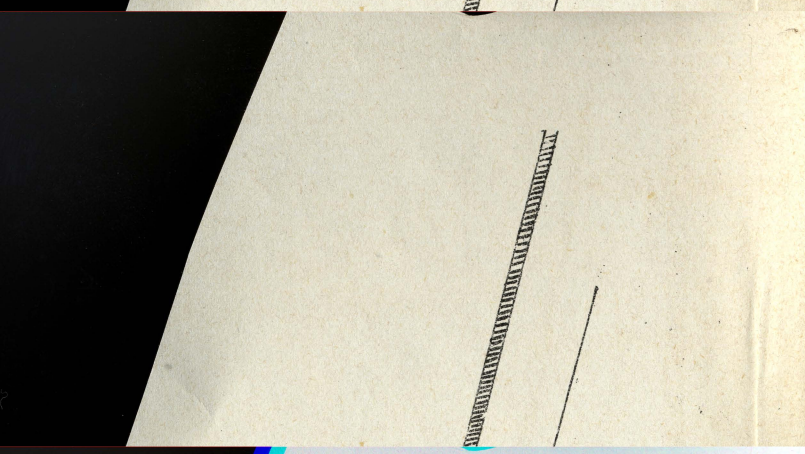
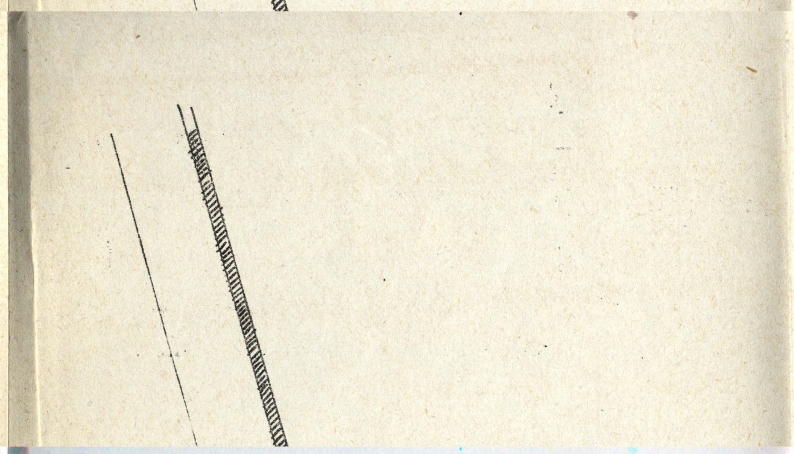

Maison du Scholasticat
(1870)
Bibliotheque
(1872.)
Salle d'Etude.
(1872)
Réfectoire.
(1872)
Refectoire
des Scolastiques
cuisine
(1870)
Passage
Bains.
dépôt
des
Souliers
Corridor

convention de 1868. Si en certains cas on avait pu blesser Mr Thiébault, n'avait-il pas aussi des torts et de plus grands à se reprocher? Quant aux élèves écossais, les envoyés des évêques et Mr Thiébault lui-même avaient fait précédemment le plus grand éloge de leur direction, or, nous n'avions pas changé à cet égard &c. En tout cas, y avait-il là de quoi motiver la destruction de son œuvre par ses propres mains? Et en outre, comment justifier ce procédé vis-à-vis d'ecclésiastiques et de religieux: de répondre à une demande d'arrangement à l'amiable par une notification de vente par voie d'avoué? C'était nécessairement contraindre à un procès; et ne serait-il pas souverainement regrettable d'aller ainsi, évêques et religieux, devant des tribunaux civils composés de protestants?

Mr Thiébault comprit la vérité de ces observations; mais il les rejetta sur les évêques d'Ecosse, et il était d'ailleurs trop engagé désormais pour revenir sur ses pas.

Au contraire le projet de vente se poursuivait toujours; et le 11 décembre, les avoués de Mr Thiébault, MM. Alexandre et Taylor écrivirent au T. R. Père pour lui communiquer les résolutions de ces derniers, déjà notifiées au P. Huvétys. Peut-être espéraient-ils que la Maison-Mère désavouerait l'opposition faite par nos Pères d'Irlande. Mais le T. R. Père leur répondit aussitôt, le 3 janvier 1872 « qu'il avait déjà été mis au courant de tout par le Père « Huvétys, et que convaincu de la justice de notre cause, il approu« vait en tout la marche suivie par nos Pères et joignait ses pro« testations aux leurs. »

— 12. Devant ces protestations nettes et fermes, les évêques d'Ecosse parurent s'arrêter, et les choses demeurèrent ainsi pendant plusieurs mois sans nouvel incident, à part divers petits démêlés avec Mr Thiébault, dont les procédés devenaient plus difficiles et fatigants.

Enfin le 10 juin 1872, les avoués de Glascow adressèrent au T. R. Père la pièce suivante, lui notifiant la mise en vente de Rockwell.

« Révérend Monsieur,

« Nous rapportant à nos précédentes communications au sujet de

« la propriété de Rockwell, nous croyons devoir vous envoyer ci-joint copie
« d'un Ordre absolu qui, après procédure faite sur la demande des Cu-
« rateurs, avec le consentement de M. Thiébault, a été rédigé et
« accordé par le Juge de l'Incumbered Estates Court (Cour des af-
« faires immobilières) en Irlande, pour la vente de la propriété de
« Rockwell, conformément à ce qui est prescrit par acte du Parle-
« ment, concernant ces sortes de matières. . . . . »

Il faut dire ici pour bien faire comprendre le sens de cette pièce, qu'en Irlande aucune vente de propriété ne peut se faire sans autorisation de la Cour des Ventes. Cette autorisation, les avoués de Glascow l'avaient demandée le 18 mai, sans parler de notre opposition, malgré l'affidavit ou le serment de vérité qu'avait dû faire l'un des curateurs. Et en effet, l'ordre de vente délivré par la Cour n'en faisait nulle mention. Mais notre avoué de Dublin s'empressa de protester auprès de la même Cour, et le Président, après avoir examiné la chose, défendit de passer outre et même de publier la mise en vente dans les journaux, avant nouvelle décision.

Nous étions par le fait même obligés de défendre nos droits devant les Tribunaux. Le T. R. Père, d'après l'avis du Conseil, en date du 23 octobre 1871, y avait déjà autorisé nos Pères d'Irlande, au cas où il ne serait pas possible d'arriver à un arrangement. Le P. Leman fit de nouveau examiner l'affaire par des avoués distingués, qui tous reconnurent la justice de notre cause. « Ces « Jurisconsultes, écrivait le P. Leman en date du 16 juin, ne doutent « pas le moins du monde que nos adversaires ne soient immé-« diatement déboutés avec condamnation aux frais. Leur pétition, en « effet, a un caractère subreptice très prononcé, car ils n'exposent « pas du tout avec exactitude et sincérité le cas tel qu'il existe pour « la propriété de Rockwell. Notre avoué a rétabli les faits; dans « un écrit dont j'ai attesté la vérité sous serment, il a exposé l'his-« torique exact de la fondation de Rockwell, les dépenses que nous y « avons faites, les promesses de Mr Thiébault, notre droit d'avoir « parmi les 13 curateurs ou dépositaires de la propriété, 7 membres « de la Cong.n, droit qui nous avait été accordé précisément pour « nous rassurer contre toute tentative de dépossession. »

« Mais comme nos curateurs, bien que reconnus en droit, n'étaient pas institués en fait, l'avoué a préparé une lettre en mon nom adressée aux curateurs écossais, pour les sommer d'accepter sept de nos Pères de Blackrock et de Rockwell comme curateurs. »

A la demande du P. Leman, en date du 25 juin, de reconnaître nos curateurs, les avoués de Glascow répondirent le 4 juillet, en alléguant des échappatoires assez futiles. En même temps ils sollicitaient un ajournement au prononcé du jugement, demandant d'abord un 1er sursis jusqu'au 10, puis un second jusqu'au lundi suivant 15 juillet. (Lett. 12 juill. 1872.)

— 13. Enfin le 14 juillet eut lieu le jugement. Après les plaidoyers des avocats de la partie adverse, Mrs. Scherlock et Pilkington, puis la défense de notre avocat, Mr. Walsh, le Juge sir Lynch, homme de bien et excellent catholique, résuma les débats et après des paroles sévères contre les procédés de nos adversaires, prononça une décision tout en notre faveur. Son discours étant un document utile à conserver pour l'historique de ces longs et pénibles démêlés, nous croyons utile de le donner ici. Le voici tel qu'il a été recueilli par la sténographie.

Chambre des affaires immobilières

Propriété de Mrs. Thiébault. — Audience du 17 juillet 1872.

« Le Juge Lynch conclut en ces termes : Je ne crois pas nécessaire, Mr. Walsh de vous retenir plus longtemps, car je vais traiter cette affaire à un point de vue très simple.

« D'abord c'est une chose parfaitement claire que, lorsqu'une demande d'adjudication est présentée à la Cour, sous la forme restreinte d'une pétition, la situation véritable de la propriété doit être exposée avant que la vente soit sollicitée. C'est, je le répète un principe très clair et très connu de tout individu qui agit en cour.

Or dans la présente affaire un document essentiel a été supprimé dans un dessin exprès ; peu importe par qui. Ce document dit que ces Messieurs ont été nantis de la propriété en question, par le Sieur Charles Thiébault demandeur lui-même, par un acte de 1868. Cela ressort du dit acte, et c'est juste l'existence de cet acte que le demandeur a soin de soustraire à la Cour.

M. Pilkington veut prouver que ceci a peu d'importance, que c'est même futile, puisque l'ordre conditionnel peut être rectifié par la production des raisons opposantes. Mais adhérer à ce sentiment, serait sanctionner le principe monstrueux qu'une partie peut établir les plus grands faux

dans une pétition, sous réserve de les modifier par suite de l'opposition de la partie adverse quand par hasard elle viendrait à être prévenue de la pétition faite contre elle. Pour moi, je maintiens que c'est toujours un devoir strict pour les parties pétitionnant en Cour d'examiner la position réelle des propriétés qu'ils font entrer en litige et de présenter fidèlement cet état: Or, ici un fait essentiel a été omis d'une manière flagrante.

En effet, les circonstances qui se rapportent à cette propriété sont tout-à-fait particulières. Il appert d'abord de l'acte de fondation que le but était de fonder un collège ecclésiastique et que la grande propriété en question fut affectée en 1er lieu à ce dessein charitable, avec un revenu de tant, largement au-dessus des besoins de la fondation primitive.

La donation subséquente a été faite également avec une intention charitable à dessein de faire un avantage et même un très grand avantage.

Il appert en outre qu'une discussion s'est élevée depuis entre les Messieurs que sont nantis du Collège et les prélats écossais, à savoir si les intentions de l'acte sont vraiment remplies parcequ'il y a une seconde institution attachée à la fondation du collège, institution qui n'y est attachée que comme moyen de mieux remplir l'idée première.

En outre, il me semble aussi que les Prélats écossais, d'après le contrat, n'ont aucun droit de visite, et qu'il n'y a rien au monde qui prouve que les prêtres français n'ont pas liberté de diriger et administrer à leur gré cette institution. Et même jusqu'ici les plaidoyers n'ont pas montré par des raisons positives pourquoi ces Messieurs sont poursuivis: car il n'est nullement prouvé qu'ils ont outrepassé ou abusé de leur juridiction, ou qu'ils aient violé les conditions auxquelles l'œuvre leur est confiée.

On a même accepté leur exposé. Or que dit-il? Cet exposé me paraît parfaitement dans les limites des dites conditions du fondateur. En voici la teneur:

« Le collège dont il est fait mention, et dont nous avons la direction, serait une
« œuvre extrêmement onéreuse, si son exécution était restreinte à cette
« fin seule, mais en ne la limitant pas à cette œuvre unique, tout en rem-
« plissant les charges dans les limites de la fondation, nous aurons un
« collège avec organisation complète, c'est-à-dire une œuvre supplémen-
« taire qui en réalité ne fait que venir en aide à l'œuvre première et devient
« en même temps une œuvre bienfaitrice pour le pays. »

Or, il me semble que c'est sur cette question que le différend s'est élevé entre les partis. Je déclare donc que c'est une chose monstrueuse d'avoir cherché à terminer cette affaire en présentant une simple demande d'adjudication, comme si c'était le cas ordinaire des dépôts où la faculté de vendre est réservée, et d'être venus ainsi encore demander un ordre de vente en vertu des pouvoirs contenus dans l'acte de cession.

Je dis encore que la principale intention, outre le but principal de la

fondation, était la création d'un collège dont l'administration fut donnée aux Messieurs de cet ordre. Or, si dans un cas quelconque il doit y avoir vente, une clause spéciale dit que les dépositaires doivent être au nombre de treize, avant qu'ils puissent vendre.

Et pourquoi cela ? Parceque ces Messieurs qui ont l'administration du collège, qui en ont le contrôle et qui en exercent tous les droits et charges, qui sont juges de l'éducation à donner et y ont à pourvoir, doivent par une convention spéciale de l'acte, faire partie du corps des curateurs au nombre de sept, s'ils en sont capables. Et pourquoi sept ? Parceque alors la majorité est avec eux. C'est pourquoi il est nécessaire de remplir réellement cette condition de l'acte, condition qui veut qu'il y ait treize curateurs nommés avant qu'ils puissent exercer leur droit de vente.

Ces Messieurs de l'Ecosse n'ont autre chose à faire qu'à sauvegarder la propriété ; mais l'entretien, l'administration, l'emploi des fonds et toutes les affaires liées à l'exploitation de l'œuvre, doivent appartenir à ces Messieurs (les prêtres français). Et ce qui le prouve bien clairement encore ce sont les mesures prises par M. Thiébault lui-même lors de la conclusion de l'acte.

Il a même montré une telle confiance dans ces Messieurs, qu'il leur laisse la nomination du principal et des professeurs de l'Etablissement.

Donc il est clair pour moi que le but de cette demande de vente n'était qu'un petit essai d'obtenir ce qu'on pourrait demander avec quelque justice s'il y avait une allégation que les dépositaires ont violé l'acte de donation. S'ils croient que cette violation existe, ils ont à le prouver devant la Chancellerie et demander l'exécution des dites conditions de l'acte en admettant qu'elles ne le soient pas. Mais venir en Cour, présenter une pétition, ne montrant que des Curateurs avec droit de vente, et soustrayant avec entière connaissance de cause un document essentiel, avec espoir de surprendre la Cour ; c'est un principe que la Cour ne peut sanctionner. C'est pourquoi je rejette la pétition et fais rentrer les défenseurs dans tous les frais déboursés.

Conclusion :— La Pétition est repoussée et les demandeurs condamnés à tous les frais.

— Ces frais montent à environ 2000 £. Mr Thiébault et les évêques d'Ecosse vont-ils rappeler de ce jugement ? C'est ce que l'on craint. Cependant jusqu'ici (29 sept. 1872) il n'a été fait par eux aucune démarche en ce sens.

En attendant, nos Pères s'occupent de faire reconnaître les sept curateurs, ou fidei-commissaires, que la Cong.n a droit de choisir parmi ses membres, aux termes du contrat de fondation, afin de se prémunir contre toute éventualité.

— 15. Dès l'issue du procès, le P. Huvélys en transmit l'annonce à la Cté de Rockwell par dépêche télégraphique. La nouvelle courut bientôt tout le pays, et malgré les recommandations expresses de nos Pères, des manifestations publiques éclatèrent de tous côtés en notre faveur. Les principaux journaux de Dublin parlaient peu après des feux de joie que, dans tout le Comté de Tipperary, les habitants avaient allumés sur les collines, en signe de réjouissance.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet le P. Huvélys au T. R. Père dans une lettre du 19 juillet. — « Ce procès a été pour nous l'occasion des démonstrations les plus sympathiques. J'ai reçu nombre de lettres de félicitations de prêtres et de laïques. En outre, le peuple du Comté de Tipperary a allumé spontanément et en grand nombre des feux de joie, sur toutes les collines environnantes. Vous ne sauriez vous faire une idée, mon T. R. Père, de l'intérêt que la population nous a témoigné en cette circonstance; et des ferventes prières qui ont été adressées au Ciel pour le succès de notre cause. Je connais nombre de familles de nos environs, où chaque soir, le chapelet était récité pour nous. Il y a eu dans notre paroisse même un feu de joie monstrueux, autour duquel le peuple a dansé jusqu'à 2 heures du matin (sic). Le Curé de la paroisse était présent lui-même et a payé, dit-on, deux petites barriques de bière à ses chers paroissiens. On comprend le désappointement de M. Thiébault; naturellement il nous a accusés d'être les instigateurs de ces réjouissances, mais il nous a été facile de nous justifier. Aucune démonstration n'a eu lieu au collège, et M. Thiébault, placé en embuscade avec son domestique, près du collège, le soir, n'a pu en remarquer aucune. J'avais interdit toute manifestation avant mon départ pour Dublin, et j'avais encore réitéré ma défense dans le télégramme, annonçant notre succès. »

— 16. Quant à M. Thiébault, sensible, comme il l'est naturellement, on peut comprendre combien il a dû être vivement affecté par le résultat du procès. Il s'attendait, sans aucun doute, à avoir gain de cause, et il se voit condamné. Il jette maintenant sur les évêques tous les frais du procès, et a déclaré que pour lui il n'en paierait rien.

D'un autre côté, il éprouve aussi avec ses fermiers de grandes difficultés. ~~Aussi ne sont-ils que rarement~~ et en prenant les plus

grandes précautions.

Quelques jours après le jugement, un coup bien cruel encore venait le frapper. Il perdait à la fleur de l'âge un des jeunes Ecossais pour lequel il avait fait de grands sacrifices, et que malheureusement aussi il avait contribué à détourner de sa vocation, afin de le pousser à une carrière dans le monde. Malgré tous les avis de nos Pères, ce jeune homme avait quitté Rockwell le 29 janvier, plein de santé encore, pour aller à un collège de Londres, et quelques heures après son arrivée en cette ville, il était atteint d'une maladie mortelle. Rappelé à Rockwell, au mois de juin, par Mr Thiébault, il est mort quelques jours seulement après l'issue du procès. Avant sa mort, il déclara qu'il était frappé de Dieu pour avoir renoncé à sa vocation, et il demanda pardon aux Pères contre lesquels il n'avait que trop pris parti dans les démêlés de Mr Thiébault.

En donnant ces détails, le P. Huvelys ajoute: « je dois dire que nous avons en cette circonstance agi avec la plus grande charité envers Mr Thiébault et son protégé mourant. Nous avons enterré celui-ci dans notre cimetière et lui avons fait de très-belles funérailles. » (Lett du 29 juill 72)

— 17. Il y aurait ici bien à ajouter sur la conduite que M. Thiébault a gardée et qu'il garde encore à l'égard de nos confrères d'Irland. Insinuations malveillantes, attaques ouvertes dans les journaux, tracasseries intérieures et procédés blessants, rien, on peut le dire ne leur a été épargné. Mentionnons seulement, pour en garder la trace dans les annales de l'Etablissement et à cause de la publicité qu'y est attachée, quelques attaques dans les journaux.

Ainsi dernièrement, dans un journal protestant du pays, la Gazette de Casbel, paraissaient deux lettres, en date du 20 mai et du 15 juillet, portant pour signature: „un ami de l'éducation„, mais dont l'origine n'était pas douteuse et où nos Pères de Rockwell étaient accusés d'avoir élevé le prix de leur external, contrairement aux intentions du Fondateur, de manière à le rendre inaccessible aux fils des fermiers des environs. Mais ces allégations inexactes et qui, sous une forme modérée, avaient pour but de tourner la population contre l'Etablissement, sont demeurées sans résultats. — Une autre fois, c'était une affaire de testament

où M. Thébault accusait nos Pères d'une ingérence contraire au droit canonique. Mais ici encore le juge, conformément à l'opinion publique, prononça que la conduite de nos confrères avait été en cette circonstance, tout-à-fait digne de prêtres catholiques. (Lett. du 3 fév. 72)

Enfin tout dernièrement encore, la Gazette de Cashel annonçait à ses lecteurs dans son N° du 10 août dernier, la publication de nos différentes avec les Evêques d'Ecosse, et on peut penser dans quel but et dans quel sens. Cependant une lettre du P. Huvelys, en date du 16 août, menaçant l'éditeur d'un procès en diffamation et insérée le lendemain dans ce journal, semble avoir fait avorter cette nouvelle provocation. — L'œuvre de Rockwell on le voit, n'a pas été sans épreuves. Mais n'est-ce pas là le sceau des œuvres de Dieu ?

Cté de Gibraltar

de Sept. 1870 à mars 1872.

1. Rentrée. Peu d'élèves. Départ décidé. — 2. Bienveillance de Mgr Scandella. Ordin.ns de Mr dos Santos. — 3. Sympathies des enfants et des familles. — 4. Départ. — 5. Témoignages élogieux de la Cong.n par Mgr Scandella à la S.C. de la Prop.de.

— 1. Le dernier Bulletin de la Cté de Gibraltar nous conduisait jusqu'à la rentrée de l'année scolaire 1871-72. Elle eut lieu le 15 sept.; mais, comme on pouvait le craindre, le nombre des élèves réduit à un chiffre très-médiocre d'abord, ne dépassa pas 24 pendant tout le cours des mois suivants. Ainsi les espérances, un moment reportées sur le collège de St Bernard, à Gibraltar, ne se réalisaient point, et — comme cette œuvre n'avait été entreprise qu'à titre d'essai et avec toute facilité de la remettre entre les mains de Mgr Scandella au cas où les résultats ne répondissent pas à notre attente, le T.R. Père, d'après l'avis du conseil, crut devoir le 19 mars, en décider l'abandon, selon le Décret déjà publié au Bulletin N° 70. (Tom. VIII p. 739)

— 2. Mgr le Vicaire apostolique de Gibraltar, qui voyait lui-même la nécessité de cette mesure, n'en continua pas moins de se montrer très-bienveillant pour nos Pères. Le 5 mars, sur le désir du T.R. Père,

exprimé au Prélat par le P. Eigenmann, il élevait aux ordres mineurs, Mr Polycarpo dos Santos.

« Sa Grandeur, ajoute le P. Eigenmann, s'est plu à reconnaître publiquement tout ce que nous avons fait pour le bien du collège et l'établissement d'une bonne discipline, avantage dont elle comprend toute l'étendue pour l'Etablissement. L'état où nous lui avons remis l'œuvre au point de vue financier, a bien surpris le Prélat, qui ne s'explique pas comment, avec 24 élèves seulement et sans rien modifier à leur régime, nous ayons pu non seulement ne pas faire de dettes, mais encore laisser un boni de 5,000 £. » (Lett. 22 mars 72)

« La veille de notre départ, lorsque je me disposais à aller voir Sa Grandeur chez Elle, Mgr Scandella est venu lui-même me trouver dans ma chambre où nous avons causé quelques moments. Il m'a chargé d'exprimer au T. R. Père sa gratitude, pour tout le bien que nous avons fait à St Bernard, et ses souvenirs respectueux. Dans sa conversation il me donna bien à entendre que dans sa pensée, le collège de St Bernard avait vécu et que ce ne serait plus autre chose que le collège de l'Immée Conception(1) transplanté dans les bâtiments de St Bernard. Il m'a fait lire sa Circulaire aux familles : elle est très-bien à notre égard et donne pour motif de notre départ le manque de vocation dans la contrée. Sur le point de se retirer, Sa Grandeur nous bénit tous avec effusion. » (Lett. 31 mars 72)

Voici le passage de cette Circulaire de Mgr Scandella, à laquelle fait allusion le P. Eigenmann : « Après plus d'une année d'expérience, les dignes Pères de la Congr du St Esprit, convaincus que la ville de Gibraltar ne convenait pas à une œuvre de leur Institut, à cause du manque de vocations à la vie religieuse, me déclarèrent ne pouvoir continuer longtemps la direction et l'enseignement du collège St Bernard, qu'ils n'avaient accepté, sur mes instances, que provisoirement et à titre d'essai.

« Comme dans les circonstances présentes, il m'eut été très-difficile de les remplacer par des professeurs étrangers, et que

(1) Institution primaire tenue à Gibraltar par les prêtres du diocèse.

d'ailleurs je ne pouvais partager le personnel enseignant que nous avons à Gibraltar, entre l'Institution de l'Immée-Conception et le collège St Bernard, sans augmenter outre mesure le travail des maîtres et porter préjudice aux progrès des élèves, j'ai cru que l'unique moyen à employer, pour obvier à ces inconvénients, était de faire un seul établissement de l'Institution et du collège." (Lett. circ. de Mgr Scandella, 30 mai 72.)

— 3. "Nos chers enfants, continue le P. Eigenmann, furent aussi très sensibles à notre départ. La veille seulement du jour où nous devions nous embarquer, j'allai à la salle d'étude faire part de cette nouvelle aux élèves. Malgré certains bruits qui avaient couru sur notre départ, personne ne pouvait croire la chose si imminente, tant nous avions pris de précautions pour ne rien divulguer prématurément. Aussi la surprise fut-elle aussi vive qu'affligeante pour nos chers enfants: ce fut d'abord un morne silence, puis la tristesse parut sur tous les visages. Quelques uns baissant la tête laissaient couler des larmes, et d'autres, à demi-voix, disaient que non, notre départ n'aurait pas lieu; que ce n'était pas possible... Toute la soirée, il en vint dans ma chambre les larmes aux yeux. Un grand nombre voulurent écrire à leurs familles, pour qu'on les retirât aussitôt: "nous savons, disaient-ils, que vous nous aimiez et nous portiez "intérêt. mais nous ne voulons plus rester ici, après votre départ."

Vraiment ces pauvres enfants nous gardaient une sincère et vive affection, et nous devons le dire à leur louange, durant toute cette seconde année, ils se sont très bien comportés et ne nous ont jamais causé un véritable chagrin.

Des sentiments analogues d'attachement et de regrets nous étaient témoignés par les parents. Vivement affectés de ce changement, ils annonçaient déjà la chûte du collège. "Vous "l'avez trouvé près de sa ruine, disaient-ils, vous l'avez remonté, et la confiance renaissait; il allait se remplir de nouveau, "maintenant vous partez, c'est fini, le collège ne survivra pas "à votre départ." (Lett. 31 mars 72.)

— 4. Nos Pères avaient dû régler leur départ d'après les occasions favorables et profiter pour cela d'un vapeur, qui le 24 mars s'éloignant de Gibraltar, touchait successivement à Cadix, à Lisbonne et finalement s'arrêtait au Havre. Ce fut donc à cette date, le jour même du Dimanche des Rameaux, qu'ils quittèrent l'Espagne. Ils s'étaient embarqués dès la veille au nombre de sept, savoir: les P. P. Eigenmann et Stoll, MM. Tollycarpo dos Santos et Rooney scolastiques, un aspirant pour le scolastical, M. Antunès, et deux pour le novicial des Frères, les postulants: da Sylva et Paulo Pereira. Quelques jours auparavant, un autre scolastique irlandais, M. Coonyham avait quitté St Bernard pour se rendre à Blackrock

Tandis que le P. Eigenmann avait mission de s'arrêter à Lisbonne pour visiter le Nord du Portugal et de l'Espagne, le P. Stoll et les cinq aspirants continuèrent leur voyage. Arrivés à Lisbonne le 29, ils en repartirent le St Jour de Pâques 31 mars, et le 8 avril, ils débarquaient au Hâvre, après une traversée assez pénible.

— 5. Peu de temps avant le départ de nos Pères de Gibraltar, Mgr. Scandella a écrit à S. E. le Cardinal Préfet de la Propagande, dont il dépend comme Vicaire Apostolique, pour l'informer du changement qui devait avoir lieu et lui rendre compte des arrangements faits avec notre Institut. Dans cette lettre datée du 7 fév. 1872, il exprimait sa vive reconnaissance envers notre Cong.e pour les services rendus à son vicariat et le bien que nous y avions fait pendant notre séjour de sept mois à peine. Le Secrétaire de la Propagande, Mgr Siméoni, a bien voulu transmettre au P. Freyd, avec ses propres félicitations, un extrait de cette lettre Après avoir fait l'éloge de la bonne administration du collége et de la générosité montrée par nos Pères au sujet des arrangements matériels, Sa Grandeur terminait par ces mots qui forment la meilleure conclusion de ce Bulletin de Gibraltar.

« Du reste, de même que j'ai à remercier le Supérieur général « de la générosité avec laquelle il a bien voulu accepter mes propositions, de même aussi je lui suis très reconnaissant, à lui et à « toute la Cong.e, pour le zèle et l'ardeur qu'ils ont mis à me venir « en aide. Bien que le Seigneur ait permis que nous ne puissions « continuer à travailler ensemble, cela n'enlève rien à ma reconnais-

sance à

„leur égard. C'est pourquoi j'ose prier humblement Votre Eminence
„d'être l'interprète de mes sentiments auprès du bon Père général,
„comme aussi du digne P. Freyd et de toute la respectable Congn."

Nouvelles récentes.

des Clés.

— Nous avons à mentionner la mort de deux scolastiques, décédés, l'un, M. Noël, à la Guadeloupe, le 18 juin; l'autre, M. Charles Cissey, dans la Cté de St Joseph de Ngazobil, vers la fin du mois d'août. Ils ont succombé tous deux à une maladie de poitrine et ont rendu le dernier soupir dans des dispositions consolantes de foi et de résignation.

— Nous pouvons enfin annoncer le sacre de Mgr Delannoy, Evêque nommé de St Denis. La cérémonie aura lieu le 12 octobre, à Lille, et le R. P. Le Vavasseur, assistant, en qualité de supérieur du séminaire des colonies, doit y représenter le T. R. Père et la Congn.

N° 77. Oct. 1872.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

1. Décret de la S. C. de la Propagande confiant à l'Institut la Mission du Zanguebar et remettant au Supérieur général le titre et les pouvoirs de Préfet apostolique précédemment accordés à Mgr Maupoint, avec faculté de déléguer ces pouvoirs à l'un des missionnaires à titre de Vice-Préfet. (Déc. du 9 Sept. 1872.)

La Mission du Zanguebar fut, comme on le sait, entreprise en 1860, sous la protection de Mgr Maupoint, évêque de St Denis (Réunion), par trois prêtres séculiers de son diocèse ; à la tête desquels se trouvait M. l'abbé Fava, promu l'an dernier au siége de la Martinique. Deux ans après, sur la demande de ce même Prélat, cette Mission fut érigée en Préfecture, et la direction supérieure lui en fut confiée, comme Délégué apostolique ; par Décret de la S. C. de la Propagande en date du 12 novembre 1862.

Cependant l'expérience montra bientôt que le clergé de la Colonie ne pouvait suffire à cette œuvre difficile ; et Mgr Maupoint lui-même, d'accord avec Mgr Fava, nous pressa par de vives instances d'en accepter la desserte. Nous l'acceptâmes en effet dès cette même année 1862, d'après l'avis de S. Em. le Card. Barnabò, et depuis lors nos Missionnaires en ont été seuls chargés. (t. III. p. 4.)

Son Eminence nous offrit en même temps, par le P. Freyd, de transférer immédiatement la juridiction de cette mission à la Congr. Mais par déférence pour Mgr Maupoint, le T. R. Père préféra la laisser à Sa Grandeur. Il fut toutefois convenu dès lors que cette charge ne passerait pas à ses successeurs ; et ce point se trouve même expressément formulé, de la main du Prélat, dans la convention

faite avec lui au sujet de cette mission, en date du 8 juillet 1863.

Après la mort regrettable de Mgr Maupoint, arrivée si inopinément l'an dernier, le T. R. Père s'empressa d'écrire à la S. C. de la Prop^de, en date du 19 sept. 1871, en lui exposant l'état des choses et lui demandant de vouloir bien transférer définitivement à notre Institut la direction en même temps que la desserte de la Mission.

S. E. le Cardinal Barnabò accueillit aussitôt très favorablement cette demande et dit au P. Freyd qu'il la proposerait à la prochaine réunion des Cardinaux de la S. C. Mais à cause des vacances, cette réunion se trouva retardée. Et ensuite, avant de répondre, on crut devoir en écrire à Mgr Bava, qui avait commencé la Mission, ce qui amena encore de nouveaux délais. (Lett. du P. Freyd. 4 oct. 1871.)

Comme on n'en pouvait douter, la réponse de Mgr l'Evêque de la Martinique a été entièrement en notre faveur. Les Eminentissimes Prélats qui forment la S. C. de la Propagande, auxquels la question a été soumise dans leur réunion de juillet, ont donné eux-mêmes un avis favorable, et le 1er Sept. Mgr Siméoni en a fait rapport au St Père, qui l'a pleinement confirmé par sa suprême autorité. (Lett. du P. Freyd. 23 mars, 2 juin et 25 juill. 1872.)

Comme on le verra, ce Décret conçu dans les termes les plus bienveillants pour notre Institut, confie définitivement à notre Congr. la Mission du Zanguebar, et en remet la direction supérieure au T. R. Père et à ses successeurs, à titre de Préfet apostolique, avec faculté de désigner eux-mêmes un des missionnaires pour diriger la Mission sur les lieux, comme vice-Préfet et Supérieur religieux.

C'est ce qui a déjà été établi, comme on le sait, relativement à la Préfecture ap^que du Congo et au Vicariat de Sierra-Léone. (t. V p. 362.) Il y a cependant cette différence que, pour ces deux dernières Missions, c'est une concession personnelle au T. R. Père, tandis que pour le Zanguebar, elle est étendue par ce Décret même à ses successeurs.

En cela, du reste, le St Siège n'a fait que nous appliquer une mesure déjà adoptée par rapport à différentes missions appartenant à des instituts religieux, dans le but d'assurer l'unité de direction (1), et pour

(1) Ainsi une des Missions contiguës au Zanguebar, celle des Gallas, confiée aux Pères Capucins de la Province de Lyon, a pour Préfet ap^que le Provincial de Lyon, qui nomme, pour le remplacer sur les lieux, un Pro-Préfet. (Déc. de janvier 1863.)

nous la S. C. de la Propagande a été sans doute d'autant plus facile à cet égard que l'Institut tout entier est en sa main, selon l'expression de nos Ste Règles : In in manu S. Sedis per medium S. C. de Propagande Fide. (Cap. 3. art 1.)

Voici le Décret rendu à ce sujet par la S. C. de la Propagande en date du 9 sept. 1872.

« Ad fidem Catholicam inter barbaros provinciæ de Zanguebar in Africa Meridio Orientali commorantes disseminandam anno 1862 nova missio ibi constituta est ac præfectura erecta cujus regimen bo: me: R. P. D. Amando Renato Maupoint Episcopo S. Dionysii creditum fuit eique facta potestas facultates necessarias subdelegandi vel in totum vel in partem missionariis qui in memorata provincia Evangelio prædicando sub ejus regimine operam navabant. Ut vero ejusdem missionis administrationi memoratus præsul accuratius provideret, Sacerdotes Instituti S. Spiritus et Immaculati Cordis Mariæ in eam regionem misit, qui a multis annis christianam Religionem quaqua versus diffundere adlaborarunt optimosque fructus retulerunt. Postobitum vero prædicti Antistitis cum expositum fuerit rei catholicæ incremento profecturum, si sublato provisorio regimine, memorata Præfectura apostolica de Zanguebar Superiori generali pro tempore Congregationis Ste Spiritus et Immaculati Cordis Mariæ regenda crederetur, qui eam per virum religiosum ejusdem Instituti administraret, SSmus Dnus Noster Pius Divina Providentia P. P. IX referente infrascripto S. Congregationis de Propaganda Fide Secretario in audientia habita die 1 Septembris 1872, omnibus diligenter consideratis, constituit ut prædicta Præfectura R. P. Schwindenhammer memorati Instituti Superiori ejusque in eodem munere successoribus crederetur, ita tamen ut facultatem habeat jus suum per alium exercendi atque adeo religiosum virum sibi in Domino benevisum eligat qui Vice-Præfecti titulo decoretur, et cui omnes et singulas facultates quibus ipse gaudet subdelegare valeat : quique semel approbatus a S. Congne ea inconsulta removeri non possit. Memoratus Vice-Præfectus mittet ac removebit Missionarios iisque præerit etiam ut Superior Regularis ; ad Stationes vero novas fundandas Præfecti votum exquiret. Item annuam relationem tum personarum tum rerum gestarum ad Præfecturam mittet, qui illius authenticum exemplar

S. Congregationi tradere curabit. Denique Sanctitas Sua mandavit ut super his omnibus præsens Decretum expediretur.

Datum Romæ ex Ædibus S. Congnis de Prop. Fide die 9 Sept. 1872.

Al. Card. Barnabò, Præf.

Joannes Simeoni Secretus

A ce Décret se trouvait jointe la feuille de pouvoirs ordinaires pour les Préfets apostoliques, avec faculté au T. R. Père de les déléguer au Vice-Préfet nommé par lui.

— En conséquence de ces dispositions du S. Siége, le T. R. Père par décision du 24 Septembre, fête de N. D. de la Merci ou de la Rédemption des Captifs, a nommé comme Vice-Préfet apostolique de la Mission du Zanguebar, aux termes du Décret ci-dessus, le P. Horner, qui est depuis l'origine le supérieur de nos Missionnaires dans ce pays, en lui déléguant en même temps tous les pouvoirs reçus par lui du St Siége.

— Nous croyons utile d'ajouter ici, afin de le conserver pour les annales, le premier Décret d'établissement de la Mission du Zanguebar, dont il a été parlé en commençant

Decretum S. Congregationis de Propaganda Fide.

Cum S. Congregatio XIIIi Nom. Pii, quæ in id assidue intendit ut Evangelicæ lucis lumen latius in dies per omnem terram fundatur, de gentibus illis illuminandis serio ageret, quæ in regionibus Africæ Orientalibus sedent in tenebris et in umbra mortis, inscrutabili divinæ Providentiæ consilio factum est, ut R. P. D. Amandus Renaudus Maupoint Episcopus Reunionis seu Sancti Dionysii ab eadem S. C. peteret ut in memoratis regionibus Catholica Missio institueretur, sese paratum exhibens ad illic mittendos suæ Diœcesis presbyteros, qui sub suâ dependentia illos Afros evangelisarent quoadusque memoratæ Sacræ Congnis aliter eidem providere datum vel placitum fuerit. Insperatam hanc opem libenter acceptans non solum ad pium propositum exequendum vires addidit, sed plagam illam in Præfecturam apostolicam titulo Zanguebar erigens, superiorem seu Delegatum Apostolicum ad illam regendam præfatum Episcopum sive per se sive per idoneam delegandam personam eccliam nominare decrevit, ea tamen lege ut pro nunc sub immediatâ dependentiâ prædictæ S. Congnis maneret, quam de

fidei propagatione in illis regionibus, populique necessitatibus quotannis, vel saltem quo frequentius fieri poterit, certiorem facere non omitteret : quo exindè ad ulteriora progredi, atque memoratam præfecturam regulari illi regimini, quod satius in Dño expedire judicabitur, subjici valeret. Insuper ut ipse animarum sibi commissarum saluti posset consulere, censuit S. Congtiō supplicandum SSmō, ut illi facultatibus quibus jam honestatus reperitur tanquam Episcopo S. Dionysii, uti fassit in novis illis regionibus, easque subdelegandi vel in parte vel in totum exceptis illis quæ characterem Episcopalem requirunt.

Ham porro S.C. sententiam in Audientia diei 26 februarii anni 1860 per R.P.D. Cajetanum Bedini Archiepiscopum Thebarum, iterumque in audientia diei 20 Julii hujus anni per R.P.D. Hannibalem Capalti ambo a secretis relatam, SSmus Dñus Noster Pius Papa IX in omnibus benigne approbavit, et præsens Decretum desuper expedirì jussit, contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ ex Aed. S.C. de Prop. Fide die 12 nov. 1862.

Al. C. Barnabo, Præf.

H. Capalti, secret.

N. B. — La liste des placements et mutations ordinairement opérés à cette époque de l'année, n'étant pas encore entièrement déterminée, nous la réservons pour les dernières nouvelles de ce Bulletin.

Nouvelles
concernant l'Institut.

I. Cause du V. Père. — Lettre d'Israélites convertis. — Nous continuons toujours à recevoir de nouveaux témoignages d'adhésion à la demande d'introduction de la Cause de notre St Fondateur. Au mois de Juillet, c'était le chapitre de l'église cathédrale de Laval qui venait, en union avec le pieux Evêque de ce diocèse, s'associer à nos vœux. Cette lettre, très bien faite, nous a été procurée par le zèle de M. l'abbé Sauvé, l'un des théologiens appelés par le Pape à

Rome pour le Concile du Vatican, et ami dévoué du séminaire français ainsi que de notre Congr.

Ces jours derniers, nous venons aussi de recevoir une de M. l'abbé Delpech, supérieur du séminaire des Missions Etrangères à Paris. Avant de nous l'envoyer, il avait voulu lire les articles du procès. A en juger par la lettre qu'il nous a adressée, de concert avec MM. les Directeurs de l'établissement, cette lecture lui a laissé une vive impression de la sainteté du Serviteur de Dieu.

Il en est une autre que nous croyons devoir reproduire parce qu'elle fait ressortir un des côtés les plus intéressants de la Cause de notre Vénéré Père : C'est une lettre faite au nom des israélites convertis, par deux ecclésiastiques de Lyon, revenus eux-mêmes des erreurs du judaïsme à la foi catholique, et dont il a été déjà parlé au Bulletin, (T. VII. p. 597.) M. M. les abbés Lémann.

« Lyon, le 16 Juillet, en la fête de N. D. du Mont-Carmel 1872.

« Très-Saint Père,

« Que Votre Sainteté permette à des enfants d'Israël, devenus ca-
« tholiques, de joindre leurs supplications à toutes celles qui montent
« vers la chaire de Pierre pour demander l'Introduction de la Cause
« de Béatification du Vénéré Père Libermann, fondateur et premier Supérieur
« général de la Congrégation du St Esprit. Né dans la religion juive
« et, par la grâce de Dieu, appelé à devenir successivement membre
« de l'Eglise catholique, prêtre, fondateur de Congrégation, le Père
« Libermann a complété tout cet ordre par la sainteté de sa vie,
« enseignant à ses ancien coreligionnaires, par ses vertus comme par
« ses paroles, la voie qui mène au vrai Messie, Notre Seigneur Jésus
« Christ, promis à Abraham, figuré par Isaac, annoncé par
« Jacob.

« Or, si la vie du P. Libermann a été une prédication et un
« exemple pour les pauvres aveugles de la nation juive, son élévation
« sur les autels et le recours à son intercession ne deviendront-ils
« pas, pour beaucoup une source de grâces et un moyen nouveau de
« conversion ?

« Très-Saint-Père, depuis la ruine de Jérusalem et la disper-
« sion pénale imposée à notre malheureuse nation, on a bien vu de-

« temps à autre se produire dans la Synagogue, d'éclatantes conversions,
« mais rarement on a vu un Israélite converti mériter, comme le Père
« Libermann, par l'éminence de vertus héroïques, les honneurs de la
« Béatification. Puisqu'un exemple si rare se présente aujourd'hui,
« ah! que Votre Sainteté daigne en faire profiter les pauvres
« Israélites, en élevant sur les autels l'un des leurs, qui deviendra
« ainsi un protecteur que l'on pourra invoquer, en même temps qu'il
« sera un nouvel ornement dans le firmament de l'Eglise.

« Il semble, Très-Saint Père, que plusieurs actes de votre
« glorieux Pontificat aient préparé ce grand événement :

« N'est-ce pas Votre Sainteté qui a, par différentes canoni-
« sations, donné de nouveaux saints et patrons à presque toutes
« les nations du monde ? Ah! qu'Elle daigne aujourd'hui, en
« béatifiant le P. Libermann, donner également à la pauvre nation
« juive un protecteur qui hâtera son retour.

« N'est-ce pas Votre Sainteté qui a lutté victorieusement
« contre la coalition des impies, des sectes et des gouvernements
« pour protéger dans l'âme d'un jeune enfant les sceaux divins du
« Baptême ? Qu'Elle daigne aujourd'hui, après avoir défendu
« la dignité de ce sacrement, apprendre encore au monde, en bé-
« atifiant un Israélite converti, ce que produit dans une âme la
« fidélité à la grâce du Baptême.

« Enfin n'est-ce pas Votre Sainteté qui a couronné du dia-
« dème d'Immaculée la Vierge d'Israël ? Que la même main
« qui couronna la Vierge, daigne encore attacher l'auréole des
« Bienheureux sur le front de cet autre enfant d'Israël, le
« P. Libermann. L'un jour, lorsque le vieux peuple hébreu,
« ébranlant tout entier pour rentrer dans l'Eglise, apprendra
« tout ce que la piété de Pie IX daigna opérer en sa faveur, il
« bénira le magnanime Pontife, qui vit non seulement les années
« de Pierre, mais qui travaille comme Pierre à la conversion d'Is-
« raël, et il dira, comme nous, de cœur et des lèvres, pour être
« répété à ses fils, et aux fils de ses fils : « Diligit gentem nos-
« tram : Pie IX aima notre nation ! »

« Que Votre Sainteté daigne agréer les sentiments de

« respectueuse vénération et de parfaite obéissance avec lesquels nous « avons l'honneur d'être,

De Votre Sainteté,

les fils très aimants et très dévoués,

signé : Augustin Lémann, prêtre de Lyon. Joseph Lémann, prêtre de Lyon.

Retraites prêchées aux Ctés religieuses.

Le mois de septembre est venu, comme les années précédentes, ouvrir la période des prédications de retraites aux Ctés des Sœurs de St Joseph. Dès le mardi 28 août commença celle de la Maison-Mère à Paris. Elle comptait un nombre de 400 religieuses environ, parmi lesquelles se trouvaient la plupart des Supérieures des Ctés de France. Le P. Hubert avait été désigné par le T. R. Père pour en donner les instructions, tandis que le P. Delaplace et Barillec lui étaient adjoints pour les confessions. M. l'abbé Chicotot, aumônier encore attaché à l'Etablissement, prêtait également le concours de son ministère. Un avantage particulièrement apprécié de ces pieuses retraitantes a été d'avoir le T. R. Père, non seulement pour les directions, comme l'année précédente, mais encore pour des instructions durant toute la retraite. Ce fut pour toutes une heureuse surprise, lorsqu'elles le virent monter en chaire, car c'était pour la première fois depuis sa maladie. Le T. R. Père put ainsi, chaque jour dans la matinée, faire une instruction, et bien qu'il ait parlé quelquefois pendant une heure ou davantage, il est allé sans fatigues jusqu'à la fin de la huitaine.

A peine cette première retraite s'achevait-elle à Paris, qu'une seconde s'ouvrait à Senlis, où les Sœurs de St Joseph se trouvaient encore réunies au nombre d'environ 210. Le prédicateur désigné était le P. Lejeune (Jean-Marie) et les confesseurs, les PP. Guzard et Payen. Le T. R. Père s'y rendit encore le 10 sept. dans l'après-midi. Là, comme à la Maison-Mère, il eut aussi en dehors des confessions et des directions à parler aux religieuses. A Senlis

se trouvaient les Sœurs des Ctés du Nord de la France qui n'avaient pu venir à Paris. Le T.R. Père crut devoir résumer pour elles les considérations qu'il avait développées à la Maison-Mère, sur les fins spéciales de leur Institut.

A peu près à la même date, le 8 sept, à Alençon, le P. Grinel ouvrait une troisième retraite. Deux Ctés réunies, celle du pensionnat et celle de l'asile des aliénés, y portaient le nombre des religieuses à 50 retraitantes. Déjà auparavant, en des circonstances différentes, notre confrère avait prêché à Alençon aux Sœurs de ces Ctés.

Alors également avait lieu la retraite du Grand-Quévilly près Rouen. Elle ne comprenait pas moins de 60 sœurs. Le Père Eschbach, à qui elle était confiée, avait seul à faire face à tout, instructions et confessions; ce qui n'était pas une mince besogne.

A Châteaubourg, près de Rennes, le P. Du Plessis donnait ces mêmes exercices à plus d'une vingtaine de Sœurs. L'an dernier déjà il avait à Gourin inauguré avec fruit ce genre de ministère. C'est le P. Pineau qui, cette année et dès le commencement du mois d'août, a prêché la retraite aux sœurs de cette dernière Cté.

— Avant ces dernières retraites avait eu lieu à Paris celle des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres. Le P. Le Berre, depuis longtemps en rapport avec les religieuses de ce pieux Institut, qui possède au Gabon une de ses principales Ctés, était par cette circonstance même, naturellement désigné au choix du T.R. Père pour leur donner ces exercices. C'est donc lui qui a été chargé de cette retraite, close le 8 sept. fête de la Nativité.

— Enfin restait à prêcher la grande retraite de Cluny dans la Maison-Mère des Sœurs de St Joseph. Le P. Delaplace, auquel ce soin a été remis cette année, s'en est acquitté à la grande satisfaction de toutes les retraitantes, professes et novices, au nombre de 200 environ. La cérémonie de clôture fut présidée par Mgr l'Evêque d'Autun.

En se rendant à Cluny, le R.P. Delaplace eut le bonheur de célébrer la Ste messe au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, sur le tombeau même de la B. Marguerite-Marie Alacoque. Il a profité de cette occasion pour demander une lettre postulatoire en faveur de la Cause de Notre Vénéré Père. La Supérieure

s'est rendue avec empressement à ce désir, en promettant le secours des prières de sa pieuse Cté pour l'heureux succès de cette Cause qui nous est si chère.

Ex Voto à N. D. de Fourvières
en reconnaissance de la guérison du T. R. Père.

Après la retraite de Cluny, le R. P. Delaplace se dirigea sur Lyon où se transportait aussi la Rde Mère Marie de Jésus Supérieure générale de Sœurs de St Joseph, pour l'accomplissement d'un vœu qu'elle avait fait à N. D. de Fourvières en notre faveur aussi bien que pour leur propre Institut.

Le jour de la Pentecôte 1868, on s'en souvient, le T. R. Père au plus fort de sa maladie, ne laissait guère l'espoir de guérison. De toute part on s'adressait à Dieu pour son rétablissement et la Rde Mère Marie de Jésus, qui dut alors aller à Lyon, s'engagea par vœu à donner un riche manteau à N. D. de Fourvières si la santé était rendue au T. R. Père. C'était de sa part un élan spontané. Nous n'en avons eu même connaissance à la Maison-Mère que cette année, à la retraite des sœurs de Paris. C'est cet Ex-Voto qu'elle allait avec le P. Delaplace, déposer aux pieds de Marie dans le pieux sanctuaire lyonnais, au nom des deux Congrégations. Ce vêtement se compose d'une robe et d'un voile pour la statue de la Ste Vierge, [illegible] pour l'Enfant Jésus. L'étoffe est de moire antique, sur ce fond ont été tissus en fils d'or et d'argent des fleurs et autres dessins variés du meilleur goût. Ce travail de broderie, très-habilement exécuté, est l'œuvre d'une sœur de St Joseph de la Cté de Vinoux. On en estime la valeur à 3000 f. C'est un tribut de reconnaissance bien léger encore en égard à la faveur obtenue, et ce sera aussi, nous l'espérons, auprès de N. D. de Fourvières, un gage de protection pour l'avenir. C'est à cette intention que le R. P. Delaplace a offert la Ste messe, le 28 sept. à l'autel privilégié de la T. Ste Vierge[1].

(1) L'écho de N. D. de Fourvières (N° du 5 oct. 72) a parlé de l'accomplissement du vœu fait par la Rde Mère Marie de Jésus et de l'Ex voto porté par elle et le R. P. Delaplace en ajoutant quelques lignes sur les œuvres de notre Congn et celles des Sœurs de St Joseph.

IV. Nouveau curé de St-Jacques, M. l'abbé Ducastel. Sa visite au T. R. Père

La paroisse St Jacques-du-Haut-pas, sur laquelle est située notre maison de Paris, vient en ces derniers mois d'avoir un nouveau curé, avec lequel nous sommes en excellentes relations. M. l'abbé Hivon, par suite d'un affaiblissement physique et moral, a dû donner sa démission et a reçu un canonicat à N. Dame. Son successeur, Mr l'abbé Ducastel, est venu peu après son installation, faire sa visite au T. R. Père. Les premières civilités échangées, la conversation tomba naturellement sur nos relations avec la paroisse. On sait les exigences de M. Hivon au sujet de ses droits paroissiaux, notamment pour les enterrements pouvant avoir lieu dans les Cies, et qu'il tenait chaque fois à faire présider par un de ses vicaires pour faire acte d'autorité. Après en avoir dit quelques mots, le T. R. Père profita de l'occasion pour faire connaître au nouveau Curé les privilèges que nous avions demandés à Rome, à la suite de ces difficultés même au sujet de l'exemption paroissiale, et que le St Siège a bien voulu nous accorder[1]. M. l'abbé Ducastel, qui est bien éloigné des idées de son prédécesseur, reçut cette communication de la meilleure grâce du monde et ne fit aucune objection.

On vint ensuite à parler des œuvres de la Ste Famille et du Patronage, que l'Archevêché nous a entièrement confiées par suite également des prétentions de M. Hivon. M. le Curé déclara que, pour sa part, il était heureux de voir nos Pères s'occuper ainsi sur sa paroisse pour le salut des âmes. « Quant à moi, dit-il, je vous laisse toute liberté ; ma paroisse est assez populeuse pour que j'apprécie l'avantage de votre concours, et qu'au besoin je me réserve de le solliciter. »

C'est au séminaire St Sulpice que M. l'abbé Ducastel a fait ses études théologiques. Il s'y trouvait de 1845 à 1848, en même temps que le P. Delaplace, avec lequel il était et il est encore en d'excellents rapports d'amitié. C'est M. l'abbé Ste Colombe qui doit l'an prochain prêcher dans son église la station quadragésimale.

(1) Bull. t. VII. p. 606.

V. Souscription pour les Alsaciens-Lorrains. Œuvre des orphelins.

Le journal l'Univers vient de faire un nouvel appel à la charité catholique en faveur de nos malheureux compatriotes d'Alsace et de Lorraine, obligés de s'expatrier pour demeurer français. C'est une œuvre d'autant plus méritoire qu'elle a pour but spécial de leur procurer outre le pain matériel, les moyens de conserver les sentiments religieux qu'ils ont puisés dans leurs familles. Trop de liens nous rattachent à cette infortunée province, qui nous a donné notre St. Fondateur, et a continué de nous fournir jusqu'ici tant de généreuses vocations, pour que nous ne prissions pas à cette œuvre de zèle un intérêt tout spécial. Aussi le T. R. Père s'est-il empressé d'y souscrire des premiers pour la somme de 500 f. On a pu voir cette offrande en tête de la 2ème liste, dans le Numéro du Journal du 9 octobre.

— Parmi ces exilés volontaires, il se trouve bon nombre d'enfants orphelins. Un comité spécial s'est formé tout récemment à Paris pour recueillir ceux qui viennent dans la capitale. Le président, Mr. de Gouvello, nous a écrit le 19 septembre pour nous prier d'en recevoir un certain nombre. A leur arrivée à Paris, ces pauvres enfants étaient entassés pêle-mêle, dans un méchant petit hôtel près de la gare de Strasbourg, tenu par des Alsaciens, mais, à ce qu'il paraît, assez dégénérés. Il fallait les enlever le plutôt possible de ce dépôt, où il ne pouvaient que se perdre. Inutile de dire que nous avons été heureux de répondre tout aussitôt à l'appel qui nous était fait. Au St. Cœur de Marie il y a déjà une quinzaine de ces pauvres enfants. A Paris, le P. Besseral en a aussi reçu quelques-uns dans l'ancienne maison du Scolastical. Ce sont les prémices d'une œuvre placée sous les auspices de Marie-Préservatrice, qu'il s'occupe, avec l'autorisation du T. R. Père, de fonder en faveur des pauvres apprentis, comme une sorte d'annexe du Patronage Ste Mélanie, et pour laquelle nous demandons, à cette occasion, les prières de nos confrères

SÉNÉGAL.

Cté de St-Louis.
de Déc. 1871 à Sept. 1872.

1. Fonctions des Pères. — 2. Conversions. — 3. Confirmat.s par Mgr. Kobès. — 4. Ministre protestant. — 5. Décès d'une Sœur. Leur retraite. — 6. Voyage du P. Guérin dans le Walo. — 7. Rapports avec l'admr. annal du Guilio. — 8. Remède contre la goutte. — Appendice. Voyage du P. Guérin.

— 1. Le Bulletin de St Louis pour 1871, arrivé trop tard à la Maison-Mère, contient quelques faits, qu'il n'est pas inutile de mentionner. On sait que deux nouveaux missionnaires ont été adjoints l'an dernier à la Cté, les PP. Roth et Thuet. « Aussitôt après leur arrivée, dit le Bulletin, ils se sont mis à l'étude du Wolof. Le P. Roth est chargé spécialement de l'aumônerie des l'école des Frères et de celle de l'hôpital militaire, outre les fonctions qui lui reviennent dans l'exercice du St ministère à la paroisse. C'est au P. Thuet, comme au plus jeune, qu'ont été dévolus le titre et les attributions de professeur de latin pour les élèves des Frères. » (Lett. 14 mars 72)

2. « Le soin d'évangéliser et de catéchiser la population indigène, Wolofe ou mahométane, revient plus particulièrement aux PP. Blanchet et Guérin.

« Notre première communion du jour de la Pentecôte 1871, fut précédée du baptême solennel de quatre adultes. C'étaient des enfants de troupe des tirailleurs sénégalais qui depuis longtemps sollicitaient cette faveur. Le Commandant du bataillon, M. Devaux, remplaçant intérimaire du Colonel Valière alors en congé, autorisa les enfants à quitter la caserne et à coucher chez les Frères pendant la petite retraite qu'ils ont faite comme préparation au baptême. Il s'est aussi occupé lui-même de chercher pour ces chers néophytes des parrains et des marraines. La fille du Gouverneur et son aide-de-camp ont voulu être du nombre. Quand les nouveaux baptisés sont allés plus tard remercier leur Commandant, ce brave officier se sentit ému jusqu'aux larmes, en voyant combien ils étaient heureux et il fit à

à chacun une petite gratification.

Grâce surtout au zèle du P. Blanchet, nous avions eu auparavant le bonheur d'administrer le St Baptême à d'autres personnes plus âgées, converties du mahométisme.

Notre confrère, dès son arrivée à St Louis, avait été chargé de l'hospice civile de la ville. C'est un asile où l'on recueille les pauvres, les étrangers, les infirmes de toutes sortes, les prisonniers qui ont contracté dans les cachots des maladies plus ou moins graves. Le Père y trouva une jeune mahométane beaucoup plus rebelle à ses paroles, que les autres malades. Au seul nom de christianisme, à la moindre insinuation de se convertir, elle s'agitait avec indignation, encore que son mal l'enchaînât en quelque sorte à son lit. Eh bien! plus tard cette même jeune fille demandait à se faire instruire dans notre ste Religion. Elle est chrétienne maintenant et bonne chrétienne. On la voit s'approcher avec édification des sacrements aux principales fêtes de l'année.

Une autre, celle-ci une femme de 45 à 50 ans, avait entendu le P. Blanchet faire le catéchisme dans la salle où elle se trouvait, sans témoigner le moindre désir de conversion. Elle sortit de l'hospice, et il ne semblait pas qu'elle eût même compris quelque chose aux vérités de notre ste religion. Aussi un des autres Pères ne fut pas médiocrement étonné lorsqu'un jour en sortant d'une maison, où l'avait attiré son ministère, il s'entendit appeler par cette même négresse, laquelle demandait à grands cris à se faire chrétienne. Si on l'avait écoutée il aurait fallu la baptiser le jour même ou le lendemain. Elle comprit néanmoins que son instruction était encore trop incomplète et qu'une faveur si grande demandait une préparation plus sérieuse. Craignant de mourir avant d'être suffisamment instruite, elle mit une très grande application pour apprendre son catéchisme. La première fois qu'on lui raconta la Passion du Sauveur, elle ne put retenir ses larmes. Aussi le jour de son baptême fut pour elle un véritable jour de fête: elle répondit aux interrogations du prêtre, avec un accent bien convaincu et bien senti, qui trahissait en même temps l'énergie de sa foi et l'allégresse de de son âme.

« Un homme de 35 à 40 ans que le P. Blanchet avait aussi été longtemps sollicité, mais sans succès, à se convertir, se trouvant atteint plus tard d'une maladie mortelle, se souvint des exhortations du Père, et, à la première proposition qu'on lui en fit, il abjura le mahométisme et mourut enfant de Dieu et de l'Eglise. »

— 3. « Nous avons fait dès le commencement de cette année tous les préparatifs pour la confirmation que devait donner Mgr. Kobès, dans un voyage à St Louis annoncé pour la mi février. Mais arrivé à Dakar, sa Grandeur se trouvant trop fatiguée, ne put continuer sa route (Lett. du 14 fév. 72) La fête fut donc remise et elle n'eut lieu qu'environ quatre mois après, le dimanche 9 Juin Dès le 3 Monseigneur arrivait au milieu de nous. Il passait les premiers jours à faire ses visites aux autorités et à recevoir les leurs. Puis eut lieu notre cérémonie de confirmation qui fut magnifique. Elle a duré 2 heures et quart ; il y avait de 60 à 70 personnes à recevoir ce sacrement Sa Grandeur assista à la Grand'messe et fit Elle-même le sermon de circonstance.

« Cette fête pour Monseigneur, fut suivie de la réception des personnes confirmées ; ce qui le fatigua passablement. Il assista aussi à un grand dîner donné à son occasion par le Gouverneur, le Colonel Valière. Le 16 juin, le prélat quitta St Louis emmenant avec lui une douzaine d'enfants, nés de parents infidèles qu'il se propose d'élever avec les secours de l'œuvre de la Ste Enfance. » (Lett. 14 juin et 13 août 71)

— 4. « Nous avons plusieurs fois parlé de l'essai de propagande protestante tenté à St Louis par deux révérends ministres de la secte. L'un deux, le seul du reste qui soit resté, a été l'occasion d'un différend assez regrettable que le P. Durel a dû soulever contre le maire de la ville. Celui-ci faisant office de juge de paix, avait prononcé un jugement qui donnait comme tuteur à deux jeunes filles, le ministre protestant. Or, le père de ces enfants, bien que protestant de naissance, les avait de son vivant fait baptiser et élever chrétiennement ; et même à sa mort, repoussant les instances du ministre, il avait empêché son dessein de les faire apostasier. Le P. Durel crut donc

devoir en conscience intervenir pour amener l'annulation du jugement, ce qu'il ne put toutefois obtenir du président de la Cour. Cependant ce magistrat lui promit qu'il s'opposerait à ce que la condition des enfants devînt autre qu'à la mort du père. En effet, dans la première quinzaine de Mai, il fut enjoint au ministre protestant de laisser toute latitude à ses pupilles pour assister aux offices les Dimanches et accomplir tous leurs devoirs de catholique. Il faut ajouter que l'une de ces enfants avait été retirée de l'école des Sœurs de St Joseph où elle se trouvait auparavant. » (Lett. 12 av. et 14 mai 72.)

— 5.° Ces bonnes religieuses continuent toujours les soins de leur charité, tant à cette école qu'aux hôpitaux, et souvent au prix de leur vie. Vers la fin de juin a succombé la S.r St Augustin, attachée à l'hôpital. Une autre Sœur, de celles de l'école, atteinte de la poitrine, ne donne guère espoir de guérison. (Lett. 13 juill. 72.)

« Dans la seconde moitié de février, elles ont eu les exercices de leur retraite annuelle prêchée par le P. Durel. (Lett. 14 fév. 72)

« Notre confrère a aussi aidé le P. Le Fennec à donner aux Sœurs de Gorée les mêmes pieux exercices. Le 15 av. en effet, il avait quitté St Louis pour se rendre dans cette localité d'où il rentrait le 5 mai suivant.

« Avec lui le F. Urbain, rappelé à St-Joseph par Mgr Kobès, quittait alors aussi le chef-lieu du Sénégal. Il n'a point été encore remplacé. » (Lett. 14 mai 72.)

— 6.° « En dehors du ministère exercé à St Louis, nous avons à parler d'une excursion apostolique faite au mois d'Avril par le P. Guérin. Parti le 9 avril de St-Louis, il visita successivement sur les rives du fleuve, Podor, Dagana, Richardstoll et Kouma. A Podor, siége d'une petite chrétienté, il fit faire les Pâques à un certain nombre de personnes de ce poste; puis revenant sur ses pas et pénétrant dans le Walo, il fit visite au jeune roi de ce pays. Nous verrons à l'appendice dans la relation de ce voyage, écrite par le P. Guérin lui-même, la bienveillance avec laquelle le jeune souverain adhéra d'avance à l'établissement d'une mission. Il voulut même aplanir les voies à nos confrères en leur indiquant dès-lors le terrain qu'il mettrait à la disposition des futurs missionnaires.

Ce chef-âgé de 25 à 26 ans, a été baptisé à St Louis, et placé quelque temps par le général Faidherbe au Lycée d'Alger. Le P. Blanchet doit, à la belle saison, visiter ce pays, déjà une première fois parcouru par le feu P. Lairé. (Lett. 13 août 72.)

— 7. Dans son voyage, le P. Guérin a eu à se louer des autorités françaises et de la bienveillance des divers commandants de postes avec lesquels il s'est trouvé en relations. A St Louis, nos confrères continuent à vivre en de bons rapports avec l'administration. Le Gouverneur plus particulièrement reste bien disposé. Quelque temps, il s'était agi de son changement et de la nomination du Colonel Brière de Lisle, créole de la Martinique, au gouvernement du Sénégal. Nos Pères, paraît-il, n'auraient pas eu à gagner au change. Mais il s'est trouvé que la nouvelle n'était qu'un propos malveillant, qui avait pris cours dans les colonnes des Tablettes de la Charente. (v. lett. 13 juin et sept. 72)

Le Directeur de l'Intérieur, M. Romieu, dont le nom se rattache à des difficultés assez pénibles soulevées l'an dernier contre la fabrique, (Bull. t. VIII. p. 488.) a été fait ordonnateur. Son successeur est un nommé M. Sergent, homme aux relations assez faciles, et qui a donné en diverses circonstances de bonnes paroles à nos confrères. Malheureusement, ils ne comptent guère voir la munificence du nouvel administrateur égaler ses promesses. (Lett. 14 janv. et 14 sept. 72.)

— « Depuis peu de temps, écrit le P. Duret, en date du 14 mai, il vient de nous arriver un nouveau Chef de bataillon du génie, M. Aubri et un Commandant de la marine, M. Revel, deux rudes chrétiens. Il fait bon voir des hommes de ce rang maintenir hautement leurs principes religieux et y conformer leur conduite. Mr Aubri principalement, soutient ici une forte lutte pour le bien et en vue de la répression de graves abus qui ne compromettent que trop la dignité des officiers. Cet homme est aussi énergique soldat que catholique sincère et zélé. » (Lett. 14 mai 72.)

« Nous avons eu au mois d'août, ajoute ailleurs notre confrère, la visite du nouveau Commandant de station, le

contre-amiral du Quillio. « Après le siège de Paris auquel il a pris part, il a été appelé à remplacer sur nos côtes le contre-Amiral Bourgois. C'est un homme excellent et plein de bienveillance. Quoique fort gêné à son bord, il a donné passage pour le Gabon à 4 Sœurs de l'Imc-Conception qui étaient à Dakar. » (Lett. 13 août 72)

— 8. Nous avons parlé au dernier Bulletin d'une guérison de la goutte par un procédé assez simple employé avec succès pour le Père Durel. Voici comment celui-ci rend compte au T. R. Père et du médicament et du mode de traitement à appliquer. Qui sait si cette communication n'aura pas pour plus d'un membre de la Cong. une réelle utilité ? « C'est bien le Daluna, dit le P. Durel, la plante anti-goutteuse dont je vous ai parlé. Quand on peut l'avoir vert, on pile la feuille dans un mortier avec un peu de sel de cuisine. On en fait un cataplasme qu'on applique ensuite sur la partie malade. Il faut user d'une grande précaution ; car c'est un violent poison. Deux fois par jour, on renouvelle l'application de ce remède, lequel fatigue beaucoup la tête et tout l'organisme. » (Lett. 12 av. 72.)

Excursion du P. Guérin à Podor, Dagana et Kouma avril 1872.

Mon très-Révérend et bien cher Père,

Dans le courant du mois d'avril dernier, le R. P. Supérieur m'a envoyé faire une petite excursion dans le haut du fleuve du Sénégal ; et, sur sa demande, je viens vous rendre compte de mon voyage.

Le but que se proposait surtout le R. P. Durel en me donnant mon obédience, était de faciliter aux habitants chrétiens, résidant à Podor et à Dagana, ainsi qu'aux soldats de ces deux postes, l'accomplissement de leur devoir pascal.

J'avais aussi pour mission d'aller faire visite au roi du Walo actuel, Sidia, qui avait manifesté le désir de voir des missionnaires catholiques établis dans son petit royaume.

Je suis parti de St-Louis le 8 avril au matin, à bord d'un petit bateau à vapeur de l'Etat, ayant pour compagnon spécial de voyage le cher Frère Signoi, supérieur des Frères de l'Instruction chrétienne au Sénégal, lequel avait demandé au Gouverneur à me servir de compagnon. L'Eglise célébrait ce jour-là la fête de l'Annonciation de la Ste Vierge. Nous n'avons pas manqué de mettre notre voyage sous la protection de cette Bonne Mère.

Notre traversée jusqu'à Podor n'a été marquée par rien de bien saillant.

Arrivés au marigot dit des Maringouins, les passagers qui le voyaient pour la première fois ont dû subir une espèce de baptême, administré par un noir de l'équipage. Chacun s'y est soumis de bon cœur. D'ailleurs c'était un baptême excessivement simple. Le noir, un musulman, s'est contenté de faire une croix sur nos fronts avec son doigt trempé dans de l'eau plus ou moins propre.

L'attention des passagers était souvent attirée par d'énormes caïmans quittant le lit du fleuve pour respirer à leur aise sur les berges ; dans un endroit, nous en avons bien vu de trente à quarante à la fois. En passant on les saluait par des coups de chassepots. Des bandes de singes, prenant leurs ébats sur les arbres, ou courant le long de la rive, étaient de la part de ces Messieurs du bord, l'objet des mêmes honneurs.

De temps en temps aussi, nous pouvions apercevoir quelques villages wolofs ou des camps de Maures. Les habitants à moitié vêtus, ou pas du tout, accouraient au bord du fleuve pour nous regarder passer. Mon cœur saignait en pensant que ces pauvres gens n'ont jamais entendu la bonne nouvelle dont nous sommes les messagers, et que dans l'immense étendue des plages qui se déroulaient à nos regards sur l'une et l'autre rive, pas une âme peut-être ne connaissait ni ne servait le Bon Dieu. Je communiquai mes réflexions au bon F. Liguori, et ensemble nous faisions des vœux ardents pour que Dieu eût pitié de ces populations encore assises dans les ténèbres et les ombres de la mort : in tenebris et in umbrâ mortis.

Le mardi soir 9 août, vers 7 h., c'est-à-dire trente quatre heures environ après notre départ de St Louis, nous mouillions devant Podor. Le Commandant du poste, M. Jauréguibéry, cousin de l'Amiral, nous a offert une gracieuse hospitalité. Un des traitants de l'endroit, M. Agaisse, comptait nous recevoir, et il avait même envoyé une embarcation pour nous prendre à bord ; mais le Commandant n'a pas voulu entendre parler de loger ailleurs que chez lui.

— Podor est vraiment un endroit charmant. Je dis charmant quant à l'aspect, car la chaleur y est parfois intolérable. Les maisons des traitants, bâties en briques, se déroulent tout le long du quai. Elles sont abritées sous les rameaux de plusieurs rangées d'arbres touffus, qui permettent de sortir en plein jour, sans être trop incommodé par les ardeurs du soleil. La maison du Commandant se trouve un peu à l'écart à deux ou trois cents mètres environ. C'est une espèce de fort armé de quelques pièces d'artillerie et défendu par une trentaine de militaires.

Podor est pour le commerce un des points les plus importants de la rivière. Le Commandant nous a dit qu'il s'y faisait par an, environ pour six millions d'affaires. La gomme que les Maures de la rive droite viennent tous les jours en foule échanger contre des marchandisses européennes, fournit le principal objet de ce négoce.

Autrefois, dans cette localité, il y avait une petite école française entretenue par le Gouvernement. Elle est tombée depuis deux ou trois ans; je ne sais trop par la faute de qui. Le Commandt Jauréguibéry semble vivement regretter cette œuvre, qui, d'après lui, aurait pu faire beaucoup de bien. La maison qui servait pour l'école subsiste toujours. C'est une charmante petite habitation, bâtie presqu'en forme de chapelle. Aussi nous disait-on: „si jamais un Père s'établit à Podor, voilà une église toute trouvée„.

Il n'y a à Podor qu'une quinzaine, peut-être une vingtaine de chrétiens; et encore ne s'y trouvent-ils, du moins les traitants, que pendant six ou sept mois de l'année, c'est-à-dire le temps que durent les transactions commerciales. Tous les chrétiens ont été on ne peut plus heureux de nous voir arriver, et pendant les trois jours que nous avons passés au milieu d'eux, ils ont été d'une cordialité, d'une prévenance vraiment dignes d'éloges. Ils désireraient de tout leur cœur qu'un prêtre restât à Podor, au moins pendant la traite. „Ici, disaient-ils, nous sommes tout-à-fait isolés, malgré le nombre des traitants. La nostalgie nous prend souvent. S'il y avait à „Podor un prêtre et un Frère, nous pourrions emmener nos femmes et „nos enfants et vivre en famille„. — Le Commandant nous disait aussi qu'il faudrait absolument un prêtre à Podor. Combien de chrétiens enterrés dans le cimetière du poste qui, en effet, à leurs derniers moments ont dû soupirer après un ministre de Jésus-Christ.

Les Maures et les Noirs qui fourmillent à Podor, voyant une soutane, peut-être pour la première fois, nous regardaient avec des yeux où se peignait le plus vif étonnement. Ils se demandaient si nous étions des hommes ou des femmes, et nous servions, paraît-il, à défrayer toutes leurs conversations. Plus d'une fois je me mêlai à ces pauvres gens, répondant à leurs naïves questions et profitant de la bonne occasion pour jeter dans leurs âmes quelques paroles sur notre Ste Religion. Je parlais wolof, et l'un de la bande répétait en arabe ce que j'avais dit, pour ceux qui ne comprenaient pas le wolof. Quand ils ont su qui nous étions, et quelle était notre mission, ils nous ont témoigné le plus profond respect. Bien des choses les intriguaient à notre sujet et il fallait autant que possible, contenter leur curiosité. — „Mais pourquoi donc ne vous mariez-vous pas, me disaient-ils„. — „Eh mes amis, c'est „pour que nous soyons entièrement aux pauvres, aux malheureux, à „ceux qui ont besoin de nous. N'ayant point d'enfants, tous les hommes, „les malheureux surtout, sont nos enfants„. Entendant cela, ils se prenaient le menton, secouaient la tête pour marquer leur admiration et disaient: Eskin Jalla! — Eh, mon Dieu! — Ils ajoutaient encore: „les marchands blancs, pourront-ils aller au Ciel?„ — „Mais pourquoi pas, disai-je, s'ils observent la loi du Bon Dieu, s'ils sont honnêtes?„ — „Ah c'est cela, reprenaient-ils, pour aller au Ciel, il faut être honnête. Nous

aussi nous le disons.)

— Nous quittâmes Podor le vendredi 12 avril. Une occasion s'offrait ce jour-là pour descendre à Dagana à 20 lieues environ en aval de Podor, et il n'eut pas été prudent de la manquer, aucune autre ne devant se présenter de longtemps. Le matin par une circulaire, le Commandant avait réuni tous les traitants au poste, pour entendre la ste messe. J'avais préparé un certain nombre de nos chrétiens à faire leur communion pascale : ils s'acquittèrent alors de ce devoir.

Le bateau qui nous emportait à Dagana était loin de nous offrir le confortable du vapeur que nous avions eu pour monter jusqu'au Podor. Je dois savoir gré néanmoins au capitaine pour la courtoisie qu'il mit à nous céder l'unique cabine de la goëlette. Cabine : le mot dit mieux que la chose : c'était une petite pièce dont un tas d'arachides rétrécissait encore l'étroit espace, et où semblaient s'être donné rendez-vous tous les cancrelas et autres hideux insectes du bord. Il fallut, en ce taudis où l'on ne pouvait se tenir qu'étendu en ligne horizontale, ou moitié droit et ramassé en plusieurs plis, cohabiter avec ces hôtes si peu avenants et cela pendant trois mortelles journées. Nous n'avions qu'un espace de 20 lieues à franchir, mais des intermittences successives de vent contraire et de calme plat contrarièrent notre marche. A bord, nous vécûmes en famille avec tous les bons noirs qui composaient l'équipage. Ils se faisaient un devoir de nous inviter à chacun de leurs repas, offre pour nous médiocrement obligeante sans doute, mais que nous ne pouvions, sans les froisser, chercher à décliner. On s'asseyait donc autour de la calle basse commune et chacun se servant de ses cinq doigts en guise de fourchette, pêchait dans une sorte de brouet, mélange peu ragoutant de riz, de poisson et de lard rance. Les débris que son heureuse fortune plaçait sous sa main. Je n'étais guère, je l'avoue, habile en cet exercice, ce qui plusieurs fois provoqua l'hilarité des convives. Cependant, par une attention délicate de la part de ces bons noirs, l'un d'eux ramenait-il un morceau qui lui semblait meilleur, c'est à moi qu'il était offert, après une manipulation particulière à dessein de le rendre plus présentable.

Nous arrivâmes à un village du Fouta dont je n'ai pu retenir le nom. Le Frère et moi descendîmes pour y acheter du lait et des œufs, mais à notre aspect, femmes et enfants se mettent à fuir comme si nous avions été des ogres. Cette première impression fit bientôt place à plus d'assurance et l'on vint à nous. Nous avons pris là comme passager un vieux bonhomme de près de 80 ans, qui a bien ensuite amusé tout l'équipage par ses histoires des temps anciens et nouveaux.

A Dagana où nous touchâmes enfin, un des principaux traitants nous hébergea chez lui, et nous ne pûmes que remercier avec reconnaissance

le Commandant du poste, Mr le Capitaine Rageaud, qui désirait lui-aussi nous avoir. Nous retrouvâmes en ce lieu plusieurs des Maures que nous avions vus à Podor. Ils nous invitèrent avec instances à les visiter dans leur camp, où l'un voulait nous déterminer à rester « jusqu'à l'autre monde, « bi labira ». Deux des princes nous firent la même invitation, ils s'offrirent à nous conduire chez eux et à nous ramener sur des chameaux. Mais il eut fallu deux journées de marche, rien que pour atteindre leur camp, et les circonstances ne nous permettaient point cette excursion dans le désert. Je les remerciai donc, leur assurant que si des missionnaires s'établissaient à Dagana, ils ne manqueraient pas de les visiter. « Oh, qu'on nous avertisse, me dirent-ils, « nous viendrons n'importe d'où pour les prendre ici avec nos chameaux.

Nous restâmes à Dagana plus longtemps que nous n'aurions voulu les occasions pour St Louis faisant défaut. Notre séjour fut agréablement coupé par quelques excursions dans les environs. Ainsi nous visitâmes Richardstoll, habitation et jardin magnifiques formant autrefois la splendide résidence des Gouverneurs du Sénégal, mais aujourd'hui simple poste militaire occupé par une quinzaine de tirailleurs indigènes sous le commandement d'un sergent. Le Commandant Rageaud, s'offrit gracieusement à nous conduire sur son embarcation jusqu'à ce point du fleuve, situé à 6 lieues environ en aval de Dagana. Une ligne télégraphique relie Dagana à ce poste de sorte que dès le matin même, sur un avis communiqué par le Commandant, on avait tout préparé à Richardstoll pour nous recevoir.

La traversée fut bien égayée par un de nos bateliers à la verve facile, et qui prenait plaisir, selon l'usage du pays, à nous chanter tour à tour, le commandant, le médecin, le P. Liguori et moi. « Le Commandant, c'était le brave des braves. On parcourrait en vain l'univers pour trouver quelqu'un qui l'égala en bravoure; — il avait tué un hippopotame, servi en festin à ses hommes. Quant au médecin, on exaltait surtout sa jolie figure, la régularité de ses traits. Moi, on me vantait d'avoir un gros livre où je devais puiser la science. Le P. Liguori, le doyen d'âge, était chanté comme le Papa de la bande etc...

— Après 7 heures de canotage ainsi égayées, nous arrivâmes à Richardstoll. Le lendemain après la messe à laquelle assistèrent tous les militaires chrétiens de ce poste, le Frère, moi et un médecin qui s'était joint à nous à Dagana nous partîmes pour Kouma, ayant pour guide un des tirailleurs sénégalais. Un quart d'heure ou vingt minutes après nous arrivions dans la capitale du Walo. C'est un village formé d'une agglomération de cases en paille, d'assez chétive apparence, jetées çà et là et sans ordre. En y entrant, un homme s'offrit à nous conduire auprès du roi. Sa Majesté était sur une sorte de place publique avec cinq ou six personnages que nous supposâmes être ses ministres. En nous apercevant le groupe royal vint au-devant de nous. Je demandai le roi, car rien extérieurement ne le faisait

connaître. Un jeune homme âgé d'environ 24 ou 25 ans fit quelques pas vers nous; nous saluons très-respectueusement. Après quelques échanges de politesse, on nous introduisit dans une case assez vaste. La conversation ne fut pas très-animée. Sidia, c'est le nom du roi, ne parlait presque pas, il fallait lui arracher pour ainsi dire tous les mots. Nous pûmes nous assurer néanmoins qu'il verrait les missionnaires s'établir dans son petit royaume avec le plus grand plaisir et qu'il leur accorderait aide et protection. Il nous indiqua même le terrain qu'il nous concéderait. Ce terrain se trouve sur le bord du fleuve, dans le village indigène de Richardsloff, distinct du poste du même nom.

Après un quart d'heure de conversation, nous levâmes la séance pour retourner au poste. Le roi et une foule de noirs vinrent nous faire la conduite. Sidia marchait devant avec le Cte Ligneri et le médecin. Je les suivais ayant les noirs groupés autour de moi. Nous causions comme de vieilles connaissances. Je leur demandais s'ils seraient bien contents que les missionnaires vinssent s'établir parmi eux: „Oui, Oui, qu'ils viennent afin de nous instruire„ me répondaient-ils. Après notre dîner, nous reçûmes au poste même la visite de Sidia avec quelques-uns des siens. Il nous apportait en cadeau huit ou dix poules. Sa majesté mit aussi des chevaux à notre disposition pour nous en retourner à Dagama. Je fus bien aise de profiter de la bienveillance royale qui me permettait de rester plus longtemps au milieu des bons noirs.

Aussi vers 1 h. de l'après-midi, nous retournâmes à Kouma. Il faisait un soleil de plomb, et j'avais commis l'imprudence de ne pas prendre mon parasol.

En arrivant au village, je me suis senti un peu indisposé; mais, Dieu merci, après une demi-heure de repos tout disparut. Je restai donc deux ou trois heures avec les noirs, leur parlant de toute espèce de choses, mais surtout de notre Ste Religion. On m'écoutait avec le plus grand respect. Un griot de la troupe (espèce de troubadour) m'a témoigné sa joie en chantant en mon honneur un hymne improvisé. Il s'accompagnait d'un instrument de musique ressemblant plus ou moins à un violon. Voici la traduction de son chant:

« Mon marabout ici présent est un homme savant. Il a étudié, il
« suit la loi de Dieu. Il prêche au nom du Seigneur... celui qui suit ses
« instructions, aura le Ciel en partage.... l'homme ne trouve pas en ce
« monde ce qu'il trouvera en paradis.... Tes amis, ô marabout seront mes
« amis. Celui que suit le serviteur de Dieu, je le suivrai.... celui qui écoute
« Dieu je l'écouterai....»

Lorsque nous avons quitté le village vers les 4 h. 1/2, on nous a fait les honneurs d'une sortie vraiment triomphale. Deux cavaliers en grande tenue ouvraient la marche, puis venaient trois piétons, le fusil sur l'épaule, et derrière nous, une trentaine d'hommes également armés de fusils.

tout le village à peu près nous faisait cortège. Le Roi lui-même, monté sur un superb perbe coursier marchait à nos côtés. Ce Bucéphale se livraient à des fantasias que j'avais bien peur de voir imiter par nos montures. Car si nous étions tombés de cheval au milieu de tous ce monde, nous aurions bien pu perdre de notre prestige. Heureusement, nous avions affaire à des bêtes très-douces.

A deux cents mètres du village à peu près, l'escorte royale nous quitta pour ne plus laisser qu'un guide à cheval qui nous conduisit à Dagana à travers la plaine et les champs de mil. Deux heures de cavalcade nous suffirent pour atteindre ce point.

Le terrain que Sidia nous avait promis pour l'établissement de nos missionnaires près de Kouma me parait bien situé et choisi sur un point favorable. Là, en effet, nous n'aurions affaire qu'à une population qui n'est guère mahometane que de nom. Puis, nous ne serions pas, sur ce point, isolés comme autrefois nos Pères à Galam, et exposés à être privés de toute communication avec St Louis, pendant six ou sept mois de l'année. Des bateaux à vapeur y passent trois ou quatre fois par mois, sans compter un grand nombre de voiliers et des barques de toute espèce venant de St Louis ou y allant. En outre il nous serait facile de correspondre aussi par télégraphe, un bureau étant, comme je l'ai dit, établi au poste français. A Richardstoll on pourrait également satisfaire aux désirs des traitants de Podor et de Dagana; car on aurait toutes les facilités possibles, pour se rendre, quand on le voudrait, dans ces deux postes. Une circonstance digne à noter c'est que Sidia est baptisé. Mais le pauvre roi paraît n'avoir plus rien conservé du chrétien que le caractère sacré de son baptême. Je crois néanmoins, qu'au fond, il n'a pas perdu la foi, et que les missionnaires établis chez lui, pourraient le ramener à la pratique de ses devoirs. Puisse la divine miséricorde amener bientôt l'évangélisation de ces parages. »

St Louis, 12 juill. 1872. signé Guérin

Cté de Gorée

Déc. 1871 à Sept. 1872

1. Retraite des Pères. Excursion à Rufisque, à Joal et à St Joseph. — 2. Jeune fille vendue par sa mère et délivrée. — 3. Exercices du Carême et confirmon à Gorée. 4. Santé des Pères. — 5. Guérison de Sr Rosalie.

— 1. A défaut de Bulletin, nous empruntons aux lettres du Père Le Pennec les détails suivants sur la Cté de Gorée.

« Le jour de la fête de la Chaire de St Pierre, je terminai ma retraite annuelle à Gorée, tandis que le P. Meyer, quelques semaines après, se rendait avec Mgr Kobès à St Joseph afin d'y faire la sienne.

« Trois jours après ma retraite, je me suis mis en mer pour aller conduire le P. Spoisser à St Joseph et répondre ainsi aux invitations réitérées de Mgr et de mes confrères que je n'avais pas encore visités. Nous touchâmes à Kuttisque où nous décidâmes le P. Kieffer à nous accompagner, et le lendemain nous débarquions à Joal où nous reçûmes du P. Lamoise la plus généreuse hospitalité. Le cher Père n'était cependant pas sans inquiétude à notre arrivée. Il se trouvait complètement dépourvu de provisions, et nous eûmes la méchanceté de lui dire que nous étions à jeûn depuis la veille. Le 9 heures du soir; que trouver à Joal ? Rien. Inutile de dépeindre l'embarras du cher Père. Nous voulûmes être généreux et nous déclarâmes que le sommeil remplacerait très-avantageusement le souper. Le P. Lamoise fut de notre avis.

« Le lendemain nous nous rendîmes à St Joseph. Et après avoir passé cinq jours avec nos confrères de ces deux localités, nous partîmes par terre, au lieu d'affronter les rochers Sammarinn et le mal de mer. Ne voulant pas trop nous fatiguer et désirant, s'il était possible, profiter de notre voyage pour opérer quelque bien, nous nous arrêtâmes dans plusieurs grands villages où le P. Kieffer baptisa des enfants, bénit des tombes, consola un certain nombre de malades et reçut la promesse qu'on serait prêt à Pâques, pour son prochain retour. » Lett. 16 mars 72.

— 2. En revenant à Gorée après sa retraite, le P. Meyer dut passer six jours à Nianning pour attendre une occasion favorable. « J'ai trouvé, écrivait-il, alors beaucoup de nos chrétiens de Gorée. Je les ai confessés et leur ai donné la Ste Communion. Bien plus, il m'a été possible de sauver des mains d'un infâme Touconleur (1) une jeune fille de 17 ans née de parents infidèles, mais baptisée et élevée à Gorée où je l'avais connue en faisant le catéchisme. Apprenant la mort de son père, cette enfant s'était rendue à Ngaparou, lieu de résidence de sa famille, afin de consoler sa mère. Cette malheureuse eut la cruauté de profiter de son séjour pour conclure un révoltant marché qui la livrait à ce Touconleur, moyennant une somme de 45 $. La fille se lamente, proteste, cherche à fuir : vaines tentatives. Elle est de vive force amenée à Nianning par son acheteur. J'arrive quelques jours après dans cette localité, et me reconnaissant, la pauvre enfant vient aussitôt m'initier à sa navrante histoire. « Ne crains rien, lui dis-je alors, tu partiras

(1) Touconleur est le nom d'une tribu de maures.

avec moi : seulement sois discrète pour ne rien laisser soupçonner. Les choses réussirent à souhait, et je pus la faire embarquer avec moi, sans qu'elle eût donné l'éveil aux défiances de son impitoyable maître. Arrivée à Gorée, elle y reprend sa place chez sa marraine : mais la voilà bientôt poursuivie par sa mère et le toucouleur, lesquels sont aussi rentrés à Gorée pour la ramener avec eux. Prières, menaces, promesses, ils mettent tout en œuvre pour obtenir qu'elle les suive. La jeune fille résiste tout en ayant soin de me tenir jour par jour au courant de ce qui se passe. « A la fin, je veux mettre un terme à ces obsessions et je conduis l'enfant auprès du président du tribunal. Le magistrat, après avoir rassuré la jeune fille en lui disant de rester à Gorée où elle serait en sûreté, mande sa mère auprès de lui et ajoute à une verte réprimande la menace de six mois de prison, si elle continuait ses tracasseries. C'en fut assez pour couper court à tout. L'homme et la femme quittèrent Gorée, où la jeune fille put dès lors résider tranquille et heureuse. »

— 3. « A Gorée, continue le P. Le Pennec, les exercices du carême ont été assez bien suivis, mais comme toujours, nos paroissiens ne se pressent jamais. Après avoir donné la confirmation à St-Louis, Mgr Kobès a bien voulu la donner aussi à Gorée le 21 juin, jour de la fête de St Louis de Gonzague. Comme préparation au sacrement, nous avons, le P. Meyer et moi, prêché une petite retraite qui a duré 2 jours 1/2. Je m'occupais des enfants de l'école, au nombre d'environ 60; et lui, à la chapelle de l'hôpital, préparait ses Wolofs, au nombre de 23 à-peu près : total 83. Nous avons éprouvé de grandes consolations pendant ces trois jours, en voyant sinon le recueillement complet du moins la bonne volonté de nos enfants.

« Immédiatement après la cérémonie qui s'est accomplie dans un ordre parfait, Monseigneur se trouvant indisposé, a voulu partir pour se reposer à Dakar, à notre grand désappointement et au grand regret des enfants qui voulaient lui témoigner leur reconnaissance pour la grâce que Dieu venait de leur accorder par son entremise.

« La veille du jour de la confirmation, Monseigneur avait béni le mariage de M. Pierre Merle, mulâtre de St-Louis, qui a fait ses études à Langonnet, et a même passé un an au séminaire du St Esprit (1857-1858). — Le soir du même jour, il baptisait sous condition une jeune

mulâtresse de 19 ans, qui l'avait été déjà, mais par un ministre protestant. Cette touchante cérémonie a eu lieu en présence de tous les retraitants et d'un grand nombre de nos chrétiens. » (Lett. du 17 juill. 1872.)

— 4. « Vers le milieu du mois d'avril, le P. Meyer a été pris d'un très-gros rhume accompagné d'une assez forte fièvre qui l'a forcé à garder la chambre pendant une quinzaine de jours. Je le croyais à peu-près remis lorsque dans le courant de mai il est retombé malade. La fièvre ne le quittant pas pendant plusieurs jours, j'ai cru nécessaire de l'envoyer à l'hôpital où il est resté huit jours. Depuis cette époque les fièvres ne sont pas revenues, mais, bien qu'il ne se plaigne pas, je suis porté à croire qu'il est encore un peu fatigué. — Quant à moi, je me porte bien, du moins je n'oserais jamais avouer que je suis malade, car je craindrais que l'on me présentât un miroir, en me reprochant ma bonne mine. Il n'en est pas moins vrai que j'ai éprouvé certaines petites fièvres et quelques rhumes assez forts, accompagnés d'extinction de voix. Mais toutes ces petites misères ne sont rien. » (Lett. 17 juill. 72)

— 5. « Nous avons eu aussi une sœur bien malade, la sœur Rosalie. Elle a passé deux mois au lit, et au moment où l'on s'attendait à la voir mourir, le mieux s'est déclaré tout d'un coup. Mr le médecin en chef me disait à cet égard : « bien certainement ce n'est pas moi qui « l'ai guérie ; c'est un miracle, un vrai miracle. » — On a fait une neuvaine au V.re Père, une autre à St Joseph, puis une troisième au Sacré Cœur de Jésus. C'est pendant cette dernière que le rétablissement de la sœur a eu lieu. Je ne doute pas que St Joseph et le Vré Père n'aient agi eux-mêmes sur le Cœur de N. S. J. C. C'est aussi l'avis de la malade qui par reconnaissance pour notre St Fondateur ne veut plus me rendre le médaillon que je lui avais prêté dès que je me suis aperçu que son mal devenait grave. » (Lett. 16 mars 72)

SÉNÉGAMBIE.

Cté de St-Joseph.

De Janvier à Septembre 1872.

1. Arrivée de Mgr Kobès et du P. Speisser. — 2. Retraites. Profess. Vœux perpls. — 3. Scol. Nouv. de Frères. — 4. Mort de M. M. Gnang et Cissey. — 5. Santé de Mgr Kobès et des Pères. — 6. Excursion du P. Riehl aux environs — 7. Incendie à St. Benoît. — 8. Famine. Noirs secourus. — Appendice Malades soignés et convertis dans la mission

— 1. Le dernier Bulletin de la Cté de St. Joseph (T. VIII. p. 501.) annonçait l'arrivée en France de Mgr Kobès et les heureux effets opérés sur sa santé par son séjour en Alsace. Se trouvant alors un peu mieux, Sa Grandeur s'embarquait le 25 janv., à bord du Sindk, pour rentrer dans sa mission, et le 3 fév., Elle descendait à Dakar. Mais vers le mois d'août Monseigneur est retombé à peu-près dans le même état que l'année dernière. Il éprouve de fréquentes insomnies qui le fatiguent beaucoup, et il est à craindre qu'il ne soit obligé de revenir encore chercher en Europe un peu de soulagement. (Lett. du 17 août.)

Un mois avant Sa Grandeur, le P. Speisser avait débarqué en Sénégambie. Parti le 24 déc de Bordeaux, il toucha le 2 janv. à Dakar, et le 23, fête des Epousailles de St. Joseph, et 6ème anniversaire de la fondation de l'établissement de St. Joseph de Ngazobil, il arrivait en cette Cté. (Lett. 6 fév. 72)

— 2. „Quelques jours après l'arrivée de Mgr Kobès, 17 fév., dit le Bulletin local, commença notre retraite, à laquelle prirent part les Pères de la Cté ainsi que le P. Meyer, venu de Gorée, et deux Novices clercs. Sa Grandeur nous fit quelques entretiens sur les Instructions aux Missres et le 24 fév., jour de la fête de St. Mathias, ap. Elle recevait, par délégation du T. R. Père, les vœux perpétuels des PP. Meyer, Renoux et Girod, ainsi que les 1ers vœux de Mr. Gabriel Séne, admis à la Profession.„

— 3. L'année scolaire, ouverte dans les premiers jours de janvier, nous donnait pour l'œuvre du Scolastical indigène, 2 élèves de

théologie, 5 de philosophie, 4 de la force d'élèves de qualrième, 11 autres, dont six traduisant De viris et 5 devant commencer l'étude du latin vers Pâques : ce qui fait un nombre de 22 aspirants. (Lett. 9 janv. 72)

« Le 16 juillet, deux scolastiques ont commencé leur noviciat ; l'un d'eux, Mr Léopold Dieuf a reçu le Sous-Diaconat le samedi de la Trinité (Bull.)

« Pour ce qui est du Noviciat des Frères, il compte huit sujets, postulants ou novices. (Lett. 13 sept 72.)

—— 4. « La mort de deux de nos jeunes aspirants au sacerdoce, a été pour l'œuvre du clergé indigène un coup bien pénible. Le premier que nous avons perdu est M. Edouard Nnang. D'une forte santé jusqu'à l'année dernière, il fut pris d'une toux violente, qui faisait craindre une maladie de poitrine. Le 14 oct. 1871, on l'envoya à Joal pour changer d'air et s'y reposer. Le P. Lamouse et les Sœurs lui prodiguaient leurs soins les plus empressés ; mais ce devait être sans résultat.

« Tout le temps que durèrent ses souffrances il fut très-édifiant de résignation et de piété. « Non, disait-il un jour, je n'ai jamais connu de mère sur la terre, j'ai choisi la T. Ste Vierge, j'ai un droit particulier à sa protection. » Ce cher enfant n'avait en effet jamais connu les auteurs de ses jours. Né vers 1848 à St Louis de parents indigènes, il fut vers l'âge de 5 ans, emmené à Backel avec d'autres enfants par les Pères que nous avions alors en ce poste, et y reçut le St Baptême en 1853. Un an après, il revint à St Louis avec les PP. Divet et Simonet, et fut placé à la crèche des garçons tenue par les Sœurs de St Joseph. Amené par le P. Barbier à Dakar en avril 1858, il y fit sa 1ère Communion le 17 déc. 1860, et voyant ses bonnes dispositions, on lui fit commencer l'étude du latin en 1863. Ses progrès répondirent à son application, et il eut toujours une des meilleures places parmi ses condisciples. Désirant se consacrer à Dieu, il combattit généreusement ses défauts, et mérita de recevoir l'habit de scolastique, le 21 nov. 1868. Les pieux sentiments dont il était alors rempli ne se sont pas démentis depuis. Il travaillait avec ardeur à ses études, et en même-temps il était heureux déjà d'exercer son zèle pour évangéliser ses pauvres compatriotes. Tonsuré le 20 juillet 1869, il reçut les deux premiers ordres mineurs

le 20 nov. 1870 et les autres, le jour de l'Epiphanie 1871. Nous espérions avoir un jour en lui un auxiliaire dévoué; mais c'est du Ciel qu'il devait nous seconder seulement.

« Malgré tous les soins qui lui furent donnés, son mal fit de rapides progrès, et le 31 déc. 1871, ce cher aspirant rendait le dernier soupir, après avoir eu le bonheur de recevoir les derniers sacrements et de faire sa Profession. Le lendemain les Scolastiques arrivèrent de bon matin à Joal et l'on transporta son corps à St Joseph où il fut inhumé dans le cimetière de la Cté.

— Huit mois après, le 27 août, au surlendemain de la fête du St Cœur de Marie, expirait Mr Charles Cissey, le premier sujet et le seul scolastique que nous ait fourni la mission de Ste Marie de Gambie. Il était, comme M. Gnang, atteint d'une maladie de poitrine. « Dès le commencement de juill., dit le P. Renoux, son directeur, on remarqua un changement dans toute sa personne: ses yeux étaient éteints, sa voix affaiblie; en classe, il ne pouvait plus suivre les explications. On l'envoya à Joal et de Joal à Dakar. Le médecin le condamna comme il avait condamné M. Ferdinand et il nous revint à St Joseph, au commencement d'août. Il ne se croyait qu'enrhumé et il demanda à retourner à Joal. Je le vis le jeudi avant la fête du St Cœur de Marie, au moment où le Père Lamoise venait de lui administrer les derniers sacrements. Il était calme et tranquille; et souvent, me disait-il, il s'entretenait avec le Vre Père; la nuit surtout il semblait le voir. Je lui recommandai de le bien prier et lui remis une de ses reliques. Toutes les Ctés faisaient une neuvaine bien fervente pour demander la guérison de ce cher scolastique et la manifestation de la gloire de Dieu et de la sainteté de notre Vre Père. Nous n'avons pas été exaucés et le Bon Dieu a encore demandé cette nouvelle victime. Le 27 août à 3 h. du matin, Mr. Cissey cessa de vivre après avoir fait sa Profession sur son lit de mort; il était âgé de 21 ans. Le soir, il avait assisté au souper avec le P. Lamoise et le F. Dominique qui le soignait: il a rendu son âme à Dieu sans efforts avec le sourire des bienheureux sur les lèvres. » (Sell. 12 sept. 72.)

« C'est une bien grande perte pour notre mission. Car M. Cissey avait reçu de Dieu des qualités précieuses. Un zèle pour le salut des

âmes, il joignait les aptitudes propres à lui faire opérer beaucoup de bien. Il connaissait à la fois le français, l'anglais et le Wolof. « Ayant commencé très-tard ses études, il n'était encore, il est vrai, que de la force d'un élève de 4ème, mais son application, secondée par une certaine facilité naturelle, lui faisait faire des progrès rapides. Et d'ailleurs, comme il le disait lui-même, il était impatient de devenir prêtre pour soulager les Pères.

« Puisse la divine Providence nous dédommager de ces deux pertes si douloureuses pour la mission, en faisant germer de nouvelles vocations parmi les jeunes indigènes, et en maintenant dans une sainte ferveur ceux que déjà elle a daigné choisir. »

— 5. Quant aux Pères et aux Frères, leur santé, si on en excepte celle de Mgr Kobès, s'est maintenue sans épreuve trop grave. Le P. Riehl cependant a été quelque temps très-fatigué. Cet état a été déterminé chez lui par une fièvre intermittente, dont il commença, au mois de mai, à éprouver les premiers accès. Il dut aller à Dakar et à Gorée pour trouver à la fois du repos et un changement d'air: après un mois environ, il revenait rétabli au milieu de nous.

« Le P. Speisser a été soumis également aux intermittences d'une petite fièvre. Ce n'a été, grâce à Dieu, qu'une assez douce épreuve d'acclimatement. » (Lett. 7 juin 72.)

— 6. « Avant son indisposition, le P. Riehl avait, comme les années précédentes, accompli quelques excursions apostoliques dans les villages avoisinant St Joseph. « Que vous dirai-je, écrivait-il au mois d'avril au T. R. Père. Que vous dirai-je de ma petite course dans les hameaux de St Michel, St Gabriel, des Fontaines et de St Antoine. Le mardi de Pâques, je les avais une première fois visités, mais à cheval; tout récemment je suis allé de nouveau, à pieds, et en compagnie d'un scolastique sachant parler le Wolof et le Sérer. L'impression qui m'est restée de cette journée est un mélange de joie et de tristesse, d'espérance et d'abattement. De leur part en général, pas de répugnance trop prononcée contre la religion, et disposition plutôt comme que défavorable. Ils ne ressemblent pas en cela aux mahométans. Si vous allez à eux, ils vous écouteront volontiers et recevront ainsi la bonne semence de la parole; mais, quant à venir vous trouver, non; ils sont à cet égard trop insouciants. C'est donc ici que le pasteur doit véritablement aller à la recherche de

la brebis égarée." Sept. 12 avril 72.)

— 7. « L'un de ces villages dont nous avons longuement parlé au dernier Bulletin, celui de St Benoît, a été le théâtre d'un sinistre vraiment désastreux pour notre si pauvre mission. Plus fortuné que les autres, ce village possédait une petite chapelle meublée, ornée, enrichie de reliques et d'un beau tableau de St Jacques, par les soins de différentes personnes pieuses et dévouées. De plus, autour de la chapelle, se trouvaient plusieurs petites cases appartenant à la mission. Vers le milieu de janvier, à 4 h. du soir, un incendie se déclare, et en un clin d'œil, la flamme activée par un vent violent, dévore et consume tout. Rien ne put être sauvé : ornements sacrés, autel, tabernacle, tout est réduit en cendres. Les sœurs perdent aussi leur petit trousseau, plusieurs pièces d'étoffe destinées à leur travail et appartenant encore à des chrétiens de Nianning. Bientôt il ne reste plus que les quatre murs noircis de la chapelle et l'emplacement des cases marqué par quelques poteaux à demi calcinés. Le lendemain, on put recueillir au milieu des cendres la patène, le calice et le ciboire à moitié fondus et tout contournés sous l'action du feu. Il fallut aux sœurs, privées d'abri à St Benoît, reprendre le chemin de St Joseph pour s'y réfugier.

« Toutefois nous n'avons pas voulu céder au démon qui, jaloux du bien opéré à St Benoît par les missionnaires et les Sœurs, n'était sans doute pas étranger à ce malheur. Les noirs se sont mis à l'œuvre, et nous ont élevé des cases à la façon du pays. L'une d'elle sert de chapelle provisoire. De plus, des aumônes ont été recueillies à Nianning et à Gorée, et il nous a été possible avec leur produit de remettre à neuf l'oratoire et de le couvrir en tuiles. Quant aux Sœurs, elles n'ont encore que des huttes mal couvertes en paille, qui ne défendent point des courants d'air, ce qui contribue souvent à occasionner des rhumes et des fièvres. »

— 8. « Une épreuve qui a plus particulièrement frappé les noirs de nos parages, c'est la famine qui a régné dans la contrée, à la suite de pluies trop abondantes survenues l'an dernier. Ces hommes vivant au jour le jour, n'ont pas manqué de se laisser surprendre par le besoin au sein de leur insouciante oisiveté. Dans l'intérieur, on a été

contraint de manger les herbes à défaut d'autres aliments, et sur la côte le Kilo de riz se vendait jusqu'à 7 f. Nous nous sommes efforcés de venir en aide à nos malheureux noirs en les faisant travailler au compte de la mission. D'abord ils ont coupé dans la forêt le bois de chauffage qui nous est nécessaire pour nos cinq Cfés de Sénégambie. Il nous en fallait environ 500 stères et ce n'est pas sans ennuis et sans difficultés que nous avons pu mesurer cette quantité de bois, pour payer nos travailleurs sans nous laisser tromper. Le noir, en effet, présente en lui deux défauts pour ainsi dire opposés : c'est un grand enfant qui ne laisse pas d'être rusé et tricheur. Notre provision de bois une fois faite, nous avons employé nos hommes à ramasser des pierres pour la construction de notre future chapelle. Ils en ont réuni environ 100 mètres cubes, tirés par eux du rivage de la mer. (Lett 13 sept. 72.)

« Quant à cette année, la récolte de mil et de pistaches s'annonce bien jusqu'ici. (sept. 72.) Dans l'intérieur elle est même commencée, ce qui nous permet d'espérer de voir bientôt cesser la famine. Mais n'aurons-nous pas un autre fléau, la sécheresse ? Jusqu'à présent en effet, encore que nous soyons en pleine mauvaise saison, nous n'avons eu que des pluies excessivement rares, ce qui fait dire aux anciens du pays que, de mémoire d'homme, il ne s'était vu chose pareille et que si cela dure, les ravins, les fontaines, vont être bientôt à sec. Nous avons confiance néanmoins que Dieu nous épargnera ce nouveau malheur. » (Lett. 11 sept. 72.)

— Le Bulletin de St Joseph renferme différents traits qui montrent le bien que les membres de la mission font aux pauvres noirs, en leur prodiguant à la fois les soins de l'âme et ceux du corps. Nous en reproduisons ici quelques-uns sous forme d'appendice :

Malades soignés et convertis dans la mission.

En dehors de la clôture de la Cté des Filles du St Cœur de Marie se trouve une case destinée à recevoir les malades qu'on refuse de soigner dans les villages. Nos bonnes religieuses n'ont rien de plus pressé que de les recueillir et de leur prodiguer les soins du corps, en se préoccupant surtout de l'état et des besoins de leur âme. Un jour, une vieille femme repoussée de partout alla se

réfugier chez elles. Elle était d'une maigreur effrayante et avait le sein dévoré par un cancer. Rien qui soulevât le cœur comme l'infection qui s'exhalait de sa plaie. De plus l'entretien de cette femme n'était point économique. elle avait un appétit que rien ne pouvait assouvir; si bien que la nuit même elle se levait pour manger. Les sœurs lui ouvrent leur asile, la pansent, lui donnent tous les autres soins et quand elle a appris de son catéchisme juste assez pour être baptisée, nous lui conférons le sacrement de la régénération. Cette pauvre malade vit toujours, toute heureuse d'être chrétienne.

— Dans une des visites que les religieuses font quelquefois dans les villages environnants, Sœur Véronique trouve un enfant orphelin que personne ne voulait recevoir. Ses parents qui venaient de mourir passaient pour sorciers. « Il est certain, disait-on à la Sœur, que ceux qui se chargeront de cet enfant, mourront dans l'année. » — « Eh bien! répondit la Sœur, c'est égal, donnez-moi cet enfant, je le prends avec moi. » — La Sœur exécute son pieux dessein sans prendre garde aux recommandations des timides infidèles, et elle l'apporte à St Benoît. Le pauvre orphelin fut baptisé et reçut le nom de St François-Xavier. Comme on le pense bien, aucun malheur n'est arrivée à la Sœur, et les noirs en sont tout surpris.

— Quatre ou cinq personnes atteintes du nélavan, ou maladie qui fait dormir presque continuellement, furent aussi recueillies par les Sœurs. Comme d'entre elles était très difficile à soigner, elle ne voulait pas rester sur son grabat et elle se traînait la nuit hors de la case. Par suite des efforts qu'elle fit pour la porter sur sa couche, l'une des religieuses ne put pendant longtemps se servir d'un de ses bras. Le P. Jouga, alors à St Joseph, compléta son instruction et lui administra le St Baptême. Ce fut un bonheur pour elle, car elle mourut la veille du jour où les Sœurs, à cause de la saison des pluies, devaient rentrer à St Joseph.

— Un soir, avant de se coucher, elles entendent crier en dehors des cases. La Sœur Supérieure sort, voit un jeune homme de 16 à 17 ans, étendue devant la porte et demandant à manger. « Je viens du Diégem, dit-il, voilà longtemps que je n'ai pas mangé; donne-moi du riz car je meurs de faim. » Il ajoute à ses paroles la preuve matérielle de ce qu'il avance et pour convaincre, montre son ventre qui paraissait en effet bien vide. La Sœur lui donne à manger et l'envoie à la mission pour chercher un asile, lui disant qu'elles ne pouvaient recevoir les hommes chez elles. Le lendemain en effet, il nous arriva bien fatigué et toujours mourant de faim. Il avait aussi le nélavan, mais ne se croyait pas malade. Un jour il va à la menuiserie pour demander du travail. « Je suis plus fort que toi, disait-il au frère, donne-moi à travailler. » Il pouvait à peine soulever une hache. Nos scolastiques se firent un bonheur de lui apprendre un peu son catéchisme, qu'il ne retenait qu'avec peine, puis on

lui administra le baptême. Quelques jours après il était dans la Patrie bienheureuse.

— Parmi les malades, nous avons eu à la mission, un noir anciennement pris en service à Dakar par nos premiers missionnaires. Ce brave homme avait oublié le peu qu'il savait de sa religion, et ne se rappelait même pas si on l'avait baptisé. Après plusieurs semaines de pénibles souffrances, ce pauvre malade rendit son âme à Dieu, ayant reçu le Baptême sous condition.

— Dernièrement les Sœurs ont recueilli à St Joseph une pauvre femme venant du Saloum. Elle avait quitté ce pays où règne la famine, accompagnée de son mari. Tandis que celui-ci portait une petite caisse, contenant toute leur richesse, la femme soutenait sur ses bras amaigris un enfant qu'elle venait de mettre au monde. Pendant la route quelques misérables se jettent sur le mari pour lui ravir son petit trésor. Mais cet homme était fort et robuste, et une lutte terrible s'engage alors. Accablé par le nombre, l'infortuné tombe baigné dans son sang. Ces féroces assassins se jettent alors sur la femme, lui enlevant jusqu'à son dernier vêtement, et tout affolée, mourant de faim, elle arrive nue à Joal. On lui donne un misérable chiffon et on lui indique la mission. La Mère Rosalie prit soin et de la mère et de l'enfant exténués l'un et l'autre. Bientôt une nourriture plus substantielle permit à cette pauvre femme d'allaiter son enfant, ce qu'elle n'avait pu faire depuis plusieurs jours. Cependant il pleurait sans cesse et paraissait très-souffrant: on lui conféra le St baptême. La mère, encore infidèle, ne pouvait assez remercier de ce qu'on faisait pour son petit François. Hélas! la pauvre mère ne voyait que le vêtement blanc dont on avait revêtu son enfant. Quelle n'eut pas été son admiration si elle avait pu, des yeux de la foi, contempler la belle robe d'innocence dont son âme venait d'être ornée. Désireuse d'être baptisée elle-même, elle s'est débarrassée des amulettes et des gris-gris qu'elle portait: et on s'occupe de l'instruire pour cela. « Ce qui est arrivé à cette femme, disait une Novice à Sœur Rosalie, me rappelle notre sortie du Saloum pendant la guerre et la famine. Ma grand'mère, déjà âgée, me conduisait avec mon frère actuellement encore à la Mission. Nous étions sur le point de franchir les dernières limites de ce pays, quand un homme se jette sur nous en nous menaçant: « Donne-moi ces enfants, disait-il, ou du moins donne-moi tout ce qui t'appartient, sinon je te tue, toi et tes enfants. » — « J'aime mes enfants, répondit ma grand'mère au-dessus de tout ce que j'ai; prends donc mon petit avoir, mais laisse-moi mes enfants. » — Ce misérable nous dépouilla de nos colliers, de nos bracelets, de nos habits, et nous sommes arrivés ainsi à Joal; puis vous m'avez reçue, Monseigneur a reçu mon frère, et maintenant me voici religieuse. »

— Combien de faits édifiants ne pourrait-on pas citer encore, pour

pour prouver la grande miséricorde du Bon Dieu envers ces pauvres infidèles. Terminons par ce dernier trait.

— Une religieuse du Saloum avait une sœur païenne mariée avec un païen. Ils avaient eu un enfant de leur union. La religieuse apprend que sa sœur se trouve dans un village à 10 lieues sur la côte et qu'on lui donnera l'enfant pour la crèche si elle va le chercher. Un de nos Pères devant faire ce trajet pour se rendre à Dakar se chargea de la commission. Mais il trouve l'enfant mort, et mort sans baptême. Quelle n'est pas sa douleur! et lors il entreprend le père et la mère qui étaient atteints du mêlavan les instruit, les baptise avant de les quitter. quelques jours après ils étaient dans l'éternité.

Un jour encore deux religieuses s'étant rendues à St. Antoine, l'une d'elles, conduite sans doute par son bon ange, se sentit poussée vers un des quartiers retirés du village. Les deux Sœurs entrent dans une case et trouvent couché sur la paille un pauvre homme, bien amaigri et bien souffrant. Elles lui parlent de la mort, de son âme, de Dieu: lui apprennent les principales vérités de la foi; le baptisent: le soir même il expirait. »

Clé de Joal.

De Janvier à Sept. 1872

1. Etat du St. ministère. — 2. Suite de l'affaire du roi de Sine

— 1. Le P. Lamoise écrit au R. Père des nouvelles suivantes au sujet de son ministère à Joal « Bien que nous ne soyons point en temps d'épidémie, nous avons eu depuis le mois de déc. 1871 jusqu'à aujourd'hui (12 mars), 20 personnes décédées. Leur mort a été édifiante, mais aussi a-t-il fallu bien des soins pour les bien disposer. Chacun de ces malades exige souvent autant d'assiduité de la part du missionnaire que quatre chrétiens instruits comme on l'est ordinairement dans des pays de foi. (Lett. 14 mars 72.)

« En Juillet et août de cette année, seize personnes ont reçu les derniers secours de la religion. Ordinairement j'ai à visiter et à instruire de 12 à 15 malades en danger plus ou moins prochain.

« Maintenant déjà au milieu de septembre, le nombre total des Baptêmes d'enfants et d'adultes dépassé la soixantaine. Pour la

préparation de ces Baptêmes le travail ne fait point défaut. Il est bien à regretter que nous n'ayons plus personne pour l'école des garçons. Depuis le départ du F. Antonin nous n'avons pu lui donner un remplaçant.

« Les Sœurs nous donnent ici un concours bien utile pour l'éducation des filles, le soin des malades, et d'autres fonctions encore de leur compétence. Cela nous permet de mieux apprécier l'avantage que nous tirerions d'un Frère. » (Lett. 14 mars et 14 sept 72.)

— 2. Nous disions un mot au dernier Bulletin de la mort tragique du roi de Sine[1] et de la succession au trône de ce pays du nommé Samou-Mône. Ce dernier, encore désigné sous le nom de Wagane-Faye, est toujours paisible possesseur du pouvoir. Il a rendu les chevaux du traitant, meurtrier de son prédécesseur, et il le dédommage en bestiaux des divers objets volés dans sa maison. Comme c'est au poste français que ce traitant, pour se venger du roi, avait déchargé sur lui son revolver, il a été à cause de cette circonstance seulement condamné à 4 ans de prison. Mais il paraît, d'après une lettre du P. Duret, que les habitants de la colonie font une pétition pour obtenir de M. Thiers la réduction de cette peine. L'avocat du traitant a demandé en sa faveur une lettre au P. Lamoise, et notre confrère, tout en faisant les restrictions voulues, a pu donner de bons renseignements à son sujet, tant à cause de son activité que pour les œuvres de bienfaisance qu'il a accomplies (Lett. 14 mars 72.)

Cté de Dakar.

De Janvier à Septembre 1872.

1. Nouvelle maison. — 2. Ecole de garçons.

— 1. Les lettres du P. Fossedal n'offrent de digne d'intérêt pour le Bulletin que l'établissement de la Cté dans une nouvelle maison. « Nous avions dit-il en location, depuis 1868, l'habitation que nous venons de quitter. Elle ne pouvait servir à loger que 4 personnes. Il nous fallait nécessairement une demeure plus spacieuse, plus aérée et mieux distribuée. Mgr. Kobès s'est décidé à nous mettre en possession de

(1) Voir Senegambia du mois d'août 1871.

la maison bâtie en 1870 pour les Filles du St Cœur de Marie. Notre nouvelle habitation donnera huit chambres très-convenables au premier étage ; ce n'est pas de trop pour la Cté de Dakar, comme maison de la procure pour la Mission, séjour de convalescence pour les Pères et Frères et pied-à-terre pour les membres qui arrivent ou retournent en Europe par les Paquebots. (Lett. 11 juill. 72.)

— 2. Une lettre du P. Riehl ajoute le détail suivant au sujet de l'école communale : « Les Frères de Ploërmel qui l'ont tenue deux ans se sont retirés, et le local affecté à cette œuvre a même reçu une nouvelle destination ; c'est pourquoi il y a plusieurs enfants qui sont abandonnés. Le P. Sène, qui est resté quelque temps à Dakar s'en est occupé et leur a fait la classe ; ils étaient environ une douzaine. Au départ du Père, les enfants sont restés de nouveau livrés à eux-mêmes. » (Lett. 12 août 72.)

Le F. Valère a dû depuis se rendre de St Joseph à Dakar pour être chargé de faire la classe à ces enfants. (Lett. 13 sept. 72.)

Rufisque.

Janvier à Sept. 1872.

1 Presbytère et église — 2. Visite de Mgr Kobès Pétition pr une desservance — Réponse du Gouvt.

— 1. Nous avons vu que le P. Speisser en se rendant en Janvier à St Joseph était descendu à Rufisque : une de ses lettres contient les lignes suivantes sur cette station. — « Le presbytère et l'église ne forment qu'un seul bâtiment. C'est une grande case construite en planches et posée sur pilotis à 0,60 Centim. au-dessus du sol. Cette disposition est prise pour se prémunir contre les inondations à la saison des pluies. Rufisque est une localité assez peuplée ; à en juger par son importance, il faudrait deux missionnaires à poste fixe. » (Lett. 1er juin 72.)

— 2. « Mgr Kobès, ajoute le P. Kieffer, est venu passer quelques jours à Rufisque. Sa Grandeur qui n'avait pas revu ce poste depuis près de 10 ans, l'a trouvé bien changé et considérablement développé.

« Tout le monde a été heureux de voir Monseigneur et d'assister à sa messe. Dans la journée, sur mon invitation, les négociants de l'endroit se sont empressés de se réunir tout ensemble auprès de Monseigneur, qui les a entretenus assez longtemps.

« Il s'agissait en cette réunion de déterminer les principaux habitants de la localité à faire ensemble une pétition pour obtenir quelques secours du Gouvernement, et pour demander aussi que Rufisque soit élevé en succursale de Dakar, avec un traitement affecté au desservant. Cette pétition fut, en effet, signée de la grande majorité des négociants, puis envoyée à qui de droit, mais la réponse n'était qu'un refus déguisé. Quant à la demande de secours, on répondait que, vu la diminution des fonds, il n'était pas possible de faire en dehors du budget la dépense la plus minime. Pour ce qui était de l'érection en succursale subventionnée, on ajoutait que, vu la prochaine création d'un conseil colonial, — lequel, soit dit par parenthèse, n'existera jamais — le Gouverneur s'était fait en attendant, une règle de ne rien changer, et qu'ensuite le conseil serait consulté sur les dépenses les plus urgentes à faire dans la colonie.

« Ce n'était pas là toutefois le fin mot de la question. Mais considérant que Rufisque et Dakar, comme colonies dépendent de St Louis, ces Messieurs du gouvernement disaient que le Préfet apque aurait dû traiter directement avec eux et que puisque la Mission avait placé un curé à Rufisque, c'était à elle de l'entretenir.

« Cependant après ces premiers insuccès, le Gouverneur revenant sur la question a offert au R. P. Dunel une somme de 600 fs jusqu'à la fin de l'année. Le R. P. Préfet a alors proposé de faire porter le curé de Rufisque sur le cadre soldé par la Métropole, ce que le Gouverneur agréa tout aussitôt, disant qu'il allait lui-même présenter cette combinaison à l'acceptation du Ministre. » (Lett. 13 juin 72)

Le P. Dunel comptait reprendre la question au mois d'octobre, lors de la composition du budget, et il espérait qu'alors le projet ne serait point entravé par les membres de la Direction de l'Intérieur. Cette administration est en effet réduite aujourd'hui à un simple bureau qui relève du Gouverneur. (Lett. 13 sept 72.)

Cté de Ste Marie.

Janvier à Septembre 1872

---

1. Retour du P. Duby. Santé — 2. Missionnaires de Lyon en passage. — 3. Etat religieux de la paroisse

— 1. Nos Pères de Ste Marie de Gambie ont eu l'an dernier avec eux le P. Duby « Mais il n'a pu longtemps faire partie du personnel, et c'est à la suite d'indispositions nouvelles éprouvées dans cette Cté, que sur l'avis des médecins il a dû quitter l'Afrique (Lettre 18 nov. et 18 déc. 71). Vers la mi-fév., en effet, il s'embarquait à Dakar et, après être descendu le 28 à Bordeaux, il se rendait à la Maison-Mère, et quelque temps après en Alsace. La santé de ce cher Père s'est un peu améliorée : on craint toutefois qu'il ne puisse essayer d'un nouveau séjour sous le climat d'Afrique.

— 2. Le P. Lacombe qui comptait pouvoir profiter du séjour du Père Duby pour se rendre en France, a dû malgré ses fatigues demeurer encore à la tête de la paroisse et de la Cté. « Cette Cté, d'ordinaire si peu visitée, écrit-il au T. R. Père, a eu le bonheur de recevoir au mois de nov. les P. P. Riehl et Kenoux. Nous avons eu également à héberger deux prêtres des Missions africaines se rendant à Lagos. Comme ils étaient munis de billets de banque qui n'ont point cours chez les anglais, nous leur avons avancé l'argent pour leur passage. »

— 3. « Nous avons célébré le jubilé du Souverain-Pontife, le jour de la Toussaint, précédé de trois jours d'exercices préparatoires. Nous avons eu 200 communions, autant que pour les Pâques, ce qui nous a permis de juger de l'amour de nos chrétiens pour le St Père. De plus, ce jour-là, nous avons eu plusieurs conversions et plusieurs baptêmes d'adultes, sans parler de certains pécheurs publics réconciliés alors avec Dieu. C'était un vrai jubilé.

« Parmi les portugais, nous pouvons constater un mouvement religieux bien prononcé. Tous les jours nous en instruisons et cela en grand nombre ; et quand les fonctions du ministère nous appellent à d'autres soins, ils prennent les enfants de l'école pour se faire enseigner leurs prières. C'est vraiment bien édifiant. Plusieurs mariages ont été contractés parmi eux, et nous finirons par

régulariser leur position, s'ils sont dociles à suivre notre direction.

« Néanmoins il faut mentionner comme un douloureux contraste deux scandales publics, dont nous avons eu à gémir. L'un a été donné par une jeune fille qui s'est mariée à un protestant et qui non contente de ce premier mauvais exemple, s'est de plus, sans pudeur, rendue coupable d'une honteuse apostasie.

« Sa mère a noblement rompu toute relation avec elle ; et même, sollicitée avec instance par tout ce qu'il y avait de plus influent dans la secte, à passer elle-aussi au protestantisme, elle a énergiquement repoussé ces pernicieuses suggestions.

« Je dois dire que les personnes honorables de Gambie sont unanimes à condamner et à flétrir la conduite de l'apostate mariée. Aussi est-elle bien à plaindre de toute façon. » (Lett. 18 Déc. 1871.)

Nouvelles récentes.

Placements. — Voici d'abord la destination donnée par le T. R. Père aux nouveaux Profès-Pères, dans le courant des mois de Sept. et oct. :

Le P. Juillard remplace, à St. Michel, le P. Charles (Wunenburger), employé à l'abbaye de Langonnet comme professeur.

Le P. Degressol remplace de même à Cellule le P. Rivas, destiné à la Guadeloupe.

Les PP. Hyland et Mooney ont reçu, dès la retraite, leur destination pour les maisons de Blackrock et de Rockwell.

Les autres nouveaux Profès ont leur obédience pour diverses Cies d'outremer : Les PP. Pallier, Picarda et Montel, pour la Martinique. — Le P. Kérambrun pour la Guadeloupe — le P. Finot pour Haïti — le P. Petit pour Maurice — le P. Thorax, pour le Zanguebar — le P. Hossenlopp pour le Gabon.

Mutations. — Le P. Meillorat a été envoyé de la maison du séminaire du St. Esprit à celle de Cellule, pour y remplacer le P. Ott, appelé à une autre destination.

Le P. Humbrecht, professeur de philosophie au séminaire, a été attaché au grand scolastical à Langonnet, en place du P. Morin,

Destiné à la Guadeloupe. Il est remplacé lui-même au séminaire par le P. Eschbach, que les évènements de Rome laissent disponible.

Les PP. Le Quintrec et Clauss, qui étaient, le premier à Black. rock et le second à Rockwell, ont été placés à Langonnet.

Le P. Richert, de la Cté de Rockwell, a reçu sa destination pour la Mission de Sierra Léone, avec un Frère de la même Cté, le F. e Marie Eugène. Par contre, le P. Heizmann a été envoyé à Rockwell.

Le P. Jouan, de la Cté de Langonnet, a sa destination pour Mau. rice avec le P. Petit.

D'autres mutations et placements sont encore en projet ou en voie d'exécution. On les annoncera au prochain Bulletin.

Départs effectués. — Le 7 oct. est parti pour la Guyane, un novice, M. Guirion, dont le noviciat a dû être suspendu par suite de raisons exceptionnelles de famille.

Le lendemain, le P. Finot s'est embarqué au Hâvre pour Port-au-Prince, (Haïti) sur un navire du commerce, avec M. Mon talvan, Postulant scolastique de Cellule et deux Frères, les F. F. Claver et Suitbert.

Le 18, le P. Richert et le F. Marie-Eugène sont partis du même port pour Sierra-Léone.

Le 20, se sont embarqués à St Nazaire, sur les paquebots transatlantiques, les Pères destinés pour la Martinique et la Guadeloupe.

— Le F. Alphonse, revenu de Chandernagor au mois de mai pour rétablir sa santé, est reparti de Marseille le 13 oct., par les Messageries maritimes.

Le F. Fortunat est arrivé le 19 sept. de la mission du Zanguebar, d'où il était parti déjà depuis le mois de mai.

Décès. — Cette chère mission du Zanguebar a été dans ces derniers temps, douloureusement atteinte. Deux Frères ont succombé à quelques mois de distance. On connaît déjà la mort du F. Isaac, décédé le 30 avril, par suite d'une affection scrofuleuse, dans sa 37ème année et après 6 ans et 6 mois de profession. —

Trois mois après, l'avant veille de la Fête du St Cœur de Marie,

23 août, le F. Hugues succombait à N. D. de Bagamoyo à une jaunisse dégénérée, paraît-il, en fièvre bilieuse. Ce cher Frère n'avait encore que 24 ans accomplis et n'en comptait que 6 et 11 mois de profession.

Un autre Frère est décédé à N. D. de Langonnet le 4 oct. C'est le F. Amand, revenu l'an dernier de la Mission d'Afrique avec Mgr Robès. Il s'est pour ainsi dire éteint par suite d'une anémie profonde à l'âge de 53 ans, dont près de 15 de vie professe dans la Congr.

Mais une douce consolation pour nous, c'est que ces trois Frères ont rendu leur âme à Dieu dans les meilleurs sentiments, heureux de s'être consacrés à son service dans la Congr., et d'offrir leur vie pour le salut des âmes abandonnées. Nous prierons cependant pour eux, en demandant, s'il en est besoin, leur prompte délivrance.

— Nous nous faisons aussi un devoir de recommander aux prières de nos confrères un des membres du tribunal établi pour la Cause de Notre Vr. Père, Mr le Chanoine de Valette. Ce digne ecclésiastique est décédé le 24 sept. à Savignac (Côtes-du-Nord) où il se trouvait pour ses vacances. Une fièvre muqueuse qu'il a éprouvée d'abord, a dégénéré, sous l'influence morbide régnant dans le pays, en une fièvre typhoïde, et c'est à cette dernière atteinte du mal qu'il a succombé. Le 10 oct. a eu lieu dans l'église métropolitaine, un service funèbre pour le repos de son âme, trois de nos confrères y ont assisté pour représenter la Congr.

Avant de devenir Chanoine de la métropole de Paris, M. l'abbé de Valette était premier aumônier du Lycée Napoléon. Il avait précédemment occupé, dans le journalisme, une place assez marquante. C'est lui, en effet, qui avant M. l'abbé Sisson, mais dans un meilleur sens, dirigeait la rédaction de l'Ami de la Religion. Fermement attaché aux bonnes doctrines, il disait en son particulier le bréviaire romain. Aussi quand Mgr Guibert a proposé au Chapitre métropolitain l'adoption de la liturgie romaine, a-t-il été heureux d'y souscrire aussitôt.

Depuis longtemps déjà il avait des rapports avec notre Institut. Il avait connu le Vr. Père à St. Sulpice, et c'était un de ses plus précieux souvenirs du séminaire. Il avait eu ensuite des relations assez intimes avec M. Des Genettes, le Vénérable Fondateur de l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires, au temps où le T. R. Père se

trouvait comme Sous-Directeur attaché à l'œuvre. Ce fut même en partie en souvenir de ces relations assez intimes que le T. R. Père, lors de la composition du Tribunal pour la Cause de notre St Fondateur, lui offrit les fonctions de Juge assesseur. On sait avec quelle déférence et qu'elle empressement M. de Valette répondit à la proposition et se prêta aux travaux de cette longue procédure. Depuis lors un lien plus particulier le rattacha à la Maison-Mère. Dans ces derniers temps, il avait pris un domicile tout à côté du Séminaire il y vint pendant quelque temps dire la 5te messe. Pour guide de sa conscience, après le P. Olivaint, il avait choisi le R. P. Provincial. Nous espérons que le Vénéré Père, auquel il avait une grande confiance, lui aura déjà, par son intercession, obtenu le bonheur éternel.

Malte. Il n'y avait jusqu'ici qu'un seul départ de paquebots par mois pour le Sénégal. A partir du mois de novembre il y en aura deux. Le 1er partira de Bordeaux le 5 de chaque mois, et le 2e le 20. C'est la Compagnie des Messageries qui a elle-même ajouté ce second départ, à cause des nombreux passagers. C'est pour nous un grand avantage. Malheureusement cependant les passages gratuits pour les missionnaires ne sont accordés que sur le paquebot partant le 5, le seul qui soit subventionné par l'Etat.

N° 3. Nov. 1872.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

I. Admissions. — Par décision du 24 oct., un Novice-Frère de la Cté de N. D. de Langonnet a été admis à la Profession, avec autorisation d'émettre ses premiers vœux en cette Cté, entre les mains du R. P. Libermann, délégué à cet effet par le T. R. Père. C'est le F. Mathurin Rouénel du dioc. de Vannes.

Par une autre décision du 20 oct., ont été admis à l'oblation religieuse: Au Grand Scolasticat:

M. M. Louis Foels, Pat. de rel. St François-Xavier, } du dioc. de Strasbourg
François Herzog, Pat. de rel. }

Au Petit Scolasticat de Langonnet:

M. M. Charles Sengelin, Pat. de rel. St Ephrem,
Emile Gœpfert, pat. de rel. St Jean l'Ev.,
Ignace Mercky, pat. de rel. St Etienne,
Xavier Schurrer, pat. de rel. St Stanislas de Kostka,
Basile Kuhn, pat. de rel. St Ignace de Loyola,
Ferdinand Fritsch, pat. de rel. St Louis de Gonzague, } du dioc. de Strasbourg
André Voisin, pat. de rel. St Maurice, du dioc. de Nantes,
Pascal Campana, pat. de rel. B. Berckmans, du dioc. d'Ajaccio,
Amédée Ducloux, pat. de rel. Marie-Joseph, } du dioc. de Strasbourg,
Ignace Schmitt, pat. de rel. St Franç. Xavier, }
Joseph Cadoret, pat. de rel. St Jacques ap. du dioc. de Vannes,
Louis Argast, pat. de rel. St Louis de Gonzague, du dioc. de Strasbourg.

II. Nominations et placements. — Ont reçu leur destination pour une nouvelle fondation aux Etats-Unis dans le Kentucky: le P. Ott, auparavant

économe à Cellule, les P. P. Steiner et Schwab, que la suppression du petit scolasticat de Marienstadt rendait disponibles, et le P. Kayser, revenu pour cause de santé de la mission de Sierra-Léone. Le P. Ott a été nommé en même temps supérieur de la nouvelle Cté. Ces Pères viennent de s'embarquer ensemble au Hâvre, le 7 nov. sur le paquebot transatlantique allant à New-York.

Les P. P. Payen et Stoll sont destinés de même, avec le F. Eugène, à aller commencer un nouvel établissement aux îles St Pierre et Miquelon.

Nous reviendrons plus tard sur ces deux nouvelles fondations qui ne sont encore qu'en voie d'exécution.

Voici quelques autres placements effectués récemment parmi les Frères: Le F. Quirinus, nouveau Profès, est placé à la maison de Paris.

Le F. Romain a été envoyé du St Cœur de Marie à la maison de St Michel; et réciproquement le F. Franciscus a été appelé de St-Michel au St Cœur de Marie.

Le F. Gérard, de cette dernière Cté, a reçu son obédience pour la nouvelle maison de Braga en Portugal, avec un novice-Frère portugais, le F. Alvarès.

Le F. Tugdual, nouveau Profès, de la Cté de Langonnet, a reçu sa destination pour la Sénégambie, et s'est embarqué le 5 nov. à Bordeaux pour cette mission.

Avec le F. Tugdual, sont partis, de N. D. de Langonnet, deux Petits Scolastiques originaires d'Afrique, MM. de St Jean et Bambara, autorisés par le T. R. Père à aller continuer leur scolasticat à St Joseph de Ngazobil.

Deux autres Scolastiques: M. et M. Coonihan et Murphy, doivent aller à la Trinidad, afin d'examiner encore leur vocation en aidant nos Pères de Port d'Espagne.

Un novice, M. Newport doit partir dans les mêmes conditions, pour la Cté de Chandernagor.

Nouvelles générales.

I. Détails sur la mort de Mgr Kobès.

Tous nos confrères connaissent déjà par les billets de décès qu'on

s'est empressé d'envoyer dans les Ctés, cette douloureuse nouvelle. Bien que Mgr Kobès fut très fatigué et pour ainsi dire épuisé par 24 années d'un laborieux épiscopat sous le climat meurtrier de l'Afrique, on était loin cependant de s'attendre à ce que la mort vînt le ravir sitôt. C'est pour notre Congr et en particulier pour la mission de Sénégambie, une perte bien sensible. Mais, comme l'écrivait ces jours derniers le T. R Père dans une lettre commune aux Pères de cette mission, au Ciel où il jouit déjà, nous en la confiance, de la récompense de ses travaux apostoliques, avec notre Vénéré Père et son pieux prédécesseur Mgr Truffet, le bon pasteur n'oubliera pas les œuvres pour lesquelles il a consumé sa vie.

Nous croyons aller au-devant des vœux de nos confrères en donnant ici sans délai quelques détails sur les derniers instants et sur la mort de Monseigneur. Voici ce qu'écrivait à ce sujet le P. Lossedat qui l'assistait au moment suprême

Dakar, le 16 oct. 1872.

« Mon Très-Révérend et bien-aimé Père,

« Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum. — Je vous écris sous une impression bien pénible et bien douloureuse. Mgr Kobès n'est plus. Il est allé jouir d'une vie meilleure, vendredi 11 courant à 9 h 1/2 du soir.

« Comme vous avez dû l'apprendre par la correspondance de St Joseph, Monseigneur était souffrant depuis son retour de France en février dernier. A cette époque, il m'avait dit que probablement il ne passerait pas la mauvaise saison en Sénégambie et qu'il rentrerait en Europe pour prendre les eaux. Un certain mieux s'était manifesté un instant, mais ce mieux n'était que factice. Au commencement de sept. il m'écrivait qu'il se trouvait dans le même état que l'année précédente à la même époque. Je l'engageai à venir en changement d'air à Dakar, ajoutant que nous serions heureux de le posséder et de le soigner. Il répondit que s'il venait à Dakar ce ne serait que pour partir pour France. Il aurait dû quitter St Joseph dès ce moment.

« Bientôt, il n'y eut plus d'illusion sur son état. Le P. Riehl m'écrivit à la date du 3 7bre que la maladie de Sa Grandeur prenait un caractère alarmant et me pria de l'envoyer chercher le plustôt possible.

Je fis fréter immédiatement notre bateau qui se trouvait en rade de Dakar. Le 5, le Pie IX arrivait à St Joseph et Monseigneur en partait le 6. A son arrivée ici, le 7 au matin, je le trouvai bien fatigué. Il me disait pourtant que le voyage l'avait soulagé.

« Un mieux se manifesta en effet dans cette journée, et il espérait pouvoir dire la Ste messe le lendemain mardi 8 courant. Il ne le put toutefois. Les journées du 9 au 10 n'offrirent rien d'extraordinaire. Il se plaignait seulement de ses insomnies et de son estomac. Nous cherchions tous les moyens de le faire reposer et de le conforter. Rien ne lui allait, il ne pouvait avaler que quelques cuillerées de bouillon et quelques tasses de lait. Toutes les cinq minutes j'allais dans sa chambre. Le vendredi, à 11 h. 1/4, à peine l'avais-je quittée que Sa Grandeur vint elle-même dans ma chambre pour changer de lieu. Elle m'avait dit la veille qu'elle avait quelque chose de bien important à me communiquer. Je lui dis alors : « Monseigneur nous ne savons pas comment vous serez ce soir, veuillez-me dire ce que vous avez à me confier ». Il me répondit : « ah! oui : » Mais à peine avait-il prononcé ces paroles, qu'il ajouta : « ah! P. Vossedal, il n'y a plus de vie chez moi, c'est comme si j'avais deux corps. Je vais me coucher. » Il quitta son siège, se rendit sans secours dans sa chambre, située à 20 mètres de la mienne et se mit au lit, me disant de le laisser tranquille quelque temps après cependant, j'allai le voir et lui montrer un plan d'église qu'il désirait examiner. Il regarda ce plan un instant et me le rendit. Voyant qu'il souffrait je lui exprimai le désir que nous avions de le soulager. Il me répondit par un sourire inexprimable, joignit les mains et leva les yeux au ciel. Il me demanda quelques gouttes d'eau, en me disant : « je brûle intérieurement. » Je sortis après cette visite pour aller confesser les Filles du St Cœur de Marie, et en même temps chercher le médecin. Malheureusement le Docteur n'était pas chez lui, et ne put revenir que le soir vers les 8 h 1/2. Ce médecin ne nous connaissait pas encore, il n'était à Dakar que depuis quelques jours. Dès son arrivée, je l'introduisis immédiatement chez Monseigneur. Notre bien aimé malade était en délire avec des convulsions extraordinaires et effrayantes dans tout le corps. Sa tête était brûlante, et le pouls à 127 pulsations par minute. On lui

administrer quelques cuillerées d'éther. Mais il résistait, ou plutôt ses dents ne se desserraient plus. Divers médicaments furent prescrits, mais il n'était plus temps.

« Je me hâtai de prendre mes dispositions pour l'administrer. Je lui fis baiser la croix en lui disant quelques paroles pieuses. Il eut la force de dire que le Seigneur nous pardonne. » Je lui donnai l'Extrême-Onction, l'indulgence plénière et fis les prières de la recommandation de l'âme. J'en étais au subvenite, lorsqu'il rendit le dernier soupir. Les crises avaient cessé depuis quelque temps. Après diverses prières, je le fis habiller par les Frères Jules, Marie et Valère, d'abord de ses habits ordinaires et ensuite de ses ornements pontificaux. On le transporta ainsi dans notre parloir où j'avais fait préparer une estrade. C'est là qu'il resta jusqu'aux funérailles. La population de Gorée, accourue à Dakar, ne cessa d'entourer le corps et de prier. Bien des larmes furent versées. Les Mères des Sœurs allemand avec leurs enfants pour voir une dernière fois leur bien aimé Père et Pasteur.

« Je demandai au Gouverneur de St Louis, par dépêche télégraphique, l'autorisation d'enterrer Monseigneur, non dans le cimetière commun, mais dans le terrain de la mission, la chapelle actuelle n'étant plus à nous, mais au Gouvernement et pouvant être abandonnée d'un moment à l'autre. Il répondit affirmativement. Je pris en conséquence mes mesures pour faire creuser une fosse dans notre enclos, à quelques mètres de notre maison d'habitation, pour avoir toujours présent à nos yeux le lieu où reposent les restes mortels de notre regretté Pasteur. Je fis faire un caveau en briques. J'avais fait préalablement préparer deux bières pour mieux conserver le corps.

« Quand tout fut disposé, la cérémonie des funérailles eut lieu à 4h. 1/2 du soir. Le P. Le Pennec était venu de Gorée avec les Frères de Ploërmel et les Sœurs de St Joseph. Malgré une chaleur accablante, le Commandant de Gorée, les officiers, les négociants, les habitants de couleur et surtout les noirs étaient arrivés en grand nombre. Les troupes d'artillerie et d'infanterie de Gorée étaient venues se joindre à celles de Dakar. Jamais je n'avais vu pareille affluence de monde. Ils faisaient tous l'éloge du St Evêque, chacun à sa manière.

Signé Lossedat, S. Sp. et C. M.

— Nous espérons pouvoir donner d'ici à quelque temps une Notice sur la vie et les travaux apostoliques du Prélat regretté que vient de perdre la mission de Sénégambie. Voici, en attendant, quelques lignes que l'on a envoyées, avec la nouvelle de sa mort, au Bulletin des Missions catholiques

« Mgr Aloyse Kobès naquit le 17 avril 1820 à Fessenheim, diocèse de Strasbourg. Il eut le bonheur de connaître au grand séminaire de cette ville l'humble juif de Saverne, mort depuis en odeur de sainteté, et qui se préparait alors à la fondation de l'œuvre des noirs. Ce fut aux pieuses impressions laissées par le R. P. Libermann, qu'il dut sa vocation de missionnaire. Ordonné prêtre le 21 Décembre 1844, il entra, moins de deux ans plus tard, le 19 juillet 1846, au novicial de la Congrégation du St Cœur de Marie, où il émit ses vœux l'année suivante, (25 mars 1847)

« Promu sous le titre d'évêque de Modon, à la charge de coadjuteur de Mgr Bessieux, Vicaire apostolique de la Sénégambie et des Deux-Guinées, il fut sacré le 30 nov. 1848 par Mgr Roess, évêque de Strasbourg. Le 6 février 1863 il était nommé Vicaire apostolique de la Sénégambie, érigée par le St Siége en Vicariat distinct de celui des Deux-Guinées.

« C'est principalement dans cette partie de l'Afrique que se sont écoulées les 34 années d'épiscopat de Mgr Kobès. La mission dut à son zèle et à ses laborieuses entreprises son principal développement. C'est lui qui a fondé le bel établissement de St Joseph, aujourd'hui le centre d'évangélisation le plus important de toute la côte Sénégambienne. Des malheurs, que son dévouement et celui de ses missionnaires restaient impuissants à conjurer, ne lui permirent pas de réaliser toutes les espérances que cette œuvre semblait promettre.

« Cependant Dieu lui accorda de voir se former sous sa direction, au prix de bien des sacrifices et des plus persévérants efforts, ce qui appelaient en même temps les vœux de toute sa vie, les premiers éléments d'un clergé indigène et même les premiers prêtres de race noire, nés dans sa chère mission. A côté de cette institution il en créa une autre bien précieuse aussi pour le développement de la mission, celle d'une Congr de religieuses indigènes, les Filles du St Cœur de Marie.

« Toujours en lutte contre les difficultés de toutes sortes qui

entravaient les progrès de ses œuvres, il avait à joindre aux préoccupations morales, les fatigues exceptionnelles qu'inflige au missionnaire le climat meurtrier de cette région de l'Afrique. Aussi depuis plusieurs années déjà, sa santé avait exigé d'assez fréquents retours en France, pour se remettre et se réconforter quelque temps. Il profita plus d'une fois de ces voyages dans la mère-patrie pour se rendre à Rome et recevoir du Souverain Pontife, en retour des pieux témoignages de son dévouement au Successeur de Pierre et de sa filiale tendresse, les encouragements et les bénédictions qui le soutenaient dans ses travaux apostoliques. Il signa des premiers avec l'illustre évêque de Nîmes et Mgr Sergent de pieuse mémoire, qui demeuraient comme lui au séminaire français de Rome, le Postulatum pour la définition de l'Infaillibilité du Pape.

« Rappelé en Afrique pour les besoins de la mission, avant la suspension du Concile du Vatican, Mgr Kobès dut revenir en France après la guerre, et le 3 février dernier seulement, il était rentré dans son Vicariat. Mais bientôt à bout de forces une fois encore, il s'était vu contraint de regagner l'Europe, et c'est à Dakar, peu de jours avant son embarquement, que la mort est venue le frapper. C'est la fièvre, il est vrai, qui a porté le dernier coup au Prélat, mais elle n'a rencontré contre ses atteintes qu'un corps usé avant le temps et réduit à un total épuisement par les fatigues de l'apostolat.

II. Affiliations à la Congr.

Le T. R. Père a accordé en ces derniers temps la faveur de l'affiliation spirituelle à la Congr à deux personnes pieuses désireuses de s'associer à nos œuvres et par leurs prières et par leurs dons généreux. La première est une personne d'une des familles les plus honorables de Bourbon, Madame Arthur Lory, qui a beaucoup aidé à la fondation de la Société des Filles de Marie, et qui a voulu aussi fonder aussi une bourse pour l'entretien à perpétuité d'un grand Scolastique en notre Congr[1]. On ne pouvait ne pas lui

(1) Cette fondation a été faite par l'entremise du R. P. F. Favrasseau, avec lequel Mme Lory est en relations particulières. Le mari de cette pieuse dame est mort de la fièvre en revenant du Pérou où il était allé chercher en vain la santé. Depuis elle emploie sa fortune en bonnes œuvres.

accorder en retour la participation aux prières et mérites de notre Institut. C'est ce que le T. R. Père lui a concédé en effet, par acte du 2 juillet dernier, Fête de la Visitation de la T. Ste Vierge.

Une autre pieuse Dame, dont nous devons taire le nom, a reçu de lui la même faveur, le 16 du même mois, fête de N. D. du Mont-Carmel.

Nous avons déjà eu occasion de parler au Bulletin de N. D. de Langonnet de la fondation faite en faveur de cet Etablissement, par un prêtre des environs, M. Bouché, Recteur de Berné. (1875, p. 26.) Ce digne ecclésiastique s'est aussi acquis par là un droit naturel à nos prières.

Ce sont des exemples que nos confrères pourraient proposer aux personnes pieuses avec lesquelles la Providence les met en rapport et qui désireraient s'unir ainsi à nos œuvres. Pour le succès de nos travaux apostoliques, nous avons besoin de beaucoup de prières. Combien d'âmes ferventes qui pourraient trouver là un aliment à leur zèle, en même temps qu'une source de grâces et de mérites! Nous avons aussi besoin de secours temporels, surtout pour soutenir et développer nos Petits-Scolasticats et nos autres maisons de formation qui nous imposent de si lourdes charges. Or, comme l'écrivait Mgr d'Ory en exprimant sa reconnaissance au T. R. Père, quoi de plus digne et de plus méritoire que de contribuer à former des religieux missionnaires!

III. Œuvres proposées et non acceptées.

L'abondance de matières du Bulletin ne nous a pas permis de parler des œuvres refusées par la Maison-Mère en ces derniers temps. Ce n'est pas cependant que les propositions aient fait défaut. Chaque année il s'en présente plusieurs auxquelles on se voit obligé de renoncer. Et si l'on a accepté les fondations nouvelles annoncées au commencement du Bulletin, dans les Etats-Unis et à St Pierre et Miquelon, ce n'est comme il sera expliqué plus tard, que pour des raisons et circonstances particulières qui, de l'avis du conseil général, paraissaient une indication de

desseins providentiels à l'égard de la Congr.

Parmi les demandes adressées en ces derniers temps à la Maison-Mère, il en est une qui nous a été présentée par S. E. le Cardinal Barnabò, à la suite d'un désir exprimé par les évêques d'Australie. Il s'agissait d'une mission à entreprendre dans ce pays pour la conversion des nombreux sauvages qui s'y trouvent dispersés, et en même temps d'un collège à fonder dans une des villes épiscopales de ces diocèses. Mgr Murray s'était déjà ouvert de ce dessein au R. Fregd, au commencement de cette année (Circ. du 20 fév. 72); et tout récemment le Card. Préfet de la Propagande a daigné se faire lui-même l'interprète de ces vœux auprès du T. R. Père, par une lettre des plus bienveillantes, en date du 3 juillet dernier.

« En s'adressant à nous de préférence à un autre ordre, disait son « Eminence, la S. C. de la Propagande avait pour intention de nous « donner en même temps un témoignage spécial de confiance et d'estime.... « Elle savait avec quelle persévérance héroïque notre Institut s'applique « à poursuivre sa fin, jusqu'à sacrifier généreusement un très-grand nom- « bre de ses membres. Et elle espérait d'ailleurs que cette nouvelle mis- « sion ne présenterait pas les graves difficultés de nos œuvres d'Afrique... »

A ces bienveillants encouragements du Cardinal Barnabò s'ajoutait pour nous en faveur de cette œuvre le souvenir d'un premier essai fait autrefois par notre Vénéré Père lui-même. On sait en effet qu'en 1846 à la demande d'un Vicaire apostolique de Perth, notre St Fondateur avait envoyé sur ce point plusieurs de nos missionnaires du St Cœur de Marie sous la direction du P. Chevaux. Mais après avoir enduré de grandes souffrances et perdu un des leurs, le P. Bouchet (Maurice), nos confrères se virent obligés de quitter.

L'occasion était favorable pour reprendre ces anciens projets. Mais avec les Missions et les autres œuvres que nous avons déjà, la chose ne nous était pas possible. Il eut d'ailleurs fallu pour cela des sujets irlandais et nos maisons d'Irlande ne suffisent pas encore aux besoins de nos autres établissements. Le T. R. Père exposa ces considérations au Card. Préfet de la Propagande dans une lettre du 19 sept. dernier, tout en ajoutant que nous étions d'ailleurs pleinement à la disposition du St Siége, autant qu'il nous

serait possible. Son Eminence a facilement agrée les raisons de non acceptation qui lui ont été soumises.

Deux autres œuvres nous ont été offertes aussi en Allemagne. La 1ère proposée par Mgr l'Archevêque de Breslau, est comme celle de Marienthal, une maison de retraite pour les prêtres démérites de son diocèse. Sa Grandeur offrait pour cet établissement un ancien couvent de capucins situé à 20 minutes de Neustadt, sur les confins de l'Autriche. (Lett. 30 mars 72.)

La seconde œuvre vient d'être proposée tout récemment par Mr le Chanoine Monfang, de Mayence, au nom du Comité d'Isemburg, président de l'association dite de St Raphaël. Cette association a pour but de pourvoir principalement aux besoins spirituels des nombreux émigrants d'Allemagne qui affluent surtout dans les ports de Brême et de Hambourg et y séjournent plus ou moins longtemps avant de s'embarquer. Nos Pères auraient eu pour mission spéciale d'exercer le St ministère auprès de cette population flottante. (Lett. du 30 oct. 72.)

On comprend aisément quelle réserve doit imposer la situation présente des Congrégations religieuses en Allemagne, eût-on même le personnel voulu pour de nouvelles œuvres. Aussi n'a-t-on pas cru pouvoir donner suite à ces deux propositions.

Mission de Sierra Léone.

Cte de Free-Town.

Titre de Pro-vicaire continué au T. R. Père. — 2. Personnel de la Cté. — 3. Voyage du P. Kayser dans le Scherbro. — 4. Nouveau Gouverneur catholique Sir Pope Hennessy. — 5. Mort de son fils. — 6. Conversions de la Gouverne. — 7. Protestants. — 8. Ecole des garçons. Question de l'orphelinat. — 9. Ecole des filles. — 10. Tentatives d'incendie chez les Sœurs de St Joseph et en ville. — 11. Santés. Mort d'une Sœur, une autre guérie. — Appendice. Rapport du P. Kayser sur son voyage. Les 1ers missres protestants de Sierra-Léone punis par leurs coreligionnaires.

— 1. Comme il a été dit dans un Bulletin précédant (t. V. p. 562.), en

1867. L'administration supérieure du vicariat apque de Sierra-Léone fut confiée par le St Siége au T. R Père, à titre de Pro-Vicaire, avec mission de nommer un vice-Préfet pour diriger la mission sur les lieux, sous sa dépendance. Cette concession, faite alors pour cinq ans, se trouvait expirer cette année. D'après l'avis de la S.C. de la Propagande, le St Père a bien voulu en accorder la continuation dans l'audience du 28 avril; et son Eminence le Card. Barnabò en a transmis la communication au T.R. Père dans une lettre bienveillante du 16 mai suivant.

— 2. Différents changements ont dû avoir lieu cette année dans le personnel de la Cté de Sierra-Léone. Au commencement de l'année sont revenus les F.F. Christian et Claver, les quels ont reçu depuis de nouvelles destinations. — Vers le milieu du mois d'Avril, le P. Kayser se voyait lui-même, à regret, obligé de quitter la mission. Le contre Amiral Bourgois a bien voulu lui accorder le passage gratuit sur la frégate française la Bellone. Notre confrère avait son couvert à la table même de l'Amiral.

Le P. Richert, désigné par le T.R. Père pour aller le remplacer à Sierra-Léone, s'est embarqué au Hâvre, avec le F. Marie-Eugène, venu, comme lui, de la Cté de Rockwell.

La Cté de Sierra-Léone se compose donc maintenant des PP. Dhyèvre, Gommenginger et Richert, et des FF. Marie-Liguori et Marie-Eugène.

— 3. Le dernier Bulletin de Sierra-Léone se terminait par une intéressante relation du voyage du P. Dhyèvre effectué dans le courant du mois d'octobre 1871 sur les rives du Scarsis. Un mois plus tard environ, le P. Kayser put entreprendre une autre exploration dirigée cette fois sur les bords du fleuve Sherbro à q.q. lieues de Sierra-Léone. Une première excursion avait été faite de ce coté par le P. Blanchet, et il avait trouvé l'occasion d'y exercer son ministère auprès de quelques catholiques. Le but du voyage du P. Kayser était de visiter de nouveau ces catholiques et de reconnaître d'une manière générale l'état des populations riveraines du fleuve et la salubrité du pays. Il partit le 23 nov. 1871 sur le Steamer du Gouverneur en chef Sir Kennedy, et visita successivement York, Bounth, Victoria et Bendo, quatre des

principales îles disseminées sur le cours du Sherbro, et formant des centres assez populeux. Bien réduite était la portion qu'il y trouva de fidèles catholiques. Cependant pour être plus nombreux les protestants n'ont à vrai dire rien fait en ce qui touche à la régénération morale de ces peuples et leur influence a plutôt contribué à les pervertir. Nous donnerons du reste à la fin de ce Bulletin un extrait de la relation du P. Kayser.

— 4. Le nouveau Gouverneur en chef dont nous venons de parler et qui s'était toujours montré si bienveillant pour la mission et ses œuvres a été changé dès le commencement de cette année. Déjà une première fois, de 1852 à 1854 Sir Kennedy avait été Gouverneur de Sierra-Léone. Il avait opéré pendant cette période des améliorations administratives assez sérieuses, prêtant un concours très-efficace à la suppression de la traite des nègres que les gouvernements européens s'efforçaient d'abolir entièrement. Il avait su gagner de la sorte et par d'autres mesures administratives, l'affection des indigènes; et, d'après une petite histoire de Sierra-Léone, par énigmes et par réponses, imprimée à Londres en 1868, probablement par les soins de Sir Kennedy lui-même, les femmes le chantaient dans leurs danses, en ajoutant à son nom l'épithète de bien-aimé. Ce fut alors que vint dans la colonie le premier évêque anglican, le R. Owen Emerie Vidal, qui arriva le 27 déc. 1852, à Free-Town. Mais déjà, dès le siècle précédent, (1795 et 1797) il y avait dans le pays des ministres de différentes sectes. Nous donnerons à ce sujet en appendice un extrait assez curieux du petit ouvrage cité plus haut, lequel montre que les premiers missionnaires protestants n'ont pas laissé des impressions très-favorables.

Parti en 1854, le Gouverneur Sir Kennedy, qu'on n'espérait plus revoir à Sierra Léone, y fut envoyé et y arriva une seconde fois en février 1868. C'est au mois de janvier 1872 qu'il a terminé cette seconde période de son gouvernement dans la colonie. Son successeur Sir Pope Hennessy, arrivé le 3 mars, est d'Irlandais et Catholique. « D'après des renseignements que je crois exacts, dit le P. Dhyèvre, il a d'abord été Gouverneur à Bornéo, dans les Indes orientales. Puis il s'est présenté au parlement et a dépensé toute

sa fortune pour se faire élire. Nommé deux fois, il a fini par échouer en dernier lieu. Le ministre de la marine, son ami, l'a fait Gouverneur de Bahama et l'a envoyé administrer Sierra-Léone, en attendant l'arrivée du Gouverneur général des possessions anglaises de la côte occidentale d'Afrique. De la sorte il n'a pas le titre de gouverneur de Sierra-Léone, où il ne restera vraisemblablement qu'assez peu de temps. Les habitants ont fait une pétition pour le garder, et l'on dit que la réponse n'est pas favorable. Le Gouverneur attitré est celui de Natal, mais n'aimant pas le pays il ne se rendra pas à Free-Town. (lett. 15 sept et 14 oct 72.)

« Un administrateur à même d'apprécier ces divers personnages, me disait, ajoute le P. Doyère, « n'attendez pas tant de Sir Pope « Henessy que de Sir Kennedy, et je préférerais, pour la Mission, le « Gouverneur de Natal. » Je crois qu'il a raison au point de vue simplement matériel, mais non au point de vue moral et religieux. Sir Henessy, en effet s'approche des sacrements et pratique sa religion : ses exemples sont à mon avis plus précieux que les secours d'argent que d'autres gouverneurs pourraient donner. Puis, je suis sûr qu'il ne permettra pas que l'on nous blesse par des injustices. » (lett. 1er Sept. 72.)

— 5. « Un rude coup, continue le P. Doyère, est venu frapper notre nouveau Gouverneur dans ses plus chères affections. Il avait un fils âgé de 3 ans, et le jour de St Patrick, anniversaire du baptême de l'enfant, il voulut le mener à la messe pour le placer sous la protection de son saint patron. Mais le Saint le voulait dans une meilleure vie, et huit jours après, le dimanche des Rameaux, nous fîmes son enterrement. Il est mort, paraît-il, d'un coup de soleil. Nous avons fait notre possible pour donner de la pompe à la cérémonie des funérailles ; malgré notre dénuement, elle a été vraiment bien convenable. Le Gouverneur qui n'a pu assister à la messe, a cependant fait partie du convoi. Ce tendre père fondait en larmes : sa douleur a bien touché les assistants. A sa demande instante, nous avons inhumé son fils dans la chapelle même de la Mission.

« Le lendemain, nous allâmes lui faire une visite de condoléance. Il voulut nous lire une lettre à sa mère où la foi

du chrétien se montrait tout entière. » (lett. 15 av. 72.)

— 6. « Le soir même de ce jour étant allé à la chapelle prier sur la tombe de son fils, comme cette chapelle est tout proche de l'Etablissement des sœurs, il dit à la S.r St Emilien, une Irlandaise : « Dans l'Inde, j'ai connu la faute de me marier à une protestante « et c'en est une pour un catholique, aussi le Bon Dieu m'en « a puni en m'enlevant mon fils, mais j'espère qu'il me récompensera de ma soumission en ramenant ma femme à la vraie « foi : son fils lui obtiendra cette faveur. » (lett. 15 av. 72.)

La grace de la conversion devait en effet être bientôt accordée à cette mère désolée, et Dieu se servit pour cela, entre autres circonstances, du faux zèle des ministres protestants eux-mêmes. L'évêque anglican, allant comme nous faire visite au Gouverneur, le lendemain de la mort de son fils ; mais sans paraître se préoccuper beaucoup de la douleur de la famille, il ne trouva rien de mieux que de presser la Gouvernante de recevoir la confirmation de sa main, attendu qu'elle était protestante et non encore confirmée. Son procédé peu discret déplut vivement à la gouvernante, qui était déjà fatiguée des prédications des ministres et songeait à se convertir. Elle coupa court à la conversation, et depuis lors, à l'exhortation de son mari, elle voulut venir écouter les instructions données dans notre église. Du reste la dépouille mortelle de son jeune fils, inhumée dans cette chapelle exerçait sur son cœur de mère un attrait irrésistible. Elle demanda s'il lui serait possible d'assister à nos offices, et sur la réponse affirmative qu'elle obtint, elle promit à Dieu, ainsi que le Gouverneur, de venir chaque jour prier pendant la messe auprès des restes chéris de son enfant.

« Ce qui a particulièrement touché la Gouvernante, c'est qu'on lui disait souvent, pour la consoler que son fils était au Ciel, qui pensait à elle, qu'il priait pour elle. « Quoi s'écriait-elle alors : ma « êtes-vous donc bien sûr de cela ? Quelle pensée consolante : mon « fils pense à moi, prie pour moi ! Mais nos ministres ne nous « disaient jamais chose semblable. » — Afin de la confirmer dans l'espérance et le désir du bonheur que son fils goûtait déjà, le Pèr Kayser lui envoya les conférences du Card. Wisemann. Elle dit sur

ces entrefaites se rendre avec son mari au Sud de la côte et elle emporta le livre dont elle faisait ses délices. La grâce continua son œuvre et bientôt il n'était plus question pour elle que d'embrasser sans plus d'hésitation la religion catholique. Sa première visite à son retour à Freetown fut pour l'église.

« Rentrée le 21 juillet, le 26, fête de St Anne, Madame la Gouvernante faisait son abjuration. La cérémonie a été des plus simples, le Gouverneur et sa femme l'ayant ainsi désiré. Deux jours après elle fit sa première communion. Ceux de nos catholiques qui ont su la chose ont voulu accompagner la Gouvernante au sacré banquet. Le Gouverneur donnait l'exemple en tout cela : il s'est confessé et a communié à la grande édification de ceux même qui ne pratiquaient pas. » (Lett. 29 juill. 72.)

— 7 « Autant cette conversion a réjoui nos catholiques, autant elle a été un sujet de mécontentement de la part des protestants. Tous les Révérends ministres ont défendu à leurs coréligionnaires d'envoyer leurs enfants à notre école. Il n'est pas de grossière injure qu'ils ne débitent contre la religion catholique. (Lett. 1er avril 72.)

« Mais nos fidèles font bonne contenance, et sont fiers de la noble attitude du Gouverneur. Celui-ci-même a été dans les derniers jours d'août l'objet de véritables ovations de la part de la population indigène, car il a fait un remaniement d'impôts qui leur est favorable. Cela nous fait à nous-mêmes du bien : on observe, en effet, non sans justesse, et l'on dit que seul un gouverneur catholique est capable de porter tant d'intérêt aux noirs. » (Lett. 1er sept. 72.)

— 8. « Un des avantages que nous tirons de notre œuvre des écoles c'est de nous préparer des éléments utiles pour l'avenir en formant des catéchistes et autres auxiliaires. Deux de nos enfants sont déjà occupés à faire tous les jours le catéchisme aux plus petits. De plus pendant la journée, ils font un peu de classe. Il y en a deux autres qui font aussi la classe ; mais ce sont de simples catéchumènes : car leurs parents ne veulent pas qu'ils soient baptisés. (Lett. 17 juin 72.)

« Quant à l'orphelinat agricole de Kington, la chose est

toujours en projet. Comme le Gouvernement tient à cette œuvre et que d'ailleurs elle ne serait pas sans difficultés à cause du personnel, nous préférons ne pas prendre les devants, mais attendre qu'on nous fasse de nouvelles propositions ; les conditions seront ainsi plus avantageuses pour nous et nous pourrons demander au Gouvernement les garanties spéciales justifiées par les entraves que l'œuvre ne manquera pas de rencontrer au sein de la population de l'endroit, dont l'esprit est gâté par le protestantisme. » (Lett^s 17 mai et 29 juill. 72.)

— 9. « L'école tenue par les Sœurs de St Joseph est à peu près ce qu'elle était l'an dernier. Le chiffre de leurs pensionnaires s'est maintenu à 12 et celui des orphelines est de 13. Cinq autres pensionnaires leur ont été présentées, ces temps derniers par le Consul de France du Rio-Pongo et du Rio-Nunez, ainsi qu'une sixième au Mellacorée ; mais la place leur manque pour en recevoir un plus grand nombre ; car elles n'ont pas encore à proprement parler de pensionnat à Free Town. (Lett. 19 mars 73.)

« Mme la Gouvernante surtout depuis sa conversion est en intime relations avec les Sœurs, et le Gouverneur lui-même a pour elles la plus grande bienveillance.

— 10 « Les protestants, écrit la Supérieure des Sœurs de Sierra-Léone à la R. Mère générale, malgré leur haine et leurs clameurs, n'osent cependant pas nous attaquer à découvert, nous sachant bien patronées et défendues par le Gouverneur ; néanmoins ils savent en dessous exciter les mauvais instincts des noirs. Le 18 mars dernier, veille de la fête de St Joseph à 11 h. 1/2 de la nuit, nous sommes toutes éveillées par une de nos orphelines. Elle avait entendu quelqu'un escalader le mur, et elle s'était levée pour voir ce qu'il y avait. Ne voilà-t-il pas qu'elle aperçoit un malheureux qui venait de mettre le feu chez nous dans la cuisine sous un tas de bois ramassé pour le lendemain. On arrêta ce commencement d'incendie, qui aurait dévoré tout notre Etablissement, à la faveur du vent ! Quelle protection sensible de la part de notre grand St Joseph !

« Dernièrement encore, vers le milieu de la nuit, on avait allumé un grand incendie sur un autre point de la ville. Nous avons été cette fois aussi éveillés comme par une inspiration providentielle

et par l'ordre du R. P. Supérieur, nous avons fait sonner la cloche de la chapelle pour donner l'alarme. On reconnait que grâce aux Catholiques la ville a été préservée d'un immense malheur, car quelques minutes de plus, et le feu atteignait une poudrière dont l'explosion aurait fait sauter ou incendié les trois quarts de Free Town. (Lett. de Mr Marie-Thérèse.)

— 10. « Ces bonnes religieuses, écrit le P. Doyère, ont été bien éprouvées du côté des santés. L'une d'elles, la Sr St Emilien, sujette à de fortes hémorragies et condamnée par les médecins, est revenue comme des portes du tombeau. Nous avons fait pour elle une neuvaine au Vré Père et sa confiance était si grande qu'elle disait à tous ceux qui venaient la voir qu'elle échapperait à la mort dont elle était menacée. Effectivement elle s'est rétablie et a pu partir pour France le 24 Sept. Nous avons été exaucés d'une façon pour nous évidente, sans qu'on puisse toutefois considérer cette guérison comme miraculeuse. (Lett.s 6 et 16 août et 15 sept. 72.)

« Une sœur converse avait été préposée à sa garde pendant sa maladie. Elle eut à se fatiguer beaucoup et cet état vint à favoriser l'action pernicieuse d'une fièvre à laquelle elle succomba bientôt. Sa mort a eu lieu le 15 août et elle a bien vivement ému la population, nos chrétiens spécialement.

« C'est à une fièvre d'influence épidémique qui a succombé cette sœur. Et en effet on dit que cette année a été très mauvaise, que tout le monde a été malade, que nous sommes dans une épidémie de fièvre jaune. Cela me surprend, car quant à nous, nous nous portons très bien. Néanmoins parmi nos enfants, sur sept nous en avons trois d'assez sérieusement malades. » (Lett. 6 août 72)

Extrait d'un rapport du P. Kayser au T. R. Père
sur son excursion au Sherbro.

Free-Town, le 12 janvier 1872.

Mon très Révérend Père,

Il y a au moins cinq ans, le P. Blanchet avait déjà remonté le fleuve du Sherbro et il avait en l'occasion pendant son trajet de conférer

le St Baptême à 11 personnes et de bénir 3 mariages. Le but que je me proposais moi-même en cette nouvelle excursion, c'était de visiter ce petit noyau de catholiques, et aussi de reconnaître les avantages ou les difficultés que rencontrerait dans ces parages l'établissement d'une mission.

Plusieurs fois S. E. le Gouverneur de Sierra-Léone nous avait engagés à explorer cette région. Comme son steamer devait entreprendre une navigation de ce côté, l'occasion nous parut excellente, au P. Duhyèvre et à moi, et je m'embarquai le 23 novembre après avoir offert le St Sacrifice pour attirer sur mon voyage toutes les bénédictions d'en Haut.

Il y avait à bord, entre autres personnes marquantes, le Gouverneur par intérim du Sherbro, quelques membres de l'administration coloniale qui nous sont dévoués et M. Prize ingénieur, catholique très attaché à la Mission.

Bientôt nous naviguions en plein fleuve, sur un de ces magnifiques cours d'eau des régions tropicales. Le panorama était splendide: les rives qui fuyaient derrière nous, nous offraient, dans un tableau sans cesse renouvelé, le spectacle d'une végétation luxuriante à mesure que nous avancions, nous voyions surgir du lit du fleuve des îles semées sur son cours de distance en distance, comme autant de bouquets d'une fraîche verdure.

Ces îles servent en quelque sorte de lieu de rendez-vous pour les opérations mercantiles auxquelles se livrent les noirs de l'intérieur. Aussi les négociants de Free-Town ont-ils eu soin de leur côté d'y établir des factoreries. Leur nombre et leur importance varient en raison même de l'étendue de ces îles et de l'affluence des trafiquants indigènes. On le voit, c'est donc là qu'est à proprement parler le centre d'action pour une influence moralisatrice à exercer dans ces parages.

Nous avions quitté Free-Town à 6 h. 1/2 du matin, le soir à 5 h. nous mouillâmes devant York, l'une des principales îles du fleuve, située à 30 milles de son embouchure. Je descendis avec mes autres compagnons de voyage chez un des principaux négociants, M. Harris, qui avait fait ses préparatifs pour nous recevoir. L'île d'York compte plusieurs factoreries et possède une population indigène de 500 personnes, non compris les enfants. M. Harris aurait bien désiré nous voir entreprendre sans de longs délais un établissement sur ce point. Il s'offrit à nous donner un terrain sur sa propriété et à nous fournir en outre, à titre de subvention pour une école, une somme de 1,250 fr par an. Cet homme si généreusement intéressé au bien de ce pays, est un protestant. Supérieur en cela à ses coreligionnaires, la plupart dominés par les préoccupations d'un ordre tout différent, il sent le besoin d'améliorer l'état de ces populations et, témoin de l'impuissance dont a fait preuve le protestantisme, il ne voit que dans le missionnaire catholique le véritable apôtre de la civilisation et de cette régénération

morale tant désirée.

D'York, je me rendis à l'île de Bounth sur une embarcation que mit à ma disposition M. Harris. Là se trouve une factorerie. Une jeune dame catholique mariée au chef des facteurs de cette maison de commerce, s'occupe dans ses moments de loisir de réunir quelques jeunes filles auxquelles elle apprend leurs prières, en leur montrant aussi à lire, à coudre, &c. Le lendemain de mon arrivée, je convoquai chez elle tout ce qu'il y avait de catholiques dans l'île, 6 personnes seulement. La maison servit d'oratoire pour célébrer les saints mystères. Grande et indicible fut sa joie et celle du petit troupeau de fidèles réunis en ce moment. Grand fut aussi mon bonheur d'offrir en ce lieu la ste et adorable Victime!...

On trouve encore à Bounth deux villages qui possèdent des ministres anglicans et des missionnaires américains. Ces révérends députent à leur place un noir à gage, pour présider le Dimanche aux offices. Qu'on juge de la considération que peut environner un pareil ministère. Il y a aussi deux chapelles et une école, le tout protestant.

Etant à Bounth je me rendis auprès du Gouverneur du Sherbro, lequel avait reçu sa nomination à un poste plus élevé et devait au retour du steamer, regagner Free-Town avec nous. Il me fit l'accueil le plus bienveillant, s'enquit de mes impressions sur le pays, de nos projets, des difficultés que nous pouvions craindre, me disant, par rapport à l'insuffisance de nos ressources pécuniaires, qu'une fois commencée, l'œuvre ne laisserait pas d'attirer des secours abondants. «Tout le monde, ajouta-t-il, sait le bien que vous réalisez à Free-Town; eh bien, ici, il y en a beaucoup à faire; vous devez vous y établir.» Il m'engagea ensuite à aller voir Victoria, autre île du Sherbro.

En arrivant chez le Gouverneur, je trouvai trois ministres protestants qui prirent congé en m'apercevant. Je sus ensuite l'impression faite sur le Gouverneur par cette disparition subite. «Excellence, avait dit, en me voyant l'un de ces braves prédicants; voici le diable, il faut nous sauver.» La plaisanterie ne fut pas trouvée de bon goût et parlant à M. Harris de cet incident, le Gouverneur lui dit au sujet des ministres: «je vois bien que penser de ces gens-là!»

Le samedi 25 nov., je me rendis à Victoria. Le fleuve se ramifiant au milieu des îles qui le couvrent, forme à certains endroits comme d'étroits canaux dont les lignes sinueuses, brusquement rompues devant une barrière qu'on croirait infranchissable, s'ouvrent de nouveau et courent le long de rivages vraiment enchanteurs. Toutefois le caïman, l'hôte amphibie de ces bords, en tempère un peu la poésie. J'en rencontrai plusieurs durant le trajet.

Victoria est un centre assez considérable de population dans lequel encore le protestantisme n'a rien fait de sérieux pour le bien du pays.

Une misérable case sert à la fois d'école et de chapelle. En visitant la localité je recueillis ces paroles prononcées assez haut derrière moi pour être entendues. « Monsieur, disait-on, quand vous viendrez, nous irons chez vous. »

M. Harris possède à Victoria des terrains qu'il nous céderait.

Enfin, j'abordai à Bendo; c'est encore une île du Sherbro, où nous pourrions aussi nous établir. Plus haut dans le fleuve, M. Harris tient une factorerie que je ne pus visiter cette fois. L'excursion finie, il fallut songer à rallier le bateau à vapeur pour rentrer à Free-Town.

— Pour ce qui est de la salubrité du pays, ces îles sont ce qu'il y a de mieux eu égard aux conditions climatologiques de la contrée. Là, comme du reste en beaucoup d'autres lieux réputés insalubres, l'expérience, une sage prudence pour les précautions à garder, sont après tout les meilleures garanties de santé. Les européens, attentifs à prendre les soins voulus, y vivent des années et s'y assurent une santé relativement bonne.

Quant aux dispositions de la population, elles peuvent sans aucun doute beaucoup favoriser l'action du missionnaire. Si l'on en excepte un certain nombre de noirs venus de Free Town, les indigènes présentent une nature encore, à vrai dire, plus ou moins sauvage, mais exempte de ces pernicieux levains de corruption qu'on ne retrouve que trop invétéré chez ceux qui ont vécu un certain temps dans les milieux protestants. Quant à une propagande efficace, les protestants n'ont en cela presque pas réussi, malgré leur 25 années de résidence dans ces régions. Aussi les témoignages que j'ai recueillis de plusieurs bouches pendant mon voyage, sont tous accusateurs: on voudrait qu'ils n'eussent jamais mis le pied dans ces îles. Le Gouvernement local ne leur est guère plus favorable.

Il y donc là, mon Très Révérend Père, un champ tout prêt à être cultivé et qui pourrait offrir dans quelque temps, une belle moisson. Puisse le Maître de la vigne y envoyer des ouvriers!!!

Signé. Kayser

Les premiers missionnaires protestants de Sierra-Léone, d'après un de leurs coréligionnaires.

Extrait de l'histoire de Sierra Léone par Sibthorpe (1868)

— D. Quelle est la société qui a envoyé de ses agents à Sierra-Léone, au commencement de l'année 1795?

R. La Société des Baptistes envoya MM. Grigg et Rodway pour établir une mission dans le voisinage de Sierra-Léone. Mais M. Grigg, pendant

son court séjour commit tant d'imprudences et excita tant de divisions dans la colonie, que le gouverneur Macaulay jugea nécessaire de lui faire quitter Free-Town.

— D. Qu'arriva-t-il bientôt après ?

R. Bientôt après le gouverneur Douves revint d'Angleterre et reprit son gouvernement ; mais en 1796 il fut remplacé de nouveau par Zacharie Macaulay

— D. Qu'arriva-t-il cette année-là ?

R. En février - plusieurs artisans de la secte des Methodistes, partirent d'Angleterre pour Sierra-Léone, avec l'intention de s'établir dans le pays des Foulahs, dans le but de former les indigènes aux arts et à l'industrie et de leur prêcher l'évangile.

— D. Réussirent-ils dans leur entreprise ?

R. Avant leur départ tout faisait espérer des succès ; mais pendant la traversée, le désaccord se mit parmi eux et leur conduite, à Sierra-Léone, ne fit que les couvrir de ridicule et leur attirer de la part de tous de justes mépris.

— D. Restèrent-ils à Sierra-Léone où leur conduite inconvenante était connue de tous ?

R. Non, ces aventuriers profitèrent de la première occasion qui s'offrit à eux pour rentrer en Angleterre. Là ils ne firent que s'accuser mutuellement d'avoir mis obstacle au succès de l'entreprise, sans réussir toutefois à se dérober à la honte que leur avait méritée leur inconduite.

— D. Qu'arriva-t-il en 1797 ?

R. Une société appelée la mission Ecossaise essaya une nouvelle tentative. Mais déjà même avant de s'embarquer, les missionnaires se laissèrent aller à des discussions et controverses théologiques sur des questions de mots, si bien qu'ils devinrent comme ennemi les uns des autres.

— D. Allèrent-ils dans le pays des Foulahs où ils devaient se rendre ?

R. Comme la guerre régnait entre cette peuplade et quelques autres de leurs voisins, ils jugèrent plus opportun de se séparer et de former trois établissements distincts.

— D. Lesquels furent désignés pour le pays des Sousous ?

R. M.M. Brunton et Greig, les plus estimés de ces missionnaires, quittèrent Sierra-Léone pour se rendre à Port-Sibre et à Rio-Pungos.

GUINÉE.

Cté de Ste Marie du Gabon.

de Janv. à Nov. 1872.

1. Rentrée du P. Le Berre et des F. F. Nérée et Henri. — 2. Catéchisme et Grammaire Pongoués. — 3 Santé de Mgr Bessieux — 4. F. Nicomède perd un œil — 5. Fonctions. Latinistes et apprentis. — 6. Ministère. Instruction des noirs. — 7 Sœurs mort. Arrivées — 8. Départ du Contre-amiral Bourgois. Visite de l'amiral du Quillio. Dispositr des autres officiers. — 9. Mort du vice-amiral Bouet. Willaumez, fondateur du comptoir du Gabon — Convers. du P. le martyr de la Commune. — 10. Expulsion des Jésuites de Fernando-Pô. — Lett. du P. Delorme.

— 1. Nous avons eu l'occasion d'annoncer l'arrivée à la Maison-Mère le 2 avril dernier, du F. Nérée que son état de santé avait contraint de rentrer du Gabon. Ce Frère, après une assez courte résidence à Paris, a reçu son obédience pour N. D. de Langonnet.

Environ trois mois plus tard, le 20 mai, le P. Le Berre s'embarquait lui aussi sur le paquebot anglais le Soudan, pour venir en Europe. Son dernier voyage datait de 1857, en sorte que sa santé avait bien besoin de se retremper un peu. De plus, il avait à rééditer en France un catéchisme et une grammaire pongoués. Avec lui ont pris passage le Frère Henri, assez fortement anémié et deux sœurs de l'Immaculée-Conception. A Sierra-Léone le capitaine du Soudan leur offrit de les porter à Liverpool pour 250 f. chacun, au lieu de 700 f. prix ordinaire du passage. Cette offre si généreuse fut acceptée, et débarqués le 22 juin à Liverpool, ils arrivaient le 25 à la Maison-Mère. Les Sœurs de l'Immée Concept avaient préféré aller attendre à Gorée le paquebot français. (Lett. du 21 juill. 72.

« Ce départ, écrit le P. Welty au T. R. Père, a laissé un bien grand vide dans la Cté de Ste Marie. Les noirs principalement se croient en quelque sorte abandonnés. Le P. Le Berre était pour eux comme leur père et animés d'une confiance sans bornes en ses avis ou ses décisions, ils avaient recours à lui pour toutes leurs difficultés. Aussi le jour de son embarquement ils l'accompagnèrent jusqu'à la mer, et quand ils ne purent plus suivre des yeux l'embarcation qui emportait nos voyageurs, ils rentrèrent chez eux tristes et affligés, comme

s'ils eussent tout perdu en perdant pour un temps leur Père bien-aimé,
(Lett. 8 juill. 72

— 2. Quelque temps après sa rentrée à la Maison-Mère, le T. Le Berre a pu s'occuper de ses publications en pongoué. Il a fait rééditer, en le perfectionnant sur divers points, le catéchisme de la mission, imprimé à Paris en 1858 par les soins du T. Dupraz. Ce travail assez promptement achevé, il s'est mis à l'œuvre pour revoir et compléter un essai de grammaire pongouée dont la première édition avait été tirée à Dakar à l'imprimerie de la Mission, à la fin de 1857 et au commencement de 1858.

Ce sont là, sans contredit, des travaux de la plus haute importance. Pour la grammaire en particulier, elle contribuera à fixer à la fois et les principes de la langue et son orthographe, chose essentielle pour l'enseignement, et en même temps elle aidera beaucoup les nouveaux missionnaires à s'initier au langage indigène. C'est pour le pongoué un travail d'autant plus utile que le génie de cette langue diffère beaucoup de celui des langues européennes, et qu'elle offre à tous les commençants de grandes difficultés à cause de la multiplicité des formes que présente quelquefois le même temps dans les verbes.

— 3. Peu de temps après le départ du T. Le Berre, écrit le Père Welty, Mgr Bessieux a été pris d'une paralysie à la bouche; il ne pouvait parler que très-difficilement et l'on avait toutes les peines du monde à comprendre ce qu'il disait. La cause de cette paralysie, indépendamment de l'âge avancé de Sa Grandeur et de sa faiblesse physique, a été un refroidissement. Jusqu'à ce jour en effet, Monseig: avait pour logement un petit pavillon en planches avec couverture en paille, situé dans la cour intérieure. Plusieurs fois on avait voulu lui donner un appartement mieux installé et plus convenable. Mais il tenait beaucoup à sa case et ne voulait pas entendre parler de la quitter. Cet abri cependant ne le protégeait qu'insuffisamment, la nuit surtout, contre la fraîcheur de l'air extérieur, et de là ces malaises continuels qu'il éprouvait, puis finalement cette paralysie. Nous l'avons enfin décidé à s'établir ailleurs, et depuis il a éprouvé une sensible amélioration. Sa Grandeur toutefois ressent

encore beaucoup de gêne pour parler ; Elle a dû a cause de cela renoncer aux instructions qu'Elle faisait à la chapelle. Nous avons pu encore réussir à couper un commencement de dyssenterie qui l'affaiblissait beaucoup. J'avais aussi à force d'instances obtenu de Monseigneur qu'il prît le matin une tasse de chocolat pour son déjeuner ; il s'y est résigné pendant quelques jours, mais bientôt il m'a dit que son estomac ne supportait pas cet aliment : il se contente maintenant d'un petit morceau de pain sec et de fromage. Il ne mange presque rien, ne dort pour ainsi dire pas : une partie de la nuit et la plus grande partie du jour il les passe à la chapelle aux pieds du T. S. Sacrement. Pour mener au Gabon une existence semblable, il faudrait ne pas avoir de corps. Aussi, bien que les forces de sa Grandeur aient paru reprendre, je crains qu'elles ne se soutiennent pas longtemps. Mon T. R. Père, veuillez prier pour la conservation de sa santé : car une des consolations les plus précieuses pour nous, c'est de penser que, par ses prières continuelles, Monseigneur attire sur notre mission les bénédictions de Dieu. » (Lettre 8 juill. et 10 sept. 72.)

— 4. « Nous avons eu en outre à déplorer pour le F. Nicomède un bien triste accident. Ce Frère voulant dégager le trou d'une hache d'un morceau du manche qui s'y trouvait fortement serré, reçut un éclat de bois à l'œil gauche. Il n'en dit rien d'abord ; mais le lendemain, après une nuit affreuse, la douleur le contraignit à montrer son œil qui parut bien gravement atteint. On le conduisit au médecin en chef de l'hôpital de mer, et celui-ci déclara qu'à moins d'un miracle il perdrait cet œil. Nous avons fait une neuvaine au Vre Père ; mais si la grâce demandée n'a pas été obtenue, du moins le cher F. Nicomède a-t-il trouvé paix et résignation pour supporter son mal et accepter le sacrifice. Il est encore à l'hôpital où son état le retiendra quelque temps pour les soins à recevoir. » (Lett. 10 Sept. 72.)

— 5. C'est le P. Welty que le T. R. Père a désigné pour remplacer le P. Le Berre pendant son absence. Comme il était auparavant chargé de la direction des latinistes, ce soin a été confié au P. Parvie, rentré le 27 janvier de son voyage au Congo

Quant au ministère auprès des noirs, c'est principalement le P. Delorme qui a pu s'en occuper, grâce à une connaissance assez étendue de la langue pongouée. Nous donnerons en appendice quelques détails intéressants sur ses travaux et les fruits de grâce qui les ont souvent récompensés. (Lett. 10 sept. 72.)

— Pour ce qui est des jeunes garçons entretenus dans la mission, on en compte environ une centaine : soit 8 latinistes, 40 autres élèves et 50 apprentis ou jeunes cultivateurs

Cette variation à peu-près incessante dans le nombre des latinistes indique assez les difficultés que nos Pères ont à surmonter pour cette œuvre du clergé indigène, d'autant plus lente et plus ardue peut-être qu'elle semble appelée à favoriser un plus grand bien dans la population noire.

La guerre ayant réduit les ressources de la mission, on s'était vu contraint de réduire aussi proportionnellement le nombre des enfants. Tout en laissant aux parents de ceux que l'on licenciait les frais de nourriture et d'habillement, on désirait les voir se rendre toujours à Ste Marie pour recevoir gratuitement l'instruction et les choses furent arrangées en vue de ce résultat. Mais cet essai externat n'a pas eu de succès. Trop heureux de confier leurs enfants au missionnaire à cause de l'avantage fort apprécié par eux de n'avoir plus à les entretenir, les gabonnais, ne sentent guère en général, l'importance pour ces mêmes enfants d'une éducation et d'une instruction quelconques. Aussi les quelques rares élèves qui, pendant quelque temps, assistèrent aux classes, cessèrent bientôt d'y aller. (Lett. du 12 sept. 72.)

Les apprentis sont divisés en plusieurs catégories. On compte ainsi 3 maçons, 6 menuisiers, 1 forgeron, 2 cordonniers, 3 cuisiniers. Les autres sont chargés du soin et de la garde des animaux, ainsi que des travaux de culture. (Lett. 12 sept. 72.)

— 6. « Des catéchismes, écrit le P. Le Berre, se font régulièrement en français à ceux de nos élèves qui comprennent cette langue. Il s'en fait aussi en langue pongouée à tous indistinctement, et principalement à ceux de nos enfants qui n'entendent que l'idiome du pays. Tous les dimanches une instruction est donnée

à la grand'messe: elle a lieu tantôt en français, tantôt en pongoue. A St Pierre, où se trouve l'établissement des Sœurs et le personnel de la colonie, il y a aussi chaque dimanche une instruction en français. Nous avons enfin l'enseignement chrétien à domicile. Des catéchistes spécialement appliqués à ce soin, ou seulement des chrétiens des plus instruits, suppléent le missionnaire en cet office. Mais les circonstances n'ont pas permis jusqu'ici d'exercer ce ministère d'une façon bien régulière." (Rapport du 22 juill 72.)

Pour ce qui est des résultats obtenus jusqu'à ce jour dans l'année 1872, le nombre des baptêmes d'adultes s'élève à 50; celui des communions pascales a été de 171. On évalue à 1400 le chiffre de la population catholique du vicariat; c'est bien peu sans doute comparé aux 20 ou 30 millions de païens qui s'y trouvent; mais que de soins n'a pas demandés la formation de cette chrétienté. (Note du 11 sept 72)

— 7. Les Sœurs de l'Immaculée Conception de Castres continuent à prêter leur dévoué concours au bien qui s'opère dans la mission. Elles comptent actuellement, soit pour l'école soit pour l'ouvroir, un nombre d'une cinquantaine de filles (Note du 11 sept. 72)

Le 1er mars a eu lieu la bénédiction de la nouvelle maison, dont il a été parlé au dernier Bulletin (T. VIII. p. 584.) Ce local spacieux et commode leur donnera d'assez grandes facilités pour leurs œuvres, en même temps qu'il leur assure un logement plus convenable et plus salubre.

L'année ne s'est pas écoulée sans épreuves pour elles. Une jeune religieuse, la Sr Amélie, a succombé le 4 fév. à la fièvre bilieuse. Par suite de départs successifs leur nombre était tombé de 10 à 5. Enfin un renfort bien désiré leur est arrivé le 1er sept. C'étaient les quatres Sœurs dont on a parlé au Bulletin de St Louis et auxquelles l'Amiral du Quillio avait généreusement offert le passage à son bord.

— 8. C'est au mois de mars que le Contre-Amiral Bourgois Commandant de la station, a quitté le Gabon pour se rendre en France. Le 26 juill dernier il a été, par 436 suffrages de l'assemblée nationale, élu membre du Conseil d'Etat.

"Nous avons plusieurs fois parlé des bonnes dispositions

du digne amiral pour nos missionnaires et de son dévouement à leurs œuvres. Avant de quitter son commandement, il a obtenu du ministère l'approbation de la subvention de 20,000 f, allouée par lui à la mission pour 1872. Afin de prévenir toute réclamation, il a porté au budget la plus grande partie de cette somme au titre de l'instruction puplique. Il n'a pas cru toutefois devoir délivrer un acte officiel quelconque, craignant sans doute des difficultés pour l'avenir. L'on ne sait si cette allocation sera continuée. (Note du P. Le Berre.)

Son remplaçant le contre-amiral du Quillio est arrivé, comme on l'a vu, plus haut, le 1er Sept. ayant son pavillon amiral sur la frégate la Vénus. « Le 3 suivant, écrit le P. Welty, il nous faisait sa visite, accompagné de l'aumônier du bord, M. l'abbé Callibote et de son aide-de-camp. Monseigneur, accompagné de tous les Pères, et la plupart des enfants proprement habillés et rangés dans la cour intérieure, attendaient l'Amiral. Notre musique instrumentale, réorganisée seulement depuis le mois de Juillet, l'a salué à son entrée d'un morceau simple mais bien exécuté. L'amiral a été très-aimable, et surtout s'est montré plein de vénération pour Monseigneur. Il me dit qu'il nous connaissait déjà par l'amiral Bourgois, qui nous avait bien recommandés. Après avoir fait comme une petite revue des enfants, il visita, sur mon invitation, toute la propriété. Il a admiré notre belle chapelle, nos constructions, nos cultures: les différentes espèces d'arbres: manguiers, avocatiers, orangers, cacaoyers, caféiers, arbres à pain etc, ont successivement attiré son attention. Notre fontaine bretonne, la cressonnière entretenue par cette fontaine, la cage à tigre il a tout vu, tout considéré avec le plus grand intérêt. En parcourant la propriété, nous sommes arrivés près d'une section d'enfants travaillant avec le F. Charles. Je dis alors à l'amiral que c'était le Frère Jardinier, et allant à lui aussitôt, l'amiral le complimenta sur la bonne tenue de son jardin. Surpris mais non déconcerté: « c'est au Bon Dieu, M. l'amiral, dit le F. Charles, qu'il faut attribuer le bon état de mon jardin: moi je n'ai fait que planter. » La réponse fut goûtée de l'amiral.

A 6h. seulement l'amiral nous quitta. Comme Mgr Bessieux

lui demandait le jour et l'heure où il pourrait le recevoir. « Monseigr, « répondit-il, votre grand âge et vos infirmités vous dispensent de « cette visite, c'est à moi de me déranger pour venir vous voir, et « je désire absolument que vous vous épargniez cette peine. »

« Je me suis rendu moi-même en compagnie du P. Stoffel à bord de la Vénus. L'amiral à qui j'avais demandé son jour, nous fit prendre par une baleinière. Nous déjeunâmes avec lui, et après le repas je tachai d'amener la conversation sur l'église de St Pierre. Mais il me dit qu'il ne pouvait rien pour nous seconder, et que d'ailleurs le moment n'était pas propice. Il nous fit gracieusement quelques cessions de vivres, ce qu'il avait dû refuser ailleurs. Nous sentions qu'il était peiné de ne pouvoir nous accorder davantage. » (Lett. 10 sept 72)

— « Tous ces Messieurs du bord nous ont témoigné beaucoup de sympathie Le Commandant de la frégate, le docteur en chef sont venus nous voir et admirer nos plantations : aussi chaque matin nous leur faisons une part des produits de notre jardin potager.

« Le 10 sept nous arrivait aussi l'aviso le Prégent, Commandant Mathieu. Cet officier est un fervent chrétien qui communie chaque jour quand il peut le faire. Tous les dimanches, il envoie son équipage à la messe. Si tous nos Européens ressemblaient à cet excellent Capitaine, on verrait bien vite les noirs changer de conduite. Cet officier connait très-bien nos Pères de Toulon ; il avait aussi reçu une fois chez lui Mgr Robin à son passage dans cette ville. »

— 9. Parmi les officiers supérieurs de la Marine, il en est un qui vient de succomber récemment et dont le nom se rattache tout particulièrement à l'origine de l'établissement français du Gabon. C'est l'Amiral Comte Bouët-Willaumez Ce fut lui qui en 1843 négocia avec les chefs indigènes et acquit par des traités la souveraineté du territoire nécessaire à la fondation des comptoirs d'Assinie, de Grand-Bassam et du Gabon L'amiral Bouët était alors Gouverneur provisoire du Sénégal pendant l'absence de M. Montagnies de la Roque. Nommé successivement Inspecteur des nouveaux comptoirs dont il avait préparé la fondation, puis chef d'État-major du contre amiral Montagniès, enfin Commandant supérieur de la station navale, il passa douze années sur les côtes occidentales

de l'Afrique, toujours appliqué, dans ces diverses fonctions, à assurer le développement de la colonisation en protégeant et en favorisant tous les intérêts de la France. Ceux de la religion ne furent pas oubliés. L'amiral appréciait trop quel puissant concours l'influence du christianisme pouvait donner à cette œuvre, pour ne pas seconder les efforts des missionnaires et faciliter leur tâche. Aussi Mgr Bessieux et Mgr Kobès ont toujours gardé un excellent souvenir de leurs rapports avec l'amiral et dans leurs voyages à Paris ils ne manquaient pas de lui faire visite.

L'Amiral Bouët, qui, lors des guerres de Crimée et d'Italie avait conduit des opérations importantes, fut désigné, dans la campagne de 1870-71 contre la Prusse, au commandement de l'une des escadres chargées de bloquer à tour de rôle les vaisseaux allemands dans les ports de la Baltique. Ce fut après une première expédition et au moment où il en commençait une autre, qu'il fut atteint de la maladie dont il ne put jamais complètement guérir. Le 9 sept. 1871 l'amiral, qui avait fourni une carrière glorieuse et des mieux remplies, succombait dans sa maison de campagne aux environs de Paris à l'âge de 63 ans.

Voici au sujet de ses derniers instants, les paroles prononcées sur sa tombe par le vice Amiral Jurien de la Gravière. Elles témoignent de sa fin chrétienne : « En présence de cette tombe entr'ouverte, au lendemain de cette mort si touchante, si résignée, si chrétienne, « je ne puis trouver dans mon cœur qu'un sentiment : celui du néant « des vanités humaines. Mon Dieu que nous sommes peu de choses « et que nous passons vite .... Mon pauvre ami, mon bienveillant « camarade, le Ciel te devait peut-être la mort sur le champ de « bataille ... et pourtant je ne sais s'il ne vaut pas mieux pour « toi, mieux pour nous, que tu sois mort en nous léguant l'exemple de ta fin, « à la fois si ferme et si douce. Repose en paix dans l'asile où te « suivent nos prières. Tu as bien vécu, et tu es bien mort !... (V. Notice publiée dans la Revue coloniale, mars 1872. p. 682 et suiv.)

— Une autre particularité intimement liée à ces souvenirs d'anciens officiers de marine et du plus haut intérêt pour les annales de la mission du Gabon, c'est la conversion opérée en 1846 du

jeune enseigne de vaisseau A. Clerc, entrée depuis dans la Compagnie de Jésus et devenue l'une des glorieuses victimes tombée le 24 mai à la Roquette sous les balles des hommes de la commune. Nous donnons à l'Appendice le récit de cette conversion fourni par le P. Le Berre.

— « La persécution excitée en Europe contre les Jésuites vient d'avoir un regrettable contre-coup jusque sur les côtes de la Guinée. Ces religieux étaient chargés, comme on sait de la mission espagnole de Fernando-Pô et Cariso. Ces deux îles, ainsi que celle d'Annebon, autrefois dépendantes de la circonscription ecclésiastique du Vicariat des Deux Guinées, en avaient été détachées et érigées en Préfecture Apostolique confiée à la Compagnie de Jésus. Après bien des difficultés et des traverses, les Pères de Corisco, qui venaient de perdre trois de leurs confrères, se décidèrent en 1868 à abandonner cette île.

« Nous venons d'apprendre écrivait le 19 janv. dernier le Père Le Berre, que ces dignes religieux sont maintenant expulsés de la Mission de Fernando-Pô. Le Gouvernement espagnol les y remplace par des prêtres séculiers. Ils venaient, paraît-il de restaurer magnifiquement leur église, grâce au concours d'un excellent gouverneur, remplacé depuis par un homme tout imbu des idées anti-religieuses du jour. C'est sous ce dernier que leur exclusion a été décrétée et accomplie » (lett. 19 janv. 72.)

Extrait d'une lettre du P. Delorme sur son ministère dans les villages des noirs.

St Marie du Gabon, le 27 Août 1872

Nos Gabonais, et sous ce nom j'entends toutes les tribus qui habitent nos côtes, outre leurs grands villages, possèdent encore des villages plus petits connus sous le nom d'habitations ou d'indi. Ces villages de second ordre sont perdus au milieu des bois, à plus d'une lieue du village principal. C'est là que se font les grandes cultures. Deux files de cases encadrent une large rue, derrière les maisons une vaste clairière a été pratiquée à l'aide de la hache et du feu; les bananiers, le manioc, la canne à sucre, les pistaches, les ignames, les ananas, les papayers et les manguiers y poussent en pleine terre.

C'est dans ces villages éloignés que les fétiches et les fétiches exercent

leur empire

néanmoins on peut affirmer que les habitants sont meilleurs que les populations riveraines. Celles-ci, si vous le voulez, ont bien perdu au contact des Européens, une certaine partie de leurs fétiches, grigris et amulettes; mais en revanche elles ont pris tous les vices des Européens sans recevoir en échange aucune de leurs vertus. C'est surtout dans ces villages ainsi perdus au milieu des bois que j'ai eu occasion d'exercer le St. ministère depuis que je suis au Gabon. Jen'y ai encore trouvé personne qui dans un cas de maladie ait refusé de me livrer ses fétiches, eussent-ils jusque-là fait l'objet de sa confiance. Pour se faire instruire et recevoir le St. Baptême, le moribond les sacrifie généreusement. Là il m'est souvent arrivé de baptiser des petits enfants et des adultes en danger de mort, quelque fois jusqu'à trois dans une après midi. C'est de là aussi qu'on vient souvent nous appeler pour des malades.

Dès que je parais dans un de ces villages, du plus loin qu'ils m'aperçoivent, les enfants, que n'effraie point la hauteur de ma taille, accourent au devant de moi au cri de Minisse, Minisse abieni, le missionnaire est arrivé, et les uns de dire: va mie médail, donnez-moi une médaille, va mie chapelet, donne moi un chapelet; les autres d'annoncer mon arrivée aux plus âgés, aux vieillards qui se tiennent enfermés dans leurs cases. Escorté d'une joyeuse petite bande qui s'est bientôt formée autour de moi, je vais saluer le Réra ou roi du village, qui se trouve pour l'ordinaire gravement assis, pour ne pas dire couché, sur une natte et ayant en bouche une pipe dans laquelle, bien souvent, il ne reste qu'un résidu calciné. A celui-ci naturellement c'est une feuille de tabac qu'il faut offrir; au moins de temps en temps: le cas est d'ordinaire prévu et le présent préparé d'avance. En un clin d'œil tout le monde se trouve rangé autour de moi: ils sont la plupart assis sur la terre nue; les plus distingués seuls siègent sur des troncs d'arbre, façonnés de diverses manières, quant au trône royal, il est sacré, et sa majesté l'offre au missionnaire quand il veut lui donner un témoignage non équivoque de l'estime et de la confiance sans bornes qu'il a en lui.

Alors commence le catéchisme; ici les enfants vont m'être d'un grand secours pour instruire les personnes âgées. Ils commencent par faire tous ensemble le signe de la croix, récitent le Reri yajio, mi dyivira go'agnambie, le Notre Père et le Je crois en Dieu; viennent ensuite les réponses du catéchisme dont chacune est répétée cinq ou six fois afin de les bien imprimer dans toutes les têtes, même les plus dures. C'est ainsi qu'après quelques visites dans un village, tout le monde connaît les principaux mystères de notre sainte religion et les fins dernières de l'homme.

Dès que quelqu'un sait réciter les prières, je lui donne en récompense un chapelet. Ce chapelet ne sera peut-être pas dit tous les jours, mais il sera constamment porté autour du cou. Ceux qui ont un plus grand désir d'apprendre viennent à la mission, et là un catéchiste fervent

les instruit jusqu'à ce qu'ils puissent être baptisés et admis à la 1ère Communion.

— Dernièrement j'ai été appelé dans un village situé à 2 lieues environ de la Mission. C'était pour la première fois que j'allais dans cet endroit. L'accueil amical et empressé que me firent ces bons noirs m'étonna ; mais ma surprise fut surtout grande en voyant arriver à moi plusieurs d'entre eux qui faisaient le signe de la croix et recitaient le Notre Père et le Je vous salue Marie. — « Qui donc vient ici vous instruire? leur dis-je » — « C'est Henri, répond aussitôt « une petite fille » — « Comment Henri, où est-il cet Henri? » — « Oh, viens » — et elle me conduit à son frère âgé d'une douzaine d'années, retenu dans la case par une sorte de lèpre qui lui ronge le pied gauche. Le cher Henri me regarde en souriant, et j'apprends de lui qu'autrefois il a passé quelques semaines à la Mission, et que depuis il a été retenu à la maison par cette cruelle infirmité. Et c'est ce pauvre enfant amaigri et décharné qui est l'apôtre de son village! N'est-ce pas un trait bien touchant? Pour comble de bonheur, j'eus encore la consolation d'administrer le St Baptême à un adulte, lequel mourut quelques jours après dans les meilleures dispositions.

— Voici un autre trait qui montre d'une manière non moins admirable la grande bonté de Dieu et les soins de son aimable Providence. Ceci m'est arrivé l'année dernière pendant le mois de Marie. En rentrant une fois d'une de ces courses apostoliques, je suivais un petit sentier tantôt disparaissant au milieu des halliers tantôt coupé par des ruisseaux, j'allais assez rapide, car je craignais d'être surpris par la nuit dans des parages où les tigres font leur repaire favori. Une bonne lieue me séparait encore de la mission. En avançant toujours j'aperçois une fumée qui s'élève du milieu d'une bananerie. — « Comment de la fumée « en cet endroit, dis-je à l'interprète qui me suivait? Va regarde un peu, « et vois si ce ne serait pas un pauvre esclave malade et abandonné par son « maître? » — « Il va et revenant aussitôt, mon Père, dit-il, c'est un esclave, mais il est bien malade » — Je m'avance et je vois une pauvre femme, âgée d'une trentaine d'années environ et dévorée par la lèpre. Elle avait les oreilles, les yeux, le nez et les mains rongées par la cruelle maladie. — « Pauvre femme, lui dis-je, tu souf- « fres beaucoup, mais si tu veux croire les paroles du Bon Dieu, tes souffrances « vont bientôt être remplacées par un bonheur qui ne finira jamais? » — « Oui, je « le sais, Missionnaire, le Bon Dieu est partout, il connait tout ; mais pour « aller le voir au Ciel, il faut être baptisé. » — « Tu veux donc être baptisée? » — « Oui, baptise-moi. » — A toutes les questions que je lui pose, elle me répond avec une justesse qui m'étonne et que je ne pouvais m'expliquer. Je la baptise donc et je fais appeler aussitôt quatre de nos chrétiens qui arrivent à la hâte — « Mon Père, ça chrétien comme nous, me disent-ils, oui, bon chrétien même. » Là-dessus, malgré l'odeur insupportable qui s'exhale de ses plaies, la pauvre femme est portée avec joie par ces braves gens dans la prémière case chrétienne qui se trouve sur notre chemin. Pendant la nuit, la malade mourut,

et j'aime à croire qu'elle est au Ciel où elle intercède auprès de Notre-Seigr et de sa T-Ste Mère, pour ses infortunés compatriotes. J'ai appris depuis, que cette pauvre femme avait été apportée là à dessein, pour être recueillie par le missionnaire ou par quelque autre chrétien. Confitebor tibi, Domine Deus meus... quia misericordia tua magna est.

— Autre trait de la miséricorde divine où je crois retrouver l'intercession de notre V.ré Père. Dans le courant du mois de Juin, je fus appelé auprès d'une femme chrétienne dans un village Boulou à 4 lieues de la Mission. Je pars accompagné d'un catéchiste, qui lui-même est de la tribu des Boulus et d'un autre noir. Après deux heures de marche dans ces forêts impénétrables, nous nous trouvons en face d'un grand village. — « Mon Père, n'avançons pas plus loin me dit un des noirs, les Boulous sont en guerre et ils pourraient bien nous tirer un coup de fusil. » — En effet, le village était protégé par une forte et solide palissade qui en faisait presque tout le tour ; çà et là avaient été creusées des fosses d'un mètre 80 centimètres de profondeur où se dressaient des pieux offrant à leur extrémité une pointe aiguë, durcie au feu et enduite d'un certain poison ; — Ces pièces étaient disposées et abritées de manière à ce que rien n'en laissât soupçonner l'existence. Les Boulous forment une peuplade dont on connaît l'énergie et dont on redoute les procédés de guerre. Il pouvait donc y avoir à craindre chez eux. J'avançais toujours, confiant dans la mission que m'avait imposée l'obéissance, et comptant d'ailleurs sur l'estime et l'attachement que les noirs, en général, ont pour les missionnaires. Entrés dans le village, nous trouvâmes dans une case fortifiée et abritée contre les balles, le roi, environné de ses princes et de ses officiers. Ils étaient en costume de guerre, c'est-à-dire, qu'ils n'avaient pour tout vêtement que le justum quod, et s'étaient barbouillés le corps de la façon la plus bizarre. Les uns aiguisaient leurs sagaies, les autres préparaient leurs balles de fusil. Le roi se montra fort bien disposé, m'assurant que je n'avais rien à craindre. Bien qu'il se préparât à venger la mort d'une de ses sujets, assassiné par un des hommes d'une des tribus voisines, il mit à ma disposition la plus belle de ses pirogues, avec quatre vigoureux rameurs. Là, en effet, nous devions nous embarquer pour ramer encore durant deux heures entières sur une crique large et profonde, bordée de palétuviers, avant d'arriver dans le village où se trouvait la malade. Le chant des noirs, les évolutions des singes dans les branches de quelques grands arbres, l'apparition soudaine d'un énorme caïman, qu'elle nous avertit qu'il ne fallait pas laisser pendre nos bras en dehors de la pirogue ; ces incidents du voyage abrégèrent beaucoup le trajet.

Je vis la pauvre femme qui me faisait demander. Elle était tombée dans le feu et s'était horriblement brûlé les jambes, le côté gauche, les mains et la figure : à cela était encore venu s'ajouter l'horrible tétanos. — « Mon Père, me dit-elle aussitôt, je vais mourir, je veux me confesser. » — Je

lui administrai les sacrements de Pénitence et d'Extrême - Onction. A chaque crispation nerveuse, la pauvre femme poussait un cri arraché par la douleur, prononçait les Ss. Noms de Jésus et de Marie, priant à haute voix et excitant les païens à se convertir. Elle mourut en récitant le : Je vous salue Marie. Cette femme, atteinte du haut-mal, était une première fois déjà tombée dans le feu ; c'est dans une nouvelle crise que ce second accident eut lieu. Nous avions fait à notre St Fondateur une neuvaine pour obtenir sa guérison. Cette grâce ne fut pas accordée, mais celle bien autrement précieuse que nous obtînmes, ce fut ce désir de conversion, son baptême, cette fin en un mot si édifiante et si propre à consoler l'âme du missionnaire.

Voilà quelques traits choisis entre beaucoup d'autres. A côté de ces faits consolants, nous en avons, il faut le reconnaître, d'un genre tout opposé. Les fétiches et les féticheurs exercent toujours ; en effet un bien funeste empire ; ils s'introduisent jusque dans les cases de nos chrétiens qu'ils savent être malades, et plusieurs de ceux-ci, trompés par des promesses de guérison se laissent séduire. Quand un féticheur, en dépit de ses simagrées, voit son malade décliner, il s'empresse de déclarer alors que ce malade a été empoisonné ou ensorcelé. Il lui faut le châtiment du coupable, qu'il se charge du reste de découvrir. La chose n'est pas difficile, car ses clients sont crédules à l'excès et il est passé maître dans l'art de la tromperie. C'est habituellement sur la classe des esclaves que tombe le verdict fatal, le malheureux, coupable ou non, est immédiatement saisi et dirigé vers les habitations lointaines pour y subir la peine de son crime. D'autres fois il est livré aux Boulous qui le brûlent vivant, ou aux Pahouins qui le mangent. On fait aussi parfois subir à l'accusé une redoutable épreuve dont le résultat fournira le témoignage de son innocence ou de sa culpabilité. Ce prétendu empoisonneur est contraint de boire un violent poison extrait d'un arbuste nommé au Gabon Icaja. S'il succombe sa culpabilité est évidente, s'il survit, son innocence est proclamée.

Autrefois on n'enterrait guère un personnage important sans lui donner pour compagnon quelqu'une de ses esclaves. Cette coutume barbare semblait avoir disparu depuis l'arrivée des Européens, ou du moins elle n'existait plus que dans les villages éloignés. Mais tout dernièrement sur la rive gauche du fleuve, un des princes du roi Denis est venu à mourir ; un de ses esclaves, le jeune Olimbo, âgé d'une quinzaine d'années, a été immédiatement saisi, et après avoir épuisé sur cet enfant tous les genres de cruautés, et être allé jusqu'à lui couper la langue avec un couteau, on l'a enterré vivant avec son maître défunt. »

-Signé : Delorme.

Conversion de Mr. Clerc,

depuis Jésuite et victime de la Commune,

opérée au Gabon en 1846.

NB. Ce récit a été écrit par le P. Leberre, sur la demande des R R P P Jésuites, pour la biographie qu'ils se proposent de publier sur ceux de leurs Pères qui ont été fusillés pendant la Commune. On vient de commencer à Paris les premières informations canoniques dans le but d'obtenir l'introduction de leur cause comme martyrs. ce qui donne encore plus d'intérêt au récit qu'on va lire.

Le 1er août 1846, le Caïman, aviso à vapeur français, partait de Gorée pour le Gabon. Deux missionnaires du St Cœur de Marie, l'ancien St Briot de la Malleric et moi, ainsi qu'un Frère, mort depuis à Bordeaux, le Fr Pierre, nous prîmes passage sur ce bâtiment pour la mission où nous appelait notre obédience. L'aviso était commandé par un lieutenant de vaisseau, Mr Roux, qui avait pour second un ardent fouriériste. Après quelques jours de traversée les conversations furent entremêlées de discussions le plus souvent relatives à des points de notre Ste Religion. Cependant le P. Briot, qui avait été dans la marine avant d'entrer dans la Congr, sut bientôt intéresser ses contradicteurs, auprès desquels il acquit en même temps de l'estime et de la considération. Ses paroles furent mieux que résoudre les objections, elles éveillèrent la foi dans plus d'un cœur et bientôt les remords le repentir.

Au nombre des officiers se trouvait — Mr A. Clerc, alors enseigne de vaisseau, qu'une entière conformité de vues et de sentiments avec le Commandant en second, semblait unir intimement à ce dernier. Ayant sans doute réfléchi sur les conversations du P. Briot, un trouble salutaire naquit dans son âme. Les opinions de son ami, les idées qu'il s'était faites lui-même, ne lui parurent plus des vérités si incontestables, qu'on ne pût y objecter bien des choses, et changeant de rôle, il se mit à battre en brèche, dans des discussions vives quoique courtoises, les théories fouriéristes de son collègue. Enfin rompant définitivement avec ces doctrines qu'il n'avait que trop accueillies d'abord, il fit un jour, et devant tout l'état-major, comme une publique profession de foi. « Après tout, Messieurs, dit-il, en mettant fin à la dernière des « discussions, ce sont les principes qu'une mère chrétienne a déposés « dans le cœur de son fils qui y restent le plus fortement gravés et qui « sont les meilleurs. » — A partir de ce moment, il parut entrer dans la voie d'une véritable conversion. Il demanda un catéchisme au Père Briot, heureux de réapprendre ces simples et sublimes vérités du Christianisme, trop longtemps obscurcies dans son cœur par les ténèbres où l'avaient plongé l'incrédulité et les passions. Quand nous eûmes débarqué au Gabon, il voulut faire une confession générale et communier: il

était converti. Un autre officier du Caïman imita son exemple. De retour en France, il quitta la marine, et c'est alors qu'il entra dans la Compagnie de Jésus. Ayant fait un voyage en Europe en 1857, je le vis à Paris, à l'école Ste Geneviève où il professait. Nous parlâmes des missions, du Gabon surtout. il était heureux de me revoir.

Mission du Congo.

Exploration du P. Carrie sur le fleuve Zaïre et sur la Congo.

L'avant dernier Bulletin du Gabon (tom. VIII p. 583.) annonçait le voyage entrepris par le P. Carrie du côté du Zaïre, afin d'examiner, conformément aux instructions du T. R. Père, s'il y avait facilité de fonder en ce pays un nouvel établissement, et de reprendre ainsi en dehors des possessions portugaises, la mission du Congo. Le voyage d'exploration de ce cher confrère s'est heureusement accompli. Parti le 9 novembre 1871 de Ste Marie du Gabon, il descendit bientôt à Landana, et le 4 décembre suivant il quittait cette localité à bord d'un vapeur d'une factorerie anglaise, pour se rendre à Banane. Le comptoir français de cette localité, ainsi que ses magasins venaient d'être complètement brûlés. Il reçut cependant à la factorerie un excellent accueil, et ces Messieurs, malgré leur détresse le logèrent de leur mieux.

Le 1er Janvier, il prit passage sur un vapeur de cette maison pour remonter le Zaïre, ayant avec lui MM. Lafages et Mr. Bérard, l'un gérant en chef, l'autre médecin-visiteur de tous les Etablissements de la compagnie sur la côte du Congo. Il remonta ce fleuve jusqu'à 30 ou 35 lieues, et vit successivement Porto-da-Lenha, Moboma et Binda, en prenant sur chacun de ces points tous les renseignements utiles.

Revenu à Banane le 10 janv., il s'embarqua le 15 du même mois pour Landana à bord d'un vapeur d'une factorerie hollandaise, et le 27 il rentrait au Gabon. Les renseignements et informations qu'il a pu recueillir paraissent favorables à la reprise de la

mission. Le pays qui semblerait offrir le plus d'avantages dans ce but, ce serait le Kacongo ou la côte au-dessus de la rive gauche du Zaire. Il y a un siècle environ, en 1765, de zélés prêtres français avaient déjà entrepris en cette contrée une mission célèbre, dont l'abbé Proyart nous a gardé le souvenir, mais après de grands préparatifs, leurs efforts vinrent malheureusement échouer devant différents obstacles, et au bout d'une année à peine la mission avait cessé d'exister. Sera-t-il enfin possible de relever de ses ruines déjà séculaires cette infortunée mission ? Prions la divine Providence qu'elle aplanisse les obstacles et surtout qu'elle envoie de nombreux ouvriers évangéliques.

Nouvelles récentes.

Voici les départs qui ont eu lieu ou sont en voie de s'effectuer depuis la publication du dernier Bulletin, sont partis :

le 27 oct. de Marseille, les P. P. Jouan et Petit pour Maurice, Thorax pour Zanzibar ;

le 7 nov. de St Nazaire, le P. Schaal, rentrant à la Martinique, et Mr Coonihan, destiné à la Trinidad ;

le 20, de St Nazaire, le P. Jaouen, pour la Guadeloupe ;

le 21, de l'île de Ré, les P. P. Payen et Stoll, ainsi que le Frère Eugène, pour St Pierre et Miquelon ;

le 24, de Marseille, le P. Pineau retournant à Bourbon, et le F. Vincent-de-Paul envoyé à Maurice.

C'est aussi sur cette malle que doit prendre passage Mgr Delannoy, le nouvel évêque de St Denis, à l'effet d'aller occuper le siége de son Diocèse. Sa Grandeur doit quitter la Maison-Mère aujourd'hui 18 nov., pour se rendre successivement à Bordeaux, à Lourdes et à Toulouse avant de s'embarquer.

№ 79. Déc 1878.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

I. Décret autorisant l'établissement d'une nouvelle maison à l'île Maurice, sous le titre de Cté du St Sacrement, pour la desserte de la paroisse du même nom, aux Cassis, Banlieue de Port-Louis. (Déc du 25 avril 1878.)

La paroisse du St Sacrement que doit desservir cette nouvelle Cté, est composée d'une partie de la banlieue de la ville de Port-Louis et de la campagne environnante, dite de la Grande-Rivière (1). C'est, on peut le dire, une œuvre dont la formation et les développements reviennent en entier à nos Pères. Il y a plus de 20 ans, le P. Baud, aidé des secours d'une riche et pieuse famille, la famille Labauve D'Arifat, entreprit dans ce quartier la construction d'une grande et belle église, véritable monument pour le pays. A partir de cette époque, nos confrères de la cathédrale ont continué à desservir toujours ce poste. Le Dimanche et les principales fêtes, ils allaient du Port-Louis réunir dans le nouveau sanctuaire élevé par leur zèle, tous les habitants du voisinage, pour leur donner les soins du St ministère.

Depuis quelques années, l'importance croissante de l'œuvre, le bien considérable à opérer auprès d'un grand nombre d'âmes et des plus abandonnées, avaient fait penser à établir une Cté pour la desserte de ce quartier. La chose fut examinée par nos Pères de Maurice et un rapport adressé par eux à ce sujet à la Maison-Mère en 1866. Mais ce projet se présentait alors concurremment avec celui de l'établissement de la Ste Croix. Dans l'impossibilité de suffire à la fois à ces deux fondations, la Maison-

(1) La chapelle des Cassis est à une lieue environ de la Cathédrale, au sud-ouest de la ville, du côté opposé à celle de Ste Croix, distante de 5 kilom. de la Cathédrale. Ce quartier appartenait auparavant, du moins dans sa plus grande partie, à la seconde paroisse de la ville, celle de l'Imm. Conception.

Mère eut plus opportun d'établir d'abord la vice-Cté de la Ste Croix. (Bull. Tom. V. p. 11.)

Cependant l'utilité d'une résidence à poste fixe dans le quartier des Cassis se faisait de plus en plus sentir. Ce point, en effet, est un centre d'où l'on peut atteindre assez facilement une population éparpillée dans la banlieue de Port-Louis et les environs, et que l'éloignement, joint à une assez grande indifférence religieuse ne soustrayait que trop à l'action du prêtre.

En outre, le généreux fondateur, M. d'Arifat, avait concédé au diocèse le terrain où s'élève l'église, et il se réservait de donner l'église elle-même dès qu'elle serait achevée. Mais à cette donation qu'il avait d'abord voulu faire tout entière en notre faveur, il avait joint une clause spéciale, stipulant que toujours, tant que notre Congr. aurait des œuvres à Maurice, nos Pères resteraient chargés de desservir la localité des Cassis.

Peu de temps après son arrivée, Mgr Scarisbrick qui comprenait l'importance de ce point comme centre religieux, songea à y fonder une paroisse. Cette mesure comportait nécessairement une résidence à demeure, et Sa Grandeur s'en ouvrit au P. Dubois pour préparer et arranger les choses dans ce double but.

C'était donc le moment d'ériger la Cté à laquelle on avait dû renoncer en 1866. Aussi le T. R. Père, profitant des circonstances propices qui s'offraient, crut devoir accorder son autorisation par un Décret du 25 août dernier, fête du St Cœur de Marie.

Ce nouvel établissement est érigé en vice-Cté de Pères, dépendant de la Cté principale du Collège. L'église étant dédiée au T. St Sacrement, la Cté elle-même a été placée sous ce vocable, et c'est aussi le nom sous lequel elle figurera désormais dans le Bulletin.

II. Nominations et placements. — A la mort de Mgr Robès le soin de le remplacer dans l'administration ecclésiastique du Vicariat apostolique revenait de plein droit, d'après la Bulle de Benoît XIV en date du 17 janvier 1753, au R. P. Durel, comme Vicaire général du Prélat défunt. Sur la demande du T. R. Père, le Souverain Pontife

a daigné, dans l'audience du 3 nov., le confirmer en cette charge et lui accorder tous les pouvoirs, tant ordinaires qu'extraordinaires, accordés à Mgr Kobès, en attendant l'élection de son successeur. (Ind. du 3 nov. 1872.)

Le R. P. Duret a été chargé en outre, par décision du 4 nov., de remplacer Mgr Kobès dans les fonctions de Provincial des Ctés de Sénégambie.

A cette occasion, le T. R. Père fait recommander à toutes les Ctés de prier d'une manière spéciale afin que Dieu l'éclaire dans le choix de celui qu'il doit présenter au St Siége pour la charge importante de Vicaire apostolique.

— Par une autre décision du 25 août, rendue en même temps que le Décret d'érection de la vice-Cté du St Sacrement, le T. R. Père a nommé le P. Guilmin supérieur de cette nouvelle Cté.

Le F. Adelphonse, qui était resté depuis le temps du siége à N. D. de Langonnet, en a été rappelé dans le mois de novembre et placé, comme autrefois, au St Cœur de Marie.

Le F. Baptiste, employé à la colonie de St Michel, a reçu aussi son changement sur la fin de novembre, pour la même Cté. (3 nov.)

Le F. Vincent de Paul, de la Cté de St Sauveur a reçu sa destination pour l'île Maurice, et a été remplacé à Celtule par un nouveau Profès, le F. Trophime. (15 nov.)

Le F. Juvénal, chargé de l'Imprimerie au Séminaire colonial, est destiné à aller remplacer le F. Edouard, décédé à Ste Marie de Gambie (8 déc.)

Il est remplacé lui-même à la maison du Séminaire par le F. Fortunat, arrivé le 19 septembre dernier, de la mission du Zanguebar.

Enfin un des nouveaux Frères Profès, le F. Damas, a sa destination pour la mission du Gabon, où il doit se rendre prochainement avec le P. Hossenlopp. (8 déc.)

Nouvelles générales.

Seconde édition de la Vie du 4e Père par S. Em. le Cardinal Pitra.

Nous pouvons enfin annoncer à nos chers confrères comme un fait accompli la nouvelle édition si impatiemment attendue de la Vie de Notre

Vénéré Père par Son Eminence le Cardinal Pitra. Les dernières feuilles viennent d'être tirées dans les premiers jours de décembre, et l'ouvrage sera mis en vente vers le milieu du mois. Il forme un beau volume in 8° de 676 pages, et porte en titre: Vie du Révérend Père Fr.-M.-P. Libermann, par le Cardinal Jean-Baptiste Pitra = deuxième édition. Chez Poussielgue (Paris, rue Cassette 27.)

En simplifiant ainsi le titre de l'ancienne et première édition, le pieux et savant auteur a voulu que la première page du livre fut comme le reflet de la vie si éminemment simple et modeste qui s'y trouve retracée. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a consenti à y laisser placer son nom; il avait fortement insisté pour faire maintenir l'indication précédente: par l'auteur de l'histoire de St-Léger; mais enfin on a pu vaincre en cela sa modestie, et nous en sommes heureux (Lett. de Novembre 1872.)

— Voici sur la réimpression de l'ouvrage certains détails qui ne laissent pas d'avoir pour nous quelque intérêt.

Ce fut, on le sait, dans le cours de 1853 et 1854 que l'éminent écrivain, alors simple religieux bénédictin de la Congrégation de France, composa la vie de notre saint Fondateur. Il nous avait demandé l'hospitalité, afin de pouvoir faire dans les bibliothèques de Paris les recherches dont il avait besoin pour ses grands ouvrages; et ce fut ainsi au Séminaire du St Esprit, dans la maison où le Vénéré Père avait passé la dernière partie de sa carrière, que Dom Pitra fit ce premier travail. Imprimé sous la direction immédiate de l'auteur, l'ouvrage parut l'année suivante, 1855, chez Lanier qui avait acquis la propriété de cette première édition. Elle était tirée à 2000 exemplaires. Dès 1860, ils commencèrent à être rares, et le besoin d'une réimpression se fit sentir. Mais d'autre part aussi, une étude plus approfondie des pièces de nos archives et la découverte de documents nouveaux, avaient révélé un certain nombre d'inexactitudes plus ou moins graves, qui s'étaient glissées dans le travail de Dom Pitra. Une révision sérieuse devenait indispensable. On eut un instant la pensée de la faire par nous-mêmes; mais, sans parler du surcroît d'occupations que cela aurait données aux Pères de la Maison-Mère déjà si surchargés, on ne tarda pas à se convaincre qu'un semblable travail, pour ne point

déparer l'œuvre tout entière, demandait à être fait par cette même plume, à la fois si brillante et si pieuse, qui l'avait écrit. D'ailleurs l'élévation du savant auteur à l'éminente dignité de prince de l'Eglise, devait donner un nouveau lustre à cette vie, si elle paraissait sous son nom et avec les corrections tracées de sa main moyennant les documents que nous lui soumettrions.

Nous avons raconté dans un bulletin antérieur (Tom. VII. p. 382 et suiv.) comment dans l'année du Concile, le T. R. Père fit lui-même part à l'Eminentissime Cardinal de nos désirs, et avec quelle bienveillance le Prélat voulut y répondre. Il promit de s'en occuper tout aussitôt, comme entremets, disait-il, dans les graves affaires du Concile.

Les évènements qui survinrent ne firent point perdre de vue ce travail. Et vers la fin de Nov. 1871, nous arriva de la part de Son Eminence un pli renfermant les premières feuilles destinées à l'impression, avec une lettre datée du jour de la fête de la Présentation de N. D. et qui commençait ainsi: « Voici, sous la protection de la Madone, un premier envoi de 160 pages de la vie du Vénéré Père, confiées et recommandées à la charité de son pieux successeur et de ses enfants. Autant que l'a permis la crise où nous sommes, tout a été revu, repris, disposé minutieusement. Il importe de commencer l'impression promptement et de la mener rapidement pour ne pas être surpris par une nouvelle crise. » — Suivent quelques détails pratiques sur le mode d'exécution, puis Son Eminence nous dit en peu de mots ce que sera cette nouvelle édition: « on citera le Vénéré Père le plus abondamment possible et plus largement que dans la première édition. A tout prix, il faut maintenir le texte du Vénéré Père sans variation... Imposons-nous pr règle de reproduire le vénéré original, et que par une citation ne soit imprimée sans avoir été confrontée avec l'autographe. » — Et, c'est en effet ce qui a été accompli avec le plus grand soin.

Son Eminence ajoutait en post-scriptum, au sujet de l'impression. « on est libre de choisir éditeur et imprimeur, en n'engageant par écrit et en forme, qu'une seule édition et réservant la propriété. Si M.r Palmé est préféré, ce sera un excellent éditeur. » —

Conformément à ce désir, on offrit à M.r Palmé cette édition

nouvelle — Il accepta aussitôt, en promettant de nous envoyer par écrit ses conditions. Cependant il y eut des retards et des longueurs, finalement M. Palmé posa ses demandes — qu'il modifia ensuite à trois reprises successives en les rendant plus onéreuses pour nous. On dut alors rompre avec lui, et l'on s'adressa à la maison Poussielgue, notablement mieux posée. Celle-ci s'empressa d'accepter avec reconnaissance, et quelques jours après le contrat fut signé le 1er fév. 1872. D'après cette convention l'ouvrage est tiré à 1500 exemplaires. L'éditeur nous en cède 500 au prix réduit de 4 fr. et nous avons sur chaque autre exemplaire vendu par la maison Poussielgue un droit de 1 fr. On sera surpris peut-être de ce que le tirage ne soit pas plus considérable. Mais on a cru, d'après l'avis de plusieurs personnes, qu'il valait mieux se réserver au besoin pour une 3e édition.

Quant à l'imprimeur, on sait que c'est chez Mr Mame à Tours que MM. Poussielgue font tirer toutes leurs publications. De ce côté là donc rien ne laissait à désirer.

Son Eminence ayant fait un nouvel envoi, l'ouvrage fut mis sous presse, et le 15 mars 1872, nous arriva la première épreuve. Le P. Eschbach avait été chargé par le T. R. Père, sous la direction du R. P. Delaplace de la surveillance de l'impression. Il corrigeait les épreuves, et les faisait envoyer à Rome; car l'éminent auteur, dans le soin qu'il tenait à y mettre, avait demandé à ce que toutes les feuilles lui passassent sous les yeux avant qu'on donnât le bon à tirer. De nombreuses correspondances durent être échangées à cet effet avec Son Eminence, et elle ne cessa de nous témoigner la plus affectueuse bienveillance — « Faites prier, écrivait-il le 21 mai, pour cette œuvre et son auteur, tous ceux qui ne m'ont pas oublié, entre autres le bon Frère Jn-Baptiste » — Une autre fois, il disait encore: « Je prends part aux peines et aux ennuis du bon P. Eschbach. Mulier cum parit tristitiam habet. L'auteur en sait quelque chose, et n'en est que plus reconnaissant » (Lett. de Juin 1872)

Cependant l'impression marcha rapidement, et vers la fin d'octobre, le Cardinal nous envoya ses félicitations pour l'activité qu'on y avait mise à la Maison-Mère. « Car, ajoutait-il, faire imprimer plus de 600 pages en six mois environ, c'est un résultat qu'il n'avait pu encore obtenir jusqu'ici. » (Lett. du P. Brichet, 29 oct. 1872.)

Quant aux perfectionnements qu'a reçus cette nouvelle édition, nos confrères en jugeront par eux-mêmes. Ils sont assez notables, surtout dans les trois premiers livres. Des longueurs, qui déparaient un peu la première vie, en en faisant oublier le héros principal, comme par ex la lettre sur la vocation d'une de ses nièces, l'histoire de François Liévin etc., ont été retranchées et remplacées par d'autres extraits mieux choisis des écrits et des lettres de notre Vénéré Père (1). Un nombre de ces dernières, il en est qui n'ont pas encore été lithographiées, comme par ex. la lettre d'adieu à Mr Louis, supérieur des Eudistes à Rennes (p. 316)

Les diverses phases de l'état intérieur de notre saint Fondateur, si intéressantes et si instructives à la fois, ont été décrites avec plus d'exactitude. Ainsi, tandis que la première édition retraçait les cinq premières années de St Sulpice, comme des années de sécheresse et de souffrances à la fois corporelles et spirituelles, la nouvelle rédaction montre que, durant ces années, malgré les crises de sa terrible maladie, rien n'était plus facile à l'humble acolyte que de converser avec Dieu. Ce n'est que plus tard que survinrent les aridités, alors que son mal commençait à diminuer.

Parmi les détails nouveaux insérés dans cette édition, nous mentionnerons plus spécialement le motif qui a déterminé la sortie de notre Vré Père du collège Stanislas et son entrée à St Sulpice (p. 71); sa lutte avec son père, après que celui-ci eut appris sa conversion (p. 9.); quelques détails historiques sur la dévotion au Sé Cœur dont le P. Eudes a été le premier propagateur (p. 226); enfin l'explication à la fois si ingénieuse et si féconde que donnait le Vénéré Père du texte de St Paul: Pax Dei quæ exsuperat omnem sensum, et qui avait sans doute produit le changement si radical des sentiments d'un de ses condisciples à son égard.

Enfin une nouvelle et bien belle préface ouvre le volume. Après quelques considérations générales sur les tristesses de notre siècle

(1) Après avoir relu la lettre du 28 mars 1838, adressée aux fervents séminaristes de St Sulpice (2me Cah. lithog. lett 40e) l'éminentissime Cardinal écrivait dans son admiration pour ces pages si belles et si touchantes: « on serait tenté de dire, que, s'il y avait parmi les hommes une « langue des anges, elle devrait ressembler à cette épître. »

et les œuvres que Dieu y a réalisées dans l'ombre, l'éminent auteur ajoute au sujet du but de son travail : « Dans la tourmente indéfinissable que nous traversons, il est bon, il est consolant de méditer ces voies des miséricordes divines. Et d'autant qu'il est difficile de fixer son esprit et d'obtenir quelque attention en dehors des faits qui nous accablent, insistons sur l'apologie par les œuvres, sur les démonstrations évangéliques par de pieux exemples. C'est dans ce but que nous réimprimons un modeste livre qui n'a pas fait plus de bruit que l'humble vie qu'il raconte. » Suit un mot sur le Vénéré Père et sur les développements providentiels de la Cong.n depuis sa mort.

Par ce qui précède, on peut voir que Son Eminence a mis tout son soin à cette deuxième édition de la Vie de notre V.re Père. Nous ne saurions assez lui en témoigner notre reconnaissance.

Le T. R. Père vient à ce sujet d'écrire à l'Eminent Prélat la lettre suivante.

« Paris, le 8 Déc. 1872, Fête de l'Imm.ée Concept.n de la B.V. Marie

« Eminence Révérendissime,

« Je suis heureux de vous apprendre moi-même que la dernière feuille de la nouvelle édition de la Vie de notre Vénéré Père vient d'être tirée, et que le livre va incessamment paraître. Je me fais en même temps un devoir d'offrir à Votre Eminence Révérendissime, en mon nom et en celui de toute notre famille religieuse, mes plus vifs remercements pour ce travail auquel vous avez daigné consacrer votre temps et vos soins. Cette vie de notre Saint Fondateur est, dans les pensées de tous, un vrai trésor pour notre Institut, qui ne cessera d'encompter l'auteur parmi ses bienfaiteurs les plus insignes.

« J'ai suivi avec un grand intérêt l'impression de l'ouvrage et me suis fait rendre compte des perfectionnements apportés à ce travail. Ces modifications m'ont paru faites à propos, et je ne puis que vous en féliciter.

« Les soins que Votre Eminence a bien voulu donner à cette œuvre ne seront pas sans fruits.

« Pour nous, enfants du Vénéré Père, cette vie retracera le portrait des vertus que nous devons imiter, et nous excitera à

marcher généreusement sur ses traces. Aussi ai-je établi qu'on la retirait publiquement chaque année au Novicial.

« Au dehors de notre Institut, en faisant resplendir la sainteté de cet humble Juif que la grâce avait si merveilleusement transformé, comme St Paul, en un homme nouveau, elle montrera que l'Eglise est toujours féconde en saints, ces vrais héros de l'humanité; Elle offrira à tous, et surtout aux prêtres, aux Directeurs des âmes, aux jeunes élèves du sanctuaire, un modèle accompli, non seulement à admirer, mais à imiter. Et enfin elle suscitera, je l'espère, de généreuses vocations pour les missions et en particulier pour nos missions des pauvres noirs.

« Le mérite de ces précieux résultats revient naturellement à votre Eminence Révérendissime. C'est la meilleure récompense de vos travaux, la seule que vous ayez ambitionnée, et la seule aussi digne de votre piété. Notre Vénéré Père, dont vous avez si bien écrit, vous l'assurera lui-même au Ciel.

Daignez, Eminence, agréer avec mes sentiments de gratitude, l'hommage du profond respect avec lequel je suis, etc.

— Outre cette vie, on en désirait une autre plus simple et plus abrégée, destinée plus spécialement, comme ouvrage de propagande, à la classe populaire. La Providence nous a permis de réaliser ces vœux de la manière la plus avantageuse. Ce petit ouvrage est en ce moment livré à l'impression. Nous en parlerons dans un prochain bulletin.

II. Mgr Delannoy et Mr Benoist d'Azy. à la Maison-Mère.

Comme nous l'avons annoncé dans un des précédents bulletins, le sacre de Mgr Delannoy a été célébré le 12 oct. à Lille, en la paroisse de St André : Malgré les désirs de Sa Grandeur, le T. R. Père n'a pu assister à cette solennité, et c'est le R. P. Provincial qui s'était transporté à Lille pour représenter en cette circonstance auprès du nouvel Evêque de St Denis, la Congr et le séminaire du

St Esprit.

Mgr Delannoy avait promis de faire, en passant à la Maison-Mère, avant de partir pour son lointain diocèse, une ordination qui devait suppléer à celle des quatre-temps de Noël. Un mois après son sacre, le 12 nov., Sa Grandeur arrivait à Paris et descendait au séminaire, avec son Vicaire gal, M. le chanoine Mouton, et son secrétaire. Le dimanche suivant, 17 nov., avait lieu l'ordination.

Le T. R. Père connaissant les sentiments religieux du nouveau Directeur des colonies, voulut profiter de cette circonstance pour l'inviter à la cérémonie. Mr Benoist d'Azy lui avait d'ailleurs exprimé le désir de conférer avec lui sur divers questions intéressant le bien religieux des colonies. C'était une occasion favorable pour ménager cet entretien. A l'invitation qui lui était adressée, M. le Directeur des colonies répondit aussitôt (16 nov. 1872) par les lignes suivantes, qui témoignent de ses excellentes dispositions :

« Monsieur le Supérieur,

« J'aurai l'honneur de me rendre à votre invitation. Je vous remercie d'avoir pensé à moi. C'est avec grand bonheur que je me joindrai humblement à vous pour demander à Dieu des bénédictions pour vos enfants spirituels. »

M. Benoist d'Azy est arrivé vers 9 h. 1/2 et a pieusement assisté au reste de la cérémonie, qui ne s'est terminée qu'à 11 heures.

Après l'ordination, il s'est entretenu avec le T. R. Père dans sa chambre, jusqu'au dîner auquel il prit part avec Mgr Delannoy et les membres de la Cte.

A la cérémonie assistaient encore deux frères de Monseigneur qui occupent, comme industriels dans le Département du Nord, une position assez considérable et que leurs affaires avaient attirés à Paris. Il s'y trouvait aussi un brave capitaine, vieille connaissance et ancien ami de Sa Grandeur, qui dans son ministère sacerdotale s'était beaucoup occupé autrefois de l'œuvre des soldats. De ces trois laïques, les frères de Monseigneur se trouvèrent seuls au dîner.

Sa Grandeur ne devait s'embarquer pour la Réunion que le dimanche suivant 24 nov. Mais il lui restait deux visites à faire dans le midi de la France, l'une à son Em. le Cardinal Donnet, son métropo-

litain[1]; l'autre à Mgr l'Archevêque de Toulouse son Consécrateur. Enfin Monseigneur ne voulait pas quitter la mère Patrie sans aller au sanctuaire vénéré de Lourdes placer sous une bénédiction spéciale de l'Imée Patronne de l'Eglise et de la France, son voyage, sa personne et son nouveau diocèse. Il fixa donc au lundi 18 son départ de Paris.

A 6h. 1/4, les Pères de la Maison-Mère se réunirent dans le salon de la chambre épiscopale pour présenter une dernière fois leurs hommages à Sa Grandeur. Peu auparavant, Monseigneur avait vu le le T. R. Père et lui avait remis son titre de Vicaire gal du diocèse de St Denis daté de ce même jour. Le Prélat se montra plein de bonnes grâces. Il nous rappela différents témoignages d'attachement qu'il avait reçus de ses anciens paroissiens de St André avant de quitter Lille. « Si quelque chose a contribué, nous dit-il, à adoucir mes regrets au moment de la séparation, c'est la pensée des nombreuses prières qui me sont assurées pour ma nouvelle mission. Ainsi, le jour même de mon départ, quand déjà j'avais quitté mon ancienne paroisse, je reçus une députation de fabriciens, hommes tous des plus considérés et des plus riches de St André. Je fus d'abord un peu surpris de cette visite, car déjà j'avais fait tous mes adieux; mais j'en fus bien touché quand j'en appris le motif.

« Ils venaient me dire que d'un commun accord, on s'était entendu pour fonder une messe qui chaque mois serait célébrée à mon intention, et à laquelle il y aurait une communion générale. Ils m'offrirent ensuite d'en fixer moi-même le jour; et comme j'hésitais pour le choix: — « Monseigneur, me dirent-ils, quelle sera donc la « date de votre embarquement? » — Je leur répondis que c'était le 24 — « Eh bien, reprirent-ils, le 24 sera le jour que nous adopterons désormais. » Le T. R. Père promit alors à Sa Grandeur que lui-même il s'unirait d'intention dans ses prières, aux pieux fidèles de St André.

Le jour même où il devait nous quitter, Mgr Delamoy avait été faire une visite à Mr Lasserve l'un des deux députés de l'île de la Réunion, et, on le sait, l'un des membres de la gauche. Mr Lasserve accueillit très-gracieusement Sa Grandeur, et, dans la conversation,

(1). Mgr Delamoy n'a pas, faute de temps, se rendre à Bordeaux, comme il en avait le désir et le projet.

parlant ensuite de Bourbon : « – Monseigneur, dit-il au Prélat, vous « trouverez dans cette colonie une population sympathique et pleine « de cœur, dévouée et aimant ses prêtres. Il y a bien eu dans ces der- « niers temps quelques moments de lutte pénible, mais que vou- « lez-vous, nous vivons aujourd'hui dans une atmosphère de combats, « il faut bien quelquefois batailler un peu. Et puis le clergé, si l'on « n'attaquait jamais son influence, deviendrait trop puissant. »

Avant de nous quitter, Monseigneur revint sur ce qu'il nous avait dit en commençant de sa reconnaissance et de son dévouement pour la Cong^n. Sa Grandeur remercia tout spécialement le T. R. Père, puis aussi les autres Pères de ce qu'on avait fait pour Elle, et après avoir demandé le concours de nos prières en promettant les siennes, Elle nous donna à tous sa bénédiction. Peu de temps après, le digne Prélat, accompagné de son Vicaire général et de son secrétaire, monta en voiture pour se rendre à la gare.

III. Invitation faite par Mgr l'Archevêque au T. R. Père.

Le 3 Déc., le T. R. Père recevait de Mgr Guibert, par l'entremise de son secrétaire particulier, M. l'abbé Reulet, une invitation à dîner pour le lundi suivant, jour de translation de la fête de l'Imm^ée Conception. Avec lui étaient également invités le R. P. Supérieur du séminaire et l'un des Directeurs. On sait que, dès son arrivée à Paris, le Vénérable Prélat a voulu faire aux principales C^tés religieuses de son diocèse sa visite pastorale. Pour continuer ces paternels témoignages de sympathie et de bienveillance, il invite maintenant tour-à-tour les Supérieurs de ces C^tés, ainsi que les principaux membres du clergé des paroisses en les réunissant successivement quelques-uns ensemble à sa table. Nous avons été des premiers à recevoir la gracieuse visite de Sa Grandeur ; nous avons été honorés aussi d'une de ses premières invitations.

Le nouvel Archevêque de Paris ne fait du reste en cela que reprendre les traditions de ses anciens prédécesseurs. Plusieurs fois en effet, le T. R. Père avait reçu la même marque de bienveil-

lance

de la part de Mgr Sibour et de Mgr Morlot, bien que ces Prélats fissent des invitations plus rares en les étendant à plus de personnes à la fois. Mais ces traditions avaient été, pour nous du moins, par réserve ou par d'autres motifs que nous n'avons pas à apprécier, interrompues sous Mgr Darboy, malgré les relations, on peut dire particulières, qu'avait eues auparavant ce Prélat avec le Séminaire du St Esprit. Le R. P. Gaultier lui-même, qui longtemps avait été son confesseur avant son élévation à l'épiscopat, et qui avait toujours mis à sa disposition les livres de sa bibliothèque, ne reçut jamais de sa part, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, la moindre invitation. Cette particularité, assurément de bien minime importance par elle-même, montre cependant combien les relations de l'Archevêché étaient alors différentes de ce qu'elles avaient été par le passé et de ce qu'elles sont heureusement redevenues aujourd'hui.

Sensible à l'honneur que lui faisait Mgr Guibert, le V. R. Père s'empressa de répondre en acceptant et en remerciant Sa Grandeur de sa délicate et bienveillante attention. Le lundi 9 déc., à 6 h. du soir, le V. R. Père se rendit donc à l'archevêché, ayant avec lui le R. P. Provincial, en sa qualité de supérieur du séminaire, et le P. Léon Le Vavasseur qui plusieurs fois déjà, au sujet de son cérémonial, avait eu l'occasion de voir et d'entretenir Sa Grandeur.

A leur arrivée, Monseigneur était déjà au salon : « Ah, dit agréablement le Prélat, voilà le St Esprit, qui nous apporte ses dons ! »

— Avaient été aussi invités pour ce jour-là, le doyen de Ste Geneviève, M. l'abbé Bonnefoy, et le sous-doyen, M. l'abbé Bernard, le médecin de l'Archevêché et un autre laïque du ministère des finances, ancienne connaissance de Sa Grandeur. Il y avait en outre, de l'Archevêché, Mgr Jancard, év. de Cérame, et deux secrétaires.

La place d'honneur fut donnée au V. R. Père par Mgr Guibert lui-même, qui le mit à sa droite. Le R. P. Provincial occupait aussi la droite de Mgr de Cérame. Après le benedicite lentement récité par Mgr l'Archevêque, l'un des secrétaires fit la lecture de quelques versets de St Paul. « Tous les jours, nous comprenons le latin, dit Mgr l'Archevêque, en marquant la fin de la lecture, aussi ces Messieurs,

« les laïques, auront écouté avec le même intérêt que nous ces quelques
« versets de l'Ecriture Ste. »

Ce début, conforme aux usages des Ctés religieuses, fut suivi d'une conversation simple et paisible. L'excellent Archevêque se montrait envers ses convives comme avec des hôtes habitués, pour lesquels par conséquent il n'y avait qu'à laisser aller l'entretien. Le repas servi d'une manière très-convenable, quoique simple, ne dura guère plus d'une heure, et on passa ensuite au salon. Le T. R. Père parla à Mgr Guibert du propre de Paris, dont le Père Freyd lui avait annoncé l'approbation à Rome, à l'exception de la légende de St Denys, réformée par le St Siége. Sa Grandeur répondit que la nouvelle était en effet exacte, en exprimant d'ailleurs sa satisfaction d'avoir la légende romaine (1).

Le T. R. P. s'entretint ensuite seul à seul avec Monseigneur pendant une dizaine de minutes. Il lui parla de la nouvelle Vie de notre Vénéré Père par S. Em. le Card. Pitra, en ajoutant qu'il espérait pouvoir en remettre bientôt un exemplaire à Sa Grandeur. Le digne Prélat s'informa des changements apportés dans cette nouvelle édition, puis il demanda avec intérêt où en était la Cause de notre St Fondateur, en exprimant l'espoir de le voir bientôt déclarer Vénérable. Le T. R. Père

(1) La Commission du propre de Paris avait suivi dans sa légende une sorte de moyen terme entre celle du bréviaire romain et celle du parisien. Tandis que le bréviaire actuel de Paris donne deux St Denis, et ne fait venir le fondateur de l'Eglise de Paris qu'au IIIème siècle, la nouvelle légende proposée par la Commission, ne conservait, selon le romain, qu'un St Denis, envoyé dans les Gaules par le Pape St Clément au 1er siècle. Mais elle passait complètement sous silence la tradition si glorieuse cependant pour l'Eglise de Paris, qui regarde St Denis comme l'aréopagite d'Athènes converti par St Paul, ainsi que la légende de sa tête portée par le St Martyr entre ses mains.

Mgr Guibert avait laissé passer la chose, espérant probablement que Rome y aviserait. Et, en effet, le St Père lui-même a fait rétablir purement et simplement la légende du bréviaire romain, qui est ainsi du reste celle de l'ancien bréviaire de Paris avant les innovations liturgiques du 17e siècle. — Continuant sur ce sujet, en s'adressant à tous les invités à la suite de ce qu'avait dit le T. R. Père : « oui, dit Monseigneur « avec cette fine bonhommie qui lui est si naturelle, oui, nous avons envoyé à Rome « un chanoine de notre Eglise pour porter notre propre et donner aux Congrégations « romaines les explications qui pouvaient être nécessaires. Mais s'il est permis de dis- « cuter avec ces Congrégations, avec le Pape on ne discute pas. Le Pape nous changé « la légende de St Denis l'aréopagite. J'en suis heureux, car de la sorte nous aurons St « Denis l'aréopagite d'après le St Père lui-même. »

parla ensuite à Sa Grandeur de la mort récente de Mgr Kobès et de Mgr Reyne. Monseigneur témoigna son regret de ces pertes douloureuses et ajouta quelques paroles de félicitation pour notre Institut qui s'était ainsi dévoué aux missions si difficiles et jusque-là si abandonnées de l'Afrique. Il se montra heureux du succès de nos œuvres, et il parla ensuite de la fusion opérée en 1848 entre la Société du St Cœur de Marie et la Congr du St Esprit, comme d'un fait tout providentiel, dont il avait vu par lui-même les féconds résultats pour le bien de l'Eglise et des âmes.

Vers 8h 1/2, le T. R. Père demanda à prendre congé de Monseigneur pour ne pas abuser de ses instants. — « Ah, répondit Sa Grandeur, on voit que vous êtes des hommes de Cté, vous êtes fidèles à l'heure de la règle. » — Et alors tous se retirèrent touchés des dispositions de bienveillance du vénérable Prélat.

IV. Mort de Mgr Reyne, Ev. de la Basse-Terre. Lettre de Mgr Freppel au sujet de cette mort et de celle de Mgr Kobès.

Tous nos confrères connaissent déjà, par la lettre de Mgr l'Evêque d'Angers, publiée dans l'Univers du 28 nov. 1872, la mort si prompte de Mgr Reyne, évêque de la Guadeloupe. Ce Prélat a été emporté le 14 nov. par une fièvre pernicieuse. C'est pour nous en particulier une perte d'autant plus regrettable que Mgr Reyne s'était toujours montré envers la Congr d'une grande bienveillance. Un service funèbre a été célébré pour le repos de son âme, au séminaire, le 2 Déc.

Informé des premiers de cette douloureuse nouvelle dès le 23 nov. par un télégramme de M. Benoist d'Azy, Directeur des colonies, qui l'avait lui-même reçue par une dépêche télégraphique d'Amérique, le T. R. Père crut devoir aussitôt l'annoncer à Mgr Freppel, à cause des relations particulières qui unissaient ces deux Prélats, sacrés ensemble à Rome durant le Concile.

Il profita de cette occasion pour lui parler en même temps de la perte que nous venions de faire de Mgr Kobès, lié aussi par des relations d'ancienne amitié avec Mgr l'Evêque d'Angers. Puis il terminait

par quelques mots sur la situation de la malheureuse Alsace et sur les vocations religieuses dont nous avons besoin pour nos missions.

Mgr Freppel répondit immédiatement par la lettre suivante, datée du 25 novembre :

« Mon cher Supérieur,

« C'est avec une vive douleur que j'apprends la mort de Mgr Reyne laquelle suit si près la fin inattendue de Mgr Kobès. Je me suis mis immédiatement à adresser une circulaire à mon clergé pour lui recommander ces deux saintes âmes qui m'ont été si chères. Je vous en verrai demain ce petit éloge funèbre qui n'a d'autre but que d'obtenir des prières.

« Il n'est pas tout-à-fait exact, mon cher Supérieur, que mon diocèse soit complètement dépourvu de prêtres... Croyez cependant que loin de mettre le moindre obstacle à une vocation, qui s'annoncerait pour votre chère Congr., je l'encouragerais de tout mon pouvoir.

« Certes, la situation de l'Alsace devient plus inquiétante de jour en jour ; et je ne sais vraiment où tout cela s'arrêtera : le projet de décatholiciser notre pauvre pays est manifeste ; et comment s'y opposer ? Il n'y a que Dieu qui puisse briser de telles forces !

« Croyez à tout mon affectueux dévouement.

+ Ch. Em. Ev. d'Angers. »

Dès le même jour Sa Grandeur s'empressa d'écrire à son clergé la circulaire qu'il avait annoncée. Nous la reproduisons ici comme un hommage à la mémoire des deux Prélats dont nous avons à regretter la perte pour la Congr. et pour les colonies.

Lettre de Mgr l'Évêque d'Angers au clergé de son diocèse, à l'occasion de la mort de Mgr Kobès et de Mgr Reyne.

Mon cher Curé,

C'est la consolation d'un évêque de pouvoir verser ses tristesses dans le cœur de ses prêtres bien-aimés. La mort vient de nous enlever coup sur coup, deux frères dans l'épiscopat, auxquels me rattachaient les liens les plus intimes. Mgr Kobès, év. de Modon et Vicaire apostolique de la Sénégambie, achevait, il y a quelques jours, sa belle et féconde carrière. Enfants de l'Alsace tous deux et condisciples de séminaire, nous étions restés unis de cœur, bien que séparés l'un et l'autre par des vocations diverses, et lorsque, il y a six mois à peine,

il quittait Angers plein de force et de santé pour aller reprendre ses travaux apostoliques, nous étions loin de pressentir que nous échangions notre dernier adieu sur la terre.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que j'assistais à sa consécration épiscopale, sous les voûtes de la cathédrale de Strasbourg. Il était alors le plus jeune évêque de la chrétienté; mais déjà tout annonçait en lui une âme mûre pour les épreuves de son laborieux ministère. Nature à la fois intrépide et douce, il était facile de prévoir qu'aucun péril ne pourrait jamais abattre son courage, ni aucune injustice lasser sa bonté. La Mission du Sénégal, qu'il laisse si florissante, après l'avoir trouvée si déchue, montre à quel point ces prévisions étaient fondées.

Seuls, ses frères d'armes de la Congrégation du St Esprit et du St Cœur de Marie pourraient nous dire avec quel ardeur il se dévouait sous le climat de l'afrique occidentale, disputant de pauvres âmes aux ténèbres d'une superstition cruelle, menant de front la prédication de l'Evangile et les œuvres de colonisation, et luttant sans relâche, pourquoi ne l'ajouterais-je pas? contre les résistances aveugles d'une bureaucratie aussi prompte à traverser le bien que lente à le procurer par elle-même.

Beaucoup de membres de l'Institut savent-ils que cet évêque missionnaire, aussi savant que modeste, a composé une grammaire de la langue volofe qui ferait honneur au plus grand érudit, bien qu'elle n'ait jamais valu à son auteur que le silence dédaigneux d'une presse plus occupée à exalter des romans qu'à louer des ouvrages sérieux? C'est que, chez Mgr Kobès, le goût de la science marchait de pair avec le zèle des âmes; nous en avons vu la preuve au Concile du Vatican, où il était du nombre de ces évêques missionnaires dont nous avons tous pu admirer le sens droit, la piété solide et l'inébranlable attachement aux prérogatives du St Siège. Hélas! le lendemain de ces grands jours du Concile, la plus dure des épreuves allait être ménagée à ce noble cœur qui, sur les plages les plus lointaines, n'avait jamais cessé de battre pour la France sa patrie.

Avant de reprendre le chemin de sa chère mission, il avait eu la douleur de voir l'étranger camper dans son village natal, et rompre violemment des liens que nous croyions indissolubles. Cette blessure, dont son langage ému nous permettait de mesurer la profondeur, il l'emportait avec lui en quittant l'Europe, et sans doute, à l'heure suprême où il consommait le sacrifice que Dieu lui demandait, au milieu de ses ferventes prières pour l'Eglise et pour la France, il a dû embrasser du dernier regard de son âme, et notre Alsace infortunée, et nos amis dispersés par la tempête, et, avant tous, le vénérable évêque de Strasbourg, notre père commun, qui reste là debout, avec la majesté de ses quatre-vingts ans, comme l'image de la foi qui prie et qui espère sur les ruines.

Pourquoi faut-il, mon cher curé, que j'aie à vous annoncer un autre deuil non moins sensible que le premier ? Mgr Reyne, évêque de la Basse-Terre, dont la mort inattendue nous plonge dans la douleur, était pour moi plus qu'un collègue bien-aimé. Ensemble nous avions reçu à Rome la consécration épiscopale des mains du vénérable Cardinal Archevêque de Bordeaux, en présence de l'épiscopat français dont les prières et la bienveillance paternelle soutenaient ainsi nos premiers pas dans le ministère apostolique.

Ensemble, nous nous étions préparés, dans le silence de la retraite, à ce grand jour de notre vie ; et nos liens d'amitié s'étaient resserrés dans ce doux commerce de nos âmes. Déjà la mort prématurée de notre excellent confrère d'Ajaccio, Mgr Cuttoli, de pieuse et touchante mémoire, était venue mêler ses tristesses aux souvenirs joyeux de notre sacre ; et voici qu'une nouvelle séparation achève de les convertir en deuil. Plusieurs d'entre vous, Messieurs et chers coopérateurs, ont pu apprécier les vertus et les qualités du vénéré prélat, lors de son dernier séjour en Anjou. Ils auront admiré comme moi ce caractère sympathique et ouvert, dont nos marins avaient appris depuis de longues années à aimer la mâle franchise.

Au Concile du Vatican, sa foi simple comme sa personne, et son jugement sûr lui avaient indiqué dès les premiers jours où était le devoir et le droit chemin de la vérité. Pasteur d'un troupeau que la Providence soumet par intervalles à de terribles épreuves, son zèle n'a connu d'autres bornes que les besoins de ses enfants. Quand l'incendie eut dévoré la principale ville de son diocèse, il n'hésita pas à traverser les mers et à parcourir toute la France, afin de trouver du pain et un abri pour les victimes du fléau.

Nous l'avons entendu plaider leur cause, et avec quelle chaleur ! Il vous en souvient, pèlerins de St Joseph-du-Chêne ! Hélas ! nous redoutions pour son tempérament les ardeurs d'un climat qui ne devait pas l'épargner ; et tout autre que lui aurait pu trouver dans des craintes trop justifiées un motif suffisant pour prévenir une éventualité qui alarmait ses amis ; mais il n'était pas de ceux qui reculent devant le sacrifice ; et sans se laisser troubler par les instances d'une amitié inquiète, il s'en retourna gaiement, comme il faisait toutes choses, là où le devoir l'attendait, là où la mort ne devait pas tarder à le frapper.

Beati qui in Domino moriuntur, heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, riches de vertus et de bonnes œuvres ! C'est là, mon cher curé, le premier cri qui doit s'échapper de nos lèvres à l'aspect de telles vies couronnées par une telle fin. Mais rappelons-nous en même temps que les meilleures ne sont pas exemptes de fautes et que, pour être pleinement justifié devant « Celui qui juge les justices », il faut pouvoir lui présenter une âme sans tâche.

Voilà pourquoi je viens vous demander le secours de vos prières en

faveur de deux âmes qui m'ont touché de si près, et je sollicite à cette fin les suffrages de toutes les personnes pieuses de mon diocèse. Mgr. Reyne ayant été d'ailleurs chanoine de la cathédrale d'Angers, je me propose de célébrer pour le repos de son âme, le jeudi 5 décembre, à dix heures, un office solennel de Requiem, auquel je convie dès maintenant MM. les ecclésiastiques de la ville.

Non contristemini, sicut et ceteri qui spem non habent.

Agréez, mon cher curé, la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

Angers, le 25 nov. 1872. + Ch. Em. Evêque d'Angers.

V. Œuvre militaire du Camp de Châlons proposée et non acceptée.

Une nouvelle œuvre bien utile et bien intéressante à la foi, vient de nous être proposée ces jours derniers, c'est l'aumônerie militaire du Camp de Châlons. Désirant organiser cette œuvre d'une manière régulière, à l'exemple de celle du camp de Satory, à laquelle s'est dévoué le R. P. Féron de la société des Eudistes, Mgr. Meignan a envoyé à Paris un de ses secrétaires, M. l'abbé Camus, dans le but d'y chercher spécialement parmi les Congrégations religieuses, quelques prêtres zélés pour ce ministère. M. l'abbé Camus, qui avait fait autrefois aux Eaux-Bonnes la connaissance du P. Freyd, est venu ces jours derniers communiquer au T. R. Père les projets de Mgr. l'évêque de Châlons et lui demander, de la part du prélat, des Pères pour cette œuvre.

C'est là une mission qui concorde bien avec les fins de notre Institut, car on sait combien, hélas! sont abandonnés et en même temps exposés ces pauvres militaires. Et cependant depuis la nouvelle loi du recrutement, qui va appeler dans les camps et les garnisons toute la jeunesse française, il est plus urgent que jamais de s'en occuper. Outre le bien considérable à faire, on peut aussi trouver parmi ces militaires quelques bonnes vocations de Frères, comme déjà nous en avons eues.

Mais d'un autre côté, c'est une œuvre qui n'est pas sans grandes difficultés, surtout dans les commencements. Et puis

reviennent toujours pour nous la grande question du personnel. Aussi tout en exprimant son regret, la Maison-Mère a-t-elle dû refuser.

Province de la mer des Indes.

Ile Maurice.

La Cté du Collége St Louis étant devenue par l'importance de son personnel et comme résidence du supérieur Vice-Provincial, la Cté principale, nous commençons par elle le bulletin de Maurice.

Cté de St Louis.

de mars 1872 à Nov. 1872

1. P. Dubois Supr Vice-Provl Personnel. — 2. Sacre de Mgr Scarisbrick. Mort de Mgr Morris, anc. év. de Maurice. — 3. Arrivée du nouvel évêque. Fête au collége. — 4. Situation de l'Etablt exposée par le P. Dubois à Mgr. Commission nommée par Mgr. Son rapport. Protestn du P. Dubois. — 5. Projet d'arrangemt. Rejet par la Commn — 2ème projet, rejeté encore — 3ème projet adopté et signé. — 6. Souscripts pr le coll. — Chute des institutns rivales — Maison des Filles de Marie vendue. — 7. Elèves. nombre. 1ère Comm. Succès. — 8. Articles des P. P. du Collége, dans les journaux pr la défense de l'Eglise — 9. Récensement.

— 1. Nous avons parlé aux bulletins précédents (Tom VIII. p. 616 et 633) de la visite du P. Dubois à Maurice, puis de sa nomination comme Supr Vice-Provincial de nos Ctés de l'île en remplacement du P. Chevaux, en même temps que Supérieur particulier du collége St Louis. C'est le 16 février dernier que le P. Dubois est débarqué à Maurice pour prendre possession de ses nouvelles fonctions. « Depuis son arrivée écrivait peu après le P. Chevaux au T. R. Père, je sens mes épaules allégées de la plus lourde partie de mon fardeau, et je vous remercie bien d'avoir ainsi accédé à mon désir. Malheureusement, le cher Père est toujours souffrant. Puisse Dieu lui conserver les forces nécessaires pour opérer le bien dans notre Vice-Province (Lett. du 4 avril 72.)

L'arrivée du P. Dubois comme supérieur du Collège a permis au P. Guilmin d'occuper quelque temps plus tard le nouveau poste confié à nos Pères aux Cassis. Un autre membre de la Cté de St Louis, le P. Kempf, en a été également détaché et placé à Mahébourg. Si l'on ajoute à ces mutations l'envoi pour le Collège des PP. Jouan et Petit et du F. Vincent-de-Paul, on aura tout ce qui concerne la composition présente du personnel de la Cté.

— 2. Le dernier Bulletin de Maurice annonçait également le choix et la préconisation de Mgr. William Scarisbrick pour le siége épiscopal de Port-Louis. C'est le dimanche de la sexagésime, 4 fév. 1872, que Sa Grandeur a reçu à Liverpool, dans la paroisse dont il était curé depuis 7 ans, l'onction sacrée de l'épiscopat.

Au sacre de Mgr. Scarisbrick avait assisté Mgr. Morris, évêque de Troie in partibus et prédécesseur de Mgr. Collier sur le siége de Port-Louis. Sans tenir compte d'une certaine indisposition qu'il éprouvait il se rendit de Londres à Liverpool pour la cérémonie et y prêcha sur la succession apostolique: ce devait être son dernier sermon. Au retour, il fut atteint d'une attaque d'apoplexie partielle à laquelle il succombait le 18 février suivant.

Mgr. Morris était né à Londres le 29 sept. 1794; à l'âge de 16 ans il entra au couvent des Bénédictins à Bath et fut ordonné prêtre en 1813. Attaché d'abord à l'église Ste Marie à Chelsea, il servit ensuite de secrétaire à Mgr. Milner, vic. apque du Midland-district en Angleterre, puis consacré évêque de Maurice en 1832. Au bout de 10 années d'épiscopat à Port-Louis, Mgr. Morris rentra en Angleterre, pour se fixer à Rockampton, dans une Cté des Dames du Sacré Cœur dont il était aumônier. C'est là que le Prélat a rendu le dernier soupir, et c'est à Bath que son corps a été inhumé. La cérémonie des obsèques a eu lieu dans la cathédrale de St Georges à Londres, au milieu d'un concours de plus de 180 ecclésiastiques, réguliers ou séculiers; et par un rapprochement aussi touchant que triste, Mgr. Scarisbrick était au nombre des six prélats assistants aux funérailles. (Univers des 24 fév. et 5 mars 1872.)

— 3. Le nouvel évêque de Port-Louis ne tarda pas à se rendre à Maurice, où il arriva par la malle de mai. « Monseigneur,

écrit le P. Dubois, n'était pas attendu si prochainement. Aussitôt que j'ai appris que Sa Grandeur était en rade, je me suis transporté à bord du paquebot avec un de nos Pères, pour lui rendre nos hommages. Le collége a assisté à la cérémonie de prise de possession et a fait les frais de la musique instrumentale.

« J'ai pensé qu'il fallait profiter de notre fête de la Pentecôte, qui allait avoir lieu peu de jours après, pour inviter sa Grandeur et tout son clergé. Monseigneur et ses prêtres ont répondu à notre invitation et le mardi de la Pentecôte nous avions au collége presque tout le clergé de Maurice avec son premier Pasteur. Les choses se sont bien passées.

« Le Prélat, ajoute le P. Dubois, âgé comme son prédécesseur d'environ 45 ans, paraît très-pieux, et très-bien disposé; mais j'ai peur qu'il ne se laisse peut-être influencer par quelques-uns de ses prêtres dans un sens moins favorable. » (Lett. 28 mai

— 4. Après ces premières relations de convenance avec le nouvel évêque, devaient venir les démarches et les négociations imposées à nos Pères pour le règlement définitif des questions relatives au collége diocésain de Port-Louis. On se rappelle la situation si précaire de cet Etablissement peu de temps après sa fondation en 1867; la suppression de l'œuvre sur le point de s'opérer en 1870; par suite de la non-exécution par l'administration diocésaine des conventions faites avec elle; enfin le sursis apporté à cette mesure, dans l'espérance d'un avenir meilleur avec le successeur de Mgr Hankinson. (Bull. t. VIII. p. 643 et suiv.)

Pour faire connaître à Mgr Scarisbrick le véritable état des choses et les questions à résoudre, le P. Dubois lui adressa peu après son arrivée, dans le courant du mois de mai, un rapport complet à ce sujet. Après un aperçu général sur l'éducation secondaire à Maurice, il exposait la situation financière de l'Etablissement et les besoins les plus urgents auxquels il y avait à pourvoir.

Le Prélat lut avec intérêt ce rapport, mais pour satisfaire le clergé, qui s'était plaint de n'avoir pas été assez consulté par

Mgr Hankinson; il nomma le 25 mai une Commission composée du Vic. gal, Mgr Commerford et de deux autres prêtres, M. Hogan, ancien secrétaire de Mgr Hankinson, et depuis curé de St Jean, (quartier des plaines Wilhems), et M. O'Farel (1), aumônier militaire et vicre de l'Immcle-Conception, assez connu dans la colonie pour ses dispositions peu favorables pour les œuvres de nos Frères (Lett. de Mgr Scarisbrick du 25 mai et du R. Dubois des 26 juin et 23 juill. 1872.)

Par lettre du 10 juin, Mgr Scarisbrick adressa au P. Dubois le contre-rapport de la commission. Elle brisait d'un seul coup tout ce qu'avait fait le Prélat défunt sans plus tenir compte, en effet, de la convention signée par lui au sujet du collège, que si elle n'existait pas, la Commission déclarait le collège une entreprise ruineuse pour le diocèse et posait de nouvelles bases d'arrangement qui mettaient tout à notre charge. Puis, sans la moindre mention des sacrifices faits par nous jusque-là pour soutenir l'œuvre, elle suggérait simplement à Monseigneur d'appeler une autre Congr religieuse en cas de difficultés de notre part.

Le P. Dubois répondit aussitôt, par une lettre du 13 juin adressée à Monseigneur, en protestant contre le fond et la forme de cette pièce, comme contenant des insinuations injustes et n'offrant que des propositions inacceptables. Il eut en outre avec Sa Grandeur deux entrevues, où il maintint avec fermeté les droits de notre Congr et les titres qui les établissaient.

— 5. Monseigr Scarisbrick se rendit à ces justes observations et se montra disposé à traiter sur des bases plus équitables. A sa demande, le P. Dubois rédigea donc de nouvelles propositions que le Prélat soumit de nouveau à l'examen de la commission.

D'après ces propositions, nous aurions eu pour l'avenir le collège à notre charge, mais le diocèse aurait acquitté les dettes existantes ainsi que les traitements arriérés dus pour les professeurs et aurait gardé la propriété de l'établissement.

Mais comme on pouvait le présumer, la commission rejeta

(1). M. O'Farel a été en 1850, comme Postulant-Frère à N. D. du Gard. Ayant le désir d'étudier, il alla au Petit-séminaire des Lazaristes à Montdidier, où il fit ses études. Ce qui nous en écrit de Maurice nous surprend d'autant plus que M. l'abbé O'Farel avait jusqu'ici conservé avec notre Congr, et en particulier avec le R. Delaplace, son ancien Directeur, de très-bonnes relations.

ces offres, et son avis modifia les dispositions du Prélat lui-même.

Un dessin nouvel essai d'arrangement au mois de juillet, dont les clauses furent cette fois dictées par Mr O'Farrel lui-même. Or, ce projet, tout inacceptable qu'il fût pour la Congn, ne laissa pas d'être encore jugé par le conseil épiscopal, trop favorable pour nous. (Lett. 23 juill. 1872.)

Cependant un troisième projet fut présenté par Mr O'Farrel de la part de l'évêché: il s'agissait cette fois, bien que le collège restât toujours collège diocésain, de la cession de l'établissement à la Congrégation pour les sommes dues sur l'œuvre. Les nouvelles bases adoptées parurent plus convenables. Elles offraient surtout l'avantage de donner plus de latitude et d'initiative à nos Pères pour la bonne direction de l'œuvre.

Une convention en ce sens, rédigée par le conseil épiscopal et signée par Mgr Scarisbrick, le 25 juillet 1872, fut transmise à la Maison-mère. Sur l'avis de nos Pères de Montreal, et pour terminer toutes les difficultés, le T. R. Père consentit à la signer lui-même sous la date du 25 octobre.

Il y avait cependant deux ou trois points que l'on désirait modifier. Sur les observations du P. Dubois, Sa Grandeur voulut bien approuver ces modifications par un acte additionnel en date du 11 octobre, signé ensuite par le T. R. Père le 22 nov. dernier. Voilà donc enfin heureusement terminée cette affaire depuis si longtemps en suspens. Nous n'avons qu'à implorer le St Cœur de Marie

— 6 Durant ces négociations, Mgr Scarisbrick ne laissait pas de patronner l'œuvre au dehors et de faire, soit auprès des familles, soit même auprès du gouvernement des démarches en sa faveur. Cet appui de Sa Grandeur, la sympathie générale dont l'établissement jouit dans le pays, l'initiative discrète de nos Pères, ont permis d'espérer de la part des habitants un concours qui promet d'être assez sérieux. Les pères de famille les plus influents se sont réunis en comité pour organiser une souscription, et l'on pense qu'elle atteindra la somme de 50,000 f. Le P. Dubois parle aussi de pieuses personnes qui lui ont promis l'une 22500 f; l'autre 5000

(Lett. 21 août et 14 oct. 1872.)

Quant aux démarches de Mgr Scarisbrick auprès du Gouvt colonial, elles n'ont pas eu le succès qu'elles semblaient quelque temps annoncer. Il avait demandé une somme de 25,000 piastres (125000 f.), qui devaient être affectés à des constructions devenues urgentes pour le développement du collége; mais au mois d'octobre, tout espoir était perdu de ce côté.

La prospérité de l'Etablissement semble désormais assurée. Et la meilleure garantie, à cet égard, c'est la suppression ou la décadence des autres institutions rivales. „Des autres colléges ou institutions du pays, écrit le P. Guilmin, les uns sont tombés, les autres languissent. Le collége des Frères, qui faisait d'abord à notre œuvre une sérieuse concurrence, tombe en discrédit, et le nombre des élèves diminue chaque jour.

Bientôt, il faut l'espérer, le personnel venant à se compléter, le Collége St. Louis ne sera pas seulement le premier établissement de Port-Louis, ce sera le seul, sauf toutefois le collége royal, qui tiendra toujours, grâce aux énormes subventions du gouvernement." (Lett. du 26 juill. 1872.) Ajoutons au sujet de l'institution des Frères au Port-Louis que Mgr Scarisbrick est absolument opposé à ce que le latin et le grec y soient enseignés.

— Nous avons parlé au dernier Bulletin de Maurice du concours si utile que les Filles de Marie prêtaient à l'œuvre du Collége pour l'infirmerie, la lingerie, et aussi en se chargeant d'une catégorie d'enfants encore en bas âge. (Bull. tom. VIII. p. 648.) Cependant il se trouvait que la maison par elles occupée n'avait été prise que pour un bail assez court, et au mois de juin le propriétaire a procédé à la vente de cet immeuble. Les Sœurs auraient bien voulu l'acheter et cette maison serait alors devenue la Cté principale et le centre de leurs œuvres à Maurice. Mais on en demandait la somme exorbitante de 50,000 f., de sorte qu'il a fallu se résoudre à évacuer. Leur éloignement empêchera ainsi de recevoir un certain nombre de jeunes enfants. (Lett. du 26 juin 1872.)

— 7. Malgré toutes les difficultés rencontrées jusqu'ici, le nombre des élèves a continué à s'accroître. Déjà de 74, nous

l'avons vu l'an passé atteindre le chiffre de 120. Au mois de mai dernier on annonçait pour le collége le fils de la reine de Madagascar(1). Dans une lettre du 14 oct., le T. Dubois parlait de 30 nouvelles demandes faites pour la prochaine rentrée et évaluait à 150 environ le nombre des élèves qu'on espérait réunir au commencement de l'année scolaire 1872-1873. Du reste, le local trop resserré dont on dispose, établit pour le présent une limite forcée à de plus nombreuses admissions. (Lettres 28 mai, 26 juill., 21 août et 14 oct. 72)

— Outre la solennité de la Pentecôte dont nous avons parlé en commençant, les élèves ont eu différentes fêtes religieuses. Citons, entre autres leur cérémonie de 1ère communion, à Mgr Scarisbrick, écrit le T. Dubois, est venu officier alors chez nous et il a été enchanté de tout ce qu'il a vu. Comme tous les grands élèves se sont approchés de la Ste Table avec leurs plus jeunes condisciples, ce spectacle a particulièrement frappé Sa Grandeur. » (Lettre 26 juin 72.)

Leurs succès dans les études contribue aussi à recommander le collége au-dehors. Ainsi un jeune élève et des moins forts dans sa classe, qu'il n'avait suivie du reste que 4 mois environ, a été, après examen, admis à entrer en rhétorique au collége Stanislas à Paris. (Lettre 21 août 72)

— 8. Quelques articles publiés dans les journaux du pays par nos confrères du Port-Louis pour la défense de l'Eglise, ont encore contribué à la réputation de l'Etablissement. Nous avons mentionné, on

(1) Les lettres postérieures au mois de Mai ne disent pas si nos confrères de Maurice ont reçu au collége ce royal élève. Est-ce celui-là, qui de préférence serait venu à Paris? est-ce un autre? Toujours est-il que la Sérénissime Souveraine des Malgaches a dans le grand établissement des Frères des Ecoles chrétiennes à Passy, un de ses enfants, qui vient de subir une curieuse opération. Non contente de faire élever le jeune prince au sein de nos civilisations d'Europe, en vue de ses hautes destinées futures, la reine désirait lui voir prendre avec nos idées et nos moeurs quelque chose qui, dans ses traits, l'élevât au-dessus de ses congénères. Il fallait pour cela amincir les lèvres, dont l'épaisseur rappelait trop le type africain. La reine, ni le jeune prince n'ont hésité devant une effroi d'opération, et elle a été pratiquée par l'un des plus habiles chirurgiens de Paris. C'est de M. Benoist d'Azy que le T. R. Père tient le fait tel qu'il est rapporté ici.

s'en souvient les attaques d'un Franc-maçon de Port-Louis — Mr Clap-Bernard, contre les écrits de Mgr de Ségur sur la Révolution et les sociétés secrètes. (Bull. Tom. VIII. page 648.) Plus tard de nouvelles attaques se produisirent contre la religion au sujet de la Bulle in Coena Domini, du divorce, du matérialisme, des prérogatives de la Papauté, et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pour soutenir la vérité, nos Pères crurent devoir prendre la plume, en présumant l'assentiment du T. R. Père, et ils furent ainsi amenés à publier successivement dans les journaux de l'île, une vingtaine d'articles, qui eurent dans la colonie tout le succès qu'on pouvait désirer.

Les premiers articles écrits pour la défense de Mgr de Ségur, réussirent si bien que l'auteur des attaques dirigées contre ce Prélat crut prudent de garder le silence durant quatre mois.

Dans les questions suivantes relatives à la Papauté, des ministres protestants et autres auxiliaires s'engagèrent dans la lutte. Ce fut pour nos confrères un motif de plus d'établir solidement les admirables prérogatives conférées par Jésus-Ch. à St Pierre et à ses successeurs : ce qu'ils firent en cinq articles, traitant la matière à fond, et qui furent lus dans toute la colonie.

Quant au divorce, voici ce qu'elle fut l'occasion de la polémique engagée à ce sujet. Le divorce est malheureusement autorisée par la loi anglaise à Maurice. Mais le Maire de Port-Louis voulait en outre ajouter à cette loi des modifications qui en rendaient les effets plus déplorables encore. Car parmi les nombreuses causes de divorce, il en était venu à classer le simple mécontentement des conjoints. La loi avait reçu une première lecture en réunion du Conseil, puis une seconde, et deux conseillers seulement avaient hasardé assez timidement quelques observations sur la question de fond. Ce fut à ce moment que nos Pères écrivirent un article qui produisit l'effet désiré, car, prenant alors une attitude plus ferme, plusieurs conseillers attaquèrent ce projet de loi, et en firent retrancher la moitié.
(Lett. du 29 avril 1872)

— Enfin l'article relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été adressé à un jeune homme, qui avait traité la question avec talent, mais non toutefois sans diverses appréciations erronnées Il n'était pas inutile d'éclairer les esprits sur cette thèse si grave et si débattue de nos jours. Mais en dehors de cet intérêt général de la question, il y en avait un autre d'une actualité toute locale pour Maurice : Il ne s'agissait en effet de rien moins alors que de supprimer au clergé de la colonie le traitement que le Gouvernement s'est engagé à payer lors de la cession de l'île à l'Angleterre, en y suppléant à l'aide d'allocations fournies par les fabriques et prélevées sur les familles catholiques de chaque localité. Cette proposition, émanée du Gouverneur Sir Gordon, a été heureusement repoussée par la majorité de la population.

L'article publié par nos Pères n'a pas été étranger à ce resultat, et Mgr Scarisbrick lui-même les en a félicités. (Lettre des 20 sept. et 14 oct. 1872.)

— 9. Nous ajoutons ici en appendice le résumé d'un rapport officiel sur la population mauricienne adressée à l'Administration de la colonie. Ces renseignements statistiques sont tirés du récensement opéré l'an dernier, et ont par conséquent toutes les garanties désirables d'exactitude. On y remarquera surtout l'accroissement considérable de la population indienne qui dépasse aujourd'hui les deux tiers de la population totale : 216,000 sur 316,000

Le Récensement de Maurice en 1871

(Extrait du Journal de Cernéen, du 20 janvier 1872.)

La population coloniale au 10 avril dernier, s'élevait à 316,042 âmes, contre 310,050 en 1861. Elle se composait de 216,258 personnes d'origine indienne pure, et de 99,781 membres de la population générale.

Pendant la période de 10 ans 1861 à 1871 la population indienne s'est accrue de 12 0/0, tandis que la population générale a diminué de 15 0/0.

L'accroissement de la population indienne a porté presque entièrement sur les femmes, et la diminution dans la population générale indistinctement sur les deux sexes.

La population se trouve répartie comme il suit dans la colonie :

A Port-Louis 63,015 âmes (contre 74,128 en 1861); — aux Pamplemousses, 42,978; — à la Rivière du Rempart, 20,242; — à Flacq, 49,499; — au Grand-Port, 44,226; — à la Savane, 27,443; — à la Rivière-noire, 11,997; — aux Plaines Wilhems, 35,147; — à Moka, 21,236.

Le nombre de fous internés à l'asile s'élève à 134, dont 45 appartiennent à la classe indienne.

La superficie de l'île est évaluée à 708 milles carrés, ce qui donne 446 habitants par mille; en 1861 l'occupation était de 437 habitants. En séparant la capitale des campagnes, on a les chiffres suivants: pour le Port-Louis 5,889 habitants par mille, et pour les districts 362 habitants.

La densité de la population générale en Angleterre et pour le pays de Galles est de 344 habits par mille. Pour les villes, elle est calculée à 3,665 habitants.

A Port-Louis, on estime qu'il y a 6,071 maisons habitées (toujours au 10 avril), et 667 non-habitées; — 2,613 ne contiennent pas plus de 5 occupants; — 1,872 pas plus de 10; — 1,187 pas plus de 20; — 324 pas plus de 40; — 50 pas plus de 60; — 7 pas plus de 80; — 3 pas plus de 100, et 15 sont habitées par un plus grand nombre de personnes.

La moyenne des âges est portée comme suit pour la population coloniale: Au-dessous de 1 an, 9,348; — de 1 à 4 ans, 26,354; — de 5 à 9 ans, — 33,905; — de 10 à 14 ans, 29,317; — de 15 à 19 ans, 25,156; — de 20 à 24, 26,852; — de 25 à 29 ans, 30,315; — de 30 à 34 ans, 33,160; — de 35 à 39 ans, 31,357; — de 40 à 44 ans, 27,284; — de 45 à 49 ans, 16,705; — de 50 à 54 ans, 10,107; — de 55 à 59 ans, 4,776; — de 60 à 64 ans, 3,713; — de 65 à 69 ans, 1,581; — de 70 à 74 ans, 1,377; — de 75 à 79 ans, 626; — de 80 à 84 ans, 337; de 85 à 89 ans, 99; — de 90 à 94 ans, 76; — de 95 à 99 ans, 32; — de 100 ans et plus, 17.

En 1851, on comptait 27 centenaires à Maurice; en 1861, le chiffre était de 23; aujourd'hui il est réduit à 17.

La population indienne est composée de 141,804 hommes et de 74,454 femmes; la population générale est de 51,771 hommes et de 48,013 femmes.

Le recensement a donné les résultats suivants à l'égard des adeptes des différents cultes:

Catholiques	81,789
Protestants de l'Eglise d'Angleterre, Presbytériens, Méthodistes, etc.	6,165.
Chrétiens sans autre désignation.	1,049.
Hindous.	132,652.
Mahométans.	41,575
Boudhistes	743
Eglise de la Nouvelle Jérusalem.	96.
Juifs.	14.
Ceux qui n'ont pas fait connaître leurs croyances.	51,956

Cté de la Cathédrale
de mars 1872 à Novembre 1872.

1. St ministère en 1871. — 2. Te Deum pr la guérison du Prince de Galles. Dispos.ns relig.ses de Sir Gordon, gouvern.r — 3. Récep.n du nouvel év. — 4. Carême. Instr.ns du P. Callu aux noirs. Commun.s pascales. Confirm.ns. Confréries — 5. Ordonn.ce de Mgr pr les heures des confessions. Entraves à l'œuvre des noirs — 6. Ministères divers. Prison. Beau-Bassin. Reformatory. Petite-Rivière — 7. Imm.ée Concept.. Retour de Mr Mazui. Rapports avec lui. Id. de la Me Augustine. — 8. Poste de Flacq pris et quitté par les Jésuites. Leur projet d'une 2e chap.lle en ville — Demande par Mgr de Lazaristes et de prêtres belges. — 9. Santés. P. Buguel à Bourbon.

— 1. Un Bulletin arriéré de la Cté de la Cathédrale donne sur le ministère de nos Pères à Port-Louis quelques détails que nous résumons ici. « Dans les derniers mois de l'année 1871, le P. Thevaux a baptisé une vingtaine de bons Mozambiques. Plusieurs d'entre eux furent quelque temps après mariés ou admis à la 1ère Communion. Le Président des conférences de St Vincent de Paul, Mr Tockwell, avait aidé nos Pères à instruire ces néophytes. De son côté, le Père Buguel recevait au St Baptême un certain nombre d'adultes dont un vieux Malgache de 75 ans, jusque-là sourd à toute exhortation.

« Le 15 déc. 1871, le P. Thevaux faisait une charmante cérémonie à la chapelle des sœurs de Charité de la grande-Rivière; c'était à l'occasion d'une 1ère Communion de 20 enfants. Le 25, à la Cathédrale, nouvelle 1ère Communion de 46 enfants préparés par le P. Buguel. Les P.P. Guilmin et Mauger se partagèrent les prédications dans ces cérémonies et adressèrent aux jeunes privilégiés des paroles pleines de cœur. »

— 2. « Le 26 février de cette année, continue le Bulletin de la Cté, nous assistions à la cathédrale à une manifestion religieuse des plus imposantes. On peut dire que c'était pour le catholicisme un vrai triomphe sur l'Eglise dissidente. En voici l'occasion. Deux mois auparavant, la malle avait annoncé la grave maladie du Prince de Galles, et les anglais, dans leur patriotisme, s'en étaient beaucoup alarmés. Cependant la malle suivante arrivait avec des nouvelles plus rassurantes: c'était sinon la complète guérison, du moins l'heureuse convalescence

de l'héritier présomptif de la couronne. Tous les cœurs s'ouvrent alors à la reconnaissance, et le Vicaire g.al, M. Comerford, à cette époque encore chargé par intérim de l'administration du diocèse, propose un Te Deum solennel, auquel il convoque le Gouverneur, Sir Hamilton Gordon, et tous les hauts fonctionnaires de la colonie. Son invitation fut accueillie de tous, et peu de jours après on voyait réunis à la cathédrale le chef ecclésiastique du diocèse, entouré d'un nombreux clergé; Son Ex. le Gouverneur, avec son Etat-major; les principaux personnages de Maurice, la plupart protestants, tous adressant à Dieu par la voix de l'Eglise catholique des louanges et des actions de grâces. » (Bull. fév. 1872.)

« Cette manifestation qui renfermait un hommage à la vieille foi catholique de la population mauricienne, n'a pas été, on le pense bien, du goût de tous les protestants, et leur dépit s'est traduit en paroles amères contre ce qu'ils appellent le libéralisme religieux de leur Gouverneur. Mais ce n'est pas la seule circonstance où Son Excellence leur a infligé pareil déplaisir. Pour la fête de Noël, au lieu de se rendre dans le temple protestant, il a voulu assister aux offices à la cathédrale; et à ceux qui auraient pu s'offusquer de cette préférence, il a dit: « J'irai dans l'église catholi- « que parce que la population y sera plus nombreuse qu'à votre « prêche. »

— 3. « Une autre manifestation plus pieuse et plus touchante a eu lieu à l'arrivée, depuis longtemps attendue, du nouvel évêque. La réception faite à la cathédrale à sa Grandeur a été magnifique et telle qu'on devait l'attendre d'une population essentiellement catholique et en même temps au cœur ardent, comme le sont tous les cœurs créoles.

« Reçu à l'entrée de l'église par Mgr. Comerford, Vicaire général, et par le clergé, Monseigneur s'avança dans sa cathédrale au milieu d'une foule compacte et alla s'agenouiller aux pieds du grand autel où il pria longtemps. Le Prélat monta ensuite en chaire et prononça un discours qui ravit tous les assistants. Après avoir fait l'éloge de ses chrétiens d'Angleterre qu'il venait de quitter, de son attachement pour eux et de leur affection

pour lui, il dit qu'il était effrayé de la pesanteur du fardeau qui lui était imposé parce qu'il connaissait sa faiblesse, mais que cependant il avait confiance dans le secours de Dieu, dans son clergé, dans ses nouveaux fidèles, etc.". Et à cette occasion, il trouva les paroles les plus touchantes et les plus à propos pour la circonstance.

« Mgr Scarisbrick a pris pour devise ces paroles: In Labores requies; et réellement c'est un évêque aimant le travail et y employant tout son temps. Dès le lendemain de son arrivée il commença la visite des diverses paroisses de son diocèse, et il n'a pas cessé depuis.

« Il est en très bonnes relations avec le Gouverneur. On se rappelle que Sir Gordon était, avant de venir à Maurice gouv.r à la Trinidad. Mgr Gonin, Archevêque de Port d'Espagne et originaire de Maurice, l'avait disposé à ces bons rapports avec Mgr Scarisbrick. »

— 4. « C'est un P. Jésuite qui a prêché cette année le Carême aux offices des blancs, le R. P. Delmas. Il a établi avec beaucoup de talent la croyance des catholiques à l'Infaillibilité du Souverain Pontife. Mais dans une conférence il a été amené à des censures très vives de la politique des deux Napoléon par rapport au St. Siége: ce que des habitants de Maurice, voire même des Anglais, ont eu à cœur de relever dans des articles de journaux. (Lett. 4 av. 72)

« Quant aux instructions des noirs, elles ont été faites par le Père Callu. Il a vraiment pour eux le genre qu'il faut: parole simple et facile et timbre de voix très fort; aussi son ministère n'a-t-il pas été, loin de là, infructueux. Le nombre des communions pascales pour cette année a été de 3,600. » (Lett. 14 nov. et 16 oct. 1872.)

— Le 4 août dernier, nous avons eu encore une confirmation de près de 500 personnes. De ce nombre étaient 50 sujets de la Mission indienne dont s'occupent les Pères Jésuites, et 200 de notre propre Mission. Plusieurs autres ont été ajournés par suite d'une mesure prise par Mgr Scarisbrick, lequel exige, pour admettre à la confirmation, que les personnes aient fait leur 1ère Communion depuis six mois au moins.

Les noirs viennent toujours à nous avec confiance. Les dimanches et fêtes la cathédrale est toujours remplie par eux. A-

tous les offices qui leur sont spécialement destinés. Beaucoup aussi sont très-zélés pour s'approcher souvent des sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Les confréries et associations que nous avons formées parmi eux continuent très-efficacement à les maintenir dans le bien. Nous avons celle de St. Joseph pour les hommes; pour les mères de famille, celle de Ste. Anne; pour les jeunes filles, celles de la Ste. Vierge et de Ste. Cécile. Les fêtes respectives de chacune de ces Congrégations sont célébrées avec grande solennité.

(Bull. 15 nov. 72.)

— 5. Ce ministère auprès des noirs et des pauvres de la paroisse a été dans ces derniers temps et reste encore assez fâcheusement entravé, par suite de certaines mesures que Mgr. Scarisbrick a cru devoir appliquer dans le service religieux de la cathédrale, dont il est curé en même qu'évêque. « Le 15 sept., en effet, écrit le Père Cheveaux, Mgr. fit afficher à la sacristie une ordonnance par laquelle il réglait les heures auxquelles les prêtres attachés à la cathédrale devaient se trouver au confessionnal. Ces heures étaient: 1°. Tous les jours de 7 h. à 10 h. du matin, et 2°. les vendredis et samedis de 4 h. à 6 h. du soir. Mais défense aussi de confesser en dehors de ces heures.

« Aucun de nous n'ayant eu occasion d'entendre parler de cette ordonnance, je crus d'abord qu'elle ne concernait que les prêtres séculiers, et qu'elle n'avait été faite que pour les astreindre à se tenir aux heures susdites à la disposition des fidèles, mais que la défense de confesser en dehors des heures fixées ne regardait nullement notre ministère auprès des noirs et autres personnes pauvres dont nous nous occupons spécialement. La plupart, en effet, hommes, femmes et enfants sont en service ou employés dans les ateliers: ceux qui sont dans les ateliers travaillent jusqu'à 5 et 6 h. du soir; ceux qui se trouvent en service ne finissent que vers 7 et 8 heures. Avec les nouveaux réglements, comment tout ce monde aurait-il pu se confesser?

« Nous continuâmes donc à nous tenir à leur disposition, comme par le passé, jusque vers 8 h. du soir. Mais au bout de huit jours, le sacristain vint me dire qu'il avait ordre de fermer l'église à 6 h..

J'allai aussitôt en parler à Monseigneur, et à ma grande surpris il me dit qu'en effet, dans son intention, cette ordonnance devait s'appliquer entièrement à tous les prêtres travaillant à la cathédrale. Tout en louant ce règlement pour MM. les vicaires, je représentai à Sa Grandeur l'impossibilité pour nous, missionnaires des noirs, de suffire à notre ministère aux heures fixées. Après un entretien de près d'une heure et demie, je ne pus obtenir du Prélat que la faculté de faire le catéchisme aux noirs trois fois par semaine de 7 à 8 h. et encore à la sacristie.

« Le lendemain cependant je reçus de Monseigneur une lettre où il modifiait son ordonnance et permettait à deux de nos Pères de confesser chaque jour de 6 h. à 8 h., l'église restant ouverte. Mais peu après, cette concession fut réduite à trois jours de la semaine. Nos pauvres gens ne comprennent rien à cela, et ils en sont désolés. » (Lett. 16 oct. 1872.)

Monseigneur, qui n'a certainement que de bonnes intentions, a cru sans doute aussi avoir de bons motifs pour prendre cette mesure. Il a vu que nos Pères avaient beaucoup de travail tandis que les autres prêtres n'avaient que peu ou point à faire, et il a voulu rendre le ministère plus uniforme et plus régulier en fixant à tous les mêmes heures, pour le confessionnal. Il trouve en outre que la mission des noirs n'a plus sa raison d'être, comme œuvre spéciale, parce que cette classe de la population paraît se confondre aujourd'hui avec la classe plus élevée.

Nous n'avons pas à apprécier ces motifs, et nous ne pouvons que respecter les décisions que Sa Grandeur a cru devoir prendre. Cependant il est à craindre qu'elles ne soient grandement nuisibles au bien des âmes. Aussi est-ce avec un vif regret que nos Pères de Maurice voient ainsi menacée cette œuvre des noirs fondée au prix de tant de sueurs par notre bon et saint Père Laval et qui depuis 30 années a produit dans le pays de si admirables résultats. Et ce regret bien légitime assurément, nous ne pouvons que le partager... Mais nous aimons encore à espérer que le temps et l'expérience feront revenir sur les mesures prises ou du moins amèneront à de nouveaux arrangements,

qui permettront à nos Pères de continuer dans une autre église les œuvres de zèle auxquelles ils sont spécialement consacrés.

— 6. En dehors de la Cathédrale, nos Pères de cette Cte desservent encore diverses œuvres ou chapelles. A Port-Louis le P. Callu est chargé du soin spirituel de la prison. Les dimanches, il y dit la messe et fait une instruction). « On ne saurait dire, écrit le P. Callu lui-même, avec quelle attention ces pauvres prisonniers écoutent la parole de Dieu. Mais pour que tous puissent me comprendre, il faudrait que l'Esprit-Saint renouvelât en leur faveur les miracles faits aux premières prédications des Apôtres; car il y a là un mélange de créoles, de Chinois, d'Indiens et de Malgaches, au nombre de 200 peut-être. Pendant la messe, les créoles chantent en français ou en latin, tandis que les Indiens roucoulent leurs neumes les plus capricieux. Quand on n'est pas habitué à cette harmonie sui generis, c'est à se perdre vingt fois dans la récitation des prières. Maintenant j'y suis fait, et de plus, j'ai des canons d'autel, tandis que j'en étais dépourvu les premières fois.

« Tous ces pauvres gens se montrent fort respectueux et semblent très heureux de ce qu'un ministre de Dieu vient les consoler dans leur triste position. » (Lett. 27 juin 72.)

C'est encore le P. Callu qui se rend à Beau-Bassin tous les vendredis. « Cet asile, est-il dit dans une de ses lettres, ouvert par le gouvernement à toutes les personnes réduites à la mendicité, compte bien un nombre de 600 pauvres de différentes conditions. Il comprend une étendue de terrain peut-être plus grand que toute la propriété de Langonnet. En arrivant on aperçoit un long bâtiment couvert en paille de 30 mètres de long sur 5 de large: c'est ce qui sert de chapelle et de sacristie. Grâce à la piété des Filles de Marie, cette chapelle est très bien entretenue. A 200 mètres de là se trouvent les grandes salles d'hôpital. Sept Filles de Marie y sont employées pour le soin des malades.

A une petite distance de l'hôpital commencent les cases, réunies de manière à former différents camps, occupés par des catégories différentes aussi de ces pauvres malheureux. Ainsi

il y a le camp des lépreux, celui des vieillards, celui des veuves, celui des Indiens, celui des Malabars. D'un autre côté sont des fermes habitées par des familles tombées dans l'indigence à la suite de revers de fortune. Ici les cases sont mieux conditionnées et moitié plus grandes que celles des camps, lesquelles n'ont que 3 m. 50 de large sur 5 de long. C'est par 3 et 4 qu'on a réuni ces pauvres malheureux sous chacun de ces abris

« A la messe, il y a ordinairement de 15 à 20 communions. J'y fais aussi un catéchisme qui réunit 60 et quelques enfants; ceux de l'orphelinat sont conduits par leurs directrices protestantes. Elles écoutent attentivement elles-mêmes tout ce que je dis. De plus l'un des enfants vient-il à tomber malade, tout de suite elles me font appeler. Il y a, il est vrai, un ordre de l'Administration civile qui l'exige ainsi » (Lett. du 27 juin 72.)

— Quant aux Réformatory, ce pénitencier où le P. Chevaux allait précédemment faire le catéchisme, ses occupations jointes à diverses difficultés, l'ont empêché de continuer cette œuvre. On espérait que le Gouvernement y placerait, comme à Beau-Bassin des Filles de Marie; mais nos Pères ont acquis la certitude aujourd'hui qu'aucune Congr. religieuse de femmes n'y sera appellée. (Lett. 11 janv. 72.)

— Jusqu'à la création de la nouvelle paroisse des Cassis, nos confrères de la Cathédrale ont desservi cette localité ainsi que la Grande et la Petite-Rivière. C'est le P. Callu qui était ordinairement chargé de chanter la messe le dimanche à 8 h. 1/2 dans ce dernier poste et d'y faire une instruction, ce qui ne l'empêchait pas à son retour de chanter une seconde messe et de faire aussi une instruction à la cathédrale. (Lett. 27 juin 72.)

— 7. Nous avons vu au Bulletin dernier (Tom. VIII p. 635,) que depuis le départ pour l'Europe de M. Mazuir, nos Pères avaient accepté un service hebdomadaire dans la paroisse de l'Immée-Conception. A son retour, M. l'abbé Mazuir, curé de cette paroisse, les a priés de continuer ce service, du moins jusqu'à l'arrivée de l'évêque encore attendu à cette époque. Le P. Bourgel, qui avait été envoyé précédemment à Mahébourg, est maintenant chargé de ce soin.

C'est le 23 déc. 1871, que M. l'abbé Mazui a débarqué à Port-Louis. On sait qu'il est le fondateur de la Cong^n des Sœurs de Charité dites de Bon-Secours, dont la Mre Augustine est la Supér^re à Maurice. (Bull. VIII, p. 638.) Celle-ci, et avec elle toutes ses filles, sont loin d'être, comme on dit, en odeur de sainteté auprès de la classe de couleur. Aussi y avait-il lieu de craindre pour M. Mazui, frappé de la même disgrâce, qu'il ne fût à son débarquement l'objet de quelque manifestation malveillante. « La police anglaise, écrit le P. Chevaux, avait pris ses mesures, et une vingtaine de policiers se sont trouvés au débarcadère. Rien ne s'est produit heureusement; mais M. Mazui a reçu un accueil assez froid. »

« Ayant fait à Mgr Comerford, chargé de l'intérim de l'administration diocésaine, la demande des pouvoirs pour confesser ses religieuses, celui-ci lui a montré la lettre du Cardinal Barnabò qui le défend expressément. » (Lett. du 11 janv. 72)

Quant aux rapports de M. l'abbé Mazui avec nos Pères, ils sont excellents. Il témoigne beaucoup d'intérêt pour la prospérité du collége, où il a, sur l'invitation du P. Dubois, accepté deux fois de prêcher. Il s'est aussi montré l'un des plus chauds comme aussi des plus judicieux approbateurs des articles publiés dans les journaux par nos confrères. « Malheureusement il se voit maintenant frappé d'une bien fâcheuse infirmité: car il est devenu complétement aveugle. (Lett^s 29 av. et 14 oct. 72)

— La Mre Augustine que nous venons de nommer plus haut, est, elle aussi, rentrée dans la colonie. Avant de se rendre à Maurice, elle est venue à la Maison-Mère faire visite au T. R. Père et lui demander ses commissions pour l'époque de son départ. La réception que lui a faite Mgr Scarisbrick, lui a bien laissé voir qu'il n'était nullement satisfait de son retour dans le diocèse. « Cependant, écrit le P. Dubois, cette Sœur s'est remise à ses œuvres ordinaires, dont elle s'occupe sans beaucoup faire parler d'elle.

« Elle est bien avec nous, et je tâche de lui rendre pour le ministère les services que je puis. (Lett. 14 oct. 72 Au mois de mai, Mgr Scarisbrick avait fait chez ces Sœurs sa visite

canonique, et Sa Grandeur m'avait choisi pour l'accompagner.» (Lett. 28 mai 72) C'est le P. Baud qui continue toujours à s'occuper de ces religieuses pour le spirituel. (Lett. 11 janv. 72)

— 8. «Après l'abandon par nos Pères de la paroisse de Black au mois de juin 1868, les Jésuites avaient pris la desserte du Poste militaire avec un rayon de territoire tout autour. Ils ont ensuite renoncé à ce ministère, ne trouvant pas l'administration diocésaine assez favorable à leur œuvre. (Lett. 26 juin)

«D'un autre côté, ajoute le P. Dubois en date du 14 octobre, le P. Etcheverry est venu à Bourbon pour fonder au centre de la ville, non loin du collège, une nouvelle résidence avec une chapelle publique. C'eût été la seconde, car déjà ils en possédaient une. Ils étaient en marché pour acheter une belle propriété. Monseigneur, paraît-il, avait tout accordé de vive voix, mais au moment où l'on croyait tout fini, Sa Grandeur leur a écrit en posant cinq conditions qui rendaient la chose impossible. J'ai dit encore ce que cette affaire deviendra.» (Lett. 14 oct. 72)

— «Monseigneur vient, d'un autre côté, de demander des Lazaristes, en leur offrant une paroisse à desservir. Il a fait aussi en Belgique une demande de 12 prêtres séculiers.» (Lettre 22 août. 16 oct. 72)

— 9. Un mot, avant de finir, sur les santés de nos confrères de la Cté de la Cathédrale. Le P. Chevaux a été éprouvé par une affection du larynx assez grave, et le médecin a dû lui prescrire un silence complet. «Quant au P. Buguel, écrit le Père Dubois, les médecins et Monseigneur lui-même, m'ont prié de le faire changer d'air; sa santé se compromettant de plus en plus, et ses crises de nerfs devenant très fréquentes, j'ai pensé que le séjour de Bourbon lui ferait du bien, et je l'ai envoyé dans cette colonie.» (Lett. du 14 oct. 72)

Cté du St Sacrement.

De Mars à Novembre 1872.

1. Etendue de la paroisse. Dons de M. d'Arifat. — 2. Personnel. Ministère béni. Mort subite d'un noir.

— 1. On a vu à la partie administrative le Décret d'érection de la nouvelle Vice-Cté du St Sacrement, attachée à la desserte de la paroisse des Cassis. C'est au mois de Juillet que Mgr Scarisbrick a décidé la création définitive de cette paroisse. Elle comprend les Cassis, la Grande-Rivière, une partie de la basse ville du Port-Louis, appartenant à la paroisse de l'Imée-Conception, et une portion assez restreinte des autres paroisses de Moka et des Plaines-Wilhelms.

Les travaux de construction de la nouvelle église ont déjà absorbé jusqu'ici 500,000 f, et tout est loin d'être terminé. On estime que cette entreprise ne coûtera pas moins d'un million au généreux fondateur, M. Labauve d'Arifat. Cependant il se propose encore d'y ajouter une rente à perpétuité pour l'entretien de l'église et celui des Pères attachés au soin de la paroisse, et en attendant il leur fournit un traitement.

Ce ne sont pas là du reste les seuls actes de générosité de Mr le docteur d'Arifat. Médecin aussi charitable que savant, il donne gratuitement ses soins aux prêtres, aux religieux et aux religieuses de la ville de Port-Louis, ainsi qu'aux marins français de l'hôpital de Bon-Secours.

Mais il se montre surtout tout dévoué pour nos Pères et pour leurs œuvres. C'est ainsi que, pour cette nouvelle paroisse du St Sacrement, il n'a voulu, malgré toutes les instances contraires de l'évêché, donner au diocèse de Port-Louis, l'église qu'il fait construire et le terrain sur lequel elle est bâtie qu'à la condition expresse que notre Congr. resterait toujours chargée de l'œuvre. (Lettr. 23 et 26 juill. et 21 août 72.) Aussi nos Pères de Maurice le regardent-ils comme un bienfaiteur insigne. Et c'est un hommage de reconnaissance que nous sommes heureux de publier avec eux dans les pages de ce bulletin.

— 2. Présumant l'autorisation du T. R. Père, le P. Dubois avait accepté provisoirement, dès le mois de Juillet, la desserte de la nouvelle paroisse érigée par Mgr Scanisbrick, et en avait chargé le P. Guilmin, qu'il remplaçait lui-même comme supérieur au collège St Louis, en demandant pour lui à Mgr le titre de curé.

C'est dans les premiers jours du mois d'août que le Père Guilmin a été installé dans ses nouvelles fonctions. Le P. Bourget qui se trouvait au Grand-Tort lui a d'abord été adjoint. Le travail ne manque pas à nos Pères du St Sacrement, car outre le propre territoire de la paroisse, ils ont encore à desservir la Petite-Rivière, érigée récemment aussi en une cure distincte, mais non encore pourvue de prêtre.

« Nous voyons maintenant, écrit le P. Dubois, que la population de ce quartier est très-considérable et dans un état de complet abandon spirituel. Le P. Guilmin est l'homme de Dieu pour la conversion des âmes. Il commence à remuer tous les cœurs et le Bon Dieu paraît lui venir en aide d'une façon visible. Dernièrement, en effet, pendant qu'il administrait les derniers sacrements à une femme mourante, un noir se permettait des paroles pleines d'impiété et des plaisanteries railleuses sur lui et notre sainte religion. On conseillait à ce malheureux de se taire; mais lui de continuer toujours; lorsque tout à coup il tombe frappé de mort subite au milieu de ceux qui l'entouraient. » (Lett. du 21 août 72.)

« Depuis l'installation de notre cher confrère, ajoute ailleurs le P. Dubois, les assistances aux offices à la Petite-Rivière et aux Cassis ont doublé. Les catéchismes sont fréquentés et font promettre que cette œuvre fera beaucoup de bien. » Lett. 18 sept. 72.)

Cté de Ste Croix.

mars à novembre 1872.

1. P. Lainé envoyé à Bourbon. — 2. Visite de Mgr Scanisbrick. Procession du St Sacrement. — Confirmation. — 3. Bénédiction par Mgr

des chapelles de St. Joseph et du Bambou.

— 1.° Le F. Lainé qui aidait le P. Lambert à Ste Croix, a été, au mois de juillet, envoyé à Bourbon pour y remplacer provisoirement le Père Tineau, lors du retour obligé de celui-ci en France. Le P. Buguel a été chargé, en attendant, d'aller à Ste Croix, deux fois par semaine pour prêter secours au P. Lambert. (Lett. du 23 juill. 72.)

— 2.° Mgr Scarisbrick, dit le Bulletin de la Cathédrale, a daigné honorer plusieurs fois de sa présence notre église Ste Croix. Une messe pontificale y fut célébrée le dimanche avant la Pentecôte et la bénédiction papale y fut donnée à nos pieux fidèles. Monseigneur y vint de nouveau pour porter le T. St. Sacrement pendant la procession, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. Sa Grandeur s'y rendit encore le dimanche 29, fête de S. Michel, et après avoir assisté à la messe, elle donna la confirmation à une cinquantaine de personnes préparées par les soins des PP. Lambert et Buguel.

— 3.° Parmi les cérémonies les plus importantes qui ont eu lieu depuis notre dernier bulletin, deux méritent une mention spéciale: la bénédiction de la chapelle St Joseph au Bois-Marchand, et celle de l'église du Bambou, au quartier de la Rivière-Noire.

« La chapelle St Joseph n'est distante de la Ste Croix que d'un mille environ. Elle a été bâtie par les soins du P. Buguel avec des fonds recueillis précédemment à l'aide d'une souscription ouverte par MM. les vicaires des Pamplemousses et d'une allocation du Gouvernement.

« Cette localité, assez importante à cause de la population qui l'habite et sous plusieurs autres rapports, a été constamment évangélisée par nos Pères de Ste Croix. Le P. Laval y avait fait élever deux chapelles; mais elles tombaient de vétusté. Mgr Jenkinson conçut l'idée d'une construction nouvelle, et le projet fut, quant à son exécution, confié au P. Buguel.

C'est dans le courant du mois de juin dernier que Mgr Scarisbrick a béni solennellement ce nouveau sanctuaire. Depuis que la chapelle est livrée au culte, elle est fréquentée au delà de tout ce qu'on pouvait espérer. Nous en avons continué quelque temps la desserte, dont le clergé des Pamplemousses a fini par être

définitivement chargé. Nous ne pouvions à cause de nos autres œuvres, suffire à ce soin. » (Bull. 15 nov. et lett. des 21, 22 août, 14 oct. 72.)

« Le 8 sept. suivant, fête de la Nativité de la Ste Vierge, Monseigneur bénissait encore une charmante petite église paroissiale, la plus jolie peut-être du pays sous le rapport de l'architecture. Nous croyons devoir faire ici mention de cette église, parceque ce quartier a été évangélisé par nos missionnaires et surtout par les P. P. Laval et Thevaux. Cette église du reste ne fait que remplacer celle en bois que nous y avions construite, et qui a été renversée par le coup de vent de l'année dernière. Un peu plus grande que la précédente, elle a 100 pieds de long. Les deux bras de la croix, légèrement accentués et n'ayant pas plus de 12 pieds de saillie, à égale distance de l'autel et de la grande porte, font un joli effet. Les contreforts, le gracieux campanile, la façade avec ses trois portes surmontées d'une belle rosace, le tout parfaitement construit; cet ensemble offre à l'œil quelque chose de bien satisfaisant.

« Le P. Thevaux a été prié avec instances de se trouver à la bénédiction de ce sanctuaire, et il a pu être témoin de la vive reconnaissance que les habitants de ce quartier ont vouée à nos missionnaires. Le curé de la paroisse, qui est un prêtre belge, M. l'abbé Muyll, malgré les dehors d'une originalité peu commune, est, dans toute l'acception du mot, un véritable homme de Dieu. Grâce à son zèle, il n'y a pas sur la paroisse une seule personne qui n'accomplisse le précepte pascal. L'humble prêtre sait ne rien s'attribuer de tout ce bien et après Dieu, c'est à nos ancien missionnaires qu'il le rapporte » (Bull. 15 nov. 72.)

Cté du Grand-Port.

de mars à nov. 1872.

1. Ecole des garçons. Difficultés avec les Frères des Ecoles chrét. — 2. Ecole des Filles. — 3. Ministère. — 4. Comm^ns pascales. Confirmation. — 5. Santés. Clôture régularisée.

— 1. En 1867, le P. Thiersé avait créé sur la paroisse du Grand-Port des écoles de garçons qu'il avait confiées aux Frères des Ecoles Chrétiennes,

afin d'assurer ainsi aux enfants du quartier une éducation vraiment religieuse. L'œuvre était établie dans une très belle maison, élevée par les soins de notre confrère. Elle comprenait deux catégories distinctes d'élèves : l'école payante, appelée collège St. Jules et l'école gratuite, dite de St. Joseph. (Bull. t. V. p. 805 - t. VI. p. 274.) La marche de ces écoles fut en général bien satisfaisante depuis cette époque. Il s'y réunissait dans ces derniers temps un nombre de plus de 200 enfants.

Cependant soit que les conventions relatives à l'œuvre ne fussent pas bien établies, soit pour d'autres motifs, des difficultés se sont élevées assez récemment de la part des Frères. Ils déclarèrent qu'ils ne continueraient plus l'école gratuite. Le P. Thiersé qui les avait appelés surtout pour l'éducation des enfants pauvres, exigea de son côté qu'ils quittassent la maison qu'il leur avait concédée. Les Frères résolurent alors d'entreprendre à Mabébourg une école payante à leurs frais. Après quelque opposition à leur projet, Mgr. Scarisbrick finit par céder et il alla bénir lui-même leur chapelle au mois d'octobre dernier. (lett. du P. Dubois 23 juill. et 14 oct. 72.)

Cette fâcheuse affaire a été pour notre confrère une occasion de désagréments. Cependant il ne s'est pas découragé. Aidé d'abord du P. Kempf, puis de quelques bons professeurs laïques pris à sa charge, il s'est mis en mesure de continuer l'œuvre de zèle et de charité qu'il avait entreprise. Quelque temps même il comptait faire du collège St. Jules, c. à. d. de l'école payante de Mabébourg, une petite succursale de l'établissement de nos Pères à Port-Louis, laquelle devait aussi fournir, en revenu annuel au-delà des frais nécessités pour l'entretien de l'école gratuite. Mais ces espérances n'ont pu se réaliser autant qu'il eut été désirable, spécialement en ce qui concerne le projet de succursale.

L'école gratuite néanmoins est, quant au nombre des enfants, en bonne voie de prospérité : elle en compte 140.

— 2. Quant aux écoles des filles du quartier, tenues par les Filles de Marie, elles vont très bien.

L'orphelinat compte une trentaine de jeunes orphelines. La difficulté est de trouver de quoi nourrir et vêtir ces enfants.

Mais la Providence n'a pas encore manqué d'y pourvoir
Les plus grandes jeunes filles de l'école sont sorties récemment après avoir fait leur 1ère Communion et reçu la Confirmation. Il reste encore 168 plus jeunes enfants.

— 3. « Quant au ministère, continue le bulletin, voici en résumé la part qui revient à chaque Père.

« Le P. Kempf dessert à certains jours le Bouchon, la Plaine, la Chapelle de St François Xavier à l'Escalier. A la Plaine, il a un catéchisme de 70 enfants environ et un autre composé de grandes personnes; c'est la même chose à l'Escalier.

« Le P. Stevenmon s'occupe de N. D. du Refuge, des chapelles de St Joseph et de Ste Madeleine. Là encore ce sont des catéchismes, des confessions, des baptêmes &c... Sans parler des messes chantées et des prédications du dimanche.

« Pour le P. Supérieur, il se charge des chapelles de Ste Philomène et de N. D. de Bon-Secours au vieux Grand-Port, de Ste Elisabeth à Bel-Air. Dans les deux premières chapelles, il y a, chaque fois que le P. Thiersé y dit la messe, une cinquantaine de communions. A Ste Elisabeth, il réunit le dimanche soir, 180 personnes au catéchisme.

— « Au Grand-Port outre le ministère ordinaire des dimanches et jours de fête : confessions, instruction etc..... il réunit tous les premiers vendredis du mois les membres de la Garde d'honneur du T. St Sacrement au nombre de 153. Il y a pour eux messe, instruction et salut ce jour-là. Presque tous communient alors. »

— 4. Cette année, il n'y a eu que 1917 communions pascales. La fièvre qui regne toujours dans le quartier, a été pour bien du monde la cause d'un retard plus ou moins long. Au mois de mai, il y avait plus de 10,000 personnes atteintes de cette maladie. (Lett. du 28 mai 72) Tous les jours, il vient des personnes empêchées jusque là par la maladie, pr s'approcher de la Table sainte.

« Le 21 juillet, Mgr Scarisbrick est venu donner la confirmation dans la paroisse. Sa Grandeur a passé huit jours dans la Cté avec son secrétaire. Il y a eu 405 enfants et grandes

personnes à recevoir ce sacrement.» (Compte-rendu, 16 oct. 1872.)

— 5. La fièvre est maintenant un peu ralentie. Cependant elle n'a pas cessé. Le P. Thiersé a fait lui-même dans le courant de juin une assez grave maladie compliquée d'une fluxion de poitrine. Maintenant, il se trouve heureusement rétabli. (Lett. 16 oct. 72.)

— Selon les désirs de la Maison-Mère, la clôture de la Cté de Grand-Lord se trouve maintenant tout à fait régulièrement établie. Il y avait à faire pour cela divers arrangements évalués à 1,500 f. de dépense. La fabrique a accordé aussitôt une somme de 900 f. (Lett. 28 mai 1872.)

Nouvelles récentes.

— Comme la plupart de nos confrères l'ont appris déjà par les billets de décès, nous avons eu à déplorer deux nouvelles morts, celles du F. Edouard Flynn et du F. Olivier Rivière.

C'est le 21 octobre que le F. Edouard a succombé à Ste Marie de Gambie. Ce cher Frère ne comptait encore que 28 ans révolus dont 8 de Cté et 5 plus 7 mois de profession. Il avait eu le bonheur d'émettre ses vœux perpétuels. Atteint de la fièvre depuis quelque temps, il commençait à se remettre, quand son mal a dégénéré en une fièvre jaune qui l'a enlevé. Cette maladie a, en effet, fortement sévi dans le pays, et deux Sœurs de l'Immaculée-Conception ont aussi succombé à ses atteintes. Aussi en recommandant à Dieu l'âme du F. Edouard, nos confrères voudront bien aussi prier pour cette infortunée mission d'Afrique toujours bien cruellement éprouvée.

— Quant au bon F. Olivier, c'est le 3 décembre à N. D. de Langonnet qu'une dernière attaque d'apoplexie est venue subitement mettre fin à ses jours. Si la mort a été soudaine, elle n'a pu toutefois surprendre cet excellent Frère. Le matin même il avait fait la sainte communion; et d'ailleurs depuis ses précédentes attaques, quelque chose lui disait, et il l'annonçait

lui-même qu'il mourrait d'apoplexie et que sa mort serait subite.

Le F. Olivier était le plus ancien de nos Frères; il était dans sa 71e année, et il avait passé 28 ans dans la Congr., dont 27 et 7 mois en qualité de F. Profès. Il avait fait sa Profession le 10 avril 1845.

— Nous avons déjà des nouvelles de plusieurs de nos confrères récemment embarqués.

Le P. Richert et le F. Marie-Eugène sont arrivés à Sierra-Léone, après un mois d'une heureuse traversée.

Les P.P. Ott, Steurer, Schwab et Kayser ont fait aussi un heureux voyage de Brest à New-Yorck et à Covington (Kentucky), où ils descendaient le 23 novembre.

Le P. Jouay a pu envoyer de ses nouvelles au T. R. Père de Port-Saïd et d'Aden : lui et les P.P. Petit et Thoraux ses compagnons de route, ils étaient en bonne santé.

N° 80. Janv. 1873.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

I. Admissions à la Profession. — Par Décision du 26 déc. 1872, fête de St Etienne, ont été admis à la Profession deux Novices Frères portugais, le F. Maria Pereira et le Frère Alvarès de Silva, tous deux natifs de Santarem (Patriarcat de Lisbonne). — Ce dernier, qui se trouve à la nouvelle maison de Braga depuis le mois d'octobre, a été autorisé à y faire sa Profession entre les mains du P. Eigenmann, délégué à cet effet par le T.R. Père.

II. Admissions au Noviciat. — Par décision du 21 déc. 1872, fête de St Thomas, ap., le T. R. Père a autorisé l'admission comme novices de trois postulants :

M. M. Mallet, du dioc. de Limoges, Pat. de R. St Stanislas Kotska
Terrin, du dioc. de Lyon, Pat. de Rel. St Alphonse de Liguori,
Roserot, du dioc. de Troyes, Pat. de Rel. Marie-Joseph.

— Par une autre décision du jour précédent (20 déc. 1872), le T.R. Père a autorisé l'admission comme Novice-Frère à la Cté de la Providence (Réunion) du Postulant Louis Horian, du dioc. de St Denis. Nom de rel. F. Olivier.

Nouvelles générales.

Traduction du Procès du Vénéré Père — Lettres Postulatoires.

— La traduction du Procès de notre Vble Père en italien a traîné assez longtemps à cause d'une maladie survenue au Traducteur. Ce travail est enfin heureusement terminé depuis la fin de novembre, et en ce moment on en fait la copie au propre. Bientôt donc, si les événements politiques ne viennent pas y mettre d'entraves, la cause va être soumise à l'examen de la S.C. des Rites. C'est plus que jamais le moment de prier pour que cette affaire si importante ait un prompt et heureux résultat.

— Les lettres postulatoires qui nous ont été envoyées contribueront aussi au bon succès de la Cause, en témoignant de la grande réputation de sainteté du Serviteur de Dieu. Dans ces derniers temps encore, nous en avons reçu plusieurs qui sont pour nous d'un très grand prix.

Telle est d'abord celle que nous a donnée M. l'abbé de Girardin, Directeur général de l'Œuvre de la Ste Enfance, en son nom et en celui du Conseil central de l'œuvre. A ces vœux s'est uni avec joie Mgr l'abbé Combes Jr vicaire gal de Mgr l'Archev. de Rennes. Ancien condisciple du Vble Père, il a gardé pour sa mémoire la plus grande vénération, et il est persuadé, disait-il au P. du Plessis, à Châteaubourg, qu'il sera canonisé avant peu. — Sur la demande du P. Corbet, Mgr l'Archev. de la Trinidad, a bien voulu nous donner également une lettre très élogieuse. Nous en avions déjà eu du R. P. Jandel, de pieuse mémoire, que la mort vient de ravir à son Ordre et à l'Eglise. — Le clergé de la Guyane, imitant l'exemple donné par celui d'Haïti, a profité de sa réunion à Cayenne, à l'occasion de la retraite commune au mois d'octobre, pour faire aussi en faveur de notre chère Cause une supplique collective. Les Pères Jésuites et tous les prêtres séculiers ont joint avec empressement leurs signatures à celles de nos Pères. Nous espérons obtenir encore du clergé des autres colonies des lettres semblables.

Enfin, le R. Père vient de recevoir du nouveau curé de N.D. des Victoires, Mgr l'abbé Chevojon, en son nom et au nom de Archi

confrérie

du T. St et Immé Cœur de Marie, une lettre très belle, que nos confrères liront avec intérêt. Nous la reproduisons donc ici.

Paris, le 19 Décembre 1872.

Très-Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je viens unir ma prière aux nombreuses demandes qui vous sont déjà parvenues des différents pays du monde catholique, afin d'obtenir que Votre Sainteté daigne ordonner l'introduction de la Cause de Béatification du P. Libermann, ce grand Serviteur de Dieu.

Dès les premières années de mon éducation cléricale dans la pieuse maison de St-Sulpice, je me souviens d'avoir entendu parler avec éloge et respect des grandes vertus qui distinguaient le Père Libermann. Les années n'ont fait qu'augmenter ma vénération pour ce prêtre, qui dans la formation des jeunes clercs, dans la direction des maisons d'éducation, des séminaires et d'une illustre Congrégation, a montré partout, en France et dans les plus lointaines contrées, que la grâce de Dieu et les vertus chrétiennes étaient éminentes en lui.

Depuis que la divine Providence, malgré mon indignité, m'a appelé à diriger l'insigne Paroisse de N.D. des Victoires, et l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie-ministère dans lequel Votre Sainteté n'a pas dédaigné de m'encourager par sa bénédiction, le nom du P. Libermann s'est acquis de nouveaux droits à mon pieux respect. C'était un enfant, un ami, un propagateur de notre Archiconfrérie. Nos associés aiment à se rappeler les Réunions où il venait prier avec eux et les édifier par sa tendre dévotion envers la Bienheureuse Vierge Immée. Aussi peut-on être assuré que nos innombrables Associés n'apprendraient pas sans une grande joie, l'introduction de la Cause du P. Libermann, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

En déposant mon humble requête aux pieds de Votre Sainteté, j'ose la supplier encore, Très-Saint Père, de bénir de nouveau cette paroisse de N.D. des Victoires, l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immé Cœur de Marie, les prêtres

qui s'occupent de ses œuvres et particulièrement celui qui se dit avec bonheur,

Très-Saint Père,
de Votre Sainteté,
l'humble et obéissant enfant,
L. Chevojon, curé de N. D. des Vict.

Cté de la Providence.

Avril à Novembre 1872.

1. Situation critique de nos œuvres. Pénitencier — Vote d'une école des arts et métiers par le Conseil gal. — 2. Hospice. Arrêté du gouvernt le remettant à l'assistance publique — Protestation du P. Stoffel. — 3. Réorganisation de l'Assistance publique — Retrait successif des malades par les communes — 4. Le Conseil gal article de l'Enfant terrible — Démarches au Ministère sans fruits — 5. Départ du Gouv.r M. de Cormel — 6. Départ des P. P. Durbois et Cineau — Arrivée des C. C. Buguel et Lainé. Santés — 7. Ministère du C. Le Bozec à l'hopital col.l — Filles de Marie — 8. Vicaires gx. Mgr Delannoy. Affaires des Bulles. Sacre. — Appendice sur l'hospice de la Providence.

— 1. La situation de nos œuvres de Bourbon devient de plus en plus critique, par suite des dispositions hostiles de la majorité du Conseil général et de la faiblesse de l'administration.

Pour ce qui est d'abord du Pénitencier, le vote du Conseil général qui en avait demandé le transfert à la Providence n'a pas encore reçu son exécution. Mais le nombre des enfants se trouve de plus en plus réduit, comme on le verra au Bulletin de l'Ilette-à-Guillaume.

Par une contradiction qui montre bien que le mobile véritable en tout ce qui a été fait durant ces dernières années, est un sentiment antireligieux, le Conseil général, lequel mettait toujours en avant comme raison de ses actes, des motifs d'économie, vient, dans sa séance du 31 octobre dernier, de voter en principe, par 15 voix contre 3, sur la proposition de M. Dufour-Brunet, bien connu pour ses opinions radicales, la création d'une école des arts et métiers, en chargeant l'administration de préparer pour cette œuvre un

projet d'organisation et de règlement. M.r Drouhet proposait même déjà d'inscrire à cet effet au budget de 1873, une somme de 20,000 f. (Lett. P. Stoffel 16 nov. 72).

Or, il y avait eu déjà antérieurement à la Réunion une école d'arts et métiers; en 1858 elle fut supprimée comme ne remplissant pas suffisamment son but, pour être remplacée par l'École professionnelle qui nous fut alors confiée. Et maintenant après avoir détruit l'école professionnelle, on revient à l'ancienne institution des arts et métiers. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'on se gardera bien de la remettre aux mains d'une Congr.on religieuse.

— 2. Quant à l'hospice de la Providence, sans avoir le moindrement égard au traité passé avec notre Institut en 1858, pour une durée de 25 ans, le Conseil général, par une délibération du 16 août 1871, avait voté la suppression de cet établissement en tant qu'institution coloniale, à partir du 1.er janvier 1872, et la remise à chaque commune du soin de ses vieillards. Après quelques mois d'attente et d'hésitation, le Gouverneur de la colonie, M. de Lormel a publié, le 26 mars dernier, un arrêté en exécution de ce vote; il confie les bâtiments et les dépendances de l'hospice à l'Assistance publique.

Le Directeur de l'Intérieur a transmis cet acte au P. Stoffel en ajoutant que « cette mesure lui laissait d'ailleurs la liberté de traiter avec l'Assistance publique, chargée désormais de l'administration de l'hospice. » (Lett. du 28 mars 1872.) A cette lettre le Père Stoffel, d'après avis de personnes expérimentées, se borna à répondre par une protestation faisant réserve de tous les droits de notre Institut.

Cependant le Président de l'Assistance publique, M. Payot, et l'agent de la même administration, M. Nevoton, firent des instances auprès de lui pour qu'il continuât à garder et à soigner les malades, à raison d'un franc par jour tout compris, jusqu'à ce que les communes se fussent décidées à quelque chose de définitif. Pour tenir le poste jusqu'au bout et montrer en même temps tout notre désir de conciliation, le P. Stoffel crut devoir accepter cet arrangement provisoire, sans du reste s'engager à rien pour l'avenir, et en réservant au contraire de nouveau tous nos droits.

D'ailleurs, dans le cas d'un refus, l'administration allait mettre l'établissement en régie; et nos confrères se seraient trouvés sans asile à St Denis. (Lett. 5 mars et 5 avril 72)

Les choses allèrent ainsi quelque temps, et le nombre des malades à l'hospice des vieillards atteignit même le chiffre de 115. L'arrangement passé entre le P. Stoffel et l'agent gal n'était pas toutefois du goût des membres du Conseil de l'Assistance publique et ceux-ci, tout en le maintenant, infligèrent un blâme à M. Névoloy).

— 3. Cependant il était à craindre que les communes ne vinssent successivement à retirer leurs malades, du moins en grande partie. Et en effet, ce fut bientôt ce qui arriva. Le 9 juillet, l'agent gal de l'Assistance écrivit à nos Pères pour leur notifier l'autorisation donnée par le Directeur de l'Intérieur à la ville de St Paul de reprendre ses malades. De l'avis des hommes de loi consultés à ce sujet, le P. Stoffel prit la résolution de maintenir le statu quo le plus longtemps possible, tout en protestant chaque fois qu'avait lieu un nouveau retrait de malades par les communes, puis enfin, quand les ressources ne permettraient plus de continuer ces œuvres, de se démettre à la fois de l'hospice et du Pénitencier entre les mains de l'Administration en réclamant alors devant les tribunaux une sérieuse indemnité en dommages et intérêts. (Lett. du 27 avril 72.)

Le P. Stoffel rédigea donc une seconde protestation, en date du 16 juill.; et il alla la remettre lui-même au Directeur de l'Intérieur qu'il vit et entretint q. q. temps en particulier. M. Laugier, au fond bien disposé, voulait éviter toutes ces difficultés; mais il avait à sauvegarder sa position et ses intérêts personnels. (Lett. 27 juill. 72.)

La visite du P. Stoffel était du 16 juillet, et le 19, le Directeur de l'Intérieur soumettait au Gouvernement un projet de réorganisation de l'Assistance puplique. Le 22 du même mois, par décision de Mr de Formel, une commission était constituée pour l'examen du projet et le 10 sept. paraissait l'arrêté du Gouverneur supprimant la commission de l'Assistance publique et instituant à sa place, pour gérer ses biens et répartir ses revenus, un comité présidé par le Directeur de l'Intérieur et composé de 4 autres membres.

l'article 4 de cet arrêté était ainsi conçu :

« L'hôpital colonial de St Denis et la léproserie feront retour « à la colonie et seront administrés par la Direction de l'Intérieur, « au compte du Budget local.

« La remise en sera effectuée le 31 décembre 1872 en la forme « réglementaire. Quant à l'hospice de la Providence, il reste la « propriété de l'Assistance publique qui devra soumettre (le nouveau « Comité) le mode de gestion et le budget de l'établissement au Gou- « verneur. » (Voir journal officiel de la Réunion du 14 sept. 72.)

« On peut maintenant, écrit le P. Stoffel, reconnaître le stratagème de l'Administration à notre égard. – Elle nous avertissait le 28 mars que nous pouvions traiter avec l'Assistance publique chargée de la gestion de l'hospice. Si nous l'avions fait, elle nous renvernait maintenant nous débrouiller avec l'Assistance, en se mettant hors de cause.

« Quant à la situation présente, la voici nettement définie d'après l'Arrêté du 10 septembre : Retour de l'hopital et de la léproserie à l'Administration ; abolition de l'hospice de la Providence ; assistance municipale établie partout, c'est-à-dire chaque commune entretenant, comme elle l'entendra, ses malades et ses infirmes. Le nouveau comité chargé de l'hospice de la Providence comme propriété de l'Assistance publique, en affectera une partie à une trentaine d'infirmes et de malades des petites communes, en attendant que les circonstances permettent d'y transférer l'hôpital colonial, et c'est là le véritable projet qu'on a en vue pour l'avenir. » (Lett. 21 sept. 72 – voir Journal du Commerce du 17 sept. 72.)

Du reste, un mois environ auparavant, l'évacuation des malades avait commencé : ceux de St Paul furent retirés dans la première quinzaine d'août, puis successivement ceux de St Pierre, de St Benoît, de St Denis. (Lett. 23 août 72.)

— 4. Dans le courant de Juin, du 5 au 27, le Conseil gal avait eu une nouvelle séance ; mais aucune question touchant nos œuvres n'y fut même traitée. (Lett. 29 juin 72.)

A la dernière session, ouverte le 14 octobre, dans les discours officiels prononcés à cette occasion, il fut question de la léproserie

de l'hôpital colonial, des hôpitaux de St Denis, St Paul, St Pierre, St Benoît et des bureaux de bienfaisance, des petites communes ; mais pas un mot ne fut dit sur l'hospice de la Providence. C'était évidemment un parti pris. (Moniteur de la Réunion 16 et 19 oct. – lett. du 19 oct. 72)

Malgré ce silence affecté, l'administration n'est cependant pas rassurée sur les suites de ses actes. Il y a même dans l'opinion générale un certain retour en notre faveur.

Dans un article du 17 sept., Mr Grenier, avocat distingué de l'ancien barreau de Bourbon et rédacteur d'un journal charivarique, aussi indépendant que spirituel : l'Enfant terrible, a critiqué lui-même d'une façon vive et parfaitement juste, les mesures de l'administration au sujet des œuvres de la Providence. Rappelant le traité passé avec notre Congr en date du 20 oct. 1858, pour une durée de 25 ans, il montre que la résiliation qui en a été faite arbitrairement par le gouvernement local, sans le concours de l'autre partie contractante, est contraire à toute justice, et qu'un tel acte, devant les tribunaux, ne peut aboutir qu'à faire condamner la colonie à payer à la Cong: des dommages et intérêts bien considérables. Nous donnerons du reste cet article dans l'appendice.

(Voir l'Enf. terrible du 18 sept 1872.)

— A Paris, le T.R. Père a essayé de nouvelles démarches auprès du Ministère de la Marine et des colonies. On y regrette toutes ces difficultés et le nouveau Directeur des colonies plus que tout autre. Mais il a répondu au T. R. Père que, vu la disposition générale des esprits, l'intervention du ministère en cette affaire qui appartient au budget local de la colonie, serait inopportune et ne servirait qu'à exciter une opposition plus forte encore du Conseil général : ce qui n'aboutirait qu'à compliquer la situation.

Les choses en sont là maintenant : de sorte que probablement nos confrères de Bourbon ont dû prendre les mesures nécessaires pour procéder à une révendication juridique de nos droits.

— 5. Avant l'ouverture de la dernière séance du Conseil général, le Gouverneur, M. de Lormel, avait quitté la colonie par la malle de septembre pour prendre un congé. L'Ordonnateur, M. La Borde, remplit les fonctions de Gouverneur par intérim en ce moment encore.

Le Journal la Malle a fait sur l'ancien Gouverneur un article où il le critique avec modération, mais avec force, la faiblesse de son administration, le montrant comme un simple exécuteur des volontés du conseil général. (Lett. du 21 sept. 72.)

D'autres journaux, comme l'Enfant terrible, se sont appliqués à faire l'éloge de l'administration de Mr de Cormel. Ils présentaient surtout en faveur de leur thèse les circonstances si critiques où il avait trouvé le pays et qu'avaient encore compliquées les évènements du 4 septembre. (L'Enf. Terrible du 18 sept. 72.)

Mr de Cormel, maintenant encore à Paris, doit aller reprendre son poste à la Réunion. M. Benoist-d'Azy a proposé au T. R. Père une entrevue au ministère avec le Gouverneur pour conférer tous les trois ensemble de la situation de nos œuvres à Bourbon. Le T. R. Père a répondu le 14 déc. (1872) à M. le Directeur des colonies en le priant de vouloir bien recevoir auparavant les documents qui lui avaient été remis à ce sujet, parce qu'il s'agit avant tout d'une question de justice et de droit à examiner. Les choses en sont là; et il est bien probable que ces démarches au ministère n'auront pas de résultats efficaces.

— 6. Dès le milieu du mois de mars, le P. Dubois avait quitté Bourbon pour aller à Maurice, laissant, comme on l'a vu, la direction des œuvres au P. Stoffel.

Quelques autres mutations eurent encore lieu dans le personnel. Le P. Pineau, atteint d'une fièvre des plus tenaces, jointe à une forte révolution de bile, dut quitter l'Ile-à-Guillaume pour séjourner plus d'un mois à l'hôpital, et après quelques jours de convalescence à St Bernard, prendre la direction de la Maison-Mère, où il arriva le 5 juin. Nous avons eu l'occasion de parler ailleurs du séjour de notre confrère à St Elay et de son départ pour la Réunion le 24 nov. dernier.

Avec lui, avait dû se rendre à l'hôpital colonial le Frère Célestin. Ce cher frère souffrait d'une pleurésie compliquée d'hépatite et d'autres affections encore. Il a peu heureusem.t se rétablir au bout d'un certain temps. (Lettre 5 av. et 4 mai 72.)

Pour remplacer le P. Pineau, le T. R. Père, comme nous —

l'avons vu, avait désigné le P. Laîné. Celui-ci arriva de Maurice le 27 juillet, et, en octobre, un autre de nos confrères de cette colonie le P. Buguel, débarqua aussi à St Denis (Lett. 29 juill. et 19 oct. 72)

— 6. Le P. Le Bozec qui occupait la place d'aumônier de l'hopital de St Denis (Bull. Tom VIII. p. 711.) en y faisant provisoirement sa résidence, a pu rentrer dans la Cté principale. « Il a été écrit le P. Stoffel, bien regretté partout, mais dans cet établissement. Tous les employés, ainsi que les malades, conservent de ce bon Père le meilleur souvenir. Il a fait parmi eux un bien immense. » (Lett. 4 mai Alett. P. Dubois du 26 juin 72.)

« L'extrait suivant d'une lettre du P. Le Bozec nous permet d'apprécier en détail les fruits de son ministère. « Je suis rentré à la Providence et j'en suis bien aise, car j'aime la vie de Cté. Cependant je regrette les pauvres pécheurs de l'hôpital colonial, il y a là un bien immense à faire auprès de ces pauvres âmes que l'on a pour ainsi dire sous la main. Aussi ai-je converti plus de monde pendant le temps que j'y ai passé, que pendant les 25 années de mon sacerdoce.

« J'ai baptisé cent adultes, trente environ en survécu, les autres sont morts. Les premières communions que j'ai fait faire, je ne saurais les compter. J'ai trouvé beaucoup d'européens français, des anciens soldats surtout, qui se sont placés ici, et qui avaient négligé les pratiques religieuses, depuis qu'ils avaient quitté la maison. Dieu m'a fait la grâce de les ramener presque toujours. Je rencontre quelquefois dans les rues de St Denis, et beaucoup me témoignent leur reconnaissance de les avoir remis dans la bonne voie.

« La langue bretonne ne m'a pas été inutile. J'ai rencontré un bas-Breton du Finistère, de la paroisse de Plogoff, qui avait oublié sa prière et qui ne savait pas lire ; je suis parvenu à la lui remettre en mémoire, et il a regoint son bâtiment après s'être confessé et avoir communié, ce qu'il n'avait pas fait depuis longtemps.

« Il y a 15 ans, un Indien qui était employé à l'école professionnelle, vola la caisse du P. Dubois et prit la fuite. Il fut saisi par la justice et condamné à 15 ans de prison. Depuis plus d'une année qu'il était malade, il m'a été très utile. Il était instruit et

zélé; je m'en suis servi comme interprète et comme catéchiste auprès des malades. Que de pauvres Indiens il m'a aidé à préparer à la mort! Aussi j'ai adressé bien des compliments au P. Dubois, au sujet de son voleur. Ayant terminé son temps, ce bon larron est sorti pour respirer un peu l'air de la liberté. Mais au bout de quelques jours, il est rentré mourant. Je lui ai donné les derniers sacrements et il a expiré quelques heures après, dans les meilleurs sentiments.» (Lett. du P. Le Bozec).

Le P. Le Bozec reste toujours chargé, pour l'hôpital colonial, de la confession des Sœurs de St Joseph qu'il dirige.

Nos Pères continuent aussi leurs soins dévoués à la Cong. des Filles de Marie. Ils leur ont, comme les années précédentes, donné les exercices de la retraite annuelle. De plus, par lettres datées du 21 du mois d'août dernier, M. l'abbé Carméné a délégué le P. Stoffel pour s'occuper à sa place de tout ce qui concerne cette Cong., du moins pendant la vacance du Siége et comme le faisait auparavant le P. Dubois, auquel il n'avait pas été donné un successeur par acte spécial de l'autorité diocésaine. (Lett. 21 août 72.)

— 8. Nous avons vu les deux vicaires généraux, MM. Sage et Carméné prendre l'administration du diocèse, M. l'abbé Carméné doit demeurer dans l'administration comme vicaire général du nouvel évêque. Il vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur. (Univers 30 déc. 1872)

Quant à M. l'abbé Sage, il n'a pu continuer longtemps à donner à son confrère un concours aussi éclairé qu'utile et apprécié de tout le clergé et spécialement de nos Pères, à cause de la bienveillance qu'il leur témoignait. L'état de sa santé, bien compromise par une affection de poitrine, l'a contraint de rentrer en France. Il est arrivé à Paris le 24 juin, et après un séjour de six mois dans sa famille, il est reparti pour Bourbon avec Mgr Delannoy. Nommé par le Gouvernement le 10 fév. à l'évêché de St Denis, ce Préfat fut préconisé le 6 mai; mais son sacre dut être ajourné à propos d'un petit incident de chancellerie. Le nominatif nobis, dont on parla les journaux, et qui menaça de se changer en question diplomatique par le fait de la susceptibilité

chatouilleuse de nos gouvernants (1).

Le sacre de Mgr Delannoy, impatiemment attendu pul enfin se célébrer le 12 oct. Ce fut une gde fête pour la vieille cité flamande. Depuis le sacre, resté fameux, de l'électeur de Cologne par Fénélon, le 1er mai 1707, jamais pareille cérémonie ne s'était renouvelée à Lille. Elle fut aussi imposante, qu'on pouvait le demander de la solennité en elle-même, de la foi et de la piété des habitants si chrétiens et si catholiques de la ville, de l'amour et du dévouement des fidèles de la paroisse St André, envers leur ancien pasteur. S. Ex. Mgr Chigi, Nonce apostolique était présent au sacre, lequel fut fait par Mgr Desprez, Arch. de Toulouse, ayant pour Prélats assistants MM. SS. d'Arras et de Lydda. D'autres évêques y assistaient aussi, entre autres Mgr Regnier, Archev. de Cambrai. (Semaine religieuse du dioc. de Cambrai, 19 oct. 1872)

Mgr Delannoy avait écrit une lettre très-pressante au T. R. Père pour l'inviter à son sacre. Mais seul le R. P. Provincial pul s'y rendre, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment. Il représentait à la fois et le T. R. Père, que ses occupations retenaient à la Maison-Mère, et la Congr. toul entière. (Lett. de Mgr Delannoy 30 sept 72)

---

(1) Les Bulles des trois nouveaux évêques d'Ajaccio, de St Denis et de Constantine portaient, pour désigner la présentation faite au St Siège par le Gouvernement français des candidats à nommer, *Nominavit nobis*. Au Ministère, on trouva le mot *nobis* un restrictif blessant et l'on voulut le faire supprimer pour ne laisser que le *nominavit* pur et simple. Une note fut à ce sujet transmise à Rome; d'où l'on répondit qu'il n'y avait dans la forme ou rédaction dénoncée, aucune innovation qu'on pût reprocher au St Siège, attendu que, depuis le Concordat, le plus grand nombre des Bulles délivrées pour les évêchés français portaient les mots *nominavit nobis*. — A Paris, on ne pouvait contrôler cette réponse, car le Registre d'inscription des Bulles a péri dans l'incendie du palais du Conseil d'Etat. Mais une enquête fut immédiatement ordonnée dans les évêchés de France. Des recherches faites sur la question, il est résulté que depuis le Concordat, sur 450 Bulles d'Institution canonique d'évêques, 410 portent *nominavit nobis*, et 40 seulement *nominavit* sans autre. Le gouvernement a eu la bonne grâce de ne pas insister davantage et les Bulles ont enfin été soumises à la signature de Mr Thiers, Président de la République, et expédiées à leurs titulaires respectifs.

L'Assistance publique
et l'hospice de la Providence.

Extrait de l'Enfant terrible, n° du 18 sept. 1872.

Après avoir discuté, discuté, discuté, les démocrates à tous crins sont parvenus à ce résultat final de remplacer une commission à peu près élective par une autre commission de quatre membres désignés par le gouvernement redevenu grand électeur. Et il se trouve que, d'après l'avis des hommes compétents dans la matière, ce parti était le plus sage qu'on pouvait prendre. Contrairement aux idées de décentralisation préconisées par quelques énergumènes qui comprennent généralement assez mal les grands mots dont ils se servent, il était en effet nécessaire et indispensable que l'Assistance publique fut dirigée par une commission centrale dont les ordres rayonnent dans toutes les communes de l'île.

Chaque commune aura son bureau de bienfaisance mis en rapport avec la commission centrale et inspecté par un membre délégué de cette commission. Voilà le système définitivement adopté pr l'avenir. C'est bien, mais quel sera le sort des établissements hospitaliers ? — Voilà la grosse question !

L'hôpital colonial de St Denis et la Léproserie feront retour à la Colonie et seront administrés par la Direction de l'Intérieur, au compte du budget local.

Mais que deviendront les vieillards, les infirmes indigents, que la loi met à la charge des communes ? Chaque commune, au nom du principe de la décentralisation, aura sa cuisine à part, son établissement hospitalier chez elle ; on ne croit plus que le système d'association soit de nature à produire des économies. C'est peut-être bien pour les grandes communes, qui pourront se procurer des ressources nécessaires à un établissement hospitalier convenablement tenu, mais quel sera le sort des communes de peu d'importance ? La commission centrale de l'Assistance publique viendra sans doute à leur secours. Pourra-t-elle le faire d'une façon satisfaisante, les vieillards et les infirmes trouveront-ils les soins qui leur étaient assurés à la Providence ? Il est permis d'en douter. Mais, d'ailleurs, que fait-on de cet établissement de la Providence ? il y a là une installation considérable, des bâtiments immenses dont la construction a coûté beaucoup d'argent. Les laissera-t-on tomber en ruines ? Déjà, la chapelle, qui sert à tout les habitants des hauts de St Denis, se dégrade, faute d'un crépissage qui coûterait quelques barriques de chaux.

L'arrêté du 10 septembre 1872 dispose que, quant à l'hospice de la Providence, il reste la propriété de l'Assistance publique, qui devra régulièrement soumettre le mode de gestion et le budget de cet établissement à l'approbation du Gouv.

De quel mode de gestion entend-on parler dans la circonstance, et que deviendront

dans cette organisation nouvelle les Pères du St Esprit et du St Cœur de Marie, avec lesquels la colonie a contracté un engagement synallagmatique? C'est ici que se lève la grosse difficulté.

Les Pères du St Esprit ont contracté avec la colonie un engagement qui résulte de l'arrêté du 20 oct. 1858. Cet engagement ne peut être rompu que dans les conditions prévues de l'art. 29 du dit arrêté, qui est ainsi conçu:

« Art. 29. Nonobstant les dispositions de l'art. 2, le gouvernement local se réserve toujours le droit de prononcer la résiliation du présent traité dans le cas de dérogation à son esprit ou à son texte. »

Et voici ce que dit l'art. 2:

« Art. 2. — Cet établissement (celui de la Providence) est confié aux Pères du St Esprit et du St Cœur de Marie pour une durée de 25 ans, aux conditions énoncées ci-après. A l'expiration de ce délai, s'il a été reconnu par l'administration que la Congr. a convenablement rempli ses engagements, toutes les stipulations énoncées au présent arrêté recevront une prorogation indéfinie, sauf les dispositions contenues en l'art. 29 »

Eh bien! toute la question est de savoir si, oui ou non, la Congr. a convenablement rempli ses engagements.

Si la Congr. est en faute, si elle a dérogé à l'esprit ou au texte du traité, la Colonie a le droit de rompre son engagement; mais si au contraire, le traité a été fidèlement exécuté de la part de la Congr., la Colonie ne peut en prononcer la rupture qu'en s'exposant à des dommages-intérêts.

Et ces dommages-intérêts peuvent être considérables. La Congr. prétend avoir dépensé en frais de construction et de travaux quelconques la somme de 120,000 fr. pour l'établissement de la Providence et celle de 300,000 fr pour le pénitencier de l'Ilette à Guillaume; en tout la somme ronde de 420,000 fr. Voilà l'importance du procès que le Vote du Conseil général menace de nous avoir mis sur les bras.

Nous reviendrons sur cette importante question.

V. Grenier.

Cté de St Bernard.

d'Avril à Novembre 1872.

1. Visite du Directr de l'Intr. — 2. Question du transfert de la Léproserie. — Commission — Note de 10,000 fr pr Construction. — 3. Ecoles — Article de l'Enfant terrible — allocations. — 1ère Commn.

— 1. Sur la fin du mois de février, le Directeur de l'Intérieur, Mr Saugier est allé visiter l'Etablissement de St Bernard. « Cette visite, écrit le Père Stoffel en date du 5 mars, s'est très-bien passée. Mr le Directeur était

accompagné de son fils; ils ont bien édifié les paroissiens de la Montagne en assistant à la 3te messe.

« Mr Laugier a été un peu fatigué, mais au témoignage du T. Daull, il a été enchanté de tout. Les petites filles lui ont fait un compliment et chanté une cantate; il y a été très sensible. En visitant les écoles, il a promis de faire tout son possible pour obtenir en leur faveur quelques fonds. Il a aussi promis monts et merveilles, pour la Léproserie. S'il pouvait réussir à faire exécuter ses plans, la Léproserie prendrait une toute autre tournure. Il tiendrait surtout à ce qu'on ne fît pas de provisoire. » (Lett. 5 mars 72.)

— 2. Les promesses de Directeur de l'Intérieur au sujet de la Léproserie, n'ont pas été sans résultat, malgré l'opposition systématique que nous avons signalée déjà de la part du Conseil général. On se souvient que le vote du 26 juillet 1871 n'avait apporté de modification par rapport à la Léproserie, que la réduction de 3000 à 2000 f. des appointements du Directeur. Les démagogues ne devaient pas se tenir pour satisfaits, et ne pouvant directement soustraire l'œuvre à nos Pères, ils essayèrent de faire adopter un projet consistant à installer l'établissement sur un autre point éloigné de St Bernard. Le conseil nomma une commission composée du Directeur de l'Intérieur, de trois médecins, ceux-ci conseillers généraux et ardents démocrates, enfin du T. Daull, comme desservant de la paroisse et de la Léproserie.

« Ces Messieurs, écrit le T. Stoffel, se sont rendus à la Montagne, et après de vives discussions, ils ont fini, grâce à l'habileté du Directeur de l'Intérieur, par conclure que la Léproserie resterait à St Bernard. Ce vote unanime a été donné, soit dit en passant, en pleine table et au milieu d'un bon petit déjeuner.

« M. le Directeur de l'Intérieur, non content d'obtenir le maintien de la Léproserie à St Bernard, a proposé au Conseil général un vote de 10. 000 f. pour la transformation de cet établissement. La somme a été obtenue, et elle sera employée à remplacer par des constructions en pierres celles en bois existantes. On doit aussi élargir les bâtiments de manière à y recevoir 250 malades au lieu de 150. » (Lett. du 29 juin 72.)

— « Cette année, ajoute plus tard le T. Stoffel, il a été fait déjà

des améliorations très-sérieuses, tant pour les logements des malades que pour la Cté des Pères et celle des Filles de Marie. » (Lett. 23 août 72.)

— 3. Pour les écoles de St Bernard, les choses ne sont pas allées si vite. Vers la fin de février, l'île avait essuyé un coup de vent très-violent, et les constructions affectées aux écoles avaient eu beaucoup à souffrir. Fatigué de continuelles mais inutiles réclamations auprès de la municipalité de St Denis pour obtenir que ces constructions fussent remises en bon état, le T. Stoffel eut l'heureuse idée de faire appel à l'Enfant terrible. Le T. Daull réussit à avoir une première entrevue avec le rédacteur du journal, M. Grenier; il le pria de venir à St Bernard même, et il lui montra sur les lieux combien la paroisse, les écoles spécialement étaient délaissées à la fois et de l'Administration coloniale et de la municipalité de St Denis. Gagné à cette cause, M. Grenier publia le 3 août dans son Enfant terrible un premier article, intitulé « la Paroisse de St Bernard ». L'auteur se montra bienveillant mais précis dans ses réclamations: sa demande fut prise au sérieux, et pour s'épargner sans doute les traits caustiques qui n'eussent pas manqué de suivre la sobre courtoisie de cette première réclame, le maire de St Denis fit voter aussitôt par le Conseil municipal une somme de 1500 fr. pour les écoles de la Montagne. (Lett. 23 août — Enf. terrible, 10 août 72)

On ne tarda pas à se mettre à l'œuvre pour les réparations, mais on s'aperçut bientôt que des deux bâtiments servant aux écoles, celui des filles était seul susceptible d'être restauré, l'autre demandant plutôt à être reconstruit en entier. Une nouvelle décision du Conseil municipal votée d'urgence a porté que ce bâtiment de l'école des filles serait réparé avec les bois provenant de la démolition de l'école des garçons et que celle-ci serait refaite à neuf sur un plan présenté par l'ingénieur de la commune. Le conseil a voté en principe l'allocation devenue nécessaire. (Enf. terrible, 8 oct. 72)

« Ainsi, écrit le T. Stoffel, à force de réclamer, nous voyons nos écoles de St Bernard entrer en bonne voie. Nous en aurons deux restaurées ou construites à neuf et entretenues aux frais de la Commune de St Denis. Nous avons également saisi l'occasion de mettre à la charge de la commune les dépenses de réparation de la chapelle de St Bernard: autrefois c'était pour nous un souci très-sérieux. » (Lett. du 19 oct. 72.)

— 4. Nous avons vu au commencement de ce Bulletin la bonne impression faite sur le Directeur à son passage par les enfants des deux écoles de St Bernard. C'est toujours le F. Héribert qui est chargé des garçons. Il les réunit, en attendant la nouvelle construction, dans un bâtiment particulier servant de dépendance à la cure. Les Filles de Marie ont soin des jeunes filles. « La veille de la Pentecôte, écrit le P. Stoffel, je me suis rendu à la Montagne pour donner un coup de main au P. Daull. Outre le ministère ordinaire, il avait aussi pour la fête une 1ère communion d'un certain nombre d'enfants. Je lui ai prêté mon concours, et le jour de la Pentecôte j'ai chanté la messe et prêché. » (Lett. du 1er Juin 72.)

Cté de St Guillaume.

d'Avril à Novembre 1872.

---

1. Réduction du Pénitencier. Tentative de révolte. — 2. Visite du Directeur de l'Intre et de Mr Grenier. — 3. Coup de vent. Récolte. Chemins. — 4. Messes. Retraites. — Appendice. Article de l'Enfant terrible.

— 1. On se rappelle que le Pénitencier, dans les beaux jours de l'Etablissement, avait compté jusqu'à 220 enfants. Le vote du Conseil général avait plus tard réduit ce nombre à un minimum de 30 jeunes détenus. Cet effectif toutefois n'a pas été maintenu. Une chose qui dénote, même de la part de l'administration judiciaire, un parti pris de laisser l'œuvre s'éteindre d'elle-même, c'est que malgré la tenue des Assises, les délits n'ayant d'ailleurs pas fait défaut, il n'a été fourni aucun contingent de jeunes condamnés au Pénitencier; de sorte que des 220 enfants d'autrefois, on est tombé à 22, puis à 15, enfin à 13. L'œuvre, on le voit, laisse donc bien peu d'espoir pour l'avenir.

Malgré le petit nombre de ces jeunes détenus, à un certain moment, un vent d'indiscipline a passé parmi eux, et l'on s'est vu contraint d'infliger une pénitence exemplaire à deux des principaux meneurs. Il ne s'agissait pour ceux-ci de rien moins que de jeter le F. Amable dans les précipices du Remparck. N'ayant pu trouver l'occasion d'exécuter ce criminel dessein, le plus méchant

de ces deux mauvais sujets attaqua le Frère en pleine récréation ; mais on l'arrêta et on le mit à la chaîne. Le Directeur de l'Intérieur informé du fait, lui infligea en outre 15 jours de cachot, en le menaçant, s'il ne s'amendait pas, de le diriger sur un autre pénitencier bien plus sévère. (Lett. 4 mai 72).

— 2. Lors de sa visite à St Bernard à la fin de février, M. le Directeur de l'Intérieur a poussé son excursion jusqu'à l'Ilette, afin de voir par lui-même les choses sur les lieux. Il a visité dans le plus grand détail tout l'Etablissement. Le local, la propriété, l'œuvre elle-même lui ont bien plu. Il a fait l'appel des enfants et demandé si quelqu'un avait à faire des réclamations. Tous les enfants lui ont exprimé leur contentement, et il est parti très-satisfait.

Il a déclaré que le Pénitencier resterait à l'Ilette, pour cette année du moins, parceque l'ancien Pénitencier de la Providence exigerait trop de frais de réparation. "Du reste, a-t-il ajouté, il faut être patient, et espérer que l'état des choses actuel ne durera pas." (Lett. du P. Stoffel, 5 mars 72)

Quelques mois plus tard, dans le courant d'août, le P. Stoffel y conduisit aussi le rédacteur de l'Enfant terrible, M. Grenier. Celui-ci fut charmé de cette excursion, et bientôt après il publia un nouvel article en faveur de nos Pères, où il faisait ressortir les grands et magnifiques travaux exécutés sur cette propriété, l'avantage qu'en avait retiré le pays et le mauvais calcul des hommes qui en votant la suppression du Pénitencier dans les conditions où il existait autrefois dépossédaient la colonie d'une de ses œuvres les plus moralisatrices. Un extrait de cet article ne sera pas déplacé à la fin de ce bulletin.

— 3. Le coup de vent de la fin de février avait fait beaucoup de mal aux hauts de l'île, et l'Ilette n'avait pas été épargnée. "Cette propriété, écrivait le P. Dubois, si belle, si verte, si riche en légumes et en fruits, a bien souffert, et la récolte de café sera de beaucoup réduite. Nous espérions en avoir une très-importante cette année : enfin ce sera pour l'an prochain s'il plaît à Dieu : les petits arbres n'ont pas été déracinés." (Lett. 5 mars 72)

— Quant aux chemins de l'Ilette, le P. Stoffel estime qu'il

faudrait encore une somme de 6,000$ pour leur achèvement. « Le chemin tout entier à parcourir, dit-il, à partir du hangar, c'est-à-dire de l'endroit de la Rivière de St Denis, jusqu'à la Cté même, est de huit kilomètres. Sur ce parcours, il reste encore près de 400 mètres à ouvrir pour avoir partout un chemin d'une largeur moyenne de 2 m. 75 c. Chaque année il faudra nécessairement dépenser une somme assez ronde pour l'entretien de ces chemins, surtout si les coups de vent se réitèrent fréquemment. Cette année, pour ne pas nous exposer à voir les communications coupées entre l'Hette et la Montagne, j'ai dû faire relever deux pans assez considérables de murs de soutènement ce qui a exigé, pour deux mois et demi, le travail de deux maçons et de cinq manœuvres. » (Lett. 19 oct. 72.)

— 4. Par suite de la maladie et du départ du P. Lineau, les Frères et les enfants ont dû pour un certain temps se rendre à St Bernard le dimanche, afin d'assister aux offices, et chaque semaine le P. Daull allait dire la messe à la Cté de St Guillaume. Mais les choses se sont régularisées à l'arrivée du P. Lainé.

A la Pentecôte, le P. Stoffel, en quittant St Bernard, s'était rendu à l'Hette où il put présider la retraite et le chapitre des Frères. (Lettre du 1er juin 72)

L'Hette-à-Guillaume.

(Extrait de l'Enfant terrible, nr du 20 août 1872.)

Mes beaux Messieurs,

Vous savez sans doute ce que c'est que l'Hette à Guillaume! Une bonne idée, une belle chose qu'un vote des mandataires de votre peuple colonial est en train de démolir actuellement, ce qui a cependant coûté déjà beaucoup de travail et beaucoup de persévérance.

Une immense étendue de terre se prolongeait, inaccessible, dans les mornes, entre deux bras de la rivière de St Denis. Les plus hardis piétons n'avaient pu y pénétrer qu'au moyen de cordes et en bravant les plus grands dangers. Aussi cette partie de notre île avait-elle été respectée jusqu'à nos jours. On y rencontre des arbres énormes à l'origine séculaire, dont l'essence précieuse disparaît des autres parties de la colonie. On y rencontre un sol vierge, le sol de notre pays quand il fut découvert par Mascareignas. Il semble que c'était une bonne idée et une heureuse pensée que celle de conquérir cette portion de terre à la civilisation et de la faire servir aux besoins matériels et moraux de la colonie. Celui qui entreprenait une œuvre semblable

méritait certainement aide et protection de la part du pays, fut-il laïque ou religieux, peu importe.

Les Pères du St Esprit, déjà liés avec l'administration locale par un contrat spécial, se sont mis en tête d'utiliser l'Ilette à Guillaume. Ils ont été sur les lieux, ils se sont mis à l'œuvre, et pendant longtemps Dieu a béni leurs efforts. Ce qu'ils ont fait de travaux est incroyable: encore 400 mètres à exécuter et le chemin est fait dans le roc vif, depuis la crête du Mangard jusqu'à la plate-forme de l'Ilette. Et sur cette plate-forme, combien de constructions qui témoignent de l'intelligence, de l'activité et de la persévérance de ceux qui dirigeaient les travaux!

Le bâtiment qui contient la chapelle, les classes et le dortoir est un véritable monument. A droite, encore une autre construction presque aussi remarquable; et plus loin, par derrière, une basse-cour, des constructions de toute sorte: l'étable, la porcherie; une installation gigantesque en un mot. D'un autre côté, des terrasses immenses pour le jardinage, une conduite d'eau considérable, une scierie à la mécanique, puis toute la montagne cultivée, couverte de grands arbres et plantée de café. Tout cela s'est fait et se continuait par l'activité et la persévérance des Pères du St Esprit. On leur avait confié la direction du pénitencier; les enfants sortaient de leurs mains après avoir été parfaitement traités au point de vue matériel; au point de vue moral, ils recevaient l'éducation religieuse et professionnelle, que tout le monde peut encore apprécier, et qui vaut, certes, celle qu'on aurait pu leur offrir dans les bagnes de la géole.

Bref, il me semble, à vous dire franchement la vérité, qu'en suivant l'exécution de leur œuvre de l'Ilette, les Pères du St Esprit ne faisaient du mal à personne; et voilà pourquoi on désapprouve généralement les mesures qui sont venues entraver leurs travaux.

Ces mesures, quelles sont-elles? Il serait peut-être bien difficile de les préciser. On ne sait pas bien; on est dans l'indécision: un vote du Conseil gal a frappé l'Ilette à Guillaume, mais ce vote n'est pas complètement exécuté, parce qu'il n'est pas parfaitement exécutable.

Il y a un contrat dont on demande l'exécution: l'administration hésite avec raison; le conseil général lui-même n'est pas bien sûr de son fait; il a déjà modifié en partie les votes qu'il avait émis à propos des engagements contractés vis-à-vis des Pères du St Esprit. Bref, irrésolution de chaque côté. On dit qu'un procès va naître: en attendant tout souffre, tout dépérit; la création de l'Ilette à Guillaume qui touchait à son couronnement, s'est arrêtée court.

Je vous demande humblement, M. M. les démocrates coloniaux, est-ce pour arriver à de semblables résultats que vous rassemblez le peuple dans ses comices électoraux afin de choisir des mandataires qui feront de pareille besogne?

P. Grenier.

Côte orientale d'Afrique.

Cté de St Joseph à Zanzibar (1)

Mars à Nov. 1872.

1. Publicat.n de la Bulle sur l'Infaillibilité. — 2. Visite du Command.t de la Station — 3. Rapports avec Saïd-Bargach. Son pèlerinage à la Mecque. — 4. Ouragan. — 5. Petit-scol.t transféré à Zanzibar. Personnel. — 6. Dons divers. — 7. Expéditions dans l'Afrique centle — 8. Le Livre Bleu angl.s sur l'esclavage — Commission à ce sujet. — Traités anglais. — 9. Députation envoyée au sultan — Interpellat.n à l'Assemblée natle. Visite de la Députat.n au Pape — Lettre du Card. Barnabò la recommandant à nos Missionrs

— 1. « Comme la Cté de N. D. de Bagamoyo, celle de St Joseph de Zanzibar a solennellement fêté la promulgation de la Bulle Pastor æternus, établissant en dogme de foi l'Infaillibilité du Pontife Romain. Cette cérémonie, dit le bulletin de la Cté, a eu lieu le dimanche 27 août 1871, fête du St Cœur de Marie. La chapelle avait revêtu une fraîche et brillante parure de verts rameaux et de lumières étincelantes. Un arc-de-triomphe se dressait dans le sanctuaire portant diverses inscriptions à la louange de Pie IX, et servant à recevoir un cadre doré, sous lequel avait été placée la Bulle Pastor æternus. La cérémonie a commencé par le chant du Veni Creator, et après avoir brièvement exposé l'objet de cette solennité, le P. Machon a lu un extrait de la Bulle, traduit en Kisouahili.

« C'était chose bien touchante que d'entendre retentir sur cette île africaine, encore plongée dans les ténèbres de l'erreur, l'écho de cette solennelle définition portée au Vatican. Il semble que la distance s'efface par cette union des esprits et des cœurs dans la même vérité. Aussi avons-nous chanté avec allégresse le beau cantique du Te Deum. »

— 2. « Deux mois après, nous avions enfin le bonheur de revoir des compatriotes. Depuis la guerre entre l'Allemagne et la France, aucun bâtiment français n'avait paru à Zanzibar. Le 11 octobre,

(1) Nous nous bornons à rappeler ici le Décret de la S. C. de la Prop.de déjà publié, et confiant à notre Institut la mission du Zanguebar et au T. R. Père le titre et les pouvoirs de Préfet apostolique. (Bull. Tom. IX p. 115.).

arrivait le d'Assas, ayant à son bord le Cap. de vaisseau Lagougine, commandant la station navale. Après la visite faite au Sultan, il a voulu, à la tête de tout son état-major en grand uniforme, se rendre aussi à la Mission pour honorer l'établissement et le relever aux yeux des Arabes. Il a vu en détail tout ce qui concernait les ateliers, et afin de témoigner sa satisfaction au Fr Polycarpe, il lui a promis d'envoyer à terre le mécanicien du bord pour s'entendre avec lui sur divers besoins auxquels il a tenu à pourvoir. Le Commandant aurait bien désiré trouver aussi dans la ville et pour une population de 70,000 âmes, un hôpital français, toutefois il a compris notre impuissance à cet égard."

— 3. "Nos relations avec Said-Bargach ont continué d'être satisfaisantes. Le Sultan, dans le but de se concilier d'avantage l'estime de ses sujets, a effectué dans ces derniers temps le pélerinage de la Mecque. Son Altesse partit le 21 janvier, accompagnée de 12 des principaux Arabes du pays et monté sur un de ses bâtiments à vapeur. On fit route vers Djedda, port de la mer-rouge à 6 lieues de la Mecque et de cette dernière ville, le Sultan s'est ensuite rapidement acheminé vers Médine où se vénère par les Musulmans le fameux tombeau du Prophète. Pendant son absence la marche des affaires a laissé à désirer. Plusieurs tentatives de révolte se sont même produites à la faveur d'un certain relâchement dans le nerf de la discipline administrative, ce qui inquiétait la Population riche, et faisait désirer à beaucoup d'Arabes le prompt retour du Sultan. Son arrivée à Zanzibar eut enfin lieu le 28 mars.

"Avant son départ et aussi à son retour, nous sommes allés lui rendre visite. Il nous a fait présent, en souvenir de son voyage, d'un beau tapis de Perse et d'un flacon d'essence de rose."
(Lettre des 14 et 15 avril 72)

— 4. "Deux semaines après le retour du Sultan, le 15 avril, éclatait à Zanzibar une tempête des plus furieuses qui devait causer dans le pays bien des désastres irréparables et porter aussi un rude coup à la Mission. Des pluies torrentielles tombaient depuis deux mois; et la navigation, quelque temps retardée avec la Mousson du Sud, à la faveur de laquelle elle s'opère régulièrement dès les premiers jours de mars, allait reprendre son cours ordinaire pour l'exportation des richesses de Zanzibar. Le 14 au soir, les premiers

souffles d'un vent violent annoncèrent la tempête, qui n'atteignit sa plus furieuse intensité que le lendemain de 2 à 3h. de l'après-midi. Que de ruines furent bientôt amoncelées! Pour nous, plus épargnés peut-être que les autres, nous vîmes enlevés d'un seul coup le toit et la charpente de notre chapelle; il n'en resta plus que les quatre murs. Heureusement on put assez tôt transporter ailleurs le St. Sacrement et sauver les ornements. Les toitures de l'hôpital, des ateliers, de notre cuisine et de celle des Sœurs, une case en planches qui surmontait notre terrasse, tout cela a été mis à bas et dispersé par le vent. Nous eûmes bien à nous féliciter des réparations faites l'année dernière dans la maison que nous habitons, sans cette précaution providentielle nous aurions peut-être été ensevelis sous les ruines, comme beaucoup d'infortunés. Nous étions obligés de clouer, de barricader portes et fenêtres. Deux, trois personnes ne pouvaient par moments maintenir un volet, tant l'ouragan avait de force. Pas un instant de relâche ne nous fut donné pendant cette tourmente; il fallait sans cesse être sur pieds pour lutter contre les efforts du vent.

« La ville a été abîmée. Toutes les maisons en torchis ont été emportées; les maisons en pierres ont en grande partie perdu leurs toitures; beaucoup se sont effondrées: les rues avaient ainsi changé d'aspect; de sorte que c'est à peine si on les reconnaissait.

« Dans le port les dégâts étaient effrayants: 200 boutres et tous les bâtiments à l'ancre étaient venus se briser sur le rivage. Le Sultan perdait 5 steamers, dont une corvette et une frégate de 50 canons, sans parler de quelques autres bâtiments plus petits.

« Le cyclone avait aussi promené ses ravages sur la campagne: orangers, girofliers, cocotiers, manguiers gigantesques déracinés, broyés par la trombe, jonchaient le sol de leurs débris. La perte de leurs girofliers a été surtout sensible aux Arabes; et beaucoup ne pouvant que difficilement se résigner à cultiver sur leurs terres du manioc et des patates, songeaient à s'éloigner du pays après avoir vendu leurs biens de la campagne. Les Arabes voient eux-mêmes dans cet événement un juste châtiment du Très-haut. Appréciant la chose à leur manière, les esclaves pensent que leurs maîtres ont encouru cette grande calamité à cause de leur

opiniatrelé à ne pas consentir à leur mise en liberté.»

— 5. Comme on le verra au Bulletin de N. D. de Bagamoyo, le cyclone avait fait dans cette Cté plus de ravages encore que dans celle de St Joseph. La plupart des bâtiments furent rasés, ce qui rendit nécessaire le replacement du petit séminaire indigène à Zanzibar. La décision prise vers le milieu du mois de mai a été exécutée sur la fin de ce même mois. Elle a déterminé en même temps une modification dans la composition du personnel, car le P. Duparquet, ayant accompagné les scolastiques à Zanzibar pour continuer à être leur Directeur, a été remplacé par le P. Machon à N. D. de Bagamoyo. Se trouvent donc actuellement à St Joseph de Zanzibar, comme membres de cette Cté, les PP. Baur, Supérieur et Duparquet, ainsi que les FF. Marcellin, Polycarpe, François et Eucher(**) (Lettre 17 et 28 mai 72)

— 6. L'intérêt développé autour de l'œuvre si chrétienne du rachat et de l'entretien des jeunes esclaves de Zanzibar, continue à se soutenir et à procurer toujours à la mission de nombreuses offrandes(*) Elle a ainsi reçu en dons volontaires, pendant la présente année plus de 16,000 f. Ce sont de nouveaux bienfaiteurs qui se présentent, sans toutefois que les premiers promoteurs de l'œuvre laissent tomber ou refroidir leur zèle. Ainsi Mgr Gaume, le R. P. Malfatti, Mr l'abbé Speessen, figurent toujours sur les registres pour des sommes importantes. Parmi les donateurs plus récents, nous aimons à retrouver nos Pères de Blackrock qui, grâce à leur industrieuse propagande, ont si heureusement multiplié les offrandes en faveur de la mission de Zanguebar. Les Sœurs de St Joseph d'Irlande ont procuré elles-mêmes la somme de 600 f.

(*). Selon les avis donnés dans les Annales de la Ste Enfance (Nos de Juin 1872, p. 362) et dans le Bulletin des Missions catholiques (No du 31 mai 1872), il est entendu que les dons recueillis pour l'œuvre des esclaves, ne sont en général acceptés qu'avec la faculté pour le Sup. de la mission, d'employer cet argent, soit au rachat de nouveaux sujets, soit à l'entretien de ceux qui sont déjà rachetés. Il ne suffit pas en effet d'arracher à leur malheureuse sort ces pauvres enfants; il faut ensuite les nourrir et les élever: ce qui demande des frais plus considérables encore. On ne pourrait accepter d'offrande avec la condition formelle et exclusive d'être employée au rachat de nouveaux esclaves qu'autant que les bienfaiteurs voudraient se charger de contribuer ensuite à l'entretien de leurs protégés.

(**) Le P. Duparquet doit cependant rentrer prochainement en France, peu après l'arrivée dans la mission du P. Thoraz, parti le 24 oct. de la Maison-Mère.

A Cologne, M. le curé Necker tout dévoué à l'œuvre des esclaves, a fondé en leur faveur une association dont les offrandes adressées à nos Pères d'Allemagne s'élevaient en juillet dernier à 555 f. (Lett. du R. P. Bigot 1er juil.

M. l'abbé Robert, curé de Thann, en Alsace, a offert également pour cette mission, un don de 600 f.

Enfin, à la demande du R. P. Père et avec l'appui du Consul de Zanzibar, le ministre des affaires étrangères, Mr de Rémusat, a accordé à la mission, par lettre du 17 sept. dernier, une généreuse allocation de 5000 f sur le budget de son département.

— J. Il a été parlé au dernier Bulletin du Zanguebar de plusieurs voyageurs célèbres que nos confrères ont eu occasion de voir à Zanzibar et à Bagamoyo. Cette année encore, écrit le P. Baur, vers la fin de mars, de nouveaux explorateurs sont arrivés dans notre ville pour entreprendre une expédition dans l'intérieur de l'Afrique. Leur but est de rejoindre le Dr Livingstone, pour le ravitailler et lui permettre de continuer ses découvertes dans la région des lacs. Cette expédition est composée de deux officiers de marine, d'un des fils du Dr Livingstone et d'un ministre protestant méthodiste de Mombaz amenant avec lui une dizaine d'enfants qu'il a élevés. Ils ont quitté Zanzibar vers le milieu du mois de mai. (Lett. du 14 av. 72.)

— 8. Une autre question qui préoccupe vivement l'opinion publique, surtout en Angleterre, c'est celle de l'abolition de l'esclavage à Zanzibar, ou du moins de la suppression de la traite des noirs. On sait que le Gouvernement anglais poursuit depuis plusieurs années déjà ce trafic inhumain. Dès l'année dernière 1871, la chambre des Communes avait nommé une Commission pour examiner ce qu'il en était de l'esclavage sur la côte orientale d'Afrique, à Zanzibar spécialement, et rechercher les moyens de supprimer la traite. Cette Commission a fait venir et déposer devant elle plusieurs témoins attachés au Ministère des Affaires étrangères ou à la marine et aux missions anglaises; et ces dépositions précédées d'un résumé du Rapporteur, ont été publiées récemment dans le livre bleu(1). Dès le mois d'avril (1872), le P. Baur écrivait à la Maison-Mère que trois exemplaires de ce recueil avaient été envoyés à

(1) On appelle ainsi le Recueil officiel des documents communiqués par le Gouvernement aux chambres.

Zanzibar et que l'un d'eux devait être remis au Sultan, selon ce que lui avait dit le Consul anglais. (Lett. du 14 avril 72.)

Ces documents viennent d'être traduits pour le ministère de la marine, par le Capitaine de vaisseau d'Auriac, et M. Benoist d'Azy, ayant vu qu'il y était fait mention de notre Mission, en a parlé au T.R. Père et sur son désir les lui a envoyés en communication.

D'après ce qu'on voit dans ce Recueil, le Gouvernement anglais a fait avec les Arabes et notamment avec l'Iman de Mascate, alors souverain de Zanzibar, divers traités successifs en 1820, 1822, 1839 et enfin en 1845 pour la répression ou du moins la diminution de la traite. La dernière convention interdisait toute exportation d'esclaves en Asie et dans les ports de la mer rouge, mais en laissant cependant subsister la traite domestique à Zanzibar et dans les ports de la côte dépendant du Sultan(1)

Toutefois aux termes d'une dépêche de Lord Russel du 14 mars 1864, l'Angleterre se réservait toujours d'intervenir en cas de besoin. C'est en effet la résolution qu'a déclarée la Reine Victoria dans son discours aux Chambres, au mois d'août dernier. « Mylords et Messieurs, a-t-elle « dit, mon Gouvernement a pris des mesures ayant pour objet de combat- « tre plus efficacement la traite des noirs sur la côte orientale « d'Afrique » (Univers du 14 août 1872.)

D'après le Rapport de la Commission, le plan adopté par l'angleterre serait d'amener par un traité le Sultan de Zanzibar à réduire progressivement, jusqu'à complète cessation, la traite domestique des noirs, de manière à procurer l'entière et complète abolition de l'esclavage dans ses états. Pour assurer l'exécution de ces mesures, l'escadre anglaise serait renforcée et l'on établirait en outre des communications postales régulières avec l'Europe, soit par les Seychelles soit par Aden immédiatement. (Livre bleu d'angleterre)

— 9. En conséquence, une députation, ayant à sa tête Sir Bartle Frère a été chargée de se rendre à Zanzibar pour traiter avec Saïd-Bargach. « Le négociateur, dit le journal le Monde, ne pouvait être mieux choisi Sir Bartle-Frère est un ancien gouverneur de Bombay ; il ne compte pas moins de 30 années de service dans l'Inde et il connaît à fond les langues et les mœurs de l'Orient (Monde, 11 déc. 1872)

(1) L'angleterre a cependant ne s'est pas oublié dans ses traités - Le Sultan devait lui payer chaque année 300,000 f.

« Le Cabinet de Berlin a transmis lui-même aux Consuls allemands de la côte d'Afrique des instructions propres à favoriser l'entreprise. (Journal officiel. 7 déc. 1872.)

La France, on le pense bien, n'est pas restée en arrière. On a vu qu'un des députés de la Martinique, Mr Schœlcher, avait, dans la séance du 6 décembre dernier, adressé une interpellation au ministre de la marine pour provoquer l'adhésion du Gouvernement aux efforts de l'Angleterre. A cette réclamation un peu tardive, l'Amiral Pothuau a répondu que le Gouvernement s'était déjà entendu avec le cabinet anglais, afin d'agir d'un commun accord dit-il dans les négotiations soit pour l'entretien en ces parages de croiseurs plus nombreux.

— 11. Quant à la députation anglaise partie de Londres le 21 nov. elle a voulu, avant de se diriger sur Zanzibar, se rendre à Rome et se présenter au St Père. Elle a pu avoir, le 2 décembre, une audience de Pie IX. — Voici le récit qu'en a fait le P. Freyd, qui avait été invité à y assister, comme représentant de notre mission du Zanguebar.

« Dimanche matin, 1er déc., Mgr Howard vint me trouver, (ce prélat, je crois, sera bientôt envoyé en Russie comme Nonce). Il avait eu la visite de cette députation anglaise, tous protestants, moins un noir musulman de Goa qui est avec eux. Ces Messieurs venaient de Paris, où ils vous avaient cherché, mon T. R. Père sans avoir pu vous trouver. Monseigneur me dit qu'il leur avait parlé de moi et qu'ils désiraient me voir; et comme ils devaient avoir le lendemain lundi une audience du St Père, il ajouta: « je viendrai demain vous prendre dans ma voiture et vous conduirai au Vatican où, dans les antichambres, vous les verrez et leur parlerez. » Dans la matinée du lundi, je me mis à parcourir les derniers numéros de nos Bulletins traitant de Zanzibar et de Bagamoyo, et j'y trouvai de quoi rafraîchir ma mémoire sur nos œuvres et l'état général du pays. Ce qui m'a permis de causer avec ces Messieurs surtout avec l'un d'eux qui a déjà été sur les lieux. Il me dit, dans le cours de la conversation, que c'est lui qui a fait nommer le Sultan actuel; que maintenant le gouvernement anglais appuyé par la France, l'Italie, la Prusse et la Russie, veut envoyer là une mission sur un navire de guerre, pour faire abolir la traite des noirs et qu'il ne compte faire qu'un acte d'humanité; que l'on

favoriserait tous les chrétiens français et anglais (c.à.d. catholiques et anglicans) qui voudraient contribuer à cette entreprise et recevoir les esclaves libérés, les élever &c. Je lui dis combien nos Pères ont toujours eu à se louer du Gouvernement anglais, et surtout de M. Kirk, Consul. — Il n'est pas consul, m'a répondu, mon interlocuteur, mais il le sera, car c'est l'homme qu'il faut pour ce poste(1). »

« En ce moment, la députation fut appelée chez le St Père, et sans doute par ordre du Pape, le camérier voulut à toute force que j'assistasse à cette audience. J'entrai donc, Mgr Howard précédant et moi suivant les membres de la députation. Le St Père les reçut avec sa bienveillance ordinaire. Il parla un instant de choses indifférentes, puis ajouta ces propres paroles: « Eh bien, je bénis votre projet; c'est une bonne chose « que d'abolir cet esclavage. Les missionnaires y travaillent beaucoup. La « France en fournit le plus grand nombre; l'Angleterre en fournit moins, « parce qu'elle a moins de monde; mais espérons qu'il viendra un temps « où elle aura le plus grand nombre. Il y a ici le Supr du séminre français qui « a des confrères à Zanzibar. » — Et moi de dire: « Oui, très-Saint Père; « nous avons deux établissements là. » — « Eh bien, ajouta-t-il, cela « ne suffit pas, il faut en faire d'autres et y envoyer plus de missionnai- « res, beaucoup de missionnaires. » — Puis il nous congédia. Ces pauvres anglicans étaient moins embarrassés pour prendre congé, que pour se présenter. Tous baisèrent l'anneau du Pêcheur, même le gros musul man. — Le St Père me dit: « Addio caro, benedico tutti del séminario. » — La députation monta chez le Card. Antonelli, et je la laissai. » (Lett. 3 déc. 72)

S. Exc. le Cardinal Barnabò, que ces Messieurs sont aussi allés voir, a envoyé au T. R. Père une lettre pour le P. Horner, dans le but de recommander à nos Pères de les seconder dans leur entreprise. Nous terminons ce bulletin par cette lettre:

Rme Domine,

« Accedet ad Dominationem tuam perillustris D. Barthe Frère ab anglico Gubernio in istas Africæ regiones missus eo consilio, sicut nobis

(1) Il paraît, en effet, contrairement à ce qu'on a dit dans les Bulletins précédents, que le Dr Kirk n'est pas encore en réalité consul anglais à Zanzibar, les réglements administratifs ne permettant pas aux membres du service de santé de remplir ces fonctions. Cependant on s'occupe instamment de le faire nommer officiellement à ce poste à cause de son mérite personnel et de sa rare expérience des hommes et des choses en ces pays, surtout pour ce qui concerne la traite des noirs.

relatum est, ut determinæ Nigrorum conditioni penes principes earumdem regionum consulat, ac detestabile illud commercium quo miseræ illæ gentes rapiuntur et in longinquas partes adductæ vendi solent, e medio tolli curet. Cum vero memoratam barbariem eradicare non modo christianæ charitatis legibus vel maxime consonum sit sed etiam humanitatis, ideo Dom. tuam vehementer obsecro ut memoratum illustrem virum amice complectatur ac omnes notitias quæ ad effectum hujusmodi assequendum utilitatem parere possint eidem subministret.

Interea Deum precor ut tibi fausta quæque largiatur.

Romæ ex Aed. S. C. de Prop. Fide die 28 novembris 1872.

Dom. tuæ

Card. Barnabò, Præfectus.

Joannes Simeoni, secret^us.

R^mo D. Pro. Vic. apostolico Miss. Zanguebar.

Cté de N. D. de Bagamoyo.

de Mars à Nov. 1872.

1. Cyclone. — 2. Maladie du P. Horner. — 3. Mort du F. Isaac. — 4. Id. du F. Hugues. — 5. Départ du F. Fortunat. — 6. Petit Scol^st. — Projets de M. Kirk entravés par le R. Tozer. — Appendice. Cyclone du 15 août 1872.

— 1. Le premier fait qui ouvre le Bulletin de N. D. de Bagamoyo, c'est le récit des désastres causés par le terrible coup-de-vent du 15 avril et dont nous avons déjà décrit les ravages pour la Cté de Zanzibar. Ils ont été plus grands encore que dans cette île. Tous les bâtiments, à peu près, qui n'étaient qu'en planches ou en torchis ont été rasés et toutes les cultures dévastées. Par le courrier suivant le P. Horner s'est empressé d'écrire en Europe au Président de la Propagation de la foi, au Directeur de l'œuvre de la Ste Enfance, à l'œuvre de l'Apostolat de la prière etc., pour exposer la détresse de la mission et solliciter des secours. On a vu déjà que ces demandes n'avaient pas été sans résultats. Nous renvoyons pour le récit détaillé du cyclone à la lettre du P. Horner à l'œuvre de la Propagation de la Foi, insérée aux Annales (Nov. 18).

— 2. Ce malheureux événement devait avoir un contre-coup fâcheux

sur les santés, et en particulier sur celle du P. Horner. Il avait dû pendant la tourmente se fatiguer beaucoup et s'exposer à la pluie. Les tracas les préoccupations qu'il eut ensuite pour remédier au désastre, ajoutèrent encore à ses fatigues. « Aussi, dit-il lui-même au T.R. Père, après un certain temps de malaise, je fus pris d'une fièvre pernicieuse. Tout le monde était bien inquiet de mon état, et moi-même je me suis préparé à paraître devant Dieu par une bonne confession. Quoique bien résolu à la mort, j'avoue cependant que quitter la mission dans cet état de ruine, eût été pour moi un véritable sacrifice. Le danger principal provenait de l'inflammation intérieure qui m'empêchait de prendre et de garder aucun médicament. La lutte contre le mal était donc difficile. Cependant il n'y avait pas de temps à perdre — j'ordonnai des moyens énergiques pour faire sortir l'inflammation de l'intérieur à l'extérieur. Dans ce but, je fis mettre un vésicatoire sur le foie, un cataplasme sur le ventre et 22 sinapismes, dont un sur l'estomac, un autre sur la rate, et les vingt autres sur les jambes. De cette manière nous réussîmes à dompter la maladie. Je suis actuellement en bonne convalescence, ce qui le prouve, c'est que je puis dicter cette longue lettre sans fatigue. » (Lett. 17 mai 72)

— 3. En apprenant au T.R. Père sa maladie et sa guérison, le P. Horner lui annonçait aussi la triste nouvelle de la mort du Frère Isaac. « C'est pour la première fois depuis 9 ans, écrivait-il, que j'ai la douleur de vous annoncer un décès : c'est celui du pauvre Frère Isaac Guillerme. Il est mort par suite d'une affection scrofuleuse. Les humeurs froides dont ce cher Frère était atteint s'étaient portées à l'intérieur ; il ne pouvait plus avaler que du bouillon. Tous les efforts que nous avons faits pour combattre le mal sont restés sans succès. Arrivé ici de Bourbon avec le P. Baur, le 5 janvier 1872, dans un état d'anémie extrême, on avait espéré qu'un changement d'air lui ferait du bien ; mais cet espoir ne s'est pas réalisé ; il a passé la moitié de son temps à l'hôpital et a enfin rendu sa belle âme à Dieu le 30 avril.

« Pendant sa maladie, ce cher Frère a toujours été édifiant. Ses dispositions étaient excellentes, et il était bien résigné à tout ; il ne se plaignait jamais et en effet il ne souffrait qu'assez peu. Comme la veille de sa mort il jouissait parfaitement de sa raison, j'ai

profité de ce moment pour le faire administrer et pour lui faire émettre ses vœux perpétuels en présence de toute la Cté. Le lendemain, j'ai pu également lui donner l'indulgence in articulo mortis, qu'il a reçue avec des marques sensibles de piété. Quelques instants après, le bon frère perdit connaissance et tenant entre ses mains croisées sur sa poitrine son crucifix et le reliquaire de notre V.ré Père, il resta immobile jusqu'à son dernier soupir. La veille de sa mort, je lui demandai s'il avait quelque chose de particulier à vous dire. Il me répondit que non. « Mon Frère, ajoutai-je alors, voulez-vous que j'écrive « au T. R. Père que vous êtes content et heureux de mourir dans « la Cong.n et dans la Mission ? » — « Oui, me répondit-il, je suis « très-content » (Lettre, 17 mai 72)

— 4. La mort qui se choisissait ainsi sa première victime dans le personnel de la mission de Zanguebar, devait, quelques mois plus tard en atteindre encore une autre. C'était le F. Hugues Heidt, arrivé également de Bourbon, comme le F. Isaac, le 5 janv. 1872.

« Le 23 août, écrivait le P. Horner au T. R. Père, l'avant-veille de la fête du St Cœur de Marie, nous avons eu la douleur de perdre le F. Hugues, enlevé par la fièvre bilieuse, après quatre jours de maladie. Sa mort a été édifiante. Il m'a prié à trois reprises différentes, de vous dire, mon T. R. Père, qu'il vous demandait la faveur d'émettre ses vœux perpétuels Le voyant en danger, je les lui ai fait prononcer après la réception des derniers sacrements. Les vomissements ne nous ont pas permis toutefois de lui donner le St Viatique. Ce bon Frère n'a été ni étonné ni impressionné lorsque je lui ai fait connaître la gravité de son état ; il demanda toute de suite à se confesser, et il a rendu son âme à Dieu dans les meilleures dispositions. » (Lett. du 6 sept. 72)

— 5. La santé de plusieurs autres Frères, laissait aussi à désirer. Les plus fatigués étaient les F. F. Dosithée, Alexandre et Oscar. Nous aimons à espérer qu'une heureuse amélioration se sera produite dans leur état depuis le mois de septembre, époque de laquelle dataient les dernières nouvelles.

Déjà auparavant, le 18 mai, par suite aussi de l'affaiblissement de sa santé, le cher Frère Fortunat avait dû quitter N. D.

de Bagamoyo pour s'embarquer à Zanzibar et regagner la France. Parti le 28 mai, il arrivait le 6 juin aux Seychelles, un jour après le départ de la Malle pour l'Europe. Il dut séjourner un mois et plus dans cette station, hébergé avec la plus cordiale hospitalité chez les R.R.P.P. Capucins. Ne pouvant obtenir une réquisition du Consulat français pour continuer son voyage, il se vit contraint de se diriger sur Maurice où nos Pères ont arrangé enfin les choses pour son retour. Il est arrivé le 19 sept. à la Maison-Mère, ayant bien profité déjà pour se remettre du séjour fait aux Seychelles et à Maurice. (Lettre 28 mai et 3 juill. 72.)

— 6. Il a été question au bulletin de Zanzibar du transfert dans cette Cté du petit séminaire de Bagamoyo. Voici d'après une lettre du P. Duparquet au P. Baillec quelles sont les dispositions de ces enfants et les espérances qu'ils donnent pour l'avenir. « Vous me demandez comment vont les vocations à notre petit scolasticat. Sans flatter ces enfants, je puis dire qu'ils donnent de bonnes espérances. C'est mieux qu'à Dakar autrefois et l'on peut garantir d'heureux résultats. Cependant tout cela est encore loin. Les plus avancés ne sont qu'en septième, mais véritablement de force de septièmes ; sept autres vont entrer en 8ème l'année prochaine, et les 9 plus petits dans deux ans. Ces derniers ne savent guère que lire et écrire et encore médiocrement. » (Lett. du 9 avril, 72.)

Dans une lettre du 17 mai, le P. Horner assurait lui-même que le résultat de leurs examens de Pâques avait été satisfaisant et qu'il y avait véritablement progrès du côté de l'instruction. (Lett. 17 mai 72.)

— 7. Le Gouvernement anglais attentif à poursuivre l'œuvre de l'abolition de l'esclavage, s'occupe aussi de créer ou de subventionner des établissements à dessein d'y placer les noirs capturés sur les boutres et rendus à leur liberté. La Commission nommée en Angleterre, n'est pas restée étrangère à cette question. M. Bartle-Frère, le chef de la députation envoyée auprès du sultan, a été appelé, le 13 juillet 1871 à déposer devant cette Commission et à cette occasion, il a dit quelques mots sur la Mission catholique, paraissant regretter que nous n'eussions pas à Zanzibar une installation en rapport avec cette nouvelle œuvre (v. traduction du Cap. D'Arviac.)

On a vu au dernier Bulletin (Tom. VIII. p. 768.) que le vice-Consul anglais, Mr Kirk, avait promis à nos Pères un bon nombre de ces enfants libérés avec un vaste emplacement à Kikoga, pour y fonder une œuvre en leur faveur. Mais l'évêque anglican, le Rév.d Tozer, a fait agir à Londres, afin d'obtenir que ces noirs fussent envoyés aux Seychelles dans un établissement protestant. Les compagnons du Rév.d Tozer ont été très-mécontents de sa manière de voir et d'agir. Du reste, il avait eu garde de les consulter. Quant au Dr Kirk, qui n'est pas un adepte de la secte du R.d Bishop, cette conduite l'a indigné: « cet évêque, disait-il au P. Horner, est bête et méchant; sans lui vous auriez maintenant 60 enfants de plus: mais cette affaire n'est pas finie. »

« Cependant, ajoute le P. Horner, je ne suis pas fâché du retard apporté au projet en question; car il ne serait guère prudent de commencer une pareille œuvre dans les temps calamiteux que nous traversons. Sans doute elle serait à son début soutenue par le Gouvernement anglais. Mais s'il arrivait, comme tout semble le faire présager, une catastrophe générale en Europe, notre situation serait bien embarrassante, sans secours et chargés d'une œuvre de cette nature. » (Lett. du 15 av. 72)

Le courrier qui vient d'arriver du Zanguebar nous apporte plusieurs nouvelles intéressantes, que nous ajoutons ici comme supplément aux bulletins précédents.

Cté de St-Joseph à Zanzibar.

1°: Packet anglais mensuel. — 2. Question de l'esclavage. — 3. Santés. Maladies des P. P. Mâchon et Duparquet.

— Extrait d'une lettre du P. Baur au T. R. Père, du 18 Déc. 1872. — 1.° Enfin nous pouvons avoir régulièrement et plus rapidement des nouvelles de la Maison-Mère! Zanzibar ne sera plus relégué au bout du monde. Le Gouvernement anglais a établi un service postal mensuel d'Aden à Zanzibar et de Zanzibar à Aden. Le premier vapeur est arrivé ici le 15 Déc. et en retournant il emporte la présente lettre; mais, à notre grand regret, il ne nous a rien apporté de votre part. Vos lettres auront sans doute été expédiées aux Seychelles.

Veuillez désormais, Mon Très-Rév. Père, adresser vos envois par Brindisi et Aden, voie anglaise. Dans trois mois il y aura un autre service entre Zanzibar, Mayotte, Madagascar, Mozambique, Natal et le Cap de Bonne-Espérance; et cela tous les mois. Zanzibar sera le point de ralliement.»

— 2. « Nous sommes ici à la veille de grands évènements. Je viens de voir le Consul anglais, et il m'a confirmé tout ce qui se dit ici touchant la prochaine abolition de l'esclavage à Zanzibar et sur le continent africain. On attend d'un jour à l'autre l'arrivée d'un ministre plénipotentiaire, avec M. Belley, ancien consul anglais à Zanzibar, et huit autres employés du ministère des Affaires étrangères de Londres. Cet envoyé doit être accompagné d'un Amiral et de six navires de guerre anglais.

« D'après les journaux d'Angleterre, l'abolition de l'esclavage aurait été décidée à l'unanimité des gouvernements européens. Les Américains vont donner un coup de main aux anglais dans cette question. Il est déjà arrivé un navire de guerre des Etats-Unis, un autre doit venir sous peu. Le Commandant de ce navire était porteur d'une lettre adressée au Sultan de la part du Président Grant. — Les Prussiens vont aussi envoyer une grande frégate; elle est attendue sous peu.

« On dit que la France interviendra aussi; que deux navires sont en route pour ici. Cependant le Consul français n'en sait encore rien; il est, comme nous, sans nouvelles; ses lettres restent aux Seychelles; il est bien ennuyé de ce retard.

« On vient de signaler à l'instant l'arrivée d'un grand navire de guerre anglais. Tout le monde est dans l'attente des évènements; les Arabes et le Sultan sont dans la consternation; ils ne savent que penser de tout cela. Ils font des prières dans les mosquées, offrent des sacrifices, tuent des bœufs, des poules etc. pour les distribuer aux pauvres, afin d'obtenir de Mahomet que l'esclavage ne soit pas aboli.

« On ne sait trop ce qui en résultera. D'après les uns, les Arabes seraient décidés à se défendre et à se laisser hâcher plutôt que de céder; selon d'autres, ils menaceraient de massacrer tous les Européens. Mais que peuvent-ils faire? Ils seront bien obligés de céder; et je suis convaincu qu'ils ne tireront pas un coup de fusil. — C'est ici le coup de grâce

de l'Islamisme. Ah! si toutes ces populations venaient enfin se ranger sous l'étendard de la croix! Veuillez, mon très-Révérend Père, prier et faire prier pour que les choses tournent au plus grand bien de cette Mission qui vous est aujourd'hui tout spécialement confiée. »

— 3. « Nous allons tous bien en ce moment, mais nous avons été rudement éprouvés. Le P. Mâchon se trouvait déjà épuisé depuis l'année dernière par la dyssenterie. Il a été atteint dernièrement de plusieurs accès de fièvre bilieuse qui ont obligé de le faire rentrer en France. Il est allé prendre la Malle aux Seychelles.

« Le P. Duparquet vient de faire aussi une grave maladie. Après une éruption de clous il a été pris subitement d'une paralysie de tous les membres, puis d'une inflammation dans les muscles. Il a eu beaucoup à souffrir; il s'était même déjà préparé à la mort qui le menaçait. Il va mieux pour le moment; cependant il ne peut encore se remuer dans son lit: la paralysie a cessé, mais le corps reste raide, quant à l'inflammation, elle disparaît de jour en jour. Il attend l'arrivée du P. Thorax pour rentrer en France. »

Cté de N. D. de Bagamoyo.

1. Recrue de libérés. — 2. Confirmation. — 3. Santés. Mort de Sr Mie Claver. — Visite du Sultan. (Départ de Mgr de Vienne, consul Fçs – 6 Thorax aux Seychelles.

— 1. « Malgré les démarches du Rév. Tozer pour contrecarrer les bienveillantes dispositions de Mr Kirk, celui-ci, dit le bulletin, a donné à la Mission 72 esclaves libérés; 63 de ces noirs sont placés à Bagamoyo, et les autres à Zanzibar. Sur ces 63 que nous avons ici, il y a 9 hommes, 33 garçons et 21 filles. Les hommes ont été placés avec les jeunes gens déjà mariés, et l'on a fait des cases exprès pour eux. Quant aux enfants, c'est en général un très-bon choix. Vu leur jeune âge, ils pourront être formés plus facilement soit dans les écoles primaires, soit plus tard au petit séminaire. Cette récente augmentation élève à 322 l'effectif des libérés, enfants ou jeunes hommes, que la Mission entretient à sa charge. »

— 2. « Le 25 août, fête du St Cœur de Marie, avait lieu à Bagamoyo une cérémonie de Confirmation de 24 enfants: 9 garçons et

15 filles. C'est la première fois qu'il était donné au P. Horner d'exercer le pouvoir de confirmer, que le St Siège lui a récemment conféré. C'était aussi la première cérémonie de ce genre célébrée ici sur le continent africain. Mgr Maupoint avait déjà donné la confirmation en 1867, mais à Zanzibar. Puisse l'Esprit St faire de ces pieux néophytes autant de nouveaux apôtres!»

— 3. « Outre la maladie du P. Supérieur et la mort des F.F. Isaac et Hugues, nous avons eu à regretter la perte d'une vingtaine d'enfants enlevés par la gangrène qui s'était déclarée dans des plaies dont ils étaient couverts. De plus, nous avons essuyé une épidémie de variole; enfin une des excellentes Filles de Marie, la sœur Marie Claver, nous a été enlevée le 31 mai. Cette bonne religieuse, toute dévouée à la Mission, y avait déjà séjourné 10 années et demie. Elle a succombé à une maladie de poitrine, calme, heureuse, et après avoir demandé elle-même à recevoir les derniers sacrements.

« Le F. Dosithée étant lui aussi très-fatigué par suite des ardeurs du climat, le P. Supérieur a cru prudent de lui procurer un certain temps de repos en Europe. Ce cher Frère s'est embarqué pour France avec le P. Machon.»

— 4. Le 25 oct., le Sultan de Zanzibar, Saïd-Bargach, est allé visiter l'établissement de Bagamoyo. Voici, d'après une lettre du P. Horner, le récit de cette visite.

« Depuis longtemps, Son Altesse nous avait promis de venir nous voir à Bagamoyo; mais les Arabes ne sont jamais pressés. « Entchar Allah, » vous disent-ils, s'il plaît à Dieu, ou plutôt quand il nous plaira, et il faut patienter.

« Bref, le 25 au matin, la fumée d'un vapeur gagnant Bagamoyo, vint nous donner l'éveil. Bientôt l'émoi est général: « le Sultan arrive! C'est le Sultan! » La nouvelle vole de bouche en bouche, et des flots de curieux se pressent sur le rivage.

« Le P. Machon était alité de la fièvre; nous partons, le P. Scheuermann et moi et, montés sur un canot, nous allons au-devant du vapeur. L'attention était délicate; elle fut goûtée. En effet, la première question que posa le Sultan au chef militaire de Bagamoyo fut de savoir si les Missionnaires avaient été à sa rencontre sur le bord de la mer. Le chef lui apprit alors que nous avions fait plus et mieux encore, et Sa Hautesse du plus loin qu'Elle nous aperçut, de nous crier « Jambo Padri » — « Bon jour Pères ». Puis, à peine débarquée, Elle échangea avec nous de chaudes poignées de main.

« Autour de Saïd-Bargach, la population se pressait avide de le voir et de lui baiser les mains. Les coups de fusil retentissaient aussi à ses oreilles en guise de salut d'honneur. Toutefois cet enthousiasme ne fut pas long à se calmer. Les gardes du reste, pour soustraire sa Hautesse aux étreintes trop empressées de ses sujets, avaient dû réprimer l'élan de la foule.

« Le Sultan était accompagné de sept de ses frères, de son oncle, du gouverneur de Zanzibar, du Vizir ou premier ministre, de quelques princes de sa maison et du généralissime persan, à l'habit brodé d'or. Sa suite complète s'élevait à 30 personnes. Le cortège s'éloigna de la plage.

« A l'entrée de Bagamoyo, le Gouverneur de Zanzibar me donna le bras. Je le conduisis ainsi à travers tout le village. Après nous marchait le Sultan accompagné du P. Scheuermann. Mon bras n'était pas tout-à-fait inutile au bon vieux Gouverneur, car ses 94 ans ne dédaignaient pas cet appui. Son grand âge, sa longue expérience, son habileté comme politique, l'environnent aux yeux des Arabes d'un prestige que n'a pas le sultan lui-même. C'est lui du reste qui nomme les Sultans, et ceux-ci, sur ce trône où il les voit passer successivement, le regardent comme leur père. Aussi toutes ses volontés, ses désirs même, sont-ils sacrés pour les Arabes; et ils lui décernent des honneurs qui à certains égards, ne reçoit pas Son Altesse.

« En marchant ainsi, nous arrivâmes chez le chef militaire de Bagamoyo. En guise de salon et à défaut de chaises, il nous offrit l'ombrage d'un bel arbre que l'ouragan avait respecté et sous lequel on étendit des nattes. Mais le café, le sirop, rafraichissements obligés en pareille circonstance, manquaient aussi, de sorte qu'après être restée assise sur ces nattes, à la façon orientale, attitude, soit dit en passant, fort peu commode pour les Européens, la compagnie, sur l'invitation du Sultan, se leva pour aller visiter la ville.

« L'ordre du défilé était le même qu'un moment auparavant. D'abord quelques soldats ouvrant la marche, puis le Gouverneur de Zanzibar et moi, après nous le Sultan et le P. Scheuermann, derrière les princes et finalement des soldats encore et la foule. Grand était l'admiration des Arabes, ne s'expliquant pas comment nous pouvions occuper, mon confrère et moi, une place si distinguée. « Il faut disaient-ils, que ces missionnaires soient de bien grands personnages puisque Bonana Mkouba (le P. Sup.) conduit le Gouverneur par le bras, et que Bonana Madéfou, (le Père à la grande barbe: le P. Scheuermann est ainsi désigné à cause de la forêt de poils qui ombrage sa figure).... que Bonana Madéfou est à côté du Sultan. »

« Je voulus abriter de mon parasol le Gouverneur que j'accompagnais; car, bien qu'il ne fut que 10 h. du matin le soleil était de feu. Il me remercia; « jona quema » ajouta-t-il, le soleil fait du bien. Je n'étais guère de son avis, cependant je n'insistai pas.

« Au bout de la ville nous entrâmes dans la varangue d'une maison

arabe où nous nous assîmes par terre. On porta des cocos comme rafraîchissement et le Sultan voulut que nous fussions les premiers servis. Cependant il faisait chaud comme dans un four sous cette varangue; le Sultan donna l'idée d'aller s'asseoir sous un beau manguier tout près de là; on l'y suivit et l'on s'installa sur des Kitandas, sorte de lit du pays, sur lesquels on pouvait reposer assez commodément.

« C'était au principal chef militaire de la côte, le Tchimadar, à faire les honneurs de cette réception. Mais ce n'était pas économique: notre homme le sentait; il se tint prudemment sur la réserve, pensant, comme dit la fable, qu'un Tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Sa lésinerie choqua tout le monde; et il fallut la bonne simplicité et l'accommodante sans façon du sultan pour accepter ainsi les choses.

« Ce Tchimadar est précisément ce chef militaire avec lequel j'avais eu des difficultés au sujet du terrain. Ses procédés arrogants d'alors nécessitaient assez leur châtiment en cette circonstance, vu les honneurs que nous faisait le Sultan, tandis que lui il était laissé dans l'ombre et se déconsidérait lui-même aux yeux des Arabes et de tout le cortège royal.

« Après quelques minutes de repos sous cet arbre, le Sultan donna l'ordre de mettre à la mer la grande chaloupe pour aller visiter la Mission. Bientôt nous débarquions vis-à-vis de la grande allée qui conduit à l'établissement et qui n'a pas moins d'un kilomètre de long. Tout notre personnel était sur la plage, y compris les sœurs qui furent l'objet d'une distinction à laquelle elles ne purent se dérober; car le Sultan, comme témoignage de considération et de respect, leur donna à chacune une bonne poignée de main.

« Nous avancions sur un sable mouvant qui réfléchissait les rayons brûlants du soleil. De nouveau j'offris mon parasol au Gouverneur et cette fois il en reconnut l'utilité. « Mais pourquoi ne pas acheter une voiture pour aller chez vous, me dit-il alors. » Il comprit, malgré ses 40 millions de fortune, qu'à nous missionnaires un pareil luxe n'était pas possible. Cependant, pour ce bout de chemin, j'avais offert au sultan des ânes comme monture. Mais d'après l'étiquette arabe, le Sultan ne peut user d'un véhicule quelconque qu'autant que toute sa suite en a un semblable; nous n'avions point des ânes pour tout le monde: force fut donc d'aller à pieds.

« Dans l'établissement, notre salle de bibliothèque restaurée depuis l'ouragan, avait été préparée comme la pièce la plus convenable pour recevoir nos illustres visiteurs. Là nous leur offrîmes un petit goûter gâteaux, café et sirop, auquel ils firent honneur. Pendant ce léger repas, un de nos enfants exécuta sur l'harmonium des morceaux de musique que tout le monde eut plaisir à entendre. C'était un élève du Cr Dosithée, et le Sultan fut très-étonné de voir la force de ce jeune virtuose si bien

formé durant 6 mois à peine. Les autres enfants chantèrent aussi des Cantiques.

« Cependant voyant l'heure de la prière déjà passée et éprouvant d'ailleurs une certaine lassitude, Son Altesse ne visita l'établissement que d'une façon sommaire et à la hâte. Toutes les fois que nous entrions dans un appartement, le Sultan me cédait le pas, et mes instances pour ne passer qu'après lui furent toujours sans succès. Il me prenait par le bras et il fallait forcément céder à sa vigoureuse étreinte.

« Il vit aussi nos plantations, notre jardin; et le peu qu'avait respecté l'ouragan lui parut encore beau et bien cultivé. Il remarqua tout spécialement nos vignes.

« Bientôt Said-Bargach prit congé, et nous nous mîmes, dans le même ordre qu'auparavant, à l'accompagner au rivage. En sortant, nous rencontrâmes le fameux Jumbo mbili, le chef civil de Bagamoyo. C'était lui qui nous avait suscité également tant de difficultés pour notre concession de terrain. Je le présentai au Sultan qui répondit à son salut et ne fit plus attention à lui.

« En montant dans sa chaloupe il nous prit affectueusement la main et nous remercia de la réception pleine de distinction et de prévenances que nous lui avions faite. Ce n'était pas une vaine formule, car j'ai su depuis que véritablement il en avait été enchanté, lui et toute sa suite. J'ai tenu à aller moi-même à Zanzibar remercier le Sultan de sa bonne visite. Il m'a parfaitement accueilli. Déjà auparavant, comme témoignage de sa satisfaction, il m'avait envoyé 275$ pour nos enfants de la mission. De plus, plusieurs de ses frères qui l'avaient accompagné, sont venus me voir de nouveau à Zanzibar, de sorte qu'entre eux et nous existent maintenant les meilleures relations.

« En résumé, la venue du Sultan et sa visite à notre établissement ont produit dans le pays une excellente impression; excellente, même par rapport à la France. Car comme en nos parages les distinctions flatteuses, l'estime, l'affection de la part de l'autorité régnante sont accordées en raison directe du degré d'influence qu'on reconnaît à la nation à laquelle appartiennent les heureux favoris, ces honneurs rendus à des missionnaires français, font nécessairement penser à la France, et ils relèvent aux yeux des Arabes son prestige, sa prépondérance un moment effacée, mais non perdue. » (Lett. du 6 nov. 72)

— 4. Lorsque se terminait ce supplément au bulletin du Zanguebar, (15 jan 1873), nous avons reçu à la Maison-Mère la visite du Consul français de Zanzibar, M. de Vienne, qui se trouvait en France depuis plusieurs mois. Il repart pour son poste par le packet anglais, avec la mission de coopérer de tout son pouvoir à l'abolition de la traite des noirs.

— Le T. R. Père vient aussi de recevoir une lettre du P. Chorax, en date du 18 déc. 1871. Il se trouvait depuis près d'un mois et demi aux Seychelles, attendant l'occasion de se rendre à Zanzibar. Quelques jours auparavant (16 déc.) était partie pour cette île une corvette anglaise

la Daphné. Mais malgré les instances du Consul français des Seychelles, et du représentant de l'Angleterre, le capitaine Beetmann a refusé obstinément de lui donner passage, ne voulant pas à son bord d'un missionnaire français. Heureusement que notre confrère a trouvé chez les bons Pères Capucins une hospitalité toute fraternelle.

Inde.

Cté de Chandernagor.

Avril à Déc. 1872.

1. Le F. Alphonse en France. Retour. Départ de M. Newport. Personnel. — 2. Santés. Fièvre épid.e la Dengue. Mort d'un orphelin. — 3. Ecoles. Orphelinat. 1ère Comm.n. Soirée. Mgr Stéms — 4. Ouvrages en Bengali. — 5. Article du Courrier franç.s de l'Inde. — 6. Don d'un calice. — 7. Construct.s d'un pensionnat. Terrains acquis.

— 1. Le 15 avril dernier, époque vers laquelle s'ouvre le présent bulletin, le F. Alphonse quittait Chandernagor pour revenir en France. Après 10 années consécutives passées sous le climat de l'Inde, ce cher Frère avait bien besoin de réparer un peu ses forces et de se reposer de ses fatigantes occupations. Le 19 mai, jour de la Pentecôte, il arrivait à Marseille; et après une quarantaine de quelques jours, imposée au bâtiment qui le portait, le Tigre, il put se diriger vers la Cté de Cellule où il séjourna jusqu'au mois d'août. Venu à cette époque à la Maison-Mère, il eut le bonheur d'y prononcer ses vœux perpétuels, auxquels il était admis en principe depuis 1868. Puis, le 13 oct. il se rembarquait à Marseille pour sa chère Mission, où il est heureusement arrivé dans le courant de novembre. (Lett. 13 Déc. 7.)

— Un mois et demi après, le T. R. Père préoccupé de cette mission put en augmenter le personnel d'un novice irlandais, M. Newport, ordonné prêtre le 30 novembre dernier, et parti de Marseille le 8 Décembre (1).

— La Cté de Chandernagor se compose donc comme il suit: les

(1) Comme il était urgent d'informer le T. Barbet de l'envoi de ce renfort impatiemment attendu par le pensionnat, le T. R. Père le lui annonça par dépêche télégraphique. Expédiée de Paris vers 1h, cette dépêche était entre les mains du T. Barbet trois quarts d'heure après. (à 1h 3/4 à Paris, et 8 h. du soir à Chandernagor.) Mais aussi, bien qu'elle ne comptât que 6 mots, elle avait coûté 91f.

T. T. Barthel, Salles et Binder, M. Newport, novice, et les F. F. Alphonse, Joachim, François-Joseph et Félix.

— 2. Cette Cté a été cette année, tout particulièrement, bien affligée par la maladie.

« Tous, sauf le F. Joachim, écrit le T. Barthel, nous avons été visités par une fièvre qui règne dans le pays et qui, bien que généralement pas dangereuse, n'en est pas moins à redouter, à cause de ses suites. On l'appelle la dengue. C'est une espèce de fièvre scarlatine. Chez les personnes d'un âge mûr, elle laisse des douleurs rhumatismales très-pénibles, lesquelles durent parfois plusieurs mois. J'en ai été attaqué il y a trois semaines, et j'éprouve ces douleurs presque aussi fortement qu'il y a quinze jours; de sorte que j'ai de la peine à marcher. (Lett. 17 mai 72)

« Si l'on en excepte le F. Joachim qui, pour ce moment, semble de fer, l'action de la fièvre et celle de la chaleur, que je n'ai depuis 10 ans jamais sentie si forte que cette année, nous ont tous plus ou moins brisés. Dans la population européenne, trois personnes sur dix peut-être, n'ont pas échappé à l'épidémie, et les Sœurs de St. Joseph, qui semblaient d'abord en être préservées, en ont subi elles aussi les atteintes. (Lett. 4 juin 72)

« Le T. Binder a été éprouvé plus que les autres surtout en ces derniers temps, et il est à craindre, d'après les appréhensions du médecin, que son tempérament ne puisse se faire au climat de Chandernagor. » (Lett. 13 déc. 72)

— « Nos orphelins natifs, à l'exception d'un enfant de 6 ans, ajoute le T. Barthel, ont été tous pris de cette fièvre qui gagnait également nos pensionnaires. Cette période de maladie ne fut close qu'après que la mort eût frappé une victime parmi nos enfants. Toutefois ce n'est point de la dengue qu'il est mort, mais d'une fièvre bilieuse qui l'a enlevé le 29 mai, sans nous avoir, pour ainsi dire, laissé le temps de reconnaître la gravité du mal. C'était celui de nos enfants que j'affectionnais le plus, car il était le dernier des trois petits frères orphelins recueillis en 1863 et dont la touchante histoire a été relatée au Bulletin. (Bull. tom. V. p. 583.) Je m'étais proposé de l'envoyer pour ses études dans notre Etablissemt

de Cellule ; mais sa santé, les larmes de ses deux sœurs placées chez les Religieuses de St Joseph, les avis de quelques personnes m'avaient fait ajourner mon dessein. » (Lett. 4 janv. 72.)

— 3. Malgré ces épreuves, les œuvres de la Cte se sont soutenues, et on espère qu'elles pourront peu à peu se développer.

Pour ce qui est d'abord de l'École des Européens ou école payante, elle compte 25 enfants, dont 20 externes et 5 internes. Parmi ces derniers 2 sont protestants. L'un de ceux-ci voudrait être catholique, mais il est trop jeune pour qu'on puisse lui faire faire son abjuration, tant que les parents n'auront pas donné leur consentement. (Lett. 6 juill. 72.)

Les enfants indigènes, à l'école gratuite, atteignent le chiffre de 130, ils sont tous très jeunes. (Lett. 8 nov. 72)

— L'orphelinat ne compte plus qu'une douzaine d'enfants. Cinq des plus grands ont quitté furtivement l'Établissement, séduits par les idées de vie indépendante et les suggestions d'un de leurs anciens camarades placé dans une famille. Aussi, le P. Barthet a-t-il résolu de faire entrer désormais ces orphelins comme domestiques dans certaines familles recommandables, après leur 1ère Communion. (Lett. 3 août 72) Du reste à part ce fait exceptionnel, la catégorie des orphelins natifs donne à nos Pères de la satisfaction. Au mois de mai 8 d'entre eux, 4 garçons et 4 filles ont fait leur 1ère Communion. Malheureusement, on ne peut guère recueillir de ces enfants que dans les temps de famine. (Lett. 17 mai 72)

— Quelques-uns des anciens élèves ont donné à l'école une soirée amusante composée de deux petites pièces, l'une française, l'autre anglaise, avec musique et chant. L'administrateur, le colonel Durand, présidait cette réunion qui a été fort goûtée de tous. L'enceinte était trop étroite pour les nombreux spectateurs.

Le Vicaire apostolique de Calcutta, Mgr Steins, de la Compagnie de Jésus, qui se trouvait la veille dans la Cté, avait assisté à une répétition des pièces préparées. — Le jour de la fête de l'Immée Conception, le même Prélat a célébré la sainte messe

dans la chapelle des Sœurs, où les paroissiens avaient été convoqués par le P. Barthel. Sa Grandeur a promis à nos confrères une lettre postulatoire pour la Cause du Vénéré Père.

Le 19 décembre a eu lieu la distribution des prix suivie d'un mois de vacances. (Lett. 13 déc. 72.)

— 4. Nos Pères ont pu éditer déjà en 1871, pour l'usage des élèves de l'école des natifs deux petits ouvrages sur la langue indigène : une méthode de lecture et une grammaire française en Bengali, et ils en préparent encore d'autres.

« Nous travaillons toujours, le P. Salles et moi, écrit le Père Barthel, à la composition de petits livres Bengalis, en utilisant pour cela nos trop rares loisirs. Je me suis entretenu récemment avec Mgr Steins d'un projet d'ouvrage qu'il approuve beaucoup et qui sera d'une grande utilité d'abord pour les élèves de notre école et ensuite pour tous les chrétiens natifs du Bengal. C'est la traduction en Bengali de l'histoire-sainte, avec illustration, suivie d'un petit abrégé de l'histoire ecclésiastique. Une partie de ce travail est déjà faite, et si j'ai un peu de temps à moi, j'espère dans une année, le livrer à l'impression. (Lett. 4 juin 72)

— 5. Au mois de Juillet dernier, dans son N° du 22, un journal de Madras : le Courrier Français de l'Inde, renfermait un article au sujet des écoles de Chandernagor. La thèse soutenue par l'auteur, thèse d'ailleurs déjà présentée et appuyée par nos Pères eux-mêmes auprès du gouvernement local, était que les jeunes gens, n'ayant pour leur avenir de carrières ouvertes devant eux que dans les possessions anglaises de l'Inde, devaient trouver dans les institutions de Chandernagor tous les moyens de se perfectionner dans la connaissance de l'anglais et des langues indigènes, ainsi que dans les sciences d'application pratique pour ces différentes carrières. Mais ensuite il critiquait, bien qu'avec une modération affectée les écoles établies, ainsi que l'administration ; puis se lançant dans l'utopie, il demandait pour les pères de famille la liberté de pourvoir à la création d'un collège d'instruction secondaire laïque. Le P. Barthel crut devoir préparer une réponse qu'il soumit à M. l'abbé Brunie, Préfet apostolique

de Pondichéry. Mais celui-ci ne pensa pas que l'article valût l'honneur d'une réfutation, et les choses en sont restées là. (Courrier franç. de l'Inde. Juill. 72.)

— 6. A l'occasion du 10e anniversaire de l'arrivée dans la colonie du Père Barthet, les paroissiens de Chandernagor lui ont offert un charmant calice, commandé exprès à Calcutta. Ce don, pour lequel tous s'étaient généreusemt cotisés, était accompagné d'une adresse exprimant leurs sentiments de reconnaissance et de dévouement. (Lett. 13 déc. 72)

— 7. Outre les constructions déjà faites pour les classes des natifs et de l'école gratuite, il y avait encore à bâtir pour le pensionnat. Après avoir recueilli les fonds nécessaires (60,000 f.) par le moyen de loteries, le P. Barthet s'est mis à l'œuvre, avec les encouragements de l'Administrateur de Chandernagor, le Colonel Durand. Au mois de juillet, il soumit à l'approbation du Gouverneur de Pondichéry ses plans définitifs. Ils furent approuvés sans modification, et tout aussitôt les travaux furent commencés. On espère les terminer vers le mois de mai 1873. (Lett. 3 août 1872.)

— Pour compléter le carré de l'Etablissement, la fabrique a été autorisée par le Gouverneur à faire cession à nos Pères d'un petit lot de terrain situé devant l'Eglise et le presbytère, comme cour de récréation pour les élèves de l'école. Le P. Barthet a pu en outre acquérir une autre enclave rentrant dans le jardin du presbytère. (Letts des 26 juin et 3 août 1872.)

Nouvelles récentes des Ctés

Décès. — Le 26 Déc. est décédé à Cellule un aspirant depuis longtemps souffrant, Mr Schull. Reçu Scolque 3 mois auparavant, il a pu, 15 jours avant son décès, émettre les voeux de religion. Nous le recommandons aux prières des Ctés.

Retours en France. — Le 12 janv. sont arrivés à Marseille, d'où ils se sont rendus à Toulon, le P. Machon et le F. Dosithée, de la mission du Zanguebar. Avec eux était le P. Power, rentrant de Maurice et arrivé le 14 janv. à la Maison-Mère. — Peu auparavant, le F. Valère avait débarqué à Bordeaux, venant de la Sénégambie.

Départs. — Pour la Trinidad, le 7 janv. Mr Schuemacher, aspirant Scolastique d'Alsace. —

Pour le Gabon, le P. Hossenlopp et les F. F. Fernand et Othmar, partis du Hâvre le 14 janvier. Le F. Othmar a reçu l'obédience donnée d'abord au F. Damas. (no 79 - p. 199.)

N°. 81. Février 1873.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

Admissions aux vœux. — Par décision du T. R. Père, rendue d'après l'avis du Conseil général, en date du 24 janvier, ont été admis

I° Aux vœux perpétuels, les FF.

Gélase Heuchel, de la Cté de N. D. de Bagamoyo (Zanguebar),
Clémens Beckert, de la Cté de Marienstadt.

II° Aux vœux de cinq ans, les FF.:

Maxence Heiss, de la Cté de St Han,
Marie-Benoît Hartmann, de la Cté de St Louis (Maurice),
Benedict Grubo, de la Cté de St Martial (Haïti),
Fridolin Schieffer, de la Cté de Marienstadt.

Nouvelles générales.

I. Du Vé Père.

Hommage de sa Vie au St Père, à l'Archevêque de Paris etc. — Lettre postulatoire du clergé de la Martinique.

Un des désirs les plus empressés du T. R. Père, après la publication de la nouvelle édition de la Vie de notre St Fondateur, c'était d'en offrir un exemplaire à Sa Sainteté Pie IX. Mais le Cardinal Pitra a tenu à en faire lui-même hommage au Souverain Pontife. « Je viens, écrit Son Eminence au P. Eschbach, de déposer aux pieds du Très St Père, l'hommage du 1er exemplaire qui me soit parvenu et j'ai prié Sa Sainteté de vouloir étendre sa bénédiction à toute la Congr des fils du Vé Père. » (Lett. 1anv. 1873.)

Dans cette même lettre, l'illustre Cardinal laissait voir qu'il espérait sans de trop longs délais, l'introduction de la Cause; car il ajoutait: « Il eut été prudent de tirer le titre actuel à peu d'exemplaires, car aussitôt que la Cause sera introduite, il n'y aura pas à balancer, il faudra changer ce titre et mettre: « le Vénérable Serviteur de Dieu. »[1]

Son Eminence annonçait en outre une réponse aux félicitations et aux remerciements que le T. R. Père lui avait précédemment exprimés. Voici cette lettre qui vient de nous arriver à l'instant:

« Rome, le 13 janvier 1873.

« Mon très-Révérend Père.

« Je suis heureux que mon hommage du nouvel an vous soit parvenu, au moment où j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et qui a mis un assez long temps dans son trajet.

« J'ai eu l'honneur ces jours-ci, de déposer aux pieds du très-St Père la nouvelle édition de la Vie du Vén. Père, et j'ai saisi cette occasion pour demander à Sa Sainteté une bénédiction spéciale pour toute votre Congr.

« J'ai appris avec chagrin la mort du très-regrettable Mgr. Robès, et désire que cette perte douloureuse soit réparée sans que vos chères missions en souffrent, sans même suspendre les impressions commencées. Après le Commentaire sur St Jean, vous ne pourriez différer d'imprimer un choix de lettres[2]. Je trouve toujours qu'elles sont trop abondantes dans la vie réimprimée et qu'il eût été mieux de les réserver pour autre lieu.

« Veuillez agréer, Mon très-Révérend Père, l'expression réitérée de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués. » Signé: J. B. Card. Pitra.

— Le T. R. Père a voulu aussi faire hommage d'un magnifique exemplaire relié de la nouvelle Vie au Vénérable Archevêque de Paris, auquel nous devons l'achèvement du procès. Sa Grandeur a daigné répondre aussitôt par la lettre suivante, écrite de sa propre main:

Paris, le 20 janvier 1873.

« Mon Révérend Père,

« Je vous remercie d'avoir bien voulu m'envoyer un exemplaire de la Vie

[1] Dans cette même lettre du Cardinal Pitra, on voit que dans son travail de rédaction et de correction des épreuves, il s'aidait des conseils de Mgr. Bailles, ancien Evêque de Viviers, résidant à Rome, comme on le sait, depuis nombre d'années. Ce Prélat notait d'abord au crayon les modifications qu'il croyait utiles de faire. Puis il en conférait avec Son Eminence, qui mettait alors à l'encre les corrections jugées opportunes.

[2] On s'occupe en effet, depuis le mois de nov., de la préparation de ce travail.

du T. R. Libermann, votre vénérable Fondateur, écrite par le Card. Pitra. Je la lirai avec intérêt et surtout avec édification dans les rares moments de liberté qui me sont laissés. Puisse-je retirer de cette lecture l'amour des vertus parfaites dont ce saint religieux nous a laissé le modèle.

Agréez, mon Révérend Père, avec mes remerciements, l'assurance de mon affectueux dévouement. » signé: J. Hipp. Arch. de Paris.

— Les lettres postulatoires n'ont pas encore clos leur dernière série et il en arrive toujours quelques-unes. Nous venons d'en recevoir une du séminaire de Séez, que tous les élèves ont voulu signer avec leur digne supérieur et les Directeurs de l'Etablissement.

Une autre, plus importante encore, et que nous tenons à mentionner à cette 1ère partie du Bulletin, est celle du clergé de la Martinique. Elle a été rédigée en son nom et signée par tous les ecclésiastiques de la colonie, réunis pour la retraite et le synode diocésain, dans l'Etablissement du petit sém.-collège, pendant la seconde moitié de décembre.

Mgr Fava qui présidait à tous ces exercices, a voulu recommander lui-même à ses prêtres cette Cause pour nous si chère, et il l'a fait dans les termes les plus élogieux. — « J'ai été attendri jusqu'aux larmes, écrit le P. Grasser, en entendant Sa Grandeur, dans une réunion générale, parler de notre bien-aimé Père. Le Prélat a mentionné entre autres choses, qu'il avait vécu lui, même pendant trois mois sous la direction spirituelle de notre V. Fondateur, et que pendant tout ce temps, il n'a jamais remarqué en lui un seul mouvement purement humain. « Cet homme, a-t-il dit, m'apparaissait toujours comme un temple vivant de la divinité. » — Quant à ses écrits spirituels, Monseigneur les trouve au-dessus de tout ce que jusqu'ici il a lu en ce genre. Ces paroles ont touché tout le monde. Aussi tous les ecclésiastiques, sans exception aucune, ont signé la supplique avec empressement et bonheur. » Lett. 28 déc. 72.

La Maison-Mère à N.-D. des Victoires.

Depuis plusieurs années, on le sait, le T. R. Père allait à N.-D. des Victoires, le jour de la solennité de l'Epiphanie, présider la réunion et l'office de l'archiconfrérie du St Cœur de Marie. En 1870 et

en 1871 son absence de Paris amena une interruption accidentelle dans cette tradition de famille, qu'on s'est empressé de reprendre et de continuer.

Pour la fête de l'Epiphanie, l'an dernier, le T. R. Père céda l'honneur de présider ces pieux exercices à Mgr Robert alors en France. Hélas! on était loin de penser que ce serait pour la dernière fois. Ce fut le P. de Laplace qui donna le sermon.

Cette année, le nouveau Curé de N. D. des Victoires, M. l'abbé Chevojon, a de lui-même rappelé au T. R. Père les anciennes traditions qui lui réservaient la présidence de la réunion de l'Epiphanie, en le priant en même temps de désigner l'un des Pères pour la prédication (Lett. 3 Déc. 78). Cette gracieuse invitation fut acceptée avec empressement. Cependant l'état de santé du T. R. Père ne lui a pas permis, à son grand regret, d'aller lui-même à N. D. des Victoires. Quelque temps avant il avait été pris d'un rhume assez fort, dégénéré en bronchite aiguë, et il se voyait contraint de s'environner de beaucoup de précautions. — Nous nous empressons d'ajouter à cette occasion, pour ne pas laisser nos confrères dans l'inquiétude, que le T. R. Père va maintenant beaucoup mieux, quoique son rhume ne soit pas encore entièrement passé.

Ce fut le P. Le Berre qui fut désigné pour remplacer en cette circonstance le T. R. Père; et notre confrère, l'apôtre zélé du Cœur de Marie sur cette terre d'Afrique qu'il évangélise depuis 27 ans, eut ainsi le bonheur de présider à cette touchante solennité, où les prières de la pieuse assemblée demandaient plus spécialement au Cœur immaculé de Marie la conversion des pauvres noirs de ces immenses régions encore plongées dans les ténèbres de l'infidélité. Il avait avec lui les PP. Barillec et Grimal, M. Bergeret et M. Eugène, les autres membres de la Cté avaient dû, en partie du moins, se réserver pour la cérémonie de clôture de la neuvaine de Ste Geneviève dans l'Eglise de ce nom, et à laquelle officiait Mgr l'Archev. de Paris.

Le P. Grimal, choisi par le T. R. Père pour faire la prédication d'usage, avait accepté cette mission avec bonheur. C'était la première fois qu'il prêchait à N. D. des Victoires. Il fit sur le mystère du jour une pieuse et solide instruction qui

fut d'autant plus goûtée que le prédicateur de la station, un Père Dominicain, avait, au dire de M. M. les ecclésiastiques de la paroisse, laissé ce sujet parfaitement intact. Aussi M. le Curé le remercia-t-il des excellentes paroles qu'il avait dites.

A la fin de son instruction, notre confrère avait recommandé toutes nos missions et spécialement celles d'Afrique. M. le Curé voulut encore les rappeler lui-même aux prières des pieux associés en y ajoutant le souvenir de notre Congr. tout entière, et spécialement celui de notre T. R. Père Général. Daigne la Ste Vierge exaucer ces ferventes prières; nous conserver encore ad multos annos celui qui remplace au milieu de nous notre Vre Père, et nous obtenir à tous la grâce d'être toujours de véritables enfants de son Cœur immaculé!

Province d'Amérique.

Martinique.

Cté de St Pierre.

Mars – Déc. 1872.

1. Mort du P. Ligavan. – 2. Id. du P. Pernot. – 3. Santés. Retour en France du P. Schaal et de Scolques – Départ du P. Emonet pr Cayenne. – 4. Nombre des élèves. Vacances. – 5. Retraite. Synode. Pères dans les paroisses.

— 1. Le dernier bulletin de la Guadeloupe parlait de l'état de souffrance et de l'envoi à la Cté de St Pierre du P. Ligavan. (T. VIII. p. 864.) On sait que ce cher Père a depuis succombé. Voici ce qu'écrit le P. Emonet au T. R. Père au sujet de ses derniers instants, dans une lettre du 5 juin.

« Dans mes deux dernières lettres, je vous disais que le P. Ligavan ne me paraissait pas devoir vivre au-delà du mois de mai. Ce que j'avais prévu est arrivé. Notre cher confrère a rendu son âme à Dieu le vendredi, dernier jour du mois de mai, à 4 h. 20 minutes de l'après-midi. Il a souffert un véritable martyre durant les dernières semaines de sa maladie. Les médecins disent qu'il a eu la phthisie pulmonaire sous la forme –

la plus douloureuse qui existe. Trois quarts d'heure environ avant sa mort, il a eu une crise de suffocation bien douloureuse c'était à arracher des larmes. Quand elle a été passée, il me disait qu'il avait souffert un véritable martyre. Il a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment, mais il a perdu la parole à peu près un quart d'heure avant de mourir. La dernière parole qu'il m'a dite a été celle-ci : « mon martyre va recommencer. » Je craignais une nouvelle crise, mais il est tombé comme dans une espèce de faiblesse durant laquelle on voyait qu'il répétait les prières que je lui suggérais jusqu'au dernier instant ; mais il n'a plus fait un seul mouvement.

« Nous l'avons enterré le lendemain samedi au Morne-Rouge. C'était la 13e fois qu'une tombe s'ouvrait pour recevoir un membre de la Congn au cimetière de N. D. de la Délivrande, et c'était la 13ème fois aussi qu'une tombe s'ouvrait pour recevoir les dépouilles d'un religieux mort en odeur de sainteté. En effet, en parcourant successivement les tombes des membres de la Congn à la Martinique et en nous rappelant les vertus et les derniers moments de ceux qui dorment là, nous ne pouvons que répéter, sans faire une seule exception Fiant novissima mea horum similia. (Lett. du 5 juin 1872.)

— 2. Un intervalle de deux mois à peine allait séparer cette mort de celle du P. Pernot. Ce cher Père, chargé de l'aumônerie du couvent de St Joseph à St Pierre, en remplacement du P. Moricet, s'acquittait de ce ministère à la satisfaction de tous, lorsque vers le 15 mars il fut pris d'un rhume revêtu de symptômes inquiétants et qui dégénéra bientôt en bronchite compliquée d'une laryngite aiguë. Il avait, on le sait, une prédisposition marquée à cette dernière affection. Le mal a cédant pas, malgré un repos d'environ trois mois, on crut nécessaire pour son rétablissement de le faire revenir en France.

« Ce cher Père, écrit le P. Brunetti, vint à Fort-de-France le 6 juillet, avec l'intention de prendre le packet du 10. Son neveu, M. Pernot, devait partir avec lui. Leur passage fut arrêté et payé. Mais le 11 juillet, quelques heures avant l'embarquement, il est pris d'un violent accès de fièvre qui dura deux jours et qui nous mit dans l'impossibilité de l'embarquer. C'était le jeudi. Le samedi soir la fièvre le reprend, dure jusqu'au Dimanche à midi ; le reprend encore le soir et ainsi tous les jours, jusqu'au jeudi suivant. La fièvre avait fait disparaître la toux. On croyait à une fièvre intermittente. Le jeudi elle se déclare pour ne plus le quitter ; et à partir de ce moment elle va en augmentant. Le lendemain, vendredi, il lui est administré deux grammes de quinine ; mais la fièvre ne cède pas. Le samedi matin, le médecin vient le voir et ne prescrit rien, laissons à la quinine, dit-il, le temps de faire son effet. »

« Cependant son état m'inquiétait. Le médecin ne m'ayant pas dit un mot, j'écrivis au P. Grasser qu'il ne fallait plus songer au départ du Père pour le

Nous quittâmes l'habitation de L. Jumel vers le jour même à l'hôpital qui est à peu de distance de notre Etablissement. Quelques heures avant, j'avais dit à notre cher malade : « mon Père, c'est demain Dimanche, ne seriez-vous pas bien content de communier ? » – « Nous verrons cela, me répondit-il, quand nous serons à l'hôpital » – A partir de ce moment ses idées n'étaient pas très-nettes, et il me disait avec une certaine frayeur : « on veut me faire partir quand même. On a écrit sur mon lit : R. Père, et c'est lui qui me rappelle en France » .... Arrivé à l'hôpital où nous le fîmes transporter en hamac, il se trouva mieux. La fièvre qui était très-forte (106 pulsations à la minute) sembla vouloir céder un peu et il commença à transpirer. Le médecin prescrivit devant moi des boissons glacées et des compresses de vinaigre et d'eau froide sur la tête. Les Sœurs l'entouraient de leurs soins aussi le quittâmes-nous à 6 h. 1/2, sinon complètement rassurés, au moins pleins d'espoir que le mieux continuerait. En sortant, un des médecins me dit qu'il n'y avait rien de bien grave. Vers huit heures, le cher Père vomit quelques matières noires et couleur café ; son état devint tout-à-coup très-grave. On me fait avertir précipitamment. Il perd connaissance, nous lui donnons l'Extrême-Onction. Il était à l'agonie. A 4 h. 10 m. tout était fini : il rendait son âme à Dieu. Son agonie a duré une heure et demie. Jugez, mon bien-aimé Père, de notre étonnement et de notre douleur ! Le P. Duss et le Fr. André passèrent avec moi la nuit auprès de ses restes mortels. Les Sœurs de St Paul, qu'il avait dirigées pendant mon absence, vinrent mêler leurs larmes et leurs prières à nos larmes et à nos prières. Il leur avait prêché la retraite annuelle en janvier et toutes en avaient tiré un très-grand profit.

« Le P. Pernot est mort, selon toutes les apparences, d'une hypertrophie des vaisseaux pulmonaires. C'est le développement disproportionné de ces vaisseaux qui occasionnait en lui cette toux qu'il a gardée pendant près de seize ans. Dans les derniers temps, la circulation du sang ne se faisait plus, et la fièvre qu'il a eue pendant les neuf derniers jours n'était pas, comme le médecin l'a pensé, une fièvre intermittente, mais un effet de l'état inflammatoire des poumons.

Dès l'aube du 21 (c'était un dimanche), j'expédiais une pirogue à St Pierre pour y porter à Mgr Fava et au P. Grasser la triste nouvelle. Le messager arriva à 10 h. du matin. Vers 1 h. de l'après-midi, nous fîmes la levée du corps en présence du clergé, de nombreuses députations des Communautés religieuses de Fort-de-France, d'un certain nombre de fidèles et de plusieurs personnages marquants. Parmi ces derniers on distinguait le Directeur de l'Intérieur, l'Ordonnateur, le médecin en Chef, M. Michaud, secrétaire du Gouverneur. Nos enfants, avec tout le personnel du Collège, étaient eux-aussi venus accompagner jusqu'au bord de la mer celui qu'ils avaient appris à connaître et à aimer lors de mon voyage en France.

« A 1 h. 1/2, le cercueil était placé dans une grande chaloupe remorquée par un yacht à vapeur que le Directeur de l'Intérieur avait eu la bonté de mettre à notre disposition sur ma demande. A 4 h. 1/2 nous arrivions à St Pierre,

où nous étions attendus. Sans nous arrêter dans cette ville, le cercueil fut immédiatement enlevé par six porteurs qui prirent la route du Morne-Rouge, suivis d'un bon nombre de Pères, les uns à cheval, les autres en voitures. La cérémonie de l'enterrement, qui s'était fait en présence d'un nombreux concours de fidèles était terminé à 7 h., et le cher Père reposait à côté des treize membres de la Cong.n qui l'avaient précédé dans ce champ de la mort, sous le regard et la garde de N.D. de la Délivrande.

« Hier 8 août, a eu lieu dans la chapelle du collège de Fort-de-France un service solennel, auquel assistait une foule choisie et recueillie. M.r Blanger, 1.er Vicaire g.al, a bien voulu chanter la messe. Les ecclésiastiques de Fort-de-France et ceux des paroisses environnantes s'étaient fait un devoir de répondre à l'invitation qui leur était adressée. Vingt-quatre ecclésiastiques, y compris les Pères, assistaient à la cérémonie. » (Lett. du 9 août 1872.)

— 3. Outre ces douloureuses épreuves pour les Ctés de la Martinique, plusieurs des autres membres ont ressenti un état de souffrances assez prolongé, notamment le P. Düllmann, obligé de suspendre ses classes pour un temps assez long; le P. Contoz et le Bonjean. Celui-ci est rentré de Fort-de-France à St Pierre deux mois environ avant la Distribution des prix, pour prendre plus de soins de sa santé. » (Lett. du 21 nov. 72.)

— Voici en outre les mouvements du personnel opérés pendant ce second semestre. Le 23 juin, s'embarquait à St Pierre pour rentrer en France, le P. Schaal, au terme d'une résidence de 12 années environ, à Cayenne d'abord, puis à la Martinique, où il est chargé, comme directeur des enfants, de l'école préparatoire. Arrivé le 27 juillet à la Maison-Mère, il est rentré à la Martinique par le paquebot du 7 novembre.

Depuis, sont aussi rentrés en France quelques Scolastiques MM. St Martin, arrivé le 1.er nov. à la Cté de Paris, Pernot et Jarles de la Cté de Fort-de-France, rentrés le 26 Déc.

Les vides laissés dans ce personnel ont été remplis, le plus possible, par l'envoi de trois nouveaux profès, les PP. Picarda, Pallier et Montel, et d'un postulant scolastique, M. Dujardin.

— Dans le courant du mois de juin, le P. Emonet a lui-même quitté la Martinique pour se rendre à Cayenne, où l'envoyait le V. R. Père, en qualité de Visiteur. Parti le 22 de Fort-de-France, en compagnie du P. Kraemer, il est arrivé à la Guyane le 29 juin suivant. Le clergé et les familles de la Colonie se sont montrés bien sensibles au départ du P. Emonet. Pour lui, la Martinique était devenue, en

effet comme une seconde patrie dans toutes les localités de l'île, il retrouvait d'anciens élèves du collège, toujours affectionnés et dévoués, aux quels ses relations continuaient à faire beaucoup de bien.

— 4. Le nombre des élèves du collège, après avoir dépassé 300 au début de l'année scolaire, a subi une diminution d'une cinquantaine environ. C'est d'ailleurs ce qui arrive toujours chaque année, du moins dans une proportion plus faible, par suite des départs pour France de beaucoup de ces jeunes gens au commencement de la belle saison.

L'ouverture des petites vacances en juin a été marquée de la célébration solennelle de la fête patronale de St Louis de Gonzague. Mgr Fava la présidait, et il a officié aux diverses cérémonies.

C'est aussi Sa Grandeur qui a présidé la distribution des prix placée au mardi 19 nov. Le Contre-Amiral Cloué, Gouverneur de la Colonie, n'avait pu se rendre à St Pierre pour cette solennité, ce qui a fait perdre à la fête un peu de son éclat. Sa Grandeur a lu un discours montrant que l'idéal de l'homme parfait n'était autre que celui du chrétien, c'est-à-dire la sainteté, imitée de Jésus-Christ, modèle divin proposé à l'humanité entière. — Avant de proclamer les noms des vainqueurs de la fête, l'un des Pères rappela que deux des anciens élèves, partis l'année dernière du collège, avaient été, le 30 août précédent, reçus bacheliers à Bordeaux avec la mention bien (Journ. les Antilles N°. 23 nov. 72.)

— 5. L'ouverture des vacances du séminaire collège a permis à Mgr Fava d'y réunir, comme les années précédentes, pour la retraite ecclésiastique, tous les prêtres de la colonie. Monseigneur a lui-même prêché les instructions de la retraite laquelle a été suivie du synode diocésain. Il suffit de rappeler ici ce qui a été dit de plus haut de la lettre postulatoire et des paroles de Sa Grandeur au sujet de notre Vre Fondateur (1)

Pendant le temps de ces exercices, nos Pères se sont répartis dans les différentes paroisses de l'île, afin de suppléer à l'absence de M.M. les curés. Les soins de ce court ministère ont utilement et agréablement servi de diversion aux travaux scolaires d'une pénible année d'étude. (Bullet. relig. et Lett. du P. Grasser du 28 déc. 72)

---

(1) Cette lettre a été reproduite dans le Bulletin religieux de la Martinique, établi par Mgr Fava (N° du 28 déc. 1872)

Maison du Grand et du Petit Séminaire.

1. Grand séminaire. — 2. Pension exigée au petit séminaire

— 1. L'établissement du grand séminaire continue toujours à être maintenu dans les dépendances du collège de St Pierre, sous la direction des P.P. Maitrejean et Buisson. Deux des séminaristes, MM. Pompome et Fréchon, sont venus en France avec dessein d'entrer dans la Congn: ils ont été admis comme postulants scolastiques à N.D. de Langonnet. Le nombre des élèves doit être de 9 ou 10. (Lett. 21 nov. 71)

— 2. Quant au Petit séminaire adjoint au collège, par Mr Guesdon, Mgr Fava a décidé, par suite des lourdes charges pesant déjà sur le diocèse, qu'on n'y recevrait désormais que des sujets pouvant payer 300 fr. de pension. Cette mesure sera sans doute le coup de mort de l'œuvre, dont plusieurs contestent d'ailleurs les avantages réels, eu égard au pays. Car la plupart des élèves qui se présentent sont des jeunes gens de couleur; et vu la séparation existant toujours entre les diverses classes de la population, les prêtres de couleur sont difficilement acceptés dans la colonie. Nos Pères sont disposés cependant à favoriser autant qu'il est en eux, les jeunes gens qui donneraient des marques sérieuses de véritable vocation à l'état ecclésiastique. (Lett. 3 juill. 72.)

Cté de N.D. de la Délivrande.

de Mars à Déc. 1872.

1. Visite du Gouv.r — 2. Fêtes. — 3. Pèlerinages de mai. — 4. Visite de Mgr Fava. — 5. Prédications diverses. — 6. Vol sacrilège.

— 1. « Le 1er Février, dit le Bulletin de la Cté, Mr le Contre-Amiral Cloué est venu nous visiter, accompagné de sa famille, du Directeur de l'Intérieur et du Maire de St Pierre. Le P. Blampin, selon le cérémonial usité en pareille circonstance, le reçut à la porte de l'église où il lui adressa quelques paroles de félicitation. Le Gouverneur y répondit avec bonté, puis assista à la 1re messe et au Salut du St Sacrement. Il visita ensuite les écoles et le couvent des Sœurs de N.D. de la Délivrande, se montrant bien satisfait de tout. »

— 2. « Les travaux du St ministère ont eu d'heureux et consolants résultats. Pendant les quarante-heures, une retraite de trois jours fut donnée aux deux associations de la Persévérance, composées de 130 jeunes gens ou jeunes personnes. Ce temps fut véritablement bien employé par tous, à la prière et aux exercices d'adoration et de réparation. Le P. Emonet prêcha plusieurs fois en cette circonstance.

« Depuis cette époque, nos offices sont bien suivis; le chant des Vêpres, exécuté en deux chœurs, attire une assistance nombreuse, composée de jeunes gens surtout.

« A Pâques les communions ont été en aussi grand nombre qu'on le pouvait désirer.

« La fête de la confrérie de St Joseph, célébrée le troisième Dimanche après Pâques, a réuni à la Ste table tous les membres de cette association. Un sermon du P. Le Belley fut d'un excellent effet, et quelques hommes, de vie et de maximes peu édifiantes, qui se trouvent encore dans la localité, eurent bon gré mal gré à en faire leur profit. »

— 3. « C'est surtout pendant le beau mois de Marie que nos cérémonies ont été fréquentes et revêtues de solennité. Les pélerins qui nous étaient venus en assez grand nombre pendant le Carême et le mois de St Joseph, ont été plus assidus encore aux pieds de la Madone, Mère et Protectrice de notre cher Martinique. Et ce n'est pas seulement des points environnants, comme de St Pierre, du Prêcheur, du Carbet et autres, que les pieux visiteurs nous sont arrivés, mais des localités les plus éloignées de la colonie, et même des colonies environnantes, telles que Ste Lucie, la Dominique et la Guadeloupe. Toutefois nous n'avons pas eu à proprement parler de pélerinage paroissial. Parmi les groupes divers de ces pieux fidèles, signalons successivement: les enfants du petit séminaire; les deux congrégations du Collège, comprenant un nombre de 65 élèves; les Sœurs de N. D. de la Délivrande établies à St Pierre, avec près de 80 bonnes gens, reçues de tout âge et de toute condition; les deux persévérances de la paroisse du Prêcheur, en compagnie de leur curé; enfin les pélerins de Fort-de-France, arrivés, après une marche de toute

une nuit pour traverser les grandes forêts vierges qui couvrent l'intérieur de l'île, entre ce point et le Morne-Rouge.

« Avec les petits séminaristes nous étaient venus, le jour de l'Ascension, les P.P. Buisson et Maîtrejean. Une cérémonie [illegible] de fleurs donna ce jour-là au P. Maîtrejean l'occasion d'un sermon où sa piété s'inspirait à propos d'ingénieuses comparaisons et de touchantes images. »

— 4. « Nous avons eu également le bonheur de posséder parmi nous Mgr Fava, Sa Grandeur ayant tenu, elle aussi, à faire son pèlerinage à N.D. de la Délivrande. Monseigneur arriva le 6 mai et fut reçu à l'église au chant du Magnificat. Il fit une allocution aux fidèles qui avaient eu hâte de se presser sur ses pas dans le pieux sanctuaire de Marie, et donna la bénédiction du St Sacrement du petit autel de la Vierge, d'où il avait porté la parole; c'est ce qu'on n'avait pas encore fait jusque-là, à cause de l'exiguité de cet autel trop étroit pr la célébration de la ste messe. Sa Grandeur inaugurait ainsi l'usage de donner la bénédiction des pieds de la statue privilégiée de N.D. de la Délivrande.

« Le soir Monseigneur visita le calvaire dont les différentes stations s'échelonnent le long de la pente Nord du Dominant, morne, comme son nom l'indique, qui domine le bourg à une petite distance du sanctuaire. La colline était sillonnée d'une éclatante traînée de lumière, partant du sommet de la croix, au haut du calvaire, et allant d'une station à l'autre, jusqu'à la porte d'entrée du Via Crucis. C'était en l'honneur du Prélat qu'avait été faite toute cette joyeuse illumination. Sa Grandeur partit le lendemain, après la célébration de sa messe, à laquelle beaucoup de personnes communièrent. Il y avait, jour pour jour, presque heure pour heure, cinq ans que le P. Dufrien, dont la mémoire reste toujours si vivante au sein de la population, avait pris congé de ses chers enfants du Morne-Rouge, pour rentrer en France. Ce rapprochement ne passa point inaperçu pour quelques personnes qui se plurent à y rendre attentif.

« Parmi d'autres visiteurs marquants, il faut mentionner encore le R.P. Balme, des Frères Prêcheurs, visiteur des Dominicains, et rentrant de la Trinidad en France. »

— 5. Outre les prédications si fréquentes qu'il faut faire au Morne-Rouge aux Fêtes de la Ctè, on a eu encore à annoncer la parole de Dieu en diverses localités. Pendant la Semaine Ste, le P. Blanpin, qui avait déjà prêché en deux paroisses différentes deux retraites de Confirmation, a donné à St Pierre, aux élèves du collège, la retraite préparatoire à la Communion pascale. Pendant les vacances il dut même se rendre à Ste Lucie, colonie anglaise, au Sud de la Martinique, pour donner au Carbet, l'une des paroisses de l'île, les exercices d'un jubilé.

De son côté, le P. Le Belley a été appelé à Case-Pilote pour une retraite de Confirmation. Il a aussi prêché à St Pierre, dans la paroisse de St Etienne du Centre, plusieurs sermons qui ont fait une bonne et salutaire impression. Au Lamentin, autre paroisse de la colonie, il a également donné un sermon sur la Passion.

Le P. Dessaint a eu lui-aussi une retraite de Confirmation, dans une petite desservance de la banlieue de St Pierre, le Fonds-St Denis, et encore quelques prédications dans la ville même.

— 6. Dans un des précédents Bulletins (tom. VI. p. 646.), nous avons parlé d'un vol sacrilège commis au Morne-Rouge en 1868. Un fait semblable vient encore se produire au mois de juillet dernier, dans la nuit du 8 au 9. On a pratiqué une ouverture dans une des fenêtres du chœur, enlevé le couvercle du St ciboire, le cœur suspendu au cou de la vierge et le collier qui ornait l'Enfant-Jésus. Les stes hosties et la partie du vase sacré qui les contenait ont été respectés. L'auteur du crime, découvert aussitôt par un gendarme, est un des immigrants indiens de l'île. On a trouvé sur lui les objets volés, et il a fini lui-même par avouer son sacrilège. (Journal Le Propagateur 10 juill. 1872)

Ctè de Fort-de-France.

d'Avril à Déc. 1872.

1. Projet de vente du nouvel établt. — 2. Diminution des élèves. Ecoles laïques. — 3. Lycée. 4. Discours du Gouv. 5. Dispositions défavorables du Cons. gal. — 6. Dis. des prix. — 7. Réclamations Schoelcher au sujet des enfants illégitimes. Réponse du Ministre de la Marine.

— Le nouvel établissement du Collège Ste Marie à peine inauguré, a vu son existence bien menacée. Mgr Fava, en effet, trouvant en souffrance l'état financier de ses œuvres diocésaines, s'est demandé s'il ne serait pas opportun de vendre cet immeuble pour se borner à établir un simple externat sur un point plus central dans la ville même de Fort-de-France. Sa Grandeur adressa même des propositions au Gouverneur, le priant de faire acheter l'établissement pour un hospice. Le chef de la colonie saisit de la proposition le conseil municipal, mais celui ci la rejeta en disant que le collège ne convenait pas pour la destination projetée. (Délt. du 8 mai 72)

— 2 Mgr Fava pensait en outre, en ramenant comme autrefois l'Institution Ste Marie dans la ville même de Fort-de-France, en augmenter l'effectif. Il est à remarquer en effet, que depuis le changement de local, une diminution s'est produite dans le nombre des élèves. A certaines années, ils avaient dépassé la centaine, et dans ces derniers temps ils n'ont guère été que de 74 à 80.

La défaveur que rencontrent les établissements diocésains auprès du Conseil général pourra nuire encore à l'Institution Ste Marie. Ainsi ce conseil, dans la session du 8 nov. 1872, a décidé que les bourses concédées au Séminaire-Collège, pour une somme de 6000 fr. ne seraient plus renouvelées au fur et à mesure des vacances, sauf à les reporter plus tard, comme précédemment, sur les écoles laïques. Puis il a créé dans les Chefs-lieux de Canton le Samaritin, le St Esprit, la Trinité et le Marin, ceux précisément qui avaient le plus d'élèves au collège de Fort-de-France, des institutions secondaires laïques, pour lesquelles a été votée une somme totale de 10,000 fr.

Les Frères de Ploërmel tenant eux aussi en ville une grande école gratuite, attirent encore chez eux beaucoup d'élèves qu'ils s'efforcent de conserver, en les poussant aussi loin que possible.

— 3. Quant au projet de Lycée dont nous avons parlé au dernier bulletin de la Martinique (tom. VIII, p. 317.), le Conseil général ne l'a pas abandonné. Mais les sommes énormes qu'il faudrait pour cela débourser, en rendent l'exécution plus que difficile. Le Gouverneur

de la colonie, M. Cloué, l'a fait parfaitement sentir à M. M. les Conseillers généraux, à la clôture de leur session, le 10 nov.. Voici le passage de son discours relatif à cet objet. « Il serait bien à désirer que tous les Gouverneurs fussent au besoin parler avec cette énergie :

« Vous ne pouvez pas vous formaliser, Messieurs, de ce que je ne partage pas toujours votre manière de voir.

« Vous-mêmes, dans cette session, n'êtes-vous pas revenus sur des votes de l'an dernier ? Pourquoi donc exiger que j'approuve une mesure prise par vous, si elle va à l'encontre de mon opinion, et sur laquelle vous reviendrez peut-être l'année prochaine ?

« J'avais transmis sans retard au département le vœu que vous aviez émis dans votre dernière session pour la fondation d'un Lycée. J'avais demandé, pour les mettre sous vos yeux, tous les renseignements que comporte une pareille entreprise. Vous avez voulu, cette session, traiter cette affaire avant d'être en possession de documents attendus. On a même laissé entrevoir que la question avait été mise sous le couteau. Le Conseil a voulu affirmer sa volonté d'établir un lycée, et il a voté 200,000 f à prendre dans la caisse de réserve.

« Le lendemain même, le courrier apportait tous les renseignements recueillis en France et à la Réunion. Ils sont de nature à vous faire renoncer à votre projet, puisqu'il faut un million au moins pour les frais de premier établissement, plus une subvention annuelle de 150 à 200,000 f pour aider au fonctionnement du lycée ; c'est ce que paye la Réunion.

« Il est impossible, Messieurs, en présence de pareils chiffres, qu'aucun de vous songe maintenant à une telle entreprise et néanmoins vous avez maintenu le vote immobilisant les 200,000 f de la caisse de réserve. » (Moniteur de la Mart. 19 nov. 72)

Pour économiser les frais de construction, le Conseil général avait songé à prendre pour lycée l'hôpital militaire de St Pierre, tandis que cet établissement aurait été transféré ailleurs. Il n'est pas dit qu'on ne revienne encore à ce dessein.

D'autre part, après avoir refusé l'an dernier à Mgr Fava un pied-à-terre à Fort de France, ces Messieurs ont rejeté également la requête du Prélat tendant à obtenir 6000 f pour le renouvellement du mobilier de l'évêché, et déclaré facultatives les dépenses jusque-là regardées obligatoires, pour l'entretien de sa maison de campagne. Cela montre leur esprit et leurs tendances. Le Gouverneur du reste n'a pas été plus heureux quant aux allocations par lui sollicitées pour la réparation et l'entretien de ses hôtels.

« Il n'est pas probable, dit le P. Brunetti, que ce conseil, presque

entièrement dissolué en ce moment, revienne encore légiférer l'année prochaine. Leurs votes, concernant l'enseignement laïque, seront ainsi probablement laissés sans exécution. D'ailleurs la colonie entière y est opposée. Nous attendons donc avec confiance de meilleurs temps. Le pays commence maintenant à mieux comprendre les services rendus au budget des familles et surtout à celui de la colonie par les établissements diocésains d'instruction secondaire., (Lett. 8 déc. 72)

— 4. L'année scolaire s'est terminée le 26 nov. par la distribution des prix; elle était présidée par le Contre-Amiral Gouverneur, à qui Mgr Fava, lui aussi présent, avait déféré cet honneur. Un grand nombre de notabilités du chef-lieu parmi lesquelles on remarquait M. le Directeur de l'Intérieur, toujours si bienveillant et si dévoué, le Procureur général, M. le 1er Vicaire gal administrateur de la paroisse, le Colonel, le chef de service de santé, accompagnaient l'illustre officier de marine entre les mains si fermes duquel les destinées de la colonie ont été placées. La musique de la frégate la Minerve avait été mise à la disposition du P. Brunetti par l'Amiral de Surville, Commandant de la station. Tout réussit à souhait. Aux compliments adressés au Gouverneur et à Mgr Fava par deux des lauréats, l'amiral répondit par quelques paroles où il rappelait à son jeune auditoire la nécessité de se créer à l'aide de sérieuses études une carrière utile et une position indépendante dans le monde; et Sa Grandeur fit un discours où, ayant félicité les enfants de l'esprit religieux et chrétien qui présidait à leur éducation et animait leurs cœurs, Elle les exhorta à se montrer toujours reconnaissants des soins affectueux et dévoués qui environnaient leur jeunesse. (Journal les Antilles du 30 nov. 72)

— 5. Nous devons, avant de clore ce Bulletin, dire un mot sur un échange de correspondances entre le Ministre de la Marine et M. Schoelcher, représentant de la Martinique. Ce député radical aurait voulu, par un singulier libéralisme, faire imposer de par l'administration civile de la colonie, l'obligation même pour les écoles libres des Frères et des Sœurs et les établissements ecclésias-

tiques,

de recevoir les enfants de naissance illégitime, sans faire, disait-il, une distinction, réprouvée par la raison et la vraie morale. Un refus opposé par nos Pères de Fort-de-France à l'admission de deux enfants naturels, avait donné lieu à ces réclamations. Mais les mêmes plaintes étaient aussi portées et plus encore contre les pensionnats des religieuses de St Joseph et des Frères de Ploërmel.

L'Amiral Pothuau a répondu très-catégoriquement, par deux lettres successives du 16 avril et du 29 juillet 1872, que pour les établissements ecclésiastiques de leur diocèse, les évêques étaient entièrement libres de les administrer à leur gré, sans que le Gouvernement eût à s'en mêler. Il faisait remarquer d'ailleurs qu'il n'y avait pas exclusion absolue, attendu que parmi les externes il se trouve un certain nombre de ces enfants de naissance illégitime.

Enfin il ajoutait, pour les autres établissements en général, que le choix des élèves, et surtout des internes, était non seulement un droit naturel des chefs d'institution, mais encore une conséquence de la responsabilité qui leur incombait au sujet de l'état moral de leurs maisons, et même une garantie pour les pères de famille, qui leur confiaient ce qu'ils avaient de plus cher, l'éducation de leurs enfants. Ces arguments étaient sans réplique. aussi la seconde lettre du Ministre est-elle restée sans observations nouvelles. (Bien public, 6 sept. 1872.)

Guadeloupe.

Cté de St-Pierre à la Basse-Terre.

d'avril à Déc 1872.

1. Pentecôte. Ordination. — 2. Fête patronale. Soirée musicale — 3. Elèves. Etat. 1ère Common et Confirmn. — 4. Prédications diverses – Aumônerie de l'hôpital; id. partielle de l'hospice. — 5. Bienveillance de Mgr Reyne. Pouvoirs et titres de chanoine à nos Pères – 6. Mort de ce Prélat. — Funérailles. — 7. Personnel. Arrivées des P. P. Morin, Rivas, Kerambrun, Jaouen. Mort de Mr Noël, Scol. — 8. Distribut. des prix. Le P. Supérieur à la Martinique

— Résumé du Bulletin de la Cté. — 1. « Nous ouvrons ce Bulletin par notre Fête patronale de la Pentecôte, pour laquelle nous avons eu les honneurs d'une belle cérémonie religieuse à la cathédrale. Mgr Reyne avait voulu que tous les offices ce jour-là fussent célébrés par nos Pères ; et dès le Dimanche précédent, Sa Grandeur en avait Elle-même donné avis aux fidèles, en les invitant à venir en grand nombre. Le R. P. Supérieur eut à officier tout le jour et fit une belle instruction.

« Quelques temps après, le 25 mai, une cérémonie d'ordination nous amenait de nouveau à la cathédrale, où s'était fait également un concours immense de la population de la Basse-Terre. Un des professeurs du collège, M. l'abbé Girard, reçut alors des mains de Mgr Reyne l'onction sacerdotale. »

— 2. « La solemité des SS. Apôtres Pierre et Paul, fête patronale du collège, fut dignement célébrée dans notre Etablissement. Mgr Reyne dit la messe de Cté, assisté du P. Supérieur et de Mr l'abbé Martial, aumônier de l'hospice de Fort-de-France. Après l'Evangile, Sa Grandeur fit sur l'Eglise une belle instruction, qu'il termina par un touchant parallèle entre St Pierre et l'Auguste Prisonnier du Vatican.

« Nos orphéonistes exécutèrent divers chants religieux pendant la messe et le Salut donné également par Mgr Reyne. Mais c'est principalement dans la soirée récréative donnée le même jour que brilla leur talent. Différents morceaux de musique instrumentale, des chœurs empruntés aux grands maîtres, et un drame en trois actes, furent exécutés par eux avec habileté et applaudis avec enthousiasme par une assistance nombreuse et de choix, réunie autour de Monseigneur et du Gouverneur, M. Couturier. Aussi le Moniteur de la Guadeloupe fit-il de cette petite fête le compte-rendu le plus élogieux. »
(Monit^r de la Guad. juil. 72. p. 215.)

— 3. « Ce qui pour nous est plus consolant encore, c'est que les élèves, on peut le dire, ont un bon esprit et s'appliquent bien à leurs études. Les résultats des examens, qui ont précédé l'ouverture des petites vacances de juin, ont été satisfaisants.

« Sa Grandeur a montré constamment la plus grande bienveillance et le plus paternel intérêt pour l'œuvre du collège, le visitant quelquefois et invitant même à sa table ceux des élèves qui obtenaient les meilleurs témoignages de satisfaction.

« Au mois de septembre ont eu lieu la première Communion et la Confirmation. Cette double cérémonie comprenait, la première 25 enfants, et la 2ème 40. Tous les élèves ont suivi la retraite préparatoire, prêchée par le P. Supérieur. » (Lett. 28 sept. 72.)

— 4 « Après cette retraite, le P. Guilloux donna immédiatement les mêmes exercices aux enfants du pensionnat des Sœurs de St Joseph appelé Versailles. Outre ses prédications à la cathédrale, il a pu donner aussi différentes fois, des instructions à l'hospice du Tillac, ainsi qu'une mission, au mois de mai, dans les environs de la Basse Terre.

« Le P. Lecomte et le P. Cadorel ont eu, eux aussi, à prêcher assez fréquemment : le P. Lecomte, au Morne-à-l'eau, aux Abymes, au Goubeyre et à la paroisse du Carmel ; le P. Cadorel, à l'hôpital militaire. Après le départ pour France de M. l'abbé Brédard, il a desservi cet hôpital, d'abord à titre provisoire pendant deux mois. Monseigneur lui a ensuite conféré une nomination définitive. Notre confrère fait chaque dimanche une instruction et visite les malades pendant la semaine. Ce service de surérogation peut cependant se remplir aisément en sus des occupations du professorat. Nous nous acquittons de plus, en partie, de la desserte de l'hospice civile. » (Lettre 24 juin et 7 août 72.)

— 5 Depuis son retour de France, Mgr Reyne s'est montré toujours animé des meilleures dispositions à l'égard de notre Congr. On a vu au Bulletin que Sa Grandeur avait nommé chanoines honoraires de la cathédrale les P. P. Emonet et Guilloux (Tom. VIII. p. 869). Pour ces deux Pères, vu leur position à la Guadeloupe, comme Supérieurs du séminaire-collège diocésain, cette distinction pouvait avoir une raison d'être spéciale ; et ils furent autorisés par la Maison Mère à accepter. Le 11 sept., à l'occasion d'une cérémonie de 1ère Communion et confirmation au pensionnat des Sœurs de St Joseph, à Versailles, Sa Grandeur confirma le P. Guilloux dans le titre

de chanoine qu'elle lui avait donné, et par un excès de bienveillance Elle voulut encore étendre cette même faveur à trois autres de nos Pères; mais le T. R. Père a cru devoir, selon l'esprit de l'Institut, décliner pour eux cette offre.

Le même jour, Monseigneur accorda à tous les Pères du collège des pouvoirs écrits aussi étendus que ceux de tous les prêtres séculiers. Jusque-là ils ne les avaient que verbalement, Sa Grandeur craignant sans doute quelque difficulté de la part du clergé. En annonçant ces nouvelles à la Maison-Mère, Monseigneur ajoutait qu'il avait voulu par là donner un témoignage de son estime et de son attachement pour notre Congr. (Lett. 26 sept. 72.)

— 6. Hélas, il ne devait pas être donné au diocèse de la Basse-Terre de posséder longtemps son vénéré Pasteur. Au mois de novembre, Mgr Reyne fut pris d'une petite indisposition qui n'inspira d'abord presque aucune appréhension sérieuse. Lui-même, quand son médecin vint le voir, il l'entretint à peine de son état. Cependant après quelques minutes de conversation sur un ton d'aimable plaisanterie, il se tourne tout-à-coup dans son lit du côté du mur, puis demande à s'habiller, voulant absolument se lever et quitter la chambre. On eut, paraît-il, toute la peine du monde à le retenir couché. Bientôt la fièvre se déclara avec les plus alarmants symptômes; lorsque enfin survint un accès pernicieux qui emporta le Prélat au bout de trois quarts d'heure de souffrances.

« Monseigneur est mort le jeudi 14 novembre, à 6 h. 1/2 du soir, écrivait au T. R. Père le P. Guilloux, j'ai eu à peine le temps de lui donner in nigris l'Extrême-Onction. » (Lett. 23 nov. 72.) Le lendemain une circulaire de M. M. les Vicaires administrateurs Lacombe et Gravier, portait cette douloureuse nouvelle à la connaissance du clergé de la Colonie. Une dépêche était aussi ce jour-là adressée à Mgr Fava à la Martinique, lequel s'empressa de se rendre à la Guadeloupe, à bord du Magicien, aviso de la station, pour présider aux funérailles de Mgr Reyne et prononcer son oraison funèbre. La cérémonie célébrée le 16 nov. fut très-imposante: toutes les autorités y étaient convoquées

Prenant pour texte de son discours ces paroles : « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per spiritum sanctum qui datus est nobis, » Mgr Fava fut voir quel avait été le trait dominant de la vie de Mgr Reyne : – la charité et le dévouement, inspirés d'un cœur naturellement bon et compatissant ; charité et dévouement que la grâce de l'Esprit-Saint, dans sa consécration épiscopale, avait encore dilatés et perfectionnés, pour les rendre une vraie charité et un vrai dévouement de Père et de Pasteur des âmes (Oraison funèbre, 16 nov. 72.)

Mgr Reyne était né le 2 janv. 1824 à Valensole, Basses-Alpes : il n'était donc encore que dans sa 48e année. Après avoir fait ses études à Manosque et à Forcalquier, il entra, à 17 ans, au grand séminaire de Digne et fut ensuite appliqué au professorat en attendant l'âge canonique pour le sacerdoce. Il exerça le St. ministère d'abord à Valensole, son pays natal, puis à Reillanne, où il resta 3 ans, en qualité de Vicaire. Vers 1853, recommandé par Mgr Sibour, archevêque de Paris, il sollicita et obtint une place dans l'aumônerie de la flotte. Les 18 années qu'il y passa, lui permirent de s'élever à un rang distingué dans le clergé de la marine et de conquérir toutes les sympathies des officiers supérieurs avec lesquels il fut en relation. En 1869, il fut par Décret du 29 Déc. nommé au Siège de la Guadeloupe, et préconisé le 21 mars 1870, il recevait à Rome, le 18 avril suivant, pendant le Concile, l'onction sacrée de l'épiscopat[1].

— 7. Quelque temps avant la mort de Mgr Reyne, trois de nos confrères, les PP. Morun, Rivas et Kérambrun, débarquaient à la Basse-Terre après une heureuse traversée. Ils étaient envoyés par le T. R. Père pour compléter le personnel du collége, augmenté encore depuis par le retour du P. Jouven, que son séjour en France a assez bien remis.

La santé des membres de ce personnel s'est généralement bien soutenue pendant l'année. Seul, le P. Guilloux a été quelque temps

(1) Pour compléter ces renseignements et ce qui a été dit au Bulletin (tom. IX. p. 24), on peut lire deux notices nécrologiques publiées, l'une dans la Gazette officielle de la Guadeloupe (N° du 22 nov. 72); l'autre, dans le journal des Basses-Alpes (N° 29 déc. 72). Cette dernière est de M. l'abbé Beuf, 1er aumônier du Lycée Corneille à Paris, intime ami du défunt évêque et l'un des ecclésiastiques de la Capitale les plus dévoués à notre Institut.

assez sérieusement indisposé. Une mort cependant est à rappeler, c'est celle de M. Noël, déjà mentionnée au Bulletin (Rom. IX. p. 113.) Ce jeune aspirant de la Comp.ie avait été envoyé de Cellule à la Martinique. Puis il quitta Fort-de-France, où il avait séjourné, pour aller à la Guadeloupe. Se sentant atteint d'une maladie à laquelle il devait succomber, il avait alors que tout espoir de guérison n'était pas encore perdu, fait l'offrande de sa vie pour obtenir la conversion de son père. Elle lui fut accordée, mais la Ste Vierge accepta son sacrifice. Rentré chez ses parents, dans la commune des Vieux-Habitants, il se trouvait le 18 juin à toute extrémité. Le P. Supérieur se transporta près de lui; et le 20 il rendait le dernier soupir. Le lendemain eut lieu l'enterrement auquel le P. Guilloux présida. Il se fit un grand concours de la population à cette cérémonie funèbre.

— 8. Le 10 déc. avait lieu au collège la distribution solennelle des prix, présidée par le Gouverneur, M. Couturier, et rehaussée par la présence de Mgr Poirier, évêque de Roseau, (Dominique.) Le Prélat était arrivé la veille pour célébrer le service funèbre de Mgr Reyne. La mort récente de Sa Grandeur empêcha de donner à la solennité tout cet air de joyeuse fête qu'elle revêt ordinairement. Il n'y eut que des chants et des morceaux de musique instrumentale. Le discours prononcé par Mgr Guilloux porta sur l'éducation qu'il montra se résumant tout entier dans la formation du cœur de l'enfant. (Gazette officielle 19 déc. 1872.)

Dans la seconde moitié de décembre, profitant des loisirs que lui donnaient les vacances du séminaire collège, le P. Supérieur à la demande du P. Grasser, s'est rendu à la Martinique où il a prêché la retraite annuelle aux Sœurs de St Joseph de Cluny, puis à celles de St Paul de Chartres » (Lett. du P. Grasser 28 déc. 72)

Trinidad.

Cté de Port-d'Espagne.

de mars à déc. 1872

1 Lettres postulatoires. — 2. Bienveillance du Gouv.r. — 3. Prime d'examen augmentée P. Corbet examinateur. — 4. Apostolat de la prière. Milice du Pape — 5. Personnel. — 6. Retraites — 7. Saints petite vérole. 8. Mgr. Gonin à Ste Lucie Pères demandés. — 9 Constructions autorisées.

— 1. Au mois d'août dernier, le P. Corbet adressait à la Maison-Mère deux lettres postulatoires en faveur de la Cause du vénéré Père. Outre celle de Mgr. Gonin, Archev. de Port-d'Espagne, mentionnée dans un précédent Bulletin, (tom. IX. p. 244.) il y en avait encore quatre autres venant des P.P. Dominicains, du clergé du diocèse, des Sœurs de St. Joseph et d'un ancien membre de la Congr., Mr. Warlop, sorti en 1852 et actuellement à la Trinidad, mais gardant toujours pour la mémoire de notre St. Fondateur la plus grande vénération. Toutes ces lettres, écrit le P. Corbet, m'ont été données avec un grand empressement. Les prêtres surtout qui ont signé la lettre collective, l'ont fait avec un véritable bonheur, en me remerciant d'avoir songé à eux pour une si ste Cause. » (Lett. 8 août. 72)

— 2. « Notre Gouverneur, ajoute le P. Corbet, dans une lettre du 26 sept. dernier, est parti depuis 2 mois. Celui qui le remplace nous porte beaucoup d'intérêt. Je l'ai vu en particulier plus de six fois, et j'ai toujours été enchanté de sa bienveillance. » (Lett. 26 sept. 72)

« Cependant il n'est encore ici qu'en qualité d'intérimaire. Mais il m'a dit que très-probablement il sera bientôt nommé définitivement à la Trinidad. » (Lett. 10 oct. 72.)

— 3. « D'après ce qui a été décidé il y a deux ans, nous devions recevoir 125 f. pour chaque élève qui réussirait à l'examen. Sur ma demande, le Gouverneur a, par bienveillance, doublé la somme, et en conséquence, nous recevrons à l'avenir 250 f. par élève. Il m'a même fait donner un supplément pour l'examen de l'année dernière, parce que nous sommes restés trop éloignés du chiffre des

12,000$ que nous doivent rapporter les examens d'après l'estimation faite par le conseil de la colonie. Cependant le Gouverneur n'a pu régler ainsi les choses pour toujours, mais seulement pour deux ans.

« Il m'a aussi nommé membre du comité des Examens; et nous en sommes heureux, car nous serons ainsi plus assurés de l'impartialité de ce jury en ce qui pouvait concerner nos candidats. » (Lett. du 10 oct. 72.)

— 4. « Parmi nos élèves, j'ai formé, il y a quelque temps, une association locale de l'œuvre de l'Apostolat de la prière. Je suis à préparer également la formation de la milice du Pape. Tous nos élèves en sont bien contents et tous ils demandent à être Zouaves-Pontificaux. (Lett. 26 oct. 72.)

Le T. R. Père a en effet au mois de novembre, sur la demande de nos Pères, et selon les pouvoirs qui lui ont été donnés par le Directeur général de l'œuvre, agrégé à l'apostolat de la prière l'association établie dans notre maison de Port-d'Espagne, et nommé le P. Corbet Directeur local.

— 5. « Au mois de juin, continue le P. Sup^r, un jeune homme pieux et dévoué que nous avions en qualité de professeur, a dû à son grand regret nous quitter pour retourner en Europe. Ce départ nous a mis dans la gêne. » (Lett. 26 mai 72.)

« Le 24 novembre, nous avons eu le bonheur de recevoir Mr Cooniban, scolastique irlandais que nous envoyait le T. R. Père, et qui nous annonçait la prochaine arrivée d'un second aspirant, Mr Murphy destiné également à notre Cté. » (Lett. 3 Déc. 72.)

— 6. « Pendant les huit jours qui ont précédé Noël nous avons fait notre retraite annuelle. Je faisais chaque jour une conférence sur les obligations de la vie religieuse en général et celles résultant spécialement pour nous de l'esprit de notre Cong^n. Les exercices ont été suivis avec les meilleures dispositions de ferveur et de recueillement.

« Immédiatement après, je prêchai la retraite des Sœurs de St Joseph; elle fut bien consolante et bien fructueuse aussi. » (Lett. 9 janv. 73.)

— 7. Pour ce qui est des santés, elles se sont assez bien maintenues. Le P. Supérieur a eu toutefois des moments pénibles à passer.

« La petite vérole avait quelquetemps, presque entièrement disparu, mais l'épidémie a eu une nouvelle recrudescence, et les mesures de la quarantaine durent toujours. Lors du passage du Père Emonet et du P. Kraemer en se rendant à Cayenne, le P. Supérieur n'a pu causer avec eux que de bon à eux-ci étant à bord et lui dans un canot près du steamer.

— 8. « Par le packet de Janvier, Sa Grandeur Mgr Gonin s'est embarquée pour se rendre à Ste Lucie et faire dans cette île sa tournée pastorale. C'est la première fois depuis son arrivée à la Trinidad que le Prélat visite cette colonie qui relève canoniquement, comme on le sait, de l'Archevêché de Port-d'Espagne.

Ainsi qu'on l'a vu dans un précédent Bulletin, (Tome VII. p. 44.), Mgr Gonin, renouvelant en cela des propositions antérieures qui nous avaient été faites touchant la desserte de plusieurs paroisses de l'île, nous avait lui-même offert la mission de Ste Lucie. De nouveau il nous vient de divers côtés, dans la colonie même, des demandes pressantes: les Sœurs de St Joseph, pour ainsi dire isolées dans le pays, seraient surtout désireuses de voir la Cong.n accepter ces offres. (Lett.s 9 sept. 72 et 9 janv. 73.)

— 9. Nos Pères, de la Trinidad ont pu enfin se mettre à commencer des travaux de construction pour élever une nouvelle chapelle.

D'après le contrat passé avec Mgr Gonin, l'ancien collège et la chapelle leur étaient cédés pour 10 ans, et l'expiration de ce bail devant avoir lieu en juin 1873, Sa Grandeur leur avait fait part depuis deux années déjà de son dessein d'affecter à d'autres œuvres le terrain concédé. « En nous arrangeant et nous gênant un peu, écrit le P. Corbet, nous pouvons nous passer des bâtiments du vieux collège, mais ce dont nous aurons un besoin urgent ce sera d'une chapelle. » (Lett. 15 déc. 73.)

Résidence de Diégo-Martin.

Besoin d'écoles. Établissement de celle des filles.

— Par plus d'ordre, nous placerons désormais sous un titre spécial les faits relatifs à cette œuvre distincte de celle du Collège de Port-d'Espagne.

Le rapport annoncé au dernier Bulletin de la part du P. Muller chargé de cette paroisse, ne nous a pas encore été envoyé. Voici en attendant sur les oeuvres et le bien jusque-là réalisés, un passage du dernier Compte-rendu du P. Corbet en date du mois d'août 1872:

« Le P. Muller, chargé de la paroisse de Diégo-Martin, y a fait déjà un grand bien. Le mal qu'il y a surtout à combattre dans cette localité c'est l'ignorance jointe à une sorte de superstition qui règne parmi les gens simples. Pour cela l'action du prêtre seul serait impuissante, aussi notre confrère s'est occupé tout d'abord d'établir une école. Grâce à son activité, deux maisons ont été bâties, l'une devant servir pour les classes des jeunes filles et l'autre pour la résidence des Sœurs leurs maîtresses. Cette école fera le plus grand bien. Il en faudrait une seconde pour les garçons; ceux-ci en effet n'ont que la ressource de l'école protestante tenue dans l'endroit. » (Compte-rendu de 1871) Espérons que bientôt il sera entièrement pourvu à ce besoin si urgent.

Nouvelles récentes des Ctés.

— Le 7 février, doit s'embarquer à St-Nazaire pour la Martinique, Mr Bergeral, novice.

— Des lettres des 1ers et 2 janv. nous annoncent l'apparation de la fièvre jaune à la Guyane. Il n'y avait cependant encore jusque-là que quelques cas de décès. Prions le Ciel qu'il éloigne de la colonie ce terrible fléau et surtout qu'il en préserve nos chers confrères!

N.B. — Prière aux Ctés d'Europe d'envoyer incessamment leur Bulletin.

N°. 82. Fin de Février 1873.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

I. Décret concernant la fondation d'une maison aux Etats-Unis d'Amérique, et acceptant à cet effet la desserte de la paroisse de St Remy et des missions environnantes, dans l'archidiocèse de Cincinnati (Etat de l'Ohio). (2 fév. 1873.)

Parmi les œuvres successivement entreprises par la Congr. en divers pays, il n'en est pas qui ait été si longtemps en projet que cette nouvelle fondation d'Amérique. Dès 1845, deux ans après l'acceptation de la Mission de la Guinée, Notre Vén. Père, jetant les yeux sur ce vaste continent du Nouveau-Monde, s'écriait dans l'ardeur de son zèle: « Il m'en coûte bien de laisser ces millions de noirs sans secours.. Il « pourrait s'ouvrir là un vaste champ à nos travaux. » (Lett. au P. de Vavasseur au sujet d'un projet d'œuvre au Brésil. 18 Déc. 1845 – id. au P. Collin, 28 janv. 1846.)

Avant la Fusion, la Société du St Esprit avait reçu elle-même des demandes de sujets, de quelques diocèses d'Amérique, notamment de celui de Cincinnati; et Mr Leguay qui cherchait alors à réorganiser cette Congr., résolut, au mois de Nov. 1847, d'envoyer le P. Lœwenbruck aux Etats-Unis pour conférer de ses projets avec les évêques de ces pays. Déjà même celui-ci s'était mis en mer au Hâvre, quand survint une tempête qui obligea le navire à rentrer à Cherbourg, et les circonstances firent ensuite renoncer au voyage projeté. La Providence réservait sans doute ce bon Père pour aider à la réalisation de l'union des deux sociétés, qui devait s'accomplir l'année suivante.

Après la Fusion, le même évêque de Cincinnati, élevé en 1850 à la dignité de métropolitain, vint offrir à notre St Fondateur la direction de son grand séminaire, avec la pensée d'en faire un séminaire

central pour les diocèses circonvoisins. Malgré les nombreux besoins des missions et des colonies, le Vre Père ne crut pas devoir refuser une œuvre qui pouvait être utile pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il jeta les yeux, pour la fondation de cet établissement sur notre Ier R. Père général actuel, alors supérieur et maître des novices à N.D. du Gard. Le R.P. Levavasseur lui écrivit de venir immédiatement à Paris (1), et il quitta le Gard aussitôt, en faisant ses adieux.

---

(1) Cette lettre du R. P. Levavasseur mérite d'être conservée pour les annales de la nouvelle maison d'Amérique. A 22 années de distance, ces lignes, rapidement tracées sous l'impression des premiers projets de fondation, ont un intérêt tout particulier.

Paris, fin juillet 1851.

Bien cher Confrère,

Voici un coup qui, on peut bien le dire, tombé du Ciel. Faites votre paquet, votre place est arrêtée sur un paquebot américain, vous êtes fondateur d'un séminaire à Cincinnati! Quand vous aurez assez respiré, reprenez ce qui suit :

Par une suite de petites circonstances, en apparence indifférentes, Mgr l'Archev. de Cincinnati est arrivé à demander au bon Père Supérieur de se charger d'un séminaire central pour l'Amérique du Nord, dans son diocèse, réduisant les choses au minimum d'un séminaire dans son diocèse.

Vous voyez l'importance de cette œuvre, inutile d'en parler. Joignez-y l'Amérique du Nord, ouverte à la Cong.n et des Missions assurées en pays où l'on peut vivre et faire revivre les revenants de la Guinée. Une difficulté: qui envoyer?

Mais vous partant, tout s'arrange. On m'envoie à votre place. Suis-je capable? C'est égal. Et vous vous embarquez sans que rien autre chose soit dérangé.

Etant embarqué, le vent et le feu vous portent à Cincinnati. Là vous examinez, préparez, et M. Chevaux qu'on fait venir de Maurice et deux de vos jeunes novices du Gard, ou M. Briot, si vous voulez, partent sur vos lettres, pour vous rejoindre. Et voilà le salut de tous les diocèses dépendant de Cincinnati, entre vos mains, et l'Amérique ouverte à votre zèle.

Ceci est du très-sérieux, tellement sérieux qu'il faut que vous partiez tout de suite pour être ici le plustôt possible. Le Conseil ici acceptera, mais comme il faut vous mettre en mer, on ne veut pas le faire sans vous entendre. Monseigneur est fort pressé, il ne peut pas attendre; et vous sentez que cette affaire ne peut se terminer avec lui qu'après que le bon Père Supérieur vous prie donc d'arriver ici le plus vite possible. Vous réfléchirez en route.

Si je suis capable de vous remplacer, je goûte extrêmement cette pensée de votre départ, qui vient de Mr Lamarien qu'on voulait d'abord envoyer. Vous pourriez revenir dans deux ou trois ans et vous serez plein d'expérience et peut-être de santé pour être à jamais maître des Novices...

F. Levavasseur.

comme devant partir incontinent pour l'Amérique. C'était sur la fin de juillet 1851. Mais quand tout semblait résolu, l'évêque de Cincinnati dut partir, pour ne savons pour quels motifs, et l'affaire n'eut pas de suite.

— Depuis lors, plusieurs évêques des États-Unis ou des pays environnants sont encore venus nous demander des missionnaires. C'est d'abord en 1852, le vicaire général de Savannah, M. Barry, que la S. C. de la Propagande nous avait elle-même adressé; puis en 1859, le vicaire apostolique de la Floride, Mgr Vérot; ensuite en 1862, le pieux évêque de Sandwich, Mgr Pinsoneault, l'un des amis les plus dévoués du Vre Père et dont la belle lettre a été, dans son temps, rapportée au Bulletin. (Com. 3. p. 26.) — En 1865, Mgr Vérot revient à la charge pour la Floride, et l'évêque de Kingston nous réclame de son côté pour le Canada, comme il l'a fait depuis encore en 1870 durant le concile. (Com. II. p. p. 674 et 675.) En 1867, autres demandes simultanées de l'évêque de Philadelphie Mgr Wood, de Mgr Maurice, ancien membre de la Congr du St Cœur de Marie, de la part de l'évêque de Buffalo; de M. l'abbé Louage, ancien élève du St Esprit, au nom de l'évêque de Wheeling dans la Virginie occidentale. (Com. V. p. 640.); puis de l'évêque de Natchez, au Mississipi, Mgr Elder. — En 1870, enfin, l'évêque de Charlestown, dans la Caroline du Sud, puis l'évêque de Quito, dans la République de l'Equateur, viennent à leur tour faire appel à notre zèle.

— Tout en déclinant, malgré leur intérêt, ces demandes successives, à cause des nombreux besoins de nos autres œuvres, le Conseil général maintenait néanmoins toujours l'espoir et le dessein de fonder un jour quelque établissement en Amérique, et spécialement aux États-Unis.

En effet, bien que la Providence nous ait donné pour champ principal de notre zèle l'Afrique et les Colonies, ce n'est pas à dire cependant que nous devions nous borner exclusivement à ces contrées. Et il est utile même pour le développem.t de la Congr, et par suite pour le bien de nos missions des pays tropicaux, que nous ayons quelques établissements en d'autres pays. D'abord cette variété d'œuvres dans les différentes parties

du monde, en donnant à l'Institut un caractère plus universel, sert à inspirer plus d'intérêt pour ses œuvres et plus d'attrait pour les vocations. De plus, le climat des pays intertropicaux et celui d'Afrique en particulier ne peut, on le sait assez, convenir à tous les tempéraments et à toutes les santés. Il est donc opportun pour nous d'avoir quelques missions sous des climats tempérés, où l'on puisse employer ceux qui ne seraient pas aptes pour les pays chauds et qui voudraient cependant s'enrôler avec nous sous la bannière de l'Esprit saint et du Cœur Immaculé de Marie.

Or, parmi les contrées pouvant offrir à ces divers points de vue plus d'avantages, viennent en 1re lieu les Etats-Unis, soit à cause du manque d'ouvriers évangéliques, soit en raison du grand bien qui s'y trouve à faire auprès de tant d'âmes abandonnées, soit à cause de l'avenir que présente ce pays.

Aussi dès 1870, le Conseil général avait pris la résolution de profiter des premières circonstances favorables que présenterait la divine Providence, pour commencer un établissement dans cette région. Mais les évènements qui survinrent retardèrent encore forcément l'exécution de ce projet.

L'an dernier cependant, Mgr l'Evêque de Covington (Etat du Kentucky) écrivit au T. R. Père, sous la date du 19 juillet 1872, pour lui proposer un établissement dans son diocèse. Sa Grandeur nous offrait une grande propriété à White-Sulphur, avec des bâtiments et une église, pour y commencer une maison d'éducation et desservir l'une des missions voisines.

La suspension de notre petit scolastical de Marienstadt amenée par les évènements d'Allemagne, donnait alors à la Maison-Mère un personnel disponible. Le T. R. Père de l'avis du conseil, en date du 26 août 1872, crut donc le moment opportun pour réaliser le projet depuis longtemps résolu en principe. Il en écrivit le 19 septembre à son Eminence le Card. Barnabò, qui voulut bien l'approuver. (Lett. du 15 nov. 1872.)

Les PP. Ott, Steurer, Schwab et Kayser furent désignés pour cette nouvelle fondation et s'embarquèrent au Hâvre le 7 nov. Mais quelle ne fut pas la surprise de nos confrères à leur arri-

vée

à Covington ? Le poste qu'ils devaient desservir était encore occupé et devait l'être pour plusieurs mois ; le collège que l'on croyait prêt à ouvrir ne pouvait l'être qu'au mois de septembre cette année ; et de plus la position et les autres conditions de l'établissement, laissaient assez peu d'espoir pour l'avenir de l'œuvre. (Lett. du P. Ott. 30 nov. et 10 déc. 1872.)

Cependant dans ces épreuves, la Providence avait ses desseins ; et elle ne les avait permis sans doute que pour nous faire arriver au lieu qu'Elle nous destinait. En effet, tandis que le poste promis à nos confrères se trouvait occupé, il y avait dans le diocèse voisin, celui de Cincinnati, une paroisse française sans prêtre depuis trois mois, et autour de cette paroisse, trois ou quatre missions anglaises et allemandes également dépourvues de tout secours spirituel. Des religieux d'autres Instituts avaient déjà tenté des démarches pour obtenir ce poste. Mgr l'Archevêque de Cincinnati n'avait pas cru devoir accéder à leur demande. Le R. P. Provincial des Frères de Marie, le R. P. Reinbolt, qui connaissait particulièrement le P. Ott et lui avait offert dans un de leurs établissements la plus cordiale hospitalité, parla de nos Pères à la Grandeur ; et à son grand étonnement, Monseigneur consentit aussitôt à nous confier cette paroisse avec toutes les missions environnantes. (Lett. du P. Ott. 11 janv.)

Le P. Ott accepta conditionnellement, et le T. R. Père vient lui-même d'approuver cette acceptation, du moins d'une manière provisoire, par décret du 2 février 1873. La nouvelle Cie commencée aux États-Unis, est placée comme la paroisse, sous le vocable de St Remy.

On aura déjà remarqué sans doute que le diocèse où la Providence nous a ainsi conduits, comme à notre insu est celui-là même où devait avoir lieu la fondation projetée par notre Vre Père et que devait commencer notre T. R. Père, en 1851. Mais chose plus frappante encore, c'est aussi le même Archevêque, celui qui était venu demander des missionnaires à notre St Fondateur, et qui dirige ce diocèse depuis 1833, le Vénérable Mgr Purcell.

Guyane.

Cté de Cayenne.

De Mai à Déc. 1872.

1. Arrivée des P.P. Emonet et Kraenner. Visites. Fonctions. Mondélice. — 2. Divers ministères. Noirs Wolofs. Mission des indiens. Retraite eccl.ce — Adresse au Pape. Lettre postul. p.r le V.ré Père — Retraite de Cté. Vœux perp.ls — 4. Discours du P. Emonet à la Distrib. des prix des Sœurs — Projets irréligieux de la Commission des Études repoussés — 5. Bienveillance du Gouv.r Sa visite des quartiers avec le P. Guyodo — Indemnité de logement. — 6. Réduction des Pénitenciers. id. des Pères Jésuites. Projet de mosquée. — 7. Prix Monthyon à deux Créoles. — 8. Tiède jeune.

— 1. Nous avons annoncé au Bulletin de la Martinique le départ du P. Emonet pour la Guyane, où il était envoyé en qualité de Visiteur. Le 1er juin il arrivait dans cette dernière colonie, avec le P. Kraenner son compagnon de route depuis Fort-de-France. Ceux-ci, après un séjour d'environ six mois en Europe, rentrait avec de nouvelles forces pour vaquer aux soins de son ministère.

Peu après son arrivée, le P. Emonet a fait en compagnie du Père Guyodo, sa visite aux autorités locales. Le Gouverneur et les divers Chefs de service lui ont tout fait un sympathique accueil. Il avait l'avantage de connaître déjà personnellement le Gouv.r M. Loubère.

Quant aux occupations du P. Emonet, voici ce qu'en écrit notre confrère lui même. Le P. Guyodo m'a chargé des trois Cté des Sœurs de St Joseph, des Sœurs de St Paul de Chartres et des Frères de Ploërmel. Outre les confessions, je fais chaque semaine dans chacune de ces Ctés une conférence. J'ai aussi le soin des personnes du tiers-ordre au nombre d'une cinquantaine. En outre je prête mon concours à nos Pères pour le ministère ordinaire, confessions et prédications à la paroisse

M'occuper des pauvres noirs, c'est pour moi une très-douce consolation. Dernièrement j'ai prêché une petite retraite dans un hospice, (le Camp St Denis) où se trouve réuni tout ce qu'il y a d'infirmes de corps et d'esprit. Ces bonnes gens m'ont bien compris paraît-il; attendu qu'ils m'ont surnommé « mon Tè qui ka palé clair ». Maintenant quand ils savent que c'est le Père qui parle clair qui doit prêcher, ils viennent en plus grand nombre à la chapelle. » (Lett. 31 juill. 72)

« J'ai visité, mais en passant seulement, Rémire, desservi par le P. Kraenner; Matoury, par le P. Ledruy; le Canal-Torcy, par le P. Delpuech. C'est le Matoury que j'ai le mieux vu, car j'y ai passé la demi-journée du Dimanche: la population m'a paru bonne, mais quelle pauvreté! » (Lett. 31 juill. 72.)

« J'ai fait aussi un petit voyage à Mondélice. Quelle belle habitation comme terrain! A la Martinique elle vaudrait plus de 500,000 f. Mais la difficulté ici, c'est d'en tirer parti (Lett. 31 juill. 72.)

« Madame Soubère a eu la pensée d'y faire un orphelinat de garçons. Le Gouverneur m'avait promis, pour les gros travaux, 72 noirs martiniquais, choisis parmi les transportés. Mais le projet est tombé dans l'eau. » (Lett. 30 août et 29 oct. 72.)

— 2. A ces quartiers desservis par nos Pères, il faut ajouter, du moins provisoirement, Connégrande dont le P. Pommepuy a été chargé au mois de juillet, ainsi que l'Approuague, confié à M. l'abbé Guirion, novice, arrivé dans la Colonie au mois d'octobre.

Le P. Delpuech s'occupe aussi de l'instruction des noirs volofs qui se trouvent à Cayenne. « Le Bon Dieu, écrit-il en date du 1er Juin, m'a envoyé une précieuse consolation auprès de ces pauvres noirs. Le jour de la Pentecôte, j'ai baptisé au Camp St Denis, un grand Kroumann et un célèbre Volof, fils du roi du Walo, royaume situé non loin de St Louis (Sénégal). » (Lett. 1er juin 72.)

Nos Pères n'ont pu, cette année, faire, comme l'an dernier, une excursion dans les villages indiens du pays contesté, visités par le R. P. Hazé et le P. Vestral. Toutefois, sur la demande du P. Guyodo, deux Pères jésuites, ont pu accomplir cette mission. Les P.P. Bobel et Gonnet, accompagnés d'un Frère de leur Institut, ont quitté Cayenne le 10 Juillet et se sont rendus successivement à Mapa, Conani

et Cachipour. La population les a très bien accueillis, et ils ont pu exercer dans ces différents quartiers un ministère fructueux (Rapport 1 Juill. 72.)

A Cayenne, les travaux du St. Ministère ont suivi leur cours ordinaire. Les exercices du Carême ont été prêchés par le P. Gally de la Compagnie de Jésus. Beaucoup de personnes ont suivi ses prédications et elles ont fait du bien à nombre d'âmes.

— 3. C'est aussi un P. Jésuite le R.P. Falleure qui, selon l'invitation faite par le R.P. Hervé avant son départ, a donné à Cayenne les exercices de la retraite ecclésiastique. Sans cette circonstance, elle aurait été prêchée par le R.P. Emonet. Tous les prêtres de la colonie, à l'exception de deux, y assistaient. A la clôture, qui a eu lieu le 22 oct., tous ont signé une adresse au St Père, exprimant leur adhésion à la définition de l'Infaillibilité. Sa Sainteté vient de répondre à cette adresse par une lettre des plus bienveillantes que nous donnerons en appendice.

Avant de se séparer, tous ont voulu signer aussi une supplique en faveur de la Cause de notre st Fondateur et une lettre collective au P. Hervé, en témoignage de leur attachement et de leurs respects.

Un mois auparavant, nos Pères avaient fait séparément leur retraite annuelle. Le P. Emonet en donna les conférences. Autorisés à émettre leurs vœux perpétuels, les P.P. Delpuech et Le Bellec eurent la faveur de les prononcer à la clôture de ces exercices, le Dimanche 22 sept., fête des Sept-Douleurs de Marie.

Après ces deux retraites, eurent lieu celles des Frères de Ploërmel et des Sœurs de St Joseph de Mana. Les autres Ctés des Sœurs de St Joseph à Cayenne et celles de St Paul de Chartres s'étaient déjà adressées au P. Guyodo pour leur prédicateur de retraite et ce furent les P.P. Jésuites qui, sur l'invitation du P. Vic. Préfet, leur donnèrent ces exercices.

— 4. A la distribution des prix de l'établissement des Sœurs de St Joseph, célébrée le 29 sept., sous la présidence du Gouverneur, accompagné de tout son état-major, le P. Emonet prononça le discours d'usage. Il avait pris pour sujet la sagesse. « Je ne fis, dit-il lui-même, que traiter sommairement la matière, rappelant cette

maxime de prudence « nihil innovetur nisi quod traditum est », et ayant dessein, sous le voile de discrètes allusions, de l'adresser aux membres d'une certaine commission des études qui se montrerait toujours jalouse de faire essai à Cayenne de quelque chose d'analogue aux fameuses théories Duruy pour l'éducation des filles. » (Lett. 30 sept. — Moniteur de la Guyane franç., 28 sept. 72.)

— Nous avons eu au dernier Bulletin (Tom. VIII. p. 316) dit un mot de cette fameuse Commission et de l'esprit qui l'animait. Enfin après un long travail de huit mois, elle a enfin achevé son œuvre en juin dernier. Le P. Guyodo, qui en faisait partie comme délégué du P. Hervé, s'y trouvait en compagnie d'hommes la plupart irréligieux parmi lesquels le Vénérable de la loge maçonnique un protestant. Il combattit de son mieux toutes les propositions hostiles à la religion qui furent émises. (1) Mais malgré ses observations la majorité voulut retrancher du programme des écoles l'instruction religieuse donnée par les Frères, sous prétexte qu'un prêtre devait être désigné pour cela, et contrairement même à la loi de 1850.

Il y fut décidé également qu'il n'y aurait plus de Vêpres le Dimanche pour les élèves du collège, et un Rapport en ce sens fut adressé au Gouverneur. Le P. Guyodo refusa de signer ce rapport, et de plus il écrivit en date du 18 juin au Président de la Commission une lettre énergique pour protester contre ces conclusions en s'appuyant sur les lois relatives à l'instruction primaire.

Ces protestations ne demeurèrent pas sans résultat. « Au mois d'août, écrit le P. Guyodo, la question a été portée au Conseil privé et il y a été décidé que l'assistance à la messe et aux vêpres concernait

---

(1) D'après le Bulletin de la Cie, il y en avait même parmi ces Messieurs qui voulaient empêcher les Frères de conduire leurs élèves à la messe et supprimer pour tous les enfants des écoles, garçons et filles les Vêpres du Dimanche. Quant aux élèves du Collège, la même liberté devait leur être assurée dès l'âge de 14 ans, pour l'audition de la messe les jours de précepte. Et tout cela, disait-on, afin d'habituer les enfants au plein exercice de cette liberté qu'ils étaient appelés à posséder plus tard. D'autres s'étaient mis en frais de composer un nouveau programme d'enseignement destiné aux écoles des deux sexes : cours d'agriculture et cours de droit pour les garçons ; pour les filles, cours de hautes études, ainsi qu'un cours d'allaitement (sic). Inutile de dire que le bon sens public a cependant fait justice de toutes ces inepties.

la discipline intérieure des écoles, et par suite devait être laissée à l'autorité des supérieurs. La question s'est trouvée ainsi écartée, et l'on ne sera plus tracassé sur cette matière. — Il paraît qu'il a été aussi parlé des Frères et des Sœurs que certains voulaient écarter pour n'avoir, comme nos radicaux de France, que l'instruction laïque. L'Ordonnateur, M. Cuinier, a pris fortement leur défense et a fermé la bouche aux malveillants — « Que deviendraient nos enfants, a-t-il dit, si nous n'avions pas les Frères et les religieuses pour les élever? » (Lett. du 1er Sept. 1872 au P. Hervé)

Du reste le Gouverneur, M. Laubère, avait écrit lui-même à ce sujet au P. Hervé, dès le mois d'Avril : « La commission des écoles n'obtiendra jamais de moi, rien qui soit contraire aux sentiments religieux qu'il importe d'entourer des plus grands respects de la population. » (Lett. 30 avril 72.)

— 5. Sur ce point et en général sur toutes les questions relatives au clergé ou à la religion, l'on n'a eu qu'à se féliciter des dispositions de M. Laubère. Depuis le retour en France du P. Hervé, il n'a cessé d'entretenir avec lui, par lettres, les relations les plus sympathiques. Sur les observations qui lui ont été adressées, il a fait rétablir, du moins en partie, en faveur de nos Pères, l'indemnité de logement qui leur était autrefois allouée, par l'administration et qui avait été supprimée à la suite de la translation de la Cté dans les bâtiments de la Préfecture. (Lett. au P. Hervé du 30 avril 1872)

Dans le courant de Novembre le Chef de la colonie a fait sa visite en divers quartiers, et il a invité le P. Guyodo à s'y rendre avec lui. C'est ainsi qu'ils sont allés ensemble à Mont-Sinery, à Tonnégrande, à Roura et au Canal-Torcy. En quelques-unes de ces localités, il a provoqué des mesures favorables pour faire réparer ou même édifier à neuf église et presbytère. (Lett. du P. Guyodo 1er Déc. 72).

« M. le Gouverneur écrit à ce sujet le P. Guyodo, a lui-même ordonné les réparations nécessaires pour le presbytère et l'église du Canal-Torcy. La Chambre de commerce, malgré son mauvais vouloir, a dû à cet effet voter 2,300 fr.

« Ces Messieurs se sont vengés sur Rémire, en mettant en

délibération si l'église de cette localité devait être maintenue et ils ont refusé de voter quoique ce soit pour la réparer. Déjà cette pauvre église était menacée de perdre son plafond. Le Vénérable de la Loge avait décidé que les églises de la colonie ne devaient pas avoir de plafond, que ce n'était que des nids de chauves-souris, et que là où ils seraient à réparer on les détruirait. Sur ce, on vient mesurer les lambris de la pauvre église de Rémire. Heureusement je m'y trouvais en ce moment. De concert avec les principaux habitants, j'envoie une protestation au Gouvernement. Mais déjà l'ordre de démolition avait été expédié, et voilà qu'un beau jour, on vient arracher les démolisseurs. Le D. Kraemer s'oppose à leur dessein et leur demande leur mandat. Par bonheur ils ne purent l'exhiber, et durent par conséquent s'arrêter. Je vais trouver aussitôt le Directeur, en lui demandant pour réparer le plafond la somme que devait coûter la démolition. Il était 2 h., à 4 h. avait lieu le Conseil privé et ma proposition a été acceptée.

« On tentera peut-être encore à la charge car on en veut aux lambris dans nos églises; mais je suis bien décidé à ne jamais consentir à de tels actes de vandalisme, fallut-il recourir au ministère. » (Lett. au P. Hewé, 4 déc. 72.)

— 6. Les Pénitenciers de la Guyane sont maintenant réduits à cinq, dont deux au Maroni, un aux îles du Salut, 1 à l'îlet la Mère, et celui de Cayenne. Le nombre des Pères Jésuites qui y sont attachés comme aumôniers, a été également réduit en proportion. De 14 prêtres que portait le cadre primitif, ils ne sont plus que 8, dont 5 à Cayenne, 3 au Maroni, et les autres aux îles nommées plus haut.

— Parmi les transportés, il y a un certain nombre d'arabes, envoyés de l'Algérie. Il a été question, au milieu de cette année, de leur faire construire des mosquées; et il paraît que c'est au ministère même que la question a été soulevée. Ce serait assurément quelque chose de bien étrange, que de voir une nation chrétienne, au moment surtout où l'on cherche à réduire, sous prétexte d'économie, tous les services religieux, aller prodiguer des sommes considérables pour implanter officiellement l'islamisme dans la Guyane. Jusqu'ici le projet n'a pas eu de suite, grâce aux démarches faites à Paris et auprès du gouvernement local. Mais il paraît cependant qu'on a toujours au ministère la

d'envoyer du moins des marabouts aux sectateurs de Mahomet déportés dans le pays.

— 7. Une distinction flatteuse a été accordée cette année à deux sujets créoles, l'un de la Guadeloupe, l'autre de la Guyane. A chacun d'eux a été décerné le prix de vertu dit prix Monthyon. Et cette faveur était assurément bien méritée. Au sujet de la personne couronnée à Cayenne, la femme Toussaint, voici ce qu'écrivait Mr Loubère lui-même pour la recommander. « Permettez-moi, disait-il dans une lettre du 30 avril au P. Hervé, de rappeler à votre bienveillance la question du prix Monthyon sollicité pour la pauvre mère Toussaint. Elle est bien vieille, et si l'on ne se hâte d'accorder cet honneur à ses 85 ans de vie honorable, pieuse et remplie d'œuvres de charité, le prix pourrait arriver trop tard. Ce serait cependant d'un excellent effet pour les bonnes mœurs de Cayenne, que cette distinction accordée à la vertu. » (Lett. 30 avril 72)

— 8. Les dernières lettres annoncent une apparition de fièvre jaune dans la Guyane. Déjà à la date du 2 janv. il y avait eu à Cayenne 36 cas sur lesquels 5 décès. Les Roches et les îles du Salut étaient sous quarantaine. Nos Pères heureusement n'avaient éprouvé aucune atteinte du mal.

Le P. Le Stral est depuis le commencement de Décembre affligé d'une complète surdité; il a dû renoncer au catéchisme qu'il faisait, et à toute confession. A cette infirmité sont venues s'ajouter encore les coliques sèches, dont il a eu tant à souffrir précédemment déjà, et il a été contraint d'entrer à l'hôpital. Prions pour que le Bon Dieu lui rende au plus tôt la santé et conserve en même temps nos autres confrères

---

Mana.

1. Desservi par M. Cyprien — Visite du P. Emonet — 2. Mines d'or.

— 1. On a vu précédemment que M. l'abbé Cyprien avait été placé à Mana après la rentrée du P. Kraemer à Cayenne. Le manque de prêtres dans la colonie n'a pas permis de lui adjoindre un auxiliaire, utile surtout pour le service religieux de la Léproserie de l'Acarouany. Nos Pères ont d'ailleurs l'intention de réoccuper ce poste,

dès que les circonstances le permettront.

Nous avons parlé au Bulletin de Cayenne du voyage du Père Emonet à Mana au mois de novembre. Son absence alors s'est prolongée près d'une quarantaine de jours, faute de navire pour rentrer à Cayenne. Le temps qu'il a passé à Mana a été bien rempli, et les âmes principalement ont retiré les plus grands fruits de son séjour dans cette localité (Lett. 1er juin 72.)

— 2. Les mines d'or des environs de Mana continuent toujours de passionner les exploiteurs. Grand nombre de personnes affluent sur les placers et se font chercheurs d'or. Ces points étant en général éloignés des quartiers habités, ces pauvres gens se trouvent sans prêtres, et beaucoup meurent sans avoir pu recevoir les sacrements. Ce travail, sous la chaleur brûlante des tropiques, étant très-fatigant, les noirs se surexcitent en buvant des liqueurs fortes avec excès. De là l'immoralité, des colères, des disputes sanglantes, des meurtres même, etc. Ainsi le Tribunal est sur le point de juger un malheureux jeune homme, qui piqué de jalousie contre un de ses camarades l'a tué, la nuit, pendant son sommeil.

En dehors du mal moral ainsi favorisé, il se produit d'assez graves inconvénients même matériels. Cette industrie d'un nouveau genre, en absorbant beaucoup de bras, prive l'agriculture de travailleurs et nuit ainsi à la prospérité générale du pays.

Réponse du St-Père
à l'adresse du clergé de la Guyane

Pius P. P. IX.

Dilecti Filii salutem et Apostolicam Benedictionem. Excepimus litteras vestras, quas ad Nos dedistis expleto spiritualium exercitiorum cursu, ut Nobis declararetis filialem pietatem qua Nos et hanc apostolicam Sedem observatis et colitis. Jucundum nobis fuit hoc testimonium devotionis vestrae; atque illud etiam magis ac magis commendavit Nobis unanimis ac nobilis illa professio fidei et obsequii quam hac occasione addidistis erga dogmaticam definitionem ab oecumenico Vaticano Concilio editam de infallibili Romanorum Pontificum Magisterio, quam definitionem vel ipsa sanguinis effusione confirmare paratos Vos esse significastis.

Hæc probant, Dilecti Filii, fidei vestræ fervorem et firmitatem, Nobisque jusdem causam tribuunt cur vobis in Domino plurimum gratulemur. Quod pertinet autem ad iniquas spoliationes et gravissimas injurias, quæ patratæ sunt ab impiis contra Nos et hanc B. Petri Sedem, persuasi omnino sumus, Dilecti Filii, de dolore ac detestatione qua nefaria hæc facinora respicitis, atque in hoc ipso zelum vestrum pro causa Dei et Religionis agnoscimus. Dum autem non dubitamus, quin vos pergatis Divinam clementiam exorare, ut mitiget Nobis a diebus malis et misereatur ovium pascuæ suæ, Nos invicem a Deo benignissimo exposcimus, ut vos suarum gratiarum ubertate repleat, sua divina virtute in sancto vestro ministerio sustentet, ac respiciens in sua misericordia eos qui errant in tenebris, det vobis copiosam animarum messem ad portum salutis congregare. In horum demum calestium munerum auspicium, et in pignus benevolentiæ Nostræ Apostolicam Benedictionem vobis, Dilecti Filii cunctisque Præfecturæ istius Fidelibus peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 22 Januarii an. 1875. Pontificatus Nostri Anno vicesimoseptimo.

Pius P. P. IX.

Haïti.

Cté de St Martial à Port-au-Prince.

Juillet à Décembre 1872.

1. Fêtes. — 2. Personnel accru. — 3. Elèves. Bourses de l'Etat. — 4. 1ère Comm. et Confirm. Loterie Visite de Nissage. — 5. Examens publics. Succès. — 6. Distrib. des prix. P. Simonet nommé chanoine honr. — 7. Ministère. — P. Le Douarin aumônier de l'hopital. P. Supr avec Mgr en tournée.
— 8. M. M. Rouvel et Hilion nommés évêques. Indemnités.

— 1. Voici d'abord quelques faits pris d'un Bulletin arriéré.

« Le 11 mars avait lieu dans notre chapelle l'érection d'un chemin de croix faite par Mgr Guilloux lui-même. Sa Grandeur qui a eu le bonheur d'effectuer autrefois un pélerinage en Terre-Sainte, nous toucha vivement en donnant à chaque station une description détaillée des lieux témoins des souffrances du Sauveur.

« Le jour octave de la Fête-Dieu, nous avons fait dans le vestibule de la maison un beau reposoir, bien remarqué des pieux

fidèles qui composaient la procession.

« Enfin le Dimanche, 30 juin, Jour de St Martial, fête patronale du collége, Mgr Guilloux présida dans l'Etablissement à toutes les cérémonies, en laissant néanmoins à M. l'abbé Ribault, chanoine honoraire et ancien Supérieur du petit séminaire l'honneur d'officier.

— 2. Durant le second semestre, le personnel de la Cté s'est accru par l'envoi successif de divers membres de la Congr. Nous avons annoncé déjà le départ du P. Le Douarin pour la Mission d'Haïti. Embarqué au Hâvre le 3 juillet, à bord de l'Intrépide Corse, navire marchand qui dut faire escale à St Thomas, il n'arrivait que le 28 août suivant à Port-au-Prince. Dès son arrivée il fut chargé provisoirement de remplacer, pour la classe de 6ème, M. l'abbé Beaugé, destiné par Mgr Guilloux à occuper un vicariat.

Le 8 du mois d'octobre suivant, partaient encore du Hâvre sur le voilier le Chevreuil, le P. Finot, les FF. Claver et Suitbert, ainsi qu'un aspirant scolastique: M. Montalvan. Le 1er déc. seulement ils débarquaient à Port-au-Prince. Pour donner un aide en même temps qu'un compagnon au P. François, depuis assez longtemps seul à Pétionville et d'ailleurs éprouvé par les fièvres, le P. Simonet plaça avec lui le P. Finot.

— 3. Le nombre des élèves que le dernier Bulletin portait à 180, s'est toujours maintenu, et tend plutôt à s'accroître qu'à diminuer. Ce sont surtout les classes inférieures qui réunissent le plus d'élèves; ainsi le F. Stanislas, dans le cours préparatoire, en compte environ 60, et la 8ème en comprend une cinquantaine. Tel qu'il est en ce moment, l'Etablissement peut loger 90 pensionnaires. (Lett. PP. Simonet 23 juill. et Audrin 7 mars 72)

Cette année, au mois d'août, les chambres ont voté pour le petit séminaire 30 bourses à 15 piastres chacune, soit une somme totale de 2,250 f. par mois. C'est ni plus ni moins ce qui avait été alloué l'an passé. « Mais, dit le P. Simonet, le Ministre avait cru bon de me cacher le vote des chambres et au lieu de 30 bourses à 15 piastres, de n'en porter que 15 à raison chacune de 10 piastres seulement. » (Lett. 23 juill. et 23 août 72)

Dans la demande adressée cette année aux Chambres, nos Pères sollicitaient des traitements en faveur de deux nouveaux professeurs,

attendu que l'on doit, dès la rentrée prochaine, ajouter successivement aux classes de grammaire, la troisième et les humanités et que l'on désirait aussi dédoubler en deux sections le cours préparatoire. Mais cette demande est restée sans résultats. D'ailleurs, d'autres institutions encore pétitionnaient pour des subsides; ainsi l'école méthodiste de Port-au-Prince et l'Etablissement Villevaleix ne demandaient pas moins de 400 piastres chacune comme allocation mensuelle. (Let. 23 juill. 72.)

— 4. Le 20 octobre a eu lieu la 1ère Communion du collége. La retraite avait été prêchée par le P. Le Douarin, et la cérémonie a été faite par Mgr. Guilloux, lequel a donné en même temps la Confirmation. On comptait 36 élèves pour la 1ère Communion et il y en a eu 69 de confirmés.

Ce qui a bien contribué à rehausser l'éclat de la cérémonie, c'est la présence du Président Nissage Saget, accompagné du général Lorquet. Son Excellence a été reçue par Sa Grandeur elle-même avec les cérémonies d'usage en pareille circonstance.

Cette journée fut close par le tirage d'une loterie au bénéfice du Collége. La plupart des lots venaient de Rome. Le St Père lui-même y figurait comme donateur, pour une vierge peinte sur porcelaine. Le P. Brichet, les Sœurs de la Providence de la Via Ripetta en avaient fourni d'autres. L'assistance était nombreuse et la musique de l'Établissement, à peine organisée depuis un mois par le P. Lang, fit entendre ses premières fanfares. On sentait l'inexpérience des exécutants, mais une si courte formation rachetait les légères fautes des jeunes artistes. La loterie rapporta 200 piastres (1000 f.). (Bull. religx Nov. 72.)

— Ce n'est pas la 1ère fois que le Président d'Haïti daigne honorer l'Etablissement de sa visite. Le Dimanche 23 juill. Son Excellence s'y était transportée avec tout son état-major, procurant ainsi, à dessein, une agréable surprise à nos Pères. Elle vit avec le plus grand intérêt l'état des constructions de ce nouvel établissement et se plut surtout à admirer une belle fontaine en fonte donnée par le Gouvernement. Le Président félicita le P. Weick, tout à la fois architecte et ouvrier, pour le montage de cette fontaine, ainsi que pour la pose des tuyaux

qui forment sur une longueur d'environ 100 mètres un conduit d'eau servant à alimenter la fontaine et pouvant être utilisé plus tard pour l'entretien d'un vaste bassin).

— 6. «Le jour de la Distribution des prix, nous devions, dit le Bulletin de la Cté, posséder également le Président Nissage au milieu de nous. La cérémonie fut précédée des examens publics. Depuis assez longtemps déjà nous excitions les compétitions rivales du Lycée de Port-au-Prince, ainsi que de l'institution Villevaleix; et à la dernière séance de la Chambre des représentants, plusieurs députés désireux de nous soumettre au régime d'une inspection universitaire, avaient manifesté le vœu de voir la Commission d'instruction publique présider à nos examens. Nous ne pouvions accepter cette sorte de tutelle administrative. Cependant Mgr Guilloux tenait à donner la preuve que ce refus ne venait ni d'une opposition systématique, ni non plus de la crainte d'un parallèle entre le Lycée et nous. Trois jours avant la distribution, eut lieu une séance publique d'examen pour un certain nombre de sujets de nos trois classes les plus élevées. Parmi les assistants était M. Faubert, l'un des membres les plus influents du Sénat. Il avait suivi les examens du Lycée, et il tenait tout particulièrement à être à ceux du petit séminaire, pour juger par lui-même de la force comparative des élèves. Il fit expliquer Virgile et Homère; questionna sur l'histoire, et finalement se montra si satisfait qu'il n'hésita pas à dire qu'il préférait nos quatrièmes aux rhétoriciens du Lycée. Vers la fin de la séance arriva encore le Ministre de l'instruction publique et des Cultes, accompagné de M. Etheard, 1er Chef de bureau de ce Ministère. Celui-ci procéda à l'examen sur la partie des sciences, et il acquit par lui-même la preuve que nos élèves savaient résoudre les problèmes, même difficiles, qui leur étaient posés sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, et répondre pertinemment sur la botanique et la physique. Aussi le succès de cet examen public a dépassé nos espérances.»

— 6. Le 16 déc. à 3 h. avait lieu la distribution des prix. Outre le Président de la République Haitienne et Mgr l'Archevêque, on remarquait aussi sur l'estrade d'honneur, Mme la Présidente

Nissage, Son Exc. le Ministre des Cultes, les Sénateurs, Faubert, Bourjoly, Jaleau, le Comte de Lémoul, Consul de France, M. Morell, Consul de Portugal, &c. Après la pièce, le Retour du Croisé, le Père Simonet lut un discours sur les avantages que présente dans l'éducation l'étude des belles-lettres pour la formation et le développement des facultés intellectuelles et morales."

Mgr Guilloux prit à son tour la parole, et ayant d'abord remercié l'assistance, il adressa en ces termes au R. P. Supérieur: "J'ai, dit-il, à payer, au nom de mon diocèse, une dette contractée "envers votre Congr. qui, dans ce pays, unit si généreusement ses "efforts et ses travaux aux nôtres; j'ai aussi à m'acquitter envers "vous d'un devoir de reconnaissance personnelle: aussi je suis heu"reux de profiter de la circonstance qui s'offre aujourd'hui, pour "vous créer Chanoine honoraire de mon église métropolitaine." De chaleureux applaudissements saluèrent ces aimables et bienveillantes paroles. — "Pour moi, cependant, écrit le P. Simonet au T. R. Père, je m'approchai de Monseigneur et lui dis à voix basse que je ne pouvais accepter qu'avec autorisation de votre part. "J'ai ce consentement, me dit Sa Grandeur (1); et depuis Elle m'a répété la même chose deux ou trois fois — Néanmoins, ajoute le P. Simonet, j'avoue, mon Très-Révérend Père, que je ne serai complètement tranquille qu'après que vous m'aurez approuvé ou blâmé." (Lett. du 23 déc. 72. R. D. de Mgr Guilloux du 9 déc. 1872)

— Depuis, le T. R. Père a autorisé en effet le P. Simonet comme Supérieur-vice-Provincial de nos Etablissements d'Haïti à accepter ce titre, pour la durée de sa charge en ce pays. (Lett. du 8 fév. 1871)

— La cérémonie de la distribution des prix fut terminée par une cantate composée pour la circonstance en l'Honneur d'Haïti. Cette solennité a laissé les meilleures impressions en faveur de l'Etablissement; et le journal le Temps, qui n'est pas trop religieux, tant s'en faut, en a fait lui-même un grand éloge terminé par ces mots. "Honneur "à M. le Supérieur, le R. P. Simonet!"

— J. L'ouverture des vacances permit à nos Pères certains travaux

(1) Monseigneur avait sans doute supposé ce consentement; car aucune demande positive à ce sujet n'avait été faite au T. R. Père.

du St ministère précédemment du reste déjà inauguré. Le 12 oct. le Père Le Doaran avait ouvert une retraite de 1ère Communion pour les enfants du pensionnat des Sœurs de St Joseph, le 4 nov. fête de St Charles Borromée, il prêchait au Carrefour, chapelle succursale de la Cure de Ste Anne.

Le même Père a été assez récemment nommé aumônier de l'hôpital militaire. Cet établissement, peu important d'ailleurs, est situé sur la paroisse Ste Anne. Il n'y a qu'à dire la messe les dimanches et fêtes et à faire la visite des malades une fois la semaine, outre les cas urgents. Mais en dehors de ce service réglementaire, notre confrère s'est appliqué à instruire ces pauvres infirmes, et le 27 oct., quatre d'entre eux faisaient leur 1ère Communion, et 6 étaient confirmés dans la soirée par Mgr Guilloux. » (Bull. Rel[x] d'Haïti. oct. et nov. - Lett. 22 nov. 72)

— Deux fois, dans ses tournées pastorales, Monseigneur a voulu prendre avec lui le P. Simonet pour l'accompagner. « La 1ère fois, écrit le P. Supérieur, j'allai avec Sa Grandeur à Léogane, à 12 lieues de Port-au-Prince. 173 personnes y reçurent la Confirmation. (Bull. Rel[x] et Lett. 22 sept.) — Au mois de nov., du 4 au 16, je me rendis encore avec le Prélat dans les paroisses de St Marc, des Vérettes, de la Petite-Rivière. Partout l'élan religieux de la population était admirable. Sa Grandeur a confirmé 1580 personnes. (Lett. 22 nov. 72)

— 8. On a déjà pu voir par les journaux que M. M. Hillion et Ronvel, tous deux vicaires généraux de Mgr Guilloux, ont été nommés au mois d'octobre, par le Président Nissage, le premier à l'évêché du Cap-Haïtien, et le second à l'évêché des Cayes[(1)]. Mais le St Siège attend, pour les préconiser, que les chambres aient voté les allocations nécessaires. Quant aux deux autres diocèses, aussi érigés en principe par le Concordat, ils seraient rattachés, celui de Port-de-Paix au Cap-Haïtien, et celui des Gonaïves à Port-au-Prince.

(1) Cette nomination a été provoquée par une demande faite au Président le 1er janvier, au nom du synode réuni à cette époque.

Cté de Ste Anne.

Juill. à Déc. 1872.

1. Nouveau presbytère. Fabrique. Promesse de terrain p. l'église. Don d'un ciboire par la Présidente. — 2. Etat gal de la paroisse. Ecoles protestantes. — 3. Campagnes. Conversions. 1ères Comm.ns et Confs. Retraite. — 4. Fête de Ste Anne. La St Charles au Carrefour. Service p. M.M. Galiano et Fanchoux.

— 1. Par Décret du 20 avril 1872, l'autorité civile a reconnu légalement la paroisse de Ste Anne, canoniquement érigée le 1er jour de Pâques de l'année précédente. Au mois de Juillet, le Gouvernement a fait la concession d'un local pr servir de presbytère. Jusque-là la fabrique consacrait 158 f. par mois en frais de location, juste l'équivalent de ses modiques ressources. Le 31 juillet a eu lieu la prise de possession, par la Cté de Ste Anne, de sa nouvelle résidence. Outre l'avantage d'être à proximité de l'église, elle offre assez de facilité pour la clôture religieuse.

Pendant la neuvaine qui a précédé la fête patronale de Ste Anne, le magistrat communal, qui jusque-là s'obstinait à nier la légalité de l'érection de la paroisse, malgré le Décret du Gouvernement, s'est enfin décidé à nommer les deux membres qui, avec ceux élus par Mgr Guilloux, devaient former le conseil de fabrique. (Lett. du P. Maistre 12 août 72.)

Quant au terrain où doit s'élever la future église, aucune concession n'a été encore accordée pour remplacer la donation déclarée illégale par les chambres, qu'avait faite le Président Nissage au mois d'avril 1871. Le Ministre de l'Intérieur a bien promis à nos Pères de présenter une nouvelle demande au mois de mai prochain, lors de l'ouverture des Chambres; mais il n'y a guère à compter sur cette promesse.

— Mentionnons ici le don d'une somme de 520 f. fait par la Présidente Nissage, pour doter d'un ciboire en vermeil l'église de la paroisse de Ste Anne, sur laquelle du reste se trouve situé le palais de la Présidence. Ce précieux vase a été commandé à Paris et doit porter l'inscription suivante. « Offert à l'église St Anne par Mme la Présidente d'Haïti M. L. Nissage-Saget. » (Lett. 24 av. 72.)

— 2. Pour ce qui est de l'état de la paroisse, voici ce qu'en écrivait le P. Maistre dans une lettre du 22 août :

« Le Morne à Tuf, qui est la portion de la paroisse comprise dans l'enceinte de Port-au-Prince, compte de 6 à 7000 âmes, un peu plus du cinquième de la population entière. A l'exception de quelques étrangers, tous ont été baptisés dans le catholicisme. Mais hélas, combien sont tombés dans les piéges du démon de l'hérésie. C'est en effet dans cette partie de la ville que les ministres protestants, arrivés en Haïti depuis 20 ou 30 ans, se sont tous établis.

« La population moins instruite de ce quartier, semblait leur promettre de meilleurs éléments de succès. Aujourd'hui ils y possèdent quatre temples et autant d'écoles fréquentées par un grand nombre d'enfants catholiques. D'un autre côté, les écoles soi-disant catholiques, subventionnées par le Gouvernement, n'offrent guère plus de garantie pour la foi de nos enfants, puisque sur quatre, trois sont confiées à des protestants. Deux fois par semaine ils sont conduits au catéchisme à l'église; mais en revanche, le dimanche ils ne viennent pas à la messe. Impossible avec cet état de choses de leur faire faire leur 1ère Communion. Cela montre combien serait nécessaire l'établissement de deux bonnes écoles, l'une de garçons, tenue par des Frères, l'autre de filles et dirigée par les Sœurs de St Joseph. »

— 3. « Pour la partie de la population disséminée dans la campagne environnante, nous avons moins à craindre de la propagande protestante. Les ministres ne pourraient nuire à ces personnes qu'en propageant la Bible ou autres écrits: mais heureusement que ces pauvres gens ne savent point lire. Quant à aller s'établir dans ces mornes sauvages et prêcher leur religion, le zèle de ces Révérends n'atteint pas jusque-là ».

« Autant que nous le pouvons, vu les occupations qui nous absorbent à Port-au-Prince, le P. Aymonin et moi, nous faisons des excursions dans les montagnes et visitons ces pauvres noirs. Ce genre de ministère n'est pas sans consolation et sans fruit: sur 200 conversions que nous comptons par année dans notre paroisse, 150 au moins sont opérées au sein de cette population. »

Le lundi 9 déc, nos confrères ont eu une 1ère communion de 60 personnes de tout âge. Ils en ont aussi préparé à la confirmation 200 qui avaient fait dans l'année leur 1ère Communion. (Lettre P. Maistre 12 août et déc. 72)

Au mois de Sept., le P. Aymonin avait prêché en outre une retraite de 1ère Communion à la Cathédrale : 510 personnes au moins y prenaient part, et elle fut close le jour de la Nativité de la Ste Vierge, par une belle cérémonie, où l'on compta également 629 confirmés. (Bull. religx, sept. 72)

— 4. Quant aux autres fêtes ou solennités religieuses, le Bulletin religieux d'Haïti mentionne tout spécialement celle de Ste Anne, le 26 juillet. Mgr Guilloux présida la cérémonie et prêcha. Etaient aussi présents le Président Nissage et plusieurs autres membres du Sénat Haïtien.

Le 4 nov., il y avait au Carrefour, comme on l'a vu plus haut, une petite solemnité religieuse, ce fut le P. Douarin qui y prêcha. Avant la messe, le P. Maistre bénit une croix d'autel et des ornements sacrés qui avaient été donnés à la chapelle par des familles honorables du quartier et de Port-au-Prince. (Bull. relx, nov. 72)

C'est dans la chapelle de Ste Anne qu'a été inhumé en 1853 M. l'abbé Galiano, qui, cette année-là, avait accompagné Mgr Spaccapietra, alors Archevêque de la Trinidad et délégué par le St Siége pour régler avec l'empereur Soulouque, les affaires de l'Eglise d'Haïti. Le 5 avril, ce prélat, aujourd'hui archevêque de Smyrne (Asie-mineure), écrivait à Mgr Guilloux, pour lui exprimer la religieuse affection qu'il garde toujours à la population haïtienne et recommander aux prières des fidèles de Port-au-Prince le repos de l'âme de son ancien vicaire gal. Sa Grandeur s'est empressée de répondre au désir de Mgr Spaccapiétra, et le 13 août un service a été célébré à Ste Anne pour l'abbé Galiano, par Mgr Guilloux lui-même. (Bull relx août 72)

Le 25 octobre, une cérémonie semblable, à laquelle Monseigneur assistait, avait encore lieu à Ste Anne, pour Mr l'abbé Faucheux, dont les restes reposent dans le cimetière où est située la chapelle. Il y eut à la messe de nombreuses Communions (dd. Nov. 72)

Cté de Pétionville.

Juin à Déc 1872.

1. Travaux à l'église Fête d'inauguration. – 2. Fête patronale – Quêtes. – 3. Fatigues du P. François. – 4. Ministère. – 5. Résultats de 1870. – 6. Temps-Garous ou mangeurs d'hommes

— 1. L'église de Pétionville, écrivait le P. François au C. R. Père en juin dernier, avait bien besoin de réparation. Dès le commencement de janvier nous nous mîmes à l'œuvre.
Plusieurs notables du quartier me firent offre de planches et d'autre bois, de chaux, de brique, de peinture etc... Quelques corvées fournies par des soldats du poste, des prisonniers, des femmes de l'endroit, nous mirent en possession de matériaux à peu près suffisants; mais en fait d'ouvriers, je ne disposais que d'une seule personne de la paroisse sachant tenir le ciseau, la scie et le rabot. J'étais donc en tout cela « l'omnis homo, » de ce travail pour nous gigantesque. Malgré mille difficultés et les retards imposés par les soins du ministère, l'entreprise touchait à sa fin vers la Fête de St Joseph. Alors aussi arrivait de France une statue de St Pierre, patron de la paroisse, pour laquelle je venais de préparer une place d'honneur. Ne voulant pas retarder la fête d'inauguration, je la plaçai, d'entente avec Mgr Guilloux, au dimanche de la Passion.

« Sa Grandeur daigna rehausser la solennité de l'éclat des cérémonies pontificales. Je lui adressai à son entrée dans l'église un compliment, auquel le Prélat répondit en faisant ressortir le brillant contraste de ce gracieux sanctuaire avec la pauvreté et le délabrement de ce qu'il avait connu il y a quelques années à peine.

« Ce qui ajouta à la beauté de cette touchante cérémonie, c'est une belle communion de 380 personnes, dont 50 s'approchaient pour la 1ère fois de la Ste Table, et 224 furent confirmées.

« Si près quelques rares églises, la nôtre passe maintenant en première ligne dans le pays. Elle présente trois nefs, chacune s'ouvrant sur la façade par une porte distincte et terminée au fond par un autel. Toutefois ce qui donne à ce sanctuaire son cachet spécial, c'est le chœur disposé en hémicycle et peint

en blanc, avec ses dix colonnettes, couleur bleu de ciel; les trois autels surmontés chacun d'une belle statue St Pierre, au milieu, comme patron de l'église; dans les bas côtés, à droite, la Très-Ste Vierge, à gauche, St Joseph Le maître-autel, placé en 1866, a été acheté à l'aide d'une souscription faite par le P. Pascal Outre les bas-côtés, l'église possède aussi une galerie; elle a un chemin de croix, un superbe baptistère en marbre blanc, un harmonium &c... Ajoutons que son trésor s'est enrichi d'un ciboire en vermeil. »

— 2. « Tous ces travaux, continue le P. François, ne s'étaient pas faits sans obérer nos finances. Je voulus profiter de la St Pierre, notre fête patronale pour les relever un peu. J'avais dans ma paroisse des éléments de succès: d'abord grand nombre de familles riches venues de Port-au-Prince en changement d'air; puis, pour zélateurs influents de la quête que je comptais faire, de grandes dames de la capitale et trois illustrations du nom de Pierre: Pierre mon général de place, député de la Commune, Pierre-Boiron Cauvet, mon ami, le restaurateur, avec Pierre Brices de la Ste Liberté oprimée sous Salnave. M. l'abbé Hillion devait venir officier solennellement et prêcher. Tout alla pour le mieux: Président Nissage, aides-de-camp, ministres, corps des dragons, garde d'honneur, musique militaire, les deux tiers de l'aristocratie de la capitale, tout fut là. Il semble que Pétionville résuma en ce jour la République entière. La collecte recueillie à l'église donna 341f, 12c. somme fabuleuse dans le pays, et à plus forte raison dans la localité, comme produit de quête. Une autre faite à domicile, me valut deux superbes voiles pour ciboire, deux ornements pour fêtes, l'un blanc, l'autre rouge, deux anges adorateurs et un riche calice en vermeil.

« Quant aux fruits spirituels de la fête, on les peut apprécier à un nombre de 520 communions faites ce jour-là. » (Lett. Juin 1872.)

— 3. Les occupations multipliées qu'avait dû s'imposer le P. François pour faire face à tous ces soins, les travaux de son ministère accrus des prédications du carême à la Cathédrale de Port-au-Prince, et ses longues courses dans les mornes éloignés de Pétionville,

concouraient à éprouver fortement sa santé. Il fut pris dans le courant de juin et juillet d'attaques réitérées de fièvre suivies de sommeil léthargique. Pour lui permettre de se remettre tout en suivant un traitement, le P. Simonet le fit descendre à Port-au-Prince et s'occupa lui-même ainsi que quelques autres Pères, de remplir cet intérim, lequel dura environ deux mois en deux périodes différentes.

— 4. Au mois de Juillet, les PP Taragnat et Audrin firent avec le P. François deux courses apostoliques, l'une à la chapelle des Cadets, couronnée d'une communion de 52 personnes; l'autre aux Sourçailles. Ici, il y eut messe à Ciel ouvert, sur un autel improvisé, orné de mousse et de fleurs. Plus de 80 bonnes gens, confessées par le P. Audrin, y communièrent.

Peu de temps après son arrivée, le P. Finot, adjoint au P. François, inaugura son ministère par une nouvelle excursion aux Sourçailles. Là il donna la Ste Communion à 16 personnes et bénit un mariage.

A Pétionville, belle 1ère Communion le jour de Noël de 52 personnes de tout âge préparées par les catéchismes faits deux fois le jour pendant six semaines. Le P. Le Douarin, comme prédicateur, et le F. Claver, en tenant l'harmonium, le jour de la fête, en rehaussèrent heureusement la solennité.

— 5. Voici, d'après les lettres du P. François, le tableau comparatif des résultats du St ministère à Pétionville, pendant les trois dernières années 1870, 1871 et 1872. On verra par là le bien que nos confrères ont pu y réaliser. Rien de plus éloquent que ces chiffres, et il serait à désirer que tous ceux qui ont ainsi à exercer le St ministère donnassent de même, chaque année le résultat de leurs travaux

	1870.	1871.	1872.
Baptêmes	524.	737.	830.
Mariages	64	62.	89.
1ères Communions	195.	176.	184.
Communions ordinaires	6178	7000.	8094.
Confessions	5400.	6500.	8094. (environ)
Visites de malades	104.	102	161
Confessions de malades	141	156.	250
Communions de malades	86.	79.	129
Viatiques	37.	28.	47
Extrême-Onction	43.	41	60.
Enterrements	23	15.	x.

— Chaque visite générale de malades embrasse la visite particulière de plusieurs. Les distances parcourues dans ces courses s'évaluent à 435 lieues. (Note du P. François.)

— 6. Nous terminons ce Bulletin par un curieux récit du P. François sur les loups-garous ou mangeurs d'hommes, dont il a déjà été parlé précédemment au bulletin d'Haïti (Tom. VI. p. 350.)

« Vouloir douter de l'existence de l'anthropophagie en Haïti, équivaudrait à douter de celle du soleil. Ainsi le jour de la Fête-Dieu 1871, je procurai au P. Audrin qui était venu m'aider ce jour-là, l'occasion d'étudier à son aise les physionomies d'une vingtaine de loups-garous prisonniers, accusés d'avoir mangé un égal nombre de leurs camarades.

« Les instigateurs de ces mystérieuses orgies sont les Caplatas ou sorciers, en leur qualité de lieutenants du démon. Sans cesse ils sont consultés sur les causes des accidents de la vie, les maladies, la mort. Alors ils agitent une sorte de hochet en fer-blanc garni de petites pierres, tandis que se fait entendre un chant monotone, aux paroles inintelligibles; puis ils jettent sur le sol, d'un godet où ils les tenaient en réserve et en guise de dés, des coquillages, des noyaux de fruits, de petites boules peintes en bleu ou de couleur ocreuse et quelque fois une petite figure sculptée. C'est alors pour le dévin le moment de l'inspiration. Recueillez-vous et reconnaissez à la contraction du visage, au clignotement des paupières, à l'étrange roulement des yeux celui qui lui dicte l'oracle, Satan, le Père du mensonge. Et quel oracle grand Dieu!! jamais parole ne fut plus scrupuleusement écoutée et suivie. Ces infâmes scélérats, ces Caplatas foisonnent, et ce sont eux qui font le plus souvent échec au ministère du prêtre.

« Quant à la manière de manger les âmes (sic) puis les corps des victimes, voici les récits que j'ai recueillis à ce sujet : qu'on juge du mélange d'extravagance et de cruauté de ces pratiques. Un sort est jeté sur la personne désignée; elle languit, puis succombe. La nuit, sur sa fosse, à la faveur d'épaisses ténèbres, le Caplata suivi de plusieurs gros gaillards, coutumiers de ces sortes de faits, évoque l'âme qu'il tient garrottée à l'aide de cordes grossières à un méchant bâton tordu, et l'adjure de reprendre possession du cadavre. Le ressuscité, ou du moins le prétendu mort reparaît alors; mais c'est pour être appréhendé de nouveau, étroitement lié et conduit sans pouvoir faire entendre un seul cri de détresse, au fond de la gorge de montagne ou dans la caverne, théâtre choisi pour le sacrifice.

« Si la justice en Haïti est parfois négligente pour rechercher et punir ces sortes de crimes, on peut en revanche lui reprocher contre les prévenus accusés de pareils faits des procédés sommaires ou trop laissés à l'arbitraire de chaque juge. Ainsi quant aux prisonniers dont j'ai parlé en commençant, ils furent soumis à la torture et 4 d'entre eux, deux hommes et deux femmes, sont morts sous les coups dont on les frappait pour leur arracher des aveux; les autres ont été transférés à Port-au-Prince, et sans doute ils seront déclarés innocents et remis en liberté si de nouveau l'on ne parvient à leur arracher aucune parole compromettante. » (Lett. juin 72.)

Etats-Unis.

Cté de St-Remy.

Nov Avril 1872 Fév. 1873.

1. Offres de Mgr de Covington — 2. Départ des PP Ott, Steurer, Schwab et Kayser. Dispersion provisoire en divers postes — 3. Visite à White-Sulphur. — 4. Acceptation de St Remy (Diocèse de Cincinnati)

— 1. On a vu dans le Décret d'institution de la Cté de St Remy, comment, par une disposition spéciale de la divine Providence, l'œuvre nouvelle avait été amenée à prendre naissance dans l'Archidiocèse de Cincinnati. Ajoutons cependant à ce rapide exposé quelques détails propres à le compléter.

La Maison-Mère attendait, comme on l'a dit, l'occasion favorable de commencer quelque établissement aux Etats-Unis, lorsque nous parvint une lettre de Mgr l'Abbé, évêque de Covington, dans le Kentucky, en date du 19 juillet 1872 (1). Dans cette lettre en latin, Sa Grandeur nous offrait une propriété de 90 arpents pour un collège et une mission, et Elle ajoutait, en nous pressant vivement d'accepter, qu'il y avait là un grand bien à faire auprès de beaucoup de noirs et d'autres âmes abandonnées. Adest revera ibi necessitas ut charitas christiana sua munera exerceat. Homines in ista regione nullam religionem profitentur, vel baptizati sunt. Maxima ibi est copia nigritorum. In civitate Lexington, quæ non est valde distans a fundo, sunt plusquam decem millia nigriti, quinque millia in Paris, item magna copia in Georgetown et in hâc civitate Frankfort nec non in rure degentes. Revera, ut credo, major spes fructuum zelo missionariorum in his regionibus arridet quam in aliis multis. (Lett. 19 juill 72.)

Ces considérations, jointes aux avantages que le lieu paraissait offrir, d'après les renseignements qui nous étaient donnés, déterminèrent la Maison-Mère à accepter ces offres, du moins conditionnellement, et le T. R. Père fit savoir à Sa Grandeur par deux lettres successives du 20 sept. et du 25 oct. qu'il allait prochainement

(1) Notre Congr. avait été indiquée à Mgr de Covington par M. l'abbé Rouquié, prêtre de la Guyane, passé aux Etats-Unis.

envoyer quelques missionnaires occuper le poste qui nous était proposé.

Précédemment, le T. R. Père avait eu l'intention d'envoyer le P. Emonet faire un voyage d'exploration aux Etats-Unis, pour examiner sur les lieux ce qui pouvait nous convenir, et déjà même il lui avait écrit à ce sujet. Mais ensuite il dut l'envoyer dans la Guyane, à cause du retour du P. Hervé; et d'ailleurs, il y avait lieu de penser, vu les nombreuses demandes qui nous avaient été adressées de divers côtés, que les œuvres ne manqueraient pas, à supposer que les propositions de Mgr l'évêque de Covington ne pussent être acceptées.

— 2. Comme on le sait déjà, les PP. Ott, Steurer, Schwab et Kayser choisis pour le nouvel établissement, s'embarquaient au Hâvre le 7 nov. sur le paquebot transatlantique, la Ville de Paris. Le 9, ils relâchaient à Brest, et, après une heureuse traversée, ils mouillaient en rade de New-York le 19 nov. au soir. Ils ne s'arrêtèrent en cette ville que le moins possible, pressés de gagner Covington, but de leur voyage. Le 23 ils arrivèrent auprès de M.gr Cobbe qui leur fit le meilleur accueil.

Grand toutefois fut alors leur désappointement, quand, après l'échange des premières politesses, Sa Grandeur leur fit connaître le véritable état des choses. L'ouverture du collége proposé ne pouvait avoir lieu qu'en septembre 1873, et quant à la paroisse, elle ne devenait elle-même vacante qu'au mois de mars seulement.

Que faire en pareille conjoncture? Il ne restait à nos Pères qu'un parti à prendre, c'était d'accepter quelque ministère provisoire en attendant avis de la Maison-Mère. Mais pour cela il leur fallait nécessairement se séparer, du moins durant quelque temps; car il n'y avait aucun poste où ils pussent être réunis. On comprend ce que cette résolution dut coûter à nos confrères. Pour rendre leur séparation le moins préjudiciable possible et adoucir l'épreuve, ils convinrent, avant de se séparer, de se réunir tous les quinze jours, afin de se communiquer leurs difficultés et leurs peines et se soutenir mutuellement.

Le P. Schwab fut attaché en qualité de coopérateur (vicaire) à la

paroisse (Notre-Dame), presque exclusivement composée d'allemands. Le P. Steuer eut à desservir, comme aumônier, un orphelinat de garçons situé près de Covington, et dirigé par les Frères Franciscains d'Aix-la-Chapelle. Un autre orphelinat de filles, tenu par des religieuses Franciscaines, non loin de la ville, et le soin spirituel d'une trentaine de familles catholiques habitant le voisinage, furent confiés au P. Kayser, comme possédant mieux la langue anglaise nécessaire pour ce ministère.

Quant au P. Ott, il était utile qu'il demeurât libre, afin de faire au besoin les recherches et visites nécessaires pour les œuvres pouvant se présenter. La Providence y pourvut selon qu'il pouvait le désirer. Non loin de là se trouvait son ancien professeur de St. Hippolyte, le R. P. Reinbolt, aujourd'hui supérieur d'un collège très-florissant, dirigé par les Frères de Marie ou Marianites, à Nazareth près de Dayton, dans l'Etat voisin, l'Ohio. Il était assuré d'y trouver un bon accueil, et en même temps, il aurait là un excellent moyen d'apprendre l'anglais et de se mettre au courant de la méthode d'enseignement usitée dans les établissements religieux des Etats-Unis. (Lett. 30 sept. 72.)

Il se rendit donc au collège de Nazareth, et peu après il écrivait de là, le 10 déc., au T. R. Père, « le R. P. Reinbolt m'a fait l'accueil le plus cordial, et m'a donné l'hospitalité la plus généreuse. Pour me faciliter l'étude de l'anglais, le bon Père a mis à ma disposition un Frère irlandais qui me donne des leçons matin et soir; il m'a aussi pourvu de livres anglais et allemands. En outre le Frère tailleur et le F. Cordonnier sont venus m'offrir leurs services pour tout ce dont j'aurais besoin. C'est là la véritable charité fraternelle. » (Lett. 10 déc. 72.) ✓

Malgré leur séparation, l'arrivée de nos confrères fut bientôt connue dans le pays. Un journal allemand, mais catholique, de Cincinnati, le Wahrheits-Freund (l'ami de la vérité), dans son Numéro du 18 déc. publiait sous ce titre: « Les quatre Victimes de Bismarck » un article à leur sujet, où étaient donnés leurs noms, les nouvelles fonctions qui venaient de leur être assignées, puis une Notice succinte sur notre Vré Père, auquel on décernait le titre de Bienheureux, sur notre Congr.

elle-même et sur les œuvres dont elle s'occupe.

— 3. Cependant il importait de voir par soi-même l'établissement et la paroisse proposés par Mgr Cobbe, afin d'apprécier d'une manière exacte les avantages ou les espérances que l'œuvre offrait réellement. Dans les premiers jours de décembre Sa Grandeur et le P. Ott se rendirent ensemble à White-Sulphur, nom de la localité. Déjà pendant la traversée de France à New-York, le P. Ott avait pu recueillir quelques renseignements sur ce poste, car il avait voyagé avec un Frère du Sacré-Cœur, dont l'Institut avait quelque temps dirigé à White-Sulphur les écoles chrétiennes. Mais ces renseignements étaient peu encourageants. Par suite de difficultés survenues, au dire de ce Frère, avec l'évêque de Covingston, sa Congr. s'était vue obligée d'abandonner cette œuvre. (Lett. 9 nov. 72.)

Les renseignements donnés à la Maison-Mère par le P. Ott à la suite de sa visite, furent loin d'être aussi favorables que l'avait fait espérer la lettre de Mgr l'évêque de Covington. « Le climat, disait-il, est très-bon et très-salubre, et le sol d'une admirable fertilité. Mais par ailleurs les conditions ne sont guère avantageuses. La paroisse de White-Sulphur, n'est composée que d'une soixantaine de familles éparses, toutes irlandaises ou américaines. Tout autour se trouvent les trois missions de Georgetown, Versailles et Williamstown, qu'on aurait à desservir. Pour ce qui est des bâtiments, il n'y a outre l'église, qu'une construction en briques, de 16 m. 58c, deux bâtiments en bois à un seul rez-de-chaussée, et des espèces de granges pour l'exploitation rurale — La propriété, quoique assez belle, n'offre pas cependant les ressources voulues pour l'établissement à entreprendre, et l'éloignement du chemin de fer, joint au petit nombre de catholiques des environs, donne pour un collège peu d'espoir de succès. » (Rapport du 12 déc. 1872)

— 4. C'était ainsi chose heureuse que le poste de White-Sulphur ne fût pas libre à l'arrivée de nos confrères. Ils avaient par là toute facilité de chercher, en attendant, quelque autre œuvre qui pût mieux nous convenir. Et ici encore ils n'eurent qu'à bénir la Providence. On sait déjà par quelle voie elle leur avait ménagé le poste de St Remy dans le diocèse de Cincinnati. Voici comment le

T. Ott en rend compte au T. R. Père, dans une lettre du 11 janv: 1873
« A 6 lieues environ de Nazareth, il y a une paroisse française qui se trouve sans prêtre depuis 3 mois à peu près et est entourée de 3 ou 4 missions anglaises et allemandes à desservir. C'est là ce qu'il vous faut, me dit le R. P. Reinbolt; et il alla lui-même sonder le terrain auprès de Mgr l'Archev. de Cincinnati, dans le diocèse duquel se trouve ce poste. Sa Grandeur a consenti immédiatement à nous donner la paroisse et toutes les missions des environs. C'est une grande faveur de la part de Mgr Purcell, de nous avoir ainsi admis dans son diocèse, dans le cas où nous ne voudrions pas accepter White-Sulphur; car d'autres religieux, notamment les Liguoriens et les Carmes, ont fait en ce sens des démarches infructueuses. St-Remy, c'est le nom de la paroisse, est presque exclusivement composé de français venus de la Franche-Comté. J'ai donc accepté conditionnellement et provisoirement, sans toutefois m'y installer définitivement avant votre décision, mon T. R. Père. » (Lett. 11 janv. 73)

— Le Décret promulgué au commencement du Bulletin, en portant acceptation de la nouvelle œuvre, permettra à nos Pères, de se réunir enfin à St Remy et d'y retrouver les avantages de la vie de Cté. Ils pourront tout en exerçant un fructueux ministère, soit dans la localité, soit dans les missions environnantes, se préparer aussi par l'étude de l'anglais à l'évangélisation d'une très-grande population, formée de noirs parlant cette langue et répandue dans tout le district. (Lett. 11 janv. 73)

Nouvelles récentes des Ctés.

— Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée à destination des P. P. Payen et Stoll et du F. Eugène, partis pour St Pierre et Miquelon le 21 nov dernier. Le T. R. Père a reçu d'eux, le jour même de la fête anniversaire de son élection, le 10 fév. vers les 4 h. de l'après-midi, la dépêche suivante expédiée à midi de St Pierre et Miquelon: Arrivés bien, tous bien portants – Payen

— Sont rentrés en France pour raison de santé : le F. Tugdual arrivé à Bordeaux par le dernier paquebot de février, et revenant de Sénégambie ;

Le F. Le Belley, de la Cté du Morne-Rouge (Martinique) arrivé le 20 de ce mois à la Maison-Mère

2° Aux vœux de cinq ans. — Les F. F. Franciscus Hallmann, de la Cté du St Cr de Marie,
Constant Aidat, de la Cté du St Cœur de Marie,
Maternus Kramper, de la Cté de N. D. de Langonnet,
Malachie Maher, " de Blackrock,
Marie-Liguori Moore, " de Sierra-Léone.

3° A la Profession. — Au St Cœur de Marie :
le F. Benno, Schwan, du dioc. de Cologne.

Au Noviciat de Langonnet :
le F. Manuel Thomas, du dioc. de Vannes.

Au Nov. de St Joseph de Ngazobil :
les F. F. Marie-Joseph Sarre, originaire de Saloum,
Dominique N'Diay, de l'île de Gorée.

3° Admission de Novices-Frères. — Ont été admis de même à l'habit religx les Postulants-Frères suivants :

Au Novt du St Cœur de Marie. Par déc. du 1er Mars :
Les Postts Hermil, du dioc. de St Flour, en rel. F. Cyprien,
Bussmann, du dioc. de Strasbourg, en rel. F. Thierry,
Hebding, " " , en rel. F. Théodoret.

Au Novt de N. D. de Langonnet : Par déc. du 20 fév. :
Les Postts Pennec, du dioc. de Quimper, en rel. F. Léonard,
Meuric, du dioc. de St Brieuc, en rel. F. Mélar.

Au Novt de Blackrock : Par Déc. du 24 fév. :
Les Postts Walker, du dioc. de Beverley, en rel. F. Fiacre,
Mulligan, du dioc. de Clogher, en rel. F. Sennan.

Cté du St- Coeur- de Marie.

Juillet 1872 à Mars 1873.

---

1. Orphelinat repris. — 2. Réparations. — 3. Monument de N. D. Préservatrice — 4. Fête du 2 Février.

— 1. « Ainsi qu'on l'a déjà vu dans un bulletin précédent (T. IX. p. 126), sur la fin de sept. dernier, nous avons, avec l'autorisation du T. R. Père, repris l'œuvre de l'orphelinat en faveur des pauvres enfants exilés de l'Alsace et de la Lorraine. Dès cette époque, quinze de ces orphelins nous ont été confiés par M^r le Marquis de Gouvello, député du Morbihan et président du Comité de patronage de l'œuvre des Alsaciens-Lorrains. D'autres enfants nous sont envoyés de l'Alsace directement par des personnes charitables qui se chargent généreusement de leur pension. Pour cette œuvre, il était utile d'organiser sur les lieux mêmes quelque association, en vue d'assurer à la fois le recrutement de l'orphelinat et les secours nécessaires pour l'entretien des enfants. Ce fut dans ce but que le T. R. Père autorisa le P. Bertsch à se rendre le 10 déc. 1872 en Alsace; sa petite tournée dans cette province n'a pas été sans résultats.

« Bientôt le nombre de nos orphelins pourra atteindre la quarantaine. Grâce à la faveur dont jouit partout l'œuvre des Alsaciens-Lorrains, nous avons obtenu récemment de Son Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce, une somme de 2,400 f, à titre de secours, elle avait été sollicitée par Mr de Gouvello lui-même. » (Lett. 19 janv. 73.)

— 2. « Nous avons continué peu à peu nos travaux de réparations et d'appropriation. D'après l'estimation même d'un architecte, ce qui a été fait dans le courant de 1871 et de 1872 sur toute l'étendue de la propriété, s'il avait fallu l'exécuter avec des ouvriers, n'aurait pas coûté moins de 45000 f.

« Pour compléter l'installation de la nouvelle basse-cour, nous avons élevé deux petites constructions. L'une à l'extrémité Sud de l'ancien bâtiment du grand-Scolastical, forme la

porcherie, et l'autre parallèle à la première, sert de hangar.

« Toutefois bien des travaux urgents restent à faire, surtout les réparations au mur de clôture qui porte encore en maints endroits les traces de la guerre. »

— 3. « Il a été parlé dans notre dernier bulletin (tom. IX. p. 10.) d'un petit monument dédié à N. D. Préservatrice. Ajoutons pour compléter ce qui a été dit alors, que sur les faces du piédestal, supportant la niche et mesurant 1m, 80 de haut et 1m, 10 de large, sont posées trois plaques de marbre blanc : l'une porte le chiffre de Marie, encadré de deux beaux lis sculptés et dorés ; sur l'autre on lit l'inscription : « Ecce Maria, spes nostra, ad quam confugimus », au-dessus de laquelle figurent les armoiries de la Cong. ; la troisième enfin présente ces mots « Venit in adjutorium ut liberaret nos, » ainsi qu'une image du Sé. Cœur de Jésus, dessinée entre deux rameaux d'olivier. Comme les lis, tous les autres emblèmes, ainsi que les lettres des inscriptions, ont été ciselés sur le marbre et en partie dorés (1).

« Ce petit monument s'élève non loin de l'endroit même où les soldats prussiens, après avoir découvert la grande statue de N. D. des Victoires enfouie avant le siége, la placèrent respectueusement, lui donnant pour niche une sorte d'encadrement naturel, ménagé par les troncs de trois ormes. Quant à la statue posée dans le petit monument dont nous parlons c'est la Madone protectrice de la Cté, aux mauvais jours de la Commune, N. D. Préservatrice de Chevilly.

« C'est le 1er fév. à 8 h. du soir que la cérémonie de la bénédiction a eu lieu. Les F. F. Agapit et Ephrem portaient sur un brancard la statue vénérée, que tous les membres de la Cté accompagnaient, à la clarté des flambeaux et au chant de l'Ave maris stella. »

— 4. « Un mot encore de la pieuse fête du 2 février, consacrée au souvenir de notre St Fondateur. Ce jour-là malgré le mauvais temps et la neige, plusieurs membres de la Cté de Paris, vinrent se joindre à nous. Le P. Orinel, invité par le R. Père Supérieur, célébra les divers offices. Après le dîner, on alla

(1) Tout ce travail est l'œuvre des Frères ; on y a habilement utilisé les débris de marbres des cheminées.

comme de coutume autour des restes du V. Père, et l'on récita les prières ordinaires. Le T. R. Père, alors souffrant, n'avait pu se rendre dans la Cté. Le soir, le P. Eschbach fit la conférence sur notre St Fondateur. Il se plut à nous montrer l'action de la grâce divine dans l'âme du Vre Père, se manifestant par sa conversion et sa vocation à l'état ecclésiastique et à l'apostolat des noirs. Les récents travaux dont notre Confrère a dû s'occuper sur la vie et les vertus du Vre Père, lui ont permis de rendre sa conférence plus instructive et plus intéressante. »

Maison du Noviciat.

Juillet 1872 - Mars 1873.

1. Personnel. — 2. Retraite. Ordinations. Prise d'habit. — 3. Installat. à l'ancien Noviciat. Oratoire. Chemin de Croix.

— 1. « Après la Profession, il restait au Noviciat deux postulants entrés pendant le courant de l'année, M. M. Mallet et Pernin, M. Bergeral, grand-scolastique, arrivé de Cellule où il était employé comme professeur et envoyé récemment à la Martinique, et M. M. Burg, Rubl et Adam, venus du grand-scolastical. Le 7 sept. arrivait encore de N. D. de Langonnet, M. M. Tranquilli, Frinault, Viallon, Schleweck et M. Newport. Enfin le 21 oct. l'arrivée de M. Roserot, prêtre du diocèse de Troyes, venu du séminaire français de Rome où il a fait ses études de philosophie et de théologie, élevait notre nombre à 12, y compris un novice de l'année dernière, M. Ott, actuellement dans sa famille pour raison de santé. »

— 2. « C'est le P. Hervé qui nous a prêché la retraite du commencement de l'année. Les derniers jours, nous eûmes le bonheur de posséder le T. R. Père quelques instants au milieu de nous, et chaque novice a pu le voir un moment pour sa direction.

« Par une décision spéciale du T. R. Père, l'époque ordinaire des ordinations a été, cette année, avancée en faveur de deux novices afin de fournir aux Pères des aides pour le ministère extérieur. Ordonnés diacres le 8 sept. dans la chapelle des Pères Jésuites, rue de Sèvres, par Mgr Jeancard, évêque de Cérame, coadjuteur de

Mgr l'Archevêque de Paris, MM. Bobel et Rulbe étaient promus au sacerdoce le 21 du même mois par le même évêque dans la chapelle du séminaire des Missions Etrangères. A cette dernière ordination, les autres novices ont reçu le diaconat.

« Le 17 nov., Mgr Delamoy Evêque de St Denis, ordonnait prêtres au séminaire du St Esprit, MM. Bing, Adam, Viallon Frimont et Tranquille. Enfin le 19 janv. avait lieu une prise d'habit pour trois postulants novices. MM. Roserot, Perrin et Mallet. »

— 3. Pour remettre les Frères en possession du local qu'ils nous avaient cédé, nous avons entrepris de nous installer dans l'ancien bâtiment du noviciat. Dès le mois de sept., on commença à travailler avec ardeur aux réparations ; l'ouvrage avança rapidement, et le 28 oct les chambres étaient en état d'être habitées. Le deuxième étage et les mansardes sont occupés pour le moment, on attend le printemps afin de réparer alors le premier et le rez-de-chaussée, plus endommagés que la partie supérieure de la maison. Il y a en tout 14 pièces, dont l'une sert de salle de Cté et l'autre d'oratoire. Le 4 nov. au soir, le P. Directeur en faisait la bénédiction en présence de tous les novices et le lendemain on y offrait le St sacrifice pour la 1ère fois. Nous sommes tous bien heureux de posséder ainsi le bon exemple au milieu de nous.

« Le T. R. Père a bien voulu aussi, selon les pouvoirs obtenus par le St Siège, permettre d'ériger un chemin de croix, outre celui de la grande chapelle. Cette érection a été faite par le R. P. Supérieur le samedi 1er mars. »

— 4. « Le P. Ryan, dont la santé, assez sérieusement compromise, ne supporte plus aucune fatigue, demeure au milieu de nous depuis le mois de novembre. Sa chambre étant près de l'oratoire, il a ainsi toute commodité pour dire la ste messe. »

Cté des Frères

Juill 1872 - Mars 1873

1. Retraite de sept. Profession — 2. guérison extraord du Nov. St Remy.

— 1. « Le Bulletin de cette vie - Cté n'offre guère à mentionner

que la retraite de septembre dont les exercices ont été, comme les années précédentes, suivis par une partie des Frères de la maison de Paris. C'est le P. Hervé qui donna les conférences, lesquelles ont été très-goûtées et ont produit des fruits bien salutaires."

"Le 19 janvier avait lieu la Profession du F. Paulo-Maria Pereira, originaire du Portugal. L'émission de ses vœux a été avancée à cause de son départ pour la nouvelle Cté de St Gérald à Braga, lequel en effet a été effectué de Paris le 10 fév. suivant."

— 2. Nous sommes heureux de pouvoir insérer ici le récit d'une guérison due à l'intercession de St Joseph. Voici comment la raconte lui-même, dans une lettre au R. P. Père, le Novice-Frère Remi qui en a été favorisé. Tilly ce 11 Mars 1873

"Mon très-Révérend Père, permettez à un de vos enfants de vous faire connaître la grande faveur qu'il vient de recevoir de St Joseph.

"Le 6 nov. 1872, j'aidais à décharger du vin, quand tout-à-coup l'échelle, servant de plan incliné pour descendre les fûts, se détache et me tombe sur le pied droit. Il en résulta une foulure des plus graves, au jugement de deux médecins. Pendant 4 mois tous les remèdes furent vainement employés. Le mal, loin de céder, semblait s'aggraver toujours. Enfin il fallut en venir aux bains sulfureux, qui ne eurent d'autre effet que de me brûler la peau du pied.

"N'attendant plus rien des remèdes humains, je m'adressai au Bon St Joseph. Il sembla insensible à une première neuvaine; mais ce n'était pas encore son mois privilégié. Le 1er Mars, un samedi, j'en commençai une seconde. Le mercredi suivant je me couchai avec des douleurs qui allaient jusqu'à m'arracher des larmes. Je m'endormis cependant, après avoir encore une fois invoqué St Joseph. Ce fut pendant mon sommeil que ce tendre Père daigna me guérir. En effet, le lendemain, jeudi 6 mars, je n'éprouvai plus aucun mal. Pour ne pas manquer à la recommandation du T. Préfet de santé, j'avais pris encore à mon lever la béquille dont je me servais habituellement. Mais bientôt trouvant cet instrument complètement inutile, je le quittai pour courir et sauter à mon aise, sans plus éprouver la moindre gêne. La guérison était complète et elle avait été subite. Durant quelques jours je souffris encore un peu, mais c'était par suite du renouvellement de la peau sur la partie brûlée par les bains sulfureux.

"Voici maintenant onze jours que je travaille et marche toute la journée, sans plus rien éprouver de mon ancienne foulure.

"Tel est, mon R. Père, le récit de la faveur dont je suis redevable au Bon Père St Joseph. J'aime à la publier à sa gloire, et je lui promets en retour une affection et une reconnaissance sans limites.

Votre enfant très-dévoué et très-respectueux,
F. Remi Eschbach.

(1) Cette échelle portait alors un fût de 225 lit.

Certifié conforme à la vérité: Burg. Supérieur.

Cté du Séminaire du St-Esprit.

Juillet 1872 - Mars 1873.

---

1 Personnel. Fonctions. Rentrée des élèves. Ordination par Mgr Delamoy. — 2. Patronage Ste Mélanie. — 3 Orphelinat N. D. Préservatrice. — 4. Orphelinat de la Ste Famille. Oratoire. — 5. Ministère. Prédications à Villequier. Retraites diverses. — 6. id. près des Allemands. Comité alsacien-lorrain. — 7. Procès B. Réginald. — 8. Fête du T. R. Père. — 9. Ouvrages liturgiques du P. Léon Le Navasseur.

— 1. « On connaît déjà les mutations opérées dans le personnel des Pères du séminaire » (Bull. t. IX. p. 155.) Pour les fonctions, en voici la nouvelle répartition. Le P. Hervé est chargé des cours de morale, d'histoire ecclésiastique, ainsi que des diaconales; le P. Grinel du cours de dogme; le P. Eschbach, de la classe de philosophie.

— « Le samedi 12 oct. avait lieu la rentrée des séminaristes au nombre de 42. Mgr Delamoy devant faire une ordination dans le courant de novembre, on différa jusqu'à cette époque la retraite du commencement de l'année, et l'on se borna, lors de la réouverture des cours, à deux jours d'exercices spirituels, dont quelques conférences du R. P. Supérieur. La retraite de novembre fut prêchée par le P. Grinel. Arrivé le 12 de Lille, Mgr Delamoy fit l'ordination le dimanche suivant 17 nov. Elle compta 10 prêtres, 3 Diacres, 8 Sous-Diacres, 4 minorés, 7 tonsurés. L'instruction pour le salut de départ fut faite, ce même jour, par le nouvel évêque de St Denis. Ses paroles de N. S. à ses apôtres : « Euntes ergo per mundum universum prædicate evangelium « omni creaturæ etc. » servirent de texte à son allocution, qui fut bien goûtée de tout le monde. (Bull. tom. IX. p. 205.)

« Enfin le 21 déc. à St Sulpice, deux séminaristes seulement prenaient encore part à l'Ordination de Noël »

— 2. « Quant aux œuvres secondaires dont s'occupent les Pères du séminaire, deux petites retraites ont été données au Patronage Ste Mélanie; l'une, avant la fête de la Présentation, du 18 au 21 nov. par le R. P. Supérieur et destinée aux jeunes gens qui dirigent l'association; l'autre par le P. Hervé, pour les apprentis ou jeunes ouvriers, et comme préparation à la fête de l'Immaculée Conception. Toutes deux ont contribué à entretenir l'esprit de piété

qui règne au Patronage. Aussi le jour de Noël on ne comptait pas moins d'environ 200 communions à la messe de minuit. En outre, on voit d'après le rapport du président de l'œuvre pour l'année 1872, qu'il y a eu 500 communions de plus qu'en 1871, et que la moyenne des présences est de 150 enfants le dimanche." (Procès-verbal, 7 janv. 73.)

— 3. "Nous avons parlé précédemment (Bull t. IX. p. 126.) d'un orphelinat commencé par le P. Besseral dans l'ancienne maison du Grand-Scolastical. Le bail de cette maison, précédemment louée à un ecclésiastique, M. l'abbé Oriol, pour une œuvre du même genre, avait passé à la mort de celui-ci à d'autres personnes, dont le voisinage était assez désagréable pour le séminaire. On eut même à soutenir un procès avec le principal locataire, le menuisier Rault, Enfin successivement condamné par le tribunal de 1ère instance, puis par la Cour d'appel, celui-ci fut obligé d'évacuer la maison au mois de mars 1872. L'œuvre qui vient d'y être commencée nous assure un voisinage meilleur, en même temps qu'elle offre le moyen de faire beaucoup de bien à de pauvres enfants abandonnés.

"L'installation du nouvel orphelinat a demandé bien des travaux de réparation. Depuis l'incendie du 24 juillet 1871, le local restait encore en partie couvert des décombres du bâtiment brûlé. Tout est cependant aujourd'hui dans un état convenable. Les travaux faits jusqu'ici s'élèvent à une somme de 6 à 7 mille francs.

"L'œuvre de l'orphelinat placée sous la protection de Marie-Préservatrice, a été inaugurée le samedi 26 oct., aux premières Vêpres de la Fête du Patronage de la T. Ste Vierge. Destiné à recevoir les enfants abandonnés, cet asile s'est tout d'abord ouvert aux jeunes Alsaciens-Lorrains. Leur nombre s'est complété d'un contingent de petits Parisiens qui portent à 42 le chiffre total: Ces enfants, qui sont en majeure partie de l'Alsace-Lorraine, se divisent en deux catégories; les écoliers et les apprentis. Ceux-ci sont placés chez des patrons recommandables où ils passent leur journée; aux écoliers, qui sont 18, on fait la classe et d'autres exercices, tout le jour, à l'orphelinat; quelques-uns se proposent d'entrer plus tard au Noviciat des

Frères.

« Le soin et la tenue de la lingerie, de l'infirmerie et de la cuisine sont confiés depuis le 2 fév., à quelques-unes des 20 directrices de l'orphelinat de la Ste Famille.

« Pour se maintenir, l'orphelinat de N. D. Préservatrice reçoit les dons volontaires des généreuses bienfaitrices qui se sont intéressées à l'œuvre. Quelques-uns des enfants ont ainsi une pension payée régulièrement. Mais le fond de la Providence, celui sur lequel on compte davantage, bien qu'il reste toujours imprévu, ce sont les aumônes, les offrandes qui viennent de divers côtés, ou que l'on provoque au moyen de quêtes. Jusqu'ici les secours n'ont point manqué, et sans doute la Vierge Ste Vierge et St Joseph, qui ont béni dès son début cette pieuse entreprise, lui assureront le succès qu'elle mérite à tant d'égards. »

— 4. « Nous avons nommé plus haut l'Orphelinat de la Ste Famille. Cette œuvre établie, on le sait, par le R. P. Delaplace, se développe peu à peu dans son humble obscurité, tout en faisant beaucoup de bien. En janvier dernier, notre confrère a obtenu de l'Archevêché une précieuse faveur qu'il avait déjà reçue précédemment pour la maison de Monsivry : c'est la permission de conserver le St Sacrement dans le petit oratoire de la résidence de Paris (rue Lhomond 41). L'œuvre compte 16 directrices et 38 enfants. »

— 5. « A l'occasion des fêtes de Noël, le P. Hervé, qui s'occupe avec dévouement des soldats de Vincennes depuis son retour de Cayenne, a obtenu 50 confessions et 43 communions ; il a en outre donné le scapulaire à 200 de ces braves militaires.

« A cette époque aussi a eu lieu un essai de mission prêchée à Villejuif par les Pères de la maison de Paris. Le digne curé de la paroisse, M. l'abbé Provost, voulait essayer de remuer un peu les cœurs de cette population jusqu'ici si indifférente comme toutes celles de la banlieue. Plusieurs de nos confrères se sont efforcés par une neuvaine de prédications terminée le jour de Noël, de réveiller la foi dans les âmes en rappelant le souvenir des grandes vérités. Mais, encore qu'il y ait eu quelque bien opéré, les résultats, comme on le craignait, n'ont pas répondu aux vœux du zélé pasteur. C'est à peine s'il se

réunissait une vingtaine de personnes à l'église le matin, et le soir une cinquantaine.

« Mentionnons ici quelques retraites ou sermons prêchées encore en divers lieux : retraites aux enfants des pensionnats des sœurs de St Joseph, à Maisons-Alfort, par le P. Jouan (12 oct.) lors de son passage à la Maison-Mère ; à Lagny, par le P. Turen (29 oct.) ; à Alençon par le P. Delapierre (5 nov.) ; celui-ci a également donné ces exercices à Paris, aux Sœurs de la Cté des Augustines du St Cœur de Marie, dont il est le confesseur extraordinaire (1er fév.), prédications à N.D. des Victoires, aux Carmélites, aux religieuses de l'Adoration Réparatrice, par le P. Orinel, à Bonne-Nouvelle (23 janv.) et à St Roch (13 fév.) par le P. Hervé. Dans ces dernières églises, c'était à l'occasion de la fête de la Ste Enfance et du tirage au sort parmi les enfants des noms des parrains et des marraines. Le P. Hervé a su bien intéresser son jeune auditoire par un choix de faits empruntés à ses souvenirs de mission. »

— 5. « A nos œuvres extérieures se rattache celle du Comité des Alsaciens-Lorrains dont le P. Eschbach a été appelé à faire partie. Il confesse bon nombre de ces émigrés des provinces annexées, comme aussi quelques personnes allemandes qui ont recours à son ministère. De plus, sur l'invitation des membres du Comité, il a eu à prêcher une fois en allemand à l'église Ste Geneviève, à la messe dite exprès pour les Alsaciens-Lorrains dont s'occupe l'œuvre. Une autre fois, le P. Schwab l'a fait aussi pendant son séjour à la Maison-Mère.

« La chapelle Ste Rosalie, un des principaux centres catholiques de la colonie allemande de Paris, a également fourni pendant les vacances au P. Hambrecht et à d'autres Pères en passage dans la Cté, l'occasion d'exercer leur zèle. Ils ont pu y prêcher, y confesser et faire assez de bien à cette partie délaissée des habitants de la grande capitale. Maintenant un jeune prêtre du séminaire des colonies récemment ordonné, M. l'abbé Schir, continue ce ministère, en attendant son départ. »

— 6. « Nos confrères ont été instruits déjà du procès de l'Ordinaire

fait à Paris et présidé par le R. P. Le Vavasseur (Fr.) pour la cause du Bienheureux Réginald, des Frères Prêcheurs (Bull. tom. VIII. p. 793 et 841) En novembre dernier ont eu lieu les séances de collationnement tenues au séminaire. »

— 7. « On a parlé au Bulletin du St Cœur de Marie de la fête du 2 février, spécialement célébrée dans cette Cté. Dans la maison de Paris, c'est celle de l'anniversaire de l'élection du T. R. Père qui peut surtout intéresser nos confrères. Le 10 fév. au matin, les Pères, selon l'usage, se sont réunis dans la chambre du T. R. Père, pour lui témoigner de la part de la Congn tout entière, leurs sentiments d'affection et de respect.

Le T. R. Père s'est montré heureux de recevoir au nom de toutes les Ctés de l'Institut l'expression de ces sentiments, puis il a ajouté les paroles suivantes : « L'autre jour encore je voyais que M. Bouic, successeur immédiat de M. des Places, avait exercé la supériorité pendant 50 années, et moi-même voilà plus de 20 ans que je suis à la tête de la Congn ; tandis qu'au contraire M. des Places et le Vre Père n'ont gouverné qu'assez peu de temps l'Institut. Les successeurs immédiats des fondateurs seraient-ils appelés par un dessein spécial de la divine Miséricorde à un long exercice de la supériorité ? Quant à moi je ne pourrais certainement pas, vu mon état de santé, compter les 50 années de M. Bouic. Pour m'aider à porter le fardeau du Gouvernement général et à répondre fidèlement aux desseins de Dieu sur la Congn, il me faut le secours continuel des prières des membres de l'Institut, et j'aime à espérer qu'il ne me fera jamais défaut. » Avant de nous retirer, nous reçûmes pour nous et pour les Ctés éloignées la bénédiction du T. R. Père.

— 8. « Terminons cette relation du Bulletin de la Maison-Mère, par un mot sur les ouvrages liturgiques du P. Léon Le Vavasseur. En Juillet 1871, il a publié la quatrième édition du Cérémonial selon le rit Romain. Elle avait reçu l'Imprimatur de M. l'abbé Lourier, alors premier-vicaire Capitulaire, pendant la vacance du Siége, et les approbations de NN. SS. les Archevêques et Evêques de Toulouse, de Bourges, de Séez, d'Arras, de Beauvais, de St Pierre et Fort-de-France et de la Basse-Terre.

« Au mois de mai 1872, le même Père a publié la deuxième édition du Cérémonial de la consécration des églises et des autels, de la bénédiction d'un cimetière et d'une cloche. Elle a reçu l'Imprimatur de Monseigr l'Archevêque de Paris et à cette occasion, le Prélat a voulu voir le P. Le Ravasseur. Sa Grandeur qui préparait alors le rétablissement de la liturgie romaine à Paris, a témoigné beaucoup d'intérêt pour les ouvrages de notre confrère, qui, sur sa demande, s'est empressé de les lui envoyer brochés en attendant de pouvoir les lui offrir reliés convenablement. Le digne Prélat a accepté et, dès que les livres ont été prêts, le P. Le Ravasseur est allé les présenter à Mgr Guibert. Sa Grandr a remercié le Père avec une grande amabilité, et lui a dit que si un cérémonial spécial était désigné pour le diocèse de Paris, ce serait le sien. »

Clé de N. D. de Langonnet

Juillet 1872 – Mars 1873.

1. Elèves et Petits Scol.s Nombre — 2. Rentrées. — 3. Mort du F. Canard. — 4. Id. du F. Olivier — 5. Passage du P. Le Berre. Fête du 2 Fév. — 6. Pèlerinage à Ste Anne. — 7. Chapelle — 8. Tombe du Dr Hibermann.

— 1. « A la rentrée du collège, le 8 oct. dernier, on comptait déjà une centaine d'élèves, nombre porté à 130 dans les premiers jours de janvier. Jamais ce chiffre n'avait été atteint à Langonnet. Il se répartit en 70 pensionnaires, 50 chambristes et 5 externes. Les nouveaux, au nombre de cinquante environ, appartiennent pour la plupart aux familles les plus honorables des environs.

« Quant aux Petits-Scolastiques, le contingent des nouveaux a été composé presque uniquement d'Alsaciens. Leur nombre total est de 50, dont 32 membres titulaires, les autres postulants.

— 2. C'est le P. Le Quintrec, attaché à la Clé de Langonnet depuis la nouvelle année scolaire, qui a prêché la retraite annuelle aux élèves du collège et aux Petits-Scolastiques. Close le jour de la Toussaint, elle a été couronnée par une cérémonie d'oblation de 12 Scolastiques : MM. M. Séngelin, Gaspard,

Ignace Mercky, Leburner, B. Kuhn, Fritsch. Voisin, Campana, Ducloux, Schmitt, Cadoret et Argoat.

« La retraite commune aux Frères et aux Grands-Scolastiques, a été prêchée par le P. Pellerin. Le jour de la clôture, fête du St. Rosaire, les F. Et. Hilaire, Néréé, Joseph-Marie et Louis-Marie-ont eu le bonheur d'émettre leurs vœux perpétuels, entre les mains du R. P. Libermann, délégué par le T. R. Père pour les recevoir ».

« Dans les derniers jours d'oct., le P. Pineau, alors à Langonnet, donna à la colonie de St. Michel une seconde retraite à laquelle prirent part, outre les Frères attachés à cet établissement, ceux de l'abbaye empêchés par leurs occupations de faire partie de la première. Il y eut à la cérémonie de clôture la Profession du F. Mathurin et l'émission des vœux de cinq ans du Frère Emmanuel ».

— 3. « La Cie a eu, comme on le sait déjà, à regretter la mort des Frères Amand et Olivier (Bull. tome IX. p. 157 et 241). Le Frère Amand a succombé peu après minuit le 4 oct., fête de St-Maurice, fondateur de l'abbaye de Langonnet. Il était rentré de Sénégambie avec Mgr Kobès en octobre 1871, et se trouvait alors dans un état de complète anémie. Les soins restèrent impuissants à le rétablir, et il s'est vu, pour ainsi dire mourir en détail; tous ses membres, en effet, se sont paralysés successivement, de sorte que, dans les derniers six mois de sa maladie, on était obligé de le servir comme un petit enfant. La veille de sa mort, il avait lui-même demandé l'extrême onction : c'est assez dire que ses dispositions étaient très édifiantes. » (Lett. 5 oct. 72.)

— 4. « Pour le bon F. Olivier, depuis longtemps il attendait confiant et abandonné à la divine Providence, le moment d'aller rejoindre au ciel notre St Fondateur qu'il vénérait avec une si religieuse affection. Aussi de quelque manière que la mort dût venir le frapper, elle ne pouvait le surprendre. Ayant éprouvé déjà plusieurs attaques d'apoplexie, il sentait que pour lui le danger était de ce côté. Un pressentiment intime lui disait qu'il serait subitement enlevé, et souvent il confiait à son

directeur cette secrète appréhension, sans toutefois s'en laisser troubler et inquiéter. Le jour de sa mort, 3 décembre, fête de St-François-Xavier, il fit la sainte Communion; jusqu'à midi tout alla bien comme d'ordinaire; il prit même après-dîner sa récréation avec les autres Frères, puis se retira seul. Il avait coutume toutes les après-midi de se reposer un peu, de sorte que nul ne prit garde d'abord à son absence; mais comme elle se prolongeait, les Frères portiers, surpris et bientôt inquiets, se mirent à le chercher. Quelle ne fut pas leur affliction et leur étonnement de le trouver mort, et le corps déjà froid, c'était une dernière attaque d'apoplexie qu'il avait éprouvée, et celle-ci l'avait subitement emporté.» (Lett. 4 déc. 72.)

— 5. «Nous avons eu le bonheur de posséder quelques jours dans la Cie le P. Le Berre, arrivé à Langonnet le 1er février, c'est à lui tout naturellement que revenait de droit de nous faire, le jour de la Purification, la conférence sur notre St Fondateur, qu'il avait connu et vénéré durant son noviciat. Les vertus qu'il présenta à notre imitation, comme l'ayant plus particulièrement frappé, furent sa douceur et sa simplicité. Dans cette même conférence le P. Le Berre nous parla aussi de la Guinée, de ses chers noirs, et des humbles et pauvres commencements de la Mission du Gabon. Bien touchants étaient ces détails de facile intérêt en apparence, mais précieux par ce qu'ils nous retraçaient du dévouement et des privations de nos premiers missionnaires sur cette côte infidèle. Il n'est pas jusqu'à l'établi de menuisier servant d'autel, la boîte formant le tabernacle, le tonneau supportant comme piédestal la statue de la Ste Vierge, qui n'aient trouvé leur place dans ce simple mais attrayant tableau du modeste début de l'œuvre de régénération chrétienne, si heureusement poursuivie et développée au Gabon. Deux fois encore le P. Le Berre parla aux élèves et aux Frères: ces entretiens pleins d'abandon et de simplicité ont été bien goûtés, et n'ont pas laissé d'avoir d'heureux fruits dans les âmes.»

— 6. «Le 8 décembre, à l'occasion de la grande manifestation de foi et de piété qui réunissait à Ste Anne d'Auray tant de fervents

pélerins, nous avons eu à cœur d'unir nos vœux à ceux que formaient pour l'Eglise et la France ces religieuses populations de la catholique Bretagne. De plus, notre Cté était représentée dans cet imposant concours de fidèles et d'ecclésiastiques de tout rang. Le R. P. Supérieur s'y était en effet rendu avec les P. P. Brunetti et du Plessis.»

— 7. «Il a été question précédemment de certains travaux concernant l'abbaye. Grâce à l'arrivée de M. Eugène à Langonnet vers la fin du mois d'août, les embellissements commencés à la chapelle ont été continués. On a orné la corniche et la frise des colonnes tout autour de la nef, en suivant les tribunes latérales. Une boiserie sculptée doit compléter ces décors. L'on a de plus commencé les cadres des stations du chemin de croix. De nouvelles tribunes ont été disposées pour les Frères, au-dessous de celles qu'ils occupaient précédemment des deux côtés du sanctuaire, et qui ont été cédées aux enfants de la colonie. L'on a aussi fait un dortoir pour les élèves du collége au-dessus du cloître de l'ancienne cour des petits.

— 8. «On sait que les restes du Dr Libermann, le pieux frère de notre Vré Père, reposent au cimetière de N. D. de Langonnet. Quelque temps après la guerre en oct. 1871, ses deux fils, M. M. Henri et Léon, ont eu soin de faire restaurer sa tombe. Sur la pierre tumulaire a été gravée l'inscription suivante, que le R. P. Libermann avait fait demander à Rome au P. Angelini, Jésuite, renommé pr son talent en ce genre de compositions.

A ☧ Ω

Heic. In. Pace. Quescit
Franciscus. Xaverius. Sampson. Libermannus
Domo. Taberna. Apud. Argentoratum
Medicus
A. Judaeis. Ad. Catholicos
Singulari. Dei. Munere. Digressus
Pietatem. Constanter. Coluit
Religionis. Officia. Accurate. Obivit
Uxorem. Filios. Fratres. Beneque. Multos. Judaeos
Ab. Errore. Ad. Veritatem. Traduxit
Decessit. Eximia. Opinione. Virtutis
XIX. Kal. Febr. An. MDCCCLX
An. N. LXX. Mens. VII. D. XXVI
Filii. Moerentes. Patri
Plus. De. Se. Merito. Quam. Titulo
Scribi. Queat
Posuerunt
Ave. Ave. Pater. Vive. In. Deo

J. Angelini, S. J.

1. Vacances Pélerinages. — 2. Départs. Personnel. — 3. Retraite. Ordns Fête patronale. — 4. Difficultés pr le logement.

— Bulletin local. — « Dès les premiers jours des vacances, ouvertes le 28 juillet, nous avons fait un pélerinage à la Madone de Kernascleden; et avant de les terminer, nous en avons fait un second, comme les années précédentes, au tombeau du Père Maunoir, dont la mémoire est en grande vénération dans toute la Basse-Bretagne. Nous avons prié le grand serviteur de Dieu de nous obtenir un peu de ce zèle infatigable dont il était lui-même animé pendant les 42 années de son apostolat. »

— 2. « Pendant le mois de septembre, huit scolastiques nous ont quittés pour se rendre au Novicial. Mais ces vides ont été amplement remplis, d'abord par les recrues que nous ont fournies les petits-Scolasticats, puis par l'arrivée de plusieurs nouveaux postulants. C'est ainsi que, sans compter les Grands-Scolastiques employés dans diverses maisons, nous sommes actuellement, titulaires et postulants réunis, au nombre de 84, chiffre qui n'a jamais été atteint jusqu'ici. »

— 3. « Le 29 Sept. fête de St Michel archange, se fit l'ouverture de la Retraite annuelle. Les instructions et les conférences nous furent données par le P. Pellerin, qui s'est appliqué à nous enflammer d'un ardent désir de travailler à notre sanctification, pour pouvoir un jour le faire avec fruit au salut des âmes. Ces pieux exercices se sont terminés le 6 oct., fête du St Rosaire.

« Au St Cœur de Marie, les théologiens de 2e année recevaient la tonsure à la fin de la retraite. L'éloignement où nous sommes des villes épiscopales a fait différer cette cérémonie.

« Vers le milieu d'octobre a eu lieu à Vannes l'ordination de trois confrères : M. M. Dubail, Kraenner et Thomas, promus au sous-diaconat.

« A la Toussaint, deux nouveaux scolastiques : M. M. Herzog et Fals, eurent le bonheur d'émettre leurs premiers engagements.

« Nous nous sommes efforcés de célébrer notre fête patronale, sinon avec grande solennité, du moins avec une ferveur toute nouvelle. A la récréation du soir, le P. Brunetti sut nous causer une agréable surprise. c'était un feu d'artifice improvisé et très heureusement réussi. »

— 4.° Malgré bien des avantages de notre paisible solitude en Bretagne, notre séjour à Langonnet ne laisse pas de créer pour le local des embarras et des difficultés. Ainsi quant aux bâtiments, les Frères ont dû nous prêter leur grande salle pour le cours de philosophie. Le Petit-Scolasticat, que nous avions déjà dépossédé d'une bonne partie de son ancien local, nous a encore cédé sa salle de récréation. Cela fait que tout le monde se trouve, à cause de nous, un peu à l'étroit. Mais ce sont des inconvénients que la charité fraternelle sait généreusement supporter. »

Cté de St-Michel

Juillet 1872 à Mars 1873.

1. Colons Nombre. Bon esprit. — 2. Congés Fêtes. — 3 Visites de M.M. Revel et Steinfort. Rapport favorable. Secours reçu. — 4. Visite du P. Guyot au Préfet. Bonnes dispositions du Conseil g.al. — 5. Appui de M. de Kerjégu. Son Rapport à la Chambre en faveur des Colonies tenues par des religieux. — 6. Campagne du R.P. Provincial. — 7 Inspecteur, M. Lalou. — 8. Acquisitions. Travaux divers.

— 1.° « Outre le P. Guyot et le P. Juillard remplaçant le P. Charles, la Cté de St Michel compte 29 Frères profès.

« Quant aux colons, leur nombre, au mois d'août 1872, s'élevait au chiffre de 437, dont 49 appliqués à divers métiers et 388 à l'agriculture. Ce chiffre s'est à peu près maintenu depuis lors. Pas de décès, pas même de maladie sérieuse parmi eux depuis juillet, malgré l'humidité causée par les grandes pluies de cette année.

« Le bon esprit qui les anime généralement, semble aussi se développer de plus en plus ce qui est dû principalement à la fréquentation des sacrements. Rien de plus édifiant que de voir tous les dimanches s'approcher de la Ste Table une moyenne de 200 enfants environ. L'affluence est plus considérable encore aux fêtes solennelles

« Ce qui prouve la sincérité de leurs bonnes dispositions, c'est l'attachement qu'ils ont pour la maison. Beaucoup, après leur libération demandent à y rester comme employés. D'autres conservent par lettres des relations avec les directeurs. »

— « 2. En récompense de la bonne conduite de nos enfants, nous leur donnons de temps à autre de petites fêtes de famille et des promenades. Ainsi le jour de la fête du R. P. Supérieur, les élèves du collége ont joué pour eux une petite pièce. L'automne dernier, ils ont été en grande promenade à Trégornan et au Faouët.

« Ordinairement en ces promenades on fait aussi un petit pélerinage. On se propose une église à visiter, les jeunes colons y entendent la ste messe et reçoivent quelques paroles d'édification. A-t-on à traverser un village, on se forme en bataillon, et la musique ouvrant la marche, on défile ainsi à la grande admiration des bons campagnards. Au Faouët, nos enfants, pour donner satisfaction à la curiosité publique, ont fait deux fois le tour de la grande place où se pressait une foule d'avides spectateurs.

« Autre fait de chronique récréative. En juin dernier, on acheta d'un paysan à 1fr. pièce, quatre louvetaux, avec la pensée de les revendre plus tard à quelque Lupomane pour la masse des enfants. Bien des curieux accoururent les visiter, dont pas un amateur. Plus tard, il en périt deux; les autres cependant profitèrent à merveille; mais qu'en faire? les renvoyer au bois? Il y en a déjà trop. On prit donc le parti, sur la fin de décembre, d'en faire un régal. Ce fut ce jour là grand gala lupophagique à la colonie, excepté toutefois pour le pauvre enfant, chargé de soigner ces louvetaux, lequel pleura presque ses chers nourrissons.

« Comme pour se venger, une bande de loups est apparue il y a quelques semaines dans nos forêts, et a enlevé une brebis. On leur a donné la chasse, sans toutefois pouvoir en prendre. »

— 3. Dans la seconde moitié de juillet 1872, l'Etablissement a été visité par MM. Revel et Steinfort, tous deux membres du Conseil général du département; le premier pour le canton du Faouët, et le second pour celui de Gourin, et tous deux aussi délégués d'office

pour la surveillance de la colonie. M. Revel, natif du Faouët, a été autrefois Sous-Préfet à Pontivy. Avant sa visite officielle, il était déjà allé officieusement voir la maison et avait fait connaître sa mission, qui avait surtout pr but de transmettre les observations des derniers inspecteurs.

Ces Messieurs se sont montrés on ne peut plus convenables et dévoués. M. Revel a engagé nos Pères à faire une demande de secours promettant de l'appuyer d'abord au Conseil général, puis au ministère. (Lett. du P. Libermann 16 et 25 juill. 72.)

Cette demande fut formulée sans retard, et MM. Revel et Steinfort l'ont patronnée à l'aide d'un rapport des plus favorables, lu le 23 août 1872, à la séance du Conseil général, et qui a valu de puis à la colonie un subside de 1000 f.

Nous donnerons ce rapport à la fin de ce bulletin, comme étant un document officiel utile à conserver pour les annales de l'Etablissement.

— 4. Peu de jours après la séance du 23 août du Conseil général, le P. Guyot se rendit à Vannes pour les affaires de la colonie. « Dès mon arrivée à la Préfecture, je demandai, dit-il, nos deux Conseillers du Faouët et de Gourin. Ils me conduisirent presque à mon corps défendant, dans le beau parc où ces Messieurs du Conseil général se trouvaient alors réunis. Après avoir offert mes respects à M. le Préfet, je le remerciai de sa bienveillance avec laquelle il avait appuyé notre demande de secours. Il me promit de nous faire une visite pour se rendre compte par lui-même de l'état de nos besoins, et je lui laissai pour l'examiner le plan de la colonie que j'avais avec moi. M. le gén. Trochu, président du Conseil, que j'ai pu également saluer et remercier, m'a lui aussi promis une visite. « Ma conviction, m'a-t-il dit, c'est que toute œuvre de bienfaisance doit être confiée à des religieux. »

« En somme j'ai trouvé chez ces Messieurs beaucoup de sympathie à notre égard. Et ce qui le prouve, c'est qu'il m'ont proposé trois œuvres qu'ils pensent établir, pour les vieillards, les mendiants et les enfants abandonnés du Département. » (Lett. du 1er sept. 1872.)

— 5. Nos Pères ont trouvé aussi un appui des plus utiles dans un des députés du Finistère, M. Francis Montjarret de Kerjégu. Le P. Le Jeune avait été, avant d'entrer dans la Cong.n, aumônier de la ferme-école de Trévarez, tenue par le frère de ce député, M. Louis de Kerjégu. Celui-ci voulut bien s'intéresser à l'Etablissement et le recommander aussi à son frère. A sa demande, nos Pères lui adressèrent, en date du 19 juin 1872, un rapport sur la colonie de N.D. de Langonnet, dans le but d'obtenir des secours pour achever les constructions nécessaires à l'œuvre et, s'il y avait lieu, l'adjonction d'une ferme-école.

Ce rapport arrivait à propos. Par une circonstance favorable, M. Francis de Kerjégu était membre et rapporteur de la Commission chargée par l'assemblée nationale d'examiner, pour l'exercice 1873, le budget du Ministère de l'Intérieur, duquel dépendent précisément les établissements pénitentiaires. Il s'intéressa donc tout particulièrement à la question. Le R. P. Provincial est allé lui-même le voir à Versailles, et en a reçu le meilleur accueil. Il lui a montré d'après des renseignements positifs fournis par le P. Guyot, le grand avantage des colonies tenues par des religieux, comme celle de St Michel, sur les colonies administrées et régies par le Gouvernement lui-même, non seulement au point de vue des résultats moraux pour la bonne éducation des enfants, mais encore au point de vue économique et financier. Et tout cela confirmé par les chiffres des statistiques officielles. D'où la conclusion naturelle: qu'il fallait favoriser les établissements dirigés par des Instituts religieux, tandis qu'au contraire les exigences toujours croissantes de l'administration, tendent à les ruiner.

M. de Kerjégu a su profiter de tous ces renseignements, et dans le rapport présenté par lui au nom de la commission du budget de l'Intérieur, à la séance de l'Assemblée nationale du 3 août 1872, il a fortement insisté en faveur des colonies tenues par des religieux, en mentionnant spécialement celle de N.D. de Langonnet. (Voir cette conclusion en Note (1)

(1) Nous croyons devoir vous soumettre une dernière observation (est-il dit dans ce rapport?) En présence du déplorable accroissement annuel dans le chiffre des jeunes détenus, une

Plus tard, le 18 octobre 1872, M. de Kerjégu a visité avec son frère la colonie de St Michel afin de compléter ses notes. (Lett. du 31 oct. 72)

La conclusion de son rapport n'est pas restée sans effet. L'administration des prisons qui avait fait de grandes dépenses l'année précédente pour les colonies pénitentiaires de l'État, a reçu de la Commission du budget de sérieuses observations, avec avis de ne plus continuer dans cette voie à l'avenir.

— 6 De son côté, le R.P. Le Vavasseur, encouragé par ce premier succès, continue activement ce qu'il appelle lui-même sa campagne, auprès des députés et autres personnes qui s'intéressent à la question des établissements pénitentiaires. Ces démarches ont un double but: 1°. obtenir, s'il est possible, que ces établissements soient retirés à l'Administration des prisons dont ils dépendent actuellement, pour être placés sous une direction spéciale, plus appropriée à la nature de ces œuvres. Et la chose est bien juste, puisque la plupart des jeunes colons ne sont pas des condamnés, mais des enfants acquittés et placés en correction. — 2°. obtenir pour le prix de journée alloué par enfant, dans les colonies privées, une augmentation légitime en rapport avec les besoins indispensables de ces œuvres, et en même temps une garantie efficace pour l'avenir de ces établissements, soumis aujourd'hui à la pleine discrétion de l'administration.

Il y avait eu, dès avant la guerre, une commission nommée par le Gouvernement pour examiner la question des pénitenciers. Cette Commission a été depuis remplacée par une autre, choisie par

étude très-sérieuse, Messieurs, se recommande à votre attention: c'est la comparaison entre ce que coûte, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, l'entretien journalier du jeune détenu dans les établissements en régie, et dans ceux dirigés par les particuliers ou par des Congrégations religieuses.

En effet tandis que dans les établissements en régie le coût journalier de l'entretien ordinaire dépasse 1 f. et que celui de l'entretien extraordinaire s'élève jusqu'à 2 f. et plus, l'entretien du jeune détenu dans les établissements privés, tels que Langonnet et autres, ne coûte à l'État que 0,70 c. ou environ; encore est-il fait, sur cette somme, une retenue pour former un fonds que le détenu touche à sa sortie de la colonie.

La concentration de tous les jeunes détenus entre des mains privées, congréganistes ou autres précipiterait, croyons-nous, au budget une économie annuelle de plusieurs centaines de mille f.

Il n'est point mon plus hors de propos de faire ressortir tout ce que la charité, dans les maisons religieuses, produit de bienfaisants résultats sur ces pauvres natures abaissées, au double point de vue de la moralisation et du développement intellectuel. (Rapport sur le budget de 1873 — Annexe à la séance du 30 août 1872.)

l'Assemblée nationale et prise dans son sein. Le R. P. Provincial a vu déjà quelques-uns des membres de cette commission, et notamment M. d'Haussonville qui en est un des secrétaires, afin d'y porter les deux questions dont il s'occupe.

Le P. Guyot a fait à ce sujet, en date du 19 fév. 1872, un rapport détaillé et des plus concluants en faveur de notre établissement de St Michel. Comparant cette colonie avec toutes les autres maisons du même genre, et spécialement avec les colonies de l'Etat, d'après les statistiques officielles de 1864 à 1870; il fait ressortir, pièces en main, cette double conclusion:

1° Qu'au point de vue matériel, la colonie de Langonnet coûte bien moins au Trésor que toutes celles du Gouvernement, qui lui reviennent fort cher; et que cependant elle donne aux colons, à leur libération, un secours plus grand que toutes les autres colonies;

2° Qu'au point de vue moral, c'est la colonie qui occupe le premier rang pour l'instruction primaire, le premier rang quant à l'emploi des moyens d'éducation, le premier rang aussi pour avoir le moins de décès et d'évasions, le premier rang enfin pour les bons témoignages fournis sur les colons libérés.

Le R. P. Provincial a fait lithographier le 7 mars un résumé de ce rapport, sous forme de Note, et l'a envoyé aux membres de la commission.

Il vient en outre d'écrire aux Directeurs des divers établissements pénitentiaires, afin d'avoir leur adhésion. Presque tous lui ont répondu avec empressement; et il est à espérer que ces démarches faites d'un commun accord ne resteront pas sans résultats.

— 7° Le 19 février de cette année, la colonie de St Michel a eu de nouveau la visite de l'inspecteur-général de l'an dernier, M. Lalou(1). Il était directement envoyé par le Directeur-général des établissements pénitentiaires au Ministère de l'Intérieur, M. Jaillant, avec mission expresse d'examiner attentivement St Michel. Son inspection a eu surtout pour objet la nourriture, le vêtement et le logement des enfants. En somme tout s'est passé, sinon très bien, du moins d'une façon satisfaisante. Il paraît que son but spécial était de

(1) C'est par erreur qu'on a mis Allou au dernier bulletin de St Michel (t. IX. p. 35.)

reconnaître au juste l'état de nos constructions et leur insuffisance. (Lett 20 fév. 73.)

— 8. « L'établissement a fait dernièrement quelques acquisitions de terres des plus utiles. Ce sont d'abord 2 lots de terrain enclavés entre la colonie et la forêt, puis la ferme dite Kervourgaut dont dépendent ces terres. (18 fév. et 29 sept. 1872) A cela il faut ajouter un échange de terrain, 20 ares contre 50, avec M. le Vicomte de Saussay, dans les prairies au N. E. des vannes. (15 juill. 1872.)

« A l'aide des bras des seuls enfants de la Colonie on a agrandi le canal d'amont du moulin. C'est un beau et utile travail qui a déjà produit les meilleurs résultats. Ainsi on peut faire fonctionner à la fois mouture, nettoyage, scierie et probablement aussi le battage, quand on avait peine auparavant à faire marcher 2 paires de meules (Lett. 21 nov. 72.)

« Les travaux de culture se continuent avec activité. Le reboisement avance aussi, il y a maintenant plus de 1200 pommiers sur la propriété. Mais la récolte de l'an dernier a été inférieure à celle des années précédentes. » (Bull. fév. 73)

Rapport sur la Colonie de N. D. de Langonnet au Conseil général du Morbihan.

(Conseil général. Séance du 23 août 1872).

La séance est ouverte à midi et demi

Etaient présents: MM. le général Crochu, président; de Kerdrel, vice-prés.; Hamon-Duplessis, Lorois, de Cadoudal, du Bodan, secrétaires;

du Bouëtiez, de Nantois, de Perrien, Maurice, Guyot de Salins, de Forges, Carradec, Evain, de la Bourdonnaye de La Morlais, de Pluvié, Rochard, Rével, Steinfort, de Lambilly, du Plessis de Grénédan, Lenglier, de la Vigne, Beauvais, Bertie, Morel, Dano, Guyomar, du Bot, Ratier, Tozzy, Teschard.

Absents: de la Monneraye, Kercado, duc de Rohan, Le Franc.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Hamon Duplessis lit le procès-verbal de la séance du 22.

Ce procès-verbal est adopté.....

M. le Président fait ensuite donner lecture du rapport suivant, que MM. Steinfort et Rével ont rédigé, sur la Colonie de Langonnet, en exécution de la délégation qu'ils ont reçue du Conseil général

Messieurs,

La population de la colonie est aujourd'hui de 437 élèves.

Ces jeunes détenus sont soumis à l'éducation correctionnelle, savoir.
59 pour vagabondage, – 20 pour mendicité; – 305 pour vols simples, – 23 pour vols qualifiés, – 14 pour attentats aux mœurs, – 5 pour incendie, – 11 pour coups et blessures = Total: 437.

160 sont âgés de 15 à 20 ans, – 248 de 10 à 15 ans, – 29 de 5 à 10 ans = 437.

A leur entrée dans la colonie, 186 étaient dans une ignorance complète; les autres avaient une instruction plus ou moins avancée.

Aujourd'hui, 38 sont encore dans l'ignorance ou à peu près, (une trentaine de ce nombre sont arrivés depuis le 1er mars 1872); de ce même nombre encore, 4 sont dans l'impossibilité de rien apprendre.

56 lisent et écrivent passablement.

50 possèdent des notions plus ou moins complètes de calcul et d'orthographe.

Parmi ces derniers, les plus instruits reçoivent, pendant les longues soirées d'hiver, des leçons de grammaire, de géographie, d'histoire sainte, d'histoire de France et d'agriculture.

Les agriculteurs qui montrent des dispositions et de la bonne conduite, passent successivement par les différentes branches de l'exploitation agricole, telles que sarclage, bêchage, nivellement, drainage, soins de la vacherie, de la porcherie et de la basse-cour, conduite des attelages, labourage, fauchaison, moisson, soins à donner aux diverses récoltes, battage, etc.

Le nombre des agriculteurs est de 367 et celui des jardiniers de 13; 8 sont appliqués, pendant quelque temps, à des professions qui se rattachent au service intérieur de la colonie, telles que cuisine, lingerie, infirmerie etc.; 49 à l'industrie, qui sont uniquement occupés au service de la maison, tels que piqueurs de pierre, menuisiers, charpentiers, couvreurs, plafonneurs, cordonniers, forgerons, serruriers, ferblantiers, tonneliers, tailleurs d'habits, relieurs etc.

On s'efforce d'égayer les travaux des élèves et d'animer leurs efforts par des arts d'agrément qui servent à la fois d'occupation utile et d'encouragement à la bonne conduite.

Ainsi, un certain nombre reçoivent des leçons de musique vocale, 45 s'appliquent à la musique instrumentale.

Enfin, le commandement et le pas militaire, le son du tambour et du clairon accompagnent les mouvements et donnent à la régularité de la vie commune, l'énergie, l'entrain et la gaîté, qui épanouissent d'une manière si sensible la physionomie des enfants.

On va aux champs et on en revient au pas militaire et au chant des cantiques. Tous les samedis, les élèves se réunissent dans une salle commune où il leur est donné une instruction sur l'évangile et sur la fête des saints.

Tous les dimanches, ils se divisent selon le degré de leur instruction

religieuse. On s'efforce d'imprimer fortement dans leurs âmes les leçons du catéchisme qui sont les plus sûrs fondements de la sagesse dans le cœur d'un jeune homme. Ces mêmes jours et souvent les jours de fête, pendant une heure environ, les élèves se réunissent en commun sous la présidence du Directeur, cette séance est consacrée aux nouvelles intéressantes de la semaine, à donner des éloges ou des réprimandes selon l'opportunité, à la communication des lettres qu'écrivent les libérés, à donner des règles de civilité, des principes de conduite, etc; c'est la séance utile, gaie et récréative par excellence que les enfants ne trouvent jamais trop longue

Durant l'année qui vient de s'écouler, 57 d'entre eux ont été admis à la première communion et 147 ont reçu le sacrement de confirmation.

Récompenses: ont mérité des récompenses extraordinaires,

1	pour être sans réprimande depuis	4 ans
2	id.	2 ans
2	id.	18 mois
14	id.	1 ans.
et 40	id.	6 mois.

35 ont mérité des récompenses extraordinaires pour leur succès en classe, telles que offices d'église notés, paroissiens dorés etc.

20 ont mérité des récompenses extraordinaires pour leur succès dans l'instruction religieuse

58 ont mérité les mêmes récompenses pour des postes de confiance.

13 pour leurs succès dans les arts d'agrément.

97 sont au tableau d'honneur.

Tous les enfants qui n'ont pas démérité sont admis aux récompenses qui sont distribuées deux fois l'an, lesquelles consistent en livres, couteaux, cravates, objets de jeux, etc. etc.

Tous également obtiennent journellement, chacun selon son mérite, un certain nombre de bons points qui se convertissent en numéraire, que l'on inscrit, tous les six mois, sur des livrets qu'ils gardent entre leurs mains.

L'évasion est la seule faute qui efface l'avoir du coupable.

Quelques enfants, à leur sortie, possède une masse qui se monte, pour les uns, à 50 f, pour les autres, à 70 f. et au-delà; en moyenne, chacun reçoit à sa sortie une somme de 32 f. non compris le trousseau évalué à 30 f.

Sur les 51 qui ont été libérés du 31 juillet 1871 au 1er août 1872, 46 sont rentrés dans leurs familles, trois ont été placés par les soins de la colonie et deux sont restés volontairement dans la maison.

Aucun des jeunes libérés de cette année n'est tombé en récidive, et la plupart se conduisent d'une manière très satisfaisante du moins à la connaissance du Directeur

Les souvenirs qu'ils emportent dans le monde et les relations qu'ils entretiennent avec la colonie contribuent puissamment à leur persévérance.

L'état sanitaire de la colonie continue à être satisfaisant Les maladies ont été rares, et il n'y a eu cette année que 3 décès à déplorer depuis le 1er janv. 1872

Depuis la fondation de la colonie, il a été facile d'observer combien les travaux des champs exercent une salutaire influence sur la santé et la moralité des élèves, et combien ils leur préparent un avenir plus sûr et moins orageux que les professions industrielles.

Il est donné à l'agriculture et à l'horticulture les plus grands encouragements; non seulement les enfants sont appliqués dans une proportion de 90 o/o (437 : 49 :: 100 : x = 11); mais encore, aux époques de la moisson et de la fenaison, les enfants des ateliers sont admis au besoin à prendre part à ces travaux si favorables à leur bien-être physique et à leur développement moral; de sorte qu'il est vrai de dire que tous les élèves sortent agriculteurs.

La réalisation de cette pensée est possible avec la grande étendue de terrain que possède la colonie : 108 hectares en terres arables, pour arriver bientôt à 150, y compris les prairies et les jardins.

Les constructions qui sont encore nécessaires pour compléter la colonie donneront lieu à des dépenses considérables, et l'établissement ne peut y faire face avec ses propres ressources.

Pénétrés des services éminents que rend à la Société un établissement qui s'est donné pour mission la régénération morale des jeunes détenus qui lui sont confiés, nous avons l'honneur de proposer au Conseil général d'appuyer auprès de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, la demande de subvention formée par la colonie de Langonnet.

Les Conclusions de ce rapport sont adoptées.

Clé de St-Ilan.

de Juillet 1872 à Mars 1873.

1. École agricole reprise. Examens du Volontariat. — 2. Vœu du Conseil gén.l pour y adjoindre une Ferme-École. — 3. Orphelins. Colons. — 4. Personnel. Retraités par le R. P. Loewenbruck.

— 1. En 1869, on avait entrepris à St. Ilan une école agricole supérieure. Mais à peine cette œuvre était-elle commencée qu'elle dut être interrompue par suite des tristes événements de la guerre (Bull. t. VIII. p. 394.) Cependant sur la demande des Pères de St-Ilan, le T. R. Père en a autorisé la reprise par décision du 15 août 1872.

Le P. Thomas est allé en parler à Mgr David peu de temps avant la retraite ecclésiastique, et Sa Grandeur voulut bien la recommander aux prêtres de son diocèse.

En outre, un des agronomes les plus entendus des Côtes-du-Nord,

M. Babier, auquel le Congrès d'agriculture avait, l'an dernier, décerné une médaille d'or, a fait en faveur de cette œuvre, un article destiné aux journaux du pays, et montrant aux familles tous les avantages que St Ilan présentait pour cette institution, tant au point de vue de la position et des terres que de la direction donnée aux enfants. (Lett. 11 août 72)

C'est le 1er oct. 1872 que l'école a été ouverte. On ne pouvait s'attendre pour la 1ère année, à un grand nombre d'élèves. Aussi elle n'en compta d'abord que six, chiffre qui s'était élevé à onze au mois de janvier. (Lettres des 7 oct. 72 et 15 janv. 73.)

Tout en donnant un enseignement en rapport avec les fins de l'œuvre, nos confrères ont aussi préparé deux de leurs élèves aux examens du Volontariat d'un an(1). Ils ont été tous les deux reçus, l'un 1er l'autre 7ème. Un cours spécial pour la préparation à ces sortes d'examens a été ouvert à partir du 1er mars. (Lett. 4 fév. 73.)

— 2. On a vu au dernier Bulletin (p. 39) le Congrès agricole tenu à St Brieuc adhérer au projet d'une ferme-école à établir à St Ilan. Le P. Thomas a écrit aussi au Conseil général du département, pour lui demander d'adjoindre son vœu à celui du Congrès. Conformément aux conclusions de la Commission nommée à cet effet, cette assemblée, dans la séance du 24 août 1872, a exprimé l'avis unanime « de recommander au Ministre de l'agriculture le vœu du congrès scientifique en faveur de la création d'une ferme-école à St Ilan. »

La chose toutefois en est encore à l'état de projet.

— 3. L'orphelinat de St Ilan, écrit le P. Thomas en date du 24 fév., marche maintenant très-bien. Entre nos enfants d'aujourd'hui et ceux d'il y a un an, la différence est immense et le progrès est des mieux caractérisé. Malheureusement nous avons à combattre un certain préjugé répandu dans le public qui fait croire que le voisinage des colons est pernicieux à la bonne formation des orphelins. (Lett. 24 fév. 73.)

M. le Préfet du Finistère a demandé à celui des Côtes-du-Nord s'il n'avait pas dans son département un orphelinat agricole. Ce

(1) On appelle ainsi l'examen exigé pour n'avoir à faire qu'une année de service militaire à raison d'une profession spéciale dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie. (Déc. du 31 oct. 1872.)

dernier a transmis aussitôt la dépêche à St Hlan, en nous priant d'y répondre. Ce sera peut-être une occasion d'étendre notre œuvre. (Lett. du 21 janv. 1873.)

— Pour ce qui est des jeunes détenus, leur évacuation sur Langonnet n'est pas jusqu'ici effectuée encore entièrement. Si les négociations poursuivies maintenant en vue d'obtenir pour nos colonies pénitentiaires de meilleures conditions se concluaient heureusement, peut-être le T. R. Père consentirait-il à revenir sur la décision prise l'an dernier touchant l'abandon de l'œuvre. (Lett. 24 fév. 73.)

— 4. Dans le courant de janvier, un gd Scolastique, M. Beuze a été envoyé de Langonnet à St Hlan pour remplacer M. Hérisson, chargé d'une partie de l'enseignement de l'école libre d'agriculture.

Le P. Pineau, que nous avons vu passer à St Hlan une partie de son congé de convalescence, quittait la Cté vers le commencement d'août pour aller à Gourin prêcher une retraite aux Sœurs de St Joseph et rentrer ensuite à Langonnet avant de regagner Bourbon.

Le R. P. Lœwenbruck a aussi séjourné quelque temps à St Hlan, dans l'intervalle de ses missions. Le 30 nov. il se rendait à St M.-Hervé, près Vitré (Ille-et-Vilaine) pour y donner les exercices spirituels. A son retour à St Hlan, il a bien voulu prêcher la retraite aux Frères. Les uns l'ont faite du 19 au 26 janvier, les autres du 26 au 2 février. Parmi les 1ers se trouvaient les Frères Ruffin et Marie-Aloïse qui ont émis leurs vœux de cinq ans. Le R. P. Lœwenbruck a aussi fait faire une petite retraite aux élèves de l'école et aux autres enfants, vers la fin de février, à l'occasion des quarante-heures (Lett. 19 janv. et 26 fév. 73.)

Cté de Cellule.

d'Août 1872 - Mars 1873.

1. Retraite. Personnel. — 2. Rentrée. Nombre d'élèves. Scolastiques. Retraite par le P. Delaplace. — 3 Mort de M. Schüll, gd scol. — 4. Orgue. Fête patronale. 2 fév. — 5. Ministère extérieur. — 6 Relations bienveillantes. — 7. Pouvoirs donnés par Mgr.

— 1. « Le 15 sept. s'ouvrait à Cellule la retraite annuelle des membres de la Cté: Pères, Frères et gds scolastiques. Elle fut prêchée par le P. Supérieur,

aidé du concours du P. Costes. Le 22 sept., fête de N.D. des Sept Douleurs, avait lieu la clôture des exercices, marquée par la prise d'habit des F.F. Myon et Sixte, et l'émission des vœux perpétuels des F.F. Sébastien et Vincent-de-Paul.

« Comme il a déjà été annoncé à la 1ère Partie du Bulletin, le Père Meillorat a remplacé le P. Ott, le P. Degressol, le P. Rivas. Le P. Walter, maintenant à Cellule pour fortifier sa santé, fait la classe de 6ème. Des Grands Scolastiques : M. Biehly, St Martin, puis M. Jarles, à son retour de la Martinique, ont comblé les vides laissés par le départ de MM. Blatterer, Jaxel et Wolf. »

— 2. « Le 8 oct. s'effectuait la rentrée, et bientôt l'on put compter un nombre de 224 élèves, y compris les Petits-Scolastiques. Ceux-ci sont de 30 à 35 environ ; de nouveaux postulants ont pris la place de cinq d'entre eux entrés au grand Scolasticat.

« La retraite annuelle des élèves a été prêchée cette fois par le R.P. Delaplace que le T.R. Père avait bien voulu envoyer tout exprès de la Maison-Mère. Elle a occupé les derniers jours d'octobre, pour être close à la fête de la Toussaint. Ecrivant au T.R. Père, le R.P. Delaplace disait au sujet de cette retraite : « J'ai quatre instructions par jour et un grand nombre de confessions. Je suis bien content des enfants, Scolastiques et élèves : le Bon Dieu aime et bénit la Maison. » (Lett. 30 oct. 72.)

« De leur côté, ils ont voulu exprimer au R.P. Delaplace, dans une adresse faite au nom de tous, les sentiments de leur pieuse reconnaissance pour le bien qu'il leur avait fait. » (Nov. 1872.)

— 3. « Le 26 déc. 1872, nous avons eu le regret de perdre un de nos grands-Scolastiques, M. Georges Schüll. Arrivé au St Cœur de Marie en sept. 1869, il dut le quitter au mois d'août 1870 pour raison de santé, et fut reçu dans la Cté de Cellule le 3 mai 1871. Il était gravement atteint d'une affection de poitrine qui ne fit qu'empirer. Sur ses vives instances, le T.R. Père autorisa le P. Hubert à lui donner l'habit religieux des Scolastiques. Il le revêtit avec bonheur le 29 juin, fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, et sur la fin de l'année, quelques jours avant Noël, il eut la consolation d'émettre ses vœux de religion. Il fit la Ste communion une dernière fois à la messe de minuit, puis dans la matinée du

lendemain, étant encore en parfaite connaissance, il reçut l'indulgence de la bonne mort; bientôt après il rendait le dernier soupir. C'était, comme il l'avait demandé à Dieu, le jour-anniversaire de la mort de sa mère, le 26 déc. fête de St Etienne diacre et martyr. (Lett. 27 déc. 72.)

— 4. « La chapelle de l'Etablissement vient de s'enrichir assez récemment d'un orgue. C'est le jour de la fête du St Rédempteur qu'on en a fait l'inauguration. Cet instrument compte 20 jeux; il a été fabriqué par un jeune facteur d'Alsace connu du cr Sébastien. C'est à St Joseph que nous aimons à rendre nos actions de grâces de cette précieuse acquisition. Bien que le prix de l'instrument fût de 5000 fr, ce n'est pas nous qui avons eu à débourser cette somme. Nos offices, comme on le pense, ont bien gagné en solennité. Le jour de l'inauguration qui était en même temps celui de la fête patronale du Petit-séminaire, nous avions un certain nombre d'ecclésiastiques. M. le curé du Marthuret officiait.

« Le 2 février, la conférence sur le Vre Père nous a été faite par le P. Costes. Appliquant à notre St Fondateur ces paroles de l'Evangile: « Nisi granum frumenti etc.... » il nous a fait voir son entier détachement des créatures et de la famille, sa mort à toute jouissance naturelle, et les fruits de cette mortification absolue, se produisant en lui d'abord, ensuite dans ses fils spirituels, et enfin dans les âmes confiées à leur zèle. »

— 5. « Outre le vicariat de la paroisse et l'aumônerie des Sœurs de la Visitation de Cellule, nos Pères trouvent assez fréquemment dans les invitations de MM. les curés des environs, l'occasion d'un certain ministère extérieur. Si l'on voulait répondre à toutes les demandes de ce genre, deux Pères trouveraient facilement à s'occuper. Par suite de certaines circonstances spéciales, le P. Walter, remplace tous les dimanches, M. le curé de Villencuve, l'oncle d'un de nos grands Scolastiques et le supplée au besoin pour les baptêmes, les enterrements et autres fonctions paroissiales.

« Le P. Supérieur a donné de son côté trois retraites, l'une à Clermont, dans la Cté des Sœurs, fondée par M. l'abbé de Meydat, (nov. 72), les deux autres aux religieuses de la Visitation de Cellule (2 oct.), et de Riom, ainsi que deux jours d'exercices spirituels aux enfants de Marie de la paroisse de St Amable dans cette dernière ville (Lett. 2 oct., 21 nov. 72 et Bullet.)

— 6. « Le clergé montre toujours à notre égard un véritable dévouement ; nous comptons près de 40 enfants : frères, neveux ou cousins des ecclésiastiques du diocèse.

« Nos relations sont aussi excellentes avec la noblesse vraiment catholique des environs. Ainsi le 7 oct. dernier avait lieu au château de M. Léon de Chazelles, la bénédiction d'une chapelle domestique pour laquelle nos Pères de Rome avaient obtenu du St Père, les privilèges demandés en pareil cas. Le P. Supérieur fut invité à la cérémonie avec Mgr l'Evêque de Clermont et trois de ses chanoines titulaires.

— 7. « Du reste, l'administration diocésaine et Monseigneur lui-même continuent de nous témoigner la plus grande confiance. Le P. Supr ayant adressé une demande de pouvoirs à l'Evêché, Sa Grandeur a fait accompagner la feuille de concession des paroles suivantes, qui indiquent bien les bonnes dispositions où elle est à notre égard.

« J'ai rédigé la feuille de pouvoirs que vous désirez ; je vous l'envoie. Je crois qu'elle renferme amplement tout ce que vous souhaitez. S'il y avait quelques modifications à y apporter, il sera facile d'en rédiger une autre. »

Voici l'énumération de ces pouvoirs, qu'il est utile de consigner ici pour l'avenir.

Nous Louis-Charles Féron, évêque de Clermont

Vu la demande qui nous a été adressée par le R. P. Hubert, supérieur du Petit séminaire de Cellule, accordons les pouvoirs qui suivent :

1° Au R. Père, qui sera établi supérieur du Petit séminaire de Cellule, pendant tout le temps de sa supériorité, tous les pouvoirs que nous accordons à MM. les Curés et desservants pour confesser, bénir les croix dans les lieux publics, les ciboires, les ornements et les linges sacrés, avec la faculté d'en user dans tout le diocèse ; de plus, les pouvoirs d'absoudre des cas réservés, de permettre de toucher les vases et linges sacrés

2° A tous les Pères de la Congr du St Esprit et du St Cœur de Marie en résidence ou de passage au dit petit séminaire, les mêmes pouvoirs qu'au R. P. Supérieur, mais pour l'intérieur de la maison seulement, si ce n'est en cas de besoin extraordinaire ou de l'avis ou avec la délégation du R. P. Supérieur, ils pourront en user même à l'extérieur. Pendant les vacances ou en tout autre temps, ils pourront confesser les élèves actuels de la maison dans tout le diocèse.

3° Au R. Père qui sera chargé de remplir dans la paroisse de Cellule les fonctions

de Vicaire, sur la présentation du R. P. Supérieur, ou, en l'absence du dit Vicaire, à tout autre Père désigné, autant que possible, par le P. Supérieur, les pouvoirs ordinaires de Vicaire, à trois lieues à la ronde.

4°. A tous les prêtres n'appartenant pas à la Cong.n, en résidence ou de passage au dit petit-Séminaire, ceux des pouvoirs ci-dessus désignés que le R. P. Supérieur jugera à propos de leur déléguer.

Fait à Clermont, le 21 janv. 1873.

Cté de Bordeaux.

Juillet 1872 à Mars 1873.

1. Retraite annuelle. – 2. Œuvre militaire. Cercle fermé. – 3. Retraite aux mères de famille etc. – 4. Départ du P. Jacques Postt-Frère.

— 1. « Notre retraite annuelle, présidée par le R. P. Supérieur, a eu lieu peu de temps après son retour de Paris (1er 8 sept.), où il s'était rendu pour assister à ces mêmes exercices. Il nous rappela les instructions qu'il avait entendues à la Maison-Mère. »

— 2. « Nous avons parlé au dernier Bulletin (T. IX. p. 43.) de l'œuvre des soldats ayant dans notre chapelle son centre religieux. Pour préparer ces braves militaires à la fête de St Maurice, leur patron, (22 sept.), le digne ecclésiastique qui s'en occupe, leur a donné lui même une petite retraite. Les exercices, suivis par un nombre de 150 à 200 soldats, avaient lieu dans notre chapelle. La clôture s'est faite à la cathédrale avec une grande solennité.

« Par suite de regrettables difficultés survenues avec l'administration militaire, celle-ci a fait fermer le cercle établi chez les Frères pour les soldats. On espère toutefois que cette mesure, qui date du mois de février, sera prochainement levée. »

— 3. « Cette année, c'est M. l'abbé Campana, missionnaire diocésain et frère d'un de nos scolastiques de Langonnet, qui a prêché la retraite des mères de famille. Sa parole a été bien goûtée, et l'on a pu remarquer une assistance plus nombreuse à ces exercices spirituels que précédemment: soit environ 100 sociétaires le matin; 200 le soir.

« Les Sœurs de St Joseph ont eu aussi leur retraite vers la fin de septembre, prêchée par le R. P. Supérieur. (23 – 30 sept.)

« L'aumônerie de l'hospice des vieillards tenue par les Sœurs de la Ste Agonie, et confiée quelque temps au P. Richard pendant l'absence de M. Rouanet, a été reprise par ce dernier. »

— 4. « Le 18 nov. le P. Jaouen nous a quittés pour rentrer à la Guadeloupe. Quelques jours après, le 28 du même mois, nous recevions un jeune homme, M. Jolivet, que nous espérons faire entrer bientôt au noviciat des Frères comme postulant. »

Cté de Toulon.

d'Août 1872 à Mars 1873.

1. Jugements des 28 mai et 31 août 1872. — 2. Dépit de la municipalité. Appel. — 3. Dispositions en notre faveur. La sentinelle du midi. — 4. Zèle et générosité de M. Roland, notre avocat. — 5. Haine des Ronges contre les Cies religieuses. 6. Ecole. Œuvre de la jeunesse. Cité ouvrière. — 7. Monastère Pères. — 8. Mort d'une sœur. — Personnel. Visite à Mgr de Fréjus. Nouvel archiprêtre. — Appendices. — Jugements. Arrêt de la Sentinelle du Midi. — Sentence de la Cour d'appel.

— 1. Le dernier Bulletin de la Cté de Toulon (t. IX. p. 32 imentionnait, on s'en souvient, un premier jugement rendu le 28 mai 1872 dans l'affaire du procès entrepris contre la ville. Ce n'était toutefois qu'un jugement interlocutoire, qui, tout en préjugeant dans ses considérants, et même implicitement dans la sentence rendue, le fond du débat, exigeait avant le prononcé définitif, une expertise préalable, sur les dégradations commises dans notre établissement.

Le second jugement devait être porté le 21 août 1872; il ne fut rendu cependant que le 31 du même mois. Les conclusions étaient plus favorables encore qu'on ne l'avait espéré; car le tribunal, après avoir déclaré la commune responsable des dégradations commises dans les immeubles, de la disparition d'une partie du mobilier et des dégâts constatés dans les autres meubles, condamnait la dite commune à payer 2551 fr. 19 pour les dégradations; 7654 fr. 40 pour le mobilier enlevé ou endommagé, plus 2000 fr. de dommages intérêts par suite de non jouissance; le tout portant intérêt à partir du 3 nov. 1871. Soit un total de 12500 fr. environ.

— 2. Ce jugement rendu, la ville, avant d'interjeter appel, avait un délai de deux mois, depuis le jour où il lui aurait été dûment signifié. Or, malgré les démarches de nos Pères et celles de l'avocat et de l'avoué, M. et M. Roland et Ortigues, deux longs mois précédèrent encore la signification de cette sentence, différée jusqu'au 4 nov. : ce qui éloignait d'autant l'issue de cette regrettable affaire.

Pas n'est besoin de dire le souverain mécontentement de la municipalité au sujet de l'arrêt porté contre elle. Le Maire surtout M. Allègre, exprimait bien crûment son dépit. L'ayant vu en une circonstance, M. Roland lui dit : « Et le procès de la Ste Famille, que pensez-vous de cette affaire ? » — « Pardié, répondit-il, « nous rappellerons contre un jugement aussi scandaleux. — Ce « J.... f.... de Président !.... » Et en effet, quelque temps plus tard le 23 déc., le P. Suillaud recevait du R. P. Provincial communication de l'appel qui lui avait été légalement notifié, comme gérant de la Société de la Ste Famille. (Lettre 21 nov. et Bull.)

Depuis ce moment nos Pères se sont occupés de presser la solution d'un débat que la Commune de Toulon au contraire cherche, ce semble, à faire traîner en longueur. D'après les conseils de M. Roland, le P. Suillaud a écrit au 1er Président de la Cour d'Aix, où la cause sera reportée, pr lui signaler et le mauvais vouloir de la municipalité et le préjudice que causent à notre établt les délais que nous subissons. 29 janv.) Depuis, et toujours conformément aux avis de ces Mrs (Roland et Ortigue, une demande par incident a été ajoutée au procès principal, dans le but d'obtenir une indemnité plus grande en dédommagement de la non jouissance prolongée (Lettre 23 et 25 déc. 72.)

L'affaire, on en a du moins l'espérance, sera jugée à Aix, en Cour d'appel, avant la fin de mars. C'est donc plus que jamais le moment de demander à Dieu, par l'intercession de St Joseph, qu'Il mette un terme à ce malheureux débat, en assurant enfin une solution favorable et définitive.

— 3. L'arrêt du tribunal rendu en faveur de notre Cie, a été pleinement ratifié dans l'opinion de la partie saine et conservatrice de la population toulonnaise. On voyait avec joie frapper du verdict de la justice les actes de cette administration révolutionnaire qui, au lendemain du 4 septembre, avait violemment usurpé à Toulon la gestion des affaires publiques. La Sentinelle du Midi se fit l'interprète de ces sentiments, et elle inséra dans ses colonnes (N° du 5 sept. 72.) la protestation que le P. Suillaud avait rédigée, en date du 3 oct. 1870, avant de quitter

Toulon pour se plaindre de l'injustice dont la Cté et l'œuvre entière de la Ste Famille étaient alors l'objet. Ce sont là des écrits à conserver pour l'honneur de notre établissement: on les trouvera avec les jugemts à la fin de ce bulle.

— 4. S'heureux succès de la cause revient en grande partie à notre zélé défenseur, M. Roland, dont nous avons eu l'occasion de faire connaître déjà le mérite et le remarquable dévouement à tous les intérêts religieux. Cependant il n'a voulu accepter pour ses services aucun honoraire. « Tout moi, mon R. Père, écrivait-il au R. P. Provincial en date du 28 mai 1872, je vous remercie humblement de l'honneur que vous avez daigné me faire en m'associant à l'œuvre de revendication légale que vous avez poursuivie avec une si noble énergie et dont j'aurais voulu et dont je voudrais encore abréger les fatigantes mais inévitables lenteurs: je vais presser l'avoué pour faire l'impossible pour précipiter le dénouement.

« C'est une réparation tardive sans doute et qui ne devait pas vous être refusée, mais c'est par-dessus tout la flétrissure d'actes odieux à qui il n'a manqué pour s'imposer définitivement que le concours des circonstances. La population de Toulon subira, de son côté, le juste châtiment de sa pusillanimité dans des temps où la résistance est un devoir: puisse-t-elle profiter de cette leçon dans un avenir qui se rapproche sous un aspect bien menaçant! »

Touché du noble désintéressement de M. Roland, le T. R. Père a fait solliciter à Rome en sa faveur la croix de Pie IX. Cette demande, adressée au nom de plusieurs instituts religieux, défendus comme nous par cet illustre avocat, puis apostillée par Mgr Jordany, évêque de Fréjus, a été envoyée au T. Freyd, et l'on espère qu'elle ne restera pas sans résultats. Voici comment M. Roland s'est empressé de répondre à l'annonce qui lui était faite de la faveur demandée à Rome. C'est une lettre qui mérite d'être citée ici en entier.

Toulon, fin septembre 1872.

« Mon très-Révérend Père, vous récompensez mon humble labeur au-delà de ses mérites par l'expression si affable de votre reconnaissance personnelle et par les témoignages de satisfaction que vous voulez bien me transmettre de la part du très-Révérend Père Général.

« J'ai goûté, depuis deux ans surtout, de bien douces jouissances, en essayant de servir l'Eglise et les admirables Instituts que son esprit inspire; par une faveur inappréciable de la Providence, j'ai pu venir un peu en aide à toutes les Sociétés religieuses de notre ville anarchique; mais j'ose dire que c'est au service de votre cause que mon cœur s'est spécialement complu. J'avais à tâche de faire réparer solennellement par la justice le brutal outrage d'une administration démagogique dont nous

subissons encore la honte. Dieu a éclairé nos juges, dont l'opinion publique a ratifié la sentence; pour moi, je ne puis dire la joie que j'ai éprouvée dans l'intime de mon âme: c'était en même temps le bonheur d'avoir pu manifester ma profonde affection pour vos saints religieux de Toulon et d'avoir vu triompher dans leurs personnes les grands intérêts dont vous leur aviez confié la défense.

« Je croyais être au comble de l'honneur que Dieu et vous m'aviez fait en daignant m'associer aux luttes du bien contre l'impiété; aujourd'hui vous parlez, Mon Révérend Père, de la porter à l'excès, et j'en ai comme l'âme troublée. Je sens si vivement l'indignité et l'insuffisance de mon zèle, que ma pensée n'ose s'arrêter à tant de faveurs. Porter les glorieuses couleurs de Pie IX, de ce grand Pontife qui souffre si magnifiquement pour la justice, les porter dans le temps même de son infortune et de ses délaissements; ce serait, je l'avoue, à mes yeux, le suprême honneur; mais je n'ai point le droit d'aspirer à cette joie incomparable, et je dois borner mon ambition à accroître en moi l'amour de l'Eglise et de la Papauté, l'objet constant de mon dévouement et de mon enthousiasme chrétien.

« Daignez recevoir, mon Révérend Père, avec mes remercîments les plus vifs, l'expression bien tendre de mon affectueux et reconnaissant respect;

H. Roland, asoc.

Je vous prie de vouloir déposer mes humbles hommages aux pieds du Très-Rév^d Père Supérieur-général.

— 5. L'esprit d'opposition au clergé, surtout aux Congrégations religieuses, continue d'animer les hommes de la république-rouge, si nombreux à Toulon. « Ainsi, dit le P. Suillaud, les Maristes soutiennent depuis deux mois un procès contre un individu qui a eu ses vitres brisées et qui accuse de ce méfait les domestiques des Pères. On a menacé de mettre le feu à leur Etablissement. Heureusement que le Sous-Préfet fait faire bonne garde.

« Quant à nous, il suffit d'un mauvais sujet pour nous susciter des difficultés comme celles-là. Dans la classe ouvrière on ne cesse de parler de nous en mauvaise part et de convoiter nos prétendues richesses.

« Le maire et son conseil municipal viennent de retrancher un supplément de logement aux curés de la ville. Quand on demande au maire la raison de cette suppression, il dit: « c'est pour payer les Pères du St Esprit. » (Lett. 3 fév. 73.)

— 6. « Malgré bien des entraves, ajoute le Bulletin de la Ct^é, le bien se fait humblement: Notre école compte 60 enfants,

nombre à peu près égal à celui que nous avions avant notre expulsion. Ils ont en général un bon esprit, se montrant dociles envers les FF. Denis et Louis-Stanislas qui s'en occupent spécialement. L'inspecteur nous a félicités de la bonne tenue de notre classe. Le 21 août avait lieu la distribution des prix, suivie jusqu'au 2 septembre, d'une vingtaine de jours de vacances.

« Quant au mobilier de l'école, nous avons dû le renouveler; mais en prévision de nouveaux troubles où nous pourrions bien être dévalisés une seconde fois, le F. Denis a tracé sur les murs de grandes cartes géographiques. C'est d'une ingénieuse et sage économie. (Lett. 21 nov. 72.)

« L'œuvre de la jeunesse, bien ingrate à Toulon pour nos prédécesseurs, ne nous offre pas un meilleur succès. On avait essayé d'établir successivement des jeux, une musique instrumentale, un cercle, comme moyens d'attirer les jeunes gens et de faire prendre intérêt aux réunions du dimanche. Ces efforts n'ont pas eu les résultats qu'on désirait. Ce qui nous manque et ce qu'il faudrait c'est le concours de laïques pieux et zélés.

« La Cité est maintenant assez bien habitée. Nous y avons donné asile à deux familles d'Alsace et une de Lorraine. Pas d'immoralités ou d'impiétés à reprocher à nos locataires, lesquels sont, sinon tous d'excellents chrétiens, du moins d'honnêtes gens. Il y avait parmi eux cependant un individu adonné à la boisson. Comme il avait fait faire, au mois de septembre dernier, un enterrement civil pour son enfant, contre le gré de sa femme et sans que nous pussions y mettre obstacle, nous avons trouvé moyen de nous débarrasser de sa personne par voie d'huissier; il était en effet en retard pour le paiement de son terme. Il va sans dire que notre homme a été furieux contre nous, tellement que ayant rencontré le P. Supérieur dans la rue, il n'a pas manqué de l'injurier en le menaçant même de le tuer. » (Bull. et lett. 1er oct. 72.)

— J. « Notre ministère, quoique restreint, nous procure beaucoup de consolations. C'est tout d'abord auprès des enfants de l'école des garçons et de celle des filles que nous l'exerçons. Les personnes de la cité, qui sont pour la plupart des employés de la gare, ne viennent

que peu à l'église ; cependant il en est qui pratiquent. Notre ministère s'étend encore à un certain nombre d'âmes, tant du quartier de Ste Anne que de la ville. Quant aux malades, nous en voyons un peu de partout. Il n'y a que ceux de la ville même que nous nous bornons à confesser. Aux autres, nous pouvons donner le St Viatique et l'Extrême-Onction.

« Nous ne disposons encore pour nos offices que de la petite chapelle de l'œuvre de la jeunesse ; aussi nos fêtes ont eu moins d'éclat que par le passé. Là cependant règnent le silence et le recueillement, ce qui attire et fait aimer notre humble sanctuaire. A l'Assomption, à la Toussaint, à Noël, à la Purification, nous avons eu beaucoup de communions. Les Frères du Tiers-Ordre de St François ont célébré dans cette chapelle la fête de la Portioncule, et plusieurs autres personnes y sont venues pour gagner cette précieuse indulgence. » (Bull. et Lett.)

— 8. « L'école des Sœurs de la cité réussit d'une façon toujours satisfaisante. Ces bonnes religieuses ont eu à déplorer la perte de l'une de leurs compagnes, décédée de la fièvre typhoïde, le dimanche 8 sept. fête de la Nativité de la Ste Vierge. C'est dans notre chapelle qu'a eu lieu la messe de requiem ; à 1h 3/4 le clergé de St-Louis est venu chercher le corps. L'affluence nombreuse se composait de beaucoup d'hommes et d'une députation de chacune des Ctes religieuses de Toulon. C'était une manifestation en faveur de notre œuvre. Le curé de St Louis a offert au P. Supérieur son étole ; ce qu'il a accepté en témoignant combien il était sensible à cette délicate attention. » (Lett. 10 sept. 72.)

« Quelque temps plus tard, une autre Sœur de St François d'Assise, de la ville même, atteinte aussi de la fièvre typhoïde, avait le bonheur d'échapper à une mort certaine et dont le danger avait paru imminent, par un miracle dû à N. D. de Lourdes. Le Nº des Annales de Lourdes, qui rapportait le fait, entre autres témoins de la guérison, nommait le P. Suillaud, comme ayant constaté chez cette Sœur les mêmes symptômes alarmants remarqués chez celle qui avait succombé à la cité. » (Annales de N. D. de Lourdes, Nº de janv. 73.)

— 9. « Dans le courant du second semestre de l'année dernière que nous avons pu, grâce à la présence du P. René, régulariser

le service de notre cuisine. C'est le Frère qui nous la fait au lieu des Sœurs de St François; car jusque-là, nous recevions de chez les Sœurs les aliments tout préparés.

« Au mois d'octobre le P. Suillaud a fait une visite à Mgr Jordany à Fréjus. Il a été accueilli du prélat avec sa bonté accoutumée. (Lett. 22 oct. 72.)

« Nos relations, bonnes par le passé avec le clergé de la ville, gagnerent encore par suite de la nomination à l'archiprêtré de Ste Marie de Toulon, d'un curé qui connait et aime nos œuvres. Il a été appelé à ce poste pour remplacer le prêtre qui desservait cette paroisse en qualité de doyen archiprêtre représentant Mgr de Fréjus dans la ville, et qui est décédé le 8 décembre dernier. »

Jugement du 28 mai 1872.

Au nom du peuple français, le Tribunal civil de l'arrondissement de Toulon (Var) a rendu le jugement dont la teneur suit:

Entre M. Fic Le Vavasseur demeurant à Paris, rue Thomond, 30, agissant en la qualité de gérant de la Société en commandite la Sainte Famille, constituée par acte reçu aux minutes de Maître Brest, notaire à Toulon, à la date du 29 avril 1860, et par déclaration du même notaire, en date du 9 mai suivant, demandeur par exploit d'ajournement du 20 janv. 1872 du ministère de Chambon, huissier à Toulon, enregistré, comparaissant par Me Ortigue son avoué constitué, d'une part.

Et la Commune de Toulon, Département du Var, poursuites et diligences de M. Vincent Gaëtan Allègre, son maire, avocat domicilié et demeurant à Toulon, soit le dit Sieur Allègre, en sa qualité de maire, ladite Commune de Toulon autorisée à ester dans la présente instance par arrêté du Conseil de Préfecture du Var, en date du 10 fév. 1872, défenderesse sur le susdit ajournement du 20 janv., se disant demanderesse en garantie contre l'Etat aux fins d'un exploit d'ajournement sous sa date, comparaissant par Me Denans son avoué constitué d'autre part.

En présence de Mr le Préfet du Var représentant l'Etat défendeur sur le dit exploit en garantie, non comparaissant.

L'audience publique ouverte et la cause appelée, Me Ortigue avoué pour et au nom de M. Le Vavasseur en sa qualité de gérant de la Sainte Famille défenderesse, a conclu, comme dans ses conclusions versées au procès par acte d'avoué du 18 mai courant, à ce qu'il plaise au Tribunal.

1° Déclarer la Commune de Toulon responsable des dégradations commises

au couvent, à la chapelle et à l'œuvre de la jeunesse, dépendant du grand établissement que la dite Société de la Ste Famille possède à Toulon, au nord de la gare, pendant l'occupation arbitraire qu'en ont prise les mobilisés dans les premiers jours du mois de Nov. 1870 et de la disparition de la plus grande partie des meubles et effets mobiliers qui s'y trouvaient au moment de cette occupation.

2°. Par suite condamner la Commune de Toulon à payer à M. Levavasseur ès-qualités :

A. La somme de 2,850 f. montant des réparations à faire aux dits couvent, chapelle et œuvre de la jeunesse, par suite des dégradations qui y ont été commises par les mobilisés et pendant leur occupation, à moins que le Tribunal ne préfère avant de statuer sur ce chef, ordonner que par un ou trois experts convenus ou nommés d'office, les lieux susdits seront vus et visités et examinés avec mission de constater les causes et l'importance des dites dégradations, se réservant en ce cas, la dite Société la Sainte Famille d'augmenter le chiffre de la demande suivant le rapport d'estimation qui sera dressé, avec intérêt de droit du jour de la demande, soit du 15 nov. 1871

B. Une autre somme de 7259 f. 30 c, valeurs des meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans les lieux dont s'agit, et qui ont disparu pendant leur occupation par les mobilisés avec intérêt comme dessus.

C. Et une autre somme de 10,000 f, à titre de dommages intérêts, en réparation du préjudice souffert et à souffrir par la Ste Famille, par suite de la privation de la possession et jouissance des lieux susdits, avec intérêts comme dessus.

Le tout avec dépens dont distraction au profit de Me Ortigue, avoué, sur son affirmation de droit et sous toutes réserves généralement quelconques, notamment d'amplier, modifier et rectifier en tout état de cause.

Me Denans, avoué pour la Commune de Toulon, défenderesse, a conclu, comme dans ses conclusions versées au procès, par acte d'avoué du 21 mai suivant à ce qu'il plaise au tribunal débouter purement et simplement le Sr Levavasseur de ses fins et conclusions comme injustes et mal fondées, tant par fins de non recevoir que défaut d'action et injustice au fond, avec dépens distraits au profit du dit Me Denans sur son affirmation d'en avoir fait les avances.

Subsidiairement, pour le cas où le tribunal croirait devoir repousser cette fin de non-recevoir, dire et ordonner que la commune de Toulon ne sera tenue que des réparations à faire par suite de l'occupation des mobilisés, évaluées approximativement à 1100 f, en écartant la question des dommages-intérêts et des sommes demandées pour la disparition des objets mobiliers dont l'existence n'est pas suffisamment constatée et dont la disparition ne peut être prouvée d'une façon précise quant au moment et surtout quant aux auteurs.

Et très-subsidiairement, réserver à la commune de Toulon, en cas de succombance, la garantie envers l'état, avec dépens distraits, comme dessus, sous toutes réserves et protestations de fait et de droit sauf d'amplier, modifier et

en tout état de cause

Faits. — La société en commandite la Ste Famille, constituée par acte du 29 Jav. 1860, notaire Me Brest à Toulon, et par déclaration du même notaire du 9 mai suivant, est propriétaire d'un grand établissement situé à Toulon au nord de la gare et comprenant une cité ouvrière, un local pour une œuvre de jeunes gens, un couvent pour loger des religieux, une chapelle pour l'œuvre des jeunes gens et une église pour la cité et le quartier environnant.

Me Fic Le Varasseur est aujourd'hui gérant de la société.

Un arrêté, en date du 2 oct 1870, rendu par M. Maurel, alors sous-Préfet de Toulon, a ordonné que dans les vingt-quatre heures, le supérieur de cet établissement, et ceux sous ses ordres, habitants du dit établissement, sortiraient de Toulon. Cette expulsion a eu lieu le lendemain 3 octobre.

A la date du 5 nov suivant, l'administration municipale de Toulon a logé sans droits, ni titre, un nombre considérable de mobilisés dans le couvent, la chapelle et l'œuvre de la jeunesse dépendant de l'établissement dont il s'agit.

Cette occupation par les mobilisés a été une cause de dégradations et de dégâts fort graves pour les lieux occupés, et pour le mobilier qui y était renfermé et même de la disparition de la plus grande partie du mobilier.

Des pourparlers et une correspondance suivis ont eu lieu avec M. le Maire de Toulon pour arriver à la fixation de toutes indemnités dues à la société la Sainte Famille, à raison des faits sus relatés, mais la transaction n'a pu aboutir, et à la date du 15 nov. 1871, M. Le Varasseur, en sa qualité de gérant de la Sainte Famille, a déposé à la Préfecture du Var le mémoire prescrit par la loi, pour arriver à actionner en justice la Commune de Toulon.

Dans ce mémoire, le demandeur déclare qu'il est dans l'intention d'actionner la commune de Toulon pour la faire payer à la société dont il est gérant: 1°: la somme de 2850 f. à laquelle sont évaluées ces réparations à faire au couvent, à la chapelle et à l'œuvre de la jeunesse par suite des dégâts sus mentionnés.

2°: Une autre somme de 7259f, 30, valeur des meubles et effets mobiliers disparus

3°: Et une autre somme de 5000 f, à titre de dommages intérêts, pour avoir privé et continuer de priver la Sainte Famille de la jouissance et de la possession des lieux sus-désignés.

Récépissé de ce mémoire a été délivré ledit jour 15 nov. 1871

A la date du 20 janv. dernier, c'est-à-dire après l'expiration des deux mois de ce récépissé, et par exploit de Chambon huissier à Toulon, M. Le Varasseur ès-qualités, a fait ajourner la commune de Toulon en la personne de M. Allègre, son maire, à comparaître devant le tribunal de céans aux fins de s'entendre condamner à lui payer les trois sommes indiquées dans le mémoire précité, avec intérêts de droit et dépens, sous toutes réserves et sauf d'amplier,

modifier et rectifier en tout état de cause.

Sur cet ajournement qui contient constitution d'avoué en la personne de Me Ortiques la commune de Toulon a constitué avoué en la personne de Me Denans, suivant acte d'avoué à avoué du 21 janv. dernier, Chafan, huissier audiencier.

Par acte d'avoué du 18 mai courant, Me Ortique, pour M. Le Vavasseur ès-qualités a versé au procès les conclusions plus haut transcrites prises à l'audience.

Me Denans, pour la commune de Toulon, autorisée à ester en justice par arrêté préfectoral du 10 fév. 1872, a versé au procès les conclusions plus haut transcrites, par acte d'avoué à avoué du vingt-un mai.

L'affaire inscrite au rôle a été, après de nombreux renvois, appelée utilement à l'audience du 22 mai, à laquelle elle a été conclue contradictoirement comme il est dit ci-dessus.

A cette audience M. Me Roland et Blache, avocats, ont plaidé le premier, pour la société la Sainte-Famille, et le second pour la commune de Toulon.

A l'audience du lendemain 23 mai, les deux avocats ont répliqué et Mr. Reboul substitut du Procureur de la République a été entendu en ses conclusions verbales et motivées.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à l'audience de ce jour.

En droit. — Ne faut-il pas déclarer la commune de Toulon responsable des faits dont la société la Sainte Famille demande réparation et indemnité?

2e. En cas d'affirmation, ne faut-il pas, avant de statuer sur cette double demande, nommer des experts chargés de donner au tribunal les éléments nécessaires pour fixer le montant des réparations et des indemnités?

Quid des dépens? — Qualités maintenues sur opposition.

Toulon, le 18 juin 1872.

Le Président, signé. Roque.

Sur quoi: — Attendu que par un arrêté à la date du 2 oct. 1870, M. le Sous-Préfet de Toulon, Maurel, a ordonné l'expulsion dans les 24 heures du Supérieur et des Pères du St. Esprit qui dirigeaient avec tant d'abnégation et un si touchant dévouement pour la classe ouvrière, le grand établissement connu sous le nom de l'Œuvre de la Sainte Famille, et qui a été constitué en société par actes du Notaire Brest à Toulon, en date des 29 avril et 9 mai 1860.

Attendu que par un autre acte arbitraire, 1500 mobilisés, à la suite de l'expulsion de ces religieux de leur propriété, ont été casernés à la date du 5 nov. suivant, pour les soins de l'autorité municipale dans les locaux de cet établissement et notamment dans la chapelle.

Attendu que le demandeur, en sa qualité de gérant de la Sainte Famille, prétend qu'indépendamment des actes de la plus douloureuse profanation, de graves dévastations ont été commises aux immeubles dont il s'agit, pendant le

séjour des mobilisés ; qu'une notable partie du mobilier aurait disparu et que des dégradations sérieuses existeraient sur la partie qui n'a pas été enlevée.

Attendu que M. le maire, dans les conclusions prises en son nom et dans les moyens développés par son défenseur à l'audience décline, comme représentant de la commune, toute responsabilité dans les actes de dévastation qui se sont accomplis, qu'il soutient que s'il a coopéré au casernement des mobilisés dans les lieux dont il s'agit, c'est comme agent du gouvernement ; qu'il a été allégué il est vrai, qu'un ordre préfectoral aurait existé au sujet du casernement de ces mobilisés dans l'établissement de la Sainte-Famille, mais que cet ordre n'a pas été représenté et qu'il est certain qu'il n'a jamais été donné que le casernement des mobilisés rentrait dans les attributions de l'autorité municipale.

Attendu que la garde nationale est une institution placée dans chaque commune sous l'autorité du Maire. (Art. 6. de la loi du vingt deux mars 1831).

Qu'elle est pour son administration et sa comptabilité sous l'autorité administrative municipale, que ses dépenses sont votées et surveillées comme toutes autres dépenses municipales, ainsi qu'il résulte de l'art. 79 de la loi précitée.

Que les mobilisés sont des corps détachés de la garde nationale pour la défense du pays. (art. 138 de la même loi.)

Qu'un décret du gouvernement provisoire, à la date du 22 oct. 1870, met leur équipement et leur armement à la charge des communes dans une certaine mesure, qu'il n'est pas juste de prétendre d'ailleurs que les mobilisés fussent dès leur incorporation sous la direction de l'autorité militaire, qu'aux termes de l'art. 11 du décret du gouvernement provisoire du 11 oct. 1870, c'est seulement à partir du jour où ils sont en marche que les mobilisés sont à la disposition du ministre de la guerre et soumis à la même discipline que l'armée, que jusque-là ils étaient placés sous la surveillance et l'autorité de M. le maire de Toulon, que ce dernier a fait procéder à certains aménagements pour recevoir les mobilisés, que d'ailleurs aucun inventaire régulier n'a été dressé au moment de la prise de possession par les mobilisés ; que par conséquent il est mal fondé à repousser la responsabilité invoquée contre la commune.

Attendu que le maire de Toulon ne saurait encore, en ce qui touche le mobilier, se prévaloir efficacement pour repousser la demande sur le défaut d'inventaire contradictoire au moment de l'expulsion des Pères du St Esprit, que ce serait là formuler une singulière exigence que de prétendre qu'au moment où ces pauvres religieux qui n'avaient d'autre titre à ces persécutions que le bien qu'ils avaient fait à notre cité et particulièrement à la classe ouvrière, objet de leur constante sollicitude, étaient dépouillés violemment et par l'acte le plus arbitraire de leur propriété et chassés de Toulon, ils auraient dû avoir encore le souci de convier l'autorité municipale ou préfectorale à procéder contradictoirement à l'inventaire régulier du mobilier qui garnissait leur établissement ;

Attendu qu'avant de statuer au fond, il est nécessaire de faire déterminer l'importance des dégradations commises soit à l'immeuble, soit à la partie du mobilier qui n'a pas été enlevé, qu'il y a lieu de nommer des experts qui auront pour mission de fixer le chiffre de ces dégradations et de prendre, pour y parvenir, tous les renseignements qu'ils jugeront convenables.

Pour ces motifs : — Le Tribunal civil de Toulon (Var) Ouï à l'audience du 23 mai courant M. Reboul, Substitut de M. le Procureur de la République, en ses conclusions conformes au présent.

Avant dire droit au fond et tous droits et moyens des parties réservés

Ordonne que par les Sieurs Celles, Conducteur des Ponts et Chaussées, Masson et Votier entrepreneurs maçons, tous demeurant à Toulon, experts que le Tribunal commet d'office à cet effet, faute par les parties de s'être entendus pour leur désignation et qui prêteront serment entre les mains de M. le Président du Tribunal à la première audience utile et sans qu'il soit besoin d'un autre désignation, les lieux litigieux seront visités à l'effet de déterminer l'importance des dégradations commises :

1° dans les immeubles dépendant de l'établissement de la Ste Famille à Toulon à la suite de l'expulsion des religieux après le 2 oct. 1870 et du casernement des mobilisés à partir du 5 nov. 1870 ; 2° au mobilier encore existant dans cet Etablissement et de déterminer le chiffre des réparations nécessaires, dit que les experts s'entoureront de tous les renseignements nécessaires pour établir quelle est l'origine des dégradations et qui doit en supporter la responsabilité, qu'ils entendront les parties dans leurs explications relativement à l'importance du mobilier ; de tout quoi lesdits experts dresseront rapport dans un mois, à partir de leur prestation de serment, et faute par eux de ce faire dans ledit délai dit qu'il sera procédé à leur remplacement par ordonnance de M. le Président du Tribunal rendu à la requête de la partie la plus diligente.

Pour être ensuite par le tribunal statué ce que de droit. — Dépens réservés et joints au fond.

Ainsi jugé et prononcé à Toulon, au palais de justice en audience publique le 28 mai 1872.

Présents : MM. Roque Président, officier de la Légion d'honneur ; Ginesy, Pascal, Juges ; Reboul, Substitut de M. le Procureur de la République et Roche commis-greffier.

Le Président, signé : Roque, et Roche, commis-greffier

Enregistré à Toulon, le 13 juin 1872, folio 68, case 1ère ; reçu 5 francs 40 cent, décimes compris. signé : Thoumini.

En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le dit jugement à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique

de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement a été signé sur la minute par le Président et le greffier et scellé du sceau du Tribunal sur la présente.

+ Sceau du tribunal.

Jugement définitif
31 août 1872.

Au nom ....

Le Tribunal civil de Toulon (Var) a rendu le jugement dont la teneur suit.

Entre (Suit l'indication des parties plaidantes, comme au jugement précédent.)

Faits: — Les faits qui ont donné lieu au procès actuel sont suffisamment relatés dans les qualités et les motifs d'un jugement de ce tribunal à la date du 28 mai dernier, rendu contradictoirement entre la Société la Sainte Famille et la Commune de Toulon, on s'est référé donc aux dites qualités et aux dits motifs.

Le dispositif de ce jugement du 28 mai 1872, enregistré, est ainsi conçu: (Suit l'arrêté du premier jugement).

Ce jugement a été signifié à Me Denans avoué par acte d'avoué du 21 juin 1872, et à la Commune de Toulon, par exploit du 25 du même mois; le tout enregistré.

Par acte d'avoué du 22 juin, e Aufan huissier audiencier, enregistré, sommation a été notifiée à Me Denans avoué de la Commune à comparaître le 25 du dit mois de juin pardevant M. le Président pour assister à la prestation de serment des trois experts ci-nommés et à la fixation des jour et heure du commencement de leurs opérations

Ce serment a été prêté, le dit jour 25 juin et les experts ont fixé leurs opérations sur les lieux litigieux au vendredi 28 juin, à 8 heures du matin, le tout en présence de Me Ortigue avoué de M. Sévavasseur ès-qualités et de Me Denans avoué de la Commune de Toulon.

L'expertise a commencé en effet, les jour et heure sus-désignés, et elle s'est continuée les jours suivants, en présence des parties ou de leurs représentants, le rapport a été dressé le 16 juillet, enregistré à Toulon le 18 du dit, folio 84, recto case première et déposé au greffe le lendemain 19 du même mois.

L'expédition en dûe forme de ce rapport a été notifiée à Me Denans, avoué de la Commune par acte d'avoué à avoué du 31 juillet, e Aufan huissier audiencier, contenant avenir pour la première séance utile. — Sommation de communiquer a été notifiée au dit Me Denans par acte d'avoué du 26 août courant, enregistré.

L'affaire reportée au rôle a été après plusieurs renvois appelée utilement à l'audience publique du 20 août. — Et sur son appel, Me Ortigue avoué pour et au nom de M. Sévavasseur en sa qualité de gérant de la société la Sainte-Famille, demandeur, a conclu, comme

dans ses conclusions versées au procès, par acte d'avoué le 26 août, enregistré, à ce qu'il plaise au tribunal, vidant l'interlocutoire ordonné par son jugement du 28 mai dernier:

1° Déclarer, à nouveau, la commune de Toulon responsable: 1° des dégradations commises au couvent, à la chapelle et à l'œuvre de la jeunesse, dépendant du grand établissement que la dite société la Sainte-Famille possède à Toulon, au nord de la gare, pendant l'occupation arbitraire par les mobilisés; 2° de la disparition d'une grande partie des meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans les dits locaux et 3° des dégats commis à une partie des dits meubles et effets mobiliers qui existent encore.

2° Par suite condamner la dite commune de Toulon à payer audit M. Le Vavasseur-ès-qualités. A — la somme principale de 2,327f, 10c à laquelle les experts nommés par le susdit jugement du 28 mai 1872 ont évalué les réparations à faire aux bâtiments sus-désignés, plus une autre somme de 224f, 31c, montant du blanchissage à la chaux d'une partie des salles de l'école que le concluant avait fait faire à ses frais, avant l'ouverture de ladite école qui a eu lieu le 18 sept. 1871 et du blanchissage à faire aux voutes de l'église, blanchissage que les dits experts ont refusé d'allouer dans leur rapport, avec intérêt du jour de la demande ou du mémoire au Préfet, 15 nov. 1871; — B. à lui payer une autre somme principale de 7,509f, 50c, valeur des meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans les locaux dont s'agit et qui ont disparu pendant la dépossession du concluant, avec intérêt de droit à partir du quinze nov. 1871... C. une autre somme principale de 273f, 50, montant des dégats d'une partie des meubles et effets mobiliers qui existent encore, avec intérêt de droit comme dessus, et D. une autre somme principale de 10,000f à titre de dommages intérêts, en réparation du préjudice souffert et à souffrir par la Sainte Famille, par suite de la privation de la possession et jouissance des lieux dont s'agit, avec intérêt de droit à compter du 15 nov. 1871. — Le tout avec dépens dont distraction au profit de Me Ortigue avoué, sur son affirmation d'en avoir fait et de vouloir continuer d'en faire des avances sous toutes réserves.

Me Denans avoué pour et au nom de la commune de Toulon défendeur, a conclu, comme dans ses conclusions versées au procès par acte d'avoué du 26 août courant enregistré, à ce qu'il plaise au tribunal débouter le Sieur Le Vavasseur de ses fins et conclusions comme injustes et mal fondées tant par fins de non-recevoir que défaut d'action et injustice au fond, avec dépens distraits au profit de Me Denans, avoué, sur son affirmation d'en avoir fait les avances. — Subsidiairement, si le cas où le tribunal croirait devoir repousser cette fin de non-recevoir, dire et ordonner que la commune de Toulon ne sera tenue qu'aux réparations évaluées en la présence du Directeur de l'œuvre à 1100f.... — Donner acte à la commune de Toulon de ce qu'elle

accepte le chiffre 1277f50, représentant la valeur des déteriorations mobilières.

Dire et ordonner en outre, que la demande des Pères du St Esprit concernant le mobilier et s'élevant à 7639f40 sera rejetée comme non justifiée par les demandeurs à qui en incombe la charge.

Et très subsidiairement réserver à la commune de Toulon, en cas de succombance, sa garantie envers l'Etat, avec dépens distraits au profit de Me Demans, avoué, sur son affirmation d'en avoir fait les avances sous toutes réserves et protestations de fait et de droit, et sauf d'amplier modifier, rectifier, fins et conclusions en tout état de cause.

Mes Roland et Blache avocats, ont plaidé, le premier pour la Sainte-Famille et le second pour la commune de Toulon. — Mr Guichon de Grandpont, juge suppléant remplissant les fonctions de ministère public, en empêchement des officiers du Parquet, a été entendu en ses conclusions. — Après quoi le Tribunal a renvoyé le prononcé de son jugement à l'audience de ce jour.

En droit: — 1° Ne faut-il pas déclarer la commune de Toulon responsable des griefs dont se plaint la Sainte Famille? — 2° A quel chiffre faut-il évaluer l'indemnité due pour dégradations faites aux bâtiments? — 3° Quelle doit être l'indemnité due pour dégradations à une partie du mobilier existant? — 4° et à quel chiffre faut-il évaluer l'indemnité pour disparition du mobilier? — 5° Quelle indemnité faut-il allouer pour la dépossession et privation de jouissance?

Quid des dépens et sur les réserves de la commune contre l'Etat? qualités maintenues par opposition.

Sur quoi — En ce qui touche les réparations aux bâtiments,

Attendu qu'il résulte des constatations du rapport des experts: Celles, Masson et Votier à la date du 16 Juill. 1872, que le montant des réparations à faire aux immeubles de la Sainte-Famille, par suite des dégradations qui y ont été commises pendant le séjour des mobilisés à partir du mois de Nov. 1870, s'élève à la somme de 2327f19 que les experts ont opéré avec le plus grand soin, qu'ils se sont attachés à reconnaître les dégradations qui pouvaient être antérieures à l'occupation par les mobilisés, et ne les ont pas comprises dans ce chiffre, qu'il y a donc lieu de déclarer la commune responsable du montant des réparations déterminées par les experts.

Attendu que le P. Guillard entré en possession au mois de juillet 1871 d'une partie des locaux de l'œuvre, ceux de l'œuvre de la jeunesse avec sa chapelle et la cour a dû faire blanchir à la chaux plusieurs salles dans un but d'assainissement pour effacer des inscriptions et des dessins obcènes faits sur les murs; que les premiers experts avaient reconnu ce blanchissage nécessaire et l'avaient porté sur le mètre estimatif; qu'à ce sujet une somme de 224f a été dépensée par le P. Supérieur, qu'il est juste que la ville lui en tienne compte; qu'il y a lieu d'ajouter ce chiffre au total des réparations

immobilières porté à 2327f,19, que c'est donc à un chiffre total de 2551f,19 qu'il y a lieu de fixer le montant des réparations immobilières à la charge de la commune.

Attendu que le demandeur ès-qualités conclut qu'à ce chiffre d'indemnité soit ajoutée la somme de 300f pour le blanchissement de la voute.

Mais attendu qu'il résulte du rapport des experts que la voute n'a pas été salie, qu'elle est fort élevée et dans des conditions où l'aération pendant quelques jours, peut dissiper les miasmes laissés par l'occupation, qu'il n'y a point en conséquence lieu d'ajouter cette somme de 300f au chiffre sus-énoncé de 2327f,19c.

En ce qui touche les dégradations occasionnées au mobilier.

Attendu que les experts ont évalué le montant des réparations à faire au mobilier, par suite des dégradations qui y ont été faites pendant le séjour des mobilisés à la somme de 298f,50, qu'il y a lieu d'adopter l'évaluation des dits experts et de mettre cette somme à la charge de la commune.

En ce qui touche le mobilier disparu.

Attendu que l'inventaire dressé par les soins de la commune à la date du 22 nov. 1870, et non contradictoirement avec les Pères du St. Esprit, ne saurait être considéré comme renfermant l'indication exacte et complète du mobilier, qui existait dans cet établissement au moment de l'arrêté d'expulsion ou soit à la date du 2 oct. 1870; qu'il s'est écoulé 48 jours entre la date de l'expulsion des religieux et la date de cet inventaire; qu'il est certain que pendant ce temps des soustractions considérables ont été commises dans les divers locaux que les experts ont dans leur rapport constaté la facilité qu'ont eu les spoliateurs pour s'introduire dans le couvent; qu'ils déclarent que, des renseignements qui ont été donnés, il résulte que des objets soustraits ont été vendus à vil prix et que des livres ont été enlevés au vu de plusieurs personnes; que les auteurs de ces soustractions ont poussé le cynisme et la perversité jusqu'à porter des objets de culte et des ornements sacerdotaux jusque dans des mauvais lieux, d'où ils ont été transportés au greffe du Tribunal.

Attendu qu'à la date des 1er et 2 oct. 1870, le P. Guillaud, supérieur de la Société de la jeunesse, avait, suivant d'ailleurs les prescriptions des réglements de son ordre, dressé un inventaire de tous les meubles qui garnissaient l'Etablissement de la Ste Famille; que les indications de cet inventaire et les affirmations du P. Guillaud sur le montant du mobilier et sa valeur inspirent au Tribunal une entière confiance, qu'en parcourant cet inventaire on acquiert la conviction de la nécessité absolue de tous les objets soit mobiliers ordinaires, soit objets du culte qui y figurent, pour un établissement de cette importance dont le personnel s'élait élevé jusqu'à 11 religieux; que le caractère des demandeurs jure pour eux, que l'exacte appréciation

qu'ils ont fait du chiffre relatif aux dégradations immobilières qui est même inférieur à celui fixé par les experts, donne la mesure de la rigoureuse exactitude qu'ils ont mise dans l'indication du nombre et de la valeur des meubles soustraits; que victimes de la violence et des actes les plus arbitraires, on ne saurait équitablement leur reprocher aujourd'hui de ne pas administrer sur l'effectif réel du mobilier, à la date de leur expulsion, une preuve complète; que l'impossibilité pour eux d'administrer, sur ce point, une preuve régulière tient à un événement de force majeure, qu'ils ne sont point, par conséquent, soumis aux règles ordinaires du droit pour la preuve; que le Tribunal peut, aux termes de l'article 1353 du code civil, se déterminer par des présomptions graves, précises et concordantes; que ces présomptions existent avec toute leur puissance dans la cause; qu'il est de toute justice de consacrer comme l'expression de la vérité, le chiffre de 7659^{f}40, comme représentant la valeur des meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans les locaux dont s'agit et qui ont disparu pendant la dépossession des demandeurs et de condamner la commune de Toulon de leur tenir compte de la dite somme, avec intérêts de droit à partir du dépôt du mémoire entre les mains du Préfet du Var.

Attendu que la commune de Toulon prétend vainement qu'elle ne saurait être responsable de la disparition de tout le mobilier; les détournements étant du moins en grande partie antérieurs à l'entrée des mobilisés dans cet établissement, qu'il résulte des documents de la procédure et du rapport des experts que dès l'expulsion des Pères du St. Esprit les clefs de cet établissement ont été mises à la disposition de la ville, que dès-lors il a été sous sa garde et placé sous la responsabilité que les experts constatent dans leur rapport, que le 4 oct. à 7 h. du soir les clefs furent confiées par ordre du Sous-Préfet au Sieur Bayle, chargé des locations des maisons qui font partie de l'oeuvre de la Sainte-Famille et que quatre ou cinq jours après, le nommé Davin, agent de la commune, dont le nom ainsi que celui de ses complices, pour leurs crimes, dans ces temps troublés, est dans notre cité voué à la réprobation publique, aurait exigé la remise des clefs et aurait signifié à ce dernier de ne plus s'occuper de cet établissement, que dans ces conditions on peut dire qu'il existe entre l'acte arbitraire du Sous-Préfet Maurel et la participation de la commune à cette dépossession violente pour l'occupation en son nom de ces lieux une sorte d'indivisibilité, que la prise de possession par la ville ou en son nom a été dans le voisinage immédiat du fait de l'expulsion; qu'il n'y a en conséquence que justice à la rendre responsable de la disparition du mobilier dès l'origine même des soustractions et des dévastations commises.

En ce qui touche les dommages-intérêts

Attendu que le demandeur en fixant à 10,000 f. le chiffre des dommages-intérêts représentant les pertes par lui subies et les avantages dont la cité de la Sainte-Famille a été privée par suite de cette expulsion violente, est loin d'avoir exagéré la demande ; que par l'énumération faite à l'audience des pertes subies, et des avantages dont la société a été privée, le conseil de la Sainte-Famille a porté un chiffre de plus de 20,000 f, que le chiffre porté dans les conclusions est seulement de 10,000 f. représentant les pertes subies par suite de la dépossession, du défaut de jouissance et de location, qu'il y a lieu de retrancher de ce chiffre une somme de 2000 f. seulement représentant les dépenses de voyage et de retour des Frères religieux à la suite de l'arrêté d'expulsion, que ces dépenses sont la conséquence directe de l'arrêté d'expulsion, qui est l'œuvre exclusive de M. le Sous-Préfet Maurel, et ne saurait dès lors engager la responsabilité de la ville de Toulon, qu'il y a donc lieu de réduire à 8000 f. le chiffre des dommages-intérêts que l'occupation par elle ou en son nom de l'Etablissement dont s'agit a entraînés pour ladite société.

Attendu qu'aux termes de l'art. 130 du code de procédure civile, toute partie qui succombe doit être condamnée aux dépens

Pour ces motifs : — Le Tribunal civil de Toulon (Var) ouï à l'audience du 29 du courant, M. Guichon de Grandpont, Juge suppléant, faisant fonctions de Procureur de la République en remplacement des membres du Parquet, qui a déclaré s'en rapporter à justice. — Vidant l'interlocutoire ordonné par son jugement, à la date du 28 mai dernier.

Déclare la commune de Toulon responsable : 1°. des dégradations commises au couvent, à la chapelle et à l'œuvre de la jeunesse, dépendantes du grand Etablissement que la Société de la Ste Famille possède à Toulon au Nord de la gare, pendant l'occupation arbitraire par les mobilisés ; 2°. de la disparition d'une grande partie des meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans les dits locaux et 3°. des dégats commis à une partie des dits meubles et effets mobiliers qui existent encore.

Et par suite condamner la dite commune de Toulon à payer au Sieur Le Vavasseur en sa qualité de gérant de la dite Société de la Sainte-Famille.

1°. La somme principale de 2327 f. 19 c. à laquelle les experts nommés par le jugement du 28 mai dernier ont évalué les réparations à faire aux bâtiments ; — Plus une autre somme de 224 f. montant du blanchissage à la chaux que le demandeur avait fait faire à ses frais avant l'ouverture de l'école qui a eu lieu le 18 sept. 1871. — Dit n'y avoir lieu à condamner la commune à payer la somme de 300 f. pour le blanchissage des voûtes de l'église. — Dit que les sommes ci-dessus au paiement desquelles la commune est condamnée, porteront intérêts du jour du dépôt du mémoire entre les mains

du Préfet, ou soit du 3 Nov. 1871

2° A lui payer une autre somme principale de 7659f40c valeur des meubles et effets mobiliers, qui se trouvaient dans les locaux dont s'agit et qui ont disparu pendant la dépossession de la dite société avec intérêts de droit à partir du jour du dépôt du mémoire entre les mains du Préfet, 3 Nov. 1871

Et 3° une autre somme principale de 8,000f à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice souffert par la Sainte Famille par suite de la privation de la possession, du défaut de jouissance des lieux dont s'agit et perte de location des dits locaux, avec intérêts à partir du dépôt du mémoire entre les mains du Préfet du Var, 3 nov. 1871. — Le tout avec dépens dont distraction est prononcée au profit de Maître Ortigue l'avoué, sur son affirmation d'en avoir fait et de vouloir continuer à en faire les avances

Ainsi jugé et prononcé à Toulon au Palais de justice en audience publique, le 31 août 1872.

Présents MM. Roque Président, officier de la légion d'honneur, Petri, Pascal juges, Moulard juge-suppléant faisant fonctions de Procureur de la République en empêchement des membres du Parquet et Roche commis-greffier.

Le Président, signé. Roque et Roche, commis-greffier.

Enregistré à Toulon le dix-huit sept. 1872. (Suit la finale comme au précédent jugement.)

Protestation
contre l'expulsion de nos Pères de Toulon 1870.
(Extrait de la Sentinelle du Midi. N° du 5 sept. 1872.)

Le procès qui vient d'être jugé par le tribunal civil, sur la demande de la société de la Ste Famille contre la commune de Toulon, a mis en pleine lumière le néant des imputations indignes portées en oct. 1870, contre le patriotisme des Pères du St Esprit et du St Cœur de Marie par un fonctionnaire de ces tristes temps.

Ces circonstances donnent un vif intérêt à la protestation que les religieux persécutés rédigèrent le jour même de leur proscription et qui ne put recevoir alors la publicité qu'ils sollicitaient.

Ce procès a prouvé également l'esprit de modération que les nobles religieux, si dévoués aux classes ouvrières, ont apporté dans leurs réclamations judiciaires; la plaidoirie de Me Rolland, avocat, a établi d'une manière victorieuse, que le préjudice éprouvé était bien supérieur au chiffre de leur demande; aussi, chose rare au Palais! le tribunal leur a-t-il adjugé à peu de chose près l'intégralité des sommes réclamées, 18,500f, sur

20,000 f, avec intérêts à compter du mois de nov. 1871.

Espérons que la magistrature, par ses arrêts, contribuera à redresser dans la conscience publique le sens affaibli du droit et du respect de la vraie liberté!

Voici la lettre dont nous parlions :

Toulon, 3 octobre 1870.

Monsieur le rédacteur,

Bien que je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, j'espère que vous voudrez bien me prêter la publicité de votre estimable journal pour protester contre l'inqualifiable mesure dont les Pères du St. Esprit et du St. Cœur de Marie qui dirigent l'œuvre de la jeunesse de la cité Montéty, ont été victimes dans la journée du dimanche, 2 octobre; et pour faire connaître la vérité au public sur un fait que les malveillants interpréteront volontiers contre la religion.

Au moment où les autorités municipales allaient, tambour et drapeau en tête, proclamer la République aux équipages de ligne et à la caserne de l'infanterie de marine, et délivrer au nom de la liberté les matelots et soldats qui subissaient des peines disciplinaires, M. le Sous-Préfet, Maurel, au nom de cette même liberté et pour nous prouver comment, sous la République, il faut entendre la légalité et la fraternité, est venu de sa propre autorité, sans mandat du Procureur de la République, mais en vertu d'un décret qu'il a lu, après l'avoir fait et signé lui-même, faire emprisonner trois Frères de la Société et intimer aux Pères l'ordre de quitter Toulon dans les 24 heures; puis il a procédé à l'apposition des scellés sur la sacristie et les cellules de la maison, sous le prétexte que nous avions des armes cachées et que nous recélions des prussiens.

Aux observations respectueuses qui lui ont été faites, il a répondu par un : « Taisez-vous! » impératif, trois fois répété, que nous avons été contraints de respecter malgré notre droit, notre âge, nos cheveux blancs et nos services nombreux rendus à la France, soit dans les colonies françaises, soit dans les diverses résidences de la Métropole.

Que pouvions-nous faire devant la force brutale et devant les paroles menaçantes et injurieuses! Mais si nous avons gardé le silence, c'est en protestant contre la violence qui nous était faite et en nous réservant de protester publiquement par la voie de la presse pour faire connaître la vérité, et plus tard par devant la justice, si hautement invoquée par M. le Préfet du Var dans sa circulaire du 23 septembre. Elle saura si nous sommes coupables, ce que valent les allégations de M. Maurel, et pourquoi nous avons été victimes d'un action que je m'abstiens de qualifier et dont le public honnête appréciera la légalité; et c'est de la République elle-même que nous attendons

une réparation qui nous est due

Quant au crime qu'on nous impute et qui a servi de prétexte à notre expulsion et à l'emprisonnement de trois Frères, nous tenons à le faire connaître dans toute sa vérité, pour que les plus vaillants eux-mêmes ne puissent pas l'interpréter de manière à nous montrer hostiles à la République que nous aimons au moins autant que tout autre et certainement plus que ceux qui, par des actes si arbitraires, la feraient détester et haïr

Après tout, dans nos modestes attributions, quel intérêt aurions-nous eu à cacher des prussiens ? Et, quand tous les moments de notre vie sont consacrés aux pauvres et aux petits, aux ignorants et aux faibles, quand tous les battements de notre cœur sont pour ceux qui souffrent parmi nos concitoyens, nous aurions entretenu des intelligences avec des ennemis de notre chère patrie, qui souillent notre sol et contre lesquels nous demandons chaque jour l'assistance du Ciel ! Eh ! notre vie tout entière, l'existence de notre Institut, approuvé par l'Etat, protestent contre de si injustes accusations ! Demandez aux jeunes-gens qui fréquentaient notre classe d'adulte, aux enfants qui venaient à notre école et à tous ces bons citoyens pris dans tous les rangs de la société et de tous les âges qui faisaient partie du Patronage, et passaient régulièrement avec nous le dimanche et le jeudi, si jamais une parole antipatriotique est tombée de nos lèvres, et si nous avons cherché autre chose que d'en faire de bons chrétiens et de bons français !

Si vous aimiez notre belle France autant et aussi bien que nous, vous n'useriez pas de l'autorité dont vous êtes revêtues et que nous respectons pour ouvrir les prisons à ceux que la justice y retenait légitimement, pour y enfermer d'honnêtes et paisibles citoyens ! Voudriez-vous prendre le contrepied d'une phrase célèbre, et faudra-t-il que les bons tremblent et que les méchants se réjouissent ! Montrez-nous donc un peu l'équité et n'employez pas la force uniquement contre des gens faibles et désarmés et qui obéissent toujours : les trois Frères retenus sous les verrous le prouvent bien.

Si vous aviez permis une seule explication dimanche, vous sauriez, si vous ne le saviez déjà, que deux de ces Frères nés en Allemagne, sont dans l'Institut depuis plus de 15 ans et qu'ils croyaient avoir conquis le droit de cité par leur profession religieuse dans un ordre reconnu et approuvé par l'Etat, par leur conduite irréprochable à tous égards, et par les services qu'ils ont rendus soit à Toulon soit dans les autres maisons

C'est pourquoi on n'avait pas songé à faire régulariser leur position Non-seulement ils ne croyaient la chose ni utile ni

nécessaire, mais ils ne pensaient pas être dans la catégorie des étrangers qui devaient quitter la France, et personne n'a jamais eu l'idée de les cacher, de les soustraire à l'autorité, pour qu'ils puissent entretenir des relations avec l'ennemi. Qu'on les interroge, qu'on les examine, et on verra s'ils sont capables d'une telle infamie. Ils sont toujours sortis pour vaquer à leurs affaires. Quant au jeune postulant, son âge et son ignorance devaient le mettre à l'abri de toute poursuite. En tout cas, pourquoi les autres Pères et Frères qui sont de bons Français, qui jouissent de tous leurs droits civils et politiques, ont-ils été forcés de quitter Toulon dans les 24 heures ? En vertu de quel droit, de quel mandat cela est-il permis ? Et puisqu'on nous éloigne, qu'on nous chasse de notre demeure, de notre propriété, qui sera là pour veiller à nos intérêts quand on visitera nos papiers, nos cellules etc... ; qui empêchera la profanation des ornements d'Eglise, des vases sacrés enfermés sous scellé à la sacristie ? Nous protestons donc contre toutes ces mesures attentatoires à nos droits, et en nous éloignant malgré nous, nous faisons appel à la justice de notre pays, gardienne de tous nos droits, et nous mettons sous la protection de la loi nos Frères laissés en prison et notre maison abandonnée.

Les hommes verront notre innocence, et Dieu nous vengera. Pour nous, nous prierons toujours pour ceux qui nous insultent et nous oppriment, et nous vous prions, Monsieur le rédacteur, d'agréer avec nos hommages nos humbles remercîments.

Suite du Bulletin de la Cté de Toulon.

Nous annoncions plus haut que la cause portée en appel à la Cour d'Aix, devait être définitivement jugée dans le courant de Mars. Voici à ce sujet la lettre que le T. R. Père vient de recevoir du P. Suillaud, en date du 27 mars :

Mon Très-Révd Père,

« Hier, mercredi 26 mars, jour consacré à St Joseph, notre pieux et éloquent avocat, M. Roland, m'expédiait d'Aix ce télégramme : « Jugement confirmé avec augmentation de 2,000 fr. » — Nous avons donc gagné en Cour d'Appel !!!

« Le soir à la bénédiction du T. St Sacrement, nous avons chanté de tout cœur un beau Te Deum. Veuillez, mon Très-Rev. Père, nous aider à remercier St Joseph, c'est lui que nous avons toujours prié, et c'est à lui aussi, je n'en doute pas, que nous devons notre succès. Il est à remarquer cependant que la plaidoirie a été finie le 25, fête de l'Annonciation. C'est sans doute que Marie et Joseph étaient d'accord pour nous obtenir cette faveur.

« Mr Roland m'a dit que je pouvais prendre à la mairie les clefs de la maison : nous les avons. Nous sommes entrés tout aussitôt en notre chère Cté Vous dire avec quelle émotion nous avons parcouru et visité ces pauvres cellules depuis si longtemps abandonnées, serait bien difficile. Mais le sentiment qui dominait en nos cœurs, c'était surtout celui de la reconnaissance envers le Sr et Imme Cœur de Marie »

« Je vous ai déjà dit combien il y a de réparations à faire. Je vais prendre mes mesures pour y procéder sans retard. » (Lettre du 27 mars 73)

Nos confrères voudront bien s'associer aux pieux sentiments du Père Suillaud et des autres membres de la Cté de Toulon et ne pas oublier de rendre à Dieu les actions de grâce que nous inspire l'heureuse issue de son procès.

Nouvelles récentes des Ctés.

— Le 29 mars sont arrivés à la Maison-Mère.

Les PP. Horner et Duparquet, de la Mission du Zanguebar, contraints de rentrer en Europe pour remettre leur santé ;

Le P. D'hyèvre, de la Mission de Sierra-Léone.

— Une lettre du P. Suillaud du 27 mars, annonce la très-grave maladie du Fr. Dosithée, resté à Toulon depuis son retour de Zanzibar. Le T. R. Père recommande ce cher Frère aux prières des Ctés.

— Un évêque vient d'être nommé par le Gouvernement pour le Siège vacant de la Basse-Terre ; (Décret du 21 mars 1873) c'est Mr l'abbé Blanger, vicaire général de la Martinique et curé de Fort-de-France. Nos confrères apprendront ce choix avec satisfaction).

N. B. Les Ctés d'Afrique sont priées d'envoyer immédiatement leur bulletin. — Vu l'éloignement des maisons de Maurice, de Bourbon et de Chandernagor, il sera temps aussi pour elles de faire parvenir leur propre bulletin par le retour de la Malle qui leur apportera ce Numéro, afin de ne pas se mettre en retard, comme il est arrivé plusieurs fois.

N° 84. Avril 1873.

Bulletin Général.

Actes administratifs.

I. Agrégation de l'Institut à l'Archiconfrérie de St Joseph (de Beauvais-Oise) 21 nov. 1871 – 3 mars 1873 — Observations à ce sujet.

Afin d'exciter davantage encore parmi nous la dévotion à St Joseph, l'un des principaux Patrons de la Cong.n, et spécialement des Frères, le T. R. Père avait depuis longtemps la pensée de faire agréger l'Institut à l'une des Archiconfréries établies en l'honneur du glorieux Chef de la Ste Famille, et durant son voyage à Rome pour le Concile, il fit même des démarches dans ce but. Après la proclamation de ce grand Saint comme Patron de l'Eglise universelle, plusieurs Evêques ont également exprimé ce désir (1).

Pour se rendre à ces vœux, le T. R. Père fit solliciter l'agrégation de l'Institut à l'Archiconfrérie de St Joseph établie à Beauvais, comme étant celle qui paraît jouir des grâces spirituelles les plus nombreuses. Ce fut le P. Delaplace qui en fit la demande, à l'occasion d'une retraite qu'il était allé prêcher en cette ville. Le pieux Directeur de l'Archiconfrérie, M. l'abbé Claverie, se rendit avec empressement à ses désirs, et lui donna tout aussitôt un diplôme d'agrégation, en date du 21 nov. 1871, fête de la Présentation de la Très-Ste Vierge. Par une autre feuille, il communiquait en outre au T. R. Père et à ses successeurs le pouvoir de bénir

(1) Une chose que nous nous plaisons à consigner ici, à cette occasion, c'est que la supplique demandant l'élévation de St Joseph au titre de Patron de l'Eglise, a été rédigée au séminaire français durant le Concile. Ce fut Mgr Horan, Ev. de Kingston au Canada, l'un des prélats qui avait demandé l'hospitalité en notre maison de Rome, qui prit l'initiative de cette démarche, par reconnaissance pour les grâces nombreuses qu'il déclarait

et de distribuer à tous les associés les pieux cordons de St Joseph.

Mais d'après une restriction expresse apportée par le St Siège, l'Archiconfrérie de Beauvais ne peut s'étendre en dehors du territoire français. Et par suite les maisons et les membres de pays étrangers ne pouvaient participer à cette agrégation, ou du moins la chose était douteuse.

Le T. R. Père a donc demandé au St Siége de vouloir bien étendre à toutes nos maisons, présentes ou futures, soit des missions soit des autres pays hors de France, cette précieuse faveur. Ce que Sa Sainteté a daigné accorder par grâce spéciale en vertu d'un Indult du 2 mars 1873.

— N.B. Par le fait même de cette agrégation, tous les membres et aspirants peuvent participer à toutes les indulgences et autres faveurs spirituelles accordées à l'Archiconfrérie de St Joseph de Beauvais, sans qu'il soit besoin d'ériger dans les Ctés des confréries spéciales, ou de faire inscrire le nom de chacun en particulier. L'inscription de la Congn, représentée par le T. R. Père Supérieur-général, supplée à toute inscription individuelle.

Mais cette faveur ne s'étend qu'aux membres et aspirants, et non aux personnes étrangères, ni même aux élèves et pensionnaires de nos établissements. Pour faire gagner à ceux-ci les indulgences, il faudrait inscrire le nom de chacun sur le registre d'une confrérie canoniquement érigée, ou mieux encore en établir une dans la Cté même (1).

---

avoir reçu de St Joseph. Il communiqua la supplique au T. R. Père qui la fit mettre au net par le F. Joseph. Tous les prélats demeurant au séminaire français la signèrent les premiers. Elle fut remise au St Père le 19 mars 1870, avec 117 signatures d'évêques ou archevêques.

(1) On demande assez souvent à la Maison-Mère des diplômes d'agrégation soit à l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires, soit à d'autres associations pieuses, sans se rendre suffisamment compte des conditions requises pour obtenir cette agrégation. — Parmi ces conditions, la 1re c'est d'abord d'ériger canoniquement la confrérie particulière à agréger, en lui donnant des statuts basés sur ceux de l'Archiconfrérie à laquelle on désire l'affilier, et en la faisant approuver, avec ses statuts, par l'Ordinaire ou le Chef ecclésiastique du lieu. Puis cette confrérie érigée, il faut envoyer avec la demande d'agrégation, copie des statuts et de la lettre d'approbation de l'Ordinaire. L'agrégation in globo, sans érection de confrérie particulière, s'accorde aux Ctés religieuses comme ne formant qu'une personne morale, mais à elles seules.

Voici le texte des pièces qui nous accordent les précieuses faveurs dont nous avons parlé:

Diplôme d'agrégation
à l'Archiconfrérie de St Joseph de Beauvais.

Désireux de répandre, autant qu'il est en nous, la dévotion envers le glorieux Epoux de la Très-Ste et Immaculée Mère de Dieu, le Serviteur fidèle et prudent à qui le Seigneur a confié le soin de sa famille, et qu'il a couronné de gloire et d'honneur, c'est de tout cœur que nous unissons à notre Archiconfrérie de St Joseph, érigée en la chapelle du pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes, à Beauvais, par Bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX, du 24 sept. 1871, toutes les Associations de St Joseph, ayant le même but, et que nous les faisons participer à toutes les indulgences, grâces spirituelles et Indults accordés à l'Archiconfrérie, comme nous y autorise le Souverain Pontife.

Or, le Révérend Père Supérieur Général de la Cong.ᵉ du St Esprit et du St Cœur de Marie, (diocèse de Paris), nous ayant fait la demande d'agréger sa Cong.ᵉ à l'Archiconfrérie de St Joseph, et de la faire participer à toutes les Indulgences à elle accordées par le Souverain Pontife; Nous Joseph-Armand Claverie, aumônier du pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes de Beauvais, Directeur de l'Archiconfrérie, représentant l'archiconfrérie tout entière, conformément à la Constitution Quæcumque à Sede Apostolicâ du Pape Clément VIII, d'heureuse mémoire, sur le gouvernement des Congrégations et la manière de communiquer les trésors célestes de la Ste Eglise; par amour pour Dieu, par zèle pour l'accroissement de la dévotion si précieuse envers le glorieux et puissant St Joseph, après avoir reçu la demande du Rév.ᵈ Père Delaplace, Secrétaire de la Cong.ᵉ, ainsi que le consentement à l'agrégation donné par le Révérend Père Supérieur Général, Jgn. Schwindenhammer, unissons et agrégeons la dite Cong.ᵉ à l'Archiconfrérie de St Joseph et en rendons les associés participants à toutes les Indulgences et grâces accordées nommément et expressément à notre Archiconfrérie par les

Lettres apostoliques, pourvu que la présente Congr.n n'ait pas été déjà affiliée à une autre Archiconfrérie du même titre.

Nota. En vertu du Rescrit accordé en audience particulière, le 19 Juin 1862, et du Bref concédé en date du 26 août 1864, nous déclarons que le Supérieur de la dite Congn, en sa qualité de Directeur de la présente association affiliée par ces Lettres à notre Archiconfrérie, jouit de l'autel privilégié personnel trois fois par semaine, du pouvoir de donner le Scapulaire de l'Immaculée Conception, moyennant l'approbation de l'Ordinaire, et de la faculté de bénir les cordons de St Joseph, en faveur des associés de notre Archiconfrérie.

Beauvais, le 21 Novembre 1871

le Directeur de l'Archiconfrérie,
Joseph-Ann. Claverie.

Indult du St Siége
étendant cette faveur à tout l'Institut
en quelque lieu que ce soit.

Beatissime Pater,

Annis elapsis, Bellovaci in Galliâ, a S. Sede canonice erecta fuit et conspicuis illustrata spiritualibus gratus Archiconfraternitas S. Joseph Patriarchæ, facultas que ipsi facta in solâ Galliâ, alias ejusdem nominis confraternitates aggregandi

Prædictæ Archisodalitati affiliata fuit, religiosa Congregatio SS Spiritûs et Imm. Cordis Mariæ, cum variis domibus quas hæc in Gallia possidet.

Nunc autem istius Congregationis Moderator generalis, ad pedes Sanctitatis Vestræ provolutus, humiliter supplicat ut eadem affiliationis gratia, ad exteras domus quas laudata Congregatio sive in missionibus apud exteros sive in aliis Galliarum regionibus tenet vel in posterum habebit, benigne extendatur

Quod Deus

Ex audientia SSmi diei 2 martii 1875. SSmus D.N. Pius Divina Providentia PP. IX, referente me infrscpto S.C. de Propaganda Fide Secretario, benigne annuit pro gratia juxta petita, servatis de jure servandis.

Datum Romæ ex Ædibus dict. S. C. die et anno prædictis.
Gratis sine ulla solutione quovis titulo.

Joannes Simeoni Secretarius.

Tableau des indulgences plénières attachées à cette agrégation.

1°. Le jour de l'entrée dans l'Association. (Bref du 16 avril 1861.);

2°. A chacune des fêtes principales de Notre Seigneur: Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Fête-Dieu, (Rescrit du 19 juin 1862);

3°. A chacune des fêtes principales de la Très-Ste Vierge: la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité, l'Immaculée Conception; (Rescrit du 19 juin 1862);

4°. A chacune des fêtes de St Joseph: 23 janv. fête des Fiançailles de la T. Ste Vierge et de St Joseph; 19 mars, fête principale de St Joseph; 3e Dimanche après Pâques, fête du Patronage de St Joseph (Rescrit du 16 juin 1862);

5°. A chacune des fêtes des Apôtres: 24 fév., fête de St Mathias; 1er mai, fête de St Philippe et de St Jacques; 29 juin, fête de St Pierre et de St Paul; 25 juillet, fête de St Jacques le majeur; 24 août, fête de St Barthélemy; 21 sept., fête de St Mathieu; 28 oct. fête de St Simon et de St Jude; 30 nov., fête de St André; 21 déc. fête de St Thomas; 27 déc., fête de St Jean. (Rescrit du 19 juin 1862.)

6°. A deux mercredis par mois, au choix des associés, et à chaque mercredi, dans le mois de mars; (Rescrit du 19 juin 1862)

7°. A l'article de la mort. (Bref du 16 avril 1862;

N.B. — D'après les statuts de l'Archiconfrérie, la seule condition imposée aux associés pour gagner ces indulgences, en dehors de la confession et de la communion, c'est de réciter chaque jour l'Ave Maria, avec l'invocation à St Joseph: Sancte Joseph, intercede pro nobis.

Plusieurs autres indulgences sont aussi accordées à ceux qui portent le cordon de St Joseph.

II. Admissions de Scolastiques. — Ont été admis à titre de Scolastiques :

Au Petit-Scolt de Cellule. — Par décision du 10 mars :

M. M. Roch, du dioc. de St Claude, pat. de rel. Marie-Aloyse ;
Schacherer, du dioc. de Strasbourg, pat. de rel. Marie-Joseph ;
Parissier, du dioc. de Clermont, pat. de rel. Marie-Joseph.

Au Petit-Scolt de Blackrock. — Par déc. du 6 mars :

M. M. Zielenbach, du dioc. de Cologne, pat. de rel. St Joseph ;
Campion, du dioc. d'Ossory, pat. de rel. St Augustin ;
Lee, du dioc. de Killaloe, pat. de rel. St Louis de Gonzague ;
Healy, du dioc. de Killaloe, pat. de rel. Marie ;
Hehir, du dioc. de Killaloe, pat. de rel. St Louis de Gonzague ;

Rockwell. Déc. du 24 fév. — M. Quinn, dioc. de Ferns, pat. de rel. B. Berckmans,
M. Croagh, du dioc. de Cashel, pat. de rel. St Ignace de Loyola.

III. Placements et mutations. Le P. Sundhauser, de la Cté de Port-d'Espagne, a reçu son obédience pour la Martque (Lett. du 25 mars 73) ; et le P. Lecomte, de la Cté de la Guadeloupe, pr la Guyane (6 mai)

Le P. Degressol, de la Cté de Cellule, est désigné pour aller remplacer le P. Lecomte à la Guadeloupe, et s'embarque pr sa nouvelle destination le 20 mai à St Nazaire. Il est lui-même remplacé provisoirement à Cellule par le P. Mâchon, venu dans les mois derniers de Zanzibar.

— Quant aux Frères : le F. Ulric a été envoyé le 25 mars de la Cté de St Ilan, à celle de Bordeaux, où il avait déjà été autrefois. Le F. Baptiste et le F. Mathieu, qui étaient à la Maison Mère, ont reçu leur destination : le premier, pour le nouvel Etablisst des Etats-Unis, et le second pour celui de St Pierre et Miquelon. (24 avril)

Les FF. Marie-Georges et Damas, en disponibilité à la Maison-Mère, sont destinés à la Mission de Zanzibar, pour laquelle ils doivent partir le 8 mai.

Le F. Manuel, nouveau profès de Langonnet, reste attaché à cette même Cté.

Nouvelles générales de l'Institut.

I. Participation au vœu national du S. Cœur de Jésus.

De tous les pieux desseins inspirés par la foi chrétienne pour aider à la régénération morale et religieuse de la France, il n'en est pas de plus propre à attirer les miséricordes divines que le vœu national au Sacré-Cœur de Jésus. C'est une œuvre assurément bien digne d'exciter chez tous une coopération généreuse et dévouée. Aussi le T. R. Père a voulu s'y associer, au nom de tout l'Institut, et il a fait à cette intention un don de 300 fr.

On négocie en ce moment, par les soins de Mgr l'Archevêque, l'acquisition d'un terrain magnifique sur la colline Montmartre pour l'érection de la future église du Sacré Cœur de Jésus. Mais il y aura des expropriations à faire, et pour cela il faut une loi. Mgr Guibert s'est déjà assuré du concours du Gouvernement et de celui de plusieurs députés, et il n'est pas sans espoir de réussir. Sa Grandeur demande à cette intention le concours des prières de tous les fervents catholiques et spécialement des Etés religieuses.

II. Persécution contre les catholiques d'Alsace.

Tous nos confrères connaissent par les feuilles publiques l'expulsion arbitraire de M. l'abbé Rapp, vicaire gal de Strasbourg.(1) Touché plus spécialement du sort de ce digne défenseur des intérêts catholiques de l'Alsace, le T. R. Père, qui le connaissait depuis un certain nombre d'années, a voulu lui donner, pendant son exil à Belfort, un témoignage de vive sympathie et en même temps, par son intermédiaire, exprimer aussi au Vénérable Evêque de Strasbourg, en butte à tant de persécutions, le religieux

(1) Univers des 23, 26 et 28 mars 1873.

attachement avec lequel il suit et partage toutes ses épreuves
Voici à ce sujet la lettre du T. R. Père et la réponse de Mr l'abbé Rapp :

Paris, le 23 mars 1873.

Monsieur-le Vicaire général,

Bien que j'aie quitté l'Alsace depuis de longues années déjà et qu'un long intervalle se soit écoulé depuis que j'ai eu le bonheur de vous y voir pour la dernière fois, je ne puis résister au désir de vous adresser ces quelques lignes, à l'occasion de la mesure vexatoire dont vous êtes en ce moment la victime de la part du gouvernement prussien.

Des témoignages de condoléances ont dû vous venir déjà de tout le clergé et des catholiques notables de notre pauvre pays d'Alsace. Ces sentiments, soyez en persuadé, Monsieur-le Vicaire général, seront partagés universellement en France et partout. Pour ma part je m'y associe de toute mon âme ; et je le fais non-seulement pour moi-même personnellement, mais encore au nom des membres de notre Congr. dont l'Alsace a été le berceau. Nous souffrons et gémissons tous de cette persécution et nous prions pour que Dieu ne la laisse pas s'étendre aux proportions que voudraient peut-être lui donner ses auteurs, sous l'inspiration de l'ennemi de l'Eglise et des âmes.

En tout cas, cette persécution commencée est un titre de gloire pour ceux qu'elle atteint comme vous, Monsieur-le Vicaire général. Il est glorieux, en effet, comme vous le dites si bien dans votre protestation, que reproduiront tous les journaux catholiques, d'être trouvé digne de souffrir pour la sainte cause de l'Eglise notre mère et cela en société de NN. SS. d'Ermeland, Mermillod et Vachal, et surtout du grand Pontife Pie IX.

De telles épreuves sont plus glorieuses. elles sont bien faites pour payer à Dieu une rançon qui sera le gage d'une ère nouvelle de prospérité et de ferveur pour la Ste Eglise ; telle est notre espérance, et cette espérance est un grand sujet de consolation dans les jours mauvais que nous traversons.

Je n'oserais hasarder une lettre adressée directement à Monseigneur. Mais ce serait une douce consolation pour moi de dire au Vénérable Prélat quelle grande part nous prenons à ses tribulations : son Vicaire général expulsé, ses prêtres expulsés, son propre neveu arraché à sa paroisse, les pèlerinages interdits, été. Et que réserve encore l'avenir, si le Bon Dieu ne se montre ? Mais comment ne se montrerait-il pas !

On souffre tant pour lui et on le prie tant, ainsi que la Très-Ste Vierge et son glorieux Epoux.

Daignez agréer, Monsieur le Vicaire général, l'expression des sentiments les plus respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et dévoué serviteur,

signé; Schwindenhammer, sup. gal.

— P. S. Depuis que cette lettre est écrite, j'ai eu occasion de voir ici Mgr. l'Ev. de Poitiers, avec qui nous avons causé des affaires de l'Alsace. Il m'a prié d'exprimer à Monsieur le Vicaire général toutes ses condoléances et félicitations.

Réponse de M. Rapp.

Belfort, le 27 mars 1873.

Bon et cher Monsieur le Supérieur,

Merci de votre si bonne et si sympathique lettre. Vous dites très-bien que la persécution qui a commencé en Alsace est un titre de gloire pour ceux qu'elle atteint. Je ne sais ce que j'ai fait pour en être la première victime. Vous trouverez, un de ces jours, dans l'Univers et dans le Monde, de nouveaux détails sur mon expulsion; car il me tient à cœur que la vérité tout entière soit connue, parceque mes persécuteurs, pour justifier leur conduite à mon égard, et calmer, s'il était possible, l'exaspération des catholiques, avaient tout intérêt à dénaturer les faits et à me faire passer pour un agitateur politique, quand je n'ai fait que remplir courageusement mon devoir de vicaire général.

J'ai été très-touché des compliments de l'illustre Evêque de Poitiers. Mgr. Merrillod m'a envoyé aussi de très-affectueuses sympathies. De tels témoignages de la part de tels hommes sont bien faits pour soutenir mon courage dans mon exil.

Je comprends que vous avez des précautions à prendre. Puisse votre Ste Cong.n qui fait un si grand bien être épargnée!

Veuillez, mon très-cher Monsieur le Supérieur, accorder à l'exilé un petit souvenir dans vos saints sacrifices et agréer l'expression de ma reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

signé: Rapp.

— Pères et Frères, nous nous unirons aux vœux formés par le T. R. Père en faveur de cette chère contrée d'Alsace, et demanderons à Dieu d'abréger pour cette terre si chrétienne le temps de ces tristes et pénibles épreuves.

III. Des doctrines de St-Alphonse. Leur justification par les Liguoriens — Adhésion du T. R. Père. Avis à ce sujet.

A l'occasion de l'élévation de St Alphonse de Liguori au rang de Docteur, ses pieux et dignes enfants ont composé, pour soutenir et justifier ses doctrines, un ouvrage important[1]. Le R. P. Desurmont, Provincial des Rédemptoristes français, a bien voulu en faire hommage au T. R. Père, qui, après l'avoir fait soigneusement examiner, s'est empressé d'en exprimer aux R. R. PP. Liguoriens toute sa satisfaction. Nous donnerons plus loin sa lettre avec celle du R. P. Desurmont.

Comme on le verra, ce n'est pas seulement une lettre de reconnaissance, c'est un témoignage d'adhésion à la doctrine du St Docteur; et c'est à ce titre surtout que le T. R. Père la fait publier au bulletin.

Notre Vénéré Fondateur l'a formellement déclaré dans les règlements qu'il nous a laissés. « En fait de doctrines philosophiques, théologiques ou disciplinaires, les membres de la Congr. doivent former leurs opinions, non seulement sur les opinions positives et formelles du St Siège, mais aussi sur celles qu'on croit lui appartenir ou que l'on sait être par lui favorisées. (Règl. — Const. — Sect. 2ème Chap. X. art. V. p. 42.)

Or, en fait de théologie morale, nul auteur ne représente d'une manière plus exacte et plus sûre les enseignements du St Siége que St Alphonse de Liguori. Lors du premier examen de ses écrits en 1803, la S. C. des Rites avait déjà déclaré: « qu'il ne « s'y trouvait rien qui pût mériter la censure. » En 1831, la S. C. de la Pénitencerie, par une décision approuvée du Pape Grégoire XVI, répondit que: « tout professeur de théologie peut enseigner et suivre « en sûreté toutes les opinions enseignées par St Liguori. » La Bulle de canonisation de St Alphonse, en 1839, donnait encore à l'en-

---

[1] Vindiciæ alphonsianæ seu doctoris ecclesiæ S. Alphonsi M. de Liguorio episcopi et fundatoris Congregationis SS. Redemptoris doctrina moralis vindicata a plurimis oppugnationibus Cl. P. Antonii Ballerini, Soc. Jesu, in collegio romano professoris, cura et studio quorumdam theologorum C. Congregationis SS. Redemptoris — Romæ ex typ. poliglotta S. C. de propaganda fide 1873.

l'ensemble de sa doctrine les plus grands éloges. Et enfin le Décret du 7 Juillet 1871, en élevant le St. Evêque au rang de Docteur de l'Eglise universelle, ajoute aux précédentes décisions le sceau de la consécration la plus authentique et la plus solennelle.

Cependant, dans ces dernières années, sous l'influence de quelques théologiens de nos jours, il s'est manifesté une tendance assez sensible vers des doctrines plus ou moins contraires à celles de St. Liguori et inclinant vers le laxisme. Et cette influence, nous devons le reconnaître, n'a pas été sans se faire aussi sentir parmi nous dans une certaine mesure. Le R.P. Gaultier, qui tenait si fermement aux bonnes et saines doctrines, s'en était plus d'une fois alarmé; et après avoir autrefois si vaillamment lutté contre le rigorisme, il se trouvait, disait-il, obligé de résister à l'entraînement du laxisme.

Le T.R. Père lui-même s'en préoccupait depuis quelque temps; et c'est surtout pour prémunir les membres de la Congr. contre cette regrettable influence qu'il fait ici publier les lettres dont nous parlons. Plusieurs des Pères de la Maison Mère, qu'il a voulu auparavant consulter à ce sujet, ont pensé comme lui qu'un avis à cet égard ne serait pas sans utilité. On verra plus loin ce qu'a répondu en particulier le R.P. Libermann, qui avait déjà eu connaissance de l'ouvrage des Liguoriens, et auquel le T. R. Père a communiqué avec son projet de réponse au R.P. Provincial des Rédemptoristes, sa pensée de donner à cette occasion quelques avis au Bulletin. Le P. Hervé, professeur de morale au séminaire du St. Esprit, après avoir lu avec un vif intérêt le même ouvrage, s'est exprimé lui aussi dans le sens de la lettre du R.P. Libermann.

Le T.R. Père recommande donc à tous les membres de s'en tenir en général aux doctrines de St. Alphonse de Liguori; et il fait spécialement aux Professeurs la recommandation de le prendre pour guide de leur enseignement dans les cours de théologie morale.

Ce n'est pas sans doute que l'on doive absolument embrasser toutes les pensées du St. Docteur. Le St. Siége, en lui décernant ce titre glorieux, n'a pas entendu par là canoniser

toutes ses opinions. Et il est d'ailleurs un grand nombre de points sur lesquels St Alphonse lui-même ne s'est pas formellement prononcé. Mais du moins on ne doit pas facilement s'écarter de ses doctrines, surtout dans l'enseignement public.

Lettre du R. P. Provincial des Rédemptoristes au T. R. Père.

Avon, près Fontainebleau, 26 fév. 1873.

Mon très-Révérend Père,

Vous aurez peut-être appris déjà, que, depuis que St Alphonse a été proclamé Docteur, les Rédemptoristes, ses enfants, se sont vus obligés de composer un ouvrage de théologie, ayant pour but de mettre tout-à-fait en lumière la doctrine de leur St Fondateur, et de la défendre contre les attaques du P. Ballerini. Cet ouvrage, intitulé: Vindiciæ Alphonsianæ, vient d'être livré à la publicité; et on le trouve, en France, chez Palmé à Paris.

J'ai cru bien faire, mon très-Révérend Père, de vous en offrir un exemplaire en cadeau. J'espère que ce modeste présent vous arrivera en même temps que cette lettre.

Je vous avoue franchement qu'à côté du plaisir que j'éprouve à vous donner cette marque de fraternel intérêt, un autre motif m'a également engagé à vous faire cet envoi. Comme vous pourriez le voir par l'étude de notre livre, la divergence entre l'enseignement de St Alphonse et les doctrines, aujourd'hui si en vogue des PP. Jury et Ballerini, est beaucoup plus profonde qu'on ne le croit généralement, et elle touche à des points qui sont tous très-importants au point de vue du salut des âmes. Qu'il suffise de vous dire en un mot, que St Alphonse, ayant eu pour invariable but d'éviter tout à la fois le laxisme et le rigorisme, et ayant été premièrement attaqué par les rigoristes, se trouve maintenant en face d'adversaires, qui nous semblent pencher vers le laxisme.

Notre expérience de missionnaires, continuellement occupés d'entendre les confessions, nous a convaincus que le salutaire mélange d'indulgence et de sévérité qui fait de la théologie de St Alphonse une théologie à part, est aujourd'hui plus que jamais nécessaire au prêtre, s'il veut par son ministère, vraiment sauver les âmes. C'est pour cette raison, qu'après avoir écrit un livre en faveur de cette doctrine salutaire, nous nous croyons obligés de la faire connaître et de la recommander à ceux que le salut des âmes intéresse

Considérant que la position que vous occupez, Mon Très-Révd Père, vous met à même d'exercer beaucoup d'influence dans cet ordre de choses, j'ose humblement vous prier, de prendre en considération sérieuse ce qui est contenu dans l'ouvrage en question; et si, comme je l'espère, vous trouvez ce livre vrai, bon et salutaire, je me permets de souhaiter ici que vous contribuiez à en répandre la doctrine. — En vous priant d'excuser la liberté que j'ai prise, je vous offre l'assurance du profond respect avec laquelle je suis, Mon très-Révérend Père,

Votre tout dévoué serviteur et frère en J. Ch.,

Desurmont, Sup. provincial des Rédempts.

Avis du R. P. Libermann
sur le projet de réponse du T. R. Père.

N. D. de Langonnet, 15 mars 1873.

Mon Très-Révérend Père,

Je ne vois rien à changer à votre projet de lettre que je trouve très-bien.

Quant à la Note que vous vous proposez d'insérer à cette occasion dans le Bulletin, je l'approuve également en tous points. Il y aurait à y prémunir les Pères contre les exagérations de doctrine du P. Ballerini dans ses annotations de Gury, dont on a été trop engoué pendant un certain temps. Il y aurait plus particulièrement à appeler l'attention des Pères sur les différences de doctrine entre St. Alphonse et le P. Ballerini, en ce qui concerne les récidifs et les occasionnaires.

Après les nouveaux honneurs rendus par l'Eglise à la mémoire de St. Liguori, et le nouvel éclat qui en rejaillit sur sa doctrine, il n'y aurait qu'à confirmer ce qui du reste a été l'usage de l'Institut : qu'en fait de doctrine morale, ce sont les sentiments de St. Alphonse qui doivent être enseignés dans la Congn et servir de règle de conduite dans le St. Tribunal. On est sûr qu'en agissant de la sorte on ne fera pas fausse route, ce qui n'est pas aussi clair dans le cas contraire.

Comme j'ai pu contribuer pour ma part à donner quelque crédit aux opinions du P. Ballerini, aux yeux d'un certain nombre de nos Pères dans la Congn, je ne demande pas mieux que l'on sache, que depuis assez longtemps déjà je n'acceptais plus les sentiments de ce Professeur que sous

bénéfice

d'inventaire et après vérification de ses textes, très-souvent altérés.

Vous pouvez, si vous jugez qu'il en vaille la peine, faire connaître ma manière de voir dans la mesure dans laquelle vous jugerez la chose utile

votre fils respectueux et très-dévoué en N. S.
F. X. Libermann.

Réponse du T. R. Père au R. P. Provincial des Rédemptoristes.

Paris, le 17 mars 1873.

Mon Révérend Père,

Avant de vous remercier du précieux envoi que vous avez bien voulu me faire du volume intitulé « Vindiciæ Alphonsianæ » j'ai voulu prendre connaissance, d'une manière au moins sommaire, de l'ouvrage.

Je suis heureux de venir vous exprimer aujourd'hui toute la satisfaction que m'a causée ce livre; ainsi qu'à ceux de nos Pères qui s'occupent ici de l'enseignement de la théologie:

Cet ouvrage ne pouvait, en effet, venir plus à propos, soit pour arrêter le cours de certaines doctrines qui tendaient à s'élargir outre mesure, soit pour conserver l'autorité et le respect qui leur sont dus, aux Décrets par lesquels le St. Siége a si solennellement consacré l'enseignement de votre St. Fondateur et illustre Docteur.

L'auteur, par des citations aussi heureuses qu'abondantes, par des raisonnements pleins de convenance dans la forme, d'une solidité et d'une méthode remarquables, me paraît avoir répondu d'une manière péremptoire à toutes les allégations par lesquelles on tendait à infirmer ou à dénaturer sa doctrine.

Ce travail est un véritable monument élevé à la gloire de St. Alphonse de Liguori, et il contribuera, j'aime à le croire, à faire placer désormais sa Théologie morale à côté de la Somme de St. Thomas dans toutes les écoles catholiques

Quant à notre Congr., mon Révérend Père, nous n'avions pas besoin de ce livre pour nous faire apprécier à sa juste valeur la Théologie morale de St. Alphonse, mais nous nous réjouissons de son apparition, à cause du grand bien qu'il paraît appelé à produire dans l'Eglise, pour le salut des âmes et la gloire de Dieu.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, avec la nouvelle expression de ma reconnaissance, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués en N. S. Schwindenhammer Sup. gal.

Le R. P. Edouard, frère de Notre T. R. Père général, lui écrivait peu après, le 20 mars, au sujet de cette lettre:

« J'ai lu votre lettre du 17 mars au R. P. Provincial. Elle est très-belle et surtout très-nette. Sa Révérence se promet d'aller, à son passage à Paris, vous rendre visite, afin de vous en remercier personnellement, ainsi que de tous les services que vous nous rendez. »

signé: P. Edouard, Rédempt.e

Cté de Rome.

de Sept. 1872 à Avril 1873.

1. Grades des Elèves. — 2. Vacances à Caprarola. — 3. Retraites. — 4. Elèves. Dispositions. — 5. Audiences du St Père. — 6. Vœux de Sa Sainteté. — 7. Prêtres et Evêques en passage. — 8. Relations avec divers laïques. — 9. Protestation des Recteurs p.r le Coll.e romain. — 10. Les Stercoraires. — 11. Inscription rappelant la visite du St Père à Mgr Plantier

— 1. « Les espérances exprimées au dernier Bulletin (Tom. IX. p. 66) touchant les succès de nos élèves, se sont pleinement réalisées. Neuf diplômes de Docteur, dont 6 en théologie, 1 en droit canonique et civil, 2 en philosophie; un titre de licencié en droit canon, un de bachelier en théologie, un autre de maître en St Thomas, portent à 12 grades, pour une dizaine de séminaristes, les résultats scolaires de l'année 1872. On le voit, le séminaire français se maintient à la hauteur de ses plus beaux triomphes d'autrefois. »

— 2. « Pendant une partie de la saison chaude, tous, Pères et Frères, sauf le P. Supérieur et le F. Augustin, nous avons pu jouir, à Caprarola, des agréments d'une royale villégiature. Caprarola est une grande bourgade de 5000 habitants, située sur le flanc du mont Ciminio, à 14 ou 15 kilomètres de Viterbe et à 15 lieues de Rome, sur la route de Florence. La famille Farnèse y possé-

dait

autrefois d'immenses domaines, et un cardinal de ce nom y avait fait construire un magnifique palais. Devenu par héritage propriété de la famille royale de Naples, cet édifice n'est habité aujourd'hui que par un gardien et sa famille. Les belles peintures, dont des maîtres renommés ont couvert les murailles, commencent à souffrir cruellement du manque d'entretien et les lignes architecturales elles-mêmes sont loin d'être intactes.

« Par le passé, les PP. Jésuites de Civitâ Castellana, qui dirigeaient le séminaire diocésain, avaient obtenu de demeurer avec leurs élèves, pendant les vacances, dans un étage du palais. L'Evêque de Civita Castellana sollicita de nouveau cette faveur pour son séminaire, sans pouvoir l'obtenir. Il recourut alors au P. Brichet, dont un des amis se rendait à Munich auprès de François II. La supplique de l'Evêque fut ainsi remise au roi avec de bonnes recommandations. Un mois après, Sa Majesté fit savoir au Prélat qu'Elle mettait à sa disposition pendant neuf ans, pour la durée des vacances, un étage du palais et la villa de Caprarola, en ajoutant qu'Elle accordait avec plaisir la même faveur aux élèves du séminaire français. Et c'est ainsi que nous avons pu bénéficier dès cette année de la gracieuse bienveillance du roi de Naples.

« Bien agréable a été ce séjour de Caprarola. Nous avions toute facilité d'y mener comme à Rome la vie régulière de Cté. Du reste, encore qu'en un palais, la pauvreté religieuse n'a souffert nulle atteinte, cette royale demeure n'étant point meublée. »

— 3. « Durant les vacances le R. P. Supérieur prêcha la retraite aux Sœurs de St Joseph de Rome et de Civitâ-vecchia. (Lett. 8 oct. 1872)

« Peu après son retour de Civita, nous faisions notre retraite de Cté marquée, le 13 oct. pour de la clôture, par l'émission des vœux perpétuels du F. Augustin.

« Du 29 oct. au 4 nov., eurent encore lieu ces exercices

spirituels, donnés parle R.P. Supérieur aux élèves de la maison; ils n'étaient alors que 6, leur nombre cependant a atteint plus tard la dizaine. »

— 4. « L'occupation italienne donne guère d'espérance de voir s'accroître le nombre de nos séminaristes.

« Cependant, malgré les périls de l'avenir, la situation, quant au présent, laisse encore une sécurité suffisante; et depuis deux ans, conformément à la dépêche ministérielle de M. Visconti-Venosta aux diverses puissances, les cours publics n'ont pas été interrompus. Aussi le journal de Florence, où écrit un des compatriotes et amis du P. Brichet, dans un article fort élogieux sur notre Etablissement et ses succès récents, a-t-il exprimé le regret de le voir presque entièrement privé d'élèves, tandis que les autres séminaires étrangers ont tout leur personnel à peu près complet. Le St Père lui-même a fait aussi la même remarque. » (Journal de Florence 7 nov. 72.)

« Nous n'avons du reste qu'à nous louer grandement, sous tous rapports, de nos quelques séminaristes. »

— 5. « Le 2 janvier, à 10 h 1/2 du matin, Pères et élèves, nous nous sommes rendus au Vatican, pour offrir à Sa Sainteté Pie IX les souhaits de bonne et heureuse année. Tous les séminaires étrangers privent par là à cette audience. L'entrée du St Père dans la salle du consistoire, où l'on se trouvait réuni, eut lieu vers midi et demi. Sa Sainteté répondit avec une grâce et un entrain charmants. L'Univers a rendu compte de cette audience dans son N° du 6 janv. 1873.

« Le jour de la Purification, le R.P. Freyd est allé offrir au St Père le cierge d'usage. Cette cérémonie s'accomplit toujours en présence de Cardinaux de la maison du Pape et des Evêques étrangers qui sont à Rome. Arrivé aux pieds de Pie IX, le R.P. Supérieur fut retenu pendant plusieurs minutes par le St Père qui s'entretint avec lui à voix basse, avec une bienveillance qui fut remarquée de tous les assistants. Plusieurs

journaux français ont fait mention de cette circonstance (Univers du 5 fév. 1873.)

« A la cérémonie, avait voulu prendre part M. l'abbé Hamel, recteur de l'Université catholique de Québec, lequel se trouvait au séminaire français avec son Archevêque, Mgr Taschereau, l'un de nos premiers élèves. Il tint à honneur de faire lui aussi, au nom de son Université, offrande d'un cierge à Pie IX.

« Mgr Lequette, évêque d'Arras, était alors à Rome. Le St Père lui permit de choisir, à titre de présent, celui des cierges offerts qui lui conviendrait davantage. Ce fut le cierge du séminaire français qui eut la préférence et Sa Grandeur nous dit aimablement qu'elle avait tenu à avoir ainsi un souvenir de Pie IX et de nous en même temps.

— 6. « Comme par le passé, le St Père a daigné nous témoigner sa haute bienveillance par quelques dons gracieux. A l'occasion du nouvel an, il nous a été envoyé de sa part une boîte de bonbons et 12 bouteilles d'un vin appelé vino santo. Assez récemment encore, nous avons reçu un panier de gros poires et deux boîtes de figues de Smyrne. »

— 7. « Notre maison est un centre hospitalier où nombre d'ecclésiastiques, de religieux et d'Evêques, venant à Rome, aiment à demander asile. Tels sont en particulier le R. P. Vitte, Assistant du Supérieur général des Maristes, nommé depuis Vicaire apque de la nouvelle-Calédonie, et qui alors était venu ici avec l'un de ses confrères pour soumettre au St Siége les Constitutions de leur Institut ; le R. P. Sempé, supr des Missionnaires diocésains, desservant le pélerinage de N. D. de Lourdes. Nous devons aussi mentionner parmi les évêques, Mgr d'Outremont et Mgr Taschereau, tous deux condisciples au séminaire français, de 1854 à 1856, et tous deux aussi sacrés à la même date (19 mars 1871), l'un pour le siége d'Agen, l'autre pour celui de la Métropole de Québec[1] ;

(1) A son retour de Rome, Mgr Taschereau est venu deux fois à la Maison Mère voir le T. R. Père et y a dîné le dimanche 23 mars. Un ancien souvenir

Mgr Plantier, dont le voyage était surtout un pieux pélerinage ad limina apostolorum; et enfin l'Ev. de Poitiers, Mgr Pie. Cet illustre Prélat a établi en son séminaire des cours supérieurs de théologie; mais du reste il n'en demeure pas moins dévoué à notre œuvre de Rome: « jamais, écrivait-il à ce sujet au T. Freyd, je ne ralentirai en rien, soyez « en sûr, mes sentiments pour le séminaire français de « Rome, dont la haute utilité est et demeurera indépendante des efforts que nous faisons pour rehausser un peu « nos études en France. Mes sentiments sont bien connus « à cet égard, et je les exprimais encore ces jours-ci à « l'un de nos Archevêques. » (Lettre des 30 nov. 72 et 8 mars 73)

« Bien bonnes aussi sont pour notre œuvre les dispositions de Mgr d'Outremont. Sa Grandeur se propose de fonder pour son diocèse une bourse au séminaire. (L. 20 déc. 72)

— 8. Mentionnons ici le rendez-vous que se sont donné au séminaire français les pélerins allant à Rome dans le but de complimenter le St Père, le 5 mai, fête de St Pie V. son Patron, et le 13 du même mois, anniversaire de sa naissance. Le jour et l'heure de ce rendez-vous sont fixés pour le 4 mai à 10 h. du matin. (Univers 24 avril 73)

Mr de Belcastel, le vaillant défenseur des intérêts catholiques à l'Assemblée nationale, aime à chercher à Rome même la ligne de conduite qu'il doit suivre et, depuis le séjour qu'il a fait au séminaire, c'est au T. Freyd qu'il s'adresse de préférence, pour être conseillé. (Lettres diverses de M. de Belcastel.)

« Le 29 janv., le T. Supérieur recevait la visite du nouvel Ambassadeur, Mr de Corcelles, qui lui fit sa profession de foi touchant l'infaillibilité, le Syllabus, toutes choses, dit-

qui nous rattache à son diocèse et que le Prélat ignorait, c'est la part que les Missionnaires du St Esprit avaient prise autrefois à l'évangélisation du Canada. Le T. R. Père montra à Sa Grandeur la copie authentique d'un legs considérable que l'un de ses prédécesseurs sur le siège de Québec, Mgr Dosquet, fit en 1765 à la Congr. du St Esprit, en retour de ses généreux services. Mgr Taschereau fut d'autant plus heureux de connaître ce fait qu'il n'en est parlé par aucun des historiens du Canada.

(1) Voir ce qu'écrit le T. Freyd sur cette réunion, aux dernières nouvelles (p 441)

il, auxquelles il adhérait avec joie. (Lett. 29 janv. 73.)

« Le Comte de Vansay, envoyé auprès du St Père par le Comte de Chambord pour remettre à Sa Sainteté une offrande de 10,000 f, est aussi venu voir deux fois le R. Sup.r (Lett. 8 mars 73)

— 9. « Dans un des précédents Bulletins (Rome VIII. p. 405), nous avons cité une protestation des recteurs des divers séminaires nationaux de Rome, à l'occasion de l'occupation partielle du Collége Romain. Cependant, pour préparer la voie à de nouveaux envahissements, la junte nommée par ordonnance royale du 23 avril 1871, avait déclaré ce Collége un institut destiné à la ville de Rome seulement, et non un établissement international. Les recteurs sentant l'existence de leurs propres Instituts menacée par cette déclaration, l'ont combattue et réfutée dans une protestation commune, en date du 15 janv. dernier. Ce document adressé à Mr Lanza, a été de plus envoyé aux représentants des différentes puissances à Rome et aux Evêques des pays intéressés à la question. Le R. P. Freyd l'a signé avec tous les autres recteurs des colléges ou séminaires nationaux, et l'on sait qu'il n'a pas été sans résultats. (Univers 7 fév. 1873)

« Le 16 janvier, avant la publication de ce document le digne Archevêque de Cambrai écrivait lui-même à Mr Thiers pour recommander au Gouvernement français les intérêts catholiques à Rome, en faisant mention de notre Etablissement. « Le collége romain, disait le Prélat est notre « maison commune, notre maison centrale pour les hautes « études de théologie c'est seulement à la condition que cet « Etablissement sera conservé que pourra se maintenir notre « séminaire français dont il reçoit les élèves. » (Univers 10 fév. 73)

— 10. « Dans l'impuissance d'assouvir assez tôt leur insatiable convoitise, les spoliateurs italiens chargent d'insultes et d'invectives tout ce qui porte le nom français. On se souvient des bandes stipendiées du parti, si bien flétries du nom de sterccoraires. En octobre dernier, après avoir deux fois souillé d'immondices les portes de l'ambassade française, ils ont renouvelé encore à trois reprises différentes ce singulier exploit sur les murs

du séminaire ainsi qu'à St-Louis-des-Français. C'était les inscriptions « mort à la France! mort à l'Autriche! » tracées à la main, et l'on sait avec quel enduit. » (Univers des 7 et 23 oct. 72.)

— 11. « Pour nous dédommager du souvenir de ces hontes, un mot en finissant sur le pieux monument de reconnaissance filiale que Mgr Plantier vient d'ériger en notre chère maison de Ste Chiara, à la louange de Pie IX. Mgr de Nîmes, l'un des évêques qui pendant le Concile logèrent chez nous, à Rome, y tomba très-gravement malade, et le St Père, on s'en souvient, voulut venir au séminaire même porter de précieuses consolations au digne Prélat. (Bull. t. VII. p. 464 et 468.)

« Cette année, Sa Grandeur, à son retour à Rome, a exprimé le désir de voir consacrer la mémoire de cet acte si touchant de la paternelle charité de Pie IX. et un marbre, portant l'inscription commémorative qu'on va lire, a été encastré dans le mur de l'appartement même où le Prélat reçut cette précieuse visite. L'inscription a été composée par le P. Angelini, de la Compagnie de Jésus, à la demande du P. Daum.

IX. Kalendas. Februarias.
Anno Christiano MDCCCLXX
Quo. In. Concilium. Vaticanum
DCCC. Episcopi. Ex. Omnibus. Regionibus. Coeuntes
De Summis. Rei. Catholicae. Negotiis Agebant
Pius. IX. Pontifex. Maximus
Henricum. Plantier. Episcopum. Nemausensem
Gravi. Morbo. In. Hoc. Cubiculo. Laborantem. Adiit
Humanissime. Solatus. Est.
Eique Fausta. A. Deo. Precatus
In Proximum Conclave. Digrediens
Moderatores. Et. Alumnos Seminarii. Gallici
Ad Tedeum. Osculum. Procumbentes
Comiter Alloquutus. Est.
Ne Volventibus Annis. Tanta. Humanitatis
Memoria Evanesceret.
Idem Episcopus. Nemausensis
Titulum Grati Animi Testem
Parieti Inscripsit
Ad. Quem. Augustius Hospes. Assederat

Roma nel Seminario Francese

Nemausus, o secondo Plinio Nemausum, Nimes antica e nobile città della Gallia Narbonese.

P. Antonio Angelini d. C. d. G.

Allemagne.

Cté de Marienstadt.

de Sept. 1872 à Avril 1873.

1. Informations prises par le Gouvt. — 2. Article de la Lahn. — 3. La Cong: déclarée apparentée aux Jésuites. — 4. Œuvres Retraites. — 5. Mines achetées. Récoltes

— 1.« D'après la relation du dernier Bulletin (t. IX. p. 79.) le Gouvernement prussien avait déjà demandé des informations sur notre maison et notre Institut. Il paraît que le rapport du Préfet fut trouvé trop en notre faveur, et l'on fit prendre de Berlin de nouveaux renseignements plus précis et plus détaillés par Mr le Curé de Hachenburg. Puis plus récemment encore, vers la fin de septembre, un Sous-Préfet d'arrondissement, protestant fanatique, vint incognito visiter l'Etablissement. (Lett. du 3 oct. 72.)

Le 15. sept. le Courrier du Rhin reproduisait un article de la Lahn du 13 du même mois, ayant pour titre le Couvent de Marienstadt. « Il y a apparence que le couvent de Marienstadt disait ce journal, ne sera pas atteint par la loi contre les jésuites. Les Pères qui s'y trouvent appartiennent à la Cong: du St. Esprit et de l'Immé Cœur de Marie, fondée vers 1840. Après avoir acheté en 1864 le couvent de Marienstadt, et l'avoir muni auprès du Gouvt des droits des corporations religieuses, l'Ev. de Limbourg fit venir un certain nombre de prêtres de la Cong: du St. Esprit pour l'érection et la direction d'une maison de Préservation en faveur de jeunes garçons. A côté de cette institution se trouvait un établissement d'instruction pour des jeunes gens qui se préparent à l'état ecclésiastique dans le but de se dévouer dans la suite comme missionnaires à l'évangélisation des nègres d'Afrique. Cet établissement a été dissous, il y a peu de temps et quelques scolastiques ainsi que la plupart des Pères ont quitté le couvent et se sont rendus à Dublin. Cependant cette mesure n'a pas été prise parce qu'on craignait la suppression de l'établt, mais à cause du petit nombre des élèves. En ce moment il ne se trouve plus à Marienstadt que trois Pères, dont deux s'oc-

cupent

de la direction de la maison d'éducation qui se compose d'environ 80 garçons. » (Extrait du 12 sept. reproduit par le Courrier du Rhin le 15 d. 72)

« On voit que cet article nous est assez favorable, quelque mauvais que soit le journal qui le donne. Nous n'avons pu en connaître l'auteur, et nous nous demandons si ce n'est pas le Gouvernement qui l'a inspiré dans le dessein de sonder l'opinion publique. » (Lett. des 3 et 9 oct. 72.)

— 3. « Depuis lors cependant, comme on l'a vu par les journaux, notre Congr. a été portée, sous le nom de Frères de la Congr. du St. Esprit, au N.° 4 de la liste des instituts apparentés aux Jésuites, élaboré par le Bundesrath ou Conseil fédéral. (Univers, 10 mars 73)

« D'un moment à l'autre nous pouvons donc nous voir expulsés; néanmoins, conformément aux avis de la Maison-Mère, nous resterons jusqu'au bout à notre poste. Mgr. l'Evêque et l'Ordinariat de Limbourg sont d'ailleurs disposés à tout faire pour nous défendre et nous conserver. » (Lett. 21 mars 73.[1])

— « Vers la fin de sept. nous avons eu pour quelques jours deux chanoines de Mayence, MM. Moufang et Haffner, qui venaient d'organiser une grande réunion catholique près de Giessen. » (Lett. du 3 oct. 72.)

— 4. « L'œuvre, on le comprend, se ressent de cette situation. Vers la fin de 1872, il ne restait plus à Marienstadt que 3 novices-Frères. Des postulants qui se seraient présentés renoncent à leur dessein ou en ajournent l'exécution à des temps meilleurs. (Lett. 27 nov. 72.)

« A la clôture de la retraite annuelle des Frères faite le 2 fév., il y a eu l'émission des vœux perpétuels du F. Clemens et le renouvellement des vœux de cinq ans du F. Fridolin. Le F. Conrad, de la Cté de Marienthal, a pris part à cette retraite. » (Lett. du 6 fév. 73.)

— 5. « Il y a bientôt trois ans, dit le P. Staub, nous avions acheté, près de la maison, une petite mine de fer, dite de St. Joseph, moyennant une centaine de francs. Assez récemment, nous en avons acquis une autre appelée Pius pour la somme de 1,875 f., ainsi que le terrain adjacent, au prix de 562 f. 50. Avec

(1) voir plus loin p. 441 les nouvelles menaces venues de Berlin

la mine St Joseph, c'est une superficie de 30 hectares, pour lesquels nous avons déboursé que 2,600 f; tout frais d'enregistrement compris (Lett. 20 nov. 72)

« Cette année nos récoltes ont été meilleures que jamais; et vraiment il serait bien regrettable de quitter Marienstadt, maintenant surtout que nos travaux deviennent rémunérateurs. » (Lett. 17 oct. 73.)

Clé de Marienthal.

de Sept. 1872 à Avril 1873

1. Œuvre des Tombes. — 2. Croix d'honneur du P. Bigot. Croix de la Société des secours aux blessés. — 3. Lois sur les déméritès.

— 1. Nous avons dit un mot au dernier Bulletin de l'œuvre des tombes des soldats français morts en Allemagne durant la guerre (Bull. t. IX. p. 85) Nommé vice-président de cette œuvre pour les pays allemands, le P. Bigot avait déjà réussi, vers la fin de Septembre, à faire ériger 131 monuments, et à établir 39 fondations pour anniversaires perpétuels de messe, à l'aide des ressources mises à sa disposition par le Comité. De plus, les actes de décès par lui transmis en France, s'élevaient à 14,000 (Lett. 29 Sept 72)

— 2. Le Comité de l'œuvre des Tombes a voulu honorer et récompenser le zèle de notre confrère. Le 3 déc. 1872, un des membres du bureau central, M. Bergasse du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau, homme d'ailleurs animé des meilleurs sentiments religieux, est venu voir le T. R. Père pour lui demander l'autorisation d'offrir au P. Bigot la croix de la Légion d'Honneur. En raison des circonstances exceptionnelles, le T. R. Père n'a pas cru devoir s'y opposer, et la décoration sollicitée auprès du Gouvernement par le comité a été accordée quelques jours après (Univers 30 déc. 72.)

Précédemment déjà, le P. Bigot avait aussi reçu avec le P. Straub, la croix de bronze de la Société française de secours

aux blessés, dont est président M. le Comte de Flavigny. C'était pour reconnaître des services importants, comme aumôniers attitrés auprès de nos infortunés compatriotes prisonniers en Allemagne pendant la guerre. (Lett. P. Haul 25 janv. 73)

— 3. « Qu'adviendra-t-il de l'œuvre des démérites ? Comme on l'a vu par les feuilles publiques, le Gouvernement a voulu s'immiscer dans la discipline ecclésiastique. Ainsi les évêques ne peuvent plus d'eux-mêmes, d'après les nouvelles lois inspirées par M. de Bismarck, imposer une résidence de plus d'un mois dans une maison de démérites. Quel triste état de choses ! »

Irlande.

Cté de Blackrock.

de Sept. 1872 à Mai 1873.

1. Nouvelle bâtisse. — 2. Nombre des élèves. Rougeole. Mort d'un enfant. — 3. M. du Curé de Blackrock. — 4. Concours. Succès. — 5. Journal littéraire. — 6. Question de l'enseignt en Irlande.

— 1. Nous avons parlé au dernier Bulletin de Blackrock, d'un grand bâtiment entrepris dans cette Cté pour l'œuvre du collège français. Les travaux n'ont marché qu'assez lentement, par suite du mauvais temps d'automne. Aujourd'hui cependant tout se trouve à peu-près terminé. Nous attendons une petite description de cette construction pour le prochain bulletin.

— 2. « Aux vacances, écrit le P. Leman, 44 pensionnaires nous avaient quittés, mais ces vides sont actuellemt remplis. Nous avons eu près de 150 élèves internes, dès le commencement de l'année ; chose qui n'était jamais arrivée à pareille date. » (Lett. 3 oct. 72)

« Au mois de février, quelques-uns de nos enfants ont été pris de la rougeole, et l'un d'eux, âgé de 12 ans et d'une assez faible constitution, en est mort après peu de jours. C'était un orphelin, d'une condition fortunée, et un excellent

enfant sous tous les rapports. Il est sans doute au ciel, car il a rendu son âme à Dieu dans de très beaux sentiments de piété. Une avons eu une douzaine d'autres cas, dont un seul sérieux, mais suivi heureusement de convalescence. » (L. 18 fév. 73)

— 3. Nos Pères ont perdu cette année le curé de Blackrock, en même temps Vicaire général du diocèse. « Ce prêtre, écrit le P. Leman, a été pour nous un ami intelligent et dévoué dans toutes nos difficultés au sujet de Rockwell, et il s'était très-énergiquement prononcé en notre faveur lors des récents débats. Cette mort est une grande perte pour la paroisse et aussi pour le diocèse, dont très-probablement il aurait été élu archevêque, s'il eut survécu au Cardinal Cullen. Ce digne ecclésiastique a succombé à la même infirmité que l'ex-Empereur Napoléon III et il a été enterré le même jour. » (Lett. 28 janv. 73)

— 4. « Les examens de 1872 à l'Université catholique de Dublin nous ont été plus favorables que jamais. Au printemps dernier, il y a eu comme tous les ans, des sujets de compositions latines et grecques en vers et en prose. Nous avons eu le 1er prix de 125 £ dans les cinq matières, et de plus le 2ème prix de 75 £ pour les vers grecs et latins et la prose grecque. La somme a pu être soldée ; ce qui nous a donné un total de 850 £ : soit 700 £ pour nos scolastiques et 150 £ pour un de nos pensionnaires.

« De plus, aux examens qu'on appelle de 1ère année, nous avons eu sur 7 prix le 1er, le 2ème, le 4ème et le 5ème. Le collège français de Blackrock a été proclamé, à lui seul, plus que tous les autres ensemble, et les journaux vont faire connaître ces résultats. Ce sont spécialement nos scolastiques qui nous donnent cet avantage.

« Le Card. Cullen présidait lui-même le meeting formé de personnes fort respectables. » (Lett. du 4 déc. 73.)

— 5. « Un autre moyen qui sert à donner une haute opinion des études de Blackrock, et que le T. R. Père vient d'autoriser, c'est la publication d'un petit journal littéraire : « The Literary journal

French College", destiné à reproduire les meilleures compositions des élèves en langue latine, grecque, anglaise et française, soit prose soit poésie. Ce journal, commencé déjà depuis quelques années, paraissait, jusqu'à ces derniers temps, tous les mois; il ne paraît maintenant que tous les deux mois, mais à 250 exemplaires. Les élèves en prennent un bon nombre pour leurs familles et connaissances. ce qui couvre en grande partie les frais d'impression. C'est un précieux moyen d'exciter l'émulation parmi les enfants, et de faire connaître avantageusement notre œuvre. Quelques autres établissements ont essayé la même publication, mais sans succès."

— 6. On a vu récemment le projet de loi du ministre Gladstone sur l'enseignement universitaire d'Irlande, rejeté au Parlement d'Angleterre. C'est là une question qui intéresse tout particulièrement nos Établissements de ce pays. La mesure projetée, quoique plus favorable que ce qui existe, n'était cependant pas ce que les catholiques avaient droit d'espérer. Aussi fut-elle, le 28 février, repoussée à Dublin par les archevêques et évêques d'Irlande, en même temps qu'elle excitait les récriminations des protestants (1).

(1) Les écoles établies en Irlande par le Gouvernement n'ont été jusqu'ici qu'un moyen de propagande protestante. Lord Stanley fit adopter en 1831 les lois qui établissaient les écoles mixtes étrangères en principe à tout enseignement religieux. Mais on vit bientôt les abus de ce système dit de l'éducation nationale, et les évêques le réprouvèrent dans leur réunion à Thurles, en 1850. L'opinion publique éclairée et soutenue par cette déclaration des évêques, suscita à la cause catholique de généreux défenseurs dans le Parlement anglais. A la suite de vives discussions en 1860 et 1861, le Gouv^t promit quelques modifications qui laissaient intact le fond du système. Au mois d'août 1869, nouvel acte de l'épiscopat irlandais réuni à Maynooth et réitérant à la fois les plaintes formulées auparavant et la demande déjà faite pour l'Irlande catholique d'un enseignement libre et séparé. (Le Français du 10 sept. 1869)

Ce premier manifeste, resté sans effet, fut suivi, en 1871, d'un second, sous forme de lettre pastorale collective des mêmes évêques. Il eut son écho dans les cœurs des Irlandais catholiques et chez tous les hommes d'équité et de justice. Aussi lorsque le 13 fév. 1873, M. Gladstone exposa à la Chambre des Communes les premières idées de son projet de réforme universitaire en Irlande, il dut reconnaître que l'opinion unanime du pays autant qu'une conduite sage et équitable du Gouv^t demandaient impérieusement des modifications. Mais celles qu'il proposait ne pouvaient satisfaire les catholiques. (Univers des 9 déc., 20 fév. et 4 mars 1873.)

Cté de Rockwell.

Octobre 1872 à Mai 1873

---

1. Séminre écossais. études. Bon esprit. — 2. Scolt. Prise d'habit. — 3. Collége Nombre. Retraite. — 4. Pluies. Inondations. — 5. Ministère. Prédications. — 6. Faveurs pour nos Lettres.

— 1. « Depuis la publication de notre dernier bulletin, nous avons eu le regret de voir s'éloigner de Rockwell les P.P. Richert et Klauss, pour se rendre, l'un à Sierra Léone, l'autre à N.D. de Vangonnet. Le départ du P. Richert, qui avait eu à exercer un certain ministère auprès des personnes des environs pendant les cinq années de son séjour dans la Cté, a été bien sensible à cette bonne population. Ce sont les PP. Heizmann et Mooney qui les ont remplacés.

« Cette année, à la rentrée, l'œuvre écossaise a été soumise au règlement d'un grand séminaire, changement devenu nécessaire par suite de l'avancement des séminaristes dans leurs études. Deux en sont au nombre de 10 seulement, dont 6 en théologie et 3 en philosophie ; un troisième achève ses humanités. On le voit, l'effectif même ordinaire reste incomplet, et néanmoins, pour ces quelques étudiants ecclésiastiques, il faut des cours comme en un grand séminaire. - théologie dogmatique, théologie morale, droit canon, Ecriture Ste, Liturgie. Bientôt plusieurs sujets pourront être promus au sacerdoce. (Lett 30 sept 72)

« En décembre, les trois élèves de philosophie qui n'avaient pas encore pris la soutane, ont revêtu ce St-habit. »

« Tous ces jeunes gens sont bien appliqués à leurs études ecclésiastiques ; ils joignent à cela un très bon esprit ; ce qui permet d'augurer une excellente année » (Lett. 25 nov. 72.)

— 2. « C'est le P. Heizmann qui a remplacé le P. Richert dans la direction des petits Scolastiques. Le 15 mars, il y a eu pour deux des aspirants de cette catégorie la première élévation et la prise d'habit. Un troisième, autorisé d'abord par ses parents, s'est vu retirer l'adhésion donnée à son pieux dessein. Et-

de là pour le pauvre enfant désireux de répondre à sa vocation de bien fâcheuses difficultés. »

— 3. « Quant au collège irlandais, au commencement des cours, il s'y trouvait une soixantaine d'enfants. Nous en attendions d'autres, et comme auparavant, nous avons dû regretter de ne pouvoir disposer de bâtiments plus spacieux.

« Au mois de décembre, le P. Graff, directeur des enfants de Marie, a fait une réception de six aspirants.

« Pour la retraite annuelle des élèves, elle a été placée cette année à la fin de janvier. C'est une heureuse innovation, car auparavant on la mettait aux premiers jours de novembre; et les vacances de Noël, d'une durée de trois semaines environ, en faisaient perdre les fruits les plus précieux. C'est le P. Mooney qui a donné chaque jour les deux principales instructions. » (Lett. 18 fév. 72 et Bull.)

— « 4. Les vacances de Noël et la rentrée qui les a suivies dans les premiers jours de janvier, ont été contrariées par le mauvais temps, qui a duré plusieurs mois. De mémoire d'homme, on ne se souvenait pas d'avoir subi un automne et un hiver si pluvieux. Nous avons eu sur la propriété une véritable inondation. Le lac a débordé, remplissant les caves, recouvrant les champs et coupant nos communications dans l'intérieur de la Cté. Pour aller du Scolastical au collège, on a été quelque temps contraint de faire le trajet en voiture. Les caves du Scolastical sont restées pendant plusieurs mois submergées à une hauteur de plus d'un mètre, si bien que l'on craignait pour la solidité des murs. On avait aussi, à cause de la grande humidité qui régnait dans les appartements, conçu quelques inquiétudes pour les santés : elles se sont cependant maintenues sans rien de particulier. » (Lett. 9 janv. et 13 Bulletin.)

— 5. Malgré tout, les fidèles aimaient beaucoup à venir faire leur dévotion au monastère, comme ils disent, « the monastery », et il en arrive même de très-loin, les dimanches et fêtes, pour s'approcher des sacrements.

« Nous n'avons pu accepter, au dehors que quelques prédications. Le P. Supérieur a donné un sermon de charité à la cathédrale de Cashel, en faveur des Etablissements dirigés par les Frères des Ecoles chrétiennes. Le P. Mooney en a prêché un autre dans la ville de Fethard, le Jeudi-St. C'était le sermon de controverse sur l'Eucharistie, selon l'usage du pays.

« Nos musiciens ont encore prêté leur concours pour les chants, dans une mission donnée par quatre Pères Jésuites à Holy Cross, paroisse distante de Rockwell d'environ cinq lieues. Le P. Supérieur fut prié de chanter la messe solennelle d'ouverture; et Mgr. l'Archevêque de Cashel vint lui-même présider les offices du dimanche de clôture. »

— 6. « Nous avions sollicité l'établissement d'un bureau de poste à Rockwell, à cause d'importantes améliorations désirées pour notre service postal. Au lieu d'un bureau l'on nous a donné un courrier, qui, chaque matin à 8 h., nous porte les lettres à la Cté et revient le soir recevoir nos dépêches, l'été à 6 h., l'hiver à 4; c'est une faveur dont nous sommes en partie redevables au Ministre duquel relève l'administration de la poste, un catholique dont la famille a eu avec nous quelques relations amicales. »
(Lettre des 2 et 25 nov. 72.)

Portugal

Cté de Braga.

de Mars 1872 à Mai 1873.

1. Arrivée et maladie du P. Eigenmann à Lisbonne. Visites au Patriarche, à l'ambass.r français. Séjour à Santarem. — 2. Voyage dans le Nord. — 3. Braga. Visite au Primat. Etat. Encouragements à Lisbonne — 4. Maisons. 1er projet est modifié — Concours de pieux prêtres — 5. Personnel de la Cté. — 6. Mort de M. Anthero, Scol. — 7. Attaques de journaux — République des bons. — 8. Bonnes dispositions du Gouvt, de la population.

—9. Commencements de l'œuvre. Elèves — 10. Santés Ministère.

— 1. On a vu dans un précédent bulletin le décret d'érection à la nouvelle maison de Braga, fondée en remplacement de celles de Santarem et de Gibraltar. (T. IX. p. 58.) Voici l'historique de cette fondation.

Le P. Eigenmann, en quittant Gibraltar, avait, comme on se le rappelle, mission d'examiner les choses une dernière fois à Lisbonne et dans les villes septentrionales du Portugal et de l'Espagne. Arrivée à Lisbonne le 29 mars, il se proposait de prendre ses grades universitaires, tout en faisant dans cette ville d'abord les démarches projetées. Mais le 2 avril la fièvre typhoïde le saisit, et ce ne fut guère que dans les premiers jours de mai que commença sa convalescence. Il alla à l'asile ou hôpital St Louis, où il fut entouré des meilleurs soins de la part du Docteur, des Sœurs de St Vincent de Paul qui dirigent l'Etablissement, et de M.M. les Lazaristes, notamment de M. l'abbé Miel, leur Supérieur. (v. lett. 8 mai 72)

Dès qu'il fut remis, notre confrère fit visite à son Em. le Patriarche de Lisbonne, pour obtenir les pouvoirs dont il avait besoin, et la permission de loger au séminaire de Santarem, où il se proposait de résider quelque temps. Tout lui fut accordé avec grande bienveillance. Il fut invité à dîner avec M. Miel chez l'Ambassadeur de France, Mr Armand, lequel, après s'être informé avec intérêt des œuvres de notre Congr., lui offrit gracieusement son concours. Enfin le jeudi 13 juin, il se rendait à Santarem. Il y fut reçu à bras ouverts, et y séjourna un mois environ, tout en faisant de là les recherches qui formaient le but principal de son voyage.

Aidé des conseils de différentes personnes éclairées et influentes, M. Miel, Supr des Lazaristes, le Padre Pacheco, directeur de la librairie catholique de Lisbonne, le P. Calderon, Recteur du séminaire patriarcal, notre confrère s'occupa dès lors d'examiner les conditions et les chances de succès que pouvait offrir un établissement à Lisbonne ou dans les environs. Ce ne pouvait être, vu les circonstances où l'on

se trouvait, qu'une œuvre humble et petite, le noyau d'une institution qui, se développant avec le temps, servirait néanmoins dès le début au bien de l'Eglise et favoriserait le recrutement des sujets. A Lisbonne même, il fallait compter avec bien des difficultés. Aussi conformément aux intentions du T. R. Père et d'après l'avis de ses sages conseillers, le P. Eigenmann se résolut, avant de proposer aucun parti définitif, de visiter au moins le Nord du Portugal, dans l'espoir de trouver pour l'œuvre projetée, de meilleures conditions d'établissement.

— 2 — En effet, c'était surtout vers le Nord du Portugal que se portaient les espérances du P. Eigenmann. Le 16 juillet il quittait Santarem pour visiter successivement Coimbre, Porto, Guimaraëns, Margueride et enfin Braga. Les troubles politiques survenus en Espagne à cette époque le contraignirent de ne point franchir la frontière.

Après avoir vu rapidement Coimbre, écrivait il au T. R. Père en différentes lettres, cette ville si célèbre par son antique université, je me rendis à Porto, cité industrielle de 100,000 âmes, et auprès de laquelle Lisbonne paraît morte et déserte. L'évêque de la ville, que j'avais autrefois connu à Lisbonne, comme vicaire capitulaire, se montra très-bienveillant, et m'offrit tous les pouvoirs pour son diocèse. Sa Grandr nous accueillerait avec plaisir; mais ajouta-t-elle « il « y a maintenant une grande effervescence contre les prêtres; « il faudrait donc user de beaucoup de prudence; passer comme « inaperçu, et surtout ne pas s'afficher comme religieux. »

Et en effet, parmi les cinquante colléges environ que compte Porto, aucun ne présente le cachet d'un établissement religieux.

Le P. Eigenmann ne s'arrêta guère à Porto, et il rendit à Guimaraëns et de là au collége de St Guilleria, dépendant de Margueride. « Cet Etabliss!, dit-il, dirigé par les Lazaristes, a été fondé par un prêtre séculier, vieux missionnaire du pays, qui figure toujours devant le public comme chef de l'institution. Le supérieur, M. Varel, que j'avais connu

à Lisbonne, me reçut avec une extrême cordialité. C'était vraiment la divine Providence qui m'avait conduit là. Comme je m'entretenais de nos vues avec le digne fondateur du collège et deux autres professeurs, ils s'ouvrirent à moi d'un dessein qui depuis longtemps les préoccupait, eux et plusieurs bons prêtres de Braga. C'était de fonder en cette ville une maison où pussent se retirer, pour vivre sous une règle et une direction religieuse, ceux des nombreux élèves du Lycée et du séminaire qui forment l'externat de ces établissements. Ils m'engagèrent beaucoup à essayer cette œuvre, et me remirent des lettres pour leurs amis à Braga. Ce projet qui correspondait parfaitement aux pensées de la Maison-Mère, et à l'idée de notre maison de Rome, me frappa beaucoup, et je promis de m'en occuper. Je quittai Stª Quitéria le mercredi 24 juillet, et le soir même j'arrivai à Braga. » (Lett. 25 juill. 72.)

— 3. « J'avais été recommandé à d'excellents ecclésiastiques, tout disposés à nous seconder, en particulier un professeur de morale au grand séminaire. Le 27 juillet, l'un d'eux me conduisit chez Sa Grandeur Mgr l'Archev. Primat de la ville. Je fus bien reçu du Prélat, qui me permit d'user de mes pouvoirs, tout le temps que je serais dans son diocèse. Toutefois, par prudence, je ne lui parlai alors que de notre désir de recruter des vocations, sans toucher au projet d'un établissement d'éducation.

« Plus tard, j'eus l'occasion de nouvelles et précieuses connaissances, entre autres celle d'un missionnaire des plus considérés du pays, beau-frère du Gouverneur de Braga, et prêtre jouissant de toute la confiance de Mgr l'Archevêque. Il voulut bien se charger de tout ce qui concernait nos rapports avec le Prélat comme avec le Gouvernement.

« Il y a dans cette ville un bien immense à faire, surtout parmi les étudiants. Les prêtres sont nombreux, mais hélas! peu travaillent comme il le faudrait. Déjà le Père spirituel du séminaire m'a prié de continuer à Braga les services que nous avons par le passé rendus à Santarem. Croirait-on que, parmi les théologiens eux-mêmes, la plupart ne se confessent que

deux ou trois fois l'an. La veille de l'Assomption, j'ai fait une instruction dans un asile de pénitentes, et j'en ai entendu un bon nombre à confesse. (Lett. du 15 août et autres.)

« Vers la fin du mois d'août, je dus retourner à Santarem et à Lisbonne ; et le 12 sept. j'eus l'avantage de voir encore son Exc. Mgr le Patriarche, puis Mgr l'auditeur de la nonciature qui gère les affaires ecclésiastiques. Ils voulurent bien l'un et l'autre encourager nos projets et me féliciter tout du choix de Braga, au point de vue surtout du recrutement des vocations pour nos missions portugaises. Son Eminence cependant aurait désiré un bien moins en lumière, elle recommanda de bien user de prudence pour n'occasionner, au sujet de l'œuvre aucune fâcheuse rumeur et en particulier de porter, comme le font les Jésuites et autres religieux, le costume des prêtres séculiers du pays. » (Lett. 12 sept. 72.)

— 4. Fortifié par ces encouragements et par l'approbation de la Maison-Mère, le P. Eigenmann s'occupa tout aussitôt de chercher un local. Il en avait d'abord trouvé un bien convenable dans la rue St Gérald ; mais il ne put l'obtenir. Et après en avoir pris provisoirement un autre de la même rue, il s'établit le mardi 8 oct. dans une maison assez bien située, rue do Carvalhal, que lui procura un ecclésiastique dévoué (Lett. du 10 oct. 1872.)

Un premier prospectus, préparé au mois d'août, faisait connaître le but et la nature de l'œuvre projetée sous le vocable de St Gérald. Elle devait comprendre deux catégories d'élèves : les plus avancés, qui avaient à suivre les cours du Lycée ou du séminaire, les commençants, auxquels devait être donné l'enseignement dans la maison même, et en vue surtout de la préparation à l'examen de l'instruction primaire (Lett. 15 août 72.) Et c'est sur cette base spécialement que l'œuvre fut d'abord approuvée et autorisée par la Maison-Mère (Bull. N° 76. p. 78.)

Mais le P. Eigenmann vit ensuite que l'admission d'élèves suivant les cours du Lycée ou du Sémin^re, était jugée défavorablement

par les familles et porterait préjudice à l'établissement. Il crut donc devoir modifier le plan tout d'abord adopté. — « Nous avons été amenés, écrivait-il, par les circonstances, les conseils de personnes recommandables, les désirs des familles et la petite expérience déjà acquise, à transformer l'œuvre, avec un internat pour base. Des vues de prudence nous engagent même à n'accepter qu'exceptionnellement des externes, et comme par faveur. Je prépare dans ce sens un nouveau prospectus, en plaçant l'œuvre sous le vocable du St Esprit, au lieu de celui de St Gérald.

« Un prêtre dévoué, le Dr Louis-Marie Ramos, la prend sous son nom et lui donne une position légale, satisfaisant en cela à toutes les exigences de la loi. Cet ecclésiastique est professeur de morale au grand séminaire, examinateur synodal, rédacteur d'une feuille religieuse qui paraît tous les mois, excellent prédicateur, homme enfin d'une angélique piété et d'un très grand dévouement pour toutes les œuvres pieuses. » (Lettre 15 et 26 oct. 72.)

« Outre son concours qu'il offre gratuitement pour l'enseignement de la philosophie ou de la Rhétorique, il nous a procuré deux autres ecclésiastiques, MM. Gonzalvez et Gomez, prêtres très-capables et fort recommandables par leur vertu ; l'un d'eux se charge de l'instruction primaire et du cours de portugais, l'autre du cours de latin ou de grec, de l'anglais ou de l'histoire naturelle à volonté. »

Le T. R. Père attend cependant encore les données d'une plus mûre expérience pour sanctionner le nouveau plan de l'œuvre commencée par le P. Eigenmann.

— 5. Le personnel de la nouvelle Cté de Braga se compose, outre le P. Eigenmann, du P. Polycarpo dos Santos, des FF. Gérard et Alvarez[1] partis le 11 oct. de la Maison-Mère, et du F. Paulo-Maria, arrivé le 11 févr. Les uns et les autres, à leur passage au Porto, ont reçu de M. Moraes un accueil des plus empressés et des plus bienveillants.

De plus, à son retour de Lisbonne le 28 sept. 1872, le Père

(1) Le F. Alvarez, qui n'était alors que novice, a fait sa Profession à Braga le 19 mars 1873.

Eigenmann avait recruté deux postulants scolastiques MM. Anthero, de Santarem, et Ignacio, de Guimaraëns

— 6. « Malheureusement, le 10 oct. l'un d'eux, M. Anthero, succombait aux atteintes d'une fièvre typhoïde-putride. Le premier-médecin appelé ne sut pas découvrir la gravité du mal. Son état devenu plus alarmant décida à le faire entrer à l'hôpital, mais bientôt tout espoir de le conserver fut perdu. Voici quelques pieux détails sur les derniers instants de ce cher scolastique, le premier-fruit de la nouvelle maison de Portugal:

« Le jour de sa mort, écrivait le P. Eigenmann au T. R. Père, j'allai vers les 3h. le voir à l'hopital. Le cher enfant me regarda d'un œil largement ouvert et m'étreignit d'un de ses bras avec le plus d'effusion possible, il ne pouvait presque plus parler. Il baisa fortement la médaille que je lui présentai. Je lui demandai alors s'il était bien résigné à la Ste Volonté de Dieu il me fit signe que oui et essaya d'articuler cette réponse — Je lui demandai encore, s'il offrait de bon cœur sa vie à Dieu; s'il l'offrait pour le salut des pauvres noirs qu'il désirait évangéliser et il répondit que oui, toujours en faisant signe de la tête. « Mais, ajoutai-je, ne tenez-vous pas à vivre plus longtemps? « Non, dit-il » et il répéta le plus qu'il put des actes de contrition, de conformité à la volonté de Dieu, d'espérance et de charité, que je lui suggérais.

« Je lui demandai enfin si sa conscience était bien en paix — « oui, oui, répondit-il » — ; s'il aimait la Congr et s'il était heureux de mourir en son sein. — Pour me dire oui, il me serra la main et m'embrassa.

« Ne pouvant rester plus longtemps avec lui, je me retirai bien affligé. Le lendemain, j'offris de bonne heure pour lui le St Sacrifice; mais quand je sortis de l'église vers 6 h. du matin, un prêtre de nos amis m'apprit qu'il était mort quelque temps après mon départ, la veille à 7h. 1/2 — On n'avait pas voulu me prévenir alors de crainte de m'alterrer par cette nouvelle. Le pharmacien, qui assista à sa mort, me dit que jusqu'au dernier soupir il avait eu les yeux continuellement fixés sur son chapelet. Pauvre enfant! je l'aimais beaucoup à cause de sa piété, et de son excellent caractère, et de l'attachement qu'il nous portait. Son concours du reste m'était déjà infiniment précieux, et je fondais sur lui de bonnes espérances. Il n'avait que 21 ans et 6 mois (Lett. 11 oct. 72)

« Le samedi 12 oct eut lieu l'enterrement. C'était modeste, mais bien convenable. Vingt prêtres et les membres d'une confrérie assistaient à la cérémonie. » (Lett. 18 oct. 72)

— 7. Selon les conseils qui lui avaient été donnés, le Père

Eigenmann s'était efforcé de demeurer dans l'ombre et l'obscurité. Et même pour les prospectus de l'œuvre naissante, on s'était borné à les distribuer aux familles, sans rien faire annoncer dans les feuilles publiques. Cependant les mauvais journaux commencèrent bientôt leurs attaques. Ce fut tout d'abord le Diario popular, feuille de Lisbonne, qui essaya de faire passer le P. Eigenmann comme Jésuite. Deux journaux catholiques répondirent immédiatement, et ce fut fini pour cette fois. (Lett. 6 sept. 72.)

En novembre, nouvelles allégations ridicules de la part des libéraux de Lisbonne et de Porto. Une feuille religieuse de cette dernière ville en fit encore justice, dans son N° du 30 nov. (Lett. 9 déc. 72.)

Enfin à Braga même, le 1er déc., au théâtre, un des tristes écrivassiers de la presse libérale, essaya de répandre une sorte de pamphlet où, célébrant d'abord l'indépendance du Portugal, il finissait par un appel à l'opinion, contre l'œuvre et l'association catholique. Mais les quelques feuilles distribuées les premières lui revinrent bientôt avec des annotations significatives et des compliments fort peu flatteurs; si bien que notre homme dut alors prendre son chapeau et détaler au plus vite. (Lett. 9 déc. 72.)

Un journal antireligieux, qui avait plus particulièrement poursuivi l'œuvre naissante de ses oppositions et de ses haines, « le Libéral de Braga » a cessé de paraître sans avoir pu atteindre une année de publication. (Lett. 25 janv. 73.)

Voici comment le rédacteur du Diario popular rendait compte des démarches du P. Eigenmann à Braga. « Il est arrivé à Braga un in-« dividu qui va y établir un collège de Jésuites; il ne perdra pas son temps « à Braga, berceau de la réaction, où tout le monde soupire après le Sei-« gneur D. Miguel II. et aussi après l'honorable Compagnie de Jésus. »

A cela le « Nacao » répondit en citant le passage du Diario et le faisant suivre de la note suivante. « Il n'y a rien ici qui se prête à « un commentaire, toutefois si les mots soupirer et honorables devaient « renfermer quelque ironie nous dirions au Diario popular qu'il se taise « et ne vienne pas poser son pied dans le sanctuaire des hommes de « bien, qui respectent les bons principes destinés à prévaloir dans les .

« sociétés qu'il garde l'ironie pour son propre monde où elle trouvera une application beaucoup plus heureuse. » (Vell. 6 sept. 72)

— Des journaux de Lisbonne et de Porto avaient présenté nos Pères comme une migration de Jésuites allemands chassés de Prusse par M. de Bismarck. Le journal « a Palavra » feuille religieuse quotidienne de Porto, le premier journal catholique du Nord du Portugal, prit aussitôt notre défense. Voici son article publié au N° du 30 nov. 1872 dans une correspondance de Braga:

« Quelques journaux annoncèrent dernièrement que plusieurs Jésuites expulsés de Allemagne par M. de Bismarck, étaient arrivés à Braga. C'est tout simplement un mensonge. Il ne se trouve malheureusement aucun Jésuite à Braga. Les prêtres auxquels ces feuilles ont fait allusion ne furent jamais ni ne sont des Jésuites. Que ces journaux se rassurent donc, puisqu'il n'ont aucun motif de terreur. La persécution que souffrent de toutes parts les enfants bien méritants de la Compag.ie de Jésus, est sans nul doute la meilleure apologie de ces hommes, auxquels l'Eglise, la société, les lettres et les sciences doivent tant.

« Il y a une certaine presse que nous connaissons tous, qui partout où elle découvre un prêtre digne de ce nom, le dénonce aussitôt comme un Jésuite. C'est ce qui est arrivé pour les deux excellents prêtres qui depuis deux mois se trouvent parmi nous. Ce sont de dignes ecclésiastiques des plus instruits, donc ce sont des Jésuites. Tant mieux.

— Le collège du St. Esprit, dont nous avons publié le programme, a déjà été ouvert. L'établissement d'un collège, où les aspirants aux cours supérieurs de nos séminaires et académies, puissent recevoir, avec une solide éducation religieuse, l'instruction littéraire préparatoire pour ces cours, était de la plus urgente nécessité pour Braga. Dans une ville aussi importante que Braga, où il y a un séminaire, peut-être le plus fréquenté et un Lycée de 1ère classe, et le défaut d'un collège était une grande lacune, les familles n'ayant pas chez de maison où elles puissent placer leurs enfants à l'abri du danger de perdre les saints principes religieux, qui leur avaient été inculqués heureusement cette lacune se trouve comblée maintenant. Puisse le collège du St. Esprit demeurer fidèle à son programme. »

— 8. Par ailleurs, nos Pères ont rencontré de précieux encouragements dans le dévouement de plusieurs ecclésiastiques, dans les sympathies générales de la population et dans la bienveillante justice des autorités du pays.

« Le 11 nov., écrit le P. Eigenmann, je reçus la visite du R. P. Rebello, ce digne ecclésiastique notre ami et beau-frère du Gouverneur. Il nous donna l'assurance que nous n'avions ici rien à craindre de l'administration et qu'il tenait de personnes bien informées que

nous pouvions rester en parfaite tranquillité. (Lett. du 12 nov. 72.)

« Le Gouverneur et l'Administrateur du Canton sont d'excellentes personnes. Dans la seconde moitié de Décembre, je fus invité à la réunion de l'association catholique dans laquelle Mr le Gouverneur de Braga devait remettre à cette assemblée ses statuts approuvés par le Gouvt. Le R. P. Rebello profita de cette occasion pour me présenter à son beau-frère. Ce personnage, homme de beaucoup de distinction et fort instruit, m'entretint quelques minutes. Il me parla avec une grande bienveillance et me permit d'apprécier en lui un grand sens pratique. Ce n'est pas lui qui nous suscitera des difficultés. (Lett. 27 déc. 72)

« Une huitaine de jours auparavant, j'étais allé à Porto faire une visite au comte de Ressende qui exerce actuellement une assez grande influence au ministère. Il est au courant de toutes nos démarches pour la Mission du Congo. C'est un excellent homme, bien disposé à nous aider selon son pouvoir. J'ai été parfaitement reçu chez lui. Après m'avoir laissé voir l'intérêt qu'il prenait à nos missions, il m'a assuré que le Gouvernement commence à reconnaître la nécessité de pareilles œuvres, et qu'il finira par nous accorder la liberté que nous souhaitons. » (Lettre, 1er nov. 27 déc. 72.)

— 9. « Depuis l'ouverture du collège, faite le 11 nov. 1872, longtemps après la rentrée des autres Etablissements, le nombre des élèves s'est élevé de 8 à 30. Sur ces 30 élèves, 9 seulement sont internes; les 21 autres sont externes; c'est un chiffre satisfaisant pour un premier commencement. Mr Mr les Lazaristes, plus connus que nous, n'avaient pas, la 1ère année, plus de 7 élèves. (Lettre 12 nov. 72 et 25 janv. 73)

« Peu après la rentrée, un de nos internes a été pris de la petite vérole alors sévissant à Braga. Déjà il avait fallu lui administrer le St Viatique, et nous étions très-inquiets. Mais St Joseph, que nous avons prié avec ferveur, lui a rendu la santé. » (12 nov 72)

— 10 « Les soins à donner à cet enfant, continue le P. Eigenmann, nous ont bien fatigués, le P. dos Santos et moi. Sous le rapport des santés, nous formons du reste une assez pauvre clé. »

— « En dehors de mes fonctions dans la clé, j'ai à entendre un bon nombre de confessions. Mgr le Primat a bien voulu me confirmer au mois de novembre les pouvoirs qu'il m'avait accordés dès mon arrivée, sans exiger les lettres dimissoriales requises ici, de par le Gouvernement, pour les prêtres étrangers.

« Je confesse principalement les élèves du séminaire, internes et externes. On m'a appelé à plusieurs reprises à l'hôpital militaire auprès des moribonds. J'évalue à 2 heures environ la station que je dois faire chaque dimanche au confessionnal. (Fell? 12 nov. 9 déc. 72)

« Le séminaire est dans un plus grand abandon que celui de Santarem. Cependant, si la piété laisse à désirer, la foi est encore profondément gravée dans les cœurs. Tout récemment un mauvais journal, le Diario de Larde, avait publié plusieurs articles impies et blasphématoires contre la Divinité de N.S. et l'Immaculée Conception de la Ste Vierge. L'Unias Catholica a aussitôt protesté, et tous les élèves, les membres des confréries et d'autres pieux fidèles ont voulu ajouter leurs noms au bas de cette protestation.

Nouvelles récentes des Clés.

— La publication du présent Nº du Bulletin a subi un retard occasionné par une assez sérieuse maladie du F. Joseph. Ce cher Frère a éprouvé en effet une fluxion de poitrine qui aurait pu devenir dangereuse sans un traitement énergique : maladie et convalescence ont duré du 3 au 23 avril, époque où il a pu reprendre ses travaux accoutumés pour la transcription du Bulletin.

— Une douloureuse nouvelle portée déjà à la connaissance de nos Confrères, c'est la mort du cher F. Petit, décédé à Ste Croix (Maurice) des atteintes d'une fièvre pernicieuse. Ce bon confrère a succombé le 27 fév. dans sa 31ème année; il ne comptait encore que 3 ans de vie de Clé.

— Ont quitté la Maison Mère pour les destinations indiquées à la 1re partie administrative :

Le 23 avril, le F. Baptiste, le 2 mai, le F. Mathieu; le 8, les FF. Marie-Georges et Damas.

— Par contre, viennent d'arriver à Bordeaux, le 8 mai, le R. P. Duret, Préfet ap. de St Louis, le P. Klaine, de la Cté du Gabon, et M. l'abbé Samba, tous en bonne santé.

— Comme le laissait pressentir le dernier bulletin de nos Ctés de Bourbon, nos Pères ont dû recourir à la voie judiciaire, afin de défendre les intérêts de nos œuvres contre l'administration locale : nouveau motif pour nos confrères de prier au sujet de cette affaire.

— Cté de Rome — Une lettre du P. Freyd, en date du 5 mai, complète ainsi le Bulletin de la Cté, au sujet des pélerins français. « La députation s'est réunie hier dans notre salon. Elle a été reçue ce matin par le St Père; tous sont revenus ivres de bonheur pour le paternel accueil et les tendres paroles de Pie IX. Il y avait plus de 70 personnes; chacune a reçu, des mains du Pape lui-même, une superbe médaille en bronze.

« Il paraît que la question de la suppression des ordres religieux va désormais marcher rapidement. On m'assure que le Collége Romain sera exproprié. » (Lett. 5 mai 73)

— Ctés d'Allemagne. — Depuis la transcription du Bulletin de ces Ctés, nous venons de recevoir par les journaux le résultat de l'examen de la Commission judiciaire chargée de la question des ordres religieux en Allemagne. D'après cette Commission, notre Institut présente dans ses Constitutions les « traits caractéristiques » de la Compagnie de Jésus c.à.d.: tendance à une domination spirituelle universelle; centralisation, organisation et administration basée sur l'unification et la centralisation des forces; enfin extension de son cercle d'action à toute la terre par la division en Provinces. — Par suite notre Cong^n est déclarée dangereuse pour l'Etat et doit être expulsée du territoire allemand. Avec nous sont aussi condamnés les Rédemptoristes, les Lazaristes et les Prêtres de la Compagnie du Cœur de Jésus. La Commission conclut son rapport en demandant la stricte application de la loi du 4 juillet 1872, c. à. d. la dispersion des quatre ordres ou Congrégations sus-mentionnés six mois après

442.
notification de l'arrêt les concernant (Univers 7 mai 1873.)
— Nous attendons à ce sujet des lettres plus explicites de nos Pères d'Allemagne.

N.B. L'article relatif à la théologie morale de St Liguori, p. 410, doit être lu par les Pères en chapitre de Cté ; mais il n'est pas à lire aux Frères.

N.° 85. Mai 1873.

Bulletin Général

Actes administratifs.

I. Admissions de Frères. Par décision du 1.er mai 1873, ont été admis:

1.° aux vœux perpétuels:
le F. Théodore Fritsch, de la C.té de la Trinidad,
François-Joseph Nesbitt, de la C.té de Chandernagor.

2.° aux vœux de cinq ans:
le F. Urbain Frey, de la Mission de Sénégambie.

3.° à la Profession: pour la Pentecôte, deux nov.-Frères de N. D. de Langonnet:
F. F. Jérôme Guillotin, de Questembert, dioc. de Vannes,
Octave Leroux, de Paris.

4.° comme Novice-Frère: pour la même fête de la Pentecôte
le post.t Lajeat Pierre-Marie, du dioc. de St. Brieuc, -Nom de rel. F. Hilbert.

II. Admissions de Scolastiques. Ont été admis comme Scol. titul.res, pour la fête de la Pentecôte,

au G.d Scolasticat, par déc. du 2 mai:
M.M. Giron, du dioc. de Nantes - P. de rel. St. Fçois-Xavier,
Frécenon, de la Martinique - P. de rel. B. Berckmanns,
Lutz, du dioc. de Strasbourg, - P. de rel. Marie-Augustin.

au Petit-Scolast.t de N. D. de Langonnet, par déc. du 22 mai 1873, les aspirants suivants, tous du dioc. de Strasbourg:
M.M. Schmitt Eugène - P. de rel. Marie-Joseph,
Bally Victor, - P. de rel. B. Benoît-Joseph Labre,

Schaffner Dominique, P. de rel. St Louis de Gonzague,
Schyrr Georges P. de rel. Marie Joseph,
Wendling Victor P. de rel. Marie-Joseph,
Kuentz Prosper P de rel. Aloyse.

Nouvelles générales

I Compte rendu de la Vie du V. Père.
Vie populaire. Impression de ses lettres spirituelles.

La nouvelle édition de la Vie de notre V^re Père par S. E. le Card. Pitra a été l'objet de comptes-rendus élogieux que nous devons mentionner au Bulletin.

Le premier de ces Comptes-rendus a été fait par M. l'abbé Davin, chanoine de Versailles, auquel l'Eminentissime auteur avait adressé lui-même un exemplaire de son ouvrage aussitôt après son apparition. Depuis longtemps lié par des relations particulières avec S. Eminence, aussi bien qu'avec notre Maison Mère, M. l'abbé Davin se mit aussitôt à l'œuvre avec empressement. Il a successivement publié dans le journal le Monde cinq articles assez considérables, qui retracent sommairement toute la vie de notre St Fondateur. Il a surtout parfaitement fait ressortir, en terminant par une vue d'ensemble, la double mission donnée par la divine Providence à Notre V^re Père: l'évangélisation de la race jusqu'ici la plus abandonnée, la race noire, et en même temps la rénovation en France de l'esprit sacerdotal. (v. le Monde, n^os des 14 fév. 13 mars, 12, 15 et 16 avril 73.

— Un autre travail sur l'ouvrage de Son Eminence a été publié dans la Revue des Sciences ecclésiastiques (n^o de mai 1873) par un ancien élève du séminaire français, de 1863 à 1865, et aujourd'hui chapelain de Ste Geneviève à Paris, M. l'abbé Martin. Bien que jeune encore, ce prêtre s'est déjà acquis un nom parmi les linguistes par de savants travaux sur les langues orientales. Son Em. le Card. Pitra venait de lui faire hommage

d'un exemplaire de la Vie du Vre Père, quand M. l'abbé Hautcœur, directeur de la Revue des Sciences ecclésiastiques, sorti, lui aussi, du séminaire français écrivit à la Maison-Mère pour demander, au sujet de cette nouvelle édition, un article sur notre Congrégation et son St Fondateur. Le P. Eschbach offrit ce travail à M. l'abbé Martin, qui accepta aussitôt, heureux de cette occasion de prouver ses sentiments de reconnaissance et d'attachement envers ses anciens maîtres. Cet article a paru en brochure séparée; chacune de nos Ctés en recevra un exemplaire. L'auteur s'est plu surtout à faire connaître à cette occasion l'ancienne Cong. du St Esprit et ses luttes avec le jansénisme au milieu du siècle dernier.

2 d'autres articles, rédigés par M. l'abbé Simonis, cousin du T. R. Père général, ont été envoyés au journal l'Univers. Mais on ne sait encore quand ils pourront paraître. Au reste, voilà près d'un an qu'il a été adressé au même journal un compte-rendu des ouvrages de Mgr Pie, et l'on attend encore sa publication

Mr Léon Aubineau vient de faire paraître une nouvelle édition de son ouvrage: la Vie des Serviteurs de Dieu: plusieurs pages pleines d'intérêt sont consacrées à notre St Fondateur.

— Nous avons déjà annoncé la préparation d'une Vie populaire du Vre Père. Le besoin d'un petit livre de ce genre était senti depuis longtemps, le travail de l'Eminentissime Cardinal étant beaucoup trop considérable et en même temps trop relevé pour les simples fidèles et la jeunesse. Le R. P. Delaplace s'en était déjà occupé dès 1868; mais la préparation des matériaux de la seconde édition du Card. Pitra, sans parler des autres travaux de la Maison-Mère, fit retarder l'exécution de ce projet. Et le P. Eschbach se trouvant disponible par suite du petit nombre des élèves du séminaire français, le T. R. Père le chargea, l'an dernier, de rédiger cette petite vie sous sa direction immédiate et celle du R. P. Delaplace.

Mais le travail achevé, il surgit, pour le mettre au jour, une sérieuse difficulté. L'éditeur de l'ouvrage du Cardinal Pitra

craignit en effet que cette vie abrégée ne nuisit à la vente de la première, et il déclara qu'on ne pouvait songer à une nouvelle publication avant que la précédente ne fût à peu près épuisée. Les choses en étaient là quand la Providence vint admirablement nous tirer d'embarras, en nous donnant en même temps l'occasion d'obtenir pour ce travail une publicité au-delà de toute attente.

Dans le courant de juin de l'année dernière, se présenta un jour au séminaire un Frère des Ecoles chrétiennes, le Frère Exupérien, Maître des novices de cet Institut. Il avait lu, dit il, par le passé, la vie du R. P. Libermann par le Card. Pitra; cette lecture l'avait vivement intéressé, et il venait en demander un abrégé pour leurs élèves. Cet abrégé ne devait point dépasser les limites d'un in-12 de 144 pages, de manière à ne revenir qu'à un prix très-minime; et eux-mêmes en prendraient aussitôt plusieurs milliers d'exemplaires. Le Frère proposait de faire imprimer l'ouvrage à Tours chez M. Mame qui garderait la propriété de l'édition, et la ferait entrer dans sa bibliothèque de la jeunesse chrétienne. Il se chargea d'ailleurs de résoudre la difficulté de M. M. Poussielgue, éditeurs de la grande vie; et du reste, la vie abrégée se trouvant réduite à de si faibles proportions, l'objection faite par eux s'évanouissait d'elle-même.

Le T. R. Père, comme on pense bien, fut heureux d'accepter cette offre, et chargea aussitôt le P. Eschbach de refondre son premier travail suivant les indications du Frère, au point de vue du peuple et des enfants. Le manuscrit envoyé peu après à Tours, a été mis sous presse dans le courant de mai cette année, et l'ouvrage vient de paraître.

Cette petite Vie se compose de quatorze chapitres, où se trouvent parsemés plusieurs traits intéressants et inédits. En tête, l'éditeur a fait mettre une image, il est vrai médiocrement réussie, représentant le fait de la guérison d'un enfant sur le chemin de Lorette. Nous n'avons pas besoin d'engager nos confrères de le répandre autant qu'il sera possible. Ces

un moyen de faire connaître et vénérer notre St Fondateur; et aussi, s'il plaît à Dieu, de déposer en bien des jeunes cœurs le germe de la vocation religieuse et apostolique.

Le prix net de l'ouvrage ne revient qu'à 6 ou 7 sous. La Maison-Mère en reçoit à titre de droits d'auteur 300 exemplaires; et elle se réserve en outre d'en prendre à son compte, pour les différentes Cies, autant qu'il sera nécessaire.

— Une dernière nouvelle qui ne manquera pas de réjouir nos confrères, c'est que l'on va commencer également l'impression des Lettres spirituelles de notre Vré Père. Un premier volume de ces lettres si précieuses pour nous sera bientôt livré à la publicité. C'est encore de l'imprimerie de Mame que sortira ce volume, dont les premières épreuves viennent de nous arriver.

II. Passage à Paris du R. P. Lœwenbruck, ses missions depuis 1869.

Depuis le mois d'avril 1869, nous n'avions pas eu l'occasion de parler à nos confrères des différentes Missions du R. P. Lœwenbruck. Elle nous est fournie cette fois par le passage à la Maison-Mère de ce vénérable et toujours vaillant missionnaire de notre chère Congr. Reprenons la série des principaux actes de son ministère depuis septembre 1869, époque à laquelle il prêchait au St Cœur de Marie la retraite des Frères.

Le 3 janvier 1870, il annonçait de St Flan au R. Père Provincial, le T. R. Père se trouvant alors à Rome, qu'avant les Pâques il aurait à donner sept missions dans le diocèse de Rennes. (Lett. 3 janv. 70) Le 20 avril de la même année, résumant ses travaux, il écrivait d'Angers:

« Depuis mon départ de St Flan, j'ai été plus que jamais écrasé d'occupations, sans nul relâche, sinon d'aller d'une localité à une autre, souvent dans une mauvaise charette. Toutes mes missions ont été très-consolantes sous le

rapport religieux. Plusieurs morts subites et autres circonstances ménagées par la divine Providence, sont souvent venues au secours de mon ministère et ont contribué à son succès, surtout dans les deux grandes paroisses de Pleine-Fougères et de Luitré où l'on me regardait comme un prophète, instruit de l'avenir par Dieu même. Chose assez rare, j'ai eu le bonheur d'arracher à leurs sectes deux Francs-Maçons et de les convertir pleinement, à la grande édification de toute la contrée. » (Lett. 20 av. 70.)

Le 4 août 1870 il ajoutait : « Depuis environ une année, j'ai prêché plus ou moins longuement en une trentaine de paroisses dans 7 ou 8 diocèses différents. » (Angers, 4 août 1870)

On le sait, la région évangélisée ordinairement dans l'Ouest par le R. P. Lœwenbruck, c'est le haut et le bas Maine, la Bretagne et la Basse-Normandie. Angers, où il peut plus facilement se retirer dans l'intervalle de ses grandes missions, lui offre encore, dans la Cté des Sœurs du Bon-Pasteur et celle des Sœurs de St-Charles, un ministère bien fructueux tout en étant moins fatigant. « Cette ville, dit-il lui-même, est aussi un centre où je me trouve presque à égale distance de nos différentes maisons de France, ce qui me permet plus aisément de rendre à ces Ctés, quand il y a lieu, quelques petits services. » (3 janv. 70.)

Et en effet, nous avons vu le R. P. Lœwenbruck prêcher différentes retraites déjà mentionnées au Bulletin de ces Ctés, à St-Flan, Langonnet, St-Michel et Cellule : (Bull. t. VII. p. 72. 85, 432 - Tom. VIII. p. 308. - Tom. IX p. 26, 34, 42, 46, 373.)

Les terribles événements de la guerre Franco-Prussienne ne mirent pas obstacle au cours de ses travaux, et il prêcha à Quimperlé le carême de 1871. (Lett. 13 mars 71.) Revenu à Langonnet (mai 1871) puis à Angers (juin 1871), il s'occupe pendant trois mois, en diverses Ctés de Sœurs, de prédications de retraite ou autre ministère, et termine l'année par l'évangélisation de plusieurs paroisses du diocèse de Rennes et de celui de Vannes

L'année d'après, 1872, il donne sous forme de mission, la station du carême à Cusset dans le Bourbonnais, diocèse de Moulins. Le jour de la clôture de ces exercices, M. le curé

de Cussel lui devant toute l'assistance quelques lignes vivement senties où il exprimait au missionnaire sa profonde gratitude pour tout le bien fait aux âmes dans sa paroisse et le regret de ne l'avoir pas connu plus tôt pour recourir à son ministère. (Lett. 31 mars 1872) Déjà ce digne ecclésiastique avait écrit au Père Hubert : « Le R. P. Lœwenbruck a obtenu un succès qu'en a eu aucun prédicateur jusqu'à lui. Aussi je bénis la divine Providence de nous avoir envoyé ce saint vieillard. Je suis enchanté de la simplicité et du peu d'exigence du bon Père, et on ne peut plus édifié des vertus dont il nous donne l'exemple. Je puis dire que nous professons pour lui un culte véritable. Oh ! que de bien cet homme a dû faire ! » (Lett. 16 mars 1872)

Rentré du Bourbonnais en Touraine, il passe environ 2 mois et demi à Bourgueil, remplissant les fonctions d'aumônier par intérim dans la Maison-Mère des Sœurs de St-Martin. De retour à Angers, il retrouve au Bon-Pasteur et près des Religieuses de St Charles ses occupations accoutumées, sans parler d'autres Cités où il est appelé pour des confessions extraordinaires et divers soins spirituels. (Lett. 24 juin et 28 sept. 72)

En novembre, nous trouvons le R. P. Lœwenbruck à St Jean, et en décembre à St Me Hervé. Enfin pour le Carême de cette année 1873, il s'est rendu dans le diocèse de Laval à Croix-Ille, où il a pu faire encore beaucoup de bien. (Lett. 13 déc. 72)

En arrivant à Paris le 15 mai dernier, le R. P. Lœwenbruck venait d'Angers et se dirigeait sur Lille. Il est parti le 19 au matin pour cette dernière ville dans laquelle il doit prêcher une retraite importante à l'Institut de la Charité, dont le fondateur est l'abbé Rosmini. (Lett. 5 mai 73)

Le Révérend et bon Père Lœwenbruck a, comme on le sait, 79 ans et il ne compte pas moins de 57 années de mission. Sa robuste santé résiste encore bien aux infirmités de l'âge et aux fatigues de son incessant et si pénible apostolat. Cependant depuis la fin de 1871, il ne distingue plus assez pour écrire, de sorte qu'il ne peut que signer ses lettres au T. R. Père. Et même, il avait dû passer l'hiver et le printemps de 1872 sans pouvoir réciter son bréviaire.

Depuis, une amélioration s'est heureusement produite et il lit assez bien, surtout les caractères imprimés. Puisse la divine Providence ajouter des années encore à celles si remplies de son laborieux ministère!

III. Déposition du T. R. Père pour la Cause de Mme Barat, fondatrice du Sé Cœur.

Le T. R. Père a été appelé le lundi 19 mai pour déposer comme témoin dans la Cause de la pieuse fondatrice des Sœurs du Sé Cœur, dont le procès ordinaire a été commencé l'an dernier. Ces religieuses et le Postulateur, M. l'abbé Bernard, paraissaient attacher un grand prix à cette déposition. Le T. R. Père a peu connu Madame Barat; mais il était à même de donner des renseignements utiles au sujet de certains projets de réforme qu'un ecclésiastique, pieux sans doute, mais illusionné, aurait voulu appliquer à l'Institut du Sacré Cœur. Ces renseignements auront pu montrer la prudence et la discrétion de la pieuse fondatrice. Plusieurs évêques et même un cardinal ont été appelés également comme témoins dans cette Cause.

Sénégal.

Cté de St-Louis.

Sept. 1872 à Mai 1873.

1. Service pr Mgr Kobès. — 2. Tournée et retour en France du P. Duret. — F. Antonin. — 3. Noël. Carême. — 4. Rapports avec le Gouvr et autres. — 5. Direction de l'Instr supprimée — Conseil municipal — Droits de la fabrique. — 6. Apparition de Lat. Dior.

— 1. La mort inopinée de Mgr Kobès à Dakar, a causé, non-seulement dans notre Cté, mais aussi dans la population chrétienne de la ville, une douloureuse impression. Quelques mois auparavant,

Sa Grandeur se trouvait au milieu de nous et paraissait jouir d'une assez bonne santé. Aussi la triste nouvelle, transmise le 12 oct. par le télégraphe, a-t-elle été pour tous comme un coup de foudre. Le mercredi, 16 oct., nous célébrâmes pour le repos de son âme un service solennel: l'église était remplie de monde, comme aux plus grandes fêtes." (Bull. de la Cie)

— 2. Un mois et demi après, le R. P. Durel, chargé par intérim de l'administration du Vicariat, quitta St Louis afin de visiter, conformément aux désirs du T. R. Père, les Cies de la Sénégambie: Dakar, St Joseph, Joal,. Rentré le 7 janvier 1873, au chef-lieu de la colonie, il en repartait le 20 avril pour aller à Dakar présider une réunion des principaux Pères de la Mission. Le T. R. Père lui avait écrit de venir ensuite à la Maison-Mère pour y traiter des intérêts du Vicariat. Embarqué à Dakar, le 29 avril avec M. l'abbé Samba et le P. Klaine, il descendait à Bordeaux le 7 mai, après trois jours de quarantaine, et le 17, arrivait à Paris en parfaite santé.

— "Le F. Antonin est allé de St Joseph à St Louis vers la fin de novembre. Sa santé fatiguée ne lui permettait plus les grands travaux de l'Etablissement de Ngazobil. A St Louis il s'occupe très-utilement du matériel de la maison et du soin de la sacristie.

— 3." A Noël, poursuit le bulletin de la Cie, nous nous sommes un peu ressentis, pour le nombre des confessions, de l'absence du R. P. Durel, il y a eu cependant à cette fête environ 250 communions.

"Le Carême, prêché par chacun de nous à tour de rôle, a été clôturé par quatre ou cinq cents Pâques. Sur ce nombre, il faut compter beaucoup de jeunes gens qui depuis leur sortie de l'école ne s'approchaient plus des sacrements. A la tête de ce mouvement religieux, nous étions heureux de remarquer un Commandant de la marine, M. Rebel[1], lequel a bien édifié et édifie encore St Louis, ainsi qu'un chef de bataillon du génie, M. Aubry." (Notes du P. Durel, 73.)

— 4. "A la grand'messe du jour de Noël, nous avions, outre le Gouverneur, M. Valière, et tout son état-major, le

(1) Un dernier Bulletin de St Louis en avait par erreur écrit Revel.

général de division de Vassoigne, créole de la Martinique, en tournée d'inspection. Il a accompagné Mme la Gouvernante qui a fait elle-même la quête : la recette a été assez ronde

« Mr le Gouverneur s'est montré très-bienveillant lors de la visite du R. P. Durel dans la mission, pour mettre à la charge de l'Etat les frais de voyage du R. P. Préfet, et ne lui assigner aucune limite de temps, quant à son retour : tout cela de sa propre initiative et sans une demande que d'ailleurs on n'aurait osé faire. (Lett. 23 nov. 72.)

— 5. « On a parlé précédemment (Bull. tom. VII, pp. 503) de l'établissement, il y a environ trois ans, de la Direction de l'Intérieur dans la Colonie du Sénégal. Cette branche de l'administration a été supprimée vers la fin de l'année dernière, et ramenée à un simple bureau, relevant immédiatement du Gouverneur. L'ancien Directeur, M. Romieu, devenu plus tard Ordonnateur, a été envoyé avec avancement à Karikal, et il est rentré en France avec le P. Durel

— « Une innovation due à la République et renouvelée de 1848, c'est l'institution, par Décret du 12 août 1872, d'une municipalité à St Louis et à Gorée, ce dernier poste ayant pour sa dépendance Dakar, administré par un adjoint. Le 1er décembre, de secondes élections, les premières ayant été déclarées invalides, ont amené au conseil municipal de St Louis une vingtaine de citoyens blancs, noirs, mulâtres, dont deux musulmans, les autres catholiques. (Lettre 13 oct. et 14 nov. 72.)

« Dans leur première séance, tous, à quelques exceptions près, ont signé un arrêté supprimant les 900 f. accordés, à titre de supplément, au Père chargé de la classe latine Toutefois le Gouverneur n'a pas cru pouvoir approuver une mesure contraire à une décision prise, quelques mois auparavant, sur la pétition même des notables de la ville. Aussi, notre confrère, le P. Chuel, conserve son allocation et continue de faire la classe à une douzaine de latinistes. » (Bull. 1873.)

— « Le Décret du 12 août 1872 touchant l'institution de la municipalité, est venu indirectement donner gain de cause à nos

Pères au sujet d'un conflit survenu au mois de mai 1871, relativement aux fabriques de St Louis et de Gorée. En effet, d'après une clause de ce Décret, le conseil municipal n'a le droit d'examen et de révision des budgets ou comptes des fabriques, que lorsque celles-ci reçoivent des secours sur les fonds communaux. Or, c'est précisément la thèse soutenue contre le Directeur de l'Intérieur par le R. P. Durel et le conseil de fabrique. On pourra donc assez facilement plus tard, il faut l'espérer, faire revoquer tout-à-fait l'arrêté de 1852 conçu dans un sens contraire. (Lett. 3 oct. 72)

— 6. L'élection du conseil municipal a donné lieu à un événement qui a causé grand émoi à St Louis. Dans les premiers jours de novembre, lorsque la prochaine élection des municipaux occupait tous les esprits, on apprit que Lat-Dior, le fameux Damel du Cayor, contrairement à tous les traités, était à 5 ou 6 lieues de St Louis, avec une armée de plusieurs milliers d'hommes. Devant lui fuyaient déjà les habitants des villages, emportant à la hâte, ce qu'ils pouvaient sauver de leurs biens. Le bruit même se répandait que des femmes avaient été massacrées avec une barbarie sauvage. Le Gouverneur se croit de nouveau trahi; il ramasse tout ce qu'il peut, en troupes de toutes armes, 400 hommes environ, et les dirige sans perdre un instant contre Lat-Dior. Grande surprise du Damel de se trouver en face de soldats français! Il avait cru, dit-il, qu'il n'y avait plus de Gouv.r à St Louis, et que l'autorité était partagée entre plusieurs habitants, appelés Conseillers municipaux; or, comme il n'avait cédé qu'à la France seule les villages des environs, il était tout simplement revenu pour les reprendre.

Cependant, son erreur reconnue, il s'éloigna d'assez bonne grâce.

Cté de Gorée.

Sept. 1872 à Mai 1873.

1. Personnel. — 2. Commandt. Canard.

— 1. Le F. Georges a été adjoint à nos Pères de Gorée depuis le départ pour France du F. Valère. Il s'occupe du matériel et du soin de l'église

Le P. Meyer, toujours bien occupé avec ses chers Wolofs, se trouve fatigué par ce pénible ministère. Il a éprouvé dans les derniers temps de petites fièvres presque continuelles qui l'ont beaucoup affaibli. (Lett. 27 fév. 73.

Le P. D'hyèvre est resté près d'un mois à Gorée en attendant son départ pour France; il a aidé le P. Le Pennec pour la retraite prêchée par celui-ci aux Sœurs de St Joseph à l'hôpital.

— 2. Nos Pères ont le bonheur d'avoir à Gorée un excellent Commandant, M. Canard, avec lequel ils sont en relations très-amicales. C'est à cet officier qu'est confiée l'administration de toute la partie sud de la colonie depuis Dakar jusqu'à Gambie. Fils de ses œuvres uniquement, le Chef de bataillon Canard est arrivée de simple engagé dans les Spahis au grade et à la position qu'il occupe, suppléant par ses capacités à ce qui lui manquait du côté de l'instruction. Sans être encore pratiquant, il se fait cependant volontiers défenseur de tous les intérêts catholiques qui lui sont recommandés. Aussi Mgr Kobès l'avait-il appuyé précédemment au ministère pour la place de Gouverneur. (Note du R.P. Durel, 73)

Sénégambie.

Clté de St Joseph.

Sept. 1872 à Mai 1873.

1. Derniers actes de Mgr Kobès. Fatigues. Départ. Service. — 2. Lettre commune du T.R. Père. — 3. Sentiments des Pères. — 4. Visite du P. Durel. — P. Riehl, Supr. — 5. Mutations des Frères. Réduction des œuvres Scol.s Sœurs indigènes. — 6. Ministère. Villages chrétiens. Baptêmes Conversions. — 7. Chapelles de St Benoît, de St Joseph. Reliques de St Candide — 8 Epizootie. Sécheresse. — 9. Santés. — 10. Vente du Pie IX. — Arrêté favorable rel.t au terrain de la Mission.

— 1. Il a déjà été donné des détails sur la mort de Mgr Kobès à Dakar. (Bull. T. IX p. 160.) Voici, d'après le bulletin de St Joseph, les circonstances qui ont précédé ou suivi cet triste événement dans cette Cté.

« Monseigneur peu après son retour de St Louis était retombé dans son état ordinaire de souffrances. Il devait, comme dernier essai afin de se remettre, aller en France pour y passer l'hiver; et en attendant, il essayait à St Joseph même un traitement hydrothérapique, moyennant un appareil de douches qu'il avait fait installer près du puits, au fond de notre jardin. Mais sur la fin d'août principalement, ses souffrances augmentèrent de plus en plus. Il se couchait quelque fois dès 7 h. du soir, et quand on sonnait le coucher de la Cté, il ne pouvait déjà plus rester au lit. Alors il se levait, se promenait dans sa chambre, s'asseyait auprès d'une croisée pour respirer plus facilement, puis ne trouvant aucun soulagement, il se recouchait pour se relever peu d'instants après. Des 2 ou 3 h. du matin, il prenait des douches, c'était la seule chose qui le soulageait. Puis, quand ses forces le lui permettaient, Sa Grandeur disait la ste messe. Dès le mois de sept., Mgr alla s'affaiblissant de plus en plus. Pas de sommeil, pas d'appétit, et presque continuellement la fièvre et la migraine. C'était pour lui comme un martyre. Un peu de lait pris de temps en temps pendant la journée était la seule chose qui ne répugnât point à son estomac et qui soutenait ses forces.

« A la Trinité, Monseigneur avait ordonné sous-diacre un novice indigène, M. Léopold Diouf; il voulut aux quatre-temps de sept. lui conférer le diaconat, mais après la cérémonie, il se trouva tellement accablé, qu'il put à peine regagner sa chambre. C'était hélas! pour la dernière fois que Sa Grandeur exerçait les fonctions épiscopales!

« Deux choses préoccupaient le prélat. l'achèvement de son Dictionnaire wolof et la construction d'une chapelle. Il avait déjà fait commencer cette chapelle avant la guerre avec la Prusse. Il en traça le plan définitif et fit ouvrir les fondements du chœur et des bas-côtés; et de sa fenêtre il surveillait lui-même les travaux. Mais cependant il dut, faute de ressources les suspendre encore une seconde fois.

« Ne voyant aucune amélioration dans son état, Monseigneur résolut de partir pour Dakar et de retourner en France. Son départ fut fixé au Dimanche du St Rosaire 6 octobre. Ce jour-là il eut la consolation d'offrir le St sacrifice; bonheur qui lui avait été refusé depuis la St Mathieu. C'était aussi pour la dernière fois de sa vie.... pour la dernière fois également il put se confesser. A 10 h., il nous fit réunir dans son salon, Pères Frères et Scolastiques pour nous faire ses adieux. « Je vais vous quitter, nous dit-il, « je ne sais pour combien de temps... Vous voyez mon état... Je ne fais pas « ma volonté, mais celle du Bon Dieu qui me veut sur la Croix. Tous vous

„ devez faire de même pendant mon absence : être des enfants d'obéissance, et tout „ marchera bien... Je ne sais pas quand je reviendrai, je suis entre les mains de la „ divine Providence et des médecins ; ce qu'ils diront, je le ferai... Je me recommande „ à vos prières et vous bénis tous du plus profond de mon cœur. »

« Le 14 septembre nous arrivait à St Joseph la nouvelle de la mort du vénéré Prélat. On comprend ce qu'elle causa de consternation et de vive douleur. Habitués à le voir depuis si longtemps lutter sans cesse contre la maladie, nous étions loin de prévoir un si fatal dénouement.

« Le P. Riehl prescrivit aussitôt des prières pour le repos de l'âme de Sa Grandeur. Les enfants se firent un devoir de réciter plusieurs chapelets et de communier plusieurs fois à son intention. Trois fois par jour, pendant un mois, on récita le De profundis ; des messes et des communions nombreuses furent offertes pour le regretté défunt.

« Le 16 la veille du 17 oct., jour fixé pour le service solennel, on voyait dans notre petite chapelle toute tendue de noir, le siège du Prélat recouvert d'un long crêpe et un beau catafalque dressé au milieu du sanctuaire. On chanta sur le soir les vêpres des morts, et le lendemain la cérémonie commença par la psalmodie des Nocturnes et des Laudes de l'office des défunts. Puis eut lieu la grand'messe.

« De Niauning, de Joal surtout, nombre de chrétiens et même d'infidèles étaient arrivés à St Joseph, conduits par un sentiment de vénération et de reconnaissance envers leur regretté Pasteur. Le chef de Ndiung, bien qu'infidèle, paraissait tout ému et ne tarissait pas d'éloges sur Sa Grandeur. Le Père Lamoise qui avait mieux connu Monseigneur et même avait reçu de ses mains les différents Ordres, fit en wolof, à la fin de la cérémonie, l'oraison funèbre du Prélat.

— 2. Pour la Maison-Mère, comme pour nos confrères de la Sénégambie, la mort de Mgr. Kobès fut un coup pénible et bien inattendu. Le T. R. Père écrivit par le courrier suivant, une lettre commune à tous les Pères de la Mission pour les fortifier et les encourager. Nous nous faisons un devoir de la reproduire ici tout entière.

« Paris, le 1er Nov. 1872.

« Mes bien chers Pères, C'est avec une vive douleur que j'ai reçu la nouvelle du coup qui vient de frapper la mission de la Sénégambie et en même temps toute la Congr. Quoique la santé de Monseigneur fût bien fatiguée et pour ainsi dire usée par 24 années d'un laborieux épiscopat, nous étions loin de nous attendre à ce qu'il nous fût enlevé si tôt. Le Bon Dieu l'a ainsi voulu, il ne nous reste qu'à nous abandonner entre ses mains. Mr

Ciel, où il jouit déjà, nous en avons la confiance, de la récompense de ses travaux apostoliques avec notre Vénéré Père et son pieux prédécesseur Mgr Truffet, le bon pasteur n'oubliera pas la Mission pour laquelle il a consumé sa vie.

« Dans cette douleur de la mort de Monseigneur, ce qui m'a bien consolé, ce sont les sentiments d'union qui me sont exprimés dans les lettres que j'ai reçues. Quoique Sa Grandeur n'ait au dernier moment désigné personne pour administrer la Mission, on m'assure cependant que la paix et la concorde n'ont pas été et ne seront pas troublées, Ce sont bien là les sentiments de véritables enfants du Cœur immaculé de Marie. Puissent-ils toujours régner parmi nous !

« Du reste, c'est par erreur sans doute qu'est née entre vous cette indécision au sujet de la juridiction. D'après la Bulle de Benoît XIV, en date du 26 janvier 1753, à la mort d'un Vicaire apostolique, son Vicaire général peut et doit administrer la Mission, en sa place jusqu'à la prise de possession d'un nouveau vicaire apostolique. Et à cet effet, il reçoit de plein droit la juridiction nécessaire, comme délégué du St Siége, avec tous les pouvoirs accordés à l'évêque défunt. Or, depuis longtemps déjà Mgr Kobès avait, d'accord avec moi, nommé comme son Vicaire général le R. P. Duret. Et c'est même à ce titre que ce dernier administre la Préfecture apostolique du Sénégal, jointe ecclésiastiquement au Vicariat de la Sénégambie. Cette nomination se trouvait même encore rappelée par Monseigneur dans l'acte du 25 juillet 1869, par lequel il désignait temporairement le P. Riehl comme son provicaire pendant son absence pour le Concile. Il ajoutait en effet : Sub dependentia tamen Vicarii nostri generalis R. P. Claudii Duret. Il ne peut donc y avoir de doute sur ce point.

« En outre, afin de réunir en une seule personne, selon les désirs du St Siége, la double autorité ecclésiastique et religieuse, je nomme également le P. Duret ... Supérieur-Vice-Provincial intérimaire de la Province de Sénégambie. Ce Père choisira lui-même selon qu'il jugera opportun, celui qui devra, sous sa dépendance, diriger la mission sur les lieux même, pour le rapport religieux comme au point de vue ecclésiastique. Quel que soit le choix qu'il croira devoir faire, je ne doute pas que vous ne lui rendiez cette charge facile par votre soumission pleine et entière.

« Maintenant, pour l'avenir, à qui sera imposé le fardeau du Vicariat ? et à cet égard, ce qu'il faut faire, mes chers Confrères, c'est de bien prier pour que le Bon Dieu m'éclaire et me dirige dans les propositions que j'ai à faire au St Siége et que le choix se fixe pour le mieux en vue du plus grand bien de la Congr et de la Mission. Car ces deux intérêts ne doivent jamais être séparés. C'est à la Congr que le St Siége

a confié la Mission, et parmi ses différentes œuvres, c'est certainement une des plus importantes. Aussi rien de plus désirable que l'accord et l'entente avec la Maison-Mère, selon le désir plusieurs fois manifesté par la S. C. de la Propagande, et dernièrement encore à l'occasion de la cession définitive de la Mission du Zanguebar à la Congr.

« Mais à l'occasion de la nomination du nouveau Vicaire apostolique, il y a aussi diverses questions à régler pour le bien de la Mission et de ses œuvres. Afin que tout puisse être fixé plus mûrement, j'ai chargé le P. Duret, d'aller examiner les choses sur les lieux et de prendre tous les renseignements nécessaires pour venir ensuite en rendre compte à la Maison-Mère. Priez bien aussi, mes chers Pères, afin que tout soit déterminé de la manière la plus utile et la plus opportune pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

« A cet effet, on récitera chaque jour dans toutes les Cies du Sénégal et de la Sénégambie, les prières suivantes : le Veni Creator, le Sub tuum, avec les versets et oraisons correspondants : Emitte... Ora pro nobis... Deus qui corda... Defende quæsumus... et trois fois l'invocation : Cœur Immle de Marie, priez pour nous.

« Nous avons la confiance que le Cœur Immle de notre Bonne Mère exaucera ces ferventes prières de ses enfants, et disposera tout pour le plus grand bien. En attendant rien ne doit être changé aux choses établies. Que chacun continue donc avec zèle à s'acquitter de ses fonctions comme par le passé. Mais surtout que la paix, l'union et la bonne entente continuent à régner dans toutes les Cies. C'est ainsi que vous attirerez les grâces et les bénédictions divines sur la Mission et sur ses œuvres.

« Et c'est aussi avec ces vœux, mes chers Pères, que je vous envoie ma bénédiction paternelle.

Tout à vous dans le St et Immaculé Cœur de Marie,

signé Schwindenhammer, sup. gl

— 3. Dès la réception de cette lettre à Dakar, le P. Lossedat s'empressa d'en envoyer des copies à toutes les Cies de la Mission. « Je « ne doute pas, écrivait il en réponse au T. R. Père, que tous nos « Confrères ne se conforment à l'esprit et à la teneur de cette « circulaire. Pour ma part, j'accepte de tout cœur ce que vous « avez réglé. Ce sera pour le P. Duret un pesant fardeau ; « mais nous tâcherons de le lui alléger de notre mieux. » (Let. 18 nov.)

Le P. Riehl écrivait de son côté, en exprimant les sentiments de tous les Pères de St Joseph. « Nous avons reçu la lettre com- « mune avec un vif intérêt, elle m'a satisfait pleinement et je suis

« tout heureux des mesures prises pour notre pauvre mission. Je « les approuve et m'y soumets pleinement. La tâche du P. Durel « est très-lourde, plus lourde qu'on ne pense, envisagée en elle « même. J'espère que le concours prompt et spontané qu'il trou- « vera, le soulagera. » (Lett. 17 nov. 72.)

Tous les Pères à peu-près se sont empressés de répondre dans le même sens. Aussi, ces lettres, pleines de sentiments si religieux, ont-elles été pour le T. R. Père une douce consolation.

— 4. Quant au R. P. Durel, la charge qui lui était imposée lui parut en effet bien lourde. Mais il s'y dévoua néanmoins généreusement. Nous avons déjà dit un mot au bulletin de St-Louis de ses visites dans les Ctés de la Mission. Le 12 déc. il arrivait à St. Joseph accompagné du P. Le Pennec et y passait cinq jours. Selon la faculté qu'il avait reçue du T. R. Père, il confirma le P. Riehl dans les fonctions de supérieur de la Cté de Ngazobil, en le chargeant en même temps de le remplacer dans la Mission pendant son séjour en France.

— 5. Cette visite permit de régler certaines mesures touchant le personnel et de combiner des placements, tant à cause des santés que par suite de la situation matérielle de l'œuvre de St Joseph. C'est ainsi que, outre les Ct. FF. Antonin et Georges, envoyés à St Louis et à Gorée, les FF. Jules et Marie-Amand furent provisoirement placés à Dakar.

Pour les enfants, on convint aussi d'en réduire le nombre, et 16 se trouvèrent dans le cas d'être envoyés à leurs parents. Bien qu'à regret, on a dû commencer cette élimination forcée. On conserve cependant toujours ceux qui en quittant la maison seraient exposés à perdre la foi, et plus spécialement ceux en qui on reconnaît des marques de bonne vocation. Le petit-scolasticat compte encore huit aspirants.

« Quant aux autres œuvres de la Mission, écrit le P. Riehl, elles se maintiennent malgré la cruelle épreuve de la mort de Mgr Kobès. Le P. Lacombe nous a envoyé il y a quelques mois, pour le Noviciat des Filles du St Cœur de Marie, trois postulantes de Gambie. En janvier, six ont fait leur profession.

Il aurait dû en rester six autres ; mais trois natives du Saloum ont quitté. » (Lett. 7 mars 73.)

— 6. Quant au ministère extérieur, voici quelques détails bien consolants, extraits du bulletin et des lettres de la Cté :

« Cette année nous avons fait deux mariages chrétiens et un troisième est en train de se réaliser. Autant que possible, nous tendons à séparer les familles chrétiennes des autres. Ainsi le village purement chrétien est commencé à Ngazobil ; espérons que Dieu le bénira. — Nous en commençons un autre à Mboden, où un ancien élève de la mission va s'établir avec sa femme et deux enfants que celle-ci a eus d'un premier mari. D'autres viendront, plus tard, et Mboden composé, comme les villages Serer, d'un certain groupe de cases, en comptera un exclusivement formé de familles chrétiennes. » (Lett. 13 avril 73.)

« Le 12 avril, nous avons administré le baptême à 6 adultes et à 3 enfants ; puis deux autres dans le courant de la même semaine. L'un des adultes, homme de 45 ans, doit sa conversion à sa femme, excellente personne, que le P. Delpuech a le premier commencé d'instruire et que nous avons baptisée après Noël. Ceux qui avaient été baptisés le 12, ont eu le bonheur de faire le lendemain leur 1ère communion. C'était justement le saint Jour de Pâques.

« A côté de ces néophytes, nous avons des catéchumènes. Ici ce sont surtout des espérances ; aussi attendons-nous pour en parler que des résultats plus positifs aient été opérés. (Lett. 13 avril 73.)

« Le nombre des baptêmes, administrés à St Benoît en 1872, tant par les missionnaires que par les Sœurs, est d'environ 70 ; et toutes ces âmes régénérées sont parties pour un monde meilleur. Il y a quatre religieuses à Mboden qui gagnent leur vie en travaillant pour Niaming. Ste Véronique et une autre visitent les malades, et souvent il leur arrive de baptiser en danger de mort. A St Benoît, le chef du village avait eu un enfant d'une femme qu'il se proposait de renvoyer. Là-dessus dispute au sujet de cet enfant que la mère voulait absolument emmener avec elle. Pendant qu'on discute, une des Sœurs s'aperçoit que le pauvre petit est atteint du rélavan et le baptise à la dérobée. Le chef ayant la raison du plus fort, s'adjuge gain de cause et emporte l'enfant qui meurt peu après. — A St Benoît encore, baptême d'une femme prise de la même maladie, et ramenée providentiellement auprès des Sœurs, après avoir été d'abord instruite par le P. Jouga et être devenue infidèle et quelque temps vagabonde. — Le 2 janvier, mort édifiante d'un jeune homme d'une trentaine d'années qui avait connu le R. P. Gravière et avait même commencé avec les premiers missionnaires l'étude du latin à Dakar. Après une vie pleine d'aventures, abandonné de tous pendant sa dernière maladie, il se traîne jusqu'à St Benoît. Là il se confesse avec des larmes et des sanglots, et,

(1) — 1873.

nouvel enfant prodigue, il rentre à St Joseph où il communie le jour de Noël. Même à l'époque de ses plus grands écarts, il venait quelque fois du village où s'écoulait sa vie de désordres, remplir à la Mission certains devoirs religieux. » (Bull. 73.)

— 7. « La petite chapelle de St Benoît, brûlée en Janvier 1872, puis reconstruite (Bull. t. IX. p. 146.) s'est enrichie d'une statue de St Joseph et d'une autre de la Ste Vierge, dons, toutes deux, d'un protestant, d'abord irrité contre sa sœur, par suite de sa conversion et de son entrée chez les Filles du St Cœur de Marie, puis finalement revenu, au bout de huit années, à de meilleures sentiments. (Bull. 73.)

« Le 14 septembre, fête de l'exaltation de la Ste Croix, un de ces orages violents appelés tornades, dans le pays, a renversé la petite chapelle de St Joseph, formée de quelques planches et d'une couverture en paille. C'est en ce modeste oratoire qu'ont successivement jeté la semence de la parole du salut dans les cœurs de nos bons noirs, les P.P. Risch, Engel, Lacombe, Jouga, Delpuech et d'autres encore, quelques-uns, comme on le voit, déjà récompensés de leurs travaux d'apôtre. (Bull. 73.)

« Lors de son séjour à Rome pendant le Concile, Mgr Robes avait tenu à avoir pour le maître-autel de la chapelle des sœurs, le corps d'un St martyr. Les précieuses reliques obtenues, Sa Grandeur voulait en faire elle-même la translation solennelle, laquelle fut différée néanmoins, à cause du mauvais état de sa santé et aussi pour laisser le temps d'achever l'autel et de préparer une chasse. Cette cérémonie fut enfin fixée au 26 déc. fête de St Etienne. La procession se déploya en chantant les litanies des Saints, tandis que le R. Supérieur revêtu de la chappe rouge et accompagné du diacre et du sous-diacre portait lui-même les restes précieux du martyr, authentiqués à Rome sous le nom de St Candide. Ils ont été placés sous l'autel après une cérémonie préalable, suivie du chant de la grand'messe. » (Bull. 73.)

— 8. « Sous le rapport matériel, la Mission a bien souffert cette année. Une nouvelle épizootie a ravagé notre troupeau de bœufs, il n'en est guère resté que le cinquième; les vaches ont été plus épargnées. On a pu fort heureusement tirer parti de la viande. (Lett. du 19 déc. 72.)

« Un autre fléau plus terrible, c'est la sécheresse qui règne dans les environs. C'est à peine si des pluies ont duré un mois cette année. En décembre déjà, nos puits étaient à sec. Chaque jour la voiture doit aller deux fois, à 20 minutes de l'Etablissement, faire la provision d'eau, et encore les sources menacent de tarir. On comprend en quel état doivent être nos jardins : pas un légume, pas une plante qui promette ; nos jeunes arbres qui s'annonçaient si bien, sont secs ou à peu près. C'est pour chacun plus d'une privation comme on voit, et c'est aussi plus d'une dépense pour la mission. »

— 9. « Les santés pour plusieurs ont été assez sérieusement éprouvées. A la fin d'octobre, le P. Giraud atteint de la fièvre bilieuse, se sentit assez mal pour demander lui-même à se confesser. Les soins le tirèrent de danger, et une convalescence de près de trente jours dans les Etés de Gorée et de Dakar où il s'était rendu avec le P. Riehl, lui rendit ses forces perdues. Ce séjour a été bien profitable aussi pour le P. Riehl.

« Pendant leur absence, un dimanche, en chantant la grand'messe, le P. Speisser éprouva une syncope, de laquelle il revint, en conservant encore assez de force pour continuer le St Sacrifice, sans les chants. La fièvre dura toute la semaine, et le dimanche d'après, à la messe basse de Cte, deux nouvelles syncopes vinrent interrompre au St sacrifice. En même temps le Fr Georges, chargé de l'infirmerie, tombait lui-même malade, de sorte qu'on jugea prudent pour eux de se rendre à Gorée. Ils partirent ensemble à bord d'un bateau qui essuya une rafale à 5 lieues en mer, et perdit son mat et sa voilure, de sorte qu'il fallut jeter l'ancre et employer plusieurs jours à réparer l'avarie. Arrivés bien fatigués à Gorée, nos voyageurs ont pu, au bout d'un certain temps, recouvrer leurs forces et reprendre leurs travaux. Le P. Speisser, en particulier, s'est bien soutenu depuis le commencement de cette année. »

— 10. Par décret du 2 mai 1863, le Gouvernement français avait fait à la Mission concession temporaire d'une superficie de 1000 hectres de terres cultivables pour l'exploitation de coton projetée par Mgr Kobès. Cette cession accordée en vue d'encourager l'agriculture

parmi les noirs et de seconder l'œuvre des Missionnaires, était gratuite pour une durée de 10 ans; mais après ce terme, il devait être versé au trésor de la colonie une redevance annuelle de 0f,50c par hectares, soit 500 f. pour la concession entière. (Bull. t. III. p. 379 et suiv.) Encore que modique, cette somme eût été une charge d'autant plus lourde que par suite des désastres successifs survenus à la Mission, presque tout ce terrain est demeuré improductif.

Le Commandant de Gorée, Mr. Canard, conseilla au R.P. Duret de demander en propriété pour la Mission l'étendue de terrain qui conviendrait autour de l'Etablissement, 30 hectares. par ex.. Il promettait de les faire céder d'une manière définitive sans redevance aucune et même sans impôts, en ajoutant que le reste, même après retour à l'Etat, demeurerait encore à la disposition de la Mission. En effet, grâce à sa bienveillante intervention, le Gouverneur, M. Valière, a pris en conseil d'administration un arrêté en ce sens, sous la date du 28 février 1872.

— Vers la même époque à peu près, le P. Lossedat a pu vendre assez avantageusement (10,000 f) le bâteau de la mission, le Pie IX, lequel, d'après l'avis de tous les Pères, ne rendait plus d'assez utiles services. (Lett. du P. Duret 14 fév. 73.)

Voici l'arrêté dont il a été parlé tout à l'heure:

Arrêté ordonnant le retour aux domaines de 970 hectares de terres concédés à la mission de Joal et portant concession à titres définif. et gratuit de 30 autres hectares.

Nous, Gouverneur du Sénégal et dépendances,

Vu le Décret impérial du 2 mai 1863 portant concession provisoire de 1000 hect. de terres dans les régions de Sine et de Joal à la mission catholique du Sénégal pour la culture du coton;

Vu le Cahier des charges de même date annexé à ce décret;

Vu la demande de M. le Préfet administrateur p. i., de la mission;

Vu l'avis favorable de M. le Commandant supérieur de Gorée;

Considérant que malgré les efforts et le dévouement des concessionnaires et à la suite des divers faits qui ont successivement entravé cette entreprise, la mission a dû renoncer à cette culture du coton;

Attendu que la mission occupe dans la concession un espace de 30 hectares sur lesquels sont bâtis les établissements avec jardins et dépendances;

Sur la proposition du chef du service de l'intérieur ;
le Conseil d'administration entendu ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er Sur les mille hectares de terres situées dans les régions de Sine et de Joal, concédées provisoirement à la mission catholique du Sénégal par décret impérial du 2 mai 1863, neuf cent soixante-dix hectares (970) feront retour pur et simple aux domaines.

Les autres trente hectares (30), sur lesquels sont bâtis les établissements avec jardins et dépendances de la mission, sont concédés à titre gratuit et définitif.

Art. 2 Il sera fait auprès de S. Ex. le Ministre de la marine et des colonies les diligences nécessaires pour avoir son approbation.

Art. 3. Le chef du service de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

St-Louis, le 28 février 1873.

S. Valière

Par le Gouverneur :
le chef du service de l'intérieur,
L. Sergent

Cte de Joal.

Sept. 1872 à Mai 1873

1. T. Eugénal. — 2. Cases d'écoles. — 3. Ministère. Marabouts. Grammaire Sereer.

— 1. En décembre le P. Lamoise a eu avec lui un scolastique convalescent, M. Fil. Le 2 du même mois, est aussi arrivé dans la Cte le Fr. Eugénal après une courte résidence à Dakar et deux jours passés à St Joseph. La maladie de poitrine dont ce cher Frère est atteint présente un caractère des plus alarmants, si bien qu'après une crise où il s'évanouit, le P. Lamoise jugea prudent de lui administrer les derniers sacrements. Il fut ensuite conduit à St Joseph, et partit peu après pour la France.

— 2. « Avec l'autorisation du R. P. Duret, écrit le P. Lamoise, nous avons installé nos deux cases d'école déjà projetées par Mgr Kobès. Celle des garçons est un carré de cinq mètres de côté, et celle des filles présente en longueur 8 mètres sur 4 de large. Les cloisons sont maçonnées avec de petites pierres que soutiennent des poutrelles ménagées à intervalles convenables ;

la toiture est en aissantes. Le F. Marie-Amand est venu de Dakar nous aider pour les travaux de menuiserie et de charpente. Il reste encore à faire les portes et les volets : ce qui presse assez, car voici venir le temps des tornades. – En résumé, je suis content et les sœurs aussi : c'est assez solide et c'est convenable pour le pays. » (Lett. 28 avril 73.)

— 3. « Les occupations du St ministère sont toujours nombreuses. Il y a eu récemment deux mariages de chrétiens influents qui ont produit un très-bon effet. Cependant, malgré nos efforts pour les combattre, les marabouts font toujours à Joal beaucoup de mal. Ils y établissent même des espèces d'écoles pour le Coran. Ceci rend plus utile l'installation de nos écoles chrétiennes. » (28 av. 73.)

— 4. Nous avons plusieurs fois parlé des travaux du P. Lamoise sur le Serer. La grammaire que notre confrère a composée sur cette langue était sous presse, au mois d'avril à l'imprimerie de la Mission; elle doit sans doute être maintenant tirée au complet. Comme les ouvrages du même genre de Mgr Kobès et du P. Le Berre, celui-ci sera d'un bon secours à nos missionnaires pour se former aux idiomes indigènes. (Lett. 28 avril 73)

Cté de Dakar.

Sept. 1872 à Mai 1873.

1. Tombe de Mgr Kobès. – 2. Santès Mre Samba. – 3. Réunion des Pères de la Mission. – 4. Don pre Rufisque.

— 1. Comme on le sait déjà (Bull. t. IX. p. 160.) c'est à Dakar que Mgr Kobès a été enterré. Sa tombe creusée dans l'enclos de la Cté, est entourée d'une balustrade et ornée d'une jolie croix. La piété des membres de la mission aime à y entretenir des fleurs. On n'a pu donner encore au regretté prélat une sépulture plus digne et plus accessible à la vénération commune, car, on le sait, les anciens bâtiments de la mission, avec la chapelle qui s'y trouve, ont été cédés au Gouvernement. Plus tard, quand on aura les ressources pour bâtir une église et

remplacer cette chapelle, on se propose d'y réunir les restes de Mgr Kobès et ceux de son prédécesseur, Mgr Truffet.

— 2. Le P. Lossedal, depuis la mort de Mgr Kobès, a été plusieurs fois indisposé. En février, il a éprouvé une fièvre bilieuse qui l'a bien fatigué, elle n'a pas eu fort heureusement les suites qu'on aurait pu craindre. (Lett. 12 fév. 73.)

— Mr l'abbé Samba avait été adjoint au P. Lossedal à Dakar selon sa demande, il est venu en France avec le R. P. Duret, pour entrer au Noviciat.

— 3. Mgr Kobès se proposait l'an dernier de tenir à Dakar, à la suite de la retraite annuelle, une réunion des principaux membres de la Mission pour y traiter ensemble des intérêts du vicariat. La mort si imprévue de Sa Grandeur rendait cette réunion plus utile encore, à cause des questions diverses qu'elle laissait à résoudre. Sur le désir du C. R. Père, conforme d'ailleurs aux vœux de nos confrères le R. P. Duret réunit à Dakar, avant son retour en France, du 22 au 25 avril, les plus anciens Pères des côtes de Sénégambie, les PP. Lossedal, Lamoise, Kieffer, Lacombe, Le Pennec, Riehl et Speisser. Le P. Le Berre, alors en passage dans la Cté, a pris part également aux diverses réunions. Tout s'est passé, écrivait le R. P. Duret, dans une grande union des esprits et des cœurs; et il faut espérer qu'il résultera un bien réel de cette expérience et de ces lumières mises ainsi en commun.

— 4. Le P. Kieffer a reçu dernièrement en faveur de Tufisque une somme de 500 f, provenant de la souscription nationale pour la délivrance du territoire. L'argent de cette souscription, porté pour le Sénégal à 20,000 f environ, est resté, quant aux sommes non réclamées par les souscripteurs, comme fond de secours pour œuvres pies ou d'utilité publique. C'est à ce titre que le P. Kieffer a eu lui aussi sa part.

Du reste, ajoutons encore que les dispositions des habitants sont toujours très favorables.

Cté de Ste Marie de Gambie.

Sept. 1872 à Mai 1873.

1. Fièvre jaune. Mort du F. Edouard et de 2 Sœurs de Castres. — 2. Service pr Mgr Kobès. — 3. F. Juvénal. Personnel. — 4. Ecoles à bâtir. Eglise réparée. — 5. Cimetière catholique bénit par Mgr.

— 1. « La mauvaise saison, écrit le P. Lacombe, déjà rude par elle-même, a été aggravée cette année par la fièvre jaune. Beaucoup d'Européens ont été emportés; et la population indigène, proportion gardée, a plus souffert encore. Hélas! nous non plus nous n'avons pas été épargnés, car le 21 oct. succombait le F. Edouard, enlevé par l'épidémie. Ce cher Frère nous a quittés, muni des sacrements de l'Eglise, et dans des dispositions vraiment édifiantes. Aussi l'on peut dire que sa mort a été précieuse devant le Seigneur. Il était alité depuis huit jours. Au moment où on le croyait hors de danger, la fièvre jaune vint le saisir et l'emporta avec rapidité. Le médecin de la localité l'a vu pendant huit jours, et j'ai eu recours aux gens expérimentés du pays; mais le Bon-Dieu sans doute trouvait ce cher Frère déjà mûr pour le ciel. Ses obsèques se sont faites presque immédiatement, sur l'avis du médecin. Le concours de la population européenne et indigène a montré en cette circonstance, combien la mission catholique était appréciée. Le Gouverneur lui-même nous a fait l'honneur de suivre le convoi funèbre jusqu'au cimetière, qui est distant d'une lieue de la ville. Il a eu aussi l'attention de fournir huit constables (agents de police) pour le bon ordre du défilé. (13 nov. 72.)

— « Nous avons aussi perdu deux sœurs de l'Immée-Conception. L'une, la sœur Marie-Xavier, était arrivée en Sénégambie en même temps que Mgr Kobès, lors de son dernier retour de France. La seconde est la Ste Odile décédée le 24 oct. Leur enterrement s'est fait au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. » (Lettre 13 nov. 72 et 31 mars 73.)

— 2. « Peu de jours avant la mort du F. Edouard, nous avions appris celle de Mgr Kobès. Le Prélat a été unanimement regretté

et pleuré. Tous, fidèles ou infidèles, honnêtes gens ou libertins, se sont plu à rendre hommage à sa mémoire. Une neuvaine de messes a été célébrée pour le repos de son âme. Chaque jour, il y avait une nombreuse assistance et plusieurs communions. Le jour du service, ce fut comme à l'une de nos grandes fêtes: nombre de pieux fidèles s'approchèrent de la Table sainte. » (Lett. du P. Jouga, 31 mars 73)

— 3. « Le 18 mars nous arrivait de France le F. Juvénal. Il fut reçu à bras ouverts; les enfants de la classe du F. Edouard jusque-là réunis à ceux de F. Florentin, étaient surtout dans la joie.

« L'arrivée du F. Juvénal maintient à 5 le nombre des membres de notre Cté, qui comprend les P.P. Lacombe supérieur, Jouga et Séne et les FF. Florentin et Juvénal. Depuis son envoi en Gambie pour remplacer temporairement le P. Jouga, le Père Gabriel Séne a en effet continué d'y séjourner. » (Lett. 31 mars 73 et 12 oct. 73.)

— 4. « Les écoles, par suite de la mort des deux sœurs de l'Imée-Conception et du F. Edouard, avaient dû être quelque temps fermées. Dernièrement il a été arrêté que le bâtiment destiné à servir pour notre école, serait construit à neuf et que nous pourrions nous mettre à l'œuvre. On a écrit en France pour commander certains matériaux; on espère les recevoir avant deux mois. Restera à faire la maison du presbytère. Que veuille qu'elle soit aussi rédifiée bientôt. (Lett. 31 mars 73.)

« Dans le courant de l'année dernière (1872) nous avons pu exhausser le chœur de notre église et y remplacer par un parquet, les dalles en pierres des Canaries, qui avaient l'inconvénient d'entretenir une trop grande humidité. Les deux petites chapelles latérales de la Ste Vierge et de St Joseph ont été mises sur le même niveau que le sanctuaire. Une balustrade a été alors donnée par la maison Maurel; une autre maison de commerce a payé la dépense d'un banc destiné au clergé. (Bull. 73)

« L'année précédente (1871), sur un appel du P. Lacombe, aux chrétiens de la localité, une centaine d'ouvriers s'étaient

sur le champ présentés pour travailler à la toiture de l'église. En 12 heures on refit en aissantes toute la couverture du bâtiment, laquelle n'avait pas été renouvelée depuis le commencement de la mission à Ste Marie. »

— 5. « Peu de jours auparavant notre Gouverneur Sir Callogan était rentré en Europe, laissant pour faire l'intérim son secrétaire M. Fowler. Celui-ci désireux d'avoir un cimetière réservé aux seuls catholiques, nous fit lui-même à ce sujet des ouvertures et nous engagea à écrire officiellement pour solliciter dans ce but une concession de terrain. La lettre à peine reçue, il donna rendez-vous sur les lieux au P. Supérieur, en y invitant aussi les ministres protestants. Les terrains furent alors délimités et affectés à chaque culte en particulier. Mgr Kobès se trouvait alors à Ste Marie; nous le priâmes de bénir lui-même le cimetière. C'était la première cérémonie de ce genre qu'il y avait en Gambie; aussi la population s'y rendit en foule. Elle fut précédée d'un sermon du P. Lacombe en rapport avec la circonstance. Le tout dura une heure et demie. » (Bull. 72.

Sierra-Léone.

Cté de Free-Town.

Nov. 1872 – Mai 1873.

1. Rentrée du P. Doyère. Retour du P. Richard. — 2. Écoles. Affiliation cessée. — 3. Carême. Mort de Mr Manuel. — 4. Départ de Sir Hennessy. — 5. Sir Kid son successeur. Sa mort. Révolte au Cap Coast. — 6. Épidémie.

— 1. Nous avons annoncé déjà (Bull. t. IX. p. 400.) l'arrivée du Père Doyère à la Maison-Mère, le 22 mars dernier. Parti de Free-Town pour Gambie, il dut attendre à Gorée un mois entier, et prit ensuite les paquebots français. Les affaires qui l'avaient appelé à la Maison-Mère se trouvant réglées, il est reparti le 3 juin pour sa chère Mission, par un navire de commerce de St Nazaire.

Le retour du P. Lhyèvre était d'autant plus pressant, que le Père Richard, envoyé récemment à Sierra-Léone avec le F. Marie-Eugène, a dû, bien qu'à regret, quitter cette mission pour raison de santé. L'affaiblissement continuel de ses forces faisait craindre de plus en plus qu'il ne pût passer la mauvaise saison; il a dû s'embarquer le 3 ou 4 mai pour venir en Europe.

— 2. L'œuvre de l'école, dont le P. Richard a été quelque temps chargé est, en ce moment, un peu en souffrance.

On a vu précédemment qu'à la date du 27 oct. 1870, cette école avait été affiliée à celles du Gouvernement. Les avantages de cette affiliation, quoique réels, ne laissaient pas d'être compensés par certains inconvénients, dont le principal était l'inspection à laquelle elle soumettait. Faite par un Directeur de l'Instruction publique convenable, la chose pouvait passer. Mais on pouvait avoir un Inspecteur plus ou moins hostile à la cause catholique. Et, en effet, c'est ce qui est arrivé dès le mois de juillet de l'année dernière, le successeur donné après sa mort à l'Inspecteur qui avait affilié l'école de la mission, a été précisément le vicaire général de l'évêque anglican, un ministre, adversaire des plus prononcés du catholicisme. Ce fonctionnaire, usant de son droit, aurait pu se présenter à la Mission pour les examens semestriels; heureusement il a eu le bon esprit de s'en abstenir.

Déjà à la fin de l'année, le P. Lhyèvre décide dès lors à renoncer à l'affiliation, avait eu manifester suffisamment cette résolution en s'abstenant d'envoyer les notes requises. Mais le nouveau Directeur écrivit au P. Gommenginger, lui demandant d'aller toucher le montant de l'allocation accordée pour 1873. Notre confrère profita de cette occasion pour déclarer que l'on renonçait entièrement à l'affiliation. (Lett. 18 fév. 73.

— 3. Quant au ministère, le P. Richard a pu, pendant le Carême faire des instructions. Mais les assistants n'ont pas été nombreux.

Une mort bien édifiante mérite d'être mentionnée ici, c'est celle de M. Lazare Maurel, chef d'une des principales maisons

de commerce de Free-Town, tout dévoué à nos confrères, dont il était un des meilleurs et des plus sûrs conseillers, surtout pour les affaires matérielles. Il était le beau-frère du P. P. Ramière, le pieux et zélé rédacteur du Messager du Sacré-Cœur. Il se confessa au P. Gommenginger et persévéra jusqu'au dernier soupir dans les meilleurs sentiments, car on l'entendait, élevant les mains au ciel, supplier le seigneur de lui pardonner ses fautes et de le recevoir dans les bras de sa miséricorde. (Lett. 28 janv. 73.)

— 4. Le 18 février débarquait à Free-Town le nouveau Gouverneur anglais de la colonie, Sir Kid. Son prédécesseur, Sir Pope Hennessy, dont nous avons eu occasion de parler dans le précédent Bulletin, a quitté Sierra-Léone, le lendemain 19, pour rentrer en Angleterre et aller prendre possession de son Gouvernement à Bahama.

« Nous avons fait notre visite d'adieu à Sir Hennessy, écrit le P. Gommenginger; et comme toujours, nous l'avons trouvé très-affable. Il nous a parlé encore longtemps de la régénération des noirs et de son désir de nous voir fixés dans l'intérieur. Il nous dit qu'il avait déjà entretenu le nouveau gouverneur de l'Etablissement projeté à Kingtom et lui avait remis les pièces concernant cette affaire. Il nous assura aussi que S. Exellence ayant en haute estime les catholiques, nous serait très-favorable. » (Lett. 18 fév. 73.)

Sir Hennessy, toujours bien disposé pour la Mission catholique, n'a fait en réalité rien de bien marqué en sa faveur, malgré les bonnes paroles dont on ne pouvait du reste suspecter la sincérité. Mais cet homme s'était fait l'idole des noirs, et on lui reprochait beaucoup de rechercher de ce côté la popularité. Les ministres protestants de cette race, trouvaient en lui un appui favorable, et il advint qu'au sujet d'une nomination de chapelain à la cathédrale, nomination où leurs intérêts étaient en jeu, il prit partie pour ceux-ci contre l'évêque anglican. De là, scission complète entre les ministres, les noirs se ralliant tous au Gouverneur, les blancs à l'évêque. (Lett. 18 fév. 73.)

— 5 Pour ce qui est du nouveau Gouverneur, Sir Kid, nos contrées n'ont guère eu le temps de faire expérience de son administration. « La fièvre, écrit le P. Gommenginger, l'a emporté à bord de son yacht au Cap Coast, où il s'était rendu à cause de la guerre des Ekbanlées. Sans les canons de quelques navires de guerre anglais, cette partie du littoral aurait été mise depuis longtemps à feu et à sang, car du côté de la terre le cap est cerné par les troupes du roi ennemi. A Elmina on s'est révolté aussi, au Scharbroo également; et dans les rivières de Sierra-Léone et du Scarcis, les rois du pays avaient paralysé le commerce en fermant les débouchés.

« On ne sait encore qui sera Gouverneur. Les noirs ont fait signer à la hâte une pétition pour redemander Sir Pope Hennessy; mais il ne reviendra plus. Beaucoup de ses amis de Londres apprenant la manière dont il administrait la colonie, se sont détachés de lui, et une lettre de la Gouvernante annonce que le 30 avril ils ont dû s'embarquer pour Bahama. » (Lett. 15 avril 73.)

— 6. Sierra-Léone a été soumise à une petite épidémie, que beaucoup disent avoir été la fièvre jaune. « Dès la seconde moitié de janvier, écrit le P. Gommenginger, une mortalité assez fréquente s'est produite parmi les Européens, si bien que si cela avait duré quelques semaines, il n'en serait plus resté un seul. Mais le vent a subitement changé et avec une température rendue plus douce, la santé publique est redevenue excellente. Cette épidémie, au dire du Docteur, a son retour périodique tous les six ou sept ans, et la mauvaise saison dont elle est suivie, est d'ordinaire très-bénigne. » (Lett. 5 fév. 73.)

Guinée.

Cté de Ste Marie du Gabon.

Nov. 1872 – Mai 1873.

1. Enfants. Nombre. Baptêmes. 2. Difficultés pr l'approvisionnement. 3. Baptêmes

d'esclaves portugais. Paboins. mariages. — 4. Catéchiste. Vite. — 5. Recours des noirs pr. leurs différends. — 6. Village chrétien. Bâtisse pr. les apprentis à St. Joseph. — 7. Santés. Mgr. Bessieux. Retour du P. Klaine. — 8. Arrivées du P. Hossenlopp et des Frères. Voyage du P. Le Berre. Sa Grammaire à l'Institut. 9. Visite de l'amiral. — 10 JJ. de M. M. de Compiègne et Marche.

— Extrait de la Correspondce. — 1. « Depuis le dernier bulletin, le nombre des enfants de la Mission s'est augmenté d'une vingtaine. On en compte en ce moment de 170 à 180 : dont 8 latinistes, 70 autres élèves, 50 apprentis, et de 40 à 50 filles. Leur âge varie de cinq à dix et douze ans. Dernièrement nous sont arrivés 4 petits Paboüins à la fois. Un autre, nous avait été conduit peu de jours avant dans un état de maigreur extrême. Les Sœurs en ont pris un soin tout particulier, et il a été baptisé sous le nom de Charles Borromée, le jour de la fête de ce saint.

« Pour l'admission de ces enfants paboüins, nous ne pouvons guère ne pas les recevoir, malgré la modicité de nos ressources; car en refuser un serait nous exposer à ne plus avoir personne de leur tribu.

« Les latinistes sont maintenant confiés au P. Carrie qui leur fait 3 heures de classe par jour. » (Lettre 12 nov. 22. Déc. 72 et 22 mars 73)

— 2. « Outre ces enfants, nous avons encore à nourrir, les malades recueillis chez nous ou chez les Sœurs, les ouvriers employés pour les gros travaux : ce qui est pour nous une charge parfois très-lourde. En décembre dernier, tout à peu près nous faisait défaut : plus de manioc ni de barricots, et pas de poissons non plus. Renvoyer les enfants c'eût été compromettre leur persévérance. Tous alors s'adressèrent à St. Joseph que nous avions nommé notre premier Procureur ; grâce à ce bon Saint, cette pénurie cessa bientôt, et ni manioc, ni poissons ne nous ont manqué depuis. (Lett. 14 fév. 73.)

« En novembre nous manquions même de farine pour faire les hosties. Le P. Stoffel avait, comme précédemment, adressé une demande à l'administration : refus catégorique. Le P. Supérieur recourut lui-même au Commandant ; celui-ci allégua la défense de l'amiral de livrer quoique ce fût ; il finit néanmoins par comprendre

notre embarras et mit gracieusement à notre disposition 14 kilos de farine des 20 qui lui sont fournis pour son usage. (Lett. 12 nov. 72)

— 3 « Comme compensation de toutes nos peines, nous avons eu le jour de la Toussaint 22 baptêmes d'adultes et d'enfants; c'était pour nous une bien douce consolation.

« Nous avons eu aussi de bien beaux résultats auprès des malades. Nous avons établi, pour les paralytiques, les lépreux, toute sorte d'infirmes en un mot, un petit hôpital à Ste Marie et un autre chez les Sœurs. C'est merveille comme ces pauvres noirs reçoivent avidement nos instructions et sont dociles à nos avis. Ici, comme partout et comme toujours, ce sont les plus pauvres, les plus méprisés qui de préférence ouvrent leurs cœurs aux choses de Dieu; car même en notre Gabon, il y a ce qu'on nomme chez les noirs le grand monde, gens plus ou moins fortunés, dont la richesse s'évalue principalement au nombre des femmes. Ceux-ci ne sont que trop les imitateurs de l'indifférence ou même des scandales des blancs. (Lett. 30 janv. 73.)

— « Outre la population indigène, Gabonnais, Boulous, Fangués et autres, nous avons toute une migration d'esclaves échappés des colonies portugaises et qui viennent s'établir sur notre côte. Ils forment à Libreville un commencement de village qui prend chaque jour plus d'extension. (Lett. 14 fév. 73.)

« Le P. Carrie est heureux de trouver ici un aliment à son zèle. Ce ministère toutefois a ses difficultés. Ces hommes sont-ils oui ou non baptisés? on peut craindre que non, étant connue la négligence des prêtres noirs de leur pays. D'ailleurs ils ne peuvent fournir absolument aucun témoignage de leur baptême, et s'ils se croient et se disent baptisés, c'est surtout parce qu'ils estiment qu'il n'en saurait être autrement d'un portugais. Aussi dans le principe, ils ne voulaient entendre parler ni de baptême, conféré sous condition, ni de mariage validé. Cependant, sur ces points, ils sont devenus plus traitables: ils n'éprouvent plus tant de répugnance à se laisser baptiser sous condition, et les mariages se font ou sont en voie de se faire. (Lett. 30 janv. 14 fév. et 28 mars 73.)

— « Quant aux Pahouins on dirait vraiment que ce peuple innombrable sort de terre. Ils entourent le Gabon presque de toute part,

et ils avancent de plus en plus. Dernièrement, le Gouvernement nous a donné 4 fils de chefs, livrés comme otages. Une pauvre femme de la tribu, vieille et abandonnée, a été recueillie chez les sœurs, soignée, instruite et baptisée assez à temps pour avoir pu mourir régénérée. Nous comptons beaucoup sur ce peuple. Le 5 nov. avait lieu pour la première fois le mariage chrétien d'un excellent jeune homme de la tribu, élevé à la mission, avec une jeune femme libérée. Deux autres mariages de Tabouins se préparent.

« Du reste, parmi les autres indigènes il y a aussi progrès de ce côté. Pendant quelque temps, nous avions chaque dimanche 2 et 3 publications de bans, et l'on voyait s'annoncer encore d'autres mariages. » (Lettr. 12 nov. et 22 déc. 72)

— 4. « C'est au P. Delorme, dont le zèle ne se donne pas de relâche, qu'est dû la principale part de ce ministère. Il est admirablement secondé par un jeune catéchiste boulou du nom de Vite, toujours plein de bonne volonté et d'ardeur. Rien ne l'arrête, ni le temps ni la distance, ni les difficultés du trajet. Aussi presque aucun moribond ne lui échappe parmi les pauvres et les esclaves. Voici un trait bien touchant de son zèle :

« Un jour, après avoir fait transporter chez les sœurs une pauvre vieille, il entre en s'en retournant dans la case d'un noir. Il lui parle religion, lui dit comment à la mission on reçoit avec bonheur les malades abandonnés, et l'engage, dans le cas où il connaîtrait quelqu'un en cet état à en avertir aussitôt les missionnaires. — « Mais hier même j'en ai trouvé un, lui dit alors ce noir. J'étais allé à la forêt, lorsque j'entends un gémissement ; j'avance en suivant la voix, et bientôt je vois un pauvre esclave couché près d'un fagot de feuilles de palmiers. Si tu veux aller le chercher, tu le trouveras peut-être encore vivant. » — Ce noir en effet avait laissé là cet infortuné malgré toutes ses supplications. Notre zélé catéchiste court aussitôt à l'endroit indiqué, et il trouve le pauvre moribond. Ce malheureux ressemblait à un squelette, tant sa maigreur était extrême. Il était allé là pour couper quelques branchages ; mais réduit bientôt à une excessive faiblesse, il n'avait pu s'en retourner. Etendu auprès de son fardeau, il s'était sustenté depuis 10 jours en ne mangeant que des fruits de palmiers placés à côté de lui. Cependt il sentait avec désespoir la vie s'en aller peu à peu ; aussi demandait-il avec larmes à ce qu'on l'emportât. Sans se rebuter de sa repoussante malpropreté, notre catéchiste le prend sur ses épaules et le porte à notre hôpital de Ste Anne, puis, le lendemain à

à Ste Marie, où on lui a prodigué tous les soins spirituels et corporels. Depuis, ce pauvre esclave a été baptisé. Il en est très-heureux; et bientôt il le sera plus encore, car il a tellement souffert qu'il ne tardera pas à aller au ciel. (Lettre 12 nov. 72 et 30 janv. 73)

— 5. L'action des missionnaires ne se limitent pas à ces soins religieux. Du matin au soir, les indigènes viennent nous trouver pour leurs difficultés et leurs différends: ils préfèrent notre arbitrage à celui des fonctionnaires du Gouvernement, parce qu'il leur inspire plus de confiance. Mais cela prend beaucoup de temps. Souvent un seul de ces palabres ou entretiens dure des heures. Nous réussissons parfois à faire réparer des scandales et de criantes injustices. En voici un exemple:

Une protestante, originaire du cap des Palmes, avait une esclave, honteusement livrée par elle à la prostitution. Un jour un des Pères aperçoit cette esclave traînée et malmenée par des matelots noirs, après avoir obtenu à prix d'argent qu'elle leur soit abandonnée. Le Père indigné va reprocher à la maîtresse son odieux trafic et la menaçant de la colère de Dieu. Celle-ci accuse alors une de ses anciennes esclaves de l'avoir dénoncée au missionnaire et la fait jeter en prison, puis elle le vient trouver afin de se justifier, en amenant la pauvre chrétienne. Le Père déclare à la maîtresse qu'ayant abusé de ses droits sur son esclave, elle ne pourra plus en disposer, et il la fait entrer dans la maison des Sœurs. Lui-même il porte ensuite l'affaire au Commandant de la station. Bref celui-ci, après avoir énergiquement flétri la conduite tenue envers l'esclave chrétienne, la fait aussitôt libérer, à la seule condition de de payer sa rançon. Cette somme fut bientôt soldée par une personne généreuse, de sorte que cette bonne chrétienne est maintenant affranchie. Quant à l'esclave jetée en prison, elle fut bien vite aussi relâchée par ordre du Commandant." (Note du P. Klaine. Mai 1873)

— 6. Sous l'influence bienfaisante du christianisme, le Gabon prend aussi de plus en plus, comme habitations et culture, un air de civilisation.

« Ainsi, continue le Bulletin local, la route qui mène à Ste Anne se borde de cases; en février on en a construit trois ou quatre en même temps. Le chemin est bien entretenu depuis Ste Anne jusqu'à la mission. Des manguiers, plantés de chaque côté, forment une belle allée. C'est là que nous cherchons à attirer le plus de chrétiens possible, et principalement les nouveaux mariés. Nul païen n'est admis à y faire sa résidence. Etant tout près de Ste Marie, ces chrétiens peuvent—

aisément recevoir nos avis, sans avoir besoin, pour leurs différends, de recourir au Gouvernement. (Lett. 14 fév. 73.)

« A St Joseph, principale résidence de nos apprentis, à 8 ou 10 minutes de Ste Marie, nous avions entrepris une grande maison dans le genre de celle des Sœurs. Elle devait, sur une assise de piliers, supporter un étage, et au-dessus un petit grenier. Déjà la charpente était placée, quand tout s'est écroulé, par suite du mauvais travail de nos maçons, ce qui nous a fait perdre un millier de francs. Par bonheur personne n'a été blessé, et vraiment c'est grâce à St Joseph. Car une vingtaine de personnes étaient autour du pignon, et sur les échaffaudages les ouvriers travaillaient encore. Cet accident nous a fait renoncer au plan primitif pour nous contenter d'un simple rez-de-chaussée. (Note du P. Klaine)

— 7. « Le P. Stoffel, qui est chargé comme économe de tous ces travaux, se soutient toujours en bonne santé, malgré ses incessantes occupations. Mais il n'en est pas de même de tout. Le F. Charles a été durant six semaines pris de très-vives douleurs rhumatismales : il a dû rester cloué sur son lit, ayant, par suite de ces souffrances, tout le côté gauche comme paralysé.

« Pour ce qui est de Mgr Bessieux, il y a des moments où ses forces tombent tout à-fait, d'autres où elles reprennent aussi subitement. Le régime que suit sa Grandeur est toujours très-sévère : pas de viande du tout. Cependant Monseigneur fait usage de vin, et c'est, croyons-nous, ce qui le soutient. Il ne se donne presque pas de mouvement, et sa place principale est à la chapelle, occupé de ses exercices de piété. Nous avons néanmoins le bonheur de l'avoir avec nous presque à chacune de nos récréations. (Lett. 28 mars 73)

« La mort de Mgr Kobès l'a beaucoup affecté. Sa Grandeur se trouvait dans la cour quand elle apprit ce douloureux événement. Comme accablé sous le poids de cette nouvelle, notre vénérable évêque tombe aussitôt à genoux et reste quelque temps immobile. L'impression causée par cette mort a duré chez sa Grandeur bien longtemps encore, au point de nous inspirer des craintes. » (Lett. 22 déc. 72.)

— 8. « Le P. Hossenlopp et les F.F. Othmar et Fernand, qui s'étaient embarqués au Hâvre le 15 janvier sont enfin arrivés

au Gabon le 25 mars, fête de l'Annonciation, au terme d'une traversée de 68 jours, et après avoir essuyé plusieurs gros temps ou même d'assez fortes tempêtes. » (Lett. 27 mars 73.)

— Quant au P. Le Berre, parti de Paris le 1er mars, il est allé visiter à Castres la Supérieure générale des Sœurs de l'Immaculée-Conception, et a pris à Bordeaux le packet du 5. Mais arrivé à Dakar, nulle occasion ne s'est présentée de continuer son voyage, et force lui a été de faire en nos Etes de Sénégambie un séjour qu'il ne prévoyait devoir se terminer que vers la fin d'avril.

A son départ pour le Gabon, le P. Le Berre doit prendre avec lui le jeune Rémi, scolastique originaire de ce Vicariat, et récemment envoyé de N. D. de Langonnet à St Joseph N'gazobil par suite de son état de santé. Son affection de poitrine s'étant développée, le P. Le Berre l'a fait entrer en attendant à l'hôpital de Gorée. » (Lett. 17 et 29 mars 73)

— Il a été parlé des ouvrages pongouès dont le P. Le Berre s'est occupé pendant son séjour en France (Bull. t. IX p. 181). La grammaire composée par notre confrère a été offerte par M. Gaulhier de Chaubry, membre du Conseil de la Propagation de la Foi, à M. Maury de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Celui-ci ayant examiné cet ouvrage, l'a présenté à ses collègues avec un compte-rendu appréciatif dans la séance du 31 janvier dernier. A ces observations étaient jointes de justes éloges pour le mérité de cet important travail. Le R. P. Père s'est aussi empressé d'en adresser plusieurs exemplaires à S. Exc. Ministre de la Marine, sans parler d'autres envois encore faits à titre d'hommage par le R. P. Le Berre. (Voir journal officiel 5 fév. 1873 — Lett. 4 fév. et 23 mars 73).

— Quand la frégate la Vénus sur laquelle s'est embarqué le P. Klaine, dit encore le Bulletin, était arrivée au Gabon le 27 mars. Le lendemain, l'amiral du Quilio nous fit une visite. Il s'intéresse toujours beaucoup à nos œuvres et nous a apporté différents plans de vigne du Cap de Bonne-Espérance, et diverses espèces de graines. En arrivant, il a tout de suite demandé des nouvelles du Fr. Charles, et le voyant arriver appuyé sur son bâton il s'enquit de sa santé. « Amiral, lui dit alors le Fr. Charles, je m'apprête à aller de ce « pas au cimetière. » — « Oui, lui répondit Mr. du Quilio, mais

« pour ne vous arrêter qu'au Ciel. » — L'Amiral a surtout admiré nos caféiers ; puis voyant quelques pieds de cotonniers, il nous demanda si nous faisions cette culture sur une grande échelle, il nous engagea ensuite beaucoup à l'entreprendre. Le lendemain il a fallu accepter son déjeuner à bord. Le P. Welty y est allé accompagné du P. Carrie. (Lett. 28 et 31 mars 73)

— « Le 15 janvier nous arrivaient par le paquebot anglais MM. Marche et de Compiègne, deux naturalistes français, venus en Afrique pour des études sur l'histoire naturelle du pays. Selon la lettre de recommandation que leur avait donnée le T. R. Père, nous leur avons offert tous nos services. Au commencement de février ils ont été pris d'une forte fièvre, qui leur a montré qu'il ne fallait pas trop témérairement braver notre climat.

« Ces Messieurs s'étaient attachés quelque temps à l'expédition anglaise qui remonte le Zaïre pour aller rejoindre Livingstone dans la région des lacs, où l'on croit que ce fleuve prend sa source ; mais ils ont renoncé à ce dessein. Ils ont exploré seuls, sur une assez longue étendue, l'Ogôué et la rivière de Nazareth ; et maintenant ils semblent décidés à circonscrire leurs études à une région dont le Gabon serait le point central. »

Mission du Congo.

Reprise prochaine. P. Duparquet. Point choisi, Landana.

D'après les renseignements favorables envoyés par le P. Carrie à la suite de son exploration dans le Zaïre, et selon l'avis de nos Pères du Gabon, la Maison-Mère se dispose à reprendre la mission du Congo. Le T. R. Père vient d'adresser dans ce but, sous la date du 4 mai dernier, une demande d'allocation à la Propagation de la Foi, et tout fait espérer que cette demande sera favorablement accueillie.

Le P. Duparquet, nouvellement arrivé de Zanzibar et maintenant rétabli, a été heureux de se dévouer à cette mission, pour laquelle on connaît tout son zèle. Il doit s'embarquer au mois d'août, et s'occupe activement de ses préparatifs de départ. Le P. Carrie, l'attend au Gabon, où il a été placé provisoirement.

Le point choisi pour le nouvel établissement est Landana, au-dessus du Zaïre, à 5° de latitude sud, et par conséquent tout-à-fait en-dehors des possessions portugaises. Les témoignages des commerçants, en même temps que ceux de nos Pères, s'accordent à donner ce point comme un des plus favorables de toute la côte pour sa salubrité, sa sécurité et les bonnes dispositions des populations. Il offre en outre le précieux avantage d'une communication bimensuelle avec l'Europe par les paquebots anglais de Liverpool, dont les départs viennent d'être assurés et régularisés au mois de mai dernier.

Nouvelles récentes des Etés.

— Le 27 mai, les journaux allemands ont publié l'arrêté d'expulsion porté contre notre Congr., les Liguoriens et les Lazaristes etc. Nos confrères s'attendent d'un jour à l'autre à en recevoir notification directe. Depuis le 18 mai, nos Pères de Marienthal ont déjà reçu défense du Sous-Préfet d'Altenkirchen, de par Ordonnance du Ministre des Cultes en date du 10 mai, de faire le catéchisme aux enfants de l'école primaire.

— Le 20 mai, le P. Degressol s'est embarqué à St Nazaire pour la Guadeloupe.

— Le 27 mai, le P. Le Belley a été provisoirement envoyé à Bordeaux.

— Ce même jour arrivait de la Martinique à la Maison-Mère, Mgr Blanger, évêque nommé de la Guadeloupe, avec son secrétaire, M. l'abbé Bourgeac.

— Le 3 juin, le P. Horner est parti de la Maison-Mère pour Cellule, dans le but d'entreprendre une petite tournée dans quelques diocèses du midi et de l'Est, afin de faire connaître notre Congr. et nos missions. Prions le Ciel de faire fructifier ses paroles comme d'utiles semences.

N°86. Juin 1873.

Bulletin Général

Nouvelles générales.

I. S. Ex. le Nonce à notre fête patronale de la Pentecôte.

Nous avons eu cette année encore à notre fête patronale de la Pentecôte, le représentant du St Père à Paris. S.E. Mgr Chigi était accompagné de Mgr Capri, son Auditeur, et du secrétaire de la Nonciature, Mgr Luciardi. Parmi les autres invités on distinguait Mgr Gaume, M. l'abbé de Girardin, Directeur de la Ste Enfance, M. l'abbé Ducastel, curé de St Jacques, notre paroisse, M. l'abbé Delpuech, Supérieur des Missions étrangères, M. Cortes, président du Conseil de la Propagation de la Foi, M. du Clésieux, et différents représentants des maisons religieuses de Paris.

La grand'messe et les Vêpres ont été célébrées pontificalement par Mgr le Nonce, qui nous a, cette fois, comme en d'autres circonstances, consacré une pleine journée. Son Excellence, avec sa bonne grâce ordinaire, s'est fait aussi un plaisir de répondre au désir de tous, en adressant aux Pères et aux élèves quelques mots après le dîner. On s'était rendu dans la salle de théologie, le mauvais temps ne permettant pas de rester dans la cour.

Les premières paroles de Mgr Chigi furent pour nous exprimer sa joie d'avoir pu se trouver au milieu de nous en la belle fête de la Pentecôte. Puis après avoir rappelé le mystère du jour, il ajouta, en passant à la santé du St Père. « Vous vous « attendez sans doute de ma part à quelques nouvelles de Pie IX. « Dieu merci, sa santé maintenant est bien rétablie, car vous le

« savez, il a été un peu indisposé. Les médecins lui avaient défendu
« de quitter sa chambre ; aujourd'hui, sans franchir l'enceinte du
« Vatican, dont on lui a fait une belle prison, il a repris son genre
« de vie ordinaire et donne ses audiences comme auparavant.
« Les révolutionnaires s'étaient réjouis de la maladie du S. Pontife,
« ils auraient bien voulu le voir mourir, parceque ils pensaient
« pouvoir réaliser par là plus facilement leur projet infernal
« contre l'Eglise. Mais le Bon Dieu est avec son Eglise, il ne
« la laisse pas périr.

« Pour vous, élèves du sanctuaire, vous êtes l'espérance
« de l'Eglise ; le divin Maître vous a choisis, comme Jésus-
« Christ les apôtres, pour prêcher la bonne nouvelle dans le
« monde ; vous aussi, ceux qui haïssent le Pape et l'Eglise, ceux-
« là vous haïssent. Mais qu'importe leur haine ? Jésus-Christ
« qui protége son Eglise vous aime, et je dois ajouter que son
« Vicaire vous aime également. Vous avez un gage tout parti-
« culier de cette affection du St Père dans celle qu'il a pour le Semi-
« naire français à Rome. Ce séminaire si dévoué au Souverain
« Pontife est dirigé par les Pères de la Congn qui vous dirige
« aussi dans cette maison. Eh bien ! parceque le St Père aime
« beaucoup le séminaire français, je me crois bien autorisé à
« vous dire qu'il vous aime aussi spécialement, et je ne puis
« mieux interpréter cette affection qu'en vous bénissant en son
« nom, vous, les saints religieux qui sont à votre tête, et la Cong.
« tout entière. »

Après ces paroles et la bénédiction qui les suivit, une ex-
« plosion d'enthousiasme éclata au cri de vive Pie IX, vive Mon-
« seigneur ! Son Excellence descendit ensuite dans la chambre
épiscopale et visita sur son passage la bibliothèque de la
Maison-Mère, où elle se plut à entendre rappeler le souvenir
du R. P. Gaultier. Le soir, vers 4 h. 1/2, après la cérémonie des
Vêpres, Mgr Chigi quittait le séminaire.

II. Prières et vœux.
en union avec divers grands pélerinages.

Indépendamment de la part que chacun de nous a pu prendre par ses vœux et ses prières, dans les grandes manifestations religieuses qui se continuent encore aujourd'hui, la Congr. a été représentée par quelques-uns de nos confrères, dans les lieux et les sanctuaires privilégiés, qui sont maintenant les heureux théâtres de la piété des fidèles et des faveurs du Ciel.

— On a vu déjà par les derniers bulletins que pour le grand pélerinage de Rome, si important par son objet et sa fin, le rendez-vous donné aux pélerins, c'était le séminaire français. Nous avions ainsi à cette manifestation si belle d'amour et de dévouement envers l'auguste Captif du Vatican, une participation toute spéciale.

Le 27 mai, le P. Le Belley se rendait à Bordeaux et prenait la ligne de Chartres, afin de saluer en passant, en son nom et au nom de tout l'Institut, la Ste Madone aux pieds de laquelle se pressait alors un magnifique concours de pélerins.

Le 3 juin, il se trouvait à Lourdes; et il eut le privilège tout à fait exceptionnel de dire la Ste messe dans l'enceinte de la grille, aux pieds de la niche de l'apparition. Comme il l'écrivait ensuite au T. R. Père, il s'est fait un devoir de prier de tout cœur pour toute la Congr. (Lett. 4 juin 73)

Pendant qu'il était à la grotte, une personne du pélerinage de Bordeaux, laquelle jusque-là ne pouvait marcher qu'à l'aide de béquilles, a été subitement guérie de son infirmité. Et notre confrère lui-même assure avoir été complètement remis des grandes fatigues de tête qu'il avait éprouvées jusque-là.

Quelques jours plus tard, le P. Metz a dû se rendre aussi de Toulon au sanctuaire de Lourdes avec M. Roland, l'avocat catholique qui nous a tant dévoué, et d'autres pieux pélerins du diocèse de Fréjus.

— Au grand pélerinage de Paray-le-Monial, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, nous avons eu pour représentant le Père

Horner. Chargé par le T. R. Père de parcourir les diocèses du midi, pour tâcher de recruter quelques vocations, il voulut d'abord placer ce pieux apostolat sous les bénédictions du Cœur de Jésus.

« Je suis arrivé à Paray le 9 juin, écrivait-il au T. R. Père; le lendemain je dis la 1ère messe au sanctuaire de la Visitation et j'assistai à la réception des 1500 pèlerins de Dijon. Le 11, après un petit voyage à Autun, où je commençai à recueillir les fruits de mes recommandations au Cœur de Jésus, par la promesse de trois bonnes vocations, je rentrai à Paray le soir vers 9 heures. Mais je n'ai pu le lendemain dire la messe à la Visitation, pour cela il faut se faire inscrire plusieurs jours à l'avance. Je l'ai célébrée sur l'autel du P. de la Colombière. Il se dit des messes de minuit à midi. Il y a aujourd'hui (13 juin) 400 prêtres à Paray et des milliers de pèlerins. Metz a paru avec sa bannière noire. On eut dit une procession funèbre. De la poitrine de ces milliers de pèlerins sort ce chant si beau: Dieu de clémence etc.

« Dire ce que de semblables manifestations ont de touchant, serait impossible. Il faut y assister pour le sentir et le croire. Oh! combien j'étais heureux de représenter en ce pieux sanctuaire, la Congr. et la mission de Zanguebar! Je regrette seulement que ces deux œuvres n'aient pas eu un représentant plus digne. De plus, avec un pieux négociant de Strasbourg, je représentais la pauvre Alsace. Il y a longtemps que je n'avais pleuré comme je l'ai fait alors, et je n'étais pas le seul: tous versaient des larmes de repentir et d'espérance. J'aurais voulu prolonger mon séjour à Paray; mais le devoir m'appelait ailleurs, et je dus à regret m'arracher à ces lieux privilégiés qui voient avec bonheur la France redevenir une nation catholique. (Lett. 12 juin 73)

Disons tout de suite que la tournée apostolique de notre confrère nous donne jusqu'ici des espérances d'une bonne moisson. Partout, dans les séminaires, à Lyon principalement, il a été très-bien accueilli. Au grand séminaire de cette ville, 32 élèves lui ont donné leurs noms pour la Congr. et au petit séminaire 25. (Lettres des 12 et 21 juin 73)

— Outre les hommages adressés au Sacré-Cœur par le Père Horner au nom de toute la Congr. à Paray-le-Monial, le T. R. Père a trouvé une heureuse occasion d'envoyer l'expression sensible de ses vœux, et pour lui et pour nous dans ce sanctuaire béni.

Afin de s'associer à la pieuse manifestation du 20 juin et perpétuer, dans le lieu même de l'apparition de Notre Seigneur à la B. Marguerite-Marie, le souvenir de la consécration de son Institut au Sacré Cœur de Jésus, la Supérieure

générale des Sœurs de l'Adoration réparatrice, la R. Mère Agnès de St-Joseph, a voulu envoyer en ex-voto au sanctuaire de Paray-le-Monial, un beau cœur en vermeil, renfermant l'expression de ses vœux. Dans sa reconnaissance pour le bien spirituel que nos Pères ont pu faire à son pieux Institut, elle a consacré une intention spéciale à notre Cong.n; puis en donnant avis au T. R. Père de cette disposition, elle lui offrait d'y ajouter lui-même les recommandations particulières qu'il pouvait avoir à adresser. Touché de cette démarche, le T. R. Père a été heureux en remerciant la R.de Mère Sup.re, d'envoyer un petit écrit tracé de sa main et énumérant toutes ses intentions.

Pour la satisfaction et l'édification de nos confrères, le T. R. Père en fait donner ici la teneur à peu près textuellement.

« Je consacre au Sacré Cœur de Jésus et je le supplie d'agréer ma personne et mon être tout entier.

« Je consacre aussi au Sacré-Cœur de Jésus notre Cong.n tout entière, toutes nos C.tés, tous les membres qui les composent, et plus spécialement nos maisons de formation

« Je demande: 1°. que tous les membres de la Cong.n soient toujours unis au Sacré Cœur de Jésus et tâchent de lui devenir de plus en plus semblables;

« 2°. Que tous soient de bons et saints religieux, selon le divin Cœur de Jésus, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Venaient ensuite plusieurs intentions particulières.

C'est le 18 juin au soir, que l'acte de Consécration du T. R. Père a été placé dans le cœur en vermeil, lequel, le lendemain, a été porté à Paray par une pieuse dame et son fils, un ecclésiastique zélé de la capitale. Le 20, jour de la fête, le cœur a été déposé sur l'autel de l'Apparition, pendant la messe que ce prêtre a célébrée à ce même autel, à 3 h. du matin; puis il a été suspendu tout auprès, après avoir touché les reliques de la B. Marguerite Marie. Il est placé, paraît-il, aussi bien que possible et produit un très-bon effet. (Lett. 23 juin 73)

A Paris, les religieuses de la Visitation avait désiré s'unir à leurs sœurs de Paray-le-Monial, pour le jour du Sacré Cœur, en célébrant cette fête avec un éclat tout particulier. Sur l'in

vitation

adressée au T. R. Père, par la R. Mère supérieure, deux de nos confrères, les P. P. Barillec et Duparquet, sont allés ce jour-là dire la 5e Messe dans la chapelle du monastère de la rue d'Enfer, afin d'y porter une nouvelle expression des hommages et des vœux de la Congn au Sacré-Cœur.

— Enfin le P. Hubert a dû se rendre avec le P. Cogniard au sanctuaire de Paray le mercredi, 25 juin. « Un magnifique pèlerinage, écrit-il au T. R. Père, a été organisé à Clermont, il est présidé par le 1er vicaire gal et encouragé par Monseigneur qui a désiré voir y prendre part toutes les maisons religieuses. J'ai cru devoir (en présumant votre autorisation) suivre ce mouvement religieux; outre le P. Cogniard, il y aura avec moi les élèves faisant partie de notre académie littéraire. Le jeudi 26, la messe que je compte célébrer à l'autel de l'Apparition sera dite pour vous, mon T. R. Père, et à toutes vos différentes intentions ».

Daigne ce Divin Cœur agréer tous ces pieux hommages et exaucer tant et de si ferventes prières pour l'Église et le salut de la cher France!

III. Recommandation de prières pour une affaire très-importante concernant la Congn.

Parmi les intentions particulières confiées par le T. R. Père au Cœur Sacré de Jésus à Paray-le-Monial, il en est une d'une importance toute spéciale qu'il recommande aussi avec instance aux prières de toutes les Cies et de chacun des membres. Il s'agit des démarches commencées dans le but d'obtenir l'exemption du service militaire pour les cFrères.

Jusqu'ici nous avons pu jouir de ce privilège, par une bienveillance exceptionnelle du Ministère de la Marine et des colonies. Mais il serait utile de nous assurer cette faveur, en faisant légalement reconnaître nos cFrères comme voués à l'enseignement, afin de pouvoir jouir du bénéfice accordé par la loi aux membres et novices des associations enseignantes. Et aujourd'hui, c'est

d'autant plus pressant que la nouvelle loi militaire atteint, comme on le sait, tous les hommes valides.

Déjà en 1868, le T. R. Père avait essayé quelques démarches à ce sujet. Mais, vu les dispositions du pouvoir à cette époque, plutôt porté à restreindre les Instituts religieux qu'à les favoriser, il crut ensuite devoir attendre des temps meilleurs et suspendit l'affaire.

Aujourd'hui encouragé par les dispositions bienveillantes du nouveau ministère, il vient de renouveler sa demande. Par une coïncidence à laquelle on n'avait nullement songé, c'est le jour même de la fête du Sacré-Cœur, le 20 juin, et cinq ans, jour pour jour, après la demande antérieure, que l'on s'est décidé, après une visite du P. Barillec au Ministère de l'Instruction publique, à reprendre la question.

Jusqu'ici tout paraît s'annoncer favorablement. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, très bien disposé, a émis un avis favorable pour deux autres Instituts de Frères. Mgr l'Evêque d'Angers, qui vient aujourd'hui même (25 juin) de rendre visite au T. R. Père, donne les meilleures espérances.

La chose toutefois n'est pas sans difficultés; et voilà pourquoi nous devons beaucoup prier. Chacun doit spécialement avoir pour cette importante affaire à la messe et à la Communion mensuelles à offrir selon les fins du T. R. Père, une intention toute spéciale.

IV. Le nouveau Ministre de la Marine le Contre-amiral Dompierre d'Hornoy. Rétablissement du bureau des cultes pour les colonies.

L'avènement du Maréchal de Mac-Mahon à la Présidence et la formation d'un nouveau ministère, le 26 mai dernier, ont amené, comme on le sait, le retrait du vice-amiral Pothuau et son remplacement au Département de la Marine par le

contre-Amiral Dompierre d'Hornoy. Le dernier ministre a fait peu de bruit, et il jouissait d'ailleurs d'une réputation de bienveillance, que rien dans ses relations avec nous n'est venu démentir. Cependant, au dire des créoles eux-mêmes qui espéraient beaucoup d'un compatriote, le vice-amiral Pothuau n'a pas montré dans l'administration des affaires, cette fermeté d'attitude que l'on eût désiré pour le bien des colonies.

Le T. R. Père s'était dès le commencement proposé de lui faire sa visite ; mais il eût fallu pour cela aller à Versailles, sacrifier près d'une journée et rien d'important n'est venu motiver ce voyage.

Quant au Contre-Amiral d'Hornoy (Charles-Marius-Albert Dompierre d'Hornoy, né en 1816 et élevé à ce grade depuis 1864, c'est un homme bienveillant, doux, en même temps qu'un soldat énergique et fidèle. Pendant le siége, il tint à Paris le ministère de la marine, en remplacement de l'Amiral Fourichon, et nos Pères eurent à cette occasion quelques rapports avec lui au sujet de l'ambulance établie au séminaire comme succursale de celle de la Marine (Bull. V. VIII. p. 158)

Mais notre Institut avait depuis longtemps déjà des relations avec sa famille. Le frère du nouveau Ministre a en effet son château à Fourdinoy, à une lieue de N. D. du Gard. Du temps que nous étions dans cette ancienne abbaye, il venait souvent assister aux offices dans la Cté, à laquelle il était tout dévoué. Souvent aussi les novices et scolastiques allaient en promenade sur ses propriétés. Il était particulièrement en relations assez intimes avec le T. R. Père, et tout récemment encore, à l'occasion de la vacance du siége d'Amiens, M. d'Hornoy lui avait écrit en lui rappelant ses anciennes relations, pour le prier de s'occuper auprès du Nonce, du choix d'un digne successeur de Mgr Boudinet (Lett. 2 av.)

Dès la nomination du contre-amiral au portefeuille de la Marine et des Colonies, le T. R. Père, à l'occasion de la réponse qu'il avait à faire à son frère à Fourdinoy, se fit un devoir de lui offrir ses félicitations, et lui demanda en même temps de vouloir bien à l'occasion, recommander à la bienveillance du ministre,

notre Congr. et ses œuvres.

M. d'Hornoy s'empressa de répondre au T. R. Père par la lettre suivante:

Foudinoy, par Picquigny (Somme), 2 juin 1873.

Monsieur le Supérieur général, Je viens répondre à la hâte à votre lettre d'avant hier. Je joins ici copie de ce que j'écris pour vous par ce courrier à mon frère le Ministre de la Marine... Vous ne devez pas vous trouver blessé dans votre humilité de ce que je lui écris à votre sujet.... Vous trouverez dans l'amiral un homme à intentions droites, hésitant peut-être dans les détails, embarrassé un peu dans les menues affaires, mais ferme et plein de résolution dans les grandes choses. Comme tous les hommes qui ont connu tard la vérité, et tard aussi ont subordonné la vie pratique aux principes religieux, vous verrez mon frère très-peu au courant des questions religieuses du clergé colonial, quand il ne sera pas induit en erreur.... Il est digne d'entendre toujours le langage du bon prêtre, du religieux, et vous ne pouvez craindre de lui parler à cœur ouvert, mais dans l'intimité du tête à tête.....

« Si jamais une difficulté sérieuse s'élevait entre vous et le ministre, ayez la confiance de m'en écrire, et je ferai le possible en votre faveur.....

Daignez croire, Monsieur le Supérieur général, à mon respectueux et entier dévouement,

signé: A. d'Hornoy.

Quelques jours après, M. d'Hornoy mandait encore par lettre du 14 juin, que son frère lui avait écrit en promettant « que le T. R. Père serait très-bien reçu, quand il voudrait se « présenter. » Le nouveau Ministre a également, de lui-même, parlé du T. R. Père au Directeur des colonies, en manifestant le désir de le voir. M. Benoist d'Azy s'est spontanément offert à demander à l'Amiral d'Hornoy son jour pour le recevoir.

— Mentionnons ici le rétablissement, à la Direction des colonies, par arrêté ministériel du 5 fév. 1873, du bureau de l'Instruction publique et des cultes, qui avait été supprimé pour raisons d'économie, par décision du 23 mai 1871. Nous n'avons qu'à nous féliciter de cette mesure; car l'accumulation du travail, faisait bien traîner jusqu'ici les questions relatives au bien religieux des diocèses coloniaux. Un arrêté du Ministre, daté du 29 mars, a placé M. Faucon à la tête du nouveau bureau qui occupe le deuxième rang sur les trois de la direction des colonies. (Bull. t. VIII. p. 474 et suiv.)

V. Secours et Dons à nos différentes missions

Les deux œuvres de la Propagation de la Foi et de la Ste Enfance ont récemment répandu leurs secours aux missions du globe, pour l'exercice de 1872-1873. Les recettes de ces œuvres, chose remarquable et bien consolante en même temps, ont de beaucoup dépassé celles des années précédentes; car la générosité des fidèles, malgré les épreuves qui ont frappé plus ou moins toutes les fortunes privées, n'a fait que s'accroître avec le sentiment des besoins plus grands des missionnaires.

Voici l'indication des sommes destinées à nos missions par le conseil de la Propagation de la Foi :

Sénégambie	40f,000.
Sierra-Léone	20,000
Guinée	22,000
Congo	12,000
Zanguebar	28f, 000.

— Le Conseil de l'œuvre de la Ste Enfance a fait aussi en notre faveur la répartition suivante :

Sénégambie	36,000
Sierra-Léone	10,000
Guinée	15,000
Zanguebar	40,000
Chandernagor	2,000

— A ces subsides, il faut ajouter des offrandes recueillies en Allemagne et en Irlande par nos Pères. Pour l'Irlande ces pieuses collectes ont atteint le chiffre de 7000f, et en Allemagne elles se sont élevées à 11876f, 30c.

— Le 30 avril a eu lieu l'exposition de l'œuvre apostolique dont Mgr Jaume est maintenant Directeur. Les PP. Horner et Duparquet ont accompagné le prélat, qui a lui-même présidé la cérémonie de clôture. Ils ont reçu différents objets, et d'autres lots également ont été destinés à nos missions.

Province des Indes.

Maurice.

Cté de St-Louis.

Nov. 1872 à Mai 1873.

1. Distrib: des prix. — 2. Personnel. — 3 Rentrée. — 4. La Vengue. Pères atteints. — 5. Souscription. Legs Constructions. — 6. Restes de Mgr Hanckinson au Collège. 7. Confirmation - Fête du T. Supx. 8. Ministère.

1 L'ordre des faits amène en premier lieu au Bulletin de la Cté de St-Louis le récit de la distribution des prix du Collège. Nous l'empruntons au The Commercial Gazette.

« Hier 10 décembre, dit ce journal, a eu lieu la Distribution des prix du collége diocésain. A 9h. du matin les prix avaient été donnés avec une certaine solennité, aux élèves de l'Ecole primaire confiée aux soins des Filles de Marie.

« A 7h. du soir, la fête principale avait lieu dans la grande salle d'étude du collége, gracieusement ornée à cet effet. Le théâtre était remarquable par ses décors dus au pinceau du Fr. Vital, professeur de dessin et de peinture au collége. La réunion était présidée par Sa Grandeur Mgr Scarnisbrick, et l'assistance était composée de l'élite du clergé et de la société mauricienne.

« Après le God Save et un morceau d'ouverture, le R. P. Dubois, supérieur, a prononcé un remarquable discours par la netteté avec laquelle il a rendu compte de la situation de l'Etablissement.

« Débutant par des considérations justes et profondes sur l'importance de l'éducation, il a montré les familles de l'île, s'ingéniant sous la haute direction de nos Evêques, NN. SS. Hankinson et Scarnisbrick, à développer les études dans un sens moral, scientifique et religieux, et sur les bases de la plus solide instruction. Beaucoup d'efforts ont été faits et fructueusement; mais le progrès doit encore et toujours se faire sentir. Le programme des études et le palmarès, mis à la disposition de tous, en disent sur ce point plus que tous les commentaires.

« Nous avons remarqué que l'anglais et le français marchent de front, que les sciences, parmi lesquelles figurent particulièrement la chimie agricole et la mécanique, sont étudiées sérieusement.

« Trois discours ont été prononcés par les élèves de rhétorique : le discours

français, la Proclamation de Judas Machabée; le discours anglais, un éloquent plaidoyer en faveur de Marie Stuart; enfin une pièce en vers français sur la Colonne Vendôme. Les élèves se sont encore distingués dans le drame Gilles de Bretagne ou le Fratricide. Plusieurs intermèdes de musique instrumentale ont été brillamment exécutés.

« Les Prix d'honneur ont été offerts par Monseigneur et le Rd Père Général de la Congr. Les prix d'instruction religieuse par les Révérends Pères Mazuy, Nédelec et Faduilhe. Enfin le prix de discours anglais l'a été également par l'honorable M. Ducray, maire de Port-Louis. »

« La bonne tenue des enfants, continue le bulletin, gagnait encore sous l'uniforme adopté pour le collège et introduit depuis la dernière Fête-Dieu. C'est une imitation du costume des officiers de la marine française.

« L'ensemble a fait une excellente impression sur Mgr Scarrisbrich et dans un moment d'expansion, il a dit ces paroles au P. Thevaux : « il n'y a rien de semblable à votre collège. » (Lett. 12 nov. 73)

— 2. Peu après l'ouverture des vacances, le P. Power quittait Maurice pour revenir en Europe. Le 14 janvier il arrivait à Paris, d'où il a été envoyé, le 24 février à la maison de Blackrock.

Déja le 24 novembre étaient arrivés à Maurice les P. P. Jouan et Petit, partis le 27 oct. de Marseille. Environ un mois après arrivaient aussi pour le collège de Port-Louis, un ancien Scolastique irlandais, M. Clarke, et le Cr Vincent-de-Paul, embarqués le 24 novembre.

Comme eux, le P. Jouan est attaché au collège; il fait le cours de philosophie et un cours de mathématiques. Quelque temps après son arrivée il fut envoyé à Mahébourg pour remplacer les Pères de cette Cté pendant la retraite. « Nous avons profité de la tranquillité des vacances, écrit le P. Dubois, pour vaquer en commun à ces exercices et malgré la fatigue causée par une chaleur excessive, tous, nous les avons suivis avec soin. »

— 3. « Le 15 janvier avait lieu la rentrée des élèves et le nombre qu'on espérait atteindre l'an dernier, 150 enfants environ, l'a été, ou à peu près. Nous n'avons perdu que trois de nos anciens élèves, et

nous avons trente nouveaux. La plupart sont jeunes et bien disposés. L'œuvre est donc bien établie maintenant, nous n'avons qu'à la soutenir, et bientôt nous aurons un collège de 2 ou 3 cents élèves.

« Mgr Scarisbrick, qui paraît toujours bien disposé pour le Collège est venu, le jour de la rentrée, voir nos enfants et leur a parlé avec beaucoup de bienveillance. Il a même paru enchanté du magnifique succès que nous avons obtenu comme rentrée. » (Lettre 6 et 7 fév. 73)

« Cet effectif d'environ 150 élèves est tombé à 130 au mois de mars. Par suite d'une épidémie sévissant dans la colonie, plusieurs parents se sont empressés de quitter Port-Louis pour se refugier dans les hauts de l'île, ou même pour se retirer en France. Cependant avec la saison fraîche bon nombre de rentrées ou même de nouvelles arrivées se sont produites. (Lettre 4 et 6 mars et 28 avril 73.)

— 4. Cette épidémie n'est autre que la fièvre Dengue, dont il a été parlé déjà l'an dernier au Bulletin de Chandernagor (13 Bull. T. IX. p. 283) Elle a fait son apparition dans la colonie pendant les plus grandes chaleurs de février, sévissant surtout dans les localités plus chaudes et plus peuplées du littoral, comme Port-Louis et Mahébourg principalement. Fort heureusement que cette fièvre n'est point dangereuse : pas un seul cas simple en effet qui ait été mortel. (Le Pays 4 avril 73)

« Quant au nombre des personnes atteintes, ajoute le Père Dubois, en date du 6 fév., il y a plus de 22 000 malades dans la ville de Port-Louis et ses faubourgs Il n'est pas une maison qui n'en ait trois ou quatre ; néanmoins le théâtre, les plaisirs vont leur train comme de coutume. Quelle population ! Au collège nous avons eu les deux tiers de nos élèves attaqués. L'un d'eux, un enfant de 15 ans, est mort par suite d'une complication de fièvre Dengue et de fièvre paludéenne. Ses derniers moments ont été pleins d'édification : il y a été préparé par le P. Hacquard.

« Les PP. Jouan, Garmy, Mauger, le F. Vital et successivement chacun de nous, nous avons payé le tribut.

quoique cette maladie fasse beaucoup souffrir, il n'y a pas eu cependant de mortalité. (Lett. 6 fév. 73)

« Un de nos confrères du collège les plus éprouvés a été le Père Jouan ; car avant cette fièvre Dengue dont il a ressenti plusieurs atteintes, il avait eu déjà un assez pénible acclimatement. » (Lett. 3 avril 73.)

— 15 Il a été question du projet d'ajouter au collège actuel de nouvelles constructions et d'une souscription commencée pour couvrir les frais le plus possible. Le 14 décembre, pour favoriser la souscription, avait lieu dans l'Etablissement une réunion des pères de familles, laquelle n'eut pas le succès espéré. Cependant ceux de ces Messieurs qui ont répondu à l'invitation du P. Supérieur, bien qu'au nombre de 7 seulement, sont des plus riches et des plus influents. Après avoir généreusement souscrit, ils se sont faits zélateurs auprès des autres propriétaires ou grands négociants de la colonie. Mais nos confrères ont dû eux-mêmes ne pas rester inactifs. « Depuis un mois, écrit le P. Dubois en date du 4 mars, je vais de maison en maison de tous côtés, j'ai pu réaliser ainsi la somme de 50,000$ que j'avais promise et même un peu plus. Cependant je dois dire que j'espérais mieux. Ce qui a nui au succès de notre souscription, outre l'épidémie et les départs de plusieurs familles qu'elle a occasionnés, c'est qu'il y en a eu avec la nôtre trois ou quatre autres pour les Jésuites, les victimes du Cyclone de Bourbon, les pauvres atteints de la Dengue. » (Lett. 6 fév., 4 mars et 28 av. 73.)

« Comme compensation, mentionnons un don de 5000$ qui nous est venu par héritage d'une pieuse dame, Mme Lafargue ; somme laissée à sa mort et sans conditions aux missionnaires de notre Congn dans la colonie. » (Lett. 4 mars 73)

« Pour ce qui est des constructions, nous allons, selon l'autorisation de la Maison-Mère, entreprendre au commencement de mars, les bâtiments qui nous sont les plus nécessaires jusqu'à concurrence ou à peu-près de la somme dont nous pourrons disposer. Ce sera pour une valeur d'environ 21,000 piastres (105,000$). A la fin de l'année cette première partie des construction sera terminée. » (Lett. 28 avril 73)

— 6 Les journaux ont parlé de la translation des restes de Mgr Hankinson faite de Douai à Port-Louis, à la demande des pieux fidèles de Maurice, et sur une Ordonnance votée par le Conseil législatif de la colonie. Selon la décision épiscopale, les restes du prélat furent d'abord déposés au collège dont il a été le fondateur, et y restèrent exposés dans une chapelle ardente, jusqu'à leur inhumation à la cathédrale. Une grande partie de la population s'est succédé pendant trois jours auprès de ces dépouilles vénérées et quant au service à la cathédrale, il a été splendide. Le R. P. Etcheverry a fait l'oraison funèbre. Le corps a été déposé ensuite dans un caveau creusé au milieu du chœur. (Lett. 10 janv. et Missions cathol.e 21 mars 73)

« C'est le 26 déc. que cette cérémonie a eu lieu. Les élèves du collège étaient alors en vacances; cependant la plupart des musiciens ont pu être réunis et la solennité a été rehaussée par divers morceaux funèbres. »

— 7 « Le jour de l'Ascension, ajoute le Bulletin, nous venons d'avoir dans la cité même une belle cérémonie de confirmation. Soixante de nos enfants, préparés par le P. Mauger, ont reçu ce sacrement des mains de Mgr Scarnisbrick. Sa Grandeur a adressé en français la parole à nos élèves; et Elle a été bien touchée du spectacle que lui offrait alors notre collège. Monseigneur a partagé ensuite notre modeste déjeuner.

« Le 24 mai, jour de N. D. Auxiliatrice, ce fut une solennité d'un genre différent. Le P. Supérieur, qui porte en effet le nom de Marie avec celui de François, a voulu placer sa fête à cette date pour donner plus facilement aux élèves la satisfaction de la célébrer. Dès la veille, il y eut musique, compliments et, après le dîner, tirage d'une loterie. Elle donna tout ce que nos élèves avaient espéré, en combinant les choses eux-mêmes: 250 f pour les lots, plus 1000 f pour l'acquisition d'un autel destiné à la future chapelle. Le jour de la fête il y eut messe en musique et salut, puis un grand festin; et enfin une belle promenade en mer. »

— 8. « Complétons cette chronique par quelques lignes sur notre ministère.

Le P. Mauger, depuis la mort du P. Petit, va tous les dimanches, et quelquefois pendant la semaine à Ste Croix, confesser, prêcher, faire les offices, visiter les malades. Le P. Garmy remplit toujours les fonctions d'aumônier de l'orphelinat des filles ; le P. Jouan a prêché la Passion, le sermon de Pâques et le mois de Marie dans l'église de l'Immaculée-Conception ; le P. Limbour a donné aussi quelques instructions à l'Immée-Conception, à la cathédrale, au Grand-Port, à Pamplemousse ; le R. P. Supérieur a également prêché divers sermons au St Cœur de Marie et à la cathédrale. Ces petits exercices sont une bonne et fructueuse diversion aux travaux de l'enseignement. »

Cté de la Cathédrale.

Nov 1872 à Mai 1873.

1. Œuvre des noirs. Difficultés. — 2. Question du rétablissement. — 3. Santés.

— 1. A force d'instances, le P. Chevaux a pu enfin obtenir de Mgr Scarisbrick plus de latitude pour la confession de ses enfants : c'est le nom donné dans le calendrier diocésain même aux noirs dont il s'occupe spécialement à la cathédrale. Cependant cette belle œuvre souffre toujours beaucoup des mesures restrictives prises à son sujet. « Nous ne pouvons guère, écrit notre confrère, que recevoir les âmes de bonne volonté qui s'adressent à nous, mais les avantages d'un travail d'ensemble sur la population, une action commune de direction, de belles cérémonies, toutes ces choses n'existent plus ; aussi y a-t-il déjà d'immenses défections. Parmi ces pauvres gens, ces mesures ont produit de bien fâcheuses impressions, et ils la traduisent en disant que Monseigneur n'aime pas les noirs. (Lett. 6 fév. 73.)

« Néanmoins notre ministère à la cathédrale produit encore beaucoup de fruit, et il fait notre consolation.

« Le 4 décembre nous avons fait une 1ère Communion de 80 personnes, dont les deux tiers, hommes ou enfants. Monseigneur l'a dit la Ste messe et leur a adressé de bonnes paroles ; il a

paru très-satisfait. (Lett. 13 déc. 73)

— 2. Il a été parlé précédemment (Bull. t. IX. p. 224) de la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mise à l'examen l'année dernière par le Gouvernement anglais et repoussée par une pétition des catholiques. Depuis, une dépêche du ministre arrivée vers février annonce la séparation comme chose décidée en principe par le Gouvernement de la Reine, mais dans un sens différent de ce que l'on avait craint d'abord, du moins au rapport des journaux du pays. Chaque Eglise sera libre de s'administrer elle-même, d'établir son budget, de nommer ses ministres. Le Gouvernement continuera d'ailleurs de donner à chacune une subvention annuelle; seulement elle sera désormais proportionnée à l'importance numérique des adhérents à chaque croyance, soit 85,000 catholiques et 10,000 protestants. Pour les catholiques, le budget actuel serait maintenu; mais pour l'Eglise anglicane, il serait tout naturellement réduit

« On doit remarquer, dit à ce propos un journal de la colonie, le Pays combien, par sa prudence et sa sagesse, le Gouvernement anglais est l'antipode du radicalisme français, qui, lui, en pareille occasion ne ferait rien moins que supprimer le budget des cultes sans indemnité. Aussi le mot de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui, en France, a un sens révolutionnaire, n'exprime-t-il pour nous qu'une simple distinction des pouvoirs, laquelle ne pourra être que favorable aux intérêts religieux, si elle est bien comprise » (N° du 4 avril 73)

En présence de la mesure projetée, Mgr Scarisbrick a convoqué une assemblée de son clergé et des présidents des Conseils de fabrique, laquelle a nommé un comité de 12 membres, ecclésiastiques et laïques, pour examiner ce qu'il y a à faire de plus opportun et de plus utile.

De son côté, l'Eglise anglicane, qui aura le plus à souffrir du nouvel état de choses, a formé un Synode, où l'on a protesté contre le projet et résolu de pétitionner pour en empêcher ou en retarder au moins la réalisation. Il est à craindre pour elle que cette agitation ne soit inutile(1) (Le pays et le Cornéen du 4 avril. Univers du 9 mai 73.)

— 2. Les PP. Thevaux, Beaud et Callu, qui forment la clé de la Cathédrale, ont été tous les trois pris en même temps de la fièvre

(1) Il paraît cependant que les anglicans auraient réussi à garder leur budget ancien. (Univers 30 juin 1873)

Dengue sur la fin de janvier. Pendant une semaine aucun d'eux n'a pu paraître à l'Eglise.

Durant le mois de mars, le P. Chevaux a été de nouveau bien souffrant d'une maladie de cœur. Il s'est cependant assez bien remis après un repos de quelques semaines

Clé du St Sacrement.

Nov. 1872 à Mai 1873.

Personnel. Santés. — Les P P. Guilmin et Buguel desservent toujours avec zèle la paroisse des Cassis. Deux fois par semaine, le P. Beaud va leur prêter son concours et surveiller les travaux de l'église qui se poursuivent sans interruption.

Ici encore les santés de nos confrères ne sont pas des plus florissantes. Le P. Guilmin en particulier a eu, au mois de mars, une maladie assez grave. (Lett. P. Dubois, 3 av 73)

Clé de Ste Croix.

Nov 1872 à Mai 1873.

— 1. Mort du P. Petit — 2. Santé du P. Lambert.

— 1. « A son arrivée à Maurice, en octobre 1872, le P. Petit fut placé à Ste Croix. « Avec un ministère en rapport avec sa frêle complexion, il y trouvait le bonheur de se dévouer à ceux qu'il aimait de préférence, les pauvres noirs. Mais le Bon Dieu devait l'appeler bientôt à un meilleur séjour.

« Au mois de février, écrit le P. Lambert, il fut comme tout le monde, pris de la fièvre Dengue. « Mais à celle-ci, plus incommode que dangereuse, vint malheureusement s'en joindre une autre beaucoup plus mauvaise qui la emporta dans l'espace de quinze jours.

« Il avait comme un pressentiment de sa fin, car il me répétait souvent que sa mort n'était pas éloignée. Bien qu'il ne comptât aucunement sur les remèdes pour se guérir, il avait néanmoins un grand courage et un grand empressement pour prendre tous ceux qu'on lui donnait. Il n'a pas négligé de réclamer les secours

de la religion, et plusieurs fois il s'est confessé pendant sa maladie.

« Trois jours avant sa mort, il me dit après ma messe : « vous ne me croyez « pas peut-être bien malade, cependant apportez-moi le St Viatique ». Tout de suite j'allai chercher une étole, pour entendre sa confession, mais je n'avais pas eu le temps de revenir près de lui qu'il tomba subitement dans le délire et perdit connaissance. Dans l'après-midi fort heureusement, il revint à lui et put être administré, mais le délire le reprit aussitôt après, sans pour ainsi dire le quitter, sinon quelques instants avant sa mort. Cependant il avait l'air de comprendre les pieuses exhortations que nous lui avons adressées jusqu'à son dernier soupir. » (Lett. du P. Lambert. 6 mars 1873)

— De son côté, complétant ces détails, le P. Dubois dit aussi : « Le cher P. Petit n'a eu qu'un moment lucide pendant trois jours, et l'on en a profité pour lui donner le St Viatique ; car pour l'Extrême-Onction, il l'avait déjà reçue auparavant sans connaissance. Dans son délire, le P. Macquart et moi, nous avions de la peine à le tenir sur son lit. Peu à peu il s'est calmé, et je crois que le Bon Dieu, un moment avant sa mort, lui a donné un retour de pleine raison. Alors je fis mon possible pour lui suggérer de pieuses dispositions et lui faire offrir à Dieu le sacrifice de sa vie. Quand je lui demandai s'il acceptait la mort pour le bien des âmes et la prospérité de nos œuvres, il répondit : « oui » .... Ce fut sa dernière parole, et à minuit 45 minutes, le 27 février, dans la nuit du mercredi des cendres au jeudi, il rendit son âme à Dieu. »

« Nous avons fait la cérémonie des funérailles à Ste Croix. Mgr Scarisbrick y assistait. L'enterrement a eu lieu à la Petite-Rivière. Combien cette mort nous a tous affligés et nous a donné d'utiles et graves enseignements ! » (Lett. 4 mars 73.)

— 2. Depuis la mort du P. Petit le P. Lambert, seul à Ste Croix, est aidé pour le ministère, le dimanche par les Pères du collège. Lui aussi il a été visité par la Dengue et les souffrances que cette fièvre occasionne, lui ont été, vu son âge et ses infirmités, particulièrement sensibles. (Lett. 7 fév. 73) Puissent ses forces se soutenir et lui permettre ainsi longtemps encore l'humble mais fructueux ministère qu'il exerce à Ste Croix.

Cté de Mahébourg.

Nov. 1872 – Mai 1873.

1. Personnel. Dengue. — 2. Traitement. Ecole des Frères. — 1. Au mois de février, le P. Kempf, placé au collège de St Louis, a été remplacé à Mahébourg par le P. Lainé, l'an dernier envoyé à Bourbon et rentré dans

la colonie.

— C'est dans cette localité que la fièvre dengue a sévi le plus, après Port-Louis. „ Nos confrères, écrit le P. Dubois, n'ont pas échappé à l'épidémie. Les PP. Thiersé et Stevenmon marchent encore avec des bâtons. Depuis trois semaines ils peuvent à peine dire la ste messe. (Lett. 4 mars 73.)

— 2° Malgré ces épreuves, le ministère a été continué avec zèle. Grâce au P. Thiersé, une petite subvention de vingt piastres par mois a été accordée par la fabrique pour le troisième Père. (Lett. 6 fév. 73.)

Pour ce qui est des Frères des Ecoles chrétiennes, qu'on a vus essayer d'entreprendre à Mahébourg une école payante, (Bull. t. IX. p. 239) ils n'ont pas eu le succès espéré. Ils ont même perdu bien des élèves, et l'on peut prévoir le moment où force leur sera de renoncer à leur projet. (Lett. 6 fév. 73.)

Réunion.

Cté de la Providence.

Nov. 1872 – Mai 1873.

1. Arrivée de Mgr Delannoy. Intérêt pr nous. — 2. Mr Sage mort à la Providence. — 3. Ouragan. — 4. Arrivée du P. Pineau. Santés. — 5. Filles de Marie. — 6. question de nos œuvres. Réponse à une note du Gouvt. Articles de journaux. — 7. Retrait des malades de l'hospice. Protestation. — Dernier essai de conciliation. — 8. Procès. — Disposition du Conseil gal, du Directr de l'Intér. Vœux pr l'avenir.

— 1° Le dernier Bulletin de la Providence se terminait par la mention du sacre de Mgr Delannoy et de son départ pour Bourbon. On attendait avec une impatience qui témoignait des sentiments religieux du pays, le Prélat a débarqué à St Denis le 20 décembre. Sa réception a été des plus brillantes; aux honneurs officiellement rendus par les autorités religieuse, civile et militaire, s'est ajouté le concours respectueux et empressé de la population créole. (La Malle des 5, 22 et 29 déc. 72.)

Sa Grandeur se montre à l'égard de nos Pères de Bourbon, comme à la Maison Mère, pleine d'un bienveillant intérêt. — « Dans les commencements écrit le P. Stoffel, Monseigneur, quoique bon envers nous, semblait se tenir sur la réserve, voulant sans doute nous voir à l'œuvre. Maintenant qu'il a pu nous connaître, il ne manque aucune occasion de nous témoigner son attachement. Ainsi il disait à M^r l'abbé Sage son vicaire général: « Vraiment je ne connaissais pas bien « les Pères. Comme ils sont bons, simples et dévoués! « Avec eux je me trouve à l'aise, je suis comme leur Père, « et avec moi ils traitent sans arrière pensée, je voudrais que « tout le monde fît ainsi. » (Lett. 5 av. 73)

— 2. Rentré à Bourbon avec Mgr Delamoy, M^r l'abbé Sage, toujours souffrant, choisit, comme lieu de repos notre Cté de la Providence. Malgré tous les soins qu'on lui a prodigués, il a succombé le 30 avril.

« Le séjour de ce digne ecclésiastique, écrit le P. Stoffel, a été pour nous comme une bénédiction de Dieu. Très-aimé dans le diocèse du clergé et des fidèles, son état de souffrance inspirait un vif intérêt. Mgr Delamoy est venu plusieurs fois le visiter à la Providence. Et nombre de personnes nous ont remercié avec reconnaissance des soins qu'il recevait à la Cté. » (Lett. 8 fév. 73)

« Malheureusement on ne pouvait garder l'espoir de le voir se rétablir, et après cinq mois de lente et douloureuse consomption, il a rendu sa belle âme à Dieu le 30 avril. Il ne pensait pas que sa fin dût être si subite, et quelques heures avant sa mort, plusieurs de ses confrères partageaient son illusion. Il n'a pu que recevoir avant d'expirer l'extrême-onction et l'indulgence in articulo mortis; mais il était déjà bien disposé. » (Lett. 2 mai 73).

« L'enterrement de M. l'abbé Sage s'est fait dans notre chapelle avec toute la pompe possible. Mgr Delamoy a voulu, par déférence pour nous, que la cérémonie eût lieu à la Providence plutôt qu'à la Cathédrale. M^r l'abbé Carméné a chanté la messe, puis le corps a été porté, après l'absoute, au cimetière de l'Est. » (Lett. 31 mai – la Malle du 4 mai 73.)

Après être entré à N. D. du Gard avec les P.P. Blanc et Brunetti, Mr Sage est ensuite passé au séminaire des colonies, et plus tard est allé à Rome prendre son titre de Docteur en théologie. Il s'était

toujours montré à Bourbon dévoué à nos Pères et à leurs œuvres

— 3° La joie causée dans la colonie par l'arrivée de son premier Pasteur fut bientôt place à la consternation causée par les désastres d'un furieux ouragan.

« Un cyclone, dit le P. Stoffel, dont de mémoire d'homme, on n'avait vu le pareil, s'est déchaîné dans toute sa violence la nuit du 7 janvier. Eglises, chapelles, monuments publics ont eu leur toiture en partie ou totalement enlevée ; une foule de petites maisons ont été renversées ; partout en un mot ce sont des dégâts considérables. A la Providence nous n'avons pas été épargnés ; l'eau coulait de partout, si bien qu'il ne nous est resté qu'un petit endroit pour passer la nuit. Nos pauvres vieillards et les Filles de Marie étaient dans l'eau jusqu'à la cheville. L'administration ne compte pas moins de 25,000 f de réparation au seul Etablissement de la Providence ; ce qui donne une idée de l'étendue du désastre pour toute la colonie. » (Lett. 10 janv. 73)

— Comme on l'a vu par les journaux, l'Assemblée nationale a voté, le 22 février, au Ministre de la Marine et des colonies, un crédit d'un million, pour porter secours aux malheureux habitants de la Réunion.

— Avec Mgr Delannoy était retourné à Bourbon le P. Pineau. Il arrivait à propos, car avant d'aller occuper à l'Hôtel son ancien poste, il eut à remplacer auprès des Sœurs de St Joseph le Père Le Bozec, devenu pour quelque temps impuissant à remplir ses fonctions d'aumônier. Un séjour d'un mois aux eaux de Salazie le remit assez bien ; mais ensuite est venue une attaque de fièvre Dengue qui l'a de nouveau affaibli. Cette maladie, jointe à la fièvre paludéenne, a fait d'effrayants ravages dans beaucoup de quartiers de l'île, surtout parmi les enfants et les vieillards. (Lett. 30 avril et 31 mai 73)

— 4° Nous avons vu que Mr l'abbé Carmené avait pendant la vacance du siège délégué le P. Stoffel pour s'occuper en son nom de la Cong^n des Filles de Marie, comme faisait autrefois le Père Dubois. Un rapport demandé par M. le Vicaire général à notre confrère, a bien édifié sur ce pieux Institut, dont la fondation est due principalement, comme on le sait, au R. P. Le Navasseur

Mgr Delamoy a maintenu le P. Stoffel dans ses fonctions auprès de ces religieuses, et le Prélat se montre tout dévoué pour elles. Les lignes suivantes de M. l'abbé Mouton, le nouveau vicaire général de Sa Grandeur, expriment leurs sentiments communs à cet égard.

« Quelle heureuse impression, écrivait-il au R. P. Le Vavasseur, m'a causée la vue de vos chères Filles. Voilà bien comme je les désirais, et comme au reste je me les représentais, petites, humbles, modestes, simples, mais appliquées et courageuses, toutes à Dieu et au prochain. Monseigneur leur est tout dévoué on ne peut plus sincèrement. Combien vous devez être consolé, mon R. Père, d'avoir été l'instrument de la Providence dans l'établissement d'une si pieuse, si fervente, et partant si utile Congr.». » (Lett. 5 av. 73).

— 6. Quant à nos œuvres, le pénitencier et l'hospice des vieillards, tous les moyens de conciliation essayés jusqu'ici, tant à Paris qu'à Bourbon, pour en sauver les débris, ont été sans résultats.

Le 28 janvier 1873, le R. P. Le Vavasseur, dans une visite à M. Benoist d'Azy, reçut du Directeur des Colonies une note du Gouverneur alors en France, M. de Lormel, sur nos œuvres et l'état du différend entre l'administration et nos Pères. L'exposé était complètement inexact. Aussi profitant de la bienveillante communication qui nous était faite, le T. R. Père s'empressa d'y opposer, sous forme d'observations, une réfutation précise. (Obs. sur 7 fév. 73) Mais ce fut sans résultats, le Ministère ayant pris pour ligne de conduite de laisser l'affaire à la colonie, comme chose d'intérêt local.

— 7. A Bourbon, les choses ont continué comme par le passé.

Après avoir en vain essayé tout moyen de conciliation, le P. Stoffel a dû enfin en venir à un procès avec l'administration.

— « Plusieurs fois, dit-il, j'avais protesté en faveur de nos droits contre le retrait des malades de l'hospice. Dans la séance du 29 nov., le Directeur de l'Intérieur transmit au Conseil général ma dernière protestation. Mais on se borna à en prendre acte. (Lettre du 14 déc. 72)

Vers cette époque, le Journal du Commerce, feuille radicale du pays, a lancé contre nous deux articles furibonds, dans le but de forcer la main à l'administration pour en finir une bonne fois avec nos œuvres. La Malle, journal catholique, a répondu à ces provocations. (Lett. 14 déc. – Malle du 5 déc. 72)

Cependant, jusqu'à la fin de février, l'hospice de la Providence resta

avec un nombre de 100 malades. Les communes obligées de faire face à la fois à l'entretien de leur police, à l'instruction des enfants, au soin de leurs infirmes, regrettaient, quelques-unes du moins, le système de centralisation établi pour les malades à l'hospice de St Denis et ne pouvaient qu'assez lentement se mettre en mesure de retirer chacune leur contingent. (Lett. 10 janv., 8 mars 73)

« C'est le 19 février que l'administration a pris son parti, en nous signifiant, par lettre du Directeur de l'Intérieur de même date, que nous eussions à mettre à la disposition de la municipalité de St Denis les 60 malades ou vieillards entretenus à la Providence aux frais de la ville. Dès le lendemain 20 février, je réponds par une protestation. Mais le Directeur de l'Intér.r M. Laugier, par lettre du 22 février, maintient sa décision, et les 60 infirmes de St Denis sont retirés.

« Le 8 mars, nouvelle invitation de l'administration de remettre au Syndic de St Denis 10 malabars internés à la Providence aux frais des Communes, ce qui réduisait notre hospice à 30 malades, avec la perspective de le voir dans deux mois complètement évacué.

« Cependant, pour épuiser jusqu'au bout tous les moyens de conciliation, avant d'en venir à un procès, notre avoué, M. Toussaint de Quévrecourt a fait encore, auprès du Directeur de l'Intérieur une dernière tentative de transaction. M. Laugier a répondu que la chose dépendait non de l'administration, mais du Conseil général; mais qu'on ne pouvait espérer de le voir revenir sur sa décision. Ce n'a pas été toutefois sans laisser paraître quelque regret d'avoir à suivre dans cette voie le conseil gal. (Lett. 8 mars 73)

— Tout essai de transaction épuisé, il n'y avait plus qu'à remettre la question aux tribunaux.

« Le 31 mars, écrit encore le P. Stoffel, une assignation et une sommation ont été adressées au Directeur de l'Intérieur représentant l'administration, et le procès a commencé.

« Toutefois au lieu d'accompagner cette citation de la remise immédiate de l'hospice et du pénitencier entre les mains du Directeur de l'Intr nous avons cru plus sage, selon l'avis de Mgr Delamoy et de ses Vicaires généraux, de ne pas nous désaisir de ces établissements, mais de les garder en possession jusqu'à la dernière extrémité. Indépendamment de l'avantage d'y avoir une demeure, il sera plus facile de les relever, si l'avenir le permet. Lett. du 5 avril 73)

— Le 19 mai a eu lieu une réunion extraordinaire du conseil général. Mais la prédominance d'une majorité plus ou moins radicale paralyse toujours la bonne volonté des Conservateurs et de l'administration.

« Dernièrement, ajoute le P. Stoffel, j'ai été invité à un dîner donné par Mgr Delamoy; le Directeur de l'Intérieur se trouvait à la droite de Sa Grandeur, qui l'entretint longuement de nos œuvres. Après le repas,

Mr Saugier vint lui-même vers moi et se montra d'une grande bienveillance.

« Depuis, le Directeur de l'Intérieur est allé à Hette, et le Moniteur du 10 mai renfermait un compte-rendu très-élogieux de la visite faite à cet établissement. Il semble être revenu à des idées des plus favorables pour cette œuvre. » (Lett. 31 mai et Moniteur du 10 mai 73)

« Du reste, les hommes sensés de la colonie, le clergé et Monseigneur en particulier, approuvent grandement l'attitude énergique que nous avons prise et font les vœux les plus sincères pour le triomphe de notre cause. Nos adversaires eux-mêmes ne sont nullement rassurés sur l'issue du débat. « Pour la question de l'hospice, disait à M. Toussaint de Quièvrecourt, M. Morel, l'avocat du Gouvernement, il est certain que vous aurez gain de cause. « Quant au Pénitencier, on pourra vous chicaner un peu, mais il y a envers « vous des torts incontestables à réparer. » – Telles sont les espérances qui ofre l'avenir. Appuyons-les du concours efficace de nos prières.

Cté de St-Bernard.

Nov. 1872. – Mai 1873.

1. Ministère. 2. Bâtiments d'école. Ouragan. Dégâts 3. Léproserie. Médecin. P. Daull Direct. comptable. Plainte des lépreux. 4. Visite de Mgr Delannoy.

— 1. Une lettre du P. Daull résume ainsi le ministère qu'il lui a été donné d'exercer depuis mars 1871. J'ai baptisé 105 personnes, tant enfants qu'adultes ; j'ai eu en outre 108 premières communions d'adultes pour les deux tiers, 10 mariages environ, 80 enterrements, y compris ceux de la Léproserie. » (Lett. 10 janv. 73.)

— 2. Le dernier Bulletin (t. IX. p. 258) mentionnait le vote de la municipalité de St Denis pour la reconstruction des écoles de St-Bernard ; mais, après les avoir mises à terre, le défaut de ressources n'a pas permis à la ville de faire procéder immédiatement aux réparations ou aux constructions nécessaires. C'est chose heureuse, car après l'ouragan du 8 janvier, le travail aurait peut-être été à recommencer.

« Le cyclone, en effet, dit encore le P. Daull, ne nous a pas épargnés : l'église a été en partie découverte et près des deux tiers des cases ont été renversées ; la récolte a été aussi bien endommagée, sinon totalement perdue. Avec le concours du P. Stoffel, j'ai pu heureusement faire recouvrir assez

tôt la voute de l'église au-dessus du maître-autel. Depuis mon arrivée à St Bernard, c'est la troisième fois que l'ouragan nous atteint." (Lett. 10 janv. 73)

— 3. "La léproserie a été, dit le P. Stoffel, l'occasion de quelques nouvelles difficultés. Vaigant pu réussir à la faire transférer ailleurs, non plus qu'à y placer un Directeur laïque, nos démocrates ont voulu dernièrement y attacher un médecin hostile à tout ce qui est religieux; et ils ont cherché même à lui faire donner comme logement le pavillon à côté de la cure. Mais l'Administration fort heureusement, a écouté nos observations à cet égard et le médecin a dû se caser ailleurs." (Lett. 31 mai 73)

On a vu au dernier bulletin qu'une somme de 100,000 f(1) avait été votée par le conseil général pour construction de nouveaux bâtiments à la léproserie. En exécution de ce projet, les terrassements nécessaires pour recevoir ces constructions ont été déjà effectués, et l'adjudication des travaux a été faite à l'entrepreneur de la ville de St Denis. (Moniteur du 10 mai 73)

Par arrêté du Gouvernement en date du 21 janvier dernier le Père Daull a été nommé à partir du 1er du même mois, Directeur-comptable de la léproserie, titre qui procure par mois une somme de 200 f, récemment accordée par l'Administration.

Ces pauvres malades, au nombre de 90 environ, que le cyclone a aussi éprouvés, sont toujours résignés et édifiants. Néanmoins il y a eu parmi eux en janvier une petite emeute provoquée par un changement dans leur régime, mesure prise par l'assistance publique. Bon nombre sont descendus, la nuit, à St Denis, pour présenter eux-mêmes leurs réclamations au Directeur de l'Intérieur; mais M. Saugier les a fait reconduire à la léproserie par des agents de police, et l'affaire en est restée là. (8 fév. 73)

— 4. Mgr Delamoy a tenu à visiter nos œuvres, afin de nous prouver par cette marque d'intérêt, son sincère dévouement. Voici le récit de sa visite à St Bernard par le P. Stoffel.

"Le 31 mars dans l'après-midi, écrit ce Père, j'accompagnai Sa Grandeur et son Vicaire g[al], M. l'abbé Moulon, à la léproserie. Monseigneur

(1) Au dernier Bulletin de St Bernard p. 257 au bas, lisez 100,000 f et non 10,000 f

voulait y faire la clôture du mois de St Joseph, tout avait été organisé au mieux pour cette réception: discours, cantiques, coups de fusil, etc.... La joie des pauvres lépreux était au comble. Sa Grandeur après avoir remercié le médecin qui lui adressa quelques paroles bien senties au nom des malades, se rendit à la chapelle où il fit une petite exhortation à ceux-ci et donna ensuite la bénédiction du S. Sacrement. Le lendemain Monseigneur dit la messe, puis vint une distribution d'objets de piété, de cigarres, de tabac etc. Sa Grandeur visita ensuite les salles, en adressant à chacun quelques bonnes paroles de consolation.

« Après la visite des malades, sur la demande du P. Daull, Monseigr bénit l'école des filles, dont les réparations venaient d'être terminées. Voyant la condescendance de Sa Grandeur, les deux Ctés des Filles de Marie prièrent le Prélat de bénir aussi les 2 statues placées chacune dans l'une de leurs maisons. Monseigneur s'y prêta de bonne grâce, et les statues reçurent de lui l'une le nom de N. D. de la Treille, l'autre celui de N. D. de la Miséricorde. A chacune il attacha 40 jours d'indulgence. Toute sa matinée se passa à visiter l'œuvre et à s'en rendre un compte exact. Dans l'après-midi nous fîmes une excursion à l'Ilette-à-Guillaume.

« Rentré à St Bernard, Monseigneur voulut aussi rendre heureuse la pauvre population de la localité qui vint en foule voir son évêque. Le 3 au matin, il dit la messe à la paroisse et donna la bénédiction à ces bonnes gens, puis nous reprîmes ensemble le chemin de St Denis.

« Il paraît d'après ce que M. l'abbé Carméné a dit au P. Le Bozec que Sa Grandeur a été enchantée de son excursion et surtout de nos œuvres. » (Lett. 5 avril 73)

Le Directeur de l'Intérieur est aussi allé à St Bernard pour visiter la Léproserie. Il a été satisfait de l'état où il a trouvé les choses. (Moniteur du 10 mai 73)

Cté de St- Guillaume.

Nov. 1872 - Mai 1873.

1. Cyclone - 2. Retraite. Arrivée du P. Pineau. Enfants baptisés - 3. Visite de Mgr Delannoy. - 4. id. du Direct. de l'Intr.

— 1. La propriété de l'Ilette, éprouvée par le coup de vent de février 1871, a encore bien souffert du cyclone du 8 janvier dernier, mais moins cependant qu'on l'avait craint d'abord.

— 2. C'est dans cette Cté qu'eut lieu la retraite des Frères à la fin de janvier. Elle a été prêchée par le P. Stoffel. Le 2 fév.

jour de la clôture, le postulant Frère Louis Florian, du diocèse même de St Denis, a eu le bonheur de prendre l'habit sous le nom de F. Olivier.

— Le 18 mars, veille de la fête de St Joseph, le P. Pineau rentrait à son ancien poste de St Guillaume, afin d'y remplacer le P. Lainé, parti pour Maurice en février. Quelle différence entre l'établissement tel qu'il l'avait laissé autrefois et ce qu'il le retrouvait! Comme on le sait, il ne renferme plus maintenant que 16 enfants. Sur ce nombre, 2 qui n'avaient pas encore reçu le baptême ont eu ce bonheur le 18 mai.

— 3. Les St Bernard, Mgr Delannoy est allé à l'Islette à Guillaume. Voici d'après le bulletin de la Sté quelques détails à ce sujet.

« Le lundi de la semaine de la Passion, 31 mars, nous avons été honorés de la visite de Mgr Delannoy, accompagné de son Vicaire gal, M. l'abbé Mouton, du P. Supérieur et du P. Daull. Arrivé vers 4 h. 1/2 du soir, le Prélat a été reçu sous notre petite varangue que nous avions ornée de notre mieux avec des fleurs et des guirlandes de verdure. Le P. Pineau lui a exprimé toute la satisfaction qu'éprouvait la petite Sté de l'insigne honneur que nous faisait Sa Grandeur, venant nous visiter, surtout dans le temps de l'épreuve et quand nous avions le plus besoin d'encouragement. Dans sa réponse, le digne Prélat a fait allusion aux souffrances de l'Eglise en disant que nous devions souffrir avec elle; mais qu'il fallait espérer que ces épreuves ne seraient plus de longue durée.

« Les enfants, rangés en cercle auprès de la varangue, sont venus aussi entonner une petite cantate qui a été suivie d'un compliment que fit un des plus grands d'entre eux, au nom de tous ses compagnons. Monseigneur leur a témoigné un intérêt dont ils sont fiers maintenant.

« Après quelques instants de repos, nous nous sommes dirigés vers la chapelle, où notre évêque a bien voulu donner le salut du St Sacrement. Le lendemain il a tenu à dire la messe de Ste à laquelle tous les Frères et tous les enfants ont assisté. La plupart ont fait la Ste Communion de la main de Sa Grandeur.

« Pendant un des repas Monseigneur a déclaré qu'il avait le projet de fonder un orphelinat à l'Islette et de nous rendre indépendants de l'administration. Dans un autre entretien devant le P. Pineau, il disait à son Vicaire gal: « Il nous faut ici 300 orphelins, n'est-ce pas P. Pineau? — Ils « enfants ne feront pas défaut, mais les ressources non plus. »

« Tout le temps que Monseigneur est resté avec nous on sentait qu'il était content; il mettait aussi tout le monde à l'aise par une grande simplicité

jointe à une aimable gaieté. En nous quittant, il nous a promis de revenir nous voir de temps en temps, quand il le pourrait ; il a paru enchanté de sa course, et à son retour à la Montagne, il a dit au F. Héribert : „Mon Frère, „je viens de faire un voyage comme je n'en ai jamais fait de ma vie.„ Puis à St Denis, il a parlé à plusieurs aussi dans le sens le plus favorable. „

— 4. « Environ un mois plus tard, le 4 mai, 3ème dimanche après Pâques, continue le bulletin de la Cté, nous recevions la visite de Mr Laugier, Directeur de l'Intérieur. Il avait avec lui, outre son secrétaire, l'ingénieur et le médecin en chef. Le lendemain, il visita l'établissement en détail, s'informant dans un esprit de bienveillant intérêt de tout ce qui concernait les enfants. nourriture, logement, instruction etc„. Ce qu'il vit le satisfit grandement, et le Moniteur a parlé avantageusement de l'œuvre de l'Hette, à propos de la Tournée du Directeur de l'Intérieur. Voici le passage qui nous concerne :

« Le premier établissement visité a été le Pénitencier de l'Hette-à-Guillaume dont la bonne tenue ne laisse rien à désirer. Le nombre des enfants qui y sont détenus ne s'élève plus qu'à 16 en ce moment. Ils sont exclusivement occupés à des travaux agricoles. On ne peut que féliciter les Pères qui dirigent le Pénitencier d'être entrés dans cette voie, car, dans notre pays il ne saurait y avoir d'enseignement plus approprié à nos besoins. C'est pour l'agriculture qu'il importe principalement de développer les aptitudes de notre nombreuse jeunesse créole, et au Pénitencier ils reçoivent, sous ce rapport, une instruction suffisamment variée, sans préjudice d'une éducation propre à en faire d'honnêtes et d'utiles citoyens. Déjà, paraît-il, on y remarque de fort belles plantations de cafés et de quinquinas, des essais de vanillerie, et, ce qui n'est pas moins intéressant à noter, les pentes des montagnes se reboisent à vue d'œil. » (Moniteur du 10 mai 1873.)

Mission du Zanguebar.

Cté de St-Joseph à Zanzibar.

Déc. 1872 – Mai 1873.

1. Séminaire-indigène. Distribn. Soirée. Mort d'un enfant, fer, études. — 2. P. Thorax arrivé. P.P. Horner et Duparquet venus en France. — 3. Sir Bartle Frère. Visite au Sultan. Id. à la Mission. Intérêt pr nos œuvres. — 4. Négociations pr l'abolition de l'esclavage. Attitude du Consulat français. — 5. Craintes des Arabes. Affaire de Quiloa. Retour de

Sir Bartle Frère. — 6. Traité. — 7. Avenir pr la Mission. — Rapports avec les consuls, le Sultan, la Délégation anglaise. — 8. Visite de Sir Bartle à la M.-Mère. Concession de terrain-place d'Aden à Zanzibar. — 9 Lettre de Sir Bartle au T. Horner.

— 1 Le dernier Bulletin (T. IX. p. 266) mentionne le transfert du petit séminaire indigène de la mission de Bagamoyo à l'île de Zanzibar. Voici d'après une note du P. Duparquet quelques détails rétrospectifs sur la distribution des prix des élèves et sur une petite soirée donnée pour la Ste Cécile. Vient ensuite le récit de la mort édifiante d'un des enfants, avec un aperçu général sur l'état de cette œuvre intéressante.

« Huit jours avant la fête du St Cœur de Marie, les petits séminaristes ont eu pour la seconde fois, la distribution solennelle des prix. Une des plus vastes pièces de la maison avait été, pour la circonstance, ornée de draperies et de feuillages. La cérémonie, la première en ce genre qui eut lieu à Zanzibar, était présidée par M. Bertrand, chancelier du consulat, faisant les fonctions de Consul pendant l'absence de M. de Vienne alors en France. Les négociants de la maison française et tous les Portugais catholiques de la ville y étaient venus avec empressement. Il y avait même des Arabes et un ministre protestant. Aussi la salle était-elle remplie par l'assistance. Avant la proclamation des lauréats, les élèves chantèrent quelques jolies romances et des chœurs assez difficiles, entre autres la Muette de Portici. La musique instrumentale, de son côté, exécuta divers morceaux. Tout réussit parfaitement à la grande admiration des étrangers, qui ne s'attendaient nullement à une si agréable surprise. Les lauréats qui ont brillé le plus par le nombre de leurs nominations ont été, pour le latin, Patrice Mkouchoko, de la tribu des Miaos, et pour le français, Julien Miano de la même tribu.

— « Ce succès nous a engagés à donner pour la fête de la Ste Cécile une soirée musicale amusante. Elle eut lieu dans la cour du scolastical. Des guirlandes de lanternes, suspendues en l'air produisaient un bel effet d'illumination. Une grande tribune avait été dressée pour l'élite des invités. Toute la colonie européenne s'empressa d'accourir à la fête. Les enfants s'en tirèrent à merveille. La musique vocale et la musique instrumentale, entremêlées de petites scènes amusantes, se succédèrent tour à tour avec un intérêt toujours croissant, et des applaudissements redoublés. Aussi tous les invités se retirèrent ils fort enchantés. Mr le chancelier et le chef de la maison française de Zanzibar ont à eux seuls envoyé ensuite 70 piastres, comme gratification pour les enfants.

— « A ces joyeuses fêtes succédait bientôt, pour l'œuvre du petit scolastical, une cruelle épreuve causée par la mort d'un de nos chers élèves Albert Kilavi. C'était un enfant d'une douzaine d'années, de la tribu anthropophage des Vidouès; et comme ses parents, il s'était autrefois, selon

son propre aveu, nourri de chair humaine.

« Emmené tout jeune encore de son pays sur la côte, il avait été vendu pour son père lui-même pr q.q. pièces de monnaie et racheté par nos confrères au marché de Zanzibar. Baptisé dans la suite, il se fit toujours remarquer par sa docilité et la douceur de son caractère. Il allait achever son instruction primaire et se disposait à faire sa première communion, lorsqu'il fut saisi d'une dysenterie aiguë, contre laquelle échouèrent tous les remèdes et qui l'emporta en quelques jours.

« Ce pauvre enfant a enduré ses souffrances avec une patience angélique et a grandement édifié tout le monde par ses bonnes dispositions. Dès qu'il se vit malade, il fit appeler lui-même son confesseur pour se préparer à la mort, et demanda le St. scapulaire. Il témoigna un grand regret de n'avoir pu faire encore sa première communion; on différait d'accéder à sa demande, espérant que la maladie tournerait à mieux ou du moins traînerait en longueur. Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et le mal fit tout à coup des progrès effrayants. Au milieu des souffrances les plus vives, le pauvre enfant ne poussait pas une plainte; il avait au contraire une parole affable pour tous ceux qui venaient le visiter. Il désirait qu'un des Pères restât toujours à ses côtés et lui tenait la main serrée comme pour le retenir. Il offrait avec une grande résignation à la Ste volonté de Dieu ses souffrances et sa mort; et ce fut avec paix et tranquillité qu'il vit arriver le moment suprême. On ne lui avait pas encore donné l'Extrême-Onction, lorsque tout-à-coup l'infirmier vint tout éploré nous annoncer qu'il était mort. Heureusement ce n'était qu'une syncope; peu après il revint à lui et eut le bonheur d'être administré. Quelques minutes après il rendit doucement son âme à Dieu, pendant que ses condisciples, à genoux autour de lui, récitaient les prières des agonisants. C'était le 25 novembre.

« Cette belle mort avait singulièrement édifié tous ceux qui en avaient été témoins. « Bien sûr, disaient les enfants, Albert est au Ciel; » et ce fut avec une sorte de vénération qu'ils l'ensevelirent et couvrirent son cercueil de guirlandes de fleurs. Son enterrement se fit avec une pompe inaccoutumée pour un enfant de sa condition. Tout le personnel de la maison, Pères, Frères et latinistes, tint à y assister et même des personnes de la ville vinrent se joindre à notre cortège.

« C'est le premier des enfants du séminaire que Dieu appelle à Lui. Puisse le divin Maître faire ainsi marcher sur ses traces dans le chemin du ciel tous ceux qu'il laisse ici-bas! »

— « Ces chers enfants donnent d'ailleurs, en général, jusqu'ici de bonnes espérances; tant pour leur esprit de piété et de foi, que pour leur application au travail. Ainsi l'un d'entre eux avait une sorte d'hépathite qui menaçait

de devenir très-grave ; sans attendre qu'il fût alité, il demanda à se confesser et à communier afin d'être prêt à paraître devant Dieu. « Mon, « Père, disait-il ensuite à son Directeur, je ne crains pas la mort maintenant « je l'attends en paix soumis à la volonté de Dieu. » Heureusement l'habileté et les bons soins du P. Supérieur durent triompher du mal.

« Quant aux progrès dans les études, ajoute le P. Duparquet, j'ai emporté avec moi en France les compositions de mes anciens élèves qui sont maintenant en sixième et je crois qu'elles soutiendraient sans infériorité la comparaison avec celles de nos élèves de Langonnet et de Cellule. » (Note du P. Duparquet. Paris, mai 73)

— 2. C'est le P. Thorax qui a pris, en remplacement du P. Duparquet, la direction des latinistes. Après un long séjour aux Seychelles, faute d'y trouver une occasion de passage pour Zanzibar, il a dû finalement rentrer à Aden par la malle française le Danube et prendre ensuite le paket anglais. Parti d'Aden le 27 février il descendait le 10 mars à Zanzibar ; c'était près de cinq mois écoulés depuis son embarquement à Marseille (27 oct. 1872).

A Aden, le P. Thorax fut rejoint par les P.P. Horner et Duparquet, obligés l'un et l'autre de hâter leur départ pour France. On a vu que le P. Duparquet (t. IX. p. 279) avait passé par une maladie des plus graves. Longtemps encore il lui resta une sorte d'affection nerveuse, avec un grande agitation du pouls, ce qui lui enlevait le sommeil. La traversée, bien que différée jusqu'à ce qu'il eût quelques forces, a été néanmoins très pénible pour lui ; aussi était-il heureux d'avoir le P. Horner pour compagnon.

Quant au P. Horner lui-même, pris d'une gastralgie inquiétante, il a dû céder à l'avis des médecins et au conseil des autres Pères de la mission pour venir se remettre en France.

Après avoir attendu 10 ou 12 jours à Aden, nos confrères essuyèrent dans le golfe de Gênes une furieuse tempête, si bien, qu'ils crurent prudent de se confesser, en perspective d'une catastrophe. Le 18 mars cependant ils descendaient à Marseille, et arrivaient le 22 à la Maison-Mère. (Lettres 15 janv., 24 fév., 18 mars 73)

Le P. Machon et le Fr. Dosithée, comme on l'a vu, s'étaient

arrêtés à Toulon à leur rentrée en France. Le 9 avril, le P. Mackay arrivait à la Maison-Mère, d'où il repartait le 28 pour Cellule.

— 3. Ce qui absorbe cette fois presque tout l'intérêt du bulletin de Zanzibar, c'est la question de l'abolition de la traite. Le plénipotentiaire anglais, Sir Bartle Frère, envoyé dans ce but à Zanzibar, est arrivé en rade le 12 janvier. Le 15, il alla faire sa visite au Sultan; et dès le lendemain il voulut visiter aussi l'établissement de la Mission, pour laquelle il n'a cessé de témoigner le plus vif intérêt. On lira avec plaisir les intéressants détails donnés à ce sujet par le P. Baur:

« Le 12 janvier, écrit-il au T. R. Père, le Ministre arrivait en rade sur un Yacht, escorté de 4 navires de guerre anglais et d'un américain. L'amiral anglais était avec lui. Le 15, sir Bartle Frère fit sa visite au Sultan, qui la lui rendit le lendemain dans la soirée. Comme on le devine et comme on l'assure d'ailleurs, l'accueil de part et d'autre a été assez froid.

« Or, cette même après-midi, vers 5 h. 1/2, le ministre plénipotentiaire venait incognito nous faire visite. Il se présenta on ne peut plus simplement, conduit par un noir qui lui montrait le chemin. Je me trouvais alors sur la porte. Je le pris pour un officier de la marine anglaise, et je le fis, comme tout autre, entrer au parloir. Là nous causâmes assez longtemps sur Zanzibar, l'esclavage, la mission etc. Il me parla de la mission catholique en termes très-élogieux, me disant que partout il avait entendu dire du bien de nous et de notre œuvre, exprimant aussi le désir de voir Bagamoyo. Je voulus cependant savoir au juste qui j'avais l'honneur de recevoir, et je m'en informai auprès de lui. Tirant aussitôt son porte-feuille, il me remit sa carte. Grand fut mon étonnement de me trouver en présence de Sir Bartle Frère lui-même. Sans me déconcerter et sans quitter mon illustre visiteur, je commande en Soubahili qu'on réunisse les enfants et que les musiciens viennent saluer le ministre plénipotentiaire britannique d'un God save the Queen. Tout fut exécuté à la grande satisfaction de S. Excellence, qui remercia les enfants en les félicitant et leur promettant sa visite pour un autre jour. Il prit peu après congé en m'exprimant de nouveau son contentement et ses plus sincères sympathies. » (L. 17 janv. 73)

« L'envoyé de la Grande Bretagne, ajoute le P. Horner, n'oublia pas sa promesse de venir nous voir: plusieurs fois en effet, la Cté reçut sa visite. Toujours il nous exprima son vif désir de nous confier des noirs libérés, moyennant une allocation qu'il ferait donner pour leur entretien, par son Gouvernement. Ayant tenu à connaître les bases sur lesquelles l'Angleterre pourrait, à cette fin, traiter avec la Mission catholique, il me demanda

et je rédigeai et lui adressai un mémoire qu'il trouva bien et dont il a envoyé copie au Ministère des affaires étrangères à Londres. (Mémoire du 27 janvier 1873)

« Sir Bartle Frère avait appris les désastres causés à nos établissements par l'ouragan du mois d'avril 1872, et pour venir au secours de nos finances et aider à l'entretien des esclaves libérés reçus et nourris gratuitement jusqu'alors, il nous fit verser 5000 £ au nom de son Gouvernement.

« Son Excellence nous a invités plusieurs fois à sa table, et jamais elle n'a cessé d'exprimer son admiration pour nos œuvres. C'est sans doute à son inspiration qu'est due la publication dans le Times d'une article fort élogieux sur la mission catholique du Zanguebar. »

« L'amiral anglais, nous invita, le P. Baur et moi à dîner à son bord. Au dessert, il porta un toast très chaleureux à la France et surtout à la Mission. Il est très sympathique aux français, c'est en France qu'il fait élever ses enfants. Ayant saisi le sens général de son speech, je lui répondis, et plusieurs fois je fus interrompu par des applaudissements. Je me plus à faire ressortir la grande bienveillance dont avait usé envers nous Mr Kirk, le Consul anglais, et je me prononçai catégoriquement pour l'abolition de la traite en promettant autant que possible notre concours à de si généreux desseins. » (Note. 1er avril 1873)

— 4. Le désir de Sir Bartle Frère eût été de supprimer tout aussitôt l'esclavage. Cependant, vu la difficulté d'arriver à cette suppression immédiate, il se borna à demander au Sultan l'abolition de la traite. (Lett. du P. Scheuermann, 8 avril 73.) Les noirs déjà en servitude seraient restés dans cette condition, du moins pendant un certain nombre d'années; mais on n'aurait pu importer dans l'île de nouveaux esclaves.

Cette suppression de la traite pouvait causer pour le Sultan une perte de 30 à 35 mille piastres dans les recettes de la douane. Sir Bartle Frère offrait en compensation de prendre à sa charge une redevance annuelle ou sorte de tribut soldé au Sultan de Mascate par Saïd-Bargach; garantissant en outre à celui-ci le concours armé des anglais, pour maintenir, au besoin, la tranquillité dans ses états, dans le cas où ces mesures auraient excité des révoltes parmi les arabes. (Lett. P. Scheuermann, 8 avril 73)

Après avoir d'abord entièrement refusé les propositions de Sir Bartle Frère, le Sultan consentit à une réduction dans l'importation